Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

[redacted]

[redacted]

1.7.5 5-2 A-K

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

GENERAL LIBRARY
University of
MICHIGAN

SIXIÈME ANNÉE.

TOME DIX-SEPTIÈME

Septembre-Décembre 1881.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1881

DE LA RÉFORME

DES COMICES CENTURIATES

AU IIIe SIÈCLE AV. J.-C.

I.

Système de M. Mommsen.

On sait que Servius Tullius avait proportionné le service militaire à la fortune. Il avait voulu que chacun eût dans l'armée la place que lui assignait sa richesse, que tel chiffre de cens fît entrer un citoyen dans la cavalerie, tel autre dans les premiers rangs de l'infanterie, tel autre dans les derniers, enfin que la pauvreté fût une cause d'exemption[1]. De là tout un système de classes et de centuries[2], où furent répartis, sans distinction de naissance, les patriciens et les plébéiens.

Au sommet de cette hiérarchie étaient les *chevaliers*, groupés en dix-huit centuries. Deux conditions étaient requises pour être admis parmi eux. Il fallait d'abord être choisi par les magistrats[3], et en second lieu posséder au moins 100,000 as, c'est-à-dire 56,000 francs environ[4]. Si l'on réfléchit d'une part que, pour déterminer le cens, les Romains ne tenaient compte que des biens fonciers[5], de l'autre que, pour convertir les as en francs,

1. Tite-Live, I, 42 : « Censum instituit (Servius) ... ex quo *belli* pacisque *munia pro habitu pecuniarum fierent.* »

2. Les mots *classis* et *centuria* désignaient primitivement des corps de troupes. Aulu-Gelle, X, 15 ; Varron, *De linguâ latinâ*, V, 88.

3. Tite-Live, V, 7 ; XXXIX, 19. Cicéron, *Pro Cluentio*, 48, 134.

4. Tite-Live, I, 43 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquitates romanae*, IV, 18. Pour la conversion des as en francs, j'adopte les chiffres de M. Belot, *Hist. des chev. rom.*, I, 250-272.

5. Ou plutôt de ce qu'on appelait *res mancipi*. Ulpien les définit ainsi (XIX, 1) : « Mancipi res sunt prædia in Italico solo, tam rustica, qualis est fundus, quam urbana, qualis est domus ; item jura prædiorum rusticorum, velut via, iter,

les modernes se préoccupent de la valeur intrinsèque de cette monnaie, non de sa valeur relative, laquelle est beaucoup plus élevée[1], on se convaincra que cette somme de 100,000 as représente un capital considérable et que peu de citoyens devaient y atteindre.

L'infanterie était divisée en cinq classes. Dans les trois premières, sinon dans toutes[2], on distinguait les *juniores* qui formaient l'armée active, et les *seniores* qui formaient une sorte d'armée territoriale : la limite d'âge qui les séparait semble avoir été fixée à quarante-cinq ans[3]. La première classe avait un cens égal à celui des chevaliers et se composait de quatre-vingts centuries[4]. La deuxième avait un cens de 75,000 as (42,000 francs), et comprenait vingt centuries ; Denys d'Halicarnasse y rattache deux centuries d'ouvriers (*fabri*) qui sont rattachées par Tite-Live à la première classe. La troisième avait encore vingt centuries, avec un cens de 50,000 as (28,000 francs). La quatrième, qui possédait un cens de 25,000 as (14,000 francs), et la cinquième, qui en possédait un de 12,500 as (7,000 francs), avaient respectivement vingt et trente centuries. Il faut y joindre deux centuries de musiciens (*cornicines* et *tubicines*), que Denys réunit à la quatrième classe et Tite-Live à la cinquième. Enfin les citoyens qui avaient une fortune inférieure à 12,500 as étaient tous confondus, sous le nom de *prolétaires*[5], dans une centurie unique, qui était au-dessous des classes, *infrà classem* ; en raison de leur pauvreté, ils étaient dispensés à la fois du service militaire et de l'impôt personnel.

actus, aquæductus ; item servi et quadrupedes quæ dorso collove domantur, velut boves, muli, equi, asini. » M. Mommsen prétend qu'en 312 le censeur Appius fit aussi entrer en ligne de compte les biens mobiliers (*Hist. rom.*, trad. Alexandre, II, 86 ; *Rœm. Forschungen*, I, 305-306, 2e édit.).

1. Marquardt-Mommsen, *Handbuch der rœm. Alterth.*, V, p. 51 sq. — Belot, I, 150.

2. Tite-Live (I, 43) mentionne cette distinction pour les trois premières classes, non pour la 4e et la 5e. Néanmoins on admet généralement qu'elle existait dans toutes.

3. Tite-Live, XLIII, 14 ; Aulu-Gelle, X, 28. M. Belot a tort de croire que la limite d'âge était 35 ans (I, 378, note 1).

4. L'identité du cens équestre et du cens de la première classe a été démontrée par M. Belot, I, 231 et suiv.

5. Nonius Marcellus (édit. Quicherat), p. 67 : « Proletarii dicti sunt plebeii, qui nihil Reipublicæ exhibeant, sed tantum prolem sufficiant. » Cf. Cicéron, *De rep.*, II, 22.

L'armée romaine ne tarda pas à prendre une grande place dans l'État et à devenir la principale assemblée de la République; elle nomma les consuls, elle fit les lois, elle jugea les particuliers et les magistrats. Mais rien ne fut changé à son organisation; on se contenta de décider que les classes et les centuries, qui d'abord étaient simplement des cadres militaires, seraient aussi des cadres politiques. Dans ces comices, on votait non par tête, mais par centurie. Or, sur un chiffre total de 193 centuries, les chevaliers et les citoyens de la première classe s'en étaient réservé 98, c'est-à-dire plus de la moitié. Il leur suffisait donc d'être d'accord entre eux pour avoir la majorité; et, dans ce cas, les autres classes n'étaient même pas consultées, car c'était l'usage à Rome que le vote cessât dès qu'une majorité quelconque était acquise. Les riches avaient un second avantage. Les diverses centuries ne votaient pas simultanément, mais par ordre de préséance, et on proclamait au fur et à mesure le résultat. Or les Romains étaient portés à considérer comme l'expression de la volonté des Dieux le vote connu le premier, si bien que le plus souvent la centurie *prérogative* dictait aux autres leurs suffrages[1]. On avait eu soin, pour ce motif, de stipuler que l'ordre de préséance serait l'ordre même des classes, que par suite les chevaliers passeraient en tête, et que la *prérogative* serait toujours une de leurs centuries[2]. — Ainsi, dans l'assemblée centuriate, tout était disposé en vue des intérêts de l'aristocratie : les riches y dominaient, les gens de condition moyenne y comptaient rarement pour quelque chose, et les pauvres n'y comptaient pour rien.

Il y avait à Rome une autre assemblée, qui présentait un caractère tout différent; c'était l'assemblée par tribus. Les tribus avaient été créées, comme les centuries, par Servius Tullius. On en établit d'abord quatre, puis vingt et une, et peu à peu leur nombre fut porté à trente-cinq[3]. Là, point de distinction fondée

1. Cicéron, *De divinatione*, I, 45, 103 : « Prærogativam majores omen justorum comitiorum esse voluerunt. » *Pro Plancio*, 20, 49 : « Una centuria prærogativa tantum habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit quin renuntiatus sit... » Pseudo-Asconius (Orelli, p. 139) : « Sequente populo, ut sæpe contigit, prærogativarum voluntatem. »

2. « Equites vocabantur primi, octoginta inde primæ classis centuriæ » (Tite-Live, I, 43.)

3. Les opinions diffèrent en ce qui concerne le nombre des tribus primitives. Les uns disent que Servius en créa 20, dont 4 pour la ville, 16 pour la cam-

sur la naissance ou la fortune ; tous les citoyens étaient inscrits dans les tribus d'après leur domicile, et chacune d'elles avait dans son sein des patriciens et des plébéiens, des riches et des pauvres, en un mot des personnes de toute origine et de tout rang. Il en résulta que l'assemblée formée par la réunion des tribus eut, au moins dans le principe, un caractère absolument démocratique. Plus tard, il est vrai, le privilège parvint à s'y glisser, lorsque les censeurs eurent pris l'habitude de réserver les trente et une tribus rustiques aux propriétaires fonciers, et d'entasser dans les quatre tribus urbaines la foule de ceux qui ne possédaient rien. Mais, dans les premiers temps, il existait entre les diverses tribus et entre les citoyens qui les composaient une égalité presque complète de droits.

Rome connaissait donc deux modes de classement des citoyens, l'un qui avait pour base la fortune et qui avait engendré une assemblée aristocratique, l'autre qui reposait sur le domicile et qui avait donné naissance à une assemblée démocratique. Tout Romain faisait partie à la fois d'une centurie et d'une tribu ; mais il n'y avait pas la moindre relation entre ces deux cadres politiques ; c'étaient deux institutions parallèles qui n'avaient aucun point de contact.

Il ne semble pas que cet état de choses ait duré jusqu'à la fin de la République ; mais on ignore comment il a été modifié. Tout porte à croire qu'une réforme de l'assemblée centuriate s'est accomplie dans le cours du IIIe siècle av. J.-C. Mais nous avons sur cette question si peu de renseignements qu'il est presque impossible de rien affirmer. L'hypothèse la plus généralement admise est celle qui a pour premier auteur un savant du XVIe siècle, Pantagathus, et que, depuis, M. Mommsen a fortifiée par de nouveaux arguments[1]. Faute de mieux peut-être, on est aujourd'hui d'accord pour l'accepter[2].

pagne ; d'autres pensent qu'il en institua 4 seulement. En tout cas, nous en trouvons 21 dès l'année 495 av. J.-C. (Tite-Live, II, 21), et le chiffre de 35 fut atteint en 241 (Periocha 19).

1. Mommsen, *Die rœmischen Tribus* (Altona, 1844), p. 72-113.

2. Tout récemment M. Boissier l'a exposée dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er mars 1881). M. L. Lange l'adopte aussi. Voir ses *Rœmische Alterthümer* (3e édition, 1879), t. II, p. 498 et sq., et une dissertation intitulée : *De magistratuum romanorum renuntiatione et de centuriatorum forma recentiore* (Leipsig, 1879), p. 30. M. Belot est également de l'avis de M. Mommsen, de même que M. Willems, *Droit public romain*, p. 167-170.

Voici en quoi elle consiste dans ses traits essentiels.

Nous trouvons dans les auteurs anciens la preuve que vers la fin de la République il y avait un certain rapport entre la centurie et la tribu. Ce rapport, évidemment, n'a pu être établi que de deux manières : ou bien les centuries et les tribus étaient en nombre égal, ou bien le nombre des centuries était un multiple du nombre des tribus. Or, tout nous atteste que la dernière conjecture est seule plausible, et que la centurie était la moitié de la tribu. Chaque tribu fut divisée en deux centuries, une de *juniores*, une de *seniores*, ce qui donne pour chaque classe soixante-dix centuries, et pour les cinq classes trois cent cinquante. Il faut y ajouter dix-huit centuries de chevaliers, deux de *fabri*, deux de *liticines* et *cornicines*, une de prolétaires, et l'on arrive au chiffre de 373. De là le tableau suivant qui figure dans le livre de M. Mommsen sur les *Tribus romaines*[1].

I^re^ Classe.

70 centuries d'*ingenui* (*Freigebornen*).
18 centuries de chevaliers.
1 cent. *fabrum tignariorum*.

89 centuries.

II^e^ Classe.

70 centuries d'*ingenui*.
1 cent. *fabrum œrariorum*.

71 centuries.

III^e^ Classe.

70 centuries d'*ingenui*.

70 centuries.

IV^e^ Classe.

70 centuries d'*ingenui*.
1 cent. *liticinum*.

71 centuries.

V^e^ Classe.

70 centuries d'*ingenui*.
1 cent. *cornicinum*.
1 » *proletariorum*.

72 centuries.

373 centuries.

1. P. 92-93.

La réforme porta encore sur un autre point. Jadis le droit de voter en premier lieu appartenait toujours à une centurie équestre, et l'on a expliqué plus haut combien ce privilège est considérable. Désormais la *prérogative* fut tirée au sort, non pas, il est vrai, parmi toutes les centuries, mais parmi celles de la première classe[1], et, après qu'elle avait émis son suffrage, le vote continuait selon l'ancien système.

La date de ce double changement nous est à peu près connue. Nous savons, en effet, par le récit que fait Tite-Live des élections de l'an 215[2], que déjà il avait eu lieu. On peut même préciser davantage. En 241, deux tribus nouvelles furent créées pour que leur nombre total atteignît le chiffre de trente-cinq, et ce chiffre ne fut jamais dépassé. N'est-il pas naturel de penser que cette année-là vit s'accomplir la réforme des comices centuriates, et que, si dans la suite on cessa d'accroître le nombre des tribus, c'était pour ne point troubler l'équilibre établi entre elles et les centuries?

Si l'hypothèse de M. Mommsen est justifiée, la composition primitive de l'assemblée centuriate a été gravement altérée au IIIe siècle av. J.-C., et M. Boissier a bien raison de dire qu'il y a eu là une grande victoire de la plèbe, « une des plus grandes assurément qu'elle ait remportées »[3]. Ce n'est pas que Rome, d'un seul bond, ait passé alors de l'aristocratie à la démocratie; mais elle s'en est sensiblement rapprochée.

Même au cas où les riches auraient conservé le nombre de voix qu'ils avaient tout d'abord, leur influence aurait néanmoins baissé, car il est clair que la proportion entre quatre-vingts suffrages et cent quatre-vingt-treize est plus forte qu'entre quatre-vingts et trois cent soixante-treize. Mais il y a plus : la classe riche perdit des voix et les autres en gagnèrent. Autrefois la première classe avait quatre-vingts voix; elle n'en eut plus que soixante-dix; la deuxième, la troisième et la quatrième en avaient vingt; elles en eurent soixante-dix; la cinquième en avait trente; elle en eut aussi soixante-dix. Dans la vieille assemblée centuriate, les chevaliers et les citoyens de la première classe

1. Pseudo-Salluste, *De republ. ordin.*, II, 8, prouve que ce privilège fut réservé à la première classe. V. Mommsen, *Die rœm. Tribus*, p. 73, note 23.
2. XXIV, 7.
3. *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er mars 1881, p. 41.

réunis disposaient de la majorité, et, par leur accord, rendaient inutile le vote des classes suivantes ; dans la nouvelle, ils n'eurent même pas le quart des suffrages, tandis que chacune des classes inférieures en avait presque le cinquième ; et il fallut, pour constituer une majorité, descendre au moins jusqu'à la troisième classe. Les gens de moyenne fortune eurent donc dans ces comices un rôle plus actif, et, pour employer un terme de notre langue parlementaire, l'*axe de la majorité* se déplaça dans un sens favorable à la démocratie.

II.

Critique du système de M. Mommsen.

Je voudrais examiner, quelque téméraire que paraisse cette tentative, si réellement les comices centuriates subirent des modifications aussi graves qu'on le prétend. Cette question n'est pas seulement intéressante par les difficultés qu'elle oppose aux recherches ; elle est de plus très propre, une fois résolue, à nous faire bien comprendre l'esprit général des institutions romaines et l'histoire des derniers temps de la République.

Le système de M. Mommsen, si ingénieux qu'il soit, soulève de nombreuses objections.

Premièrement, il est assez étrange que les auteurs anciens gardent sur ce point un silence absolu. — Nous avons perdu les livres de Tite-Live où étaient racontés les événements des années 293–218 ; mais nous en possédons les résumés[1], et malgré leur brièveté, ils contiennent des faits presque insignifiants si on les compare à la grande réforme de l'année 241. C'est ainsi que nous voyons énumérées dans la *periocha* du livre XI une peste, la condamnation d'un consulaire, la fondation de deux colonies, la création des *III viri capitales*, dans la *periocha* du livre XIV la radiation d'un sénateur, la mort d'une vestale, dans les suivantes l'augmentation du nombre des questeurs, l'institution des combats de gladiateurs, l'inscription des affranchis dans les tribus urbaines, la construction de la voie *Flaminia*. Puisque

1. Ces résumés ne sont ni de Tite-Live ni, comme on l'a cru parfois, de Florus. On ignore à quelle époque ils furent écrits ; mais on peut voir par ceux des livres conservés qu'ils sont assez fidèles.

Tite-Live entrait dans tous ces détails, il est probable qu'il n'aurait pas manqué de citer la réforme des centuries, s'il l'eût rencontrée sur son chemin, et que nous trouverions quelques indications à cet égard dans son abréviateur. — Polybe, cet historien si exact, cet esprit si sagace et si profond, à qui nous devons l'analyse la plus pénétrante que l'antiquité nous ait transmise de la constitution romaine, ne dit rien non plus d'un événement qui certes méritait bien de fixer son attention. — Cicéron était, comme on sait, très curieux des choses du passé et très versé dans la connaissance des annales de Rome. Il n'est peut-être pas une loi importante, un fait quelque peu notable de l'époque républicaine qu'il ne mentionne, au moins par voie d'allusion. Comment expliquer dès lors qu'il se taise sur la réforme de 241? Dira-t-on qu'elle n'a pas été l'objet d'une loi? La conjecture n'est point certaine; supposez néanmoins qu'elle le soit, et que les centuries aient été remaniées par une simple décision des censeurs. Cela diminuait-il en rien la gravité de cette mesure? Etait-elle, pour ce seul motif, moins digne d'intérêt? et peut-on croire que le silence de Cicéron vient uniquement de ce qu'il n'a pas eu l'occasion d'en parler? C'eût été, on l'avouera, un singulier hasard qu'un homme, qui a tant écrit et avec tant de savoir sur l'histoire, les institutions, les usages politiques de sa patrie, eût ignoré lui-même ou nous eût laissé ignorer une réforme aussi sérieuse. — Nous n'avons, en somme, qu'un témoignage au sujet de cette réforme, et il est loin d'être favorable à l'opinion de M. Mommsen. Denys d'Halicarnasse, après avoir exposé l'organisation de Servius Tullius, ajoute [1] : « Ce système fut conservé par les Romains pendant plusieurs générations; mais, à une époque plus voisine de nous, on a été forcé de le modifier dans un

1. Denys, IV, 21 : οὗτος ὁ κόσμος τοῦ πολιτεύματος ἐπὶ πολλὰς διέμεινε γενεὰς φυλαττόμενος ὑπὸ Ῥωμαίων. ἐν δὲ τοῖς καθ' ἡμᾶς κεκίνηται χρόνοις, καὶ μεταβέβληται εἰς τὸ δημοτικώτερον, ἀνάγκαις τισὶ βιασθεὶς ἰσχυραῖς, οὐ τῶν λόχων καταλυθέντων, ἀλλὰ τῆς κλήσεως αὐτῶν οὐκ ἔτι τὴν ἀρχαίαν ἀκρίβειαν φυλαττούσης, ὡς ἔγνων τᾶις ἀρχαιρεσίαις αὐτῶν πολλάκις παρών. Si, à l'exemple de M. Lange (*Rœmische Alterthümer*, 3e édit., II, 498), on entend l'expression ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς χρόνοις comme indiquant l'époque de Denys, ce texte contient une erreur, puisqu'il est absolument certain que dès l'année 215 la centurie prérogative était tirée au sort. D'ailleurs ce détail importe peu dans le cas présent, et il n'en reste pas moins établi par Denys lui-même que, pendant toute la durée de la République, l'assemblée centuriate ne fut modifiée que sur un point, l'ordre d'appel des centuries.

esprit démocratique. Ce n'est pas que les centuries aient été détruites; on s'est contenté de les interroger dans un ordre différent, comme je l'ai constaté moi-même, ayant assisté souvent aux élections faites dans ces comices. » Ainsi Denys atteste que depuis Servius jusqu'à la fin de la République, le seul changement survenu dans l'assemblée centuriate fut la suppression du droit qu'avaient les chevaliers de fournir la *prérogative;* car c'est là le sens qu'il faut attribuer à ses paroles. S'il y avait eu quelque autre innovation accomplie vers le même temps, n'est-il pas probable qu'il l'aurait également signalée[1]?

L'hypothèse défendue par M. Mommsen serait à la rigueur admissible, si, dans la période qui précède 241, on remarquait une tendance générale des esprits et des institutions vers la démocratie. Or, c'est justement le contraire qui nous frappe. A considérer dans son ensemble l'histoire intérieure de Rome depuis l'origine des guerres puniques jusqu'aux Gracques, on s'aperçoit que l'aristocratie n'a pas cessé de dominer dans cet intervalle, et même qu'elle a été constamment en progrès. Du jour où la loi consacra l'égalité politique des deux ordres, il se produisit dans la plèbe, entre les riches et les pauvres, une scission toute naturelle qui eut pour effet de rejeter les premiers du côté où les appelaient leurs intérêts, c'est-à-dire du côté des patriciens. La naissance séparait ces deux classes, mais la fortune les rapprochait, et de leur union sortit une caste nouvelle, qui se réserva tous les soins du gouvernement parce qu'elle voulait s'en réserver tous les profits. Elle mit la main sur les magistratures, même sur le tribunat, qui perdit bientôt son caractère révolutionnaire; elle se

1. On a cru voir une allusion à la réforme de 241 dans un fragment de Salluste, ainsi conçu : « Discordiarum et certaminis utrinque finis fuit secundum bellum punicum » (*Hist. fragm.*, I, 9 ; édit. Dietsch, p. 4). On a supposé que, si l'époque de la seconde guerre punique marqua la fin des discordes civiles, cela tient à l'apaisement produit par la réforme démocratique des centuries. Mais la pensée de Salluste est tout autre ; c'est à la crainte de l'ennemi et aux dangers de la patrie qu'il attribue cette union des citoyens. Cf. I, 8 : « Optumis moribus et maxumâ concordiâ egit populus romanus inter secundum et postremum bellum Carthaginiense... At discordia et avaritia atque ambitio et cetera secundis rebus oriri sueta mala post Carthaginis exscidium maxume aucta sunt. » I, 10 : « Postquam remoto metu punico simultates exercere vacuum fuit, plurimæ turbæ, seditiones, et ad postremum bella civilia orta sunt... » Ces divers passages, rapprochés les uns des autres, sont très clairs, et il est impossible d'en rien conclure au sujet de la réforme de 241, qui, comme on voit, n'est mentionnée par aucun auteur ancien.

rendit maîtresse du sénat et des comices; elle garda pour elle seule l'administration si lucrative des provinces, la jouissance des domaines de l'État, et elle dépouilla, dans la pratique, les pauvres de tous les droits que la constitution leur accordait. Cet esprit de privilège se manifeste en particulier dans les mesures qui furent prises à l'égard de l'assemblée des tribus. On a vu plus haut que cette assemblée avait tout d'abord une organisation démocratique : les citoyens étaient groupés dans les tribus d'après leur domicile, et chacune d'elles avait une voix. Mais, dans la suite, cette égalité disparut. Il y eut des tribus distinctes pour les riches et pour les pauvres, les premières très estimées, les dernières méprisées[1]. En 312, le censeur Appius Claudius eut l'idée de répandre les pauvres dans toutes les tribus, sans tenir compte du domicile; les comices, dit Tite-Live, se trouvaient ainsi au pouvoir de la classe inférieure[2]. Mais en 304, un autre censeur, Q. Fabius Rullianus, rejeta cette classe dans les quatre tribus urbaines, et cet acte excita tellement la reconnaissance du sénat que Fabius reçut le surnom de *Maximus*[3]. Vers l'année 220, on traita de même les affranchis. Jusque-là ils figuraient dans toutes les tribus; on les déclara exclus des tribus rustiques[4], et en 167 ils furent inscrits dans une seule des tribus urbaines; encore devaient-ils justifier de la possession d'un bien-fonds valant 30,000 sesterces[5]. Ces divers remaniements eurent pour résultat d'atténuer dans ces comices l'influence du nombre et d'y accroître celle de la richesse. Les hommes de naissance libre et de condition aisée y disposèrent de trente et une voix sur trente-cinq, et une anecdote racontée par Valère Maxime nous indique que quelques-unes au moins des tribus rustiques renfermaient peu de citoyens[6], surtout par comparaison avec les tribus urbaines.

1. Pline l'Ancien, XVIII, 3 : « Rusticæ tribus laudatissimæ eorum qui rura haberent, urbanæ vero in quas transferri ignominia esset, desidiæ probro. »

2. Tite-Live, IX, 45 : « Humillimorum in manu comitia erant. »

3. IX, 46.

4. Periocha 20.

5. XLV, 15.

6. Tite-Live, VIII, 37 ; Valère Maxime, IX, 10, 1. En 323, les habitants de Tusculum furent accusés d'avoir trahi la cause de Rome, et l'affaire fut portée devant le peuple. Toutes les tribus furent d'avis de pardonner ; une seule, la tribu Pollia, se prononça pour la rigueur. Les Tusculans s'en souvinrent. Plus tard, ils y furent inscrits dans la tribu Papiria ; ils y eurent assez d'influence pour disposer de la majorité, et jamais cette tribu, où ils dominaient, ne donna sa voix à un candidat de la tribu Pollia.

Voilà donc une assemblée où, dans les premiers temps, tous les suffrages avaient la même valeur, et où plus tard la prépondérance appartint aux propriétaires fonciers. Cette réforme s'était opérée lentement, sans dessein prémédité, en vertu de cette espèce de force latente qui poussait les Romains de préférence vers l'aristocratie. Elle avait eu lieu pendant les cent cinquante années qui précèdent les Gracques, c'est-à-dire précisément à l'époque où l'on prétend que les comices centuriates subirent une transformation toute contraire. N'y a-t-il pas là une contradiction qui nous avertit que l'une ou l'autre de ces deux réformes n'a pas été accomplie? et puisque la réforme aristocratique des tribus est hors de doute, n'est-il pas évident que la réforme démocratique des centuries est fort douteuse?

C'eût été d'ailleurs mal choisir son temps que de chercher à diminuer la puissance politique de l'argent, au moment même où il prenait dans la société une importance capitale. Le IIIe siècle avant notre ère fut en effet remarquable par une révolution économique dont les conséquences furent graves pour le développement des institutions de Rome. La soumission de la péninsule entière, les guerres avec Pyrrhus et avec Carthage, les premières conquêtes en dehors de l'Italie enrichirent le trésor de la République, étendirent son territoire et son commerce, firent affluer dans la ville les métaux précieux, et ouvrirent un large champ aux spéculations[1]. Bien des faits attestent le haut degré de prospérité matérielle que Rome atteignit alors. Il suffit de rappeler qu'Appius Claudius, censeur en 312, inaugura les grands travaux, en construisant une voie militaire et un aqueduc[2], que la ville s'embellit et renonça à son vieil aspect rustique[3], qu'en 269 on frappa de la monnaie d'argent et en 209 de la monnaie d'or[4], que les grosses fortunes et les vastes domaines cessèrent d'être rares[5], que le goût du luxe s'accrut avec les moyens de le

1. Belot, I, 272-273 ; Duruy, *Hist. des Rom.* (II, 221-223 ; édit. de 1880). Mommsen, *H. R.*, IV, 132 sq.

2. Tite-Live, XXIX, 9. Mommsen, *Hist. rom.* (II, 280).

3. Mommsen, *H. R.*, II, 281-282. Duruy, *Hist. des Romains* (I, 514-515 ; édit. de 1879).

4. Tite-Live, *Periocha* 15 : « Tunc primum populus romanus argento uti cæpit. » XXVII, 10 : « Aurum vicesimarium promi placuit ; prompta ad quatuor milia pondo auri. » Mommsen, *H. R.*, II, 282. Marquardt-Mommsen, *Handbuch der rœm. Alterth.*, V, p. 23. Belot, I, 274.

5. Mommsen, *H. R.*, IV, 94-95 ; 138-139.

satisfaire[1], enfin que la République eut assez de ressources pour vaincre Carthage et commencer ses lointaines expéditions au-delà des mers. L'argent étant devenu plus abondant et la fortune plus accessible, il en résulta que les riches furent à la fois plus nombreux et plus puissants. On a essayé d'établir qu'en 220, à l'époque où il y avait 270,000 citoyens, ceux de la première classe, joints aux chevaliers, étaient environ 22,000[2]. Je n'ai pas contrôlé ce chiffre; mais il ne paraît point exagéré. En tout cas, cette classe jouait dans la société un rôle considérable. C'est d'elle principalement que sortaient ces hommes de finance qui, à Rome et dans les provinces, faisaient la banque et le commerce, qui prenaient à ferme la perception des impôts, qui se chargeaient même d'approvisionner les armées et d'exécuter les travaux publics. Ils trouvaient dans toutes ces opérations une source d'énormes profits, et ils savaient décupler par l'association leurs capitaux et leur influence. Ils avaient, à divers titres, une multitude de citoyens sous leur dépendance, et l'État lui-même, qui ne pouvait se passer de leurs services, les ménageait au point de tolérer parfois leurs fraudes les plus scandaleuses[3]. — Ce sont eux pourtant qui auraient été surtout atteints par la réforme de 241, dans l'hypothèse de M. Mommsen. Il n'est pas probable qu'on y ait seulement songé; d'ailleurs tout projet de ce genre aurait échoué devant leurs résistances. Ils étaient intéressés à conserver la haute main sur l'assemblée qui nommait les consuls, les censeurs et les préteurs, qui décidait la guerre, et qui ratifiait les traités de paix. Si la direction des comices leur avait un moment échappé, ils n'auraient pas manqué de la ressaisir, de même que plus tard, quand Sylla leur eut enlevé la place qu'ils occupaient dans les tribunaux, ils ne négligèrent rien pour la reprendre. Au reste l'opinion publique ne leur était pas hostile. Dans cette société romaine, si positive, si âpre au gain, on respectait l'argent et ceux qui le possédaient; les riches inspiraient un sentiment tout autre que la haine ou l'envie, et l'on ne trouvait pas étrange que la prépondérance politique appartînt à la fortune.

A ces preuves morales qui ne conduisent guère qu'à des pro-

1. Ibid., II, 281 ; IV, 176-177 ; Duruy, I, 516 ; II, 215.
2. Belot, II, 99.
3. Tite-Live, XXV, 3, en donne un exemple.

babilités, nous joindrons quelques textes qui conduiront peut-être à la certitude.

Lœlius Felix définissait ainsi les différentes espèces de comices[1] : « Quand les hommes sont groupés d'après la naissance, ils forment les comices curiates; quand ils le sont d'après l'âge et le cens, ils forment les comices centuriates; quand ils le sont d'après le domicile, ils forment les comices par tribus. » Cicéron s'exprime à peu près de la même façon : « On a voulu, dit-il, que les comices centuriates fussent seuls compétents pour juger un citoyen ; car le peuple, lorsqu'il est divisé suivant la fortune, l'âge, la situation sociale, vote avec plus de sagesse que l'assemblée plus mêlée des tribus[2]. » On voit par ces deux textes qu'aux yeux des anciens le classement des citoyens dans l'assemblée des centuries se faisait d'après un principe qui n'avait rien de commun avec le domicile, que c'était même là ce qui distinguait cette assemblée des comices par tribus, et que les rangs y étaient déterminés uniquement par l'âge et la richesse. Or, d'après le système de M. Mommsen, ils y auraient été déterminés autant par le domicile que par la richesse et par l'âge.

Appien raconte ce qui suit des consuls de 88, Sylla et Q. Pompeius. « Ils demandèrent, dit-il, que l'on votât non par tribus, mais par centuries, comme le roi Tullius l'avait ordonné; ils espéraient que par ce moyen les suffrages cesseraient d'être aux mains des pauvres et seraient aux mains des riches[3]. » On a prétendu que Sylla s'était proposé simplement de revenir sur l'innovation qui avait eu lieu en 241, de supprimer la concordance établie alors entre les centuries et les tribus, et de rendre à l'assemblée centuriate le caractère aristocratique qu'elle avait en partie perdu. Mais le passage d'Appien ne contient rien de pareil ; il indique seulement que Sylla voulait abolir les comices

1. Cité par Aulu-Gelle (XV, 27, 4) : « Cum ex generibus hominum suffragium feratur, *curiata* comitia esse, cum ex censu et ætate *centuriata*, cum ex regionibus et locis, *tributa*. » Lœlius Felix était un jurisconsulte du temps de Trajan et d'Hadrien (*Real-Encyclop.* de Pauly, IV, 727).

2. *De legibus*, III, 19, 44 : « Discriptus populus censu, ordinibus, ætatibus plus adhibet ad suffragium consilii quam fusè in tribus convocatus. »

3. Appien, *De b. c.* I, 59 : εἰσηγοῦντο τὰς χειροτονίας μὴ κατὰ φυλὰς, ἀλλὰ κατὰ λόχους, ὡς Τύλλιος βασιλεὺς ἔταξε, γίγνεσθαι. Χειροτονία signifie d'ordinaire *élection*. Mais Appien emploie souvent ce terme quand il s'agit du vote d'une loi. V. notamment *De b. c.*, I, 11, et III, 7. — Le mot εἰσηγοῦντο ne permet ni d'affirmer ni de nier que ce projet de Sylla et Pompée ait été converti en loi.

par tribus et ne laisser subsister que les comices par centuries. Il ne faudrait pas d'ailleurs le prendre au pied de la lettre; Sylla, au fond, n'eut d'autre dessein que de priver les comices par tribus du droit de faire les lois. Abolir l'assemblée des tribus, c'était confier à l'assemblée des centuries la nomination des tribuns; or rien ne prouve que Sylla en ait eu l'idée; il semble même que, s'il diminua le pouvoir de ces magistrats[1], c'est parce qu'il n'avait point modifié leur mode d'élection. L'objet de la réforme mentionnée par Appien était de mettre un terme à un abus récent. Depuis les Gracques, les démocrates avaient l'habitude de porter leurs projets de loi devant les tribus plutôt que devant les centuries. Il n'y avait pas de ligne de démarcation entre les attributions législatives des unes et des autres; les magistrats étaient donc libres de s'adresser à l'assemblée qui leur convenait le mieux, et ils choisissaient souvent celle qui était à la fois la plus populaire et la plus docile; si bien que peu à peu les comices par tribus furent appelés à voter presque toutes les lois. Sylla préférait qu'elles fussent, comme autrefois, l'œuvre de l'aristocratie, et il pensait que deux mesures étaient propres à atteindre ce but : 1° l'obligation imposée aux magistrats d'obtenir pour leurs projets de loi l'autorisation préalable du sénat, avant de consulter le peuple; 2° la défense d'en présenter aucun à l'assemblée des tribus[2]. Si l'on explique de la sorte le texte d'Appien, on s'aperçoit qu'il fournit un argument, non pas en faveur de la thèse de M. Mommsen, mais contre cette thèse. Appien, en effet, ne connaît que deux assemblées, celle où les suffrages se comptent par tribus, et celle où ils se comptent par centuries; il ne connaît pas d'assemblée intermédiaire où ils auraient été comptés à la fois par centuries et par tribus. Il n'y a, d'après lui, qu'une seule espèce de comices centuriates, les comices institués par Servius. Enfin la différence entre l'assemblée des tribus et l'assemblée des centuries est, à ses yeux, si grande que dans la première les pauvres dominent et dans la seconde les riches.

Nous trouvons dans Tite-Live[3] un récit d'où il résulte qu'en

1. Velleius Paterc. (II, 30) : « Pompeius tribuniciam potestatem restituit, cujus Sulla imaginem sine re reliquerat. » César, *De bello civili*, I, 7 ; Appien, *De b. c.*, I, 100, II, 29 ; Asconius (Orelli), p. 78.

2. Ces deux mesures sont nettement exposées dans Appien, *De b. c.*, I, 59.

3. Tite-Live, XXIII, 16.

169 les voix étaient réparties entre les classes de la même manière qu'avant 241. Ti. Sempronius Gracchus, le père des Gracques, s'était montré sévère durant sa censure. On n'attendit pas qu'il fût sorti de charge pour le traduire devant l'assemblée centuriate. Déjà huit centuries de chevaliers et beaucoup de centuries de la première classe l'avaient condamné, lorsque ses amis quittèrent leurs anneaux d'or, prirent des vêtements de deuil et se mirent à supplier le peuple. Un revirement d'opinion se produisit, et Sempronius fut absous à la majorité de huit voix. Le texte de Tite-Live, examiné de près, montre clairement qu'à partir du moment où les partisans de Sempronius intervinrent, les dispositions de l'assemblée changèrent. Jusque-là on avait voté contre lui ; dès lors on vota pour lui, et néanmoins il faillit être condamné. Cela prouve que les chevaliers et les citoyens de la première classe avaient presque la majorité des suffrages. Or, si l'on adopte l'hypothèse de M. Mommsen, ils n'avaient que 89 voix sur 373; si on la rejette, ils en avaient 99[1] sur 193; nul doute par conséquent qu'elle ne doive être repoussée.

La même conclusion se dégage encore plus nettement d'un texte de Cicéron qui a été souvent mal interprété. Ce texte est un passage du *De Republica* où un des interlocuteurs du dialogue, Scipion Emilien, expose et apprécie l'œuvre de Servius Tullius[2]. On sait que ce traité ne nous est parvenu ni en entier, ni en bon état; le texte dont il s'agit est un de ceux qui ont le plus souffert; il en dit assez cependant pour l'objet qui nous occupe. Le manuscrit porte deux leçons dont l'une, la seconde, est très claire : « Nunc rationem videtis esse talem ut equitum centurie cum sex suffragiis et prima classis addita ceturia q. ad sumum usum urbis fabris tignariis est data LXXXVIII ceturias habeat quibus ex cent. quattor centuriis tot enim reliquæ sunt octo solæ si accesserunt cofecta est vis populi universa..... » Il est aisé de démêler dans cette phrase que l'ordre équestre et la première classe disposaient de 89 centuries, et que les autres classes réunies n'en avaient que 104, ce qui donne pour l'assemblée entière un total de 193 centuries. Malheureusement nous ignorons l'origine, et par suite la valeur diplomatique de cette leçon. Elle est très plausible, et beaucoup de critiques l'ont adop-

1. Ou plutôt 89, comme on le verra au chap. suivant.
2. II, 22, 39.

tée ; mais, comme elle peut n'être que la correction personnelle d'un copiste, elle ne mérite pas une confiance absolue, et nous ne devons pas lui reconnaître plus d'autorité qu'aux restitutions tentées par Ritschl et Urlichs. Quant à la première leçon, elle est à peu près inintelligible; la voici, telle que la cite Orelli[1] : « Nunc rationem videtis esse talem ut equitum certamine cum et suffragiis et prima classis addita ceturia q. ad sumum usum urbis fabris tgnariis est data .VIIII ceturias tot enim reliquæ sunt octo solæ si accesserunt cofecta est vis poli universa. » Si altérée que soit cette phrase, elle nous apprend que huit centuries ajoutées à celles des chevaliers et de la première classe forment la majorité. Sans doute cette idée n'est pas exprimée en termes précis ; mais elle apparaît, à travers les lacunes du texte, avec une netteté suffisante. Il est à remarquer en effet que ce passage pèche surtout par omission ; à part quelques erreurs de copiste, faciles à corriger, comme *certamine* pour *centuriæ*, *poli* pour *populi,* les fautes qu'on y constate proviennent principalement de ce fait que des mots ont été oubliés. La preuve en est que la seconde leçon se borne à combler les vides que laissent entre eux certains mots de la première. Ainsi, à s'en tenir à la lettre du manuscrit, on est forcé d'avouer que la conjecture de M. Mommsen a peu de chance d'être exacte, puisqu'elle n'attribue aux citoyens de l'ordre équestre et de la première classe que le quart environ des suffrages, tandis que, d'après Cicéron, ils en avaient près de la moitié. Que serait-ce si la leçon de la seconde main était la vraie?

On objectera peut-être qu'il est question ici de la constitution de Servius, et que le nombre des centuries, fixé d'abord à 193, put être porté plus tard à 373. Cette opinion ne me paraît pas fondée. Scipion décrit l'organisation des centuries comme on fait d'une institution qu'on a sous les yeux. Il n'entre pas dans de grands détails, parce qu'il sait que ses auditeurs la connaissent aussi bien que lui : « Quæ descriptio, si esset ignota vobis, explicaretur à me » ; il se contente d'en rappeler les traits essentiels. En outre, il ne s'exprime pas au passé, mais au présent. Il dit : « nunc rationem videtis *esse* talem », et non « *fuisse* »; il dit : « centurias *habeat* », et non « *habuerit* »[2]. L'assemblée dont il

1. Orelli (2e édit. revue par Halm 1861 ; t. IV, p. 804, en note).

2. Le mot *habeat* ne figure que dans la 2e leçon; mais il devait y avoir en cet endroit dans le texte authentique un verbe au présent; sans quoi la

nous trace le tableau n'est donc pas celle de Servius, mais celle que Scipion et ses amis voyaient fonctionner à la date présumée du dialogue. Or l'action de ce dialogue est placée d'ordinaire dans l'intervalle qui sépare la mort de Tib. Gracchus et la mort de C. Gracchus, c'est-à-dire entre les années 133 et 134 ; elle est en tout cas bien postérieure à 241, puisque Scipion Emilien naquit en 185[1]. La conséquence toute naturelle de ce fait, c'est que les comices centuriates n'avaient pas été sérieusement modifiés en 241, et qu'au IIIe siècle avant notre ère ils étaient à peu près tels qu'à l'époque des rois[2].

Voilà les principales objections que j'adresserai à M. Mommsen. Il y en a de deux espèces : les unes, tirées de la marche générale des événements, tendent à établir qu'une réforme démocratique des centuries n'a pu s'accomplir au IIIe siècle; les autres, plus positives et tirées des textes mêmes, nous permettent d'affirmer que cette réforme n'a pas eu lieu.

III.

Hypothèse nouvelle.

Ce n'est pas à dire que l'assemblée centuriate soit demeurée immuable. Les textes prouvent le contraire; ils attestent que depuis le début de la deuxième guerre punique jusqu'à la fin de la République il exista un rapport numérique entre les tribus et les centuries.

Cicéron appelle la centurie « une portion de tribu[3] ». Nous lisons dans un scholiaste d'Horace : « Chaque tribu avait ses centuries de *juniores* et de *seniores*[4]. » Tite-Live, après avoir décrit l'organisation servienne, ajoute : « Il ne faut pas s'étonner

2e main n'aurait pas écrit *habeat*. D'ailleurs *videtis esse* entraine après *ut* un présent.

1. Person, *De P. Cornelio Scipione Æmiliano* (Paris, 1877), p. 8.

2. M. Belot (I, 244-245) a bien vu que Cicéron ne décrit pas l'organisation primitive des centuries, mais celle qu'il a sous les yeux. Seulement il suppose que, sans le vouloir, l'auteur du *De Rep.* a commis un anachronisme, et affirmé de l'époque de Servius ce qui n'était vrai que de son temps.

3. *Pro Plancio*, 20, 49 : « (centuria) unius tribus pars. »

4. Cité par Mommsen, *Die rœm. Tribus*, p. 74 : « Singulæ tribus habebant suas centurias juniorum et seniorum. »

qu'elle diffère de celle que nous voyons aujourd'hui ; car, depuis, le nombre des tribus s'est élevé à trente-cinq, et même ce nombre a été doublé par les centuries de *juniores* et de *seniores*..... Les tribus primitives ne répondaient nullement aux centuries, quant à la répartition et quant au nombre[1]. » Ce passage est peu clair, et, pris à la lettre, il contient une erreur[2]. Mais il indique qu'après 241, lorsqu'il y eut trente-cinq tribus, on mit entre elles et les centuries une certaine concordance. Le même auteur, racontant les élections consulaires de l'année 215, dit que le sort désigna l'*Aniensis juniorum* comme centurie prérogative[3]. Il est naturel de penser qu'il y avait aussi une *Aniensis seniorum*, et qu'elles faisaient partie l'une et l'autre de la tribu *Aniensis*. Un récit que nous trouvons encore dans Tite-Live vient à l'appui de cette conjecture. Aux comices consulaires de 211, la centurie prérogative fut la *Veturia juniorum ;* elle donna sa voix à T. Manlius Torquatus et à T. Otacilius. Le premier déclina cet honneur et demanda que le vote fût annulé. On finit par céder à ses instances ; mais, avant de recommencer le vote, les citoyens de la *Veturia juniorum* prièrent le consul d'appeler la *Veturia seniorum ;* ils voulaient s'entendre « avec leurs aînés », et ils suivirent en effet leur conseil[4]. N'est-il pas probable que ces deux centuries se rattachaient à la tribu *Veturia,* comme les deux précédentes à la tribu *Aniensis*, et qu'il en était de même pour toutes les tribus?

Sur ce point, on le voit, M. Mommsen a pleinement raison. Il est également dans le vrai, lorsqu'il affirme qu'il y avait dans la première classe 70 centuries. Nous avons à cet égard le témoignage de Cicéron. Cet auteur ne dit pas expressément quel était le nombre des centuries de cette classe ; mais il le laisse aisément deviner. Il déclare que si l'on additionne ensemble les centuries équestres, celles de la première classe, huit de la seconde, et la centurie des *fabri tignarii*, on arrive à la majorité, c'est-à-dire évidemment à la moitié de 193 voix plus une, ou, si l'on veut, à

1. I, 43 : Nec mirari oportet hunc ordinem qui nunc est post expletas quinque et triginta tribus duplicato earum numero centuriis juniorum seniorumque ad institutam ab Servio Tullio summam non convenire... Neque eæ tribus (celles de Servius) ad centuriarum distributionem numerumque quidquam pertinuere. »

2. A savoir que le nombre des tribus fut doublé (*duplicato earum numero*) ; ce qui signifierait qu'il fut porté de 35 à 70.

3. Tite-Live, XXIV, 7.

4. XXVI, 22.

97. Par suite, pour savoir combien de centuries avait la première classe, il suffit de déduire de 97 la somme de toutes les autres, et le résultat de l'opération est 70. Ce chiffre d'ailleurs est le seul qui permette d'établir un rapport numérique entre les centuries et les tribus, le seul par conséquent qui soit d'accord avec les textes cités plus haut, lesquels prouvent que ce rapport existait. 70 en effet équivaut à 35 multiplié par 2. Il n'est donc pas téméraire de penser que la première classe renfermait deux fois autant de centuries qu'il y avait de tribus, que ces centuries étaient groupées deux par deux, l'une étant réservée aux *seniores*, l'autre aux *juniores*, et que chaque groupe était désigné par un nom de tribu.

Mais de ce que la première classe comptait 70 centuries, il ne s'ensuit pas que chacune des cinq classes fût pareillement composée. Rien ne montre que les comices aient été l'objet d'un remaniement aussi symétrique; au contraire, si l'on se rappelle les arguments qui nous ont servi à réfuter la thèse de M. Mommsen, notamment Tite-Live, XLIII, 16, et Cicéron, *De Republica*, II, 22, 39, on reconnaîtra que l'assemblée entière resta toujours divisée en 193 centuries; les suffrages purent y être répartis de différentes façons suivant les époques; la première classe put en avoir 80 au temps de Servius et 70 seulement au IIIe siècle; une chose en tout cas est sûre, c'est que le nombre total ne changea pas, et qu'il était identique avant la réforme et après. Ainsi toute la question est de savoir comment furent distribuées ces 193 centuries, ce point étant déjà acquis que la première classe en gardait 70. En réalité même, la question se réduit à chercher ce que devinrent les 10 centuries que perdit la première classe.

Deux systèmes ont été imaginés pour résoudre la difficulté. Il en est un qui supprime dans la première classe la *centuria fabrum*, qui donne à la deuxième 70 centuries (35 de *juniores* et 35 de *seniores*), qui en donne 35 à la troisième, et qui abolit la quatrième, la cinquième et la centurie des prolétaires. Le second système modifie celui-ci de façon à ce que 35 centuries passent de la deuxième à la quatrième[1]. Voici un tableau qui rendra plus claire cette double combinaison.

1. Voir l'*Onomasticon Tullianum* d'Orelli (Pars IIIa, p. 375-377).

1er *Système.*

1re Classe	18 centuries équestres.	
	35 centuries de *juniores*.	
	35 » de *seniores*.	
2e Classe	35 centuries de *juniores*.	
	35 » de *seniores*.	
3e Classe	35 centuries (sans distinction de *juniores* et de *seniores*).	
Total :	193 centuries.	

2e *Système.*

1re Classe	18 centuries équestres.	
	35 centuries de *juniores*.	
	35 » de *seniores*.	
2e Classe	35 centuries.	
3e Classe	35 »	
4e Classe	35 »	
Total :	193 centuries.	

Mais ici se présentent deux graves objections. D'abord rien ne nous autorise à négliger cette assertion du *De Republica*, qu'une centurie de *fabri tignarii* se rattachait à la première classe. De plus, nous savons qu'au temps de C. Gracchus il existait cinq classes qui votaient, et qu'elles existaient encore au temps de Cicéron[1].

Ces deux hypothèses ne sont pas les seules que l'on puisse concevoir. Il est possible que les six centuries aient été ajoutées en bloc à la deuxième classe, ou bien qu'elles aient été assignées aux diverses classes par fractions à peu près égales, ou bien qu'elles aient été réparties proportionnellement au nombre de centuries que chaque classe contenait déjà. Parmi toutes les combinaisons qui ont pour elles la vraisemblance, la meilleure peut-être est celle qui consisterait à rejeter dans la deuxième classe les dix centuries, augmentées de cinq que l'on

1. Pseudo-Salluste, *De rep. ordinandâ*, II, 8. Cic. (*Acad.*, II, 23, 73) : « Qui mihi cum illo cubati *quintae classis* videntur. »

emprunterait à la cinquième. Nous aurions ainsi le tableau ci-dessous.

1re Classe	18 centuries équestres.	
	70 centuries (35 de *juniores*, 35 de *seniores*).	
	1 cent. de *fabri tignarii*.	
2e Classe	35 centuries.	
	1 cent. de *fabri ærarii*.	
3e Classe	20 centuries.	
4e Classe	20 centuries.	
	1 cent. de *liticines*.	
5e Classe	25 centuries.	
	1 cent. de *cornicines*.	
	1 » de *proletarii*.	
Total :	193 centuries.	

Ce n'est là d'ailleurs qu'une simple conjecture, et les textes ne sont pas plus en faveur de celle-ci que de toute autre. Il n'y a de certain ici que le nombre des centuries de la première classe et le nombre des centuries de l'assemblée entière. Mais c'est aussi le point qu'il importait surtout d'établir.

Ainsi se trouvent conciliés les témoignages, en apparence contradictoires, de Tite-Live et de Cicéron. L'un prétend que la première classe avait 80 centuries, l'autre donne à entendre qu'elle en avait 70[1]. De là, croyait-on, la nécessité d'avouer que le texte de Cicéron était altéré, et c'est en effet l'opinion qui prévalait. On n'avait pas assez remarqué qu'ils ont raison tous deux. Tite-Live parle des comices centuriates, tels que Servius les avait institués; Cicéron parle de ces mêmes comices, tels qu'ils avaient été modifiés au IIIe siècle av. J.-C. Ce que dit chacun d'eux est vrai de l'époque pour laquelle il le dit.

La réforme accomplie entre les années 241 et 215[2] n'eut pas un caractère démocratique. Dans l'organisation nouvelle, on vota par classes, comme dans l'ancienne; le fait a été parfois contesté;

1. Tite-Live (I, 43) dit formellement : « ex iis qui centum milium æris... haberent, *octoginta* fecit centurias ; ... prima classis omnes appellati. » Cicéron (De rep., II, 22, 39) ne donne pas un chiffre précis pour la première classe ; mais, d'après les chiffres qu'il donne pour les chevaliers et les *fabri tignarii*, il est aisé de voir qu'il attribue à cette classe 70 suffrages.

2. Tite-Live (I, 43, et XXIV, 7) atteste que la réforme doit avoir été accomplie entre ces deux dates; mais on ne peut dire rien de plus.

mais il est établi par des textes qui ne prêtent pas à l'équivoque[1]. Le cens exigé pour chaque classe ne fut pas abaissé ; il est même probable qu'on l'éleva, pour compenser la diminution de la valeur réelle de l'as et l'avilissement de l'argent causé par l'affluence des métaux précieux[2]. Enfin la première classe perdit seulement dix centuries que l'on donna sans doute à la seconde, et elle conserva dans les comices presque la moitié des voix. Ces comices restèrent donc ce qu'ils étaient, une assemblée où les pauvres n'étaient rien et où les riches étaient à peu près tout.

L'objet véritable de la réforme des centuries ne peut être compris qu'à la condition d'avoir présente à l'esprit une autre réforme, qui eut lieu simultanément.

Nous avons mentionné plus haut le changement qui se fit dans l'ordre d'appel des centuries. Autrefois c'était toujours une centurie équestre qui votait la première ; vers le milieu du IIIe siècle, on étendit à toutes les centuries de la première classe le droit de désigner la *prérogative* par la voie du sort. La raison de cette innovation est facile à saisir. Entre les centuries *équestres* de la première classe et celles qui ne l'étaient pas, il n'y avait qu'une légère différence. Les unes se composaient de chevaliers *equo publico*, les autres de chevaliers *equo privato ;* mais ces citoyens étaient tous chevaliers ; ils se distinguaient seulement par ceci, que l'État donnait aux premiers un cheval de guerre et n'en donnait pas aux seconds[3]. Tous aussi possédaient le même cens,

1. Cicéron ; 2e *Philippique* 33, 83 : « Ecce Dolabellæ comitiorum dies : sortitio prærogativæ : quiescit (Antoine qui présidait). Renuntiatur : tacet. Prima classis vocatur, renuntiantur deinde ut assolet suffragia (sur cette leçon, voir Lange, *De magistrat. romanor. renuntiatione*..., p. 7, note 4) : tum secunda classis : quæ omnia sunt citius facta quam dixi... » Cf. Tite-Live, XLIII, 16 ; Pseudo-Salluste, *De rep. ordin.*, II, 8.

2. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner longuement cette question. Je me contente de renvoyer à l'ouvrage de M. Belot (I, 272-285). Il est probable que le cens de la première classe fut porté à 1,000,000 d'as (400,000 sesterces), celui de la deuxième à 750,000 as (300,000 sesterces), celui de la troisième à 500,000 as (200,000 sesterces), etc., en un mot que le cens fut décuplé.

3. Pour être chevalier *equo privato,* il suffisait de posséder le cens équestre ; pour être chevalier *equo publico,* il fallait de plus être admis par les censeurs dans les centuries équestres (voir plus haut, p. 1, note 3). Entre ces deux catégories de citoyens il n'y avait pas de différence de fortune. L'État fournissait aux chevaliers *equo publico,* non pas un cheval, mais une somme pour acheter un cheval et une indemnité annuelle pour le nourrir. De là les expressions *dare, assignare, adimere, jubere vendere equum.*

avaient les mêmes occupations et les mêmes intérêts. Il était donc naturel qu'ils eussent tous les mêmes privilèges, et c'est pour cela que désormais la *prérogative* fut choisie parmi les quatre-vingt-huit[1] centuries de la classe tout entière. Cette réforme, si elle eut des conséquences politiques, ne fut point favorable à la démocratie ; car elle fortifia l'union des chevaliers en supprimant ce qui pouvait être entre eux un sujet de jalousie, et par suite elle augmenta leur puissance dans l'assemblée.

Du jour où les diverses centuries de la première classe eurent une chance égale d'être appelées à fournir la *prérogative*, on voulut que cette chance fût égale aussi pour les diverses tribus, et l'on décida que dans chaque tribu il y aurait deux centuries de la classe privilégiée. Les tribus, bien qu'elles fussent fondées sur le domicile, ne ressemblaient en rien aux quartiers de nos villes. Elles comprenaient des gens de toute condition, mais elles les mettaient en contact perpétuel les uns avec les autres. Chacune avait son chef, son culte, ses fêtes; et de là naissaient fréquemment des occasions de se rapprocher et de se connaître[2]; chacune était encore un cadre politique où l'on se groupait dans certains cas pour voter les lois ou élire les magistrats de la cité. En un mot, les citoyens d'une même tribu ne se perdaient jamais de vue et se trouvaient souvent ensemble. Il s'établissait ainsi entre eux une sorte de solidarité et d'esprit de corps. Ce n'est pas que dans ces réunions on oubliât complètement les distinctions de la naissance et de la fortune, ni qu'on poussât l'amour de sa tribu jusqu'à lui sacrifier habituellement l'intérêt de sa classe ou de sa caste. Mais un noble ou un chevalier avait d'ordinaire une plus grande autorité morale dans sa tribu que dans les autres[3], et par contre, c'était pour un humble plébéien un titre de recommandation auprès d'un riche que d'être son *contribulis*, son collègue de tribu[4].

1. En laissant de côté la centurie des *fabri* qui évidemment ne pouvait devenir *prérogative*.

2. Varron, *De lingua latina*, VI, 86; Appien, III, 23 ; Denys, IV, 14-15; Asconius (Orelli), p. 7 ; Mommsen, C. I. L., tome I, p. 205. Cf. Lange, *Rœm. Alterthümer* (3e édit.), I, 508-509 ; Willems, *Le droit public romain*, p. 48-49. Les tribus restèrent des groupes très vivants jusque sous l'Empire ; on voit souvent les membres d'une même tribu s'associer entre eux. Orelli-Henzen, 740, 1000, 6419.

3. Q. Cicero, *De petitione consulatus*, voir notamment 5 et 8.

4. Le mot *contribulis* figure dans Orelli, 3107.

Chaque tribu était représentée par un certain nombre de citoyens dans les différentes classes. Mais la classe où il importait le plus que toutes fussent représentées était la première. D'abord les 193 suffrages étaient répartis de telle façon que la première classe votait souvent seule, en s'adjoignant quelques centuries de la seconde. Elle avait en outre cet avantage de pouvoir imposer presque sa volonté aux autres, puisque c'est d'elle que sortait toujours la *prérogative*. Il parut donc équitable de faire participer toutes les tribus au double privilège dont jouissait cette classe, et voilà pourquoi la réforme du IIIe siècle fut opérée. Elle n'altéra pas le caractère aristocratique des comices centuriates ; mais elle assura à chaque tribu le droit d'exercer dans cette assemblée, par l'intermédiaire de ses principaux citoyens, une part égale d'influence.

Paul GUIRAUD.

L'AUTRICHE

ET LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Avril 1795.

I.

Caractère général de la diplomatie de l'an III. — Plans de paix. — Le grand dessein de Sieyès. — Situation des pays conquis. — Idée de négocier avec l'Autriche.

Dès qu'ils commencèrent de négocier avec l'Europe, c'est-à-dire dès le mois de janvier 1795, les membres du Comité de salut public de l'an III avaient formé un vaste plan de guerre et de diplomatie, dont ils poursuivirent l'exécution jusqu'à la fin de la Convention. Repris par les membres du Comité qui entrèrent dans le Directoire, il resta, dans ses lignes générales, le principe du système de la République. Dissoudre la coalition en concluant avec la Prusse, la Hollande et l'Espagne des traités de paix partiels; diviser et neutraliser en partie l'Allemagne ; opposer s'il était possible à la triple alliance de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, une coalition dans laquelle entreraient, avec la République française, la Prusse, l'Espagne, la Hollande, la Turquie, la Suède et le Danemark ; contenir la Russie par l'union des Turcs, des Danois, des Suédois et peut-être des Polonais; lancer contre l'Angleterre les flottes combinées de la France, de la Hollande et de l'Espagne ; jeter sur l'Autriche, que l'on attaquerait à la fois en Allemagne et en Italie, toutes les forces de la République, en un mot annuler la Russie, bloquer l'Angleterre, écraser l'Autriche, tel était le dessein qui se dégage des instructions du Comité de salut public

dans les premiers mois de 1795[1]. La frontière de la France portée au Rhin et aux Alpes, l'annexion de la Belgique, des États allemands de la rive gauche du Rhin, de la Savoie et de Nice, c'est-à-dire la conquête de ce que l'on appelait *les frontières naturelles,* devaient être la consécration de cette politique. Ce devait être aussi la garantie du gouvernement républicain, qui aurait rendu à la France avec une paix si glorieuse la prospérité de son commerce et la prépondérance de son pouvoir en Europe. Il entrait une grande part d'hypothèse et il y avait un fond bien chimérique dans cette conception gigantesque : elle ne répondait ni à la puissance réelle de la France ni aux relations véritables des puissances européennes ; elle péchait par son principe même, la pensée que le succès de ce plan assurerait à la fois la paix de l'Europe et la sécurité de la République française.

Au mois de mars 1795, la République avait conquis les pays que l'on voulait garder. Si paradoxale que paraisse sa politique, le Comité de salut public essaya de l'appliquer ; le plus curieux est de voir un dessein de cette nature conçu et poursuivi par un gouvernement anonyme qui était soumis par son renouvellement partiel de chaque mois aux revirements de l'assemblée la plus agitée qui fut jamais.

Cependant il y eut des hésitations, des incertitudes et des intermittences ; il y eut des moments où, devant l'aspect des ruines accumulées, devant l'épuisement des arsenaux et des finances, le Comité se demanda s'il ne convenait pas d'en finir et si, au lieu d'écraser l'Autriche, il ne serait pas prudent de transiger avec elle. Il y eut des jours aussi où, sous l'influence d'objections très politiques, le Comité douta de l'efficacité de son principe des frontières naturelles, qui était à la fois la base et le couronnement du système. S'il y eut dans le gouvernement de l'an III une majorité d'hommes, patriotes passionnés et fiers, qui, se croyant les successeurs républicains de Louis XIV, ne furent que les précurseurs démocratiques de Napoléon, il y en eut aussi qui, plus instruits des choses et observateurs plus perspicaces de l'Europe, s'inspirèrent des sages traditions de l'ancienne politique. Prévoyant l'inévitable

1. Voir notamment : La paix de Bâle, Instructions de Barthélemy et de Grouvelle, janvier 1795, *Revue historique,* tome VI, p. 325 et 328. — La paix avec l'Espagne.

catastrophe d'une puissance aussi démesurée, ils cherchèrent le salut de la République et le repos de la France dans la seule politique qui pouvait lui assurer le repos et la liberté, mais qui n'y devait aboutir qu'après vingt ans de guerres et de terribles leçons.

Les efforts du Comité pour faire prévaloir son plan de diplomatie, les divisions qui éclatèrent à ce sujet entre les gouvernants de l'an III, les événements qui firent échouer les modérés et préparèrent, à travers le Directoire, le triomphe de l'absolutisme militaire au dedans et au dehors de la France, sont encore très mal connus. Je voudrais, après avoir raconté l'histoire des deux principaux traités de paix partiels de la Convention, étudier ce point capital, sa politique générale, et y montrer dans leur germe et dans leur point de départ commun toutes les déviations de la politique extérieure de la France sous le Directoire et sous l'Empire.

Les instructions données à Barthélemy pour les négociations de la paix de Bâle avec la Prusse, les discours prononcés à la tribune au nom du Comité de salut public pendant les négociations de cette paix posaient comme un principe fixe et irrévocable l'acquisition par la France de la rive gauche du Rhin. Je n'ai trouvé aucune trace d'hésitation ou de discussion à ce sujet entre les membres du Comité jusqu'au mois de mai 1795. Ce n'est pas cependant que les plans du Comité n'aient soulevé des objections. On en trouve, et de très sérieuses, developpées dans deux mémoires composés au commencement de l'an III, et qui méritent d'être résumés. Ils sont intéressants, non seulement par les vues politiques qui sont fermes et étendues, mais par l'esprit qui est celui de la révolution à ses débuts, et contraste avec les tendances autoritaires et réalistes de la majorité des politiques de l'an III. Le premier de ces mémoires est daté du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)[1]. L'auteur suppose que la réunion de la Belgique et des pays de la rive gauche du Rhin à la France est réclamée par le vœu des populations. Il se demande si, même dans cette hypothèse, il est de l'intérêt de la France de déférer à ce vœu et d'opérer les réunions. Il examine la question sous trois rapports : le but de la société qui est le bonheur commun et la

1. Ce document et tous ceux que je cite, sans en indiquer la provenance, sont inédits et proviennent des archives des affaires étrangères.

perfectibilité de l'homme, la défense du pays, les conséquences politiques.

1° La France dans ses anciennes limites se suffit à elle-même. « Est-ce donc de la grandeur d'un pays que l'homme puise le sentiment de sa dignité? Quatre ou cinq départements le rendront-ils plus vertueux? Le Français aimera-t-il plus fortement sa patrie par la raison qu'il trouve Bruxelles sur la carte géographique de son pays? » Ces peuples que l'on veut réunir sont affaiblis par une longue servitude. On n'aperçoit dans ces projets d'annexion « qu'une tendance inconsidérée à une forme gigantesque qui ne fera qu'augmenter les embarras et entraver la marche du gouvernement, lequel, dans ce cas, sera obligé, pour assurer l'exécution et en maintenir l'uniformité, d'employer des moyens plus rigoureux et incompatibles avec le règne de la liberté, ou bien aura à gémir des mouvements anarchiques qui en seraient la suite. Ainsi l'État serait exposé à la triste alternative d'un despotisme ou d'un déchirement. » Il faut pratiquer les principes proclamés au début de la révolution. « La France ne peut vouloir, comme ce seigneur de l'ancien régime, que tout le monde de sa maison pratique la vertu et que personne n'en soit exempt que lui seul. » Si la France conquiert, elle inquiète l'Europe; l'Europe la menace et la France, forcée de se défendre, néglige son gouvernement intérieur. Elle doit à l'univers l'exemple de la prospérité, tant de fois promise. C'est en elle-même qu'elle en doit chercher les causes. D'ailleurs ces peuples désirent-ils réellement leur union? Leur conduite a été purement passive. Ils détestaient leurs maîtres, mais ils ne nous aimaient pas. « Leurs démonstrations de joie, qu'ils firent éclater à l'entrée victorieuse des Français, ne doivent pas non plus nous faire illusion. Les Brabançons, les Mayençais, les Palatins, les témoignèrent tour-à-tour aux Français et aux Allemands. Le cri de : Vive la République! ne fut qu'une très humble pétition au char de triomphe pour qu'il ne les écrasât pas et les laissât à eux-mêmes. Dans cette situation des choses une réunion ne pourrait être opérée que par la terreur et la force. » Pas d'hypocrisies, pas de délibérations sous les bayonnettes! Ces peuples diffèrent de nous et diffèrent entre eux par la langue, le caractère, les opinions, la culture, les intérêts. Il faudrait peut-être de longues et sanglantes luttes pour les unifier.

2° La barrière du Rhin est-elle nécessaire pour la défense? « On veut faire dépendre le bonheur national des rapports extérieurs. » La vraie défense, ce sont les hommes. Les fleuves ne les empêchent point de passer. Il faut s'attacher à fortifier le patriotisme, les forces

morales. « Pénétrons-nous surtout de cette vérité que la barrière la plus forte est un caractère pacifique. » — Si on prend le Rhin, jusqu'où le prendra-t-on ? Jusqu'en Hollande ? C'est énorme. Mais s'arrêter est illogique. L'utilité des fleuves comme moyen de défense est très contestable. Ce sont les forteresses et les armées qui ont arrêté l'invasion.

3° Prendre, c'est imiter l'ancien régime. La conquête entraîne la conquête. On voudra prendre toujours afin de mieux assurer la paix. Commençons par en jouir. L'équilibre européen sera détruit. Les puissances se diront : « Il faut ou forcer la France de rendre ses conquêtes, ou alors s'agrandir aussi de son côté. » L'Autriche et la Prusse se disputeraient l'Allemagne. La France, que la justice et son intérêt appellent à soutenir les Polonais, sacrifierait la Pologne à son ambition. « Les guerres se multiplieraient et l'esprit de conquête anéantirait le bonheur que la France s'est préfixé et auquel elle ne peut atteindre que par une paix assurée. »

C'est surtout de ces considérations générales que s'inspirait le second mémoire. Il est daté du 1er frimaire an III (21 novembre 1794) et paraît être du même auteur que le précédent.

« Il y a principalement trois classes qui s'intéressent vivement à l'incorporation des pays conquis : la classe bruyante, celle qui est pour le système défensif et celles qui s'occupent de commerce. » Elles veulent la limite du Rhin : leur minimum serait Coblentz, Luxembourg, Namur, Liège, avec Ostende et la ligne de la Moselle. En ce qui concerne la Belgique, on oublie que Joseph II s'est aliéné le pays par sa politique; or celle de la République est la même, bien plus prononcée encore. « Le Belge et le Palatin aimeront-ils la France ? Pourront-ils l'appeler leur patrie ? Leur regard ne se tournera-t-il pas vers un autre pays, vers leur pays natal ? » Ils peuvent former des foyers de mécontentement que la Prusse et l'Angleterre nourriraient. Le meilleur parti serait de neutraliser les pays conquis ; ne redoutant pas la France, ils lui demanderaient de la protéger.

Pour relever le crédit et le commerce, la paix et la confiance de l'étranger sont de plus sûrs moyens que la conquête. La richesse nationale provient du travail national et non de l'acquisition de territoires, qui par elle-même est peu de chose. Il convient d'être modestes dans la fortune et d'user avec modération de la victoire. « Si on veut la fixer, il faut savoir finir le combat. Si on veut en profiter, il faut savoir proposer à propos des conditions justes de paix. Il se présente des obstacles de fait. L'Angleterre n'a fait éclater son inimitié contre la France que lorsque la Convention nationale décréta

la liberté de l'Escaut et la réunion des Pays-Bas. L'Angleterre s'opposera donc constamment à cette réunion. » L'Autriche s'y opposera énergiquement. Les neutres s'effraieront des agrandissements des grandes puissances qui seront le résultat de ces transactions. Enfin, ces conquêtes pourraient *nationaliser* la guerre et entraîner des guerres nouvelles.

Ce qui importe au laboureur français, ce n'est pas quatre-vingt-dix départements au lieu de quatre-vingt-cinq, c'est le repos et la liberté. On se lassera du gouvernement révolutionnaire et du maximum. « Les épouses et les filles nubiles semblent commencer à souhaiter le retour de leurs maris et des hommes; et leur voix est bien attendrissante. » Pour rendre les autres nations heureuses, la France n'a qu'à se rendre heureuse elle-même. Pour gagner la confiance, il lui suffit d'être juste. Pour être juste, elle ne sera pas moins redoutable. « Elle augmentera non seulement son propre pouvoir en diminuant le pouvoir des autres, mais aussi leur inclination à lui faire du mal. » Pourquoi cette grande et sanglante révolution, « si la France, le dernier espoir du genre humain, continue à enseigner cette erreur terrible que les lauriers nationaux ne fleurissent que quand ils sont plantés sur le territoire d'un autre, arrosés de son sang ? » Le but de la guerre sera atteint quand la France sera parvenue à établir l'indépendance et l'indivisibilité de son empire. Qu'elle donne, si elle le peut, la liberté aux pays conquis et les laisse libres de décider de leur gouvernement. Elle trouvera chez eux des amis et des alliés.

Ces mémoires sont anonymes. Quel qu'il soit, l'auteur voit juste et voit de loin. Il connaît bien les intérêts de la France, il ne les sépare ni de ceux de la civilisation ni de ceux de l'Europe; c'est ainsi que les hommes de 1789 les avaient entendus, c'est ainsi que Talleyrand entre autres les avait définis dans son mémoire de novembre 1792. C'est ce qui avait gagné tant de sympathies à la Révolution. L'auteur parle en bon Français et en bon Européen. On verra qu'il n'était pas seul à penser de la sorte. Il est très important de noter ces divergences, de placer à leur date ces objections précises. Dans l'histoire de ces temps agités, ceux qui louent, aussi bien que ceux qui accusent, affectent de ne considérer que les masses, ne comptent point assez avec les dissidences et présentent comme unanimes et nécessaires des résolutions très contingentes, très discutables, et qui ont été en réalité très discutées. Il n'est pas d'une bonne critique de juger les auteurs d'une politique par des idées qu'ils ne pouvaient pas avoir

et que les conséquences de leurs actes ont eu précisément pour effet de nous suggérer. Mais lorsqu'on rencontre chez des témoins et des contemporains des observations que l'événement a justifiées, il est indispensable de les relever et il est légitime d'y chercher un élément de critique.

J'ai indiqué les objections qu'un observateur instruit, perspicace et modéré, adressait au commencement de l'an III aux plans du Comité de salut public. Je crois, au début même de cette étude, nécessaire de placer en regard le plus vaste dessein qui ait été soumis dans ce temps même au Comité. C'est un projet de traité de paix générale qui fut présenté par Sieyès à ses collègues. Le mémoire ne porte pas de date, on voit seulement que l'auteur était membre du Comité quand il le rédigea. Sieyès entra au Comité le 15 ventôse (5 mars 1795). Son plan ne saurait être antérieur à cette époque. Il concorde avec les négociations qui ont suivi la paix avec la Prusse ; comme Sieyès y a été très mêlé, que ses idées ont été souvent reprises et agitées, que dans ses données générales et dans plusieurs de ses combinaisons son dessein a prévalu, il convient de le résumer avant de montrer comment on a essayé de l'appliquer et à quelles discussions les propositions qu'il renfermait ont donné lieu. Le projet de traité de paix est rédigé par articles. Il commence par une sorte d'exposé des motifs :

Il ne faut pas conclure une trêve, mais une paix durable qui chasse la guerre du territoire de la République. — « Il est impossible de parvenir à ce but si ce n'est au moyen d'une barrière quasi infranchissable. Tel est le Rhin. Il défendit l'empire romain défaillant pendant six siècles contre les Germains. Il ne faut donc se départir jamais du principe que le Rhin doit être la limite de la France. » — « Une république est toujours sujette à des dissensions ; rien ne lui est plus dangereux qu'un voisin puissant. » — Il convient donc d'éloigner du Rhin les grandes puissances et d'y placer des princes qui auront besoin de nous pour les protéger contre l'Autriche et la Prusse. — Il importe de conserver la constitution de l'Empire qui nous est utile. — « Les petits États ecclésiastiques de l'Allemagne nous sont moins avantageux parce qu'étant électifs ils ne nous seront jamais attachés par des intérêts et une politique suivie. » On les supprimera pour dédommager l'Autriche, la Prusse et les princes nos voisins. Ce procédé sera conforme aux précédents de la paix de Westphalie. « Tous ces changements se feront aisément au moyen du

bouleversement d'un tas de sable auquel personne n'est attaché. » Sur ces bases on propose le traité suivant avec les États de l'Empire : — 1. Cession de la rive gauche du Rhin à la France ; — 2. Les princes qui seront dédommagés sur la rive droite renoncent à leurs domaines sur la rive gauche ; — 3. Les seigneurs non dédommagés recevront pour leurs droits territoriaux une indemnité en argent ; — 4. Suppression de toutes les principautés et états ecclésiastiques en Allemagne ; — 5. Maintien de la constitution germanique sauf sur les points modifiés par le traité ; — 6. L'Autriche prend la partie de la Bavière qui est sur la rive droite de l'Isar, depuis sa source jusqu'à Landshut, le pays entre l'Isar et le Danube, la partie qui est sur la rive gauche de la Laber, depuis sa source jusqu'à son embouchure ; — 7. La banlieue de Munich reste à la Bavière ; — 8. L'Autriche prend les évêchés de Salzbourg, Passau, Ratisbonne, l'abbaye de Berchtolgaden, la partie de l'évêché de Freisingen qui est sur la rive droite de l'Isar ; — 9. L'Autriche cède à la maison Palatine toutes ses enclaves du cercle de Souabe, et le Vorarlberg ; elle cède Hohenzollern au Wurtemberg en compensation de Montbéliard ; — 10. La Prusse cède Ansbach et Bayreuth à la maison Palatine ; — 11. La maison Palatine acquiert Augsbourg, Constance, Freisingen, les domaines de Spire sur la rive droite du Rhin, les états de l'électeur de Mayence entre le Rhin et le Mein, Bamberg, Wurtzbourg, Eichstadt, toutes les abbayes immédiates du cercle de Souabe, les États du grand maître de l'ordre teutonique enclavés dans les États palatins ; — 12. La maison Palatine cède le duché de Berg au duc de Deux-Ponts ; — 13. La Prusse prend Hildesheim, Paderborn, Eichfeld, le duché de Westphalie, le comté de Reklinghausen, les abbayes d'Essen, Werden, Guedlinburg ; — 14. Les deux duchés de Meklenbourg sont cédés à la Prusse ; — 15. La maison de Mecklenbourg prend en échange l'Ost-Frise et la partie du pays de Clèves sur la rive droite du Rhin ; — 16. Elle prend en outre Munster ; — 17. Le duc de Brunswick prend Osnabrück ; — 18. Les Hesses cèdent à la Prusse leurs possessions de Westphalie ; — 19. Hesse-Cassel prend en échange Fulda ; — 20. Hesse-Darmstadt prend l'évêché de Worms sur la rive droite ; — 21. La Saxe prend Erfurth et les États de l'électeur de Mayence sur la rive droite ; — 22, 23, 24, 25, 26 (arrangements secondaires) ; — 27. La dignité électorale est concédée aux maisons de Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, Wurtemberg, Mecklembourg-Schwerin ; — 28. Des pensions seront payées aux princes ecclésiastiques et aux chapitres dépossédés ; — 29. La navigation du Rhin est libre.

Ce plan bouleversait l'Allemagne. Il supprimait les États ecclésiastiques, voisins pacifiques et clients de l'ancienne France. Il grandissait singulièrement la Prusse et l'Autriche, mais il les éloignait l'une et l'autre de la France et plaçait entre elles une série d'États intermédiaires dont la Bavière transposée, retournée en quelque sorte, mais fortifiée et concentrée, devenait le principal. A part la cession d'une partie de la Bavière à l'Autriche, ces propositions ont, en très grande partie, été réalisées lors du fameux recès de 1803. Il importait d'en montrer le point de départ au printemps de 1795 et dans le Comité de salut public. On verra bientôt à quel point elles ont alors occupé les esprits, non seulement en France, mais dans toute l'Europe.

La paix que l'on avait signée le 5 avril 1795 avec la Prusse n'était qu'un acheminement vers la paix générale. La nécessité de conclure cette paix générale n'avait jamais paru plus urgente. L'opinion la réclamait. Par dessus tout l'argent manquait. Les armées, dénuées de ressources, vivaient sur les pays conquis, mais ces pays mêmes étaient épuisés, et la misère y était telle que la révolte y menaçait. Pour continuer la guerre, il fallait, après avoir dicté la paix à la Hollande et traité avec la Prusse, concentrer les armées contre l'Autriche ; pour opérer cette concentration, il fallait des moyens que la réquisition dans les pays conquis pouvait seule fournir, et pour opérer ces réquisitions il était nécessaire de maintenir les troupes dans les pays conquis. Les rapports des représentants en mission ne pouvaient laisser aucune illusion sur ce point. Sans parler de la Hollande que l'on ne pouvait réduire à la paix que par le prestige de la force, la Belgique s'agitait, les territoires rhénans étaient à bout de patience et à bout de ressources. Les représentants près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse écrivaient en ventôse :

« Citoyens collègues, nous appelons aujourd'hui toute votre attention sur la situation des pays conquis situés entre la Hollande et la France. Nous vous devons la vérité tout entière ; ainsi nous disons avec franchise et douleur : leur situation est véritablement déplorable. Ces pays sont le théâtre de la guerre depuis 1792. Les productions sont considérablement diminuées par le ravage et le non ensemencement d'une partie des terres. On se forme une idée fausse des revenus de ces pays dans le moment actuel. On les calcule sur le pied ordinaire en temps de paix, et ces contrées sont occupées par

des armées nombreuses depuis près de quatre ans. L'émigration, par peur, des chefs de manufactures et d'atelier, prive un grand nombre de familles de travail et de pain. Elle a occasionné un écoulement considérable de richesses en pays étranger. Beaucoup d'habitants ont été vexés par les agents des commissions de la République. Plusieurs ont été ruinés par la loi du maximum. La voie des réquisitions a privé la République de grandes ressources par la manière vexatoire dont elles ont été exécutées. En général, les taxes ont été imposées arbitrairement, sans bases fixes, sans proportion avec les revenus du pays... Des vêpres siciliennes seraient peut-être à redouter dans le cas où les armées françaises feraient une marche rétrograde. »

Les représentants ne voyaient qu'un remède à cet état de choses : la proclamation et l'application de principes réguliers, la suppression des réquisitions et du maximum, une loi sur les absents et les émigrés. L'effet était déplorable sur les pays voisins. Alquier le constatait en Hollande : les Hollandais ne pouvaient pas croire que la France traitât si durement un pays qu'elle voulait annexer, et d'autre part ils redoutaient le retour de la domination autrichienne en Belgique. Alquier écrivait de La Haye le 14 ventôse (4 mars 1795) :

« Je dois informer le comité que le gouvernement batave ne voit pas sans inquiétude la destinée encore incertaine du Brabant et du pays de Liège. Cette partie de nos conquêtes n'a ressenti d'autres effets de la domination française que les calamités de tous genres qui ont été le résultat nécessaire du régime affreux qu'on y a établi. Les cris des Belges opprimés se font entendre dans la Hollande, et l'on a peine à y croire que l'on songe sérieusement à réunir à la République un peuple qui a été si cruellement opprimé en son nom et par ses agents dont le caractère a imprimé plus de force encore aux vexations. Il est aisé de sentir que le gouvernement hollandais, en demandant à s'unir à la France, attache un très grand prix à ce que la réunion de la Belgique soit promptement et irrévocablement prononcée et à n'avoir pas un voisin aussi redoutable que la maison d'Autriche. »

Les correspondances des pays du Rhin étaient aussi tristes et aussi alarmantes. Joubert, Portier de l'Oise et Gillet écrivaient d'Aix-la-Chapelle le 1er nivôse (21 décembre 1794) et demandaient que l'on cessât de traiter en *émigrés* les habitants des territoires envahis qui avaient fui à l'approche des Français ; ils insistaient pour qu'on soulageât « les habitants de ces pays écrasés par les contributions de toute nature. » « Vous savez, ajou-

taient-ils, que le gaspillage est inséparable des opérations de la plupart des agences, surtout dans les pays conquis, où le nombre des préposés français probes et intelligents est très petit. » Le 26 pluviôse (14 février 1795), Gillet mandait de Crevelt :

« Une contribution de vingt-cinq millions en numéraire avait été imposée sur les pays d'entre Meuse et Rhin. L'état violent dans lequel j'ai trouvé ce pays à mon arrivée m'a déterminé à prendre sur-le-champ un parti qui pût faire renaître le calme dans les esprits agités. Il est sur cet objet des faits qu'on ne peut pas se dissimuler. Le pays est dévasté depuis trois ans par les calamités de la guerre. Beaucoup de capitalistes et de riches propriétaires ont fui avec leur numéraire. Le comté de Mœurs paya il y a trois ans une contribution de 200,000 francs, le duché de Limbourg en a fourni cette année une de 600,000 fr.; les fabriques sont paralysées faute de matières premières... Que reste-t-il ? rien ou à peu près rien. » Si on fait sortir le peu de numéraire qui reste, on ruinera entièrement ce pays. C'est pourquoi la contribution a été réduite à huit millions, dont la moitié sera fournie en effets d'habillement. « Nous ne faisons pas la guerre aux peuples ; nous ne voulons pas les réduire au désespoir. C'est pourtant ce qui serait arrivé si on avait persisté dans cette contribution. »

Ces réclamations étaient trop fondées, l'état de choses qui les provoquait était trop dangereux pour que le gouvernement n'en fût pas ému. Le Comité de salut public en délibéra et adressa le 4 germinal (24 mars 1795) aux représentants en mission une dépêche qui résumait ses vues sur la condition faite aux habitants des pays conquis qui s'étaient retirés devant les armées françaises. Il y avait eu des arrêtés des représentants en mission en ce temps-là qui les déclaraient émigrés s'ils ne rentraient pas chez eux dans les quinze jours : la plupart ne l'avaient point osé faire ; en conséquence leurs biens avaient été séquestrés et considérés comme domaines de la République. Le Comité considérait que ces mesures étaient abusives dans leur principe.

« A-t-on pu regarder comme émigrés des hommes qui ne faisaient point partie de notre association politique et sans déclarer préalablement la réunion de leur patrie à la nôtre ? Le droit de la guerre s'étendait-il jusqu'à celui de les priver de leurs propriétés et de les expulser pour toujours de leurs foyers ? Pouvait-on leur demander plus que leur part pour la contribution générale et pour la fourniture des objets que le vainqueur avait droit d'exiger de tous ceux que la

force des armes avait mis sous sa puissance? Nous ne le croyons pas, comme notre collègue Joubert, et, comme lui, nous pensons au contraire que tout acte de rigueur de la part d'un vainqueur, qui n'a pas pour objet la sûreté de son armée, son entretien et l'affermissement de ses conquêtes, est une injustice et une violation du droit des gens, et, comme lui, nous ne reconnaissons aucun motif tiré de ces principes dans les dispositions adoptées contre les absents. » De plus, ces mesures sont contraires à l'article 8 du titre I de la loi du 25 brumaire an III, qui ne considérait comme émigrés que les habitants sortis après le vœu d'union à la République : il leur donnait trois mois pour rentrer. Les décrets de réunion rendus en 1793 à l'égard de quelques-uns des pays conquis sont jusqu'à présent restés sans effet. Les autres pays conquis ne sont pas réunis. Le Comité est d'avis de laisser rentrer les habitants et de lever les séquestres. « Nous avons pensé que c'était à vous à prendre cet arrêté : 1° parce que c'est un moyen d'attirer sur vous la reconnaissance qu'un pareil acte de justice doit exciter dans les pays où vous exercez votre mission, et par conséquent de vous entourer de l'estime et de la confiance qui vous sont nécessaires pour faire le bien. — 2° Parce que si nous provoquons là-dessus un décret de la Convention nationale, la solennité et l'éclat d'une pareille mesure (qui d'ailleurs serait inutile et surabondante, n'étant ici question que d'exécuter une loi existante) pourraient par une fausse interprétation, toujours fort ordinaire à la malveillance, inspirer aux émigrés français des espérances que la loi et l'intérêt de la République doivent pour jamais leur ôter. »

En présence de la misère croissante, sous la menace de la banqueroute et de la famine, le Comité fut naturellement conduit à se demander si, au lieu de poursuivre une guerre à outrance contre l'Autriche, il ne vaudrait pas mieux traiter dès à présent avec elle et l'engager par un troc avantageux à céder la Belgique et à consentir à la cession de la rive gauche du Rhin à la République. C'était l'idée de Sieyès ; on a vu comment et par quels dédommagements il croyait pouvoir concilier les prétentions de la République et celles de la maison de Habsbourg. Il n'était pas seul à penser ainsi. Sans doute la plupart des membres du Comité et des diplomates de l'an III, imbus des doctrines de Favier, continuaient de voir dans l'Autriche une rivale irréconciliable, dans la Prusse une alliée naturelle et nécessaire. Mais, à côté d'eux, un groupe actif et influent commençait à élever des doutes sur l'efficacité de ce système : ils avaient peu de confiance dans la

Prusse, ils la redoutaient, et, considérant comme un danger d'agrandir exclusivement une des grandes puissances allemandes, ils préféraient les agrandir toutes les deux à la fois et les opposer l'une à l'autre. C'était le fond du plan de Sieyès.

Cependant il ne suffisait pas de vouloir traiter avec l'Autriche, il fallait que l'Autriche y consentît. On savait fort peu de chose de ses dispositions. Ceux qui espéraient la décider à accepter les conditions de la République calculaient sur ses ambitions traditionnelles et ses vues sur la Bavière dont il avait été tant parlé depuis 1778, dont il était plus que jamais bruit en Allemagne. On ne pouvait la gagner qu'en la satisfaisant ; le caractère du ministre qui dirigeait alors la diplomatie autrichienne, Thugut, semblait autoriser ces conjectures. Je suis amené ici à traiter un point délicat. Mais le cas de Thugut est connu depuis très longtemps[1] ; je ne ferai que préciser et rétablir dans leurs proportions des faits démesurément grossis et dénaturés par la chronique. Il m'a paru nécessaire de les déterminer. Cette intrigue, nouée dans l'âge d'or de la diplomatie secrète de Louis XV, a eu son contrecoup très prolongé dans l'histoire de la diplomatie secrète de la Révolution. C'était un problème à éclaircir[2]; on verra par la suite de ces études qu'il n'était pas indifférent d'y apporter quelque lumière.

II.

Les intentions de l'Autriche. — Thugut. — Sa carrière, son affiliation à la diplomatie secrète sous Louis XV. — Sa politique en 1795. — *Traité entre l'Autriche et la Russie pour le troisième partage de la Pologne.*

Thugut avait été nommé en avril 1793 directeur général des affaires étrangères. En août 1794 il avait succédé au prince de Kaunitz. C'était un parvenu. Il était parti de très bas[3]. Né en

1. Voir Soulavie : *Mémoires,* I et IV ; Augeard : *Mémoires secrets.*

2. Voir Hüffer : *Œstreich und Preussen.* Liv. II, ch. I. La question y est bien posée et bien discutée. J'apporte précisément les documents que M. H. (p. 184) déclarait nécessaire de produire pour résoudre ce problème.

3. Sur ces origines de Thugut, voir Vivenot : *Thugut, Clerfayt,* p. XVII et suiv. — Vertrauliche Briefe, I, p. 391, note 92. Cf. Hüffer : *Œstreich und Preussen.* Liv. II, ch. I. — Arneth : *Maria Theresia,* VII, p. 317 ; VIII, p. 199.

1736 à Linz, fils d'un petit employé, il avait été élevé par les Jésuites et admis en 1754 à étudier à Vienne les langues orientales. Il se destinait à la carrière de drogman. En 1755 il fut attaché à l'internonciature à Constantinople. Sa santé l'avait obligé de quitter cette ville ; il fut employé quelque temps comme interprète en Transylvanie. Kaunitz, qui l'avait distingué, le rappela à Vienne en 1766, et lui donna, avec le titre d'interprète de la cour, une place de secrétaire à la chancellerie d'État. Il s'occupait surtout des affaires d'Orient.

C'est alors que se noua la singulière aventure dont plus tard le Comité de salut public et le Directoire crurent pouvoir tirer des moyens de négociation avec l'Autriche. C'était le temps de l'alliance autrichienne et de la diplomatie secrète. L'une ne nuisait point à l'autre, au contraire. L'Autriche avait des correspondants en France, et à Vienne un *cabinet noir* justement célèbre en Europe. Louis XV avait une diplomatie secrète que menait le comte de Broglie à l'insu du ministre, M. de Choiseul [1] ; il en avait une autre, que menait M. de Choiseul à l'insu du comte de Broglie. Encore que très dévoué à l'alliance autrichienne, Choiseul cherchait à réagir, au moins en Pologne et en Turquie, contre le système autrichien. Il se méfiait des menées de Kaunitz à Varsovie et à Constantinople. Il voulait le surveiller, et il envoya à Vienne en 1766 un émissaire, le sieur Barth, qui était surtout chargé de procurer au ministre français de bons correspondants. Ceux-ci adressaient leurs lettres à Gérard, commis au département, l'un des plus distingués parmi ses collègues et l'un des confidents intimes de Choiseul. Barth fit la connaissance de Thugut. Ce dernier était besoigneux et ambitieux ; il consentit, et, pour employer l'euphémisme de M. de Saint-Priest, à qui j'emprunte la plupart de ces détails [2], « il entra au service du roi en l'année 1767. » Il faut croire que le roi fut content des services de Thugut, car il lui accorda en 1768 une pension et un brevet de lieutenant-colonel avec un traitement de 4,000 livres. En tout 13,000 livres par an que Thugut reçut à partir de 1768. On lui avait en outre promis un asile certain en France dans le cas où le secret serait découvert [3]. Tel fut le point de départ des relations de Thugut

1. Voir *le Secret du roi*, par le duc de Broglie, II, ch. VII.
2. Rapport du 24 août 1774.
3. Saint-Priest à Gérard, 19 janvier 1775.

avec le ministère français. Elles n'étaient point un mystère; mais les chiffres avaient été fort exagérés. Soulavie, qui avait trouvé dans les papiers de Louis XVI une partie du dossier de cette affaire, avait grossi les choses et brodé selon son habitude. Il faut rabattre singulièrement de ce « traitement annuel de 60,000 liv. » que le roi aurait fait servir à Thugut et auquel il aurait encore ajouté des récompenses particulières [1].

Thugut continua sa correspondance de Vienne jusqu'en 1769, et l'on ne voit point que le ministère français en ait tiré quelque parti. La guerre des Turcs et des Russes obligeait l'Autriche à avoir un représentant intelligent à Constantinople. Kaunitz proposa Thugut qui partit avec le titre de résident. « Comme il demeure inébranlable dans son dévouement, » écrivait Barth le 17 juillet 1769, il demande la conduite qu'il doit tenir envers l'ambassadeur de France, M. de Saint-Priest. M. de Saint-Priest était admis au « secret » du roi et du comte de Broglie, c'était un motif sérieux de ne point l'admettre à celui du roi et de M. de Choiseul. Gérard répondit à Barth le 11 août 1769 : « Mandez à M. Freund — c'était le nom de guerre de Thugut — de se borner à établir une confiance personnelle avec notre ambassadeur. » Il ajoutait que Thugut devait écrire par la voie de mer. La précaution était bien vue. Il convenait de se méfier du *cabinet noir* de Vienne où l'on ouvrait et déchiffrait tous les courriers de Constantinople [2].

Il se joua pendant près d'un an une assez étrange comédie entre ces deux collègues d'ambassade, qui se trouvaient, sans le savoir, collaborateurs et confrères. « Je ne fus informé de rien la première année, rapporte M. de Saint-Priest [3]; une dépêche de M. le duc de Choiseul me dessilla les yeux, et nous nous expliquâmes. »

En ces scabreuses rencontres, la question que l'on se pose est toujours : Qui trompe-t-on ici? M. de Saint-Priest, que Thugut paraît avoir entièrement « enguirlandé », le loue d'une quantité de renseignements qui ont permis à la France de voir « comme dans un miroir » la politique des cours du Nord. Or, en réalité, il se trouve que dans ces années lugubres de 1769-1773 la France a été continuellement surprise et jouée par ces mêmes cours. Il le

1. Soulavie, *Mémoires*, tome IV, p. 324, et I Préface, p. 107.
2. Rapport du prince de Rohan, Boutaric, II, p. 378.
3. 24 août 1774.

loue encore de la manière dont les négociations de l'Autriche ont été conduites à Constantinople. Je vois qu'elles l'ont été conformément aux instructions de Kaunitz et que l'Autriche a eu tout lieu de s'en féliciter [1]. J'imagine que des deux maîtres que Thugut prétendait servir, Choiseul et Kaunitz, le plus dupé des deux ne fut pas le chancelier de cour et d'État. Thugut reçut le titre d'internonce et fut nommé baron en 1774.

On était également content de lui à Vienne et à Versailles. Mais, bien que le jeu eût tourné en toute circonstance au profit de l'Autriche, c'était un jeu dangereux. L'impératrice aimait la vertu : tout en se félicitant du résultat obtenu, elle aurait sans aucun doute désapprouvé le moyen. Thugut eut un moment de violente angoisse à la mort de Louis XV. La déroute de la diplomatie secrète [2] et la panique qui s'ensuivit eurent leur contre-coup jusqu'à Constantinople. Le nouveau ministre, Vergennes, avait été admis *au secret ;* il avait tâté de l'Orient ; mais il se piquait de délicatesse et répugnait aux moyens de corruption. Le roi Louis XVI y avait encore moins de goût. C'est alors que l'ambassadeur, M. de Saint-Priest, adressa au département un mémoire apologétique de la conduite de Thugut. Rappelant les promesses qui avaient été faites à l'agent autrichien, Saint-Priest annonçait qu'il allait être remplacé à Constantinople, qu'il reviendrait alors en France et qu'il supplierait la reine de l'attacher à son service. « Il regarde comme son bonheur d'entrer en France sous un ministre dont il a l'honneur d'être connu. »

Soulavie [3] prétend que les plus grandes craintes de Thugut ne lui venaient pas de Vienne. Il redoutait fort que la jeune reine ne le dénonçât à sa mère comme traître à l'Autriche. Rien n'est invraisemblable quand il s'agit de ces intrigues enchevêtrées et de ces personnages à double et triple fond. Il vient toujours un moment où ils s'entravent dans leur réseau, et si impassibles qu'ils soient, ils ont leur jour d'effarement. Vergennes répondit le 12 septembre 1774 : Gérard lui avait tout révélé, Thugut pouvait compter sur le secret, les promesses faites seraient tenues ; s'il venait en France, il y serait bien reçu.

C'était compter sans le roi. Soulavie dit avoir trouvé dans les papiers de Louis XVI une lettre adressée par lui à ce sujet à Ver-

1. Voir *la Question d'Orient au XVIII^e siècle*, ch. XII, XVII, XIX.
2. *Le Secret du roi*, ch. X.
3. Loc. cit.

gennes le 17 oct. 1774. Il en publie le texte et tout engage à croire que, sauf peut-être des erreurs de copie, ce texte est authentique. « J'ai lu la dépêche secrète et très importante de M. le chevalier de Saint-Priest ; je n'ignore pas les services du sr Thugut, mais je n'en connaissais pas les détails. Je tiendrai les paroles que le feu roi lui avait données. » Mais Louis XVI n'était point disposé à le prendre à son service : « Je me souviens, ajoutait-il, que M. d'Aiguillon, en m'en rendant compte, me dit que le feu roi avait fait dire à l'internonce que si sa trahison était découverte, il ne lui donnerait pas de retraite en France, mais une pension pour vivre où il pourrait. » On lui servira cette pension à Vienne et s'il est soupçonné on lui fournira des moyens d'évasion. — Ce n'était pas ce qu'attendait Thugut, qui tenait décidément à venir en France. M. de Saint-Priest écrivit à Gérard le 19 janvier 1775 qu'on avait promis un *asile certain*, que Choiseul l'avait écrit, que d'Aiguillon l'avait confirmé et que Thugut était affecté de la pensée de ne trouver en France « qu'un salaire pécuniaire et un asile obscur ». — « Il s'est attaché à nous au risque de sa vie et avec passion, concluait l'ambassadeur. Il a encore celle de servir dans les troupes de S. M. avec le grade de brigadier, ainsi qu'il lui a été solennellement promis, tant sur la foi de son brevet que par mon canal, au nom du feu roi et par son ordre. »

Thugut demeura à Constantinople ; l'Autriche s'en trouva bien. Il lui assura par une convention du 7 mai 1775 l'annexion de la Bukovine, et par un traité du 12 mai 1776 une importante rectification de frontières. Je ne vois point ce que la France, qui défendait l'intégrité de l'empire ottoman, put gagner dans ces négociations ; mais je vois fort clairement le bénéfice de l'Autriche, et je constate qu'à Vienne on était content de lui. « C'est un sujet assurément, écrivait Kaunitz en 1775, et il n'est pas douteux que l'on en tire toujours un bon parti lorsqu'on saura le conduire, mais non autrement, car avec de grandes qualités, il a de très grands défauts de tempérament qui souvent dans les hommes dégénèrent en défauts de caractère très dangereux, s'ils ne sont pas maniés avec dextérité. Je me flatte d'ailleurs de le faire rester à Constantinople selon les désirs de l'empereur[1]... »

Il y resta, et l'on crut devoir s'en féliciter à Versailles autant que l'on s'en félicitait à Vienne. On lit dans une lettre rédigée en

1. Voir Arneth, Maria Theresia, VIII, ch. XVI et XVII, p. 489, 530, 616.

mars 1777, après une conférence avec Louis XVI, que le roi le verrait avec peine cesser sa correspondance et regretterait de perdre « un si bon et si utile serviteur ». Le roi refusait de lui donner immédiatement un emploi de brigadier, mais il promettait de continuer la pension. « En continuant de servir le roi avec le zèle, la fidélité et la supériorité de lumières qui éclatent en lui, et dont nous avons si utilement profité pendant tant d'années, M. T... verrait venir les événements et tout au plus tard attendrait le commencement d'une guerre quelconque qui faciliterait son admission simple et naturelle au service militaire du roi [1]. »

Commandeur de Saint-Étienne, ambassadeur, baron de l'empire, brigadier *in partibus* des armées du roi de France, c'était une assez belle carrière pour un parvenu et un boursier de l'école des jeunes langues. Entre autres qualités propres à lui concilier la faveur de sa cour, Thugut portait à la Prusse une haine invétérée. Frédéric la lui rendait avec usure [2]. C'était un titre très sérieux à la confiance de ses maîtres. Il revint à Vienne et fut chargé, lors de la guerre de succession de Bavière, en 1778, d'une mission secrète auprès du roi de Prusse [3]. En 1779 nous le voyons solliciter de nouveau une mission à Paris [4]. Il continuait de toucher ses pensions, mais il est probable qu'il cessa de « servir », car en 1780 les pensions furent liquidées en une rente viagère de 13,000 livres. Nommé conseiller intime en 1783, il prit un congé et vint séjourner à Paris, où il resta quatre ans [5]. Il y fit de nombreuses liaisons. Il y connut Gérard de Rayneval, frère de l'ami de Choiseul et diplomate distingué, il connut Mirabeau, Pellenc, son secrétaire, Augeard, secrétaire des commandements de la reine, le marquis de Poteratz [6], un des personnages les plus singuliers et les plus équivoques de ce temps, qui, après avoir trempé dans toutes les intrigues de l'ancien régime, allait, comme nous le verrons, être appelé un moment à diriger celles du régime nouveau. En 1787, Thugut fut nommé ministre à Naples ; il passa de là en 1789 dans les principautés du Danube. Les événements de France le firent

1. Archives nationales, *Correspondance de Vergennes*.
2. Cf. *Mémoires*, éd. Boutaric, II, 385, 466 et suiv.
3. Arneth, X, ch. XIII, p. 449.
4. Marie-Thérèse à Mercy, 4 août 1779. Arneth et Geffroy : *Correspond.*, etc.
5. Bacourt, *Correspondance de Mirabeau*, I, p. 331, note.
6. *Mémoires d'un homme d'État*, III, p. 79.

Prusse contre la France, que de lenteur à les soutenir. La plus empressée à former la coalition, à prêcher la croisade et à excommunier la nouvelle *infâme*, Catherine avait été la dernière à se mettre en campagne. En 1795, ses troupes n'avaient point encore franchi la frontière allemande. C'est qu'en réalité la tsarine n'avait qu'un objet : avoir les mains libres, puis, débarrassée de ses voisins, asservir la Pologne et reprendre contre le Turc les entreprises interrompues en janvier 1792 par la paix de Sistova. « Vous voulez, écrivait-elle à Grimm dès le mois de mai 1792, que je plante là mes intérêts ... pour ne m'occuper que de la jacobinière de Paris. Non,... je les battrai et combattrai en Pologne. » En 1794, et malgré ses traités d'alliance avec les coalisés, elle en était encore au même point. « J'ai reçu une lettre de douze pages pour me persuader d'envoyer des troupes sur le Rhin. Mais comment y envoyer? Si c'est en petit nombre, elles seront battues comme les autres, et en grand nombre, je ne puis, car j'ai à attendre à tout moment d'avoir affaire aux Turcs que milord Ainslie et Descorches ameutent. » A la fin de l'année, elle concluait : « Faut finir ce qu'on a commencé avant que de se mêler d'affaires d'autrui...[1] » Ce qui était commencé et ce qui était sur le point de s'accomplir, c'était le partage définitif de la Pologne. Dès le début de la guerre avec la France, Catherine avait dû renoncer à son dessein d'asservir toute la Pologne ; elle avait compris que la Prusse ne s'engagerait sérieusement dans la coalition et ne laisserait faire les Russes que si elle y trouvait son intérêt. La tsarine se résigna à faire la part des Prussiens, et il en résulta le traité du 23 janvier 1793 entre la Prusse et la Russie. Ce traité qui consommait le second partage de la Pologne n'y réservait point de lot à l'Autriche : on la jugeait engagée à fond dans la guerre de France, et on trouva superflu de l'exciter par cet appât. On se bornait (article VII) à se promettre « de lui faciliter et procurer l'échange de ses États héréditaires des Pays-Bas contre la Bavière, en y ajoutant tels autres avantages qui seront compatibles avec la convenance générale[2]. »

1. Catherine II à Grimm, 9 mai 1792, 10 février 1794. Publications de la Société d'histoire de Russie. — Pour ce qui est de Descorches, la tsarine savait parfaitement que ce diplomate républicain s'agitait beaucoup, mais ne faisait rien ; ce n'est donc qu'un prétexte.

2. Voir Martens, Traités de l'Autriche et de la Russie, t. II, p. 214 et suiv.

L'Autriche n'entendait autoriser la Prusse et la Russie à se partager la Pologne que dans le temps même où elle obtiendrait la Bavière. Elle apprit avec une irritation très vive que ses deux voisines se nantissaient au préalable, et l'invitaient, avant de la satisfaire, à ratifier leur traité. Elle s'y refusa. C'est à ce moment que Thugut fut nommé directeur général de la chancellerie que le vieux Kaunitz ne gouvernait plus que de nom (avril 1793). Il entra immédiatement en campagne [1], et ses vues sont très nettement résumées dans une dépêche qu'il adressait le 18 décembre 1793 à Cobenzl, ministre de Russie à Pétersbourg. L'Autriche, disait-il, ne pouvait accéder à ce traité de partage entre la Prusse et la Russie avant d'être assurée de ses dédommagements ; l'échange des Pays-Bas contre la Bavière était une opération incertaine ; d'ailleurs ce n'était qu'un échange, et rien n'y compensait pour l'Autriche les accroissements que la Prusse et la Russie se donnaient en Pologne. On avait offert à l'Autriche de se dédommager en France. C'était subordonner ses dédommagements aux chances de la guerre. Dans ce cas, l'Autriche « était fondée à désirer que ses possessions fussent étendues jusqu'à la Somme, que, des sources de cette rivière, la frontière fût portée vers Sedan ou Mézières sur la Meuse, et que le cours de cette rivière devînt la limite des acquisitions de S. M. vers l'Allemagne. » On y joindrait les anciennes possessions de l'Autriche en Alsace ; mais tous ces territoires réunis n'équivaudraient pas aux « lots » de la Prusse et de la Russie en Pologne. D'ailleurs le succès était incertain : « La résistance de l'ennemi paraît s'accroître à mesure que la guerre dure, et la profonde scélératesse des chefs de la France semble trouver chaque jour de nouvelles ressources dans le féroce désespoir d'une populace qui s'abreuve de plus en plus du poison des dogmes les plus capables de flatter ses passions brutales. » Enfin il y a lieu de craindre que la Prusse, non contente de retirer ses troupes, « ne finisse par pousser plus loin par la suite ses collusions avec l'ennemi commun, en voulant se rendre l'arbitre du terme de la conclusion, ainsi que des conditions de la paix. »

Dans le cas où l'on ne pourrait s'indemniser aux dépens de la France, Thugut indiquait [2] que l'Autriche pourrait trouver satis-

1. Archiv für œsterreichische Geschichte. B. XLII. — Vivenot : Thugut und sein politisches System.

2. A Cobenzl, 27 février 1794. Vivenot, id., id.

faction « au moyen de la revendication des anciens droits qui lui compètent sur les diverses parties du territoire de Venise, occupées par la République. »

La révolte des Polonais, qui éclata au mois de mars 1794, obligea la Russie à donner plus d'attention aux réclamations de l'Autriche. La conduite que suivit le roi de Prusse acheva de la décider. Il se produisit alors, dans l'été de 1794, le contraire de ce qui s'était passé à la fin de 1792. La défection de la Prusse ne paraissait pas douteuse ; Frédéric-Guillaume abandonnait la guerre contre la Révolution et ne songeait plus qu'à s'assurer la plus belle part possible dans le démembrement de ce qui restait de la Pologne. Sa paix avec la France semblait imminente, il élevait de hautes exigences, il tenait un langage menaçant.

Catherine craignit que l'Autriche, qui n'avait trouvé jusque-là dans la guerre qu'une occasion de pertes et de ruines, ne voulût imiter l'exemple de la Prusse, traiter à son tour avec les Français et venir arracher aux Russes ses compensations en Pologne et en Turquie [1]. Irritée contre la Prusse, ne pouvant d'ailleurs espérer de la rejeter dans la coalition, Catherine se décida à transiger avec l'Autriche, et elle signa le traité du troisième partage, le 3 janvier 1795. C'était la contre-partie du traité de 1793. En 1793, la Prusse et la Russie partageaient, en se réservant d'en informer l'Autriche et de lui donner une compensation. En 1795, c'étaient l'Autriche et la Russie qui partageaient sans la Prusse, en se réservant, le jour venu, de lui notifier le traité et de lui faire connaître le lot qui lui était réservé. Prévoyant que la Prusse pourrait le trouver insuffisant, elles s'engageaient à soutenir leur traité les armes à la main. La convention de partage était accompagnée d'une déclaration d'alliance contre la Prusse et la Turquie [2].

Dans ce traité comme dans celui de 1793, la Pologne n'était pas le seul État dont les contractants disposassent au gré de leurs ambitions et au mépris des droits établis des possesseurs légitimes. Ces souverains, qui avaient déclaré la guerre à la France sous prétexte de soutenir contre la Révolution les droits des princes de l'Empire possessionnés en Alsace, stipulaient dans leurs con-

1. Rapports des ministres anglais Whitworth, Saint-Pétersbourg, 6 février 1795, Morton Eden, Vienne, 17 février, Herrmann, Dip. Corr., p. 508 et 510.

2. Déclaration secrète du 3 janvier 1795. Martens, Traités de la Russie avec l'Autriche, II, p. 243.

ventions secrètes la spoliation de l'Empire. Par l'article VII du traité du 23 février 1793, la Prusse et la Russie s'étaient engagées à procurer à l'empereur l'échange des Pays-Bas contre la Bavière. Le 3 janvier 1795, en signant le troisième partage de la Pologne, l'Autriche accéda au traité de 1793 en ce qui concernait « l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas[1]. » En outre, et comme une guerre pouvait surgir entre les alliés et les Turcs, les alliés s'engageaient à reprendre les arrangements de 1782, c'est-à-dire à former de la Moldavie, de la Valachie et de la Bessarabie un État attribué à un prince russe, à réunir à l'Autriche les territoires désignés dans la lettre de Joseph II du 13 novembre 1782[2]. Mais la guerre contre le Turc était incertaine, et il convenait d'assurer en tout état de cause à l'Autriche les compensations auxquelles le traité de 1793 lui donnait droit. Il ne pouvait plus être question de transporter la maison palatine en Belgique ou de lui trouver un établissement en Alsace et en Lorraine. Les Français avaient reconquis ces territoires. La déclaration secrète du 3 janvier 1795, après avoir posé « les principes reconnus d'une égalité parfaite dans les acquisitions respectives », portait :

« Si la contrariété des événements ne permet point à S. M. l'empereur de s'indemniser sur la France, S. M. l'impératrice donne d'avance son adhésion la plus complète aux vues de dédommagement que pourrait fournir la revendication des droits de l'Autriche sur les diverses parties du territoire de Venise usurpées par cette république et même à tel autre projet d'acquisition qui pût remplir convenablement le but proposé, pourvu que ce projet ne dérogeât en rien à ce qui a été discuté dans la correspondance de feu S. M. l'empereur Joseph II avec S. M. l'impératrice[3]. »

Ces dernières stipulations étaient fort élastiques, mais beaucoup moins vagues en réalité qu'elles ne le paraissent au premier abord. Quel pouvait être « cet autre projet d'acquisition » capable de remplir le but proposé, et quel était ce but ? Le but, c'était de fournir à l'Autriche « le supplément d'indemnités et de compensations qui lui était dû d'après le principe de l'égalité dans les

1. Acte d'accession, etc., etc., et déclaration secrète..., Martens, id., id., p. 236 et 244.

2. Catherine II à Joseph II, 10 septembre 1782. Joseph II à Catherine, 13 novembre 1782. Arneth, *Joseph II und Catharina*.

3. Martens, id., id.

acquisitions ». Ce but, le traité de 1793 avait cru l'atteindre par l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas « en y ajoutant tels autres avantages compatibles avec la convenance générale. » Ces avantages supplémentaires, le traité de 1795 les trouvait dans l'acquisition d'une partie des possessions de terre ferme de Venise; mais il restait à compenser la perte des Pays-Bas et l'espérance d'annexer la Bavière; c'est à ce bénéfice qui échappait, à ce *lucrum cessans* que faisait évidemment allusion la convention secrète. Comme, d'après cette même convention, la compensation ne pouvait être prise ni en Turquie, puisqu'on en réglait le démembrement, ni en Pologne, puisqu'il n'y restait plus rien à partager, il est très logique de conclure que « l'autre projet d'acquisition », pour lequel la Russie promettait ses bons offices à l'Autriche, était l'occupation pure et simple de la Bavière, sans troc, cette fois, et sans échange, puisque les Pays-Bas étaient perdus, sauf peut-être à donner à la maison palatine une indemnité dans l'Empire aux dépens d'autres princes allemands.

Il était nécessaire d'insister sur ces arrangements secrets du 3 janvier 1795; ils ne sont connus dans leur intégrité que depuis bien peu de temps[1], et ils éclairent singulièrement l'histoire de l'époque. Le démembrement de la République de Venise était, dès 1782[2], une idée familière à l'Autriche et en 1795 un dessein arrêté d'accord avec la Russie. En y participant en 1797, la France républicaine eut le tort de reprendre à son compte les plus détestables pratiques de l'ancien régime, mais elle n'innova point, comme on l'a dit, et ne substitua point le règne de la force révolutionnaire à celui d'un prétendu droit des gens des monarchies. Les conventions de 1795 montrent en outre, et c'est le point important pour cette étude, que le projet de s'emparer de la Bavière soit par un échange, soit par une occupation de fait, n'était point une invention gratuite des nouvellistes. La Prusse qui, en 1795, s'en montrait si effrayée et si scandalisée, avait adhéré au projet d'échange en 1793, et l'Autriche, qui protesta avec tant d'énergie de la pureté de ses intentions, s'était réservé, selon les circonstances, d'opérer l'échange ou d'accomplir l'occupation. Quand les Prussiens soupçonnaient l'Autriche d'avoir conçu ce projet,

1. C'est M. Martens qui les a publiés en 1875.

2. Voir Arneth, *Joseph II und Catharina.* — Lettre de Joseph II du 13 novembre 1782.

quand les Français songeaient à en faire la condition d'un traité avec elle, ils ne calomniaient point ses intentions et ne lui prêtaient pas un dessein dont elle pût paraître outragée. Mais ce qu'elle ne voulait pas et ce qu'elle ne pouvait pas, c'était de laisser croire qu'elle ferait de cette acquisition arrêtée avec la Russie l'objet d'une entente avec la République française. C'est sur ce point qu'en France comme en Prusse on se trompait grandement lorsque l'on redoutait de la voir entrer en négociation ou que l'on espérait l'y engager. Ses traités secrets avec la Russie lui assuraient tous les avantages que la République pouvait lui offrir, et y ajoutaient, en Turquie et en Pologne, d'immenses bénéfices que la France n'était pas en mesure de lui accorder.

III.

Bruits de négociations secrètes entre l'Autriche et la France. — Mallet du Pan, Augeard, Pellenc, Gérard de Rayneval. — Prétendue négociation de Carletti. — Desseins réels de l'Autriche en avril 1795. — *Situation de la France après la paix de Bâle.*

Cette négociation faisait honneur à la dextérité de Thugut. Il l'avait commencée comme directeur, il l'avait depuis le mois d'août 1794 continuée comme ministre des affaires étrangères. C'était beaucoup d'avoir amené la Russie à signer. Il fallait l'amener à exécuter les conventions, il fallait surtout contraindre la Prusse à y accéder. La Prusse n'y était point disposée. Elle trouvait son lot trop restreint. Elle avait rappelé une partie de son armée du Rhin ; on s'attendait à la voir d'un jour à l'autre traiter avec la République et porter toutes ses forces en Pologne. Peut-être faudrait-il lui disputer les armes à la main le lot que l'Autriche s'était attribué dans le troisième partage. Il était pour Thugut d'un très grand intérêt de savoir à quoi s'en tenir sur les intentions de la République. Ajoutez que dans ses quartiers d'hiver l'armée autrichienne ne se refaisait pas. Elle était mal organisée, elle avait été déplorablement commandée. Thugut enrageait en y songeant.

Ses lettres intimes nous le montrent exaspéré de la manière dont les affaires militaires étaient conduites, de l'incapacité des

diplomates, de la faiblesse des généraux, des conflits incessants et interminables où ils s'usaient les uns les autres, paralysant les forces de la monarchie et perdant coup sur coup les occasions. « Je ne ferai, écrivait-il le 30 janvier 1795 à son confident et collaborateur le comte Colloredo, je ne ferai aucun commentaire sur tout ce monstrueux tissu d'inepties, mais j'ose demander si ce n'est pas une véritable dérision que de prétendre que les affaires d'une grande monarchie puissent être conduites de cette manière, ou si les ennemis les plus acharnés pourraient souhaiter à l'Autriche pire que ce chaos de confusion, d'intrigues et d'incohérence[1]. » Il se tenait autant qu'il le pouvait au courant des choses de la France, et, sans en adopter toutes les conclusions, il faisait grand cas des mémoires que lui adressait Mallet du Pan. Il y trouvait « une bonne logique, des raisonnements conséquents, une suite de choses vues en grand[2]. » Mallet du Pan avait à Paris de remarquables informateurs. Thugut ne se contenta point de ses renseignements. Un émissaire, engagé par M. de Greiffenegg, président de l'administration impériale de Brisgau, avait reçu en août 1794 l'ordre de se rendre en France. Il avait pour mission de se renseigner sur l'état des esprits, l'état des choses et l'état des ressources. « Il s'agira surtout de savoir, lui écrivait Greiffenegg, si le vœu du peuple de jouir du repos ne le porterait pas à la paix et quelles sont leurs idées sur les bases et sur les conditions auxquelles ils veulent la donner. Quoique Robespierre ne soit plus, vous trouverez d'autres meneurs du timon des affaires dont les principes, le caractère, les talents et surtout l'influence sur le peuple vous feront juger de l'avenir[3]. » L'agent arriva à Paris le 3 octobre 1794 et il y séjourna jusqu'au 21 décembre. Il en rapporta le sentiment que la majorité de la Convention désirait la guerre et qu'elle rendrait par des conditions inacceptables toute négociation impossible.

D'autre part, Thugut recevait des lettres d'Augeard, ancien secrétaire des commandements de Marie-Antoinette qui, très lancé dans les affaires politiques au début de la Révolution, avait eu en

1. Vivenot : *Vertrauliche Briefe* von F. v. Thugut. Vienne, 1872. Les lettres de Thugut à Colloredo, citées dans cette étude, sont toutes extraites de cet important recueil. Elles sont en français.

2. A Colloredo, 16 février 1795.

3. Wickham à lord Grenville, 28 mars 1795. *Record office*. Notes fournies par M. A. Lebon.

1793 de fréquentes relations avec M. de Mercy à Bruxelles et avait même été reçu par l'empereur[1]. Passant à Bâle à la fin de 1794, il avait causé avec Bacher, secrétaire de l'ambassade de France ; il en avait emporté l'impression que la France devait désirer de faire plutôt la paix avec l'empereur qu'avec la Prusse. Il en écrivit le 27 décembre 1774 à M. de Colloredo[2]. Il engageait l'Autriche à traiter, à céder la Belgique aux Français et à se faire indemniser par la République, au besoin par une cession de l'Alsace. La lettre fut communiquée à Thugut. Ce ministre était alors en pleine négociation avec la Russie. Il se montra plus que réservé. Il écrivit à Colloredo le 9 janvier 1795 de mander à Augeard de continuer à les renseigner, mais d'observer « un silence absolu sur les différents faits et sur les idées contenues dans ces lettres. Je laisse à penser à V. Exc., ajoutait-il, la sensation que ferait en Angleterre le soupçon d'une négociation avec les Français et d'une négociation ayant pour but prochain ou éloigné d'abandonner les Pays-Bas à la France, projet par lequel l'Angleterre croirait sa propre existence compromise, et qui, s'il pouvait être admis, devrait jusqu'au moment de son exécution rester voilé du secret le plus impénétrable... »

Augeard était bavard, il est à croire qu'il bavarda. D'ailleurs cette affaire de Bavière occupait les chancelleries depuis 1778, et il était très naturel de supposer que l'Autriche, ne pouvant plus acquérir la Bavière par un échange et forcée de céder la Belgique à la France, pourrait chercher dans un traité de paix avec la République à s'assurer cette compensation. Thugut jugea nécessaire de rassurer les Anglais qui devaient être les premiers à s'effrayer. A la suite du traité de 1793 entre la Prusse et la Russie, l'Autriche avait fait déclarer que « au moins pour le présent » elle ne songeait plus à ce projet. Mais après avoir signé le traité du 3 janvier 1795 où le troc de la Bavière était formellement stipulé, elle crut devoir protester encore. L'Angleterre se déclara satisfaite[3]. Thugut gagna du temps, c'était tout ce qu'il voulait.

Augeard continua d'envoyer des lettres. On ne voit nulle part que Thugut l'ait autorisé à négocier ni qu'il ait reçu un mandat quelconque de la France. Cependant on continuait à tâter le ter-

1. Augeard, *Mémoires secrets*, p. 307 et suiv.
2. Id., p. 328 et suiv.
3. Dépêche à sir Morton Eden, 24 avril 1795. Herrmann, p. 521.

rain. Un agent anglais, Wickham, qui résidait en Suisse et qui était très au fait des intrigues du temps, écrivait à lord Grenville le 7 avril 1796, c'est-à-dire un an après les évènements que je rapporte ici : « J'ai été longtemps persuadé que la cour de Vienne, durant les douze ou quinze derniers mois, a négocié, non pas directement avec le gouvernement français, mais avec quelques-uns de ses membres individuellement, et que M. Pellenc a été le principal agent de ces négociations. . . . . Les lettres de M. Pellenc que j'ai vues et lues moi-même dans le courant de l'été dernier auraient suffi à m'en convaincre pleinement. » Pellenc était l'homme le mieux placé pour nouer une négociation de ce genre. S'offrit-il pour venir l'entamer à Paris? Proposa-t-il un autre envoyé ? La proposition vint-elle d'un autre côté ? Ce qui est certain c'est qu'il y eut une insinuation, qu'elle fut adressée à Gérard de Rayneval et que celui-ci la communiqua à Sieyès, qui était, comme on le sait déjà, très disposé à une transaction avec l'Autriche. Il répondit à Gérard le 12 avril 1795 :

« Je soumets au citoyen Rayneval ma dernière réflexion. Dès que la personne annoncée veut bien se rendre en France, pourquoi l'arrêter sur la frontière ? Ne vaut-il pas mieux que son passeport soit pour Paris? L'avance de cet inconnu ne vaut pas encore votre déplacement. Qu'il vienne à Paris et nous l'entendrons. S'il a des pouvoirs, s'il est loyal et ouvert, s'il a véritablement envie de finir, il y aura économie de temps à le mettre tout de suite à portée du Comité de salut public. »

Cette lettre prouve clairement qu'à cette date du 12 avril rien n'était engagé avec l'Autriche. Il n'était pourtant bruit, en Europe, que de cette négociation : on en annonçait l'objet : l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, et l'on désignait la personne du négociateur; c'était le comte Carletti, envoyé de Toscane à Paris. Je touche ici à l'un des problèmes les plus controversés de l'histoire de la diplomatie pendant la Révolution. Des historiens éminents, et en particulier M. de Sybel[1], ont affirmé que Carletti avait été, dans les premiers mois de 1795, chargé par l'Autriche de négocier secrètement la paix avec le Comité de salut public. D'autres historiens, et en particulier M. Hüffer, l'ont absolument contesté[2]. Dans la dernière édition de son ouvrage, M. de Sybel a beaucoup atténué ses premières affirmations. Son

1. Traduction, t. III, liv. XII, ch. II, p. 431 et suiv.
2. *Œstreich und Preussen*. Liv. I, ch. VII.

récit n'en reste pas moins très hypothétique. Les archives de Florence ont été détruites[1]. En France, on n'a trouvé, jusqu'à présent, aucune trace de ces prétendues négociations. On n'allègue, pour les prouver, que des témoignages indirects, c'est-à-dire les bruits qui s'en répandirent en Europe, et dont il s'agirait précisément de contrôler l'exactitude et d'établir la vérité. Essayons de dégager ce qu'il y avait de réel en cette affaire, et d'expliquer comment elle a pris tant d'importance.

La République avait traité, le 9 février 1795, avec la Toscane; les deux États n'avaient jamais été en guerre, la négociation fut des plus simples. Celui qui en avait été chargé, le comte Carletti, demeura à Paris en qualité de ministre de Toscane. Manfredini, qui dirigeait les affaires du grand-duché, était un homme d'État philosophe; c'était, de plus, un politique remuant et qui cherchait à se donner de l'importance. Lucchesini le peint « comme un homme ambitieux et vain, qui, depuis le commencement de la guerre, s'était mis en tête d'être le pacificateur de l'Europe[2]. » L'agent qu'il avait à Paris était très propre à servir un pareil dessein. Agité, avantageux, intrigant, toujours prêt à murmurer en termes mystérieux de graves révélations et à se jeter dans les aventures sans se préoccuper des conséquences qu'elles pourraient avoir pour lui et pour les autres cabinets, Carletti était de ces diplomates de seconde ou de troisième classe, qui ont fait, de tout temps, profession de lancer les fausses nouvelles et d'occuper un moment l'Europe avec leurs bavardages. Il se piquait de philosophie et passait pour Jacobin. A ce titre, il eut l'honneur de s'attirer la colère de la grande Catherine[3]. En Italie, il s'était lié avec Cacault, qui y séjournait pour le compte de la France[4]. A Paris, il fréquenta les salons qui se rouvraient et se lança dans le haut monde de l'an III. Il connaissait M^me^ de Staël; M^me^ Tallien le traitait de grand homme. Il se posait en Français ardent et en républicain « ne voyant rien que la France et regardant sa puissance républicaine comme un colosse inébranlable[5]. » Il

1. Reumont, *Geschichte Toscann's*, II, p. 264.

2. Rapport de Lucchesini au roi de Prusse, 17 décembre 1794. Hüffer : *Politik der deutschen Mœchte*, p. 186.

3. « J'acquiesce de tout mon cœur à la pendaison du jacobin Lucchesini, et pour pendant je lui donnerai ses confrères Manfredini et Carletti... » Catherine à Grimm, 8 avril 1795. *Société d'histoire de Russie*.

4. Reumont, *loc. cit.*, p. 264.

5. Ranke. *Hardenberg*, I, p. 311. D'après les rapports de Gervinus qui vint à Paris en juin 1795.

cherchait à se faire valoir, à gagner les membres du Comité et à s'insinuer près des personnages influents, donnant des dîners, somptueux pour le temps, à cinq cents livres assignats, soit trente livres numéraire par tête. Le monde qu'il fréquentait passait pour favorable à l'Autriche, et les partisans de l'alliance prussienne y voyaient « une queue du Comité autrichien. » Les mauvais bruits qui circulaient sur la Prusse et son manque de sincérité partaient de là; c'était là, et sous l'influence de Carletti, qu'avait été élaboré ce discours de Pelet de la Lozère, du 8 avril, qui émut si fort le Comité de salut public[1]. C'est là aussi que Carletti insinuait l'idée d'une paix entre la France et l'Autriche, à condition que la France indemniserait l'Autriche par l'acquisition de la Bavière de la perte de la Belgique et de la cession de la rive gauche du Rhin. Bref, il cherchait à se faire un personnage et à se ménager un rôle; s'il ne négociait pas pour l'Autriche, il faisait certainement tout son possible pour le faire croire. Le bruit de cette prétendue négociation se répandit en Allemagne au commencement de mars[2], et elle devint, dès lors, une des principales préoccupations des chancelleries. Carletti ne fournit jamais aucune preuve de la mission qu'il s'attribuait, ou plutôt qu'il se laissait attribuer. La conduite inconsidérée qu'il tint quelques mois plus tard au sujet de Madame, fille de Louis XVI, l'importance qu'il se donna, le désaveu formel qu'il reçut de son gouvernement et, finalement, l'expulsion dont il fut l'objet de la part du Directoire, montrent bien qu'il n'avait pas besoin d'être autorisé pour se mettre en avant. « Il écrit du soir au matin, vit comme un loup-garou, et passe pour un peu fou », disait de lui, en 1796, un des agents les mieux informés du Directoire[3]. Le Prussien Gervinus qui le vit à Paris en juin 1795 le qualifie tout bonnement de bavard[4]. Le Comité de salut public le prit-il jamais au sérieux? Rien, absolument rien ne permet de le supposer.

« On comprend facilement, dit M. de Sybel, quel effet les ouvertures de Carletti produisaient à Paris. Les fractions révolu-

1. Hardenberg au roi de Prusse, 29 mai 1795, d'après les propos de Merlin de Thionville. Ranke, v. p. 87. — Voir la paix de Bâle, *Revue*, tome VI, p. 350.

2. Sybel, trad., III, p. 431, notes. — Vivenot : *Sane-Teschers*, II, p. 297-298 : Rapports de Reuss, 5 mars; de Hatzfeld, 28 mars 1795.

3. Poteratz à Delacroix. Bâle, 28 janvier 1796.

4. Ranke, I, p. 310.

tionnaires, Sieyès et ses amis les accueillirent avec une vive satisfaction. Le parti modéré, au contraire, était consterné[1]. » Les dissentiments qui ont éclaté dans le Comité au sujet de la question de la paix et de celle des limites ne se sont manifestés qu'après le renouvellement du 15 floréal (4 mai 1795), et par conséquent après l'époque à laquelle se placeraient les prétendues ouvertures de Carletti[2]. Le Comité s'en tenait au système qu'il avait adopté et qui consistait à affaiblir l'Autriche en Allemagne. Toute sa correspondance de Bâle en est une preuve constante. Toutefois comme la Prusse hésitait à s'engager, le Comité trouvait son profit dans les bruits que les bavardages de Carletti semaient en Europe ; la perspective d'un traité entre l'empereur et la République et d'une acquisition de la Bavière par l'Autriche ne pouvait qu'exciter la jalousie et précipiter les résolutions des Prussiens. Le Comité avait intérêt à laisser circuler ces bruits, ne fût-ce que pour encourager l'Autriche à négocier réellement, pour inquiéter la Prusse et presser la solution des négociations de la paix qui se poursuivaient à Bâle. C'est ainsi que le *Moniteur* insérait le 28 avril une lettre de Nuremberg où on lisait : « Beaucoup de personnes pensent que le comte Carletti peut n'être pas tout à fait étranger aux intérêts de l'empereur, malgré l'obstacle éminemment insurmontable des Pays-Bas. »

Il est incontestable qu'il y avait eu des allées et venues d'agents, des échanges de lettres, des velléités de pourparlers entre Paris et Vienne. Le bruit en avait transpiré. L'opinion s'efforça d'en pénétrer le mystère. Les imaginations se donnèrent carrière. Carletti se mettait en scène, les dispositions manifestées par plusieurs membres du Comité semblaient appuyer les conjectures. C'est ainsi que se forma et se répandit la légende. Ajoutons que les Prussiens étaient tout disposés à l'accepter et à la propager : c'était une excuse à leur conduite et comme une sorte de justification anticipée de leur défection. En réalité, il n'y avait rien que des suppositions. La lettre de Sieyès à Gérard de Rayneval prouve que si l'Autriche songea un moment à tâter le terrain, ce ne fut pas par Carletti ; cette lettre, qui est du 12 avril, parle de l'envoi éventuel d'un agent, et Carletti était alors à Paris depuis longtemps. Voici d'ailleurs un témoignage formel. Merlin de

1. Sybel, traduction, III, p. 437-438, et 4e édition, III, 414-415.
2. Voir plus loin la lettre de Sieyès à Rewbell du 6 prairial (25 mai 1795).

Douai, membre du Comité et l'un de ses principaux directeurs diplomatiques, écrivait le 20 septembre 1795 à Merlin de Thionville : « L'empereur n'a pas encore fait un pas pour la paix[1]. »

Rien dans la correspondance de Thugut ne permet de supposer que l'agent de Toscane ait reçu le moindre encouragement de l'Autriche. Thugut le traite en intrigant, et ne parle de lui qu'avec mépris. Il désapprouvait d'ailleurs absolument la politique que Manfredini faisait suivre à la Toscane[2]. Rien donc n'annonçait de la part de l'Autriche une intention sérieuse de négocier avec la France. En répondant, le 10 février 1795, aux conclusions de la Diète qui avait exprimé le vœu que l'on négociât la paix sur le principe de l'intégrité de l'Empire, l'empereur exprimait des doutes sur les intentions conciliantes de la France et engageait ses co-États à pousser leurs armements[3]. Le 17 avril, il écrivait à Clerfayt qui commandait son armée sur le Rhin :

« Les nouvelles de Bâle ne permettent plus de douter de la signature d'une paix séparée entre la Prusse et la France. Je ne pense pas que cet événement doive apporter un changement notable dans notre situation militaire... Quoi qu'il en soit et dans tous les cas, il n'y a pas à hésiter à nous porter avec vigueur sur l'ennemi. Un pareil début offensif de notre part dans la campagne actuelle est absolument nécessaire pour relever la réputation de mes armes, pour ranimer ou raffermir la confiance des alliés, pour dissiper les soupçons que des malveillants ne cessent de répandre sur la loyauté de mes intentions, pour accroître les embarras de la Convention, les troubles et discussions intérieures en France, dont des revers combleraient probablement la mesure[4]. »

Les choses en étaient là lorsque, le 22 avril, Lucchesini, le ministre de Prusse, notifia à Colloredo la conclusion de la paix entre la Prusse et la France[5]. L'Autriche commença par adresser une protestation qui fut notifiée à toutes les cours d'Allemagne[6]. Puis l'empereur réitéra à Clerfayt l'ordre de marcher. Considérant que la défensive épuiserait son trésor, il lui mandait de « s'occuper avec tout son zèle et sans le moindre délai des

1. Reynaud, II, p. 257.
2. Thugut à Colloredo, 20 novembre 1794 et 1er janvier 1795.
3. Koch., IV, p. 288.
4. Vivenot. *Thugut, Clerfayt*, p. 103.
5. Thugut à Colloredo, 22 avril 1795.
6. Circulaire du 24 avril 1795. Vivenot : *Sane Teschen*, III, p. 168-176.

moyens de porter à l'ennemi un coup sensible[1]. » Néanmoins et malgré ces précautions, l'Autriche se sentait ébranlée ; elle craignait que l'Allemagne ne lui échappât et ne se jetât pour avoir la paix dans les bras de la Prusse. « Ils fument de jalousie, » écrivait de Ratisbonne l'agent prussien Gœrtz[2]. Mais c'est surtout par la réaction qu'il pouvait exercer sur les affaires de Pologne que le traité de Bâle alarma les Autrichiens. Ils avaient à craindre, en effet, que la Prusse ne jetât toutes ses forces en Pologne et ne fît ainsi une diversion doublement désastreuse pour l'Autriche, car elle la forcerait, pour défendre ses acquisitions en Pologne, à découvrir le Rhin et à livrer l'Allemagne aux Français.

Les conventions du 3 janvier 1795 avaient été tenues rigoureusement secrètes ; les deux alliés s'étaient réservé de les notifier à la Prusse lorsqu'ils le jugeraient opportun. Jusque-là et jusqu'au règlement complet des affaires de Pologne, la tsarine, se considérant comme menacée d'une guerre avec la Prusse, refusait d'envoyer des troupes sur le Rhin, et c'est sous cette condition qu'elle avait conclu, en février, un traité d'alliance avec l'Angleterre. Au mois d'avril, elle crut l'heure venue de découvrir ses desseins, et, le 11 avril, le vice-chancelier Ostermann adressa en ce sens une dépêche à Vienne[3]. L'Autriche n'avait pas encore répondu quand la nouvelle de la paix de Bâle parvint à Pétersbourg. La tsarine fit éclater très haut son indignation sur « cette paix infâme, honteuse, désastreuse, » qu'un roi « sans foi ni loi » n'avait pas rougi de signer avec « les bandits régicides et l'écume du genre humain[4]. » Mais la colère ne lui fit point perdre la tête, et, ne pouvant plus alléguer la nécessité de combattre les régicides en Pologne, elle déclara que c'était désormais en Prusse et en Turquie qu'elle combattrait la Révolution. « Combattre la Prusse avec vigueur et autorité, écrivait Ostermann le 3 mai 1795, et contenir la Porte, ou l'empêcher de faire quelques progrès contre les deux cours impériales, c'est servir directement et efficacement la cause de l'Angleterre contre les factieux de la France[5]. » Elle persistait donc à demander que l'on se hâtât de notifier aux Prussiens le troisième partage de la Pologne[6].

1. L'empereur à Clerfayt, 3 mai 1795. VIVENOT : *Thugut, Clerfayt.*
2. Barthélemy au Comité.
3. Martens, II, p. 250 et 261.
4. Lettres à Grimm, avril 1795.
5. Martens, II, p. 250.
6. Ostermann à Vienne, 4 mai 1795. Id., p. 262.

L'Autriche trouva que la tsarine en prenait fort à son aise, n'ayant ni l'Allemagne à défendre, ni les Français à combattre, ni les Pays-Bas à reconquérir. La tsarine s'en souciait assez peu, mais elle avait une passion : la haine de la révolution française, et une crainte : voir la Pologne devenir le champ de bataille des trois co-partageants. Elle se croyait assez forte pour décider le roi de Prusse à accepter la très belle part qu'elle lui avait réservée ; elle ne désirait pas de voir les armées autrichiennes refluer vers ses frontières. Thugut fit très habilement appel à ces sentiments. Il répondit au ministre de Russie que la nouvelle du partage et surtout l'attribution de Cracovie à l'Autriche mécontenteraient les Prussiens ; que, par suite, l'Autriche serait forcée de porter ses armées vers la Pologne et la Bohême, et il demandait qu'on ajournât la notification du traité[1]. Le ministre de Russie en référa à sa cour. Thugut profita de ce répit pour mener à fin une négociation entamée depuis quelque temps avec l'Angleterre. Le 4 mai, il avait conclu un traité de subsides; le 20, il signa un traité d'alliance et de garantie[2]. Par un article secret, l'Angleterre et l'Autriche s'engageaient à travailler de concert pour engager la Russie à accéder à leur traité et former ainsi une triple alliance « propre à rétablir et à maintenir désormais la paix et la tranquillité générales en Europe. » L'Autriche se réservait le moyen de ne rendre exécutoire le partage de la Pologne que quand la Russie se déciderait enfin à prendre part à la guerre et donnerait à la cour de Vienne l'assurance de la soutenir effectivement contre la France.

Ce traité n'était qu'une compensation bien insuffisante au terrible coup que la paix de la Prusse avait porté à l'Autriche en Allemagne, et surtout aux funestes résultats de l'inaction des généraux. « C'est en vérité à en pleurer à chaudes larmes, » écrivait Thugut le jour même où il signait le traité avec Morton Eden[3]. Le lendemain, 21 mai, l'empereur mandait à Clairfayt d'agir et de ne tenir aucun compte de la ligue de neutralité des Prussiens[4]. Mais on ne pouvait aller contre la force des choses. L'Allemagne se précipitait vers la paix. La Prusse avait notifié son traité à la Diète. Cassel et Darmstadt avaient retiré leurs

1. Rapports de Razoumowsky, 7 et 16 mai 1795. Martens, II, p. 262.
2. Texte dans Martens, II, p. 252.
3. A Colloredo, 20 mai 1795.
4. L'empereur à Clairfayt. VIVENOT : *Thugut, Clairfayt.*

contingents et envoyé des plénipotentiaires à Bâle. Cependant, tout indignée qu'elle se montrât et tout hostile qu'elle fût à la paix, l'Autriche était bien forcée de tenir compte des dispositions de l'Allemagne. La Diète avait voté la médiation de la Suède et du Danemark, la Prusse offrait ses bons offices. L'Autriche, en apparence du moins, ne pouvait rester en arrière. Elle pressa la Diète de délibérer sur la paix et de nommer sans retard la députation d'empire qui serait chargée de négocier[1]. L'empereur devait désigner un commissaire, et il fit choix de M. de Bartenstein : c'était un homme droit, modeste et médiocre. Thugut était d'avis que personne ne pouvait mieux convenir. « Il ne faut pas, écrivait-il à Colloredo[2], une grande lumière dans une négociation où notre intérêt secret est de traîner en longueur et de chercher dans les formes et dans le fatras des constitutions germaniques les moyens de temporiser. » Il jugea bon en même temps d'en aviser M. de Bernstorff et de lui demander s'il voudrait se charger, le cas échéant, de transmettre quelques ouvertures à la République. Mais il n'avait en cela d'autre objet que de donner satisfaction aux princes allemands, de gagner du temps et de se concilier le Danemark[3].

C'est à ce moment que le bruit des prétendues négociations secrètes entre l'Autriche et la France prit tant de consistance en Allemagne. Les Français n'avaient garde de démentir ces rumeurs. Ils négociaient avec la Prusse : la crainte de les voir traiter avec l'Autriche devait inquiéter les Prussiens et les rendre plus conciliants. Ils cherchaient à négocier avec les princes de l'Empire : la nouvelle que l'Autriche traitait à Paris devait lever leurs scrupules. Ils négociaient avec l'Espagne, et la cour de Madrid se montrerait moins difficile si elle croyait que l'Au-

1. Décret impérial du 19 mai. Haüsser, II, p. 16.

2. 14 mai 1795.

3. Grouvelle écrivait de Copenhague au Comité, le 14 prairial (2 juin 1795), que Bernstorff lui avait annoncé la nomination de Bartenstein : « En me communiquant cette nouvelle, M. de Bernstorff m'a confié que le ministre autrichien Thugut venait de lui faire demander si le Danemark voudrait encore actuellement se charger de transmettre quelques ouvertures à la République, dans le cas où l'empereur aurait besoin de son entremise. Sur quoi la cour de Danemark a répondu qu'elle était toujours prête à s'employer pour tout ce qui pourrait contribuer à la paix. J'ai beaucoup de peine à croire que cette insinuation autrichienne soit sérieuse, et je n'y vois, quant à présent, que l'intention de se concilier une cour qu'elle soupçonne d'agir suivant nos vues dans l'Empire. »

triche se rapprochait de la République. Barthélemy écrivait le 20 mai 1795, après une conversation avec Yriarte, envoyé d'Espagne : « Je viens de lui expliquer une partie des causes de l'agitation actuelle de la mission prussienne à Bâle, fondée sur ce que la cour de Vienne elle-même fait publier dans toute l'Allemagne de ses négociations à Paris. En instruisant son gouvernement de ces circonstances importantes, il lui fera particulièrement remarquer que l'Autriche elle-même est en négociation avec la France. » Barthélemy exagérait singulièrement les choses. Loin de faire publier ses prétendues négociations, l'Autriche les démentait et en dénonçait la publication comme une manœuvre de la Prusse. Elle avait protesté contre les conventions de neutralité que la Prusse était en train de conclure pour une partie de l'Allemagne[1]; elle protesta partout et sous toutes les formes contre les négociations qu'on lui attribuait avec la France[2]. Thugut nia formellement et partout que Carletti eût reçu une mission quelconque. C'est une idée ridicule, disait-il au ministre de Sardaigne. « Il me fit sentir, écrivait ce diplomate, qu'il n'avait jamais regardé ce Monsieur que comme ayant les talents d'un bouffon, et que ce serait la dernière personne à laquelle il penserait jamais pour faire traiter des affaires d'une nature si importante[3]. » Rien n'y faisait. Le Palatin, prévenu par Hardenberg, protesta à son tour[4], et sa protestation, habilement répandue dans les journaux, fit grand tapage en Allemagne. « Je suis désolé, désespéré, anéanti de tout cela, écrivait un diplomate autrichien, cependant je ne cesse de penser que quand même les princes de l'empire nous abandonneraient, quand même l'Angleterre nous seconderait mal, quand même l'Espagne ferait la paix, quand même la Russie ne se montrerait pas fortement pour nous dans ce moment, nous pourrions encore triompher, si nous voulions montrer le nerf dont nos ressources intérieures devraient nous rendre susceptibles[5]. » C'était justement ce nerf qui manquait,

1. Circulaire du 15 mai 1795. Vivenot : *Sane Teschen*, t. II, p. 176.

2. Voir Vivenot : *Sane Teschen*, 2e partie, II, p. 278 : « L'opinion publique au temps de la paix de Bâle, » et en particulier p. 319, 320, et la note p. 631, sur Carletti. — Circulaire autrichienne du 29 mai 1795. Vivenot, id., p. 299-300. — Dépêches à Munich, 30 mai 1795. — Id., p. 311-312.

3. Rapport du comte de Castel-Alfer, 25 mai 1795. — Archives de Turin.

4. Promemoria du 30 mai 1795. — Voir Vivenot, id., p. 308, et Sybel, trad., III, p. 416-417.

5. Dietrichstein à Thugut, de Francfort, 20 mai 1795. Vivenot : *Sane Teschen*, III, p. 472.

et c'était ce qui navrait Thugut. Cependant il ne pensait qu'à continuer la lutte, et nullement à traiter avec les Français. Il voyait les princes de l'Empire dupés par les Prussiens qui leur présentaient, « pour se les attacher, l'appât d'obtenir la restitution de toutes les conquêtes faites sur l'Allemagne, appât que nos gobe-mouches germaniques avalent comme du miel, sans considérer que... dès qu'on les aura engagés à faire le faux pas de se détacher de l'empereur et de l'empire, les Prussiens et les Français se moqueront d'eux. » La reine de Naples, qui était dévorée de la passion d'écrire et d'intriguer, contribuait à semer les mauvais bruits, « attribuant à l'empereur des sentiments dénués de toute vérité. » — « Est-il possible, s'écriait Thugut, qu'avec du bon sens on écrive en Espagne que toutes les puissances, l'empereur même, l'Angleterre même, cherchent à faire leur paix sous main? Des imprudences pareilles font, en vérité, plus de mal que des batailles gagnées par les Français, et comment lutter contre une nation que le ciel même semble protéger en frappant d'aveuglement ses adversaires?.... En attendant, notre bon maréchal, au lieu de prévenir la défection des princes de l'Empire en relevant leur courage par quelque action vigoureuse, s'amuse à politiquer avec les Prussiens sur les bords du Rhin et à gober des nouvelles et de fausses confidences! O tempora, o mores[1]! »

Ce n'était pas seulement la politique qui condamnait Clairfayt à l'inaction, c'était la crainte d'un ennemi qui semblait invincible et qui, par ses négociations, fortifiait ses armées. C'était surtout le manque de ressources. « Non seulement je n'ai pas de magasins, mais souvent le nécessaire pour la journée nous manque... Wurmser n'a plus de crédit parce qu'on lui doit environ 1,800,000 florins, et je n'ai pas d'argent à lui donner... Aussi longtemps que cet état durera, l'armée de V. M. n'est pas en état d'entreprendre ni de faire de mouvements... La position relativement aux vivres est effrayante. L'intention de V. M. est qu'on agisse offensivement, on ne le peut qu'en passant le Rhin... Les armées réunies de l'ennemi sont considérables, et, dans ce moment, nous ne sommes pas en état de nous éloigner des routes par lesquelles nos vivres nous viennent[2]. »

Dans le même temps, les armées françaises ne pouvaient, faute

1. Thugut à Colloredo, 24 mai 1795.
2. Clairfayt à l'empereur, 31 mai 1795.

d'argent, faute de vivres et de chevaux, reprendre l'offensive et passer sur la rive droite du Rhin [1]. Les mêmes obstacles arrêtaient les Autrichiens et les empêchaient de passer sur la rive gauche. La famine et la ruine, terribles résultats de la révolution et de la guerre qui pesaient sur l'Europe depuis trois ans, imposaient ainsi dans ce printemps de 1795 un armistice de fait à la France et à l'Autriche. La Prusse s'étant retirée, la Russie ne voulant point se battre, les hostilités se trouvaient suspendues, et la voie était ouverte aux négociations. Dans ces conditions, la supériorité semblait assurée à la France, le prestige de ses victoires voilait sa misère réelle, et la terrible contenance de son gouvernement en dissimulait la véritable faiblesse. La Prusse avait ses armées intactes ; si elle s'entendait avec la France, elles pouvaient, semblait-il, dicter, à leur gloire et à leur avantage respectif, la paix à l'Europe. Mais la violence du gouvernement français, l'inconsistance du gouvernement prussien, le manque d'argent qui paralysait les armées françaises, le manque de volonté qui paralysait la diplomatie prussienne, les nécessités politiques qui obligeaient la France à conquérir, et la Prusse à intriguer, la question de la rive gauche du Rhin enfin qui se plaçait entre elles comme un obstacle à toute alliance féconde, allaient faire perdre à l'une et à l'autre le bénéfice de la position qu'elles avaient su prendre et que l'Europe leur avait préparée.

Albert SOREL.

1. Voir dans Reynaud les lettres de Merlin de Thionville.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA QUESTION DE DINO COMPAGNI.

Ce n'est pas ma faute si l'annonce de ce travail a figuré pendant des mois et même pendant une année sur la couverture de la *Revue* et si je passe aux yeux de bien des gens pour un de ces auteurs qui promettent un travail à un recueil périodique et qui ne l'envoient jamais : il y a plusieurs années, lorsque je me déclarai prêt à donner à la *Revue* un exposé de la polémique relative à l'authenticité de la chronique de Dino Compagni, on annonçait comme prochaine une publication qui semblait devoir, sinon mettre fin à cette polémique, du moins la rapprocher notablement d'une solution définitive. Mais une année s'est passée sans que ce livre ait paru. Lorsqu'il a vu en partie le jour (1879), il ne comprenait pas les parties les plus importantes pour la critique, lesquelles n'ont été publiées que récemment. Le travail de M. le professeur Isidoro del Lungo sur Dino Compagni se composant, avec l'édition de la chronique, de 2,000 pages dont une partie en petit texte, on comprendra qu'il ne soit pas facile, malgré tout l'intérêt qu'on éprouve pour le sujet, de le soumettre à un examen complet. Cela est d'autant moins facile que le travail est présenté sous une forme peu attrayante et que, malgré son étendue, il ne satisfait pas complètement notre curiosité. En effet, si M. I. del Lungo a, comme nous sommes le premier à le reconnaître, déployé le plus grand zèle et réuni une masse de matériaux empruntés à une foule de sources dont quelques-unes ont été cherchées très loin pour préparer la solution du problème si embrouillé soulevé par la chronique de Dino, il a omis le principal de sa tâche en négligeant de constituer un texte de cette chronique.

M. I. del Lungo a divisé son ouvrage en deux volumes dont le premier se subdivise lui-même en deux parties. Ce volume comprend l'introduction, le second la chronique publiée d'après de nombreux mss. et accompagnée d'abondants commentaires historiques et philologiques. A cela s'ajoutent dans chaque volume des *excursus* qui n'ont qu'un lien peu étroit avec le fond de la publication, mais qui ont pour la plupart beaucoup d'intérêt et de valeur, car ils jettent du

jour sur l'histoire de Florence à l'époque de Dante et sur le texte de la Divine Comédie. Etant donné le plan d'après lequel M. I. del Lungo a entrepris son travail, il aurait dû d'abord établir le texte de sa chronique pour pouvoir y renvoyer dans son introduction, et ce texte devrait être définitif. C'est ce qui n'est malheureusement pas. Avant de publier le texte de la chronique, l'éditeur aurait dû, comme il le reconnait lui-même, publier le ms. qui n'est pas seulement le plus ancien de tous ceux que nous possédons, mais qui est en même temps la source unique des nombreuses copies du XVII^e^ siècle. Or, ce manuscrit, M. I. del Lungo ne l'a pas utilisé pour la constitution de son texte, il n'a fait qu'en tirer après coup un certain nombre de collations[1]. Ce ms., qui a appartenu à la famille Pandolfini de Florence, qui a passé ensuite aux Pucci et qui a été vendu par leurs héritiers à Libri, auquel lord Ashburnham l'a acheté avec la bibliothèque entière des Pucci, appartient, d'après l'opinion de M. Paul Meyer (*Romania* VIII, 107 et s.), au XV^e^ siècle et aurait dû naturellement servir de base à l'édition; j'avoue même qu'en voyant la publication de la seconde partie du premier vol. traîner plus d'un an, je nourrissais l'illusion que M. I. del Lungo allait nous donner le texte ou la collation exacte de ce ms. M. I. del Lungo assure, il est vrai (II, p. XXI), qu' « après avoir pris connaissance des passages les plus importants et les plus délicats du texte d'Ashburnham, il peut affirmer que ce texte ne fournit pas, pour ces passages, une seule leçon qui ne figure déjà dans les mss. dont il s'est servi et qu'il n'ébranle pas une seule des déductions qu'il a faites sur la critique du texte à l'aide de ces mss. » Il n'est pas nécessaire d'expliquer comment une semblable déclaration ne peut nous suffire et de signaler la naïveté qu'elle trahit dans les questions de critique, naïveté qui autorise les plus graves conclusions. Il faut ajouter à cela que M. del Lungo a fait des divisions de chapitre qui ne se trouvent dans aucun texte et s'est permis à la fin du 3^e^ livre des interpositions qu'aucun ms. ne justifie. A mon avis, M. I. del Lungo aurait rendu un bien grand service à la science en faisant imprimer mot pour mot le ms. Ashburnham et en y ajoutant les leçons et les variantes des plus anciens mss. après celles du ms. de 1514, qui d'après lui « ne peut se ranger dans aucun groupe ni dans aucune famille » (II, XXV), au lieu

1. Depuis que ceci est écrit, nous voyons dans un art. de Reumont publié par le supplément de l'*Allgemeine Zeitung* du 13 février 1881, que M. del Lungo ne s'est pas servi du ms. parce que le propriétaire ne le lui a pas permis. M. d. L. ne dit rien de ce motif dans son livre.

de nous donner un texte constitué péniblement à l'aide de beaucoup de mss. plus récents, qui ne sont évidemment en partie que des copies du ms. Ashburnham. Si l'on ne peut pas dire que le texte de la chronique, tel que nous l'avons ici, est constitué « avec fantaisie et suivant les oracles de cette dangereuse pythonisse qu'on appelle la critique subjective », on peut affirmer qu'il ne répond nullement aux exigences de la critique scientifique. Et ce défaut est ici d'autant plus grave que l'on suspecte la chronique de Dino Compagni d'être une falsification. N'est-il pas d'autant plus désirable que les adversaires comme les partisans de son authenticité la connaissent sous sa forme la plus pure, pour pouvoir être éclairés sur son origine? Or, c'est précisément la question à laquelle M. I. del L. ne fait faire aucun pas, malgré la lumière nouvelle que le commentaire et l'introduction jettent sur le texte. Il faut même dire que, dans ces parties de son travail, l'éditeur aurait pu se montrer plus ménager de son érudition : quand, par ex., il nous parle des essais littéraires du pape Urbain VIII, des « debolezze poetiche e letterarie » de ce pontife, quand il nous donne l'histoire littéraire de la « Roma fiorentina » de 1592 à 1670, il se laisse entraîner loin de son sujet par des digressions qui ne contribuent pas dans la plus faible mesure à la solution de la question. Il est vrai que ce qui pour nous constitue la question n'en était pas une pour notre auteur lorsqu'il s'est mis à son travail; pour M. I. del Lungo l'authenticité de la chronique, même sous sa forme actuelle, était d'avance incontestable. C'est pour répondre aux attaques dirigées récemment contre cette authenticité que l'auteur a pris la plume. Mais un membre de l'Académie de la Crusca est trop grand seigneur pour paraître céder quelque chose à ses adversaires en discutant leurs objections. Ce n'est que d'une façon accessoire, bien qu'en y consacrant deux cents pages de petit texte, que l'auteur traite : *Di alcune recenti opinioni e argomentazioni intorno alla cronica di Dino Compagni* (I, 1042-1245), mais cette sorte d'appendice, si l'on met à part les digressions polémiques qui ne sont pas toujours de bon goût, renvoie le plus souvent aux commentaires de la chronique, de sorte que l'auteur dit fréquemment les mêmes choses deux fois. Cette circonstance, jointe à la disposition générale de l'introduction où les recherches les plus étrangères au sujet sont rattachées à une biographie du prieur Dino Compagni, prouve que l'auteur, qui a passé dix ans de sa vie dans ces fatigantes recherches, n'a pas eu cependant le temps d'être court. On voit, par les nombreux cartons imprimés à la suite de son livre, combien ce livre lui a paru à lui-même, au cours de l'impression, susceptible d'améliorations.

I.

La renaissance des études sur Dante dans notre siècle a ouvert une ère nouvelle pour la critique de l'histoire florentine et de ses sources au commencement du XIV^e^ siècle. Depuis longtemps déjà les érudits avaient été frappés du désaccord qui existe sur des points peu nombreux mais capitaux entre les deux compositions historiques les plus importantes de cette époque. L'auteur de l'une d'elles, le prieur Dino Compagni, avait pris part aux événements de son temps; l'autre, G. Villani, que l'on pouvait convaincre de beaucoup d'erreurs pour l'histoire primitive et l'histoire ancienne de sa ville natale, s'était montré narrateur exact, sinon toujours impartial, des événements qui s'étaient succédé dans sa patrie, depuis qu'il avait entrepris d'écrire son histoire d'une façon suivie (1300). Rien d'étonnant par conséquent que la confiance de ceux qui avaient à choisir entre les affirmations contradictoires de ces deux chroniqueurs n'inclinât tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, si des documents incontestables ne venaient donner l'avantage à l'un d'eux. Sur plusieurs des points les plus importants l'erreur était incontestablement du côté de Dino Compagni. Personne ne chercha à expliquer comment il pouvait se faire qu'un chroniqueur, qui avait pris la part la plus active aux événements racontés par lui, eût commis de lourdes erreurs chronologiques, expliqué à faux les événements et dénaturé les faits de sa propre vie. Qu'un homme comme le prieur Dino Compagni, dont la chronique paraissait empreinte d'une moralité sincère et émue, eût dissimulé à dessein la vérité, personne n'y songea. On considéra simplement ces contradictions comme une énigme à mettre à côté de tant d'autres énigmes historiques qui n'ont pas été expliquées et qui restent inexplicables. Avec la grande considération dont jouissait la chronique de Dino Compagni depuis qu'elle avait été imprimée par Muratori (1726), considération sans cesse accrue par les témoignages d'admiration des meilleurs historiens cisalpins et transalpins, qui ne se lassaient pas de le ranger à côté de Thucydide, de César, de Salluste, de Machiavel, etc., et qui le louaient comme le digne contemporain de Dante, avec une telle considération, il fallait une grande indépendance de jugement, une grande hardiesse pour aller à l'encontre de l'admiration universelle. L'idée de considérer cette chronique comme l'œuvre d'un faussaire devait donc se heurter à la contradiction la plus tenace, être traitée d'outrage au bon sens. Aussi les premières attaques contre la chronique se produisirent-elles avec

beaucoup de réserve et avec une sorte de pudeur. On l'attaqua sur un point qui n'avait pas jusque-là attiré l'attention.

L'inauthenticité d'un ouvrage résulte de son contenu ou de sa langue. Lorsque ces deux genres de preuves concordent contre l'ouvrage, la démonstration est plus sûre que lorsqu'on ne s'est placé qu'à l'un de ces points de vue. Or, il est digne de remarquer que les premières attaques contre l'authenticité ne sont pas venues d'un historien mais d'un linguiste, et cela est d'autant plus remarquable que la langue italienne n'a pas subi, du XIV^e^ au XVI^e^ s., un développement comparable à celui du français, pour ne pas parler de l'allemand. Lorsque Pietro Fanfani, bibliothécaire de la Marucelliana de Florence († 1879), hasardait dès 1857 dans un journal florentin, le *Piovano Arlotto*, un doute sur l'authenticité et se risquait à attribuer la chronique sous sa forme actuelle à un faussaire du XVI^e^ siècle en appuyant ses doutes principalement sur des raisons philologiques, il crut devoir, tant l'opinion à laquelle il s'attaquait était bien établie, garder l'anonyme. Cela suffisait pour rendre ses objections peu efficaces, même si elles eussent été mieux motivées. Si Karl Hillebrand, qui avait préparé à Florence son Etude sur Dino Compagni, n'avait pas, dans un appendice à son livre, appelé l'attention sur la conjecture émise dans le *Piovano Arlotto* (1862), cette conjecture ne serait pas sortie des murs de Florence. En tout cas, le réveil de la polémique n'a aucun lien avec cette première escarmouche sans importance. Cependant, c'est en se plaçant au même point de vue qu'on attaqua pour la seconde fois l'authenticité. Le professeur Ed. Bœhmer, qui connaît si bien les langues et les littératures romanes, était arrivé à l'incertitude au sujet de l'authenticité. Il fit part de ses doutes au professeur G. Grion, aujourd'hui établi à Lucques, et l'engagea à étudier la question de plus près. Celui-ci s'y mit avec d'autant plus d'empressement qu'on annonçait qu'un nouvel assaut se préparait contre la chronique d'un autre côté. Le professeur Busson d'Innsbruck avait fait paraître une étude sur l'histoire florentine des Malespini. Son ami, le professeur Scheffer-Boichorst, se mit à écrire un compte-rendu de ce travail. Cet érudit pénétrant, si familiarisé avec les procédés de la critique des sources, reconnut de suite que cette source prétendue de G. Villani n'était autre chose qu'une falsification. Le jeune critique réussit si complètement à le démontrer que tous les gens compétents, à l'exception des membres de l'Académie de la Crusca, déclarèrent que sa démonstration était concluante. A la fin de son travail (*Historische Zeitschrift*, XXIV, 274-313), Scheffer-Boichorst avait exprimé ses doutes sur l'authenticité de la chronique de Dino Compagni. Cela détermina

M. G. Grion à hâter la publication de son étude. Elle parut en 1871 à Vérone sous le titre : *La Cronaca di Dino Compagni opera di Anton Francesco Doni*. Non content d'attribuer à un bouffon fécond du XVI^e^ s. (1513-14) une chronique qui avait été jusque-là louée à l'excès comme une œuvre du XIV^e^ s., il jetait encore quelques autres chroniques moins connues de cette époque dans la fosse commune qu'il avait creusée pour les chroniqueurs italiens. Les *Istorie Pistolesi* devaient avoir été falsifiées en 1578, la chronique de Paolino n'était pas non plus autre chose qu'une méchante contrefaçon. Pour juger cette critique, il suffit de renvoyer au compte-rendu de l'ouvrage de M. Grion inséré par M. Monod dans la *Revue critique* (1872, p. 88 et suiv.) : « Il a — dit M. Monod de M. Grion — introduit dans la critique historique un genre nouveau, le genre bouffe. Sa brochure est une série de calembredaines, de plaisanteries d'un goût douteux sur Pierre et sur Paul, sur Dino-Doni, Din-Din, Din-Don, di no, etc. C'est la critique historique faite par Pulcinello ou Stenterello, etc. » Bien que M. Grion eût produit dans son travail un certain nombre de documents non sans importance contraires à l'authenticité, cette façon de la combattre ne pouvait que servir à ses défenseurs et nuire à ses adversaires. Aussi Scheffer-Boichorst s'exprima-t-il aussi sévèrement que possible sur ce travail lorsque lui-même démontra dans ses *Florentiner Studien* (1874) que l'œuvre de Dino était une falsification et qu'il essaya d'expliquer l'origine de cette supercherie. L'impression produite par cette démonstration ne saurait être mieux rendue que par les termes dont se sert l'adversaire de Sch. B., le professeur C. Hegel, l'historien distingué du régime municipal en Italie, dans l'introduction de son écrit : *La Chronique de Dino Compagni, essai de réhabilitation*[1] :

« La première impression de cette critique approfondie... est tout-
« à-fait irrésistible. Longtemps on s'efforce de défendre le grand
« chroniqueur contre son adversaire impitoyable et de sauver son
« autorité... Mais les preuves d'inauthenticité s'entassent pas à pas,
« ébranlent avec plus de force à mesure qu'on avance l'opinion éta-
« blie, jusqu'à ce qu'enfin, découragé et humilié, on soit réduit à
« mettre bas les armes devant le vainqueur, à renoncer à l'auteur
« qui fut notre ami et notre maître et « qui a si honteusement abusé »
« de notre bonne foi. On se réconcilie au bord de sa tombe avec
« l'inexorable critique qui, dans la conclusion toute poétique de son
« travail, laisse échapper une larme de compassion — larme unique,

1. *Die Chronik des Dino Compagni. Versuch einer Rettung*, 1875.

« mais qui témoigne de son bon cœur et nous console de notre déception. » (P. 8 et suiv.)

M. Scheffer-Boichorst cherche à établir que la chronique de Dino Compagni est une falsification en constatant la contradiction qui existe entre beaucoup de ses assertions et les indications d'une vérité et d'une authenticité incontestables fournies par d'autres chroniqueurs ou par des documents originaux. Il conclut de cette contradiction que l'auteur de la chronique ne peut avoir été un contemporain et encore moins un homme d'État florentin mêlé aux événements qu'il raconte; il indique ensuite comment et à l'aide de quels matériaux l'auteur inconnu a pu composer son ouvrage. Toutes les sources que le faussaire a eues à sa disposition n'ont pu naturellement être déterminées par Sch.-B. Il n'aurait pas été nécessaire de produire une argumentation aussi serrée, si le critique avait réussi à prouver que le faussaire s'était servi d'une source historique connue pour faire son faux. Sch.-B. a essayé de produire cette preuve irrécusable en comparant la chronique à un certain nombre d'autres sources; cette comparaison a porté particulièrement sur la chronique de G. Villani. Mais les différences dans les faits présentés par les deux chroniques donnent à ce genre de démonstration une difficulté particulière. Tantôt on a argué de ces différences contre l'authenticité, tantôt elles n'ont pas empêché de faire de Villani la source de la chronique et c'est précisément dans ces différences qu'on a fait consister l'altération. Sch.-B. a prétendu en effet reconnaître clairement dans la chronique le système du faussaire. Il consisterait « à suivre docilement pour un temps Villani et aussi les documents; il y a des passages où il semble avoir appris de lui la façon de s'exprimer. Puis il s'insurge contre son modèle, la contradiction devient son mot d'ordre et il prend plaisir à le traiter de la façon la plus grossière, etc. » (P. 157). On ne peut nier qu'il y a peut-être des hommes capables de se servir des documents historiques comme l'aurait fait l'auteur de la chronique qui porte le nom de Dino Compagni, mais il faut convenir qu'il est presque impossible de prouver d'une façon péremptoire qu'un chroniqueur quelconque a procédé ainsi, lorsque nous n'avons pas à notre disposition toutes ses sources et lorsqu'il n'existe de ce chroniqueur que l'ouvrage historique en discussion. En présence d'un problème aussi compliqué, un critique, fût-il le plus pénétrant, le plus exercé du monde, ne peut arriver qu'à une certitude subjective qui, si séduisants que soient les résultats au premier abord, ne peut compter sur une adhésion générale.

C'est contre l'attribution d'un pareil système au faussaire que se

sont élevées les plus vives objections de la critique compétente, tandis que Sch.-B. considérait cette partie de sa thèse comme la plus importante et la mieux établie. Peu après ces recherches qui font époque dans l'historiographie, paraissait l'histoire de la république florentine, œuvre longuement mûrie de G. Capponi; le vénérable auteur était amené à se prononcer sur la question. Mais G. Capponi ne connaissait le livre de Scheffer que par une courte analyse de C. Paoli et, avec son respect pour les traditions, il ne pouvait se résoudre à ne plus considérer la chronique des Malespini comme une source de Villani, moins encore à renoncer à l'authenticité de celle de Dino Compagni. Ses observations critiques en réponse à Sch.-B. (II, 569-574) ne pouvaient donc avoir une influence sérieuse sur la solution de la question. Les objections faites à Sch.-B. par C. Hegel dans la publication précitée étaient au contraire de la plus grande importance. Il commençait par rechercher ce que l'on sait du prieur Dino Compagni et les rapports qui peuvent exister entre lui et la chronique qui porte son nom, puis il étudiait la chronique au point de vue de son authenticité et de son autorité et examinait les objections soulevées contre elle; enfin il discutait l'hypothèse d'une falsification et essayait de résoudre le problème critique en question. (P. 15.) Le résultat de son étude était formulé dans les termes suivants : « Il résulte incontestablement de tout ce qui précède que la chronique, sans être un faux dans le sens où on l'a dit, c'est-à-dire une œuvre fabriquée au XVI^e^ s. à l'aide des sources, n'est pas une œuvre authentique. L'ouvrage original de Dino Compagni, qu'on peut encore reconnaître dans le plan, dans le sujet et même dans la composition et l'enchaînement de l'ensemble, doit avoir subi postérieurement un profond remaniement. Probablement cet ouvrage était resté inachevé, avec des parties non classées et à l'état de fragments, quoique complet pour le fond comme pour le cadre extérieur. » (P. 104 et suiv.) Hegel reconnaissait sans hésitation que « dans la chronique telle qu'elle nous est parvenue on trouve, indépendamment des erreurs purement chronologiques et d'autres erreurs excusables, des atteintes à la vérité historique qui ne peuvent venir d'un contemporain et d'un témoin oculaire comme Dino Compagni; la chronique qui porte son nom omet des événements importants dont la place est marquée dans l'enchaînement du récit et auxquels l'auteur, en sa qualité de membre du gouvernement de la République, avait participé; nous y avons remarqué des indications contradictoires qui ne peuvent émaner de lui, des anachronismes évidents dans la relation d'événements dont Dino ne pouvait encore rien savoir, ainsi que des phrases empruntées à Villani, qui a écrit après Dino. » (P. 104.)

Hegel reconnait donc que la chronique, *telle que nous l'avons*, n'est pas l'œuvre du prieur Dino Compagni, qu'elle n'est pas authentique, mais il se refuse à la considérer comme l'œuvre d'un faussaire qui aurait abusé du nom du prieur. Quand il ajoute « que le nom de l'historien Dino Compagni doit recouvrer son ancien prestige », cela ne peut vouloir dire qu'une chose : à savoir que le prieur Dino Compagni a composé un ouvrage historique qui a servi de thème à un remanieur, dont l'œuvre nous a été conservée sous le nom de Dino Compagni.

Cette manière de voir a été adoptée en substance par l'homme d'Allemagne qui connait le mieux le moyen âge italien, M. Th. Wüstenfeld, dans un compte-rendu très complet inséré par lui dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen* (1876, p. 1538-1599) sur les écrits relatifs à la question. Il a même cru pouvoir aller plus loin en attribuant l'ouvrage à un médiocre littérateur florentin plein d'illusion sur sa pénétration et son mince mérite, qui a voulu non seulement combler les lacunes de l'original qu'il déchiffrait et comprenait mal, mais aussi remédier aux soi-disant erreurs et omissions par de nombreuses interpolations et des additions déplacées qu'on ne peut qualifier que de replâtrage. D'un autre côté, Dino a fait preuve de la plus grande négligence en exprimant ses pensées comme elles se présentaient à son esprit, etc. (P. 1557). L'érudition dantesque du remanieur semble, d'après Wüstenfeld (p. 1564), avoir influé sur un certain nombre de ses additions. — Que devient, même aux yeux de l'honorable défenseur du chroniqueur, sous les coups de la critique, l'homme incomparable qui méritait une place par le caractère comme par le génie à côté des Grecs les plus éminents !

Avant la publication de ce compte-rendu capital de l'ouvrage d'Hegel, qui contenait en principe une adhésion à son système, Scheffer-Boichorst avait répondu aux assertions de celui-ci dans un travail intitulé : *La Chronique de Dino Compagni, critique de l'Essai de réhabilitation d'Hegel*[1]. Sch.-B. reconnaît « que la critique de la chronique par Hegel a fait faire *un grand pas* à la question », il accorde qu'il s'est trompé dans certains détails et renonce à plusieurs des critiques qu'il a faites contre les assertions de la chronique, mais il maintient en somme son affirmation que celle-ci est une mystification assez bien imaginée et *assez bien soutenue*. Il repousse, avec l'argumentation et la forme acérées qui le distinguent, la théorie de Hegel d'après laquelle nous aurions dans la chronique attribuée à

1. *Die Chronik des Dino Compagni u. Kritik der Hegelschen Schrift : Versuch einer Rettung*, Leipzig, 1875.

Dino un ouvrage dont le canevas lui appartiendrait réellement et où un remaniement postérieur aurait introduit les erreurs qui nous choquent.

Hegel n'a pas répondu à cette réfutation. La majorité des critiques lui a donné tort. Celui qui écrit ces lignes a cru devoir se prononcer contre lui dans la *Ienaer Literatur-Zeitung* (1875, n° 32). Il a surtout fait ressortir le passage suivant de la chronique : « Et io Dino Compagni, ritrovandomi gonfalionere di giustizia nel 1293, andai alle loro case (dei Galigai) e de' loro consorti e quelle feci disfare secondo le leggi », passage qui contient, comme le reconnait Hegel lui-même, de grossières erreurs historiques. Ce passage ne pouvant, ajoutai-je, émaner du prieur Dino Compagni, mais de quelqu'un qui a usurpé son nom, on ne peut être sûr que les autres passages, où l'auteur de la chronique parle de lui à la première personne, n'ont pas été falsifiés. Que ce faussaire ait eu à sa disposition de nombreux matériaux qui nous sont encore inconnus, c'est ce que nous avons fait remarquer dans notre compte-rendu. Quand Wüstenfeld (loc. cit., p. 1563) répond à cet argument, dont il reconnait la force, en disant « qu'il n'y a qu'un criminaliste qui pourrait s'en contenter pour condamner l'auteur comme faussaire », quand il croit pouvoir plaider « les circonstances atténuantes » en disant que « le remanieur n'a jamais songé aux mauvaises conséquences » de ce qu'il faisait, qu'il n'a jamais cru faire un faux caractérisé, en attribuant le fait à Dino, tout le monde voit que cette différence repose sur une question de mots. Quand, dans un travail historique, l'auteur, parlant de lui à la première personne, s'attribue dans les événements qu'il raconte un rôle que, de l'aveu de tous, il n'a pu jouer, je soutiens que nous avons ici un faux fait au nom de l'auteur : il ne peut plus s'élever de question que sur l'étendue de la falsification.

M. Bernhardi, qui avait déjà démontré que les Diurnali du soi-disant Matteo de Giovenazzo sont une falsification, s'est prononcé contre Hegel d'une façon encore plus décidée que nous dans l'*Historische Zeitschrift*, tome XXXVII, p. 77 et suiv. Il affirme que la chronique est d'un bout à l'autre une falsification, faite à l'aide des matériaux que les commentaires de Dante offraient au faussaire ; opinion qui se rapproche, on le voit, de l'idée de Wüstenfeld d'après laquelle le remanieur se serait servi de Dante pour corriger son texte.

A côté de cette polémique scientifique en Allemagne, s'en poursuit une autre en Italie d'un caractère moins satisfaisant. L'ouvrage de Grion avait à peine appris aux Florentins que l'authenticité de la célèbre chronique de Dino Compagni était contestée en Allemagne,

que l'homme, qui avait le premier émis des doutes à ce sujet dans le *Piovano Arlotto*[1], se livra à des attaques passionnées et toujours renaissantes contre la chronique. Pietro Fanfani, érudit de Pistoja, qui s'était formé lui-même, d'un grand talent, avec une pointe de cynisme et d'humeur batailleuse, avait acquis, par des études très étendues sur l'ancienne littérature italienne, une connaissance approfondie de la langue du *trecento*. Des connaisseurs de Dante, tels que Carl Witte, le plaçaient et le placent très haut à cause de cette connaissance et du sentiment délicat de la langue qui le distinguaient. On pourra juger à quel point Fanfani était maître de la langue du *trecento* quand on saura qu'il traduisit du latin dans cette langue la relation de l'expédition de Henri VII à Rome (Iter Heinrici VII) par l'évêque Nicolas de Butrinto, attribua cette version à un certain ser Bonacosa di ser Bonavita da Pistoja et l'offrit à l'*Archivio storico* pour être publiée. Elle parut dans ce recueil (appendice XVII et XVIII) et obtint les suffrages de connaisseurs du *trecento*, tels que Carlo Milanesi, Bonaini, Tommaseo, Parenti; personne n'aurait découvert ce jeu d'esprit si Fanfani n'en avait fait volontairement l'aveu. L'Académie de la Crusca, qui jouit officiellement en Italie d'une autorité souveraine dans les questions de langue, ne put donc se dispenser de recevoir Fanfani en 1869 quoique celui-ci l'eût attaquée de la façon la plus vive à cause de son dictionnaire. Mais le secrétaire de l'Académie, Cesare Guasti, s'étant exprimé d'une façon peu scientifique contre la critique que Sch.-B. avait faite de la chronique de Dino et ayant été jusqu'à dire, en faisant allusion à l'histoire de Florence de Gino Capponi alors sous presse : « La Crusca sera bien aise de se tromper avec lui », Fanfani renonça spontanément le 29 décembre 1874 à l'honneur si envié par les philologues italiens d'être membre de la Crusca. Il commença aussitôt une guerre acharnée contre elle, en combattant par tous les moyens l'authenticité soutenue par l'Académie, il fonda un journal avec le seul but de continuer la guerre, fit paraître brochure sur brochure, où il attaquait et cherchait à discréditer de toute façon la chronique, qu'il poursuivait pour ainsi dire d'une haine personnelle, ainsi que ses défenseurs. Sa polémique dans cette question est assurément empreinte de passion et de sophistique; il n'entendait rien à la vraie critique historique; les observations qu'il faisait surtout valoir contre la chronique ne répondent certainement pas aux exigences que doivent satisfaire des recherches exactes de ce genre. Mais, en parlant de Fanfani à tout propos et hors de propos de la façon la plus méprisante, l'organe de la Crusca

1. Voy. plus haut.

dans cette polémique, M. Isidoro del Lungo, semble oublier complètement que l'homme qu'il ravale tant aujourd'hui a été autrefois membre de la Crusca et qu'il fait injure à l'Académie elle-même quand il poursuit au-delà de la tombe et traîne dans la poussière un de ses membres et non le moins connu de tous. Et de même qu'après les batailles hunniques les âmes des morts combattaient encore dans les airs, dans cette bataille littéraire les morts ne semblent pas pouvoir se résigner au repos. La *Nuova Rivista Internazionale* de 1880 a publié après la mort de Fanfani les fragments de sa réfutation du livre d'Isidoro del Lungo, qui n'avait pourtant pas paru encore à la mort du premier. Fanfani avait réussi à se procurer à l'imprimerie les bonnes feuilles de l'ouvrage de son adversaire, de façon à pouvoir se présenter avec sa réfutation aussitôt après l'apparition de cet ouvrage.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'à l'exemple d'un aussi profond connaisseur de la langue italienne que Fanfani, un grand nombre d'érudits italiens se prononcèrent pour des raisons philologiques contre l'authenticité de la chronique. Je me contenterai de nommer ici des hommes tels que Zambrini, Imbriani, Settembrini, etc., pour montrer que les adversaires de l'authenticité comptaient des savants de mérite.

II.

Tel fut le cours de la polémique sur l'authenticité de notre chronique jusqu'en 1877. C'est alors qu'eut lieu une découverte importante, bientôt suivie d'une autre qui ne l'était pas moins. Comme les mss. connus de la chronique n'étaient pas antérieurs au XVI^e^ s. et qu'aucun écrivain plus ancien n'y faisait allusion, les adversaires de l'authenticité en avaient attribué la fabrication à un auteur de cette époque. Sch.-B. avait été réservé dans ses conjectures. Il croyait avoir mis hors de doute le faux et pensait avec raison que la question de savoir quel en était l'auteur était secondaire. Il inclinait à le considérer comme le produit de la réaction contre la suprématie absolue du goût classique, comme un témoignage du succès obtenu par le langage simple du *trecento*. Les critiques italiens au contraire étaient beaucoup moins réservés dans leurs hypothèses. M. G. Grion nommait de suite A.-F. Doni (1513-14), écrivain à gages et bouffon, M. Fanfani faisait valoir les titres de Giovanni Mazzuoli surnommé Stradino. Les arguments que les deux critiques font valoir en faveur de leurs candidats sont faibles ; il n'y a que leurs auteurs qui leur aient trouvé de la valeur. Ils devinrent insoutenables lorsqu'on eut découvert un

ms. de la chronique antérieur au XVI^e^ s. et qu'on eut cru reconnaître les preuves de l'emploi qu'on en avait fait à une époque encore plus ancienne. La première découverte semble être sûre ; la seconde est contestée. M. Isidoro del Lungo, cherchant des mss. de la chronique, fut frappé par un article du catalogue de la bibliothèque de lord Ashburnham qui signalait un ms. du XV^e^ s. Cette bibliothèque se composant en partie de mss. recueillis par Libri, on avait grande chance d'y trouver des mss. italiens, d'autant plus que, comme on le sait généralement, Libri avait acquis la précieuse bibliothèque du marquis Giuseppe Pucci de Florence. M. I. del Lungo, ayant appris que le romaniste M. Paul Meyer de Paris travaillait dans la bibliothèque d'Ashburnham Castle, le pria d'examiner le ms. en question (n° 443). M. P. Meyer le fit et en publia une description dans la *Romania* VIII, p. 107-110, en affirmant que celui-ci remonte incontestablement plus haut que le XVI^e^ s. ; la reproduction photographique d'une page de ce ms., que M. Isidoro del Lungo a jointe à son livre, semble confirmer entièrement cette opinion. Si elle est fondée, toutes les hypothèses sur l'époque de la fabrication sont réduites à néant. Cette découverte a été suivie d'une autre, qui serait encore plus importante si elle n'avait soulevé aussitôt une nouvelle polémique fort animée.

En 1877, l'*Historische Zeitschrift* publiait un appendice aux recherches de Sch.-B. dans lequel celui-ci annonçait qu'il trouvait dans un commentaire du Dante du XIV^e^ s., le commentaire de l'Anonimo Fiorentino, des passages tellement semblables à certains passages de Dino qu'il devait exister un lien de dépendance entre les uns et les autres. En fait, ce rapport ne pouvait être contesté, mais il s'agissait de savoir de quel genre il était. Pour Scheffer, la question ne pouvait être douteuse : du moment où il maintenait que la chronique était fabriquée, il devait soutenir que le faussaire s'était servi de ce commentaire de Dante ou d'une source de ce commentaire : les partisans de l'authenticité devaient au contraire faire dériver le commentaire de la chronique. Sch. fit connaître de suite son opinion et la justifia par des motifs dignes d'attention, en ajoutant que la comparaison de trois passages analogues dans le commentaire et dans la chronique fournissait une nouvelle preuve que cette dernière était l'œuvre d'un faussaire. Au contraire, M. Isidoro del Lungo, dans un petit écrit intitulé : ***La Critica italiana inanzi agli stranieri e all' Italia nella questione su Dino Compagni***, soutenait que la chronique était antérieure au commentaire. Il n'apportait, il est vrai, aucune preuve à l'appui de la relation qu'il prétendait établir entre les deux textes. Avec la position prise dans le débat par la Crusca, la question n'était pas plus douteuse pour elle que pour M. I. del Lungo. Le

professeur C. Hegel, au contraire, se livrait à un examen approfondi de ce nouveau problème. Dans un travail intitulé : ***De la valeur historique des anciens commentaires de Dante avec un appendice sur la question de Dino***[1], il exprimait sa conviction fortement motivée « que l'anonyme et Dino avaient eu une source commune. » (P. III.) Cette conclusion le fortifia dans sa conviction qu'il fallait se servir de la chronique de Dino avec beaucoup de précaution, mais qu'elle n'était pas un faux dans le sens où l'entendait Sch.-B. — Un critique allemand a émis une opinion qui se rapproche de celle-ci dans un compte-rendu du livre d'Hegel[2]. Après avoir essayé de démontrer que le commentaire de l'Anonimo Fiorentino devait vraisemblablement avoir été écrit entre 1374 et 1378 — démonstration qui n'est pas concluante à ce que m'assure l'homme qui connait le mieux les commentaires de Dante, K. Witte — H. Simonsfeld admet que l'un des trois passages analogues de l'Anonyme et de Dino indique que les deux ouvrages ont puisé à une source commune, tandis que les deux autres donnent lieu de croire que l'Anonyme a eu sous les yeux la chronique (p. 170). On voit que la question s'embrouille de plus en plus et qu'on a presque exclusivement recours pour la résoudre à des probabilités. Simonsfeld ne sort pas des probabilités et des vraisemblances. Il serait, dit-il, possible que l'Anonyme et Dino eussent pour source commune un commentaire de Dante encore inconnu et il explique l'origine de la chronique dans son ensemble en disant qu'elle a pour base des notes rédigées en forme de mémoire par le prieur Dino Compagni et auxquelles un arrangeur a donné le caractère d'une chronique.

En exprimant cette opinion sur l'origine de la chronique, Simonsfeld regrettait (p. 163) que la partie de l'ouvrage de M. I. del Lungo, qui devait être consacrée aux questions critiques, n'eût pas encore paru. Son article venait d'être imprimé lorsque cette partie a vu le jour. Mais, malgré l'intérêt de certains détails et l'importance de nombreux renseignements tirés de matériaux inédits, Simonsfeld n'y aurait pas trouvé les lumières qu'il cherchait pour la solution de la question. M. I. del Lungo ne trouve pas nécessaire de s'occuper une seule fois de l'ouvrage d'Hegel, malgré la « molta riverenza » qu'il professe pour l'auteur, à plus forte raison garde-t-il le silence sur la réponse de Sch.-B. Il explique pourquoi il reste étranger à cette « controversia secondaria » en disant : « Per accettare cotesto nuovo

1. *Ueber den historischen Werth der aelteren Dante-Commentare mit einem Anhang zur Dino-Frage*. Leipzig, 1878.
2. *Historische Zeitschrift*, 1881.

aspetto della controversia, bisognerebbe che io avessi trovato qualche ombra di ragionevolezza in quel primo sotto il quale essa si e presentate. » (I, 1151.) Ceux qui liraient des phrases de ce genre sans être au courant de l'état de la question croiraient que Sch.-B. et son contradicteur Hegel se sont livrés à un jeu en étudiant de près la chronique de Dino Compagni. M. I. del Lungo ne fait autre chose ici que suivre la méthode dont tous les vrais savants ont conservé un fâcheux souvenir depuis qu'elle a été pratiquée par A. Ebrard contre Strauss dans le domaine de l'exégèse évangélique. Ajoutons à cela qu'il s'est créé, comme nous l'avons déjà remarqué, un principe particulier pour ses recherches critiques. On pensait jusqu'ici que, pour publier une source historique manuscrite, il fallait remonter au plus *ancien* et au meilleur ms. et se servir pour l'éclairer et en déterminer la valeur des recherches les plus *récentes* dont il a été l'objet; M. I. del Lungo fait le contraire : il établit une édition sur les mss. les moins anciens et bataille contre des assertions et des idées anciennes abandonnées en partie par leurs auteurs sans tenir le moindre compte des opinions récentes. La « molta riverenza » que M. I. del Lungo éprouve pour M. C. Hegel aurait dû l'empêcher d'agir à son égard comme s'il n'existait pas.

D'après M. I. del Lungo, la chronique du prieur Dino Compagni a été écrite dans les années 1310 à 1312, c'est-à-dire dans la période qui s'écoule depuis l'arrivée de l'empereur Henri VII dans la Haute-Italie jusqu'à son couronnement à Rome et sa marche sur Florence. Son but est de raconter comment l'empereur ruinera la « prepotenza » de la France dans la Haute-Italie et rendra à l'Église romaine sa liberté et sa dignité perdues. Car maintenant l'empereur et le pape sont aux prises, et de la réconciliation des deux « lumières du monde » sortira la paix pour Florence. Les obstacles, que les vieilles passions préparent à l'empereur dans son expédition à Rome, ne l'arrêteront pas. Couronné à Rome, il va marcher contre Florence, qui subira le châtiment qu'elle a mérité en se rangeant avec obstination dans le parti des ennemis de l'empereur, le parti des noirs. « E in questo atto di giustizia più che imperiale, divina, sta il fine e la moral conchiusione della divisione di parte guelfa o discordia de' Neri e de' Bianchi in Firenze ; che è il vero soggetto dell' Istoria di Dino Compagni » (p. 644). Mais l'issue de l'entreprise de Henri VII n'ayant pas répondu à l'attente de Dino, celui-ci ne donna aucune publicité à son œuvre pendant sa vie ; « peut-être même, au lit de mort, ne se sentant pas le courage de la détruire, recommanda-t-il à ses fils de la tenir secrète » (I, 694). La première fois qu'elle sortit de sa cachette, ce fut en faveur de l'auteur du commentaire de Dante,

connu sous le nom d'Anonimo Fiorentino, « il quale non da altri probabilmente che dalla famiglia di Dino, e forse a condizione di cautissimo uso, e (pare) dopo aver gia disteso il commento della prima cantica, ebbe la communicazione di fiero libretto » (I, 718). On ne possède plus, il est vrai, ce Codex autographus, et M. I. del Lungo le regrette, mais il sait vite s'en consoler. Car la langue de la chronique, telle qu'elle nous est parvenue, a encore « tutta la freschezza del suo Trecento » et les transcriptions successives ne l'ont fait souffrir que peu (qualche sia pur piccola cosa) (I, 719). M. I. del L. ne peut malheureusement nous dire où est passé le ms. dont s'est servi l'Anonimo Fiorentino. En tout cas il ne serait pas rentré dans la possession de la famille Compagni, bien que celle-ci ne l'eût prêté qu'avec de grandes précautions. En effet, lorsqu'on lui rappela au XVII^e^ s. son célèbre ancêtre et qu'elle voulut posséder sa chronique, elle dut recourir à un ms. possédé par les Pandolfini, famille qui n'avait avec Dino aucun lien de parenté. Ce ms., qui passa plus tard au marquis Pucci, est celui qui est conservé à Ashburnham Castle. — Nous revenons ici au point d'où nous sommes parti dans ce paragraphe, c'est-à-dire à l'importance de la découverte de ce ms., qui fait remonter au XV^e^ s. la composition de la chronique. Quant à prouver, par l'emploi qu'en aurait fait l'Anonimo Fiorentino, qu'elle existait déjà au XIV^e^ s., c'est ce que M. I. del Lungo n'a fait à aucun degré, car il n'a pas examiné sérieusement l'hypothèse, en faveur de laquelle C. Hegel fait valoir de fortes considérations, que l'auteur de la chronique et l'anonyme auraient puisé à une source commune.

III.

En présence des opinions si opposées qui ont été émises sur cette question, plus d'un lecteur éprouvera le désir d'être mis en état de se former lui-même un jugement d'après les pièces, sans être obligé de se procurer et d'étudier des matériaux trop nombreux. Il est presque impossible de satisfaire à un pareil désir. Pour exposer la question, en négligeant les questions accessoires, il faudrait écrire un livre, pour lequel les travaux préliminaires manquent encore en partie. Les attaques contre l'authenticité de la chronique s'appuyant en partie sur des arguments philologiques, en partie sur des arguments historiques, il faut, pour s'en faire une idée juste, avoir un criterium applicable à l'argumentation philologique et qui permette de juger de sa solidité. Or il n'existe pas d'histoire de la langue italienne capable de fournir ce criterium, et il n'en existera pas tant que nous ne posséderons pas d'éditions critiques des anciens textes.

Dante et quelques auteurs secondaires ont seuls été publiés dans des éditions propres à servir à l'étude historique de la langue; G. Villani, Boccace, Petrarque ne sont pas dans ce cas. Tant qu'il n'existera pas une grammaire historique de l'italien faite d'une façon scientifique, la philologie italienne sera livrée à l'empirisme et aux idées personnelles des philologues. L'un déclarera que telle tournure, telle locution, telle forme n'appartiennent pas au *Trecento*, un autre les découvrira peut-être dans un texte, dont l'authenticité pourra peut-être être contestée; l'un s'appuiera sur le sentiment qu'il a de la langue, sur sa connaissance des mss., etc., pour déclarer que tel ou tel écrit ne peut pas appartenir à telle ou telle époque, tandis qu'un autre trouvera dans ces écrits tous les caractères de l'époque en question. Et si l'on a acquis sa connaissance de la langue du *Trecento*, comme c'est le cas pour beaucoup, dans la chronique de Dino Compagni, quelle difficulté pour celui-là de désapprendre ce qu'il y a appris et d'acquérir un autre terme de comparaison, de se faire un nouveau type de cette langue! S'il n'en était pas ainsi, on ne s'expliquerait pas que les meilleures autorités de l'Italie soient en contradiction sur la question philologique. Fanfani, Zambrini, Settembrini, Imbriani, Scartazzini, Caix, etc., déclarent par des raisons philologiques que la chronique n'appartient pas au *Trecento*, tandis que la Crusca et son organe, M. I. del Lungo, s'appuient précisément sur la langue pour soutenir l'authenticité. Aucun lecteur ne peut donc exiger que je le mette à même, surtout dans un espace aussi limité, de se former une opinion sur la question en litige.

Il y a un autre point dont il n'est guère moins difficile de le rendre juge. Les défenseurs de l'authenticité invoquent « l'impression d'intime sincérité produite par la chronique ». La netteté, la vie et la force du récit déposent en faveur de sa vérité. On fait valoir en sens contraire « que l'impression est la chose la plus personnelle, qu'on ne peut en faire un argument. » « Je pourrais aussi bien affirmer, dit Sch.-B., que, d'après l'impression que m'a laissée l'étude du *Trecento*, cette époque ne recherchait pas tant les traits d'esprit que Dino, qu'elle n'a pas partagé son goût pour une demi-obscurité et qu'elle ne se distinguait pas par un ton aussi déclamatoire. » Je ne puis pas sur ce point non plus aider le lecteur à se former un jugement personnel, quand même je concéderais qu'on peut donner à des « impressions générales » la valeur d'arguments scientifiques. Il faut reconnaître que le récit d'un contemporain a un cachet de vérité qui lui est propre, qu'il porte en lui-même la preuve de son exactitude, mais il n'est pas moins certain que c'est chez un grand poète qu'on trouve le plus de vérité intime. Et quand un chroniqueur, dont le

récit paraît vrai d'un bout à l'autre, lorsqu'on l'observe de plus près, non seulement tombe dans des contradictions avec lui-même, mais est démenti par des faits que l'on connaît autrement que par lui, alors on ne peut plus insister sur « l'impression générale ». Il y a même à craindre qu'après avoir été trompé sur un fait par un auteur en apparence loyal on ne veuille plus rien croire de ce qu'il dit, et que ses belles déclarations, ses protestations de vérité et de rectitude n'apparaissent plus que comme le masque d'un fourbe.

Il nous sera possible au contraire de faire comprendre, au moins par quelques passages de la chronique, comment on est arrivé à la considérer comme un faux et dans quelle mesure cette opinion reste légitime même après l'argumentation de M. I. del Lungo. Si nous voulions passer en revue tous les endroits sur lesquels le doute peut s'élever et calculer combien il y en a pour lesquels ce doute est dissipé par les explications de M. I. del Lungo, qui a eu à sa disposition tant de matériaux inédits, et combien restent suspects, ce serait encore un volume qu'il faudrait écrire. M. O. Guerrini a inséré dans la *Rassegna settimanale* du 19 octobre 1879 un examen critique des 188 premières pages disposé sur plusieurs colonnes et qui ne prétend pas à résoudre la question d'authenticité, et il conclut ainsi : « Quel historien que celui qui a besoin de tant de commentaires où l'on dise à chaque instant au lecteur : Attention, ceci arrive d'abord, puis cela, ici retourne en arrière, là fais un pas en avant ? Arrêtons-nous à ces cent premières pages et seulement à ce qui saute aux yeux dans une première lecture. Si l'on veut continuer, on trouvera pis, et si l'on se retrouve dans l'énigme du troisième livre, même avec les notes et les corrections, on aura de la chance. » On comprendra donc que je me contente de signaler quelques passages pris çà et là dans la chronique et que je cherche à donner une certitude scientifique à la conclusion que je voudrais amener mes lecteurs à tirer eux-mêmes de ces passages, en appelant leur attention sur la façon dont l'auteur de la chronique s'est servi d'une source particulière.

Après avoir dit que le nombre des corporations florentines (Arti) s'élevait à 24 [1], ce qui ne fut vrai qu'en 1378 et passagèrement seulement, il continue : « I maledetti giudici cominciorno a interpetrare quelle leggi (gli ordinamenti di Giustizia) le quali aveano dettate M. Donato di M. Alberto Ristori, M. Ubertino della Strozza, e M. Baldo Aguglioni. E dicevano che, dove il maleficio si doveva punire con effetto, lo distendevano in danno dello aversario ; e impaurivano i rettori : e se l'offeso era ghibellino, e il giudice era ghibellino ; e per

1. P. 50 de l'éd. del Lungo.

lo simile facevano i guelfi : gli uomini delle famiglie non accusavano loro consorti per non cadere nelle pene. Pochi malefici si nascondeano, che dagli avversari non fussino ritrovati ; molti ne furono puniti secondo la legge. I primi che vi caddono furono i Galigai ; chè alcuno di loro fe' uno maleficio in Francia in due figluoli di uno nominato mercante, che aveva nome Ugolino Benivieni, chè vennono a parole insieme, per le quali l'uno de' detti fratelli fu fedito da quello de' Galigai, che ne mori. E io Dino Compagni, ritrovandomi gonfaloniere di giustizia nel 1293, andai alle loro case e de' loro consorti, e quelle feci disfare secondo la legge, questo principio seguitò agli altri gonfalonieri uno male uso, » etc. Si l'on ne connaissait pas d'une façon sûre, par les documents, l'histoire de ces événements, ce récit ne provoquerait aucune surprise. Tout paraît si simple et si bien établi par le témoignage du chroniqueur qui se présente comme acteur et raconte ce qu'il a fait ! Et cependant tout cela est plein d'erreurs. Nous savons de science certaine, et M. I. del Lungo en convient, que les auteurs de l'attentat contre Benivieni en France n'appartenaient pas à la famille des Galigai, mais à celle des Galli, que les maisons des Galli et non celles des Galigai furent rasées par l'ordre du gonfalonier, que ce gonfalonier ne s'appelait pas Dino Compagni, mais que c'était le premier de tous les gonfaloniers de justice, Baldo Ruffoli ! Qu'imagine M. I. del Lungo pour sauver la véracité de son client ? Il prétend que deux événements tout différents se sont passés en France comme à Florence. Les Galli ont porté la main en France sur les fils d'Ugolino Benivieni ; les Galigai en ont fait autant ; Baldo Ruffoli a détruit les maisons des Galli, Dino Compagni celles des Galigai. Car, et personne n'avait fait cette remarque avant M. I. del Lungo, Dino Compagni ne dit pas que les premiers qui aient été punis en vertu des ordonnances de justice ont été les Galigai, mais que ceux-ci ont été les premiers de ceux qui se sont cachés et ont été punis ensuite ! Qu'il n'y ait là qu'une interprétation subtile et fausse, c'est ce que reconnaîtront tous ceux qui ne se laisseront pas influencer par la ponctuation de M. del Lungo. Le chroniqueur dit : « Un petit nombre de malfaiteurs se cachèrent. Beaucoup de malfaiteurs furent punis. Les premiers parmi eux furent les Galigai. » Si l'on voulait admettre un moment l'interprétation d'I. del Lungo et croire que l'application de cette pénalité contre les Galigai n'a pas été la première de toutes en général, mais seulement la première contre une certaine catégorie de criminels, à savoir contre ceux qui s'étaient tenus cachés, cette interprétation serait entièrement démentie par ce que dit ensuite le chroniqueur : « *Questo principio* seguito agli altri gonfalonieri uno male uso, » etc.,

ou le chroniqueur devient alors tout à fait incompréhensible s'il n'a voulu exprimer par ces mots : « questo principio » que le commencement d'une catégorie tout à fait spéciale de condamnations. M. I. del Lungo l'a très bien compris, car il explique les mots : « questo principio » par : « questi esempi ». Mais où est-il question d'*esempi* dans la chronique ? — Celle-ci dit plus loin : « andai alle loro case e de' loro consorti, e quelle feci disfare secondo la legge. » La destruction des maisons de la famille d'un criminel n'était pas prescrite par la loi, par les *Ordinamenti di Giustizia* (II, 54, ann. 14). Comment Dino put-il donc le faire ? Aussi ne l'a-t-il pas fait, répond M. del Lungo (I, 1060). Car Dino veut dire simplement par cette phrase : « secondo la legge », que la destruction de la maison de Galigai fut accomplie en vertu des nouvelles lois, c'est-à-dire par application des ordonnances récemment promulguées. Mais comment le chroniqueur, qui a recherché ici un grand laconisme — il aurait pourtant, d'après M. I. del Lungo, omis le principal pour raconter un fait secondaire — en vient-il à raconter qu'il s'est rendu aux maisons des Galigai et *de leurs parents*, et qu'il les a fait démolir conformément aux lois, tandis qu'il voulait dire seulement, d'après M. I. del Lungo, qu'il n'avait fait démolir que les maisons des coupables (II, 54. Rem. 14) ? En outre nous pouvons apprendre à M. I. del Lungo qu'une source contemporaine (voir mes *Quellen u. Forschungen*, etc., II, 233) confirme ce qu'Ammirato rapporte à l'année 1293 de l'assassinat des deux frères de Vanni Ugolini par Segna des Galli. Mais peut-être M. I. del Lungo trouve-t-il dans ce renseignement une preuve de plus qu'il est question de deux événements différents.

Dino Compagni se trompe complètement sur des événements de sa propre vie ; il se trompe aussi, comme le prouve l'exemple suivant emprunté à ce qu'on appelle le 2e livre, sur les événements les plus décisifs et les plus féconds en conséquences de l'histoire florentine de son temps. On peut sans contredit ranger parmi ces derniers la prise de possession de Florence par Charles de Valois, le 1er novembre 1301. Une ambassade de la population florentine pria le prince de ne pas faire son entrée dans la ville le 1er novembre, jour où le bas peuple mettait le vin nouveau en perce et où cette circonstance pouvait amener des désordres. C'est là du moins ce que raconte Dino Compagni (II, 150). Charles de Valois y consentit et déclara qu'il ferait son entrée non le 1er novembre, mais le dimanche suivant. Dino rapporte que, conformément à cette promesse, l'entrée n'eut lieu que le dimanche 4 novembre (II, p. 157). Or, en fait, Charles entra à Florence le 1er nov. 1301, et M. I. del Lungo lui-même n'ose pas le contester. Ce jour étant un mercredi, il en résulte que le

dimanche ne pouvait tomber le 4, mais le 5. Ceux qui voudront savoir pourquoi Dino, ayant voulu indiquer le 1er novembre comme le jour de l'entrée, a écrit le 4, n'ont qu'à se reporter à l'excursus de M. del Lungo, II, 432 et suiv.

Un événement non moins important pour l'histoire de Florence que l'entrée de Charles de Valois est la mort du chef des Noirs, Corso Donati, qui attira tant de malheurs sur la république. Comment ce personnage mourut le 6 octobre 1308, c'est ce que ne pouvait ignorer un contemporain, doué d'instruction littéraire et ayant exercé la charge de prieur. Cependant notre chroniqueur nous en parle en ces termes : « e io, volendo ricercare il vero, diligentemente cercai e trovai cosi essere vero. » Et quel est le résultat de cette patiente enquête ? C'est de découvrir que Corso Donati est mort : « addì... di settembre 1307. » Cette erreur chronologique ne peut émaner d'un homme occupant dans l'histoire de sa patrie une place aussi importante que le prieur Dino Compagni ; c'est ce que ne contestera aucun esprit non prévenu.

Mais cet exemple, que nous empruntons au 3e liv. de la chronique, joint au premier et au second, que nous ont fournis le premier et le second livre, ne suffit pas pour donner au lecteur une idée des nombreuses inexactitudes qu'elle contient. On pourra juger de la façon dont la chronologie y est traitée, notamment dans le 3e livre, par le sommaire des événements qui y sont rapportés, que C. Hegel, un défenseur pourtant de l'authenticité de la chronique, a fait suivre de leurs dates : « Révolte des villes du marquisat de Ferrare, 1305 ; Arrivée du légat Napoléon Orsini à Arezzo et guerre contre les Florentins, 1307 ; Révolte et mort de messer Corso Donati, 1308 ; Élection de Henri VII et son expédition contre Rome jusqu'à son arrivée à Gênes, 1308-1311 ; Sédition à Crémone, commencement de 1311 ; Le légat Pelagru à Bologne et la guerre de Ferrare, 1309 ; Arrivée du légat à Florence et son retour à Avignon, septembre 1310 ; Mort du cardinal d'Albano, décembre 1311, et de l'évêque Thibaud de Liège, mai 1312 ; Mort de l'envoyé Pino de' Rossi, mars 1311, de messer Rosso della Tosa à Florence, juillet 1309 ; Confédération des villes toscanes et de Bologne contre le roi des Romains, nov. 1311 ; Arrivée d'Henri VII à Pise, mars 1312 ; Ambassade de Louis de Savoie à Florence, juillet 1310 ; Couronnement de l'empereur à Rome, juin 1312 ; Mort de Betto Brunelleschi à Florence, décembre 1310, et de Pazzino de' Pazzi, janvier 1312. » (Hegel, loc. cit., p. 107, ann. 2.) Ce sommaire chronologique, emprunté au 3e livre, fait comprendre l'opinion de Fanfani qui, trouvant une chronique du XVIe s. sur-

nommée *Cronaca Scoretta*, en a pris l'auteur, à tort il est vrai, pour le fabricateur du faux Dino Compagni.

Si, en dépit de tout cela, I. del Lungo maintient que la chronique est authentique et inattaquable, ne devra-t-il pas renoncer à cette thèse si on lui prouve que cette chronique, telle que nous la possédons, porte les traces incontestables des emprunts que son auteur a faits à une autre chronique écrite après 1312? Cette preuve, Scheffer-Boichorst l'a faite, selon moi, et Hegel n'a pas pu la réfuter en principe. Il a essayé, il est vrai, de contredire certaines assertions de Sch.-B. au sujet de l'emploi que la chronique de Dino aurait fait de cette source et il l'a fait avec succès sur certains points ; mais il a dû reconnaitre que le prétendu Dino avait emprunté quelques phrases à Villani (p. 104 et 106). Pour faire le lecteur juge de la question, je me permets d'appeler son attention sur un seul point de l'argumentation de Sch.-B. Dans sa réponse à Hegel il dit (p. 53) : « Quand Dino (II) et Villani (VIII, 1) arrivent aux ordonnances de justice, ils commencent de la même façon. Dino dit : « si resse il popolo alquanti anni in *grande e potente stato;* et Villani : « essendo la città di Firenze *in grande e possente stato.* » Dino parle de *cittadini insuperbiti*, qui sèment de nouveaux troubles dans l'État ; Villani appelle aussi *cittadini insuperbiti* les artisans de troubles, en ajoutant seulement : « tra loro invidiosi. » Contre eux s'allient, d'après Villani, « *buoni* nomini, artefici e *mercatanti* », d'après Dino, « *buoni* cittadini popolani e *mercatanti*. Leur chef est Giano della Bella, que Villani appelle : « uno *valente uomo* », et Dino : « *valente* e buono *uomo*. » Vient ensuite chez l'un et chez l'autre une esquisse de la constitution conçue à peu près dans les mêmes termes :

Dino, I, 11.	Villani, VIII, 1.
Feceanzi leggi che si chiamaron ordini della giustizia contro a' potenti, che facessono oltraggi a' popolani ; e che l'uno consorto fosse tenuto per l'altro, e che i malefici si potessono provare per due testimoni di pubblica voce et fama.	Si ordinarono certi leggi e statuti molto gravi contro a' grandi e possenti, che facessono forze e violenze contro a' popolani, raddopiando le pene communi diversamente ; e che fosse tenuto l'uno consorto de grandi per l'altro, e si potessono provare i malefici per due testimoni di pubblica voce e fama, e che si ritrovassono le ragioni del commune. E quelle leggi chiamarono gli ordinamenti della giustizia.

Il est clair qu'il y a un rapport de dépendance entre ces deux

textes. On pourrait supposer que les deux auteurs se sont servis, indépendamment l'un de l'autre, des ordonnances de justice. Mais cette conjecture est contredite par les analogies qui existent dans les mots qui ne peuvent avoir été empruntés à ces ordonnances. Je crois que des passages nombreux et analogues établissent aux yeux des critiques non prévenus que Villani a servi à Dino, et je puis attester qu'avant la première publication de Scheffer, j'étais convaincu que la description de la bataille de Campaldino par Dino procédait de celle qu'en a donnée Villani. On peut même affirmer que c'est la découverte de ce rapport entre Villani et Dino qui a amené Sch.-B. à supposer une falsification. Un chroniqueur, s'est-il dit, qui parle de lui à la première et à la troisième personne, qui présente souvent inexactement les faits auxquels il a pris la principale part, qui commet de grosses erreurs chronologiques et qu'on peut démontrer s'être servi d'une chronique composée après l'époque où il était censé vivre, ce prétendu chroniqueur est un faussaire. Mais, et ceci mérite bien d'être examiné, de ce qu'on reconnait dans une chronique la main d'un faussaire, d'un interpolateur, etc., en résulte-t-il nécessairement que la chronique tout entière a été fabriquée ? Non, pas nécessairement. Il y a des annales qui, à côté d'indications parfaitement authentiques et dignes de foi, contiennent les inventions et les falsifications les plus hardies. Mais, dans l'espèce, il faudrait admettre un faux complet, une fabrication de toutes pièces, si Sch.-B. s'est bien rendu compte du genre de la falsification, de la méthode du faussaire. D'après Sch., le faussaire tantôt suit servilement Villani, tantôt dit le contraire arbitrairement, capricieusement, uniquement pour ne pas avoir l'air de le copier. Quelque spécieuse que soit cette explication en présence de certaines erreurs grossières de la chronique, cet arbitraire apparent peut s'expliquer beaucoup plus simplement et plus facilement. Par exemple, Dino (II, 4) parle d'une ambassade que les Blancs de Florence auraient envoyée au pape en 1301, conjointement avec les Siénois, et qui, par suite des intrigues d'un magistrat siénois, Ubaldino Malavolti, serait arrivée trop tard à Rome. Or comme il est certain que les Siénois n'envoyèrent alors aucune ambassade à Rome en commun avec les Florentins, le fait qu'un ambassadeur aurait retardé la mission dont il faisait partie parait peu vraisemblable en soi. Et cependant tout devient exact si l'on lit *Bolognese* au lieu de *Sanese*. Au lieu d'expliquer cette erreur, comme il serait naturel, par l'inattention du copiste ou l'ignorance du remanieur, qui connaissait les Malavolti de Sienne et non ceux de Bologne, Sch.-B. y voit une confirmation de son opinion sur le caractère capricieux du faussaire : il avait sous les yeux un document

qui contenait un fait exact, il l'a altéré par suite de l'esprit de contradiction qui le distinguait comme il a fait pour les indications fournies par Villani et par ses autres sources. Je crois que Sch.-B. n'aurait pas été conduit à cette hypothèse sur le système suivi par le falsificateur si, au moment où il la faisait, il avait connu les fragments étendus des sources utilisées en même temps par le commentaire de l'*Anonimo Fiorentino* et par notre chronique et s'il avait su que cette chronique ne pouvait être un produit du XVI^e^ s., mais qu'elle existait déjà au XV^e^, comme le prouve le ms. d'Ashburnham Castle. En effet, bien que les supercheries littéraires n'aient pas été inconnues au XV^e^ s., elles ont été commises dans un domaine tout différent de celui de l'histoire de Florence, sur laquelle personne, au XV^e^ s., n'avait étudié les sources comme aurait dû le faire le faussaire, s'il l'avait été dans le sens où Sch.-B. l'a entendu. Mais il est une explication beaucoup plus simple et qui rend mieux compte des difficultés que soulève la chronique sous la forme où elle nous est parvenue : c'est de supposer que l'auteur, de quelque nom qu'on l'appelle, faussaire, remanieur, interpolateur, rédacteur, a utilisé, en même temps qu'un canevas contenant une grande partie des matériaux par lui mis en œuvre, la chronique de G. Villani, et comme ce canevas se trouvait souvent en contradiction avec G. Villani, il a suivi tantôt l'un, tantôt l'autre. Le caractère contradictoire de la chronique s'explique ainsi facilement, et ce que Scheffer a cru pouvoir attribuer au caprice du faussaire vient de l'emploi de deux sources différentes et de la réfutation involontaire de l'une d'elles au moment où l'autre sert de guide. Avoir reconnu dans la chronique cette réfutation implicite de Villani me paraît être le meilleur témoignage de la remarquable pénétration critique de Scheffer.

Le mérite incontestable de M. I. del Lungo est d'avoir prouvé par des documents et des fragments de chroniques que le remanieur a eu à sa disposition une source abondante de riches matériaux ne pouvant émaner que d'un contemporain ; mais il ne s'en suit pas que cette source ait pour auteur le prieur Dino Compagni. Si notre chronique lui attribue en certains cas, comme nous l'avons vu, des choses qu'il ne peut avoir faites, il n'en résulte pas que celui-ci n'a rien fait de ce qu'il lui attribue ni que le falsificateur ait eu tort de faire figurer le nom de Dino dans tous les passages où il est question de l'auteur à la première ou à la troisième personne. Et pourtant l'on doit, croyons-nous, conclure d'une considération que Wüstenfeld a fait valoir le premier, que le document qui sert de base à la chronique remonte au prieur Dino Compagni, quoique nous ne puissions pas déterminer en particulier à quel degré ni dans quelle mesure. Dans

la chronique, II, 10 (tome II, p. 163), il dit à l'année 1301 : « Io domandai m. Andrea da Cerreto, savio legista, d'antico ghibellino fatto guelfo nero, se fare si poteva uficio nuovo sanza offendere gli ordini della Giustizia. Rispose che non si potea fare. E io che n'era stato accusato, e apostomi che io avevo offesi quelli ordini proposimi osservalli e non lasciare fare l' uficio contro alle leggi. » Wüstenfeld, loc. cit., p. 1576, et après lui I. del Lungo, d'une façon plus précise (II, p. 163, et I, p. 158 et suiv., et *Documenti*, p. XLII), ont prouvé par des documents qu'en nov. 1295 le prieur Dino Compagni avait été poursuivi pour n'avoir pas exécuté les ordonnances de justice pendant qu'il était porte-bannière (vexillifer justitiæ) en 1293. Ce fait, que nous connaissons par un document authentique, est dès lors d'une exactitude incontestable; ce serait un hasard extraordinaire qu'un faussaire en eût eu connaissance et s'en fût servi pour en tirer ce qu'il rapporte de Dino à l'année 1301. J'avoue qu'après la divulgation du fait par Wüstenfeld en 1875, il me parut impossible de ne pas attribuer au prieur Dino Compagni, en partie au moins, le fond original de notre chronique.

Étant admis que le faussaire de la chronique a utilisé une source authentique remontant au prieur Dino Compagni, il s'agit maintenant de déterminer jusqu'à quel point elle a servi de base à la chronique. Sur ce point, une divergence se produit de suite entre les critiques. Wüstenfeld déclare qu'il est possible de distinguer les additions du remanieur de la source qu'il a suivi ; mais il n'a pu le faire qu'en rabaissant beaucoup l'importance de cette source. Il dit de celui qu'il considère comme le vrai Dino (loc. cit. p. 1557) : « On trouve chez lui la plus grande négligence ; sans se donner la peine de relire une seule fois ce qu'il a écrit, il exprime ses pensées au hasard comme elles lui viennent, de sorte que ses récits ressemblent aux tableaux incohérents qui sortent du cerveau d'un improvisateur chez qui une idée entraine des digressions puisées dans son propre fond et étrangères à son sujet. »

Tout le monde avouera qu'il est presque impossible de soumettre à une critique sûre un auteur qu'un de ses défenseurs dépeint en ces termes. Je dois donc décliner la tâche de poursuivre plus en détail l'étude des questions que soulève ce point de la discussion. Elles ne pourraient être exposées qu'à la suite d'une étude de détail qui embrasserait toute la chronique. Ce que nous avons dit suffira pour convaincre le lecteur de l'importance qu'il y aurait à ce point de vue à posséder le plus ancien texte de la chronique qui nous soit parvenu, dans une édition tout à fait digne de confiance. M. I. del Lungo aurait rendu un plus grand service à la science si, au lieu de se laisser

aller, en parlant de la chronique, au ton du panégyrique, il avait accordé aux résultats positifs de l'étude objective plus d'influence sur son jugement. On dira de lui : Celui qui veut trop prouver ne prouve rien. Nous, qui n'avons une confiance complète dans les données de la chronique que sur les points où elle est confirmée par d'autres sources, nous ne prenons qu'un faible intérêt à la continuation du débat. Soit que le canevas qui a servi probablement de base à la chronique actuelle ait eu la forme de mémoires, soit qu'il faille y voir une de ces chroniques de famille connues sous le nom de *ricordanze*, soit même que la première partie ait eu le caractère d'une composition littéraire en dépit des désordres de la fin, de ce qu'on appelle le 3e livre, peu importe au point de vue de l'utilité historique du fond. Par contre, l'intérêt théorique qu'inspire ce débat durera encore longtemps et sera réveillé par la réponse de Scheffer aux affirmations d'I. del Lungo. En Allemagne, du moins, et partout où l'esprit critique[1] domine encore dans la science, les historiens suivront ce débat avec le plus vif intérêt, tout en étant persuadés qu'à moins d'une trouvaille inespérée il sera impossible d'arriver à une solution tout à fait satisfaisante.

O. Hartwig.

LETTRES INÉDITES
DE MARGUERITE DE FRANCE

(Suite.)

XVIII[2].

A Catherine de Médicis.

Madame, encores quil ne soit nul besoing de vous ramentevoir l'affection et bonne vollonte, que le sieur de Morette, present porteur,

1. Dahlmann a caractérisé dans ces termes devenus classiques les tendances de ce que j'appellerai la fausse critique : « Von der beliebten conciliatorischen Kritik wird jeder Notizenzuwachs als ein baarer Gewinn an Vermœgen betrachtet (quilibet presumitur bonus) : und muss wegen all zu dringenden Verdachtes auch ein Anklagezustand eintreten, man glaubt dennoch zur Defension alles Erdenkliche und kaum Erdenkliche versuchen zu müssen. »

2. *Ibid.*, n° 8.

et tous ceulx de sa maison, ont tousjours eu aux services de vos Magestes[1], si est-ce que je ne me scauroys garder de laccompagner de ceste lettre, pour vous tesmoigner, Madame, que a loccasion dune longue malladie quil a eue, il na peu depuys la mort de feu son frere vous aller baiser les mains, et vous offrir le tres humble service quil vous doibt. De quoy je vous supplye treshumblement, Madame, le tenir pour excuse, et quil vous playse luy faire sentir le fruict des services, que feuz son pere et frere ont faicts a vos Magestes, et ce faisant, Madame, ce luy sera daustant plus doccasion dy employer sa vye et ses biens, a limitation de ses predecesseurs. Il vous playra aussy, Madame, luy faire tant de faveur, de faire cesser le trouble qui est donne au sieur Ferdinand Scaglia, son parent, pour rayson de labbaye de Prulli[2] en Touraine, de laquelle il fust pourveu il y a quatre ans, avecque le placet du Roy, et print possession[3]. Je vous supplye de rechef treshumblement, Madame, lavoyr pour reconmande et moy tres-humbement a vostre bonne grace, priant Dieu, Madame, vous donner, en tres-bonne santé, heureuse et longue vye. De Thurin, ce xxv jour de May 1570. Vostre treshumble et treshobeissante seur et subgette.

Marguerite de France.

A la Royne.

XIX[4].

Au duc d'Anjou[5].

Monsieur, mayant faict entendre monsieur le maistre Rouz, present porteur, quil sen alloit vers leurs Magestes, je ne lay voullu laisser

1. Ne trouvant rien à dire sur le sieur de Morette, j'ai pensé que M. de la Ferrière aurait rencontré ce nom dans la correspondance de Catherine de Médicis, dont il vient de mettre le premier volume entre nos impatientes mains. Je ne m'étais pas trompé : le savant éditeur a bien voulu m'apprendre avec la plus aimable obligeance que Morette est mentionné dans une lettre de Catherine de Médicis au duc de Savoie (de novembre 1561), et qu'à cette date il était envoyé vers la reine d'Angleterre (Élisabeth) pour lui annoncer la nouvelle de la grossesse de la duchesse. Morette reparaît encore dans une lettre de la reine-mère écrite en 1570.

2. C'est l'abbaye Saint-Sauveur-et-Saint-Pierre de Preuilly (*Pruliacum*), de l'ordre de Saint-Benoit, dans le diocèse de Tours. Preuilly est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, dans l'arrondissement de Loches et à 35 kilomètres de cette ville.

3. Cette phrase nous permet de combler une lacune dans la liste des abbés de Preuilly dressée par M. B. Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 302-306). D'après le renseignement très précis que nous fournit la lettre de Marguerite, ce serait en 1566 que le sieur Scaglia aurait été mis en possession de l'abbaye.

4. *Ibid.*, n° 9.

5. Le duc d'Anjou, que l'on appelait Monsieur, en sa qualité de frère cadet du roi, était alors âgé de 19 ans.

partir, sans laccompagner de ce mot de lettre, pour vous asseurer que depuys, que ie suys par deçà, je lay tousjours congneu si affectionne au service du Roy, que je ne me puys mainctenant garder de vous supplyer treshumblement, monsieur, lavoyr en vostre protection, affin quil puysse jouir du bien quil a pleu a leurs dictes Majestes luy faire, en consideration de la requeste que je leur en ay cydevant faicte, et de ses bons et fideles services, lesquels deux mesmes le rendent si recommandable, que je masseure quil sera favorise de vostre bonte, et pour ne vous ennuyer de plus long discours, je finiray la presente par mes tres humbes recommandations a vostre bonne grace, priant Dieu, monsieur, vous donner tres bonne et longue vye. De Thurin ce XIII[e] jour de Novembre 1570.

[De la main même de Marguerite :] Monsieur, je congnois monsieur le maistre Rouz si affectionne au service du Roy et si homme de bien, que je vous ay bien voulu escripre ce mot de ma min, pour vous suplier de lavoir en votre protection.

Vostre treshumble et obeissante tante

Marguerite de France.

XX[1].

Au duc d'Anjou.

Monsieur, je prye monsieur Boyvin[2] de vous faire une requeste de ma part, touchant certain monstre de la compagnye d'hommes d'armes de mon fils[3], qui me gardera vous ennuyer de plus longue lettre, seullement je vous suppliray tres humblement, monsieur, le vouloir croire, de ce quil vous en dira, et me faire si heureuse que de me conserver tousjours en vostre bonne grace, a laquelle je presente mes treshumbles recommandations, avec priere a Dieu de vous donner, monsieur, aultant dheur et de contentement que vous en souhaicte.

Vostre treshumble et tres obeissante tante

Marguerite de France.

De Thurin ce II[e] jour de decembre 1570.

(A Monsieur.)

1. *Ibid.*, n° 10.

2. Je suppose qu'il s'agit là de François de Boyvin, chevalier, baron de Villars, bailli de Gex, mort en 1618, et qui, attaché au maréchal de Brissac, a laissé une si excellente relation des campagnes en Italie de ce capitaine sous le titre de *Mémoires sur les guerres demeslées tant en Piedmont qu'en Montferrat et duché de Milan par messire Charles de Cossé, comte de Brissac, etc., commençans en l'année* 1550 *et finissans en* 1559 (Paris, 1606, in-4°).

3. Charles-Emmanuel, dit le Grand, né le 12 janvier 1562 à Rivoli, successeur de son père le 30 août 1580.

XXI[1].

Au duc d'Anjou, nommé roi de Pologne.

Monsieur, jay entendu de monsieur le cardinal Bobbe[2] quil se rejiouit avec vous, comme il a faict avec moy, de vostre heureuse creation au royaulme de Poulongne[3], et pour ce que je scay quil a tousjours este fort affectionne a la couronne de France et particulierement a vous, Monsieur, jay bien voullu accompagner la lettre quil vous escript de la presente, pour vous rendre tesmoygnage de sa devotion et fidelite, et vous suppliyer treshumblement de sa part de croire qu'il nya personne en ce monde qui, de meilleure affection, vous desire complaire et servir que luy, lequel je vous supplye de conserver et moy aussi en vostre bonne grace, a laquelle pour fin de ceste treshumblement je me recommande, priant Dieu, Monsieur, vous donner, en tres bonne sante, tresheureuse et longue vye. De Thurin ce x[e] Juing, 1573[4].

Vostre tres humble et tres hobeissante tante

Marguerite de France.

Au Roy de Poullongne.

XXII.

Au Roy.

Monseigneur, si ceste laitre vous pouvoit représenter la ioye que iay receue d'entendre les bonnes et heureuses nouvelles de l'élection de Monsieur au Royaulme de Poulongne, il ne seroit point de besoing que Monsieur de Pères, présent porteur, vous asseurast de ma part l'heur et le bien que i'en ressens, mais elle vous rendra, s'il vous plaist, tesmoignage, Monseigneur, que tout ce qui peult aporter grandeur et réputation à vostre couronne, comme faict ceste élection, me touche tant au cueur (comme celle qui y est naturellement obligée), qu'il n'y a chose en ce monde que ie y puisse esgaller, ainsi que iay donné charge au sieur de Pères faire plus amplement entendre à Vostre Magesté, et le désir que iay de vous faire très-humble service, qui puisse mériter

1. *Ibid.*, n° 13.

2. Marc-Antoine Bobba, né à Casal, fut d'abord membre du Sénat de Turin. Devenu évêque d'Aoste en 1557, il assista au concile de Trente (1562) et fut nommé cardinal en 1565 par Paul IV, à la recommandation du duc de Savoie dont il était le plus influent conseiller et le plus intime confident. Il mourut à Rome le 17 mars 1575.

3. Le duc d'Anjou avait été proclamé roi de Pologne le 11 mai.

4. La nouvelle officielle de la décision de la diète arriva le 17 juin à Paris (*Henri de Valois et la Pologne en* 1572, par M. le marquis de Noailles, t. II, 1867, p. 346). On voit que la nouvelle parvint à Turin sept jours plus tôt qu'à Paris.

l'heur de vostre bonne grâce, à laquelle ie présente mes très-humbles recommandations, avec prières à Dieu de vous donner, Monseigneur, autant de grandeur et contantement que vous en souhaicte

Vostre très-humble et très-hobeissante tante et sugette,

MARGUERITE DE FRANCE.

(Sans date.)

XXIII[1].

A M. DE MORVILLIER.

Monsieur de Morvillier, la confiance que jay en lamytié et bonne volunte que je scay que vous me portez est cause, que sen allant mainctenant monsieur levesque de Mondevy en France[2], pour resider pres le roy de Poullongne pour nunce de sa sainctete, je nay voullu faire tant de tort a la congnoissance que jay de ses merites, que de le laisser partir sans vous escripre ce mot de leitre par luy, pour vous tesmoigner quil vous est particulierement fort affectionne, et quil vous ayme et honore extremement, car il ma dict plusieurs foys que vous estes le personnage de ce monde le plus sage et homme de bien quil a jamays veu, et le plus accomply en toutes vertuz[3], qui faict que daustant plus voluntiers je vous ay bien voullu prier par ceste lettre, monsieur de Morvillier, que pendant quil sera pardelà, vous le vueillez pour lamour de moy favoriser et assister de vostre aide et support de tout ce quil y pourra avoyr besoing, comme une personne qui merite beaucoup, et lesquel je suys bien fort ayse quil ayt este esleu de sa sainctete, pour tenir un tel lieu pres le roy de Poullongne, car je masseure que leurs Magestes ne recepvront moindre contentement de luy, que nous avons faict, monseigneur de Savoye et moy, pendant cinq ou six ans quil a demeure par decà aupres de nous, durant lesquel temps il a faict de si bons offices pour nous vers sa sainctete, que si vous faictes quelque chose pour luy par delà, je ne vous en auray moindre obligation que luy mesme, lesquel pour fin de ceste je vous recommande de tout mon cueur, duquel je prye Dieu, Monsieur de Morvillier, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Thurin, ce 11e jour de Juillet 1573.

[Ces dernières lignes sont autographes :] Monsieur de Morvillier, je congnois monseigneur levesque de Mondevis si adfectionne a la cou-

1. *Ibid.*, n° 14.

2. Ughelli (*Italia sacra*, t. IV, p. 1092) l'appelle Vincentius Laurens de Trascia, le fait naître en Calabre, l'an 1553, et mourir à Rome, en 1582. Pie V le nomma évêque de Mondovi en 1566.

3. M. Baguenault de Puchesse, qui a réuni dans son intéressante monographie tant de témoignages favorables à Jean de Morvillier, n'en a trouvé aucun qui l'emporte sur celui-là.

ronne de France que cela et lobligation que je luy ay, me faict le vous recommander daffection par ce mot de ma min.

Vostre bonne amye, Marguerite de France.

A monsieur de Morvillier conseiller du Roy, monseigneur et nepveu, en son conseil prive.

XXIV[1].

A Catherine de Médicis.

Madame, partant dicy le secretaire Forget pour sen retourner par devers vos Magestes, je luy donne charge de vous supplyer de ma part de faire donner assignation au sieur Girard, commissaire de guerres et ancien secretaire des affaires destat pres les lieutenans generaulx du Roy pardeça, de la somme du troys mil livres, que monseigneur de Savoye luy a assigne sur ces pentions; ce que depuys ledict Forgot ma faict entendre avoir proposé a vostre Mageste et en avoir eu une bonne responce de faire bientost payer le dict Girard par le tresorier de espargne. Mays, depuys estant survenu quil fault que le dict Girard fournisse promptement au dict tresorier de lespargne mil livres, pour satisfaire de sa part a larrest donné sur les commissaires et controlleurs des guerres, jay bien ose prendre la hardiesse de vous escripre ceste lettre, pour vous supplyer tres humblement, Madame, de commander au dict tresorier de lespargne, de preconter lesdicts mil livres sur ladicte partye de troys mil, et du demourant quil en paye et contente le dict Girard, en fournissant de quictance de mondict seigneur de Savoye, qui desire grandement que le dict Girard soit satisfaict de ceste somme tellement que nous tiendrons, luy et moy, a grace particuliere le bien que vous ferez en cecy au dict Girard, lesquel je vous recommande et moy tres humblement a vostre bonne grace, priant Dieu, Madame, vous donner, en tres bonne sante, tresheureuse et longue vye. Ce xxvii[e] de Mars 1574.

Vostre tres humble et tres hobeissante seur et subjette
Marguerite de France.

(A la Royne.)

XXV[2].

A M. de Morvillier.

Monsieur de Morvillier, je me sens si obligee à vous des lettres que vous mavez escriptes par le chancellier dElbene (?)[3] et des honnestes offres

1. *Ibid.*, n° 15.
2. *Ibid.*, n° 16.
3. Les d'Elbène étaient des serviteurs dévoués de Marguerite de France. Bar-

que vous me faictes par icelles que je ne puys permetre de laysser partir le dict dElbene, present porteur, lesquel nous envoions par delà, monseigneur de Savoye et moy, sans vous en remercier par ceste lettre et de nouvelles que vous mavez escriptes, vous asseurant, monsieur de Morvillier, que cest le plus grand contentement que je puysse avoir que den recevoir bien souvent de leurs Magestes, mesmes quand elles viennent de ceulx que je scay qui mayment comme vous, qui mavez par tant de preuves rendue si certaine de vostre bonne volunte en mon endroict, qu'il fault que je vous die que je ne desire rien plus en ce monde que de vous faire paroistre par effect quelle est lamytie que je vous porte de laquelle vous pouvez faire estat comme de celle de la plus parfaicte amye que vous ayez, ainsi que je donne charge au dict dElbene vous faire plus amplement entendre de ma part, sur lesquel me remectant je ne vous feray la presente plus longue, et priray Dieu, Monsieur de Morvillier, vous donner tres longue et bonne vye. De Thurin du x[e] jour d'Apvril 1574.

Vostre bonne amye Marguerite de France.

A monsieur de Morvillier, conseiller du Roy monseigneur et nepveu, en son conseil prive.

XXVI[1].

A M. de Bourdillon.

Mon cousin, je suys bien ayse davoyr entendu, tant par ce gentilhomme present porteur, que par vos lettres, la délibération quavez prinse de me veoir, mattendant dentendre de vous comme les dernieres difficultes survenues pour le service du roy et de monsieur mon mary auront passe, encores que par les responces qui ont este faictes de sa part, jen aye peu congnoistre une partye, et que sur aucuns poincts et articles il mestoit fort besoing d'en entendre plus ample declaration de Sa Majesté, a laquelle, puisque le tout est renvoye, il nest besoing d'en parler davantage, sinon que jespere que la rayson nous sera faicte par della. De ma part, en tout ce qui est intervenu selon la congnoissance que jen ay peu avoyr, je nay jamays eu aultre intention, sinon de regarder premierement au service de Sa dicte Mageste, que je nay en moindre recommandation que le plus affectionne de tous ses serviteurs

thélemy d'Elbène dédia à cette princesse un gros livre, plus respectable qu'attrayant, intitulé *Civitas Veri*, lequel fut plus tard (1609) imprimé à Paris (in-f°). Marguerite donna l'abbaye de Hautecombe au second fils de Barthélemy, à Alphonse d'Elbène, qui devint en 1588 évêque d'Albi. Le personnage nommé dans la présente lettre était sans doute Jacques d'Elbène, chevalier de Malte, neveu d'Alphonse et fils de ce Julien d'Elbène que Catherine de Médicis envoya en Pologne (1574), pour hâter le retour en France dé Henri III.

1. *Ibid.*, n° 1.

et vouldroys tousiours pour ce respect postposer[1] tout le bien que je pourroys avoir en ce monde. Quant aux informations dont vous mescripvez, je nen ay faict, ne volunte de faire faire contre les ministres de Sa dicte Mageste, et ce que je vous ay touche des abbuz, qui se pouvoyent commetre, se devoit entendre d'aultre sorte, comme je croys que vous avez faict, quelque instance que les dicts ministres vous ayent peu faire, tant pour leur descharge, que pour scavoir ce qui en est. Mays pour ceste heure je n'en diray davantage et remectray le tout a nostre vue. Cependant jaccepte loffre que vous me faictes de vostre bonne volunte et affection daussy bon cueur que je vous prye vous asseurer de la mienne, priant Dieu vous mainetenir, mon cousin, en sa garde. De Svillan[2], ce sixieme jour doctobre.

Vostre bonne cousine Marguerite de France.

Adresse : A mon cousin monsieur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy monseigneur et nepveu, et lieutenant general de Sa Mageste en Piedmont[3].

XXVII[4].

A M. de Bourdillon.

Mon cousin, jay veu les lettres que vous avez escriptes a monsieur de Savoye, ausquelles il vous fera si ample responce, qu'il nest besoing que je vous en dise davantage, sinon que je suys extremement marrye de veoir continuer cesdicts troubles, et vouldroys que monsieur de Savoye et moy puissions estre si heureux de faire quelque bon service au Roy et a la Royne, car nous ne y espargnerons ny bien, ny vye, quand loccasion se presentera. En attendant je prye Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. De Faussan ce xxvi[e] jour de Juillet.

Vostre bonne cousine, Marguerite de France.

A mon cousin monsieur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy monseigneur et nepveu, et lieutenant general de sa mageste en Piedmont[5].

XXVIII[6].

Au duc d'Anjou.

Monsieur, puysque je nay aultre moyen que par lettre de vous ramentevoir le desir que jay de vous hobeyr et faire tres humble

1. Mettre après, placer en seconde ligne, de *post positum*.
2. Sans doute Savigliano, ville du Piémont.
3. Cette suscription, où le titre de maréchal de France n'est pas donné à M. de Bourdillon, permet d'assurer que la lettre est antérieure au mois de décembre 1562.
4. *Ibid.*, n° 3.
5. Même observation, quant à la date, que pour la précédente lettre.
6. *Ibid.*, n° 18.

service, je ne dois ce me semble perdre une si bonne occasion que celle de Monsieur dArcona, sans vous tesmoigner par ce mot, que le plus grand regret que jay en moy, est de ne vous pouvoir a mon gre assez faire paroistre la puyssance que vous avez sur moy, Monsieur. Je vous avois cy-devant faict une requeste pour un des freres de monsieur d'Arcona, vous suppliant, Monsieur, de lhonnorer dun estat de gentilhomme de vostre chambre, et pour ce, monseigneur, que je nay encores eu responce de vostre volunte, je vous suplie me la voulloir faire entendre, et me continuer, sil vous plaist, lheur de vostre bonne grace, a laquelle je presente mes tres humbes recommandations, avec prieres a Dieu de vous donner, Monsieur, autant dheur et de grandeur que vous en peult souhaite.

Monsieur, depuys mes lettres escriptes, jay reçeu les bonnes et desirees nouvelles quil vous a pleu me mander[1] par le fils de la contesse de Pancalier[2], qui me faict daustant plus congnoistre la bonne souvenance quil vous plaist avoyr de moy, veu que vous mavez faict part de lun de plus grands heurs que jeusse sceu souhaicter, car cest une assurance dun bon et desirable repos en France, par lequel vous pourrez avoyr daustant plus de moyen de parvenir a la grandeur et contantement que je vous souhaite et desire plus que toutes les choses du monde[3], et destre si heureuse que de vous y pouvoir faire quelque jour ung bon service.

Vostre tres humble et tres hobeissante tante,

Marguerite de France.

(A Monsieur.)

1. Ces bonnes et désirées nouvelles devaient être celles de quelque grand succès militaire remporté par le duc d'Anjou, comme la victoire de Jarnac (13 mars 1569), ou la victoire de Moncontour (3 octobre de la même année), ou la prise de Saint-Jean-d'Angély (2 décembre de la même année).

2. Marie de Gondi, comtesse de Saint-Trivier, première dame d'honneur de Marguerite de France et gouvernante de Charles-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont, avait épousé Claude, comte de Pancalier, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, etc. Brantôme parle ainsi de Marie de Gondi (t. VIII, p. 134) : « Madame la comtesse de Pancallier, sœur de M. de Raix, et fort sa favorite et sa dame d'honneur, ung soir, en me baillant à soupper en sa chambre, me présenta dans une bource cinq cens escus de la part de maditte dame... » Les généalogistes assurent qu'il n'y eut pas d'enfants du mariage de Claude de Pancalier avec Marie de Gondi, mais on voit par le formel témoignage de Marguerite qu'il existait, vers 1570, un *fils de la comtesse de Pancalier*.

3. Marguerite n'allait pas trop loin dans l'expression de ses vœux pour le duc d'Anjou : favorisé par les circonstances et puissamment aidé par la vaillance et le talent des hommes de guerre dont il était entouré, ce prince ne tarda pas à atteindre la haute position qui lui était prédite par la duchesse de Savoie. « Ses victoires de Jarnac et de Moncontour, dit M. le marquis de Noailles (*Henri de Valois*, t. I, p. 415), lui acquirent une renommée européenne; on le crut grand capitaine; le parti catholique le porta aux nues, mit en lui tout son espoir, le déclara son chef. »

XXIX[1].

Au roi de France.

Monseigneur, sen allant presentement trouver Vostre Mageste le sieur Amé Louys, fils de monsieur de Raconis[2], en deliberation de continuer le tres humble service quil vous a dedie, je ne lay voullu laisser partir de ce pays sans laccompagner de ce mot de leitre, pour vous supplier tres humblement, Monseigneur, de lavoyr en vostre protection et bonne grace, comme celluy qui na aultre desir que de se rendre digne de vos commandements; mays oultre cela, Monseigneur, nous vous demeurerons tres obliges, monsieur de Savoye et moy, de lhonneur et faveur quil recepvra de Vostre Mageste, pour estre de la mayson de Raconis[3], qui faict que je le vous recommande de plus grande adfection et moy tres humblement, Monseigneur a vostre bonne grace, priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en tres bonne sante, heureuse et longue vye.

Vostre treshumble et treshobeissante tante et subjette

Marguerite de France.

(Au Roy.)

XXX[4].

Au roi de France.

Monseigneur, monsieur de Savoye neust failly de vous envoyer plustost le conte de Montreal, pour vous faire entendre le playsir que nous avons receu des bonnes et heureuses nouvelles quil vous a pleu nous mander de la resolution de la paix[5], sans la maladye dune collique quil a eue, delaquelle, apres quil a este guerri, mon filz[6] sest trouve

1. *Ibid.*, n° 19.

2. M. de Raconis était Philippe de Savoie, comte de Raconis, frère aîné de Claude, comte de Pancalier. Le président de Thou (livre XXVII, t. IV, p. 27) a signalé la tolérance avec laquelle traita les Vaudois (1560) Philippe de Savoie, comte de Raconis, « homme d'un caractère doux et humain, et qui ne souhaitait rien tant que de voir la paix rétablie dans le pays. » Parmi les assez nombreux enfants que les généalogistes donnent à Philippe de Savoie, nous n'en voyons aucun qui porte les prénoms d'*Amé-Louis*. Peut-être est-ce là le même que Louis-Philibert, qui mourut en 1585.

3. Cette maison doit son origine à Louis, qui épousa en 1412 Alix de Montbel-d'Entremonts, et qui était fils naturel de Louis de Savoie, comte de Piémont, prince d'Achaïe et de la Morée, lequel lui laissa les seigneuries de Pancalier, de Raconis, etc.

4. *Ibid.*, n° 20.

5. S'il s'agit, comme il le semble bien, de la paix de Longjumeau, la présente lettre aurait été écrite à Charles IX dans les premiers jours d'avril 1568.

6. Le fils de Marguerite, si cette lettre appartient à l'année 1568, était âgé de six ans.

surprins dune fievre tierce, mays grace a Dieu, ils se portent fort bien mainctenant, et pour ce, Monseigneur, que je ne puys rien adjiouster au desir que nous avons de vous faire treshumble service, je ne vous en feray redite, masseurant que vous me ferez bien cest honneur de croire ce que le dict conte vous en dira de ma part, sur lesquel me remectant, je vous suppliray seullement treshumblement, Monseigneur, me faire ceste faveur de croyre que toute ma vye, tout ce quil y aura en moy de cueur, de volunte et dafection, sera dedie et voué pour vous faire tres humble service, et en attendant que jaye ce bien de vous en faire paroistre quelque effect, je vous supplye treshumblement me conserver vostre bonne grace, a laquelle je presente mes treshumbles reconmandations, avec prieres a Dieu de vous donner, Monseigneur, en tres bonne sante, heureuse et longue vye.

Vostre treshumble et treshobeissante tante et subjette,
Marguerite de France.

XXXI[1].

Au roi de France.

Monseigneur, sen retournant vers Vostre Mageste le cousin de monsieur de Laubespine[2], present porteur, je serays bien marrie quil fust repassé par icy, sans prendre la hardiesse de me ramentevoir treshumblement en vostre bonne grace et souvenance, et vous supplier de croire, Monseigneur, que le plus grand heur qui me sauroit arriver, ce seroit de vous pouvoyr faire congnoistre l'affection que j'ay de vous faire treshumble service, ainsi que je l'ay pryé vous faire plus particulierement entendre de ma part, et men remectant sur sa sufisance, je vous baiseray treshumblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en tres bonne sante, heureuse et longue vye, avec tout lheur et contentement que vous souhaicte

Vostre tres humble et tres obeissante tante et subgette
Marguerite de France.

(Au Roy.)

XXXII[3].

A Catherine de Médicis.

Madame, je viens tout a ceste heure destre avertye que don Guersic[4]

1. *Ibid.*, n° 21.

2. Nous ne savons quel était ce cousin, mais nous pouvons dire que *Monsieur de Laubespine* était Claude de l'Aubespine, secrétaire des finances du roi et de la reine-mère. Si Marguerite avait voulu parler de Guillaume de l'Aubespine, elle l'aurait appelé *Monsieur de Châteauneuf*, du nom de sa baronnie, et si elle avait voulu parler de Sébastien de l'Aubespine, elle l'aurait appelé *Monsieur de Limoges*, du nom de son évêché.

3. *Ibid.*, n° 24.

4. On se demande si le prétendu nom de *Don Guersic* n'est pas en réalité le

doit arriver de jour a aultre a Genes, si le temps ne luy en empesche; il amene carente galeres avecq luy et en doit prandre six de celles Dandriete Dorie [1] et laisser les six aultres a Genes. Lon dit aussy quil maine avecq luy les deulx torces, tant de Naples, que de Sicile, il sest fort diligenté a mestre en ordre ces galeres, qui me faict penser que le roy d'Espagne veult avanser son voyage [2], et encore, madame, que vous en soiez avertye de vostre ambassadeur d'Espagne [3] de la verite, si nay-ge voullu faillir a mon devoyr, vous asseurant, madame, que tout ce que nous pourrons aprendre et savoyr, que vous en serez soudin avertye. Je vous supplye, pour la fin de ma leitre, tenir mon mary et moy tousjours en vostre bonne grace, pour tres humblement recommandés et vous asseurer que n'avez iamais de plus adfectionnés serviteur et servante. Le xxiiii[e] d'Octobre.

Vostre tres humble et tres hobeissante sueur et subjette
Marguerite de France.

(A la royne.)

XXXIII [4].

A Catherine de Médicis.

Madame, monsieur d'Orléans [5] me vient de conseiller que je vous supplye tres humblement descripre a monsieur de Bourdillon que quand encores lartillerie et munitions ne pourroient sitost estre enlevés des villes que vous nous baillez, quil ne lesse pour cela den faire sortyr les souldarts, en les paiant comme nous avons acorde et nous y lesses entrer, vous asseurant, madame, sur nostre honneur et sur nos vyes et sur la foy que nous vous debvons, que quand nous serons dedans, que

nom de *Don Juan d'Autriche*, le grand homme de mer de l'Espagne sous le règne de son frère Philippe II. Le futur héros de Lépante était né en 1545.

1. Il s'agit là de Jean-André Doria, fils de Jannetin Doria et petit-neveu et héritier de l'illustre André Doria. Jean-André commanda l'armée navale d'Espagne lors de l'entreprise de Tripoli en 1560 et, de nouveau, en 1570, lors de la prise de l'ile de Chypre par les Turcs. Il prit part, le 7 octobre 1571, à la bataille de Lépante.

2. On sait combien Philippe II, tout différent de Charles-Quint, aimait peu à voyager. Jamais prince ne fut plus sédentaire, et les historiens ont mentionné, comme un événement extraordinaire, la tournée qu'il fit en 1576 dans diverses provinces de l'Espagne. Il est probable que le voyage dont veut parler Marguerite de France ne fut jamais effectué.

3. Probablement Raymond de Beccarie de Pavie, baron de Fourquevaux, dont l'ambassade en Espagne dura plusieurs années, à partir de 1563.

4. *Ibid.*, n° 25.

5. C'est-à-dire l'évêque d'Orléans, Jean de Morvillier, qui, en accompagnant le cardinal de Lorraine au concile de Trente, dans l'automne de 1562, s'était arrêté à Turin. Voir les notes 2 et 4 de la lettre suivante.

nous ferons mener la dicte artillerie la où il playera au roy et a vous, sans quil luy en ait faict faulte de la valeur d'ung escu; ce quil fait desirer cela a monsieur dOrléans et a nous, cest pour abreger le temps que nous employrons, si Dieu plaist, apres en chose qui sera plus uttile pour vostre service, et je masseure, madame, que sil vous plaist en escripre de bonne façon a monsieur de Bourdillon, et luy monstrer que vous voulez prendre cette fiance en nous et luy en respondre quil le fera. Pardonnez moy, je vous supplye, madame, si ceste lettre nest de ma main, car je me suis ung peu trouvée lasse après que jay eu faict oter la premiere. Je vous baise tres humblement les mains.

Vostre tres humble et tres obeissante sueur et subgette

Marguerite de France.

(A la royne.)

XXXIV[1].

A Catherine de Médicis.

Madame, monsieur le cardinal de Lorraine est passe par icy[2], qui ma bien faict congnoistre quelle est vostre intention de nous faire du bien, car il sest tellement employe a nos affaires, qu'elles sont presque toutes resolues. Je ne me mestray poinct pour ceste heure a vous dire laubligation que je vous ay. Dieu me face si heureuse de le vous monstrer par effet; madame, vous entendrez sil vous playst de Forget en quels termes sunt nosdictes affayres, et quil vous playse empescher que lon ne nous face plus de nouvelles difficultes, afin que nous ne pensions plus qua vous faire service, et une des choses, madame, qui nous peult plus y ayder, cest quil vous playse faire du bien a monsieur de Bourdillon, car avecq le repos que cela nous aportera, il demeurera aublige de vous faire service, a quoy il dict avoir tant dafection, quil ne veult esperer ni despendre que de vous. Il y a beaucoup daultres requestes que je remets a Forget a vous dire pour beaucoup de vos serviteurs de par deça, entre lesquels je vous supplie davoyr le frere de monsieur de Gordes[3] pour recommandé, suivant ce que vous dira Forget; ils sadressent tous a moy, pour lamour quils congnoissent quil

1. *Ibid.*, n° 26.

2. Ce qui permet de donner à ce séjour du cardinal de Lorraine auprès du duc et de la duchesse de Savoie une date certaine (fin d'octobre ou commencement de novembre 1562), c'est la mention qui va être faite de la blessure du roi de Navarre devant la ville de Rouen.

3. M. de Gordes était alors Bertrand Ramband de Simiane, baron de Gordes, chevalier de l'ordre du roi et son lieutenant général en Dauphiné, sur lequel on peut voir une note des *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac* dans la *Revue historique* d'octobre-décembre 1876, p. 538.

vous playst me porter, et estant serviteurs du roy, je ne les puys refuser. Madame, nous envoyons ce porteur visiter le roy de Navarre, aiant entendu sa blaissure [1], de quoy nous sommes en bien fort grand peine; si luy et monsieur de Guise continuent de se hasarder de ceste façon, ils seroint en danger davoyr pis, et ferez fort bien, madame, de les en nangarder : pleust a Dieu que vous pussiez faire un si bon accord par tout, que tant de gens de bien ne fussent plus en se danger, et que je fusse si heureuse de vous pouvoir faire service. Dieu vous donne, madame, tout le bien et le repos que vous desire.

Madame, il fault que je vous die encores, que monsieur de Sanfre sest fort bien acquite de sa charge, et quil vous est bien affectione serviteur, afin qu'il vous souvienne de luy, quand loccasion si presentera.

Vostre tres humble et tres obeissante seur et subgette

Marguerite de France.

(A la royne.)

XXXV [2].

A Catherine de Médicis.

Madame, ce gentilhomme, present porteur, ma faict entendre quil desire se retirer par devers vous, pour vous faire tres humble requeste et remonstrance de quelques affaires quil a par delà, et pour ce que, par le rapport de plusieurs personnes qui scavent iuger des gens de semblable qualite, il ma este faict entendre quil merite bien destre en vostre protection, et aussy que je lay tousiours congneu fort homme de bien et affectionne au service du roy et vostre, je lay bien voulu accompagner de ce mot de lettre, et vous supplier tres humblement, madame, de lavoyr pour lamour de moy en reconmandation, et favoriser ses affaires en ce qu'il vous sera possible, comme il vous a tousiours pleu faire ceux pour qui je vous ay faict tres humble requeste. Priant Dieu, madame, vous donner, en sante, tres heureuse et longue vie.

Vostre tres humble et tres obeissante seur et subgette

Marguerite de France.

(A la royne.)

1. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, avait été blessé devant Rouen d'un coup d'arquebuse à l'épaule gauche le 15 octobre 1562. On sait qu'il mourut un mois plus tard, âgé de 44 ans (17 novembre). Le président de Thou nous apprend (livre XXXIII, p. 434 du t. IV de la traduction de Londres) que le roi de Navarre, malgré les remontrances de ses gens, s'exposait au danger comme un simple soldat.

2. *Ibid.*, n° 27.

XXXVI[1].

Au roi de France.

Monseigneur, je voy par les deux leitres quil vous a pleu mescrire, lune par Parelle et lautre par le Plessis, present porteur, le soing et souvenance quil vous plaist avoyr de moy et de ma malladye, de laquelle par vostre commendement vos medecins ont faict consultation, ainsi que jay veu par ce qui en este envoye au sieur de Castellan, qui est avecq moy. Et encores que depuys peu de temps je me retrouve beaucoup plus amandee, que je nay fait par cy devant, si est-ce monseigneur, que je ne laisseray dobeyr a ce quil vous plaist me commander, faisant tout ce que le dict sieur de Castellan advisera estre besoing pour le recouvrement de ma sante, laquelle je mecttray peine de conserver pour employer le reste de la vye quil plaira a Dieu me donner a vous faire service, ainsi que jay tousiours desire, tant pour la naturelle affection que je vous ay, que pour lobligation que vous avez sur moy, de laquelle je nay moyen de macquitter que par lobeissance et servitude, que tant que je vivray je porteray a Vostre Mageste, pour avoyr tousiours part en vostre bonne grace, a laquelle je me recommande tant et si treshumblement que je puys, priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en parfaicte sancte, tres heureuse et tres longue vye. De Nice ce xxix[e] jour de juing[2].

Vostre treshumble et tres obeissante tante et subiette,

Marguerite de France.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉROME.

(*Suite.*)

Reinhard a Champagny (suite).

1[er] juillet 1809.

Les ennemis avaient quitté Dresde avant-hier. Le général Kienmayer, arrivé depuis quelques jours, avait établi un camp. Ce camp a été levé

1. *Ibid.*, n° 37.
2. Cette lettre est de l'année 1560, comme la lettre IV, où il est aussi question de la maladie de Marguerite et des bons soins du docteur Honoré Castellan.

hier et il n'est pas douteux que dès demain les ennemis seront rentrés dans les frontières de la Bohême. Nos hussards leur ont déjà enlevé quelques chariots. A la tête de la colonne qui s'est montrée à Chemnitz et qui avant-hier encore poussait des patrouilles d'uhlans jusqu'à Penig, où est le duc d'Œls. Il a peu de troupes réglées avec lui : sa bande noire qui s'est très mal comportée partout, et ce qui est à la solde de l'électeur de Hesse, parait en composer la partie principale. Cependant, la retraite vers la Bohême de ce corps qui avant-hier encore se trouvait en quelque sorte sur nos derrières, ne paraît pas bien constatée. Du reste, il est peu probable qu'il risquera de prolonger son incursion. Quand le duc d'Œls qui n'est point, comme on l'avait dit, entièrement subordonné au général autrichien, mais qui est considéré comme une espèce d'allié, voudrait, en profitant de l'absence du roi, se jeter dans la Westphalie, ce serait probablement parce que ses alliés voudraient en être quittes ; il serait abandonné par les troupes autrichiennes et il ne lui resterait qu'une bande moins dangereuse que celle de Schill. Ce nouveau libérateur de l'Allemagne, ivre de tabac et de bière et de quelques *vivat* de la populace de Leipzig, voulait enrôler sous ses drapeaux tous les étudiants de cette université. On lui a ri au nez. Par représailles il a levé une contribution de 6,000 thalers à Leipzig et de 5,000 à Dresde. Les Autrichiens se sont partout conduits avec beaucoup de ménagements. Leur retraite au reste, et même quelques bruits que nous avons trouvés ici circulant, semblent prouver qu'il s'est déjà passé quelque événement important sur le Danube, et c'est vers ce côté-là que nous ne cessons de tourner nos regards.

Il y a eu le 28 un petit engagement entre les troupes du général d'Albignac et celles du duc d'Œls, en avant de Waldheim. Il parait que c'était une affaire de reconnaissance et que le tout s'est réduit à quelques blessés de part et d'autre. Le général d'Albignac a repris le commandement de la cavalerie et c'est le colonel Thielmann, qui déjà avait remplacé le général Dyherrn dans le commandement des troupes saxonnes, qui commande aujourd'hui l'avant-garde. Le prince de Hesse a été commandant de la ville de Dresde. Sous les Autrichiens c'était le prince de Lobkowiz, commandant les milices de Bohême.

Je vous ai déjà parlé, Monseigneur, d'un mouvement qui avait éclaté à Carlshaven : il a été dissipé par quelques gendarmes. Celui qui a eu lieu à Marbourg a été plus sérieux : quatre ou cinq cents paysans sont entrés dans la ville, mais ils en ont été promptement chassés par la garde départementale. Cet événement a donné lieu à l'arrestation d'un inconnu qui se nommait Ermerich, qui résidait à Marbourg depuis trois mois, et qu'on dit avoir été colonel en Angleterre. M. Lefebvre m'a envoyé et j'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre qu'on a trouvée dans ses papiers. C'est un homme de soixante-quatre ans : il nie encore tout.

Ces mouvements, Monseigneur, ont été sans doute la cause d'une certaine inquiétude que vous aurez pu remarquer dans la dernière con-

versation du roi dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence. Du reste, quelque vastes que puissent être les vues des meneurs, il est certain que les paysans n'ont pu être séduits que par des causes locales ; c'est la contribution personnelle qui a occasionné le petit désordre de Carlshaven ; ce sont les droits de consommation qui ont conduit les paysans à Marbourg et l'on me mande que ce sont eux-mêmes qui ont arrêté et livré l'inconnu dont je vous ai parlé. Ce qui doit rassurer entièrement, c'est que 1,500 hommes de l'armée de réserve se sont rendus à Marbourg du moment où une lettre du préfet de la Werra avait donné à Hanau connaissance de ce mouvement.

Le roi avait expédié de Leipzig un de ses officiers d'ordonnance au roi de Saxe pour l'inviter à revenir dans ses États. Cet officier est revenu avant-hier. Je ne connais point directement le résultat de sa mission ; mais le ministre de Saxe croit savoir que l'intention de sa Majesté n'est point de revenir aussi promptement que nous l'espérions. Le roi lui a encore hier écrit par un autre officier.

J'apprends qu'on suppose réellement au duc d'Œls le projet de se portèr en Westphalie. Le général Bongars a été détaché de Nossen avec deux régiments de cuirassiers et un bataillon français pour se mettre à sa poursuite.

Le roi m'a dit que l'empereur présumait qu'il aurait pris position à Erfurt. Il m'a dit que dans quinze jours il comptait être à Hambourg. Au quartier-général et même dans les propos du comte de Furstenstein, il n'est question que d'aller en Bohême. A Cassel, on attend Sa Majesté dans cinq ou six jours en vertu de la promesse que Sa Majesté a donnée. Le roi a dit lui-même que depuis son absence, tout est en stagnation et en désordre.

Le roi a voulu que les ministres étrangers l'accompagnassent, d'après le principe qu'il nous a exprimé hier qu'ils n'étaient attachés qu'à sa personne. Il n'en est pas moins vrai que de temps en temps nous nous sentons ici un peu déplacés et nous le serions bien davantage s'il s'agissait d'entrer en Bohême. Quant à moi je n'ai d'autre volonté que de connaître mon devoir et vos ordres. Jusque-là mon devoir est certainement de ne point m'éloigner du frère de l'empereur ; et s'il s'agissait réellement de s'avancer en Bohême, le mot que le roi lui-même m'a dit sur la position à prendre à Erfurt suffirait peut-être pour me faire écouter. Un jour, nous avions été abandonnés au milieu des bagages. Nous fîmes au comte de Furstenstein des représentations concernant notre considération et notre sûreté : elles ont été écoutées et nos trois voitures suivront désormais immédiatement celle du roi.

Cependant l'expédition d'Am-Ende et du duc de Brunswick se rattachait à une autre opération sur la Bavière et sur la Bohême. Le général autrichien Radiwowitz avec 10,000 hommes, occupant Bayreuth le 10 juillet, coupa la route de Ratisbonne au Danube, tandis qu'Am-Ende entrait à Dresde.

L'empereur, à cette nouvelle, envoya le duc de Valmy à Strasbourg, et le remplaça à la tête de son corps d'armée, qui devint *réserve de l'armée d'Allemagne*, par Junot, qu'il destina à opérer de conserve avec le roi Jérôme.

Le duc d'Abrantès eut ordre de rétablir la route de Ratisbonne, puis de pénétrer en Bohême avec son corps et le 10e. Arrivé le 27 juin à la tête de ses troupes, il porta la division Rivaud sur Nuremberg, dont elle chassa les Autrichiens et les força à se replier vers la Bohême par Bayreuth et Hof.

Le même jour, 27 juin, Kienmayer avait pris le commandement des deux corps autrichiens, Am-Ende et Radiwowitz, et les avait portés sur Hof et sur Bayreuth.

Pendant ce temps, Junot poussa l'ennemi vers le nord par Nuremberg, Jérôme le poussa vers le sud sur la même route, mais bientôt le duc d'Abrantès se trouvant seul en présence des 25,000 hommes de Kienmayer fut obligé de se replier sur Amberg. Le 10 juillet, Jérôme, auquel Junot a donné pour lieu de réunion Hof afin d'agir de concert, ne trouve plus les troupes du duc d'Abrantès, et seul à son tour, devant les forces imposantes de l'adversaire, il opère sa retraite par Schleiz sur Leipzig pour couvrir son royaume.

Jérôme était resté trop ou trop peu de temps à Dresde. En se mettant immédiatement à la poursuite des Autrichiens d'Am-Ende, ne les quittant pas, opérant sur le sud et Junot sur le nord, ils prenaient peut-être l'ennemi entre deux feux. En se maintenant à Dresde, il obéissait aux ordres de l'empereur, qui attachait avec raison à la conservation de cette capitale une grande importance.

Nous allons continuer à donner quelques lettres écrites par Reinhard pendant les premiers jours de cette campagne.

Freyberg, ce 4 juillet 1809.

Le roi est parti de Dresde ce matin à huit heures : il est arrivé ici à deux. Le colonel Thielmann s'est porté en avant de Pirna, le général Bongars doit se trouver en avant de notre côté, puisque le roi a appris hier que le duc d'Œls se retirait en grande hâte vers la Bohême. A notre arrivée à Freyberg on disait qu'il n'était qu'à cinq lieues de distance de Marienberg. On assurait à Dresde qu'il avait reçu trois courriers qui le rappelaient en Bohême. L'intention du roi ce matin était de passer ici la journée de demain.

Le chef de l'état-major m'avait déjà dit qu'avant d'entrer dans ce pays ennemi, le roi attendrait les ordres de Sa Majesté Impériale. M. le comte de Furstenstein m'ayant dit ensuite que nous allions à Freyberg et de là probablement à Altenbourg, je lui ai témoigné mon extrême satisfaction de ce que cette marche coïncidait si bien avec les

vues de l'empereur que je ne connaissais au reste que par le roi lui-même ; que sans nous éloigner de l'ennemi nous nous approchions ainsi de la contrée où nous pourrions donner la main au corps du duc d'Abrantès, et même des frontières westphaliennes. M. de Furstenstein m'a répondu que Sa Majesté l'empereur ne paraissait pas supposer que le roi pût disposer d'une aussi grande force ; qu'au reste Sa Majesté n'entrerait point en Bohême avant d'avoir connu les intentions de son auguste frère. J'ai saisi cette occasion pour assurer M. de Furstenstein que mon inclination autant que mon devoir me prescrivait de suivre le roi partout où il irait.

A Dresde, le roi est allé à l'opéra le jour de son arrivée : le lendemain on a chanté un *Te Deum* dans toutes les églises. Pendant ce temps il y a eu cercle à l'hôtel de Brühl et Sa Majesté s'est fait présenter les officiers civils et militaires du roi de Saxe. Hier elle a passé en revue les troupes qui se trouvaient à Dresde. Le ministre de Saxe en Westphalie a négocié pour le compte du roi un emprunt de 80,000 francs destinés à la solde des troupes. Il s'est rendu utile pendant la marche par les moyens d'informations qu'il a procurés.

Je n'ai point encore entretenu Votre Excellence des inquiétudes du ministre de Hollande qui en effet ne paraissent point être sans fondement. De tous les ministres qui accompagnent le roi, M. de Huygens seul n'a point encore eu l'honneur de dîner avec Sa Majesté ; mais ce qui l'a surtout affligé c'est qu'un certain article du journal de l'empire, où la Hollande est représentée comme la source de tous les bruits faux et malveillants contre la France, a été réimprimé par ordre du roi dans la gazette de Leipzig [1]. Le lendemain M. de Huygens prit occasion de l'autorisation qu'il avait reçue de suivre Sa Majesté pour se plaindre de la publication de cet article qui ferait une peine extrême à son maître. Quoi qu'il en soit, d'après les informations que j'ai pu obtenir, ce qui en ce moment s'est interposé entre les deux frères, c'est un peu d'humeur qui se dissipera, et il n'est guère probable que les choses iront jusqu'au rappel de M. de Huygens, comme celui-ci paraît le craindre. Quant au rappel de M. Munchhausen, il est certain que le roi de Hollande l'avait demandé : il l'a dit lui-même à ce ministre qu'il a toujours bien traité et qu'il traite bien même à son départ. Ce ne fut qu'à la dernière audience qu'il lui demanda s'il ne devinait point le motif qui lui avait attiré ce que Sa Majesté avait cru devoir faire ? M. de Munchhausen ayant répondu que cela lui était impossible, le roi ne s'en est point expliqué davantage.

Le Conseil privé de Dresde avait envoyé un M. de Manteufel pour recommander le sort de la Saxe à l'empereur d'Autriche. Cette

1. Une petite mésintelligence s'était élevée, à la suite de la course de Schill, entre Jérôme et Louis, le second ayant pris parti pour Gratien, le premier pour d'Albignac accusé, non sans raison, de lenteur et de mauvais vouloir par le général hollandais.

démarche, qui pouvait être excusable de la part d'un conseil municipal, ne l'est point de la part d'un conseil de ministres d'État. Aussi, à l'audience de dimanche, le roi en a-t-il hautement exprimé sa surprise et son indignation. Il a dit que si cela était arrivé dans un autre pays que la Saxe dont le souverain était connu par sa loyauté et son attachement à la cause commune, les suites pourraient en être très graves ; mais que sûrement le roi de Saxe serait celui qui se montrerait le plus péniblement affecté de cette mission déplacée. A côté de l'ordre du jour de Sa Majesté westphalienne que j'ai transmis à Votre Excellence avec ma dernière expédition, était affichée partout une proclamation de Sa Majesté saxonne dont j'ai l'honneur de joindre ici la traduction quoique je doive supposer que M. de Bourgoing vous l'aura déjà envoyée [1]. Le roi a eté plus content de sa réception à Dresde que de celle qu'on lui avait faite à Leipzig : cette dernière ville en sa qualité de ville de commerce a son esprit d'égoïsme, sa manufacture de fausses nouvelles, sa populace oisive et souffrante. A Dresde, d'ailleurs, la proclamation du roi de Westphalie avait déjà produit un bon effet. Depuis que la Prusse n'est plus comptée au nombre des puissances, les Saxons, peu flattés dans tous les temps de partager leur souverain avec les Polonais, affectent par une sorte d'opposition de se montrer attachés à l'Autriche ; mais le génie de cette nation polie, spirituelle et énervée, diffère essentiellement de celui des Autrichiens ; aussi n'ai-je nullement partagé l'inquiétude du roi sur la fidélité des troupes saxonnes. Un homme de lettres, Adam Muller, un des coryphées de cette école moderne qui fait dépendre le salut de l'Europe du rétablissement du catholicisme, connu d'ailleurs à Dresde et en Allemagne par un cours de lectures publiques où l'on trouve de l'esprit de néologisme et des paradoxes, avait servi de secrétaire au prince de Lobkowiz. Il a reçu l'ordre de quitter la Saxe et s'est rendu à Berlin.

M. le colonel Clary, chargé par le roi d'Espagne de porter à S. M. westphalienne l'ordre de la Toison d'or, a obtenu la permission d'accompagner, de suivre le roi dans cette campagne : il a suivi le quartier-général depuis Sondershausen. Le roi, de son côté, vient d'instituer une décoration de médailles d'or et d'argent pour récompenser, parmi les sous-officiers et les soldats de son armée, le mérite et les services militaires. Une pension de 100 fr. est attachée à la médaille d'or et une de 50 fr. à la médaille d'argent. Je n'ai pu prendre copie du décret d'institution qui aura déjà paru, vu qu'il paraîtra dans le *Moniteur westphalien*.

Ce 4 au soir.

Le corps du duc d'Œls tient encore entre Schauberg et Zwickau. Avec les milices et les uhlans on le croit encore fort de 6 à 7,000 hommes. Ce partisan a enlevé toutes les armes à feu qu'il a pu saisir dans cette contrée où la liberté de la chasse fait attacher du prix à de

1. Deux pièces sans nulle importance.

bons fusils. Le général Bongars est à Leipzig, ce qui probablement a fait dire ce matin à Dresde que le duc d'Œls était à Halle. Des avis de la frontière parlent du corps de l'électeur de Hesse comme devant venir se joindre à celui du duc d'Œls. Il parait que c'est le corps qui avait pénétré dans Bayreuth et que l'approche du général Rivaud, qui, le 28, était à Wurtzbourg, aura forcé de rentrer en Bohême. Le roi s'est informé des routes de la Bohême, de la Franconie et de la Thuringue : laquelle prendra-t-il ?

M. de Malsbourg, écuyer de S. M. envoyé à Francfort auprès du roi de Saxe depuis notre entrée à Dresde, et le retour de M. de Courbon nous fera connaitre sans doute la résolution définitive de ce souverain. M. Bigot, officier d'ordonnance, est parti hier pour le quartier général impérial, où M. Guériot, parti de Leipzig dix-huit heures après l'expédition de mon estafette du 26, doit déjà être arrivé.

Freyberg, ce 5 juillet 1809.

J'ai reçu la lettre du 22 juin par laquelle Votre Excellence m'accuse réception de mes lettres nos 51 et 52, et me transmet les ordres que Sa Majesté Impériale a daigné me faire réitérer dans cette occasion. Je m'efforcerai, Monseigneur, dans ma position actuelle, de les remplir de mon mieux, quelque indigne que je sois de rendre compte des opérations militaires. Heureusement le ministre de Saxe, remplissant les fonctions de chef d'espionnage, est assez au courant des mouvements dont on fait un grand mystère au quartier-général à nous autres profanes du corps diplomatique. Le ministre des affaires étrangères porte l'habit et prend quelquefois le langage d'officier d'ordonnance ; il ne nous appartient plus et c'est presque de vive force que j'ai été obligé d'emporter avant-hier un moment de conversation avec lui. Le roi l'avait chargé en ma présence de me communiquer les bulletins ; il ne l'a pas fait; le chef d'état-major m'avait promis la communication de ses rapports : je me suis lassé de les demander. Comme au reste ces informations parviendront à Sa Majesté Impériale par un autre canal et que Votre Excellence pourra lire les bulletins un peu plus tard dans le moniteur westphalien, il n'y a point d'inconvénients et je suis même très éloigné de me plaindre d'une situation qu'il était facile de prévoir et qui ne me rend responsable que de mes propres erreurs.

C'est par le ministre de Saxe que j'ai appris que les troupes saxonnes détachées à la poursuite du général Kienmayer, qui s'était retiré au-delà de Peterswalde avec 3,000 hommes environ de troupes réglées, avait ordre de se rapprocher d'ici et que le général Bongars était à Leipzig. J'ai pensé que ce pourrait être pour aller à la rencontre du roi de Saxe ; d'autres disent que c'est pour se procurer plusieurs objets qui manquent à ses cuirassiers ; d'autres qu'une partie de sa cavalerie a eu ordre de se rendre à Cassel. J'apprends que le général Bongars aussi doit se rapprocher de nous. La position de Freyberg est plus centrale en effet ; cependant *Dresde, où n'est restée aucune troupe, sera de nouveau livrée aux incursions ennemies.*

Le roi, depuis qu'il est à l'armée, a donné tout son temps à ses occupations : il a fait presque toute la route à cheval. Le général Rewbell, chef de l'état-major, et le comte de Bernterode du Coudras, capitaine de ses gardes, sont habituellement auprès de lui ; le comte de Furstenstein ne quitte point sa personne. Le général Klosterlerod, les colonels Chabert, de Lepel, Verdun, de Borstel, de Schlosheim, Zeweinstein, de Laville, Villemereuil, le prince de Salm, font le service du quartier-général. MM. de Soudressons, l'un maréchal de la cour, l'autre préfet du palais, M. de Marinville, secrétaire du cabinet, et deux pages composent le reste de sa suite.

Aux membres du corps diplomatique, s'est joint depuis hier au soir le ministre de Prusse, qui, quoique à peine rétabli, s'est mis en route immédiatement après avoir reçu de Berlin l'ordre de suivre Sa Majesté.

Il n'est plus douteux que le corps ennemi a été constamment plus faible que le nôtre et qu'en y comprenant la Landwehr il n'a jamais dépassé 10,000 hommes. Une mésintelligence constante a régné entre les Autrichiens et le corps du duc d'Œls.

Le général Rewbell se plaint de la jalousie qui règne chez nous, entre les Saxons, les Hollandais et les Westphaliens. En Saxe, on prétend que les Autrichiens ont tenu une meilleure discipline que les nôtres sans exception. Cependant il n'y a point d'excès graves ; les gardes par besoin ont, dit-on, enlevé ou échangé quelques chevaux. Le comte de Bernterode a fait couper la queue à un cheval qu'il se destinait. Le général Rewbell l'a fait rendre.

Le général d'Albignac a beaucoup perdu de sa réputation. Le général Gratien avait offert son concours à Dœmitz pour ne laisser échapper aucun ennemi : l'autre a voulu avoir seul la gloire et l'ennemi s'est échappé. Le ministre de Hollande m'a assuré que Gratien avait reçu à Rostock l'ordre de ne point attaquer Schill et de revenir, mais que c'était cet ordre en poche qu'il avait marché sur Stralsund. Les généraux hollandais se distinguent par leur tenue et leur maturité dans une position difficile. Le régiment de Berg (officiers et soldats) est mal discipliné. Rewbell se plaint du comte de Bernterode qui, dit-il, ne fait que des bévues. Le général Allix se plaint du général Rewbell pour avoir laissé son parc d'artillerie à Dresde sans aucune troupe pour le protéger. Comme notre marche est devenue un peu incertaine, les soldats commencent à penser qu'on n'a pas grande envie de se battre.

Le général Royer a fait enlever de Marbourg le nommé Ermerich et les autres prisonniers, probablement pour les mettre à l'abri d'un coup de main de quelque bande insurgée. M. Siméon les a réclamés ; j'apprends qu'ils vont être ramenés à Cassel.

Pour donner à Votre Excellence une idée de l'esprit de cette ville, je ne saurais mieux faire que de transcrire quelques passages de la correspondance de M. Lefebvre.

Le roi a visité ce matin les bâtiments où se fait la fonte ou l'amal-

game du minerai. J'avais parlé à M. de Furstenstein de M. Werner comme d'un homme du mérite le plus distingué et comme du premier minéralogiste de l'Allemagne. Mais un chef des mines qui ne savait pas le français a conduit Sa Majesté, et le prince de Salm a servi d'interprète.

Les généraux hollandais, le général d'Albignac et le colonel Thielmann se sont réunis ici aujourd'hui; on attend demain le général Bongars et un régiment hollandais venant de Magdebourg.

Le roi nous a dit qu'il avait fait écrire au général Kienmayer pour lui demander si le duc d'Œls était à la solde de l'Autriche : que dans le cas contraire il ne pourrait le traiter que comme un aventurier.

La gazette de Leyde, en imprimant l'article dont j'ai parlé dans mon numéro précédent, l'accompagne d'une réfutation. M. de Huygens vient de demander à M. de Furstenstein, comme le seul moyen de rendre justice et satisfaction à Sa Majesté hollandaise, que la réfutation aussi soit imprimée dans les gazettes qui sont sous l'influence du gouvernement westphalien. Ce ministre l'a promis.

Depuis que je suis au quartier-général j'ai envoyé toute ma correspondance à Votre Excellence par estafette, mon n° 55, le 24 juin, de Querfurt à Francfort; mon n° 56, le 26 à minuit, de Leipzig à Stuttgard. Un officier saxon, que le roi avait retenu et qui est parti de Dresde le 2 juillet au matin pour Francfort, s'est chargé, sous les auspices de M. de Furstenstein et sous l'enveloppe de ministre de Westphalie à Francfort, de mon n° 57. Je me propose d'envoyer la présente expédition par estafette, de Chemnitz, où nous allons demain matin, à Stuttgard : c'est un détour sans doute, mais je n'ose pas encore m'écarter de la route de Francfort, dans l'incertitude où je suis sur l'état des affaires en Franconie.

P.-S. Ce 5 au soir.

Un courrier du roi, revenant de Cassel, m'apporte à l'instant, de la part de M. Lefebvre, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 26 du mois passé. Je me félicite, Monseigneur, d'avoir pressenti et prévenu les intentions de S. M. Impériale. Votre Excellence aura pu se convaincre que je n'ai jamais été incertain sur le parti que j'avais à prendre, quoique dans un temps où il n'était point question de s'éloigner des frontières de la Westphalie et où l'on assurait que l'on n'entrerait point en Saxe, j'ai cru devoir chercher quelque expédient pour ne rien préjuger sur les ordres de Sa Majesté l'empereur quels qu'ils puissent être.

Je me suis empressé de communiquer à M. le comte de Furstenstein et les bulletins que M. Lefebvre avait déjà copiés pour les faire imprimer à Cassel, et le contenu de votre dépêche. J'ai dit à ce ministre que, quoiqu'il n'y soit question que du langage ostensible que j'avais à tenir, il en résultait cependant que déjà la marche du roi répondait parfaitement aux vues de Sa Majesté Impériale, et que la réponse confiden-

tielle et positive que Sa Majesté allait recevoir pouvait en quelque sorte être prévue. M. de Furstenstein a paru incertain s'il convenait que le roi entrât personnellement en Bohême. Comme il s'agit aujourd'hui de trois corps, l'opération aura besoin d'être concertée : on ne courra plus le risque de s'aventurer, et si le roi entre en Bohême, il y paraîtra d'une manière glorieuse et digne de sa personne. C'est du reste à Chemnitz qu'il faudra prendre une résolution, et la lettre de Votre Excellence ne pouvait arriver plus à propos. Le courrier de M. Bourgoing, en remettant votre paquet à M. Lefebvre, a dit de vive voix qu'on disait à Francfort que le roi de Saxe en partirait mercredi 6, mais qu'il n'irait que jusqu'à Leipzig. J'ai informé M. de Furstenstein de ce oui-dire, mais je n'ai pu deviner ce que signifiait le sourire avec lequel il l'a reçu. Il signifiait à peu près qu'on n'était pas très content de Sa Majesté saxonne et qu'on ne croyait pas à son retour.

Lorsque j'ai annoncé au ministre de Saxe que toutes les contributions levées par des bandes ou patrouilles autrichiennes seraient restituées aux dépens des pays héréditaires, il m'a demandé en riant si les dépenses occasionnées par la présence des troupes amies retomberaient aussi sur l'Autriche. Il a ajouté aussi qu'il espérait que je représenterais à Sa Majesté impériale mon maître combien cette marche était coûteuse pour la Saxe. Il m'a paru que cette observation lui avait déjà été faite de Francfort, et sa position en effet est délicate.

Schleiz, ce 12 juillet 1809.

A peine mes collègues et moi avions-nous fait partir un exprès de Werdau pour porter à Géra nos paquets, d'où ils ont été expédiés par une estafette à Francfort, que nous apprîmes par hasard, comme à l'ordinaire, que le roi allait partir, non pour Géra, mais pour Reichenbach. Ce départ fut annoncé le 10, à onze heures du matin ; il eut lieu à midi. D'après tout ce que j'ai pu recueillir depuis, le motif de ce changement subit de détermination était qu'on avait appris vaguement que le duc d'Abrantès s'était retiré et même qu'il avait éprouvé un échec. Quoiqu'il se soit passé trois jours depuis que ce prétendu événement aurait eu lieu, tout ce qui me paraît constaté, c'est que le duc d'Abrantès ne s'avance point à notre rencontre, qu'il n'y a point eu de jonction, ni peut-être de communication directe entre les deux corps. Le roi au reste dit positivement que le duc d'Abrantès est sous ses ordres ; il a même assuré avant-hier que c'était lui-même qui avait donné à ce général l'ordre de se retirer pour serrer d'autant plus sûrement l'ennemi entre les deux corps. Cette manière ingénieuse de justifier éventuellement la retraite du duc d'Abrantès est un trait de générosité, et c'est par la même impulsion que le roi a fait son mouvement en avant [1].

Lorsqu'on fut arrivé à Reichenbach, on afficha un ordre du jour qui

1. Reinhard avait vu juste.

défendit à toutes les voitures de suivre l'armée, à l'exception de celles du roi et de celles qui auraient une permission expresse du chef de l'état-major. Après une conversation avec M. le comte de Furstenstein dans laquelle ce ministre nous répéta que le roi verrait toujours avec plaisir que nous le suivissions, rien ne fut changé à l'égard de l'ordre donné pour les voitures du corps diplomatique, et le lendemain matin, 11 juillet à quatre heures, on se mit en marche pour Plauen. Dans la journée d'hier, les ennemis tenaient encore à Hof; il y eut même une affaire de reconnaissance avec un détachement du général d'Albignac, contre lequel les ennemis firent sortir de Hof trois escadrons et deux bataillons d'où l'on inféra qu'ils y étaient en force. Ce n'est qu'hier au soir ou dans la nuit passée qu'ils ont évacué cette ville. Cependant au moment de notre entrée à Plauen, un détachement de sept hussards noirs parut encore à Œlsnitz à deux lieues de Plauen.

Aujourd'hui, le roi a voulu partir de Plauen à trois heures du matin : il n'a pu en sortir qu'après quatre heures, à cause des bagages et des colonnes qui défilaient. A midi, son quartier-général s'est trouvé établi à Schleiz. Trois trains d'artillerie, tous les généraux, tous les corps, excepté les Saxons et le colonel Thielmann, sont réunis ici. Les Saxons mêmes, qui de Marienberg devaient se porter à Dresde, ont eu ordre de se rapprocher de nous. Le général Bongars nous avait joints à Reichenbach.

Ce matin, la nouvelle était que le général Klenau avec 3,000 hommes était venu de Bohême joindre le général Kienmayer. Cette nouvelle par plusieurs raisons paraît apocryphe.

Nous voici maintenant sur la grande route de Géra et de Hof, ainsi que sur la route de Iéna. Le roi reviendra-t-il à son premier projet dont il me parla à Werdau ? Ou se portera-t-il de nouveau sur Hof ? C'est ce que nous n'apprendrons peut-être que demain matin.

Sa Majesté a reçu à Reichenbach les dépêches de Sa Majesté le roi de Saxe portées par un officier. Ce souverain n'a pas encore jugé à propos de quitter Francfort ; et il est à peu près décidé maintenant qu'il n'y aura point d'entrevue. On dit que c'est le mouvement que les Autrichiens avaient fait sur Chemnitz qui l'a fait changer de résolution. Le roi qui avait constamment tenu S. M. saxonne au courant de sa marche et des points où l'entrevue pourrait avoir lieu, paraît avoir reçu cette nouvelle avec un certain déplaisir. Il a dit à l'officier que peut-être dans deux ou trois jours ses promenades en Saxe finiraient par l'ennuyer et qu'alors il retournerait à Cassel. Sa Majesté vient d'expédier pour sa capitale un courrier chargé, comme on croit, d'y annoncer son arrivée prochaine.

Ce matin, avant de partir de Plauen, le roi m'a dit qu'il avait reçu des nouvelles de S. M. Impériale ; que le passage du Danube avait eu lieu, et que déjà 3,000 Autrichiens avaient été faits prisonniers. Le capitaine Gueriot, étant parti du quartier-général impérial le 4, la veille

du passage, a appris les nouvelles subséquentes en route par un officier wurtembergeois.

Le ministre de Prusse, toujours malade et invité par nous tous à retourner, a pris à Reichenbach le parti de s'en aller à Géra. Le ministre de Saxe, tombé malade aussi, est resté à Plauen. Ce matin, le roi a chargé M. le comte de Furstenstein, en notre présence, d'annoncer à M. de Schœnbourg qu'il pouvait retourner à Cassel. Ce ministre ayant dit également au ministre de Hollande que rien n'empêchait les autres membres du corps diplomatique de partir aussi, je pense que notre retour pour notre résidence ordinaire ne sera plus guère différé.

Weimar, 13 juillet 1809.

Hier au soir les ministres de Bavière et de Hollande se rendirent au quartier du roi pour demander à M. de Furstenstein une explication positive sur les intentions de Sa Majesté concernant notre départ. Je n'avais pas voulu les accompagner, parce qu'il m'avait paru qu'il me convenait d'être le dernier à demander cette explication et que M. de Furstenstein jugerait peut-être convenable de me la donner de son propre mouvement.

Mes collègues trouvèrent ce ministre accompagnant Sa Majesté dans une promenade au jardin, bien mal entretenu, du prince de Reuss-Schleiz. Il n'y avait qu'un jeu de quilles, le roi y joua avec gaité. Dans ce moment arriva le major Sand, annonçant qu'il avait rencontré l'ennemi en avant de Plauen ; que les tirailleurs l'avaient poursuivi, lui avaient tué six chevau-légers ; qu'il estimait de 10,000 hommes les deux colonnes qu'il avait vu descendre des hauteurs et qu'à neuf heures du matin l'ennemi était entré à Plauen.

Le ministre de Wurtemberg vint m'annoncer cette nouvelle ; je montai au château: Bientôt le général Rewbell vint au-devant de moi. « Que nous sommes heureux, dit-il, d'être sortis de ce mauvais trou de Plauen ! Mes cheveux se dressèrent sur ma tête, lorsque je vis cette position détestable. Encore dans la marche de ce matin, l'ennemi avait diverses routes pour nous couper ; par l'une, à moitié chemin entre Plauen et Schleiz, il tombait sur le milieu de notre colonne : il nous anéantissait par l'autre, à la jonction de la grande route ; à notre route de traverse, il nous devançait ou nous empêchait de prendre position. » Cela est fort heureux sans doute, mais pourquoi les cheveux du chef de l'état-major ne se dressent-ils que lorsqu'on est déjà arrivé dans la position qu'il a dû reconnaître, indiquer et ordonner ?

Un instant après, le major Borstell nous annonça que l'ordre du roi était que toutes les voitures sortissent à l'instant de la ville pour être parquées à un quart de lieue de la ville, et que nous avions à nous dépêcher. Je répondis qu'avant tout j'avais besoin de consulter M. le comte de Furstenstein pour savoir si je devais me séparer de ma voiture ; que ne croyant pas pouvoir la laisser en ville, je pourrais me

trouver obligé d'en sortir aussi, et que jusque-là je priais que l'ordre ne me fût point appliqué.

M. de Furstenstein parut. Nous l'entourâmes tous ; mais je ne crus devoir parler que pour moi. Je dis à ce moment qu'attendu l'ordre concernant les voitures, j'étais prêt à envoyer la mienne à l'instant même à Cassel, sous la conduite d'un domestique éprouvé, *ainsi que tout ce qu'elle renfermait,* et à suivre Sa Majesté avec plaisir, par devoir et par dévouement ; seulement que je devais dans ce cas prier Sa Majesté de me donner les moyens de l'accompagner (le roi avait promis de me prêter une de ses calèches). M. de Furstenstein alla sur le champ en parler au roi et revint immédiatement nous annoncer que, dans les circonstances actuelles, Sa Majesté trouvait bon que nous retournassions à Cassel. Je demandai en conséquence qu'il nous fût permis de prendre congé de Sa Majesté. Nous fûmes admis sans délai : il était dix heures :

« Eh bien ! Messieurs, dit le roi, vous voulez partir ? — Votre Majesté, répondis-je, veut que nous partions. — Oui, dit le roi, vous m'embarrasseriez. » Il parla ensuite de la situation des choses : « Je m'attendais, nous dit-il, à être attaqué à deux heures (c'est ce que nous avait déjà dit le général d'Albignac). J'irai au devant d'eux, c'est-à-dire je chercherai à les attirer dans la position que j'ai choisie, où je réponds d'eux, et où je pourrai tenir pendant trois jours contre 20 et même 30,000 hommes. Il faut espérer que le duc d'Abrantès les suit : je ne sais ce qu'il fait ; il s'endort, je crois (ce n'est qu'à Iéna que nous avons appris que le duc d'Abrantès était entré à Bayreuth le 6 ; il paraît certain qu'aucune communication directe et suivie n'existe entre le roi et ce général). S. M. nous parla ensuite de la position de Plauen et du bonheur de l'avoir quittée, à peu près dans les mêmes termes que le général Rewbell ; Elle nous congédia en nous invitant à partir promptement. Le roi nous avait proposé de prendre la route de Saalfeld ; je proposai celle de Neustadt, de Kahla et de Iéna. C'est cette dernière que nous avons prise. Nous sommes partis de Schleiz à minuit ; nous sommes arrivés à Weymar ce soir à deux heures, sans le moindre accident et surtout sans la moindre inquiétude. En effet, comme on ne saurait douter que le passage du Danube n'ait eu lieu, les ennemis qui depuis plusieurs jours pouvaient en connaître le résultat devaient chercher, dans ce moment de confusion où je les suppose, à éloigner le corps du roi de leurs frontières ; ils ne se porteront pas en avant de Plauen, mais longeant la Bohême et cherchant même à gagner Dresde, ils se tiendront sur la défensive. Le roi, de son côté, avant d'entreprendre quelque chose de décisif, attendra les nouvelles du Danube.

Le ministre de Bavière nous a déjà quittés pour se rendre à Francfort. Les ministres de Wurtemberg et de Hollande sont ici avec moi. Ce dernier voyageait dans la voiture du ministre de Saxe, où il laissa tous ses effets. M. de Schœnbourg, avec la fièvre et sans chevaux, n'ayant pu quitter Plauen, nous sommes inquiets de ce qui lui sera arrivé.

Je me propose d'attendre ici un ou deux jours ; M. le colonel Clary aussi doit venir nous joindre : ensuite je continuerai ma route pour Cassel.

C'est ainsi, Monseigneur, que s'est terminé pour nous ce voyage militaire où, je l'avoue, nous nous sentions tous, sans exception, un peu déplacés et où moi, personnellement, je crains d'autant plus de l'avoir été que je ne puis espérer d'avoir été capable de vous transmettre sur les événements de la campagne, et, à leur défaut, sur les mouvements des troupes, des notions dignes de fixer l'attention de Sa Majesté Impériale.

On comprend qu'en lisant les dépêches de Reinhard, l'empereur ait trouvé assez mauvais la manière dont le jeune roi menait ses troupes et exécutait ses ordres, aussi lui écrivit-il de Schœnbrunn, le 17 juillet à six heures du soir :

Mon frère, le major-général m'a mis sous les yeux votre lettre du 7 juillet. Je ne puis que vous répéter que les troupes que vous commandez doivent être toutes réunies à Dresde. Il n'y a à la guerre ni frère de l'empereur ni roi de Westphalie, mais un général qui commande un corps.

Dans les 18,000 hommes dont vous faites le compte, vous ne comprenez pas la brigade La Roche, qui est d'un millier de dragons. Vous pouvez y joindre en outre le 22e de ligne.

Pendant la durée de l'armistice, les Saxons peuvent se recruter de quelques milliers d'hommes et remonter leur cavalerie.

Vous pouvez attirer à vous tous les Hollandais, de sorte que vous puissiez vous présenter à l'ouverture des hostilités avec 25,000 hommes sur les frontières de la Bohême, ce qui obligera l'ennemi à vous opposer une pareille force, et, comme le théâtre de la guerre sera nécessairement porté de ce côté, nous serions bientôt en mesure de nous joindre par notre gauche ou par notre droite.

Jérôme, arrivé à Cassel le 19 juillet 1809, écrivit à Napoléon le 20 :

Sire, je reçois la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire de Schœnbrunn en date du 14. La retraite du duc d'Abrantès sur le Danube m'avait forcé de prendre position à Schleitz et de quitter l'offensive, l'ennemi étant dès lors très supérieur à moi. J'étais dans cette position lorsque j'appris la nouvelle des grandes victoires de Votre Majesté et le débarquement des Anglais. Je jugeai dès lors que je n'avais pas à craindre que le corps autrichien m'attaquât. Je n'étais pas assez fort pour le poursuivre en Bohême, ce qui me décida à me porter tout d'un coup sur la Baltique par deux marches de onze lieues chacune. J'arrivai le 17 à Erfurt ; l'ennemi ne fit pas un seul pas pour me suivre et il ne le pouvait, d'après la défaite de l'armée autrichienne. Le 18, j'ai appris l'armistice ; cela m'a fait persévérer dans ma marche sur le

Hanovre, puisque je n'avais rien à craindre pour la Saxe pendant six semaines, et que dans les quinze jours réservés pour la dénonciation de l'armistice, j'avais le temps de me reporter du Hanovre sur les frontières de la Bohême. J'ignorais totalement que Votre Majesté pût tenir à ce que j'occupasse Dresde, et, craignant même qu'elle n'y désapprouvât mon séjour, je n'y étais resté que le temps nécessaire pour faire rafraichir mes troupes. La division hollandaise, qui est réduite presque à rien (les quatre régiments d'infanterie n'ayant pas 900 bayonnettes chacun et le régiment de cavalerie n'ayant que 280 chevaux), est restée à Erfurt pendant que le général Gratien est occupé à régler l'armistice avec le général autrichien qui est à Plauen. Je compte faire rejoindre cette division à Hanovre, quand j'aurai la certitude que les Anglais débarquent en force, ce qui me paraît bien douteux d'après tous les événements.

D'après les intentions de Votre Majesté, j'ai donné l'ordre au régiment de ligne français et aux chevau-légers polonais qui sont dans les forteresses de l'Oder de rejoindre mon armée à Hanovre ; mais je ferai observer à Votre Majesté que ces villes vont se trouver presque sans garnison.

J'augmente mes troupes tant que je puis ; mais, je puis l'assurer à Votre Majesté (et elle peut s'en convaincre par les rapports de toutes les personnes qui connaissent la situation actuelle de la Westphalie), ce royaume ne peut aller encore quatre mois tel qu'il est, comme je l'ai déjà écrit à Votre Majesté que je ne trompe jamais. Depuis trois mois, la liste civile, les ministres et les fonctionnaires publics ne sont pas payés et n'ont reçu que de faibles à-comptes sur leurs traitements, et la solde des troupes sera suspendue dans deux mois si Votre Majesté ne change pas l'état du royaume. Cependant, il est impossible d'y mettre plus d'ordre et d'économie que je ne le fais. Aucun budget n'est atteint, mais les rentrées réelles sont bien loin des recettes présumées. Enfin la Westphalie ne peut se soutenir si elle continue à payer le restant de la contribution de guerre, ce qui fait sortir annuellement 7 millions de numéraire de la circulation.

La Westphalie ne peut exister sans la France ; mais aussi la Westphalie peut être d'une très grande utilité au système politique de Votre Majesté.

Je prie Votre Majesté de croire que tout ce que je lui dis là n'est que la stricte et exacte vérité.

Les explications données par le roi Jérôme à Napoléon ne convainquirent nullement ce dernier et ne le firent pas changer d'avis, car le 27 juillet 1809, M. de Champagny, alors auprès de l'empereur à Vienne, écrivit à Reinhard la lettre suivante :

Sa Majesté m'avait chargé de vous faire connaître combien Elle avait été affligée du résultat de l'expédition du 10e corps d'armée en Saxe et en Franconie. Elle me charge encore de vous écrire une seconde fois

sur ce sujet. Si des fautes ont été commises, si le résultat n'a pas été, comme l'empereur l'avait espéré, d'enrichir la réputation militaire de son auguste frère, l'empereur pense que c'est moins le tort de Sa Majesté westphalienne, dont la jeunesse ne peut faire supposer une grande expérience, que celui des personnes à qui Elle avait accordé sa confiance. L'empereur veut donc que vous parliez à M. le comte de Furstenstein, à M. le général Rewbell et à M. le général d'Albignac, et que vous leur fassiez entendre que, s'ils ne veulent point être l'objet du mécontentement et de la sévérité de Sa Majesté, ils doivent s'attacher à ce que l'influence qu'ils exercent ait pour résultat d'amener dans la marche des affaires, soit militaires, soit civiles, le sérieux et la suite qu'elles exigent. L'abandon de la Saxe et de Dresde, le retour à Cassel lorsque l'objet de la campagne n'était pas rempli, le cortège du corps diplomatique avec une armée où l'empereur ne veut que des soldats, sont des choses que l'empereur désapprouve. Ce serait un malheur qui nous affligerait tous que l'empereur remît en d'autres mains le commandement de ce corps d'armée[1]. Que tous les amis du roi (et qui le connaît lui est sûrement attaché) se réunissent donc pour prévenir ce malheur et concourent à donner aux affaires et surtout aux opérations militaires une direction plus ferme. Vous savez quel prix l'empereur met à la gloire militaire, et tout ce qui pourrait porter la plus légère atteinte à celle des armes françaises, plus que toute autre chose affecterait vivement Sa Majesté.

Au mécontentement causé à l'empereur par la conduite un peu légère de son frère, pendant la campagne de Saxe, vint bientôt se joindre le mécontentement que lui firent éprouver la question financière en Westphalie et le non acquittement des obligations de ce pays envers la France. Et cependant !... Un État miné dès l'origine et ne parvenant à se procurer des ressources pour son existence journalière qu'à l'aide de subterfuges pouvait-il faire face à des exigences pareilles à celles qu'imposait Napoléon ? N'était-ce pas demander des choses impossibles à ce pays ?... Revenons un instant à la question de finance.

Le 21 juillet M. Jollivet écrivait de Cassel :

Le mal est empiré depuis que, par une dépêche du 4 avril dernier, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de l'état financier de ce pays-ci et des dispositions peu courtoises du gouvernement westphalien relativement aux intérêts de Sa Majesté Impériale et à ceux de ses donataires.

Par un ordre particulier du roi, la caisse d'amortissement a cessé ses paiements envers l'empereur.

1. C'est précisément ce qui arriva quelques jours plus tard.

En conséquence, les bons de caisse délivrés en paiement de la dette reconnue par le traité de Berlin du 22 avril 1808, et montant à 500,000 fr. par mois, n'ont point été acquittés pour les mois de mai et de juin derniers.

Ceux du mois de juillet, dont le dernier est échu hier et que Son Excellence le ministre du trésor public à Paris vient d'adresser au sieur Brichard pour en faire le recouvrement, ne le seront pas davantage : on a été obligé de les protester.

Il en sera de même du mois d'août et des suivants. En un mot, le gouvernement ne fait ni ne parait vouloir faire aucune disposition pour sortir de cette léthargie.

Dès le premier refus, je me suis empressé de réclamer auprès de Sa Majesté le roi de Westphalie. Le roi m'a répondu qu'il avait rendu compte à Sa Majesté l'empereur de l'impossibilité où il se trouvait de faire honneur à cette dette, que l'empereur, connaissant sa situation, avait trouvé bon cet ajournement et qu'il était inutile que j'insistasse là-dessus.

De son côté, M. Malchus, directeur de la caisse d'amortissement, craignant d'être accusé d'avoir mal défendu sa caisse, a donné et fait agréer sa démission. On lui savait, de plus, très mauvais gré à la cour d'avoir concouru avec moi à la conclusion du traité de Berlin.

Il est remplacé par M. de Malsbourg, auparavant directeur du trésor public, place dont celui-ci a cru devoir donner sa démission, parce que, n'y ayant habituellement de fonds que jusqu'à concurrence de la moitié ou du tiers des sommes nécessaires au service, il a trouvé moins affligeant de passer à la caisse d'amortissement où il n'y a plus maintenant à se défendre contre personne, et qui n'est aujourd'hui qu'une espèce de réservoir où puise le ministre des finances pour ajourner, s'il est possible, la catastrophe.

Il faut qu'en ce moment la crise soit bien violente, puisque la liste civile, qui a le pas sur tous les autres services, est arriérée d'un mois et demi, et que le roi s'est trouvé obligé, dans l'expédition qu'il vient de faire en Saxe pour repousser les Autrichiens, d'emprunter 70,000 fr. d'un banquier saxon.

Quinze jours ou trois semaines avant l'ouverture de cette campagne, le roi avait détaché M. le commandant Rewbell pour Bremen et Hambourg. On ignorait l'objet de cette mission qui a été tenu fort secret. Mais des lettres de commerce, venues de Hambourg à Cassel et Francfort, en ont fait connaître le but. Il s'agissait de proposer aux magistrats de ces deux villes de recevoir garnison française ou de s'en exempter à prix d'argent. Ces magistrats ont refusé, ne voulant obéir qu'à un ordre formel de S. M. l'empereur que M. Rewbell n'a pu leur montrer.

Hier matin, Sa Majesté le roi de Westphalie a annoncé qu'il venait de recevoir l'ordre de Sa Majesté Impériale de former à Hanovre un camp de 15,000 hommes pour couvrir l'embouchure de l'Elbe et du Weser et d'envoyer des garnisons à Bremen et à Hambourg.

Il est assez vraisemblable que, dans la pénurie extrême d'argent où l'on se trouve ici, M. Rewbell, s'il n'y a pas nécessité urgente d'y laisser des garnisons, s'empressera de renouer la négociation manquée il y a six semaines. C'est du moins l'opinion de l'un des ministres du roi de qui je tiens ces détails et qui m'a ajouté qu'on espérait en tirer 5 à 6 millions, soit à titre d'emprunt, soit tout autrement, attendu qu'il ne fallait plus compter sur l'emprunt de Hollande qui, en effet, a manqué totalement.

Cette dernière circonstance avait déterminé le ministre des finances à proposer la suppression de plusieurs monastères de religieuses et la vente de leurs biens. Elle a été effectuée moyennant 2,200,000 fr.; mais le banquier Jacobson, qui les a achetés, a retenu sur le prix une somme de 1,200,000 fr. en reste de 1,500,000 fr. qu'il avait prêtés au roi et qui ne figurent point dans ma dépêche du 4 avril dernier, parce que cet emprunt avait été tenu fort secret et qu'il n'a percé qu'à l'occasion de la vente des monastères dont il s'agit.

Ces monastères n'ont donc aidé le trésor royal westphalien que jusqu'à concurrence d'un million.

Le ministre des finances vient encore d'en mettre d'autres en vente; mais personne ne se présente pour les acheter, et, s'il les vend, ce ne pourra être qu'à très vil prix.

Tandis que les sources tarissent de toutes parts, le roi ne néglige point d'augmenter sa liste civile. Par décret du 1er juin dernier, Sa Majesté y a ajouté les biens de l'ordre teutonique, non sans opposition de plusieurs de ses ministres et de son Conseil d'État; mais il a fallu céder, parce que (a très bien observé le roi) ce n'est pas à l'État, mais au prince qu'il a été dans l'intention de Sa Majesté l'empereur de donner les biens de l'ordre teutonique supprimé par son décret du 24 avril précédent.

On présume ici que le revenu des biens de l'ordre teutonique situés en Westphalie s'élève de 3 à 400,000 fr. par an.

J'ai fait connaître à Votre Excellence l'espèce de guerre à mort qu'ont vouée aux domaines impériaux le ministre des finances westphaliennes et les divers agents sous ses ordres. Sa conduite, à cet égard, est un véritable dévergondage. Il n'y a pas jusqu'à des pots de vin, qui autrefois et très abusivement se prélevaient sur les fermiers lors du renouvellement des baux à loyer et des adjudications de dîmes, qu'il ne veuille aujourd'hui faire revivre au profit du trésor public westphalien, et cela sur les domaines impériaux, nonobstant le traité de Berlin qui les fait passer dans la main de Sa Majesté Impériale et dans celle des donataires qu'Elle a bien voulu en gratifier, francs et quittes de toutes dettes et charges.

Ci-inclus la copie de la lettre du directeur impérial à Cassel, du 20 de ce mois, qui rend compte à son supérieur de cette nouvelle prétention et des moyens dont le ministre des finances a usé envers les agents inférieurs pour la faire réussir.

Je vais tâcher, s'il en est temps encore, de prévenir le mal qui peut en résulter. Mais j'ai peu d'espérance de détruire ou de modifier une influence qui s'accroit dans la même proportion que les besoins du chef de l'État ; et je persiste à croire que le remède ne peut venir que de l'exercice de la toute-puissance de Sa Majesté Impériale.

Cette opinion est fondée sur ce que les alentours du roi ont, depuis plus de six mois, tellement bercé Sa Majesté de l'idée que le royaume de Westphalie ne pouvait supporter une distraction d'un revenu de 7 millions en faveur des donataires de l'empereur, que le roi lui-même a fini par croire que la force des choses amènerait l'anéantissement de cette disposition du traité de Berlin, d'où résulte, comme si la chose était déjà arrivée, défaut absolu de protection, et, de la part du ministre des finances, malveillance entière aussitôt qu'il s'agit de l'intérêt de Sa Majesté l'empereur et de ses donataires.

En conséquence, les domaines impériaux sont impitoyablement frappés de toutes sortes de réquisitions ; les fermiers en réclament la déduction sur leurs fermages. Déjà quelques tribunaux l'ont prononcée ainsi.

Le Sr Barrois, directeur général de ces domaines, qui a succédé au Sr Ginoux, craint la contagion de cet exemple et n'ose aller en avant. Pendant cette incertitude, le recouvrement est ralenti ; le roi lui-même garde et ne veut pas rendre des domaines de Sa Majesté Impériale qui sont entrés dans des dotations ; les donataires se plaignent de tous côtés de ne rien recevoir ; le directeur général ne peut faire connaître à chacun d'eux leur vraie situation relativement au gouvernement westphalien, sans risquer d'en voir naître un éclat qui pourrait ne pas se trouver dans la politique de l'empereur.

En un mot, les choses à cet égard prennent à bas bruit une tournure si grave que le Sr Barrois a résolu de se rendre demain à Hanau, près de Villemanzy, ou pour faire accepter sa démission, ou pour en obtenir un plan quelconque de conduite qui le mette à l'abri de tout reproche de négligence.

Tels sont, Monseigneur, les renseignements qu'il me fallait ajouter à ceux contenus dans ma dépêche du 4 avril dernier, afin que Votre Excellence se trouve en mesure, si elle le juge nécessaire, de les mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale.

P. S. J'oubliais de dire ici que la liste civile recevait en ce moment un nouvel accroissement par le sequestre des domaines du prince de Kaunitz-Rittberg, de Vienne, situés au comté de Rittberg enclavé dans le royaume de Westphalie. Le revenu n'en est point encore connu.

J'apprends à l'instant : 1° que les monastères achetés par le banquier Jacobson lui ont été vendus comme produisant un revenu de 28,000 thalers faisant 108,780 fr., et que dans la quinzaine il les a loués 34,000 thalers faisant 132,090 fr. ;

2° Que ce bon marché le détermine à se mettre sur les rangs pour acheter les autres biens qui sont à vendre.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Maximilien-Paul-Émile Littré, mort le 2 juin, était connu surtout comme philologue, mais, en adoptant dans son dictionnaire et dans ses travaux sur la langue française[1] la méthode historique, il a tellement montré la succession des choses à côté de celle des formes du langage[2], il a mis un si riche répertoire de textes à la disposition des historiens non moins que des philologues, il a si bien éclairci le problème de nos origines nationales, que, n'eût-il été autre chose qu'un romaniste et un lexicographe, il mériterait la reconnaissance de tous les historiens. D'ailleurs ce n'est pas seulement par ces beaux travaux qui ont dissipé tant de préjugés sur notre ancienne langue et notre ancienne littérature et qui ont tant contribué à en répandre le goût, que Littré a bien mérité de l'histoire, c'est plus encore par un grand nombre d'articles d'une apparence modeste, d'une portée considérable qu'il a insérés dans divers recueils et réunis en volumes à la fin de sa carrière[3]. Quoi de plus modeste en effet, de moins fait en apparence pour autoriser à ranger un auteur parmi les historiens que des articles sur les travaux d'autrui?

1. *Histoire de la langue française*, 2 vol. — *Etudes et glanures*, 1 vol. Didier.

2. Il en est à un moindre degré du dictionnaire de Littré comme du glossaire de Du Cange où les choses sont subordonnées aux mots et qui sert cependant bien plus à l'étude des institutions, des usages, etc., qu'à celle de la basse latinité. Veut-on un exemple des services que le dictionnaire de Littré rend constamment à l'histoire? J'ouvre ce dictionnaire au hasard et je tombe sur le mot *brigand*. La partie étymologique de l'article qui lui est consacré ne me met pas seulement sous les yeux les anciennes formes du mot, il m'apprend que ce mot s'est appliqué d'abord à des soldats et n'est devenu synonyme de voleur de grand chemin que par suite des rapines auxquelles se livraient ces soldats. C'est ce qui m'autorise à dire que le *Dictionnaire historique de la langue française* offre la succession ou, si l'on aime mieux, l'histoire des choses à côté de celle des mots.

3. *La science au point de vue philosophique. — Études sur les barbares et le moyen âge. — Littérature et histoire*, 3 vol. Didier.

Mais ce qui élève ces articles de Littré au-dessus de tant d'autres dont on a fait aussi des volumes, c'est d'abord la connaissance directe et personnelle des questions traitées dans les ouvrages dont il s'occupe, c'est ensuite l'immense horizon que lui ouvre l'étendue de ses connaissances et qui lui permet de féconder un sujet par la comparaison, de le rattacher à l'ensemble du développement historique. On pourrait tirer de ces recueils d'articles un manuel de philosophie de l'histoire à l'usage des esprits qui s'intéressent à la marche générale de la civilisation et qui ne contestent à aucune des phases de cette civilisation le mérite d'avoir concouru au résultat final dont nous sommes témoins. Ce n'est cependant pas à un optimisme aveugle que conduit cette philosophie de l'histoire, la croyance au progrès qui en est le fruit n'implique pas que l'humanité n'ait rien à regretter de son passé, qu'elle n'ait pas fait sur sa route des pertes irréparables; ce qui est vrai, c'est que la conception qui a inspiré les vues historiques de Littré considère l'histoire comme la résultante des conditions générales antérieures et n'accorde aux accidents qu'une influence très secondaire eu égard à l'ensemble. Il est impossible de recueillir dans les écrits de Littré toutes les idées qu'il a exprimées sur les différentes périodes historiques et qui rentrent dans cette conception. Essayons cependant d'indiquer, en les réduisant à leur plus simple expression, les traits dominants par lesquels il distingue ces périodes et qui caractérisent l'évolution générale accomplie par l'humanité. Limitée dans son action par sa constitution physiologique et par les lois physiques de la planète où se déroule son existence, l'humanité applique d'abord toute son activité au développement des arts utiles qui, à l'époque où apparaissent les premiers monuments historiques, ont déjà atteint une grande perfection, l'étape du fétichisme est dès lors franchie. La Grèce reçoit de l'Orient des germes de civilisation qu'elle féconde et transmet à Rome qui les répand dans le monde entier : la civilisation occidentale est fondée. Dans le domaine scientifique, la Grèce jette les bases des mathématiques et de l'astronomie, tandis que d'autre part elle élabore des théories métaphysiques. Les Barbares rompent les digues derrière lesquelles l'empire romain avait pris le parti de les contenir au lieu de les soumettre, ils n'apportent aucune sève à la civilisation vieillie qui périrait tout entière si l'Église, reconnue depuis Constantin comme pouvoir distinct de l'État, n'en sauvait les débris. Au XII^e^ siècle, l'introduction des livres grecs en Occident par les Arabes amène une première renaissance qui se manifestera aussi par la fondation de l'Université de Paris. C'est l'ère de la féodalité héroïque et partout envahissante dès le siècle précédent, en Angleterre, en Italie, en Palestine. Le XIV^e^ siècle se distingue par le déve-

loppement de la centralisation monarchique, par les premiers symptômes de l'esprit laïque et sceptique. L'emploi de la poudre à canon vient changer les conditions de la guerre. L'alchimie continue à préparer le terrain pour la chimie qui ne sera constituée que trois siècles plus tard. Du XV^e^ au XVI^e^ siècle, une réaction morale contre les abus ecclésiastiques et les mœurs relâchées du clergé amène la Réforme, tandis qu'une partie des hommes de pensée et de science remet en honneur le paganisme et que la découverte de l'imprimerie et du nouveau monde, la propagation du papier de chiffe et le perfectionnement de la boussole donnent des ailes à la pensée et ouvrent de nouvelles sources de richesse, de nouveaux champs d'observation et de comparaison. Le XVII^e^ siècle est marqué notamment par la fondation de l'équilibre européen et par la constitution de la physique ; la chimie et la biologie deviennent des sciences au XVIII^e^ siècle qui se fait remarquer aussi par un esprit d'examen poussé à ses dernières limites.

Les faits que nous venons d'énumérer sont connus de tout le monde, les points de vue qui s'y mêlent n'appartiennent pas exclusivement à Littré. Ce qui lui est propre, ce qu'il faut aller chercher dans ses mélanges, c'est la connexité qu'il établit entre ces faits, c'est la conception générale à laquelle il les rattache. Si incomplète que soit cette énumération, elle peut donner une idée — et elle n'avait pas d'autre but — de la multiplicité des phases historiques dont Littré détermine le caractère et l'influence dans l'histoire universelle. Aussi engageons-nous tous ceux qui ne réduisent pas l'histoire à un simple recueil de faits, tous ceux qui s'inquiètent de savoir comment la civilisation s'est formée et dans quel sens elle marche, à méditer ces articles écrits sur le ton d'une causerie grave, parfois avec négligence, le plus souvent avec une fermeté qui s'éclaire maintes fois d'un rayon ; ils rapporteront de cette lecture une notion claire des lois qui régissent le développement des sociétés, et, par suite, un esprit plus ouvert et mieux préparé à l'étude des questions historiques particulières.

PUBLICATIONS NOUVELLES. DOCUMENTS. — En publiant les *Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches au XV^e^ siècle*[1], M. le docteur Semelaigne ne paraît pas s'être bien rendu compte du genre d'intérêt que cette publication pouvait offrir, et de ce qu'il avait à faire pour la rendre le plus utile possible au public. Il n'a pas mis en lumière ce que ces textes contiennent d'intéressant, soit pour l'étude des noms de lieux, soit pour celle du régime féodal. Il aurait pu en restreindre

1. *Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches au XV^e^ s., suivis du coutumier de la forêt*. 1 vol. in-8°. Martinet.

le nombre, car ils se répètent bien souvent, les publier d'après un système meilleur et avec plus de correction, grouper dans son introduction tous les traits qu'ils fournissent sur la géographie locale et le régime de la propriété, au lieu de composer cette introduction de notions générales trop sommaires pour élucider des questions qui ont, il le reconnait, défié la patience et la sagacité des feudistes, terminer enfin sa publication par un index géographique.

Le journal de Galland[1] dont M. Schefer vient de publier une nouvelle édition, aussi soignée que la première était défectueuse, n'offre de renseignements importants ni sur les ressorts cachés du gouvernement turc, ni sur ses rapports avec la France. Ce qui occupe surtout le secrétaire de M. de Nointel, ce dont il nous entretient, ce sont d'une part les cérémonies publiques, la vie extérieure du peuple au milieu duquel il vit, de l'autre ses études personnelles de littérature orientale. L'intérêt de ce document réside uniquement dans les traits de mœurs et les renseignements bibliographiques qu'il contient.

Le douzième volume des archives de la Bastille[2] présente, au contraire, un vif intérêt, et il vient à point pour relever une collection qui menaçait de dégénérer en une boutique de vieux papiers. C'est surtout l'histoire de la littérature et de la société au XVIII^e^ siècle qui profitera des nombreux rapports de police qu'il contient sur les publications clandestines et sur ce monde galant où la licence commune mettait sur un pied d'égalité[3] grands seigneurs, philosophes et gens de théâtre. Grâce aux anecdotes piquantes dont ce recueil est semé, et aux renseignements qu'il fournit sur un grand nombre de personnages littéraires du temps, on éprouve autant de plaisir à le parcourir qu'on en aurait à lire un ouvrage savamment composé. C'est un peu à la société composite que ce volume met en scène qu'appartenait l'abbé Galiani, dont la correspondance est publiée pour la première fois d'une façon complète et sous sa forme authentique par MM. Lucien Perey et Gaston Maugras. Le deuxième volume, récemment paru[4], contient la fin de la correspondance avec M^me^ d'Epinay. Le principal intérêt de cette correspondance est assurément de nous faire connaître

1. *Journal d'Antoine Galland pendant son séjour à Constantinople* (1672-1673), publié et annoté par Charles Schefer. 2 vol. gr. in-8°. Leroux.

2. *Archives de la Bastille*, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson. Règnes de Louis XIV et de Louis XV (1709 à 1772). 1 vol. gr. in-8°. Pedone Lauriel.

3. Égalité qui n'allait pas, rappelons-le, jusqu'à permettre à Voltaire de tirer satisfaction de la brutalité du chevalier de Rohan. On trouvera dans ce volume des renseignements sur cette affaire.

4. Calmann Lévy.

Galiani lui-même, l'un des esprits les plus originaux, les plus gais et les plus profonds du XVIIIe siècle; toutefois l'historien ne la consultera pas sans profit. Si les affaires publiques de la France ne sont pas ce qui occupe surtout Galiani, de plus en plus chagrin et paresseux à écrire, il suffit qu'elles aient été de temps en temps l'objet de son attention, qu'elles lui aient inspiré l'un de ces jugements pénétrants sous une allure paradoxale qui lui étaient familiers, pour que ses lettres prennent rang parmi les documents que nous possédons déjà sur cette période de crise qui va de la fin du règne de Louis XV à l'aurore de la Révolution. Le pessfmisme politique de Galiani donne plus de prix à ses opinions sur une époque qui pécha par une confiance exagérée dans la droiture des inclinations naturelles de l'humanité, la toute-puissance de la raison et de l'éducation. Soit qu'il exprime des idées nouvelles, soit qu'il contredise les idées reçues, Galiani pense toujours par lui-même et nous donne toujours à penser. Nous avons remarqué dans ses lettres la théorie de l'acquit à caution (p. 143), la justification de la vénalité des charges, une préférence prononcée et justifiée à certains égards pour le règne et le caractère de Louis XV sur le règne et le caractère de Louis XIV (316), le sentiment que la situation de la France est arrivée à ce point où les maux sont devenus intolérables et les remèdes impossibles (317, 323-324), la prévision de l'échec de Turgot (345), l'opinion que Clément XIV est mort empoisonné par les Jésuites (352), la critique de la conversion de la corvée en impôt et de la suppression des corporations (438-39), et ce mot injuste sur l'auteur de ces deux réformes : « Turgot aura reculé le bien d'un demi-siècle » (446).

Il y avait deux ans que Galiani était mort lorsque Talleyrand commença cette étonnante carrière qui devait lui donner dans les plus grands événements des dix dernières années du XVIIIe siècle et des trente premières années du nôtre un rôle considérable, sur le caractère duquel il a su tenir en suspens le jugement de la postérité et de l'histoire. Les fameux mémoires dont la publication nous est de temps en temps promise laisseront-ils échapper quelques aveux, permettront-ils de saisir mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici la portée véritable de son initiative et de son influence? cela est peu probable. En attendant que nous possédions ces mémoires, nous devons remercier M. Pallain de nous avoir fait connaître le texte des lettres échangées entre Louis XVIII et Talleyrand pendant le congrès de Vienne[1]. On ne

1. *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, publiée sur les ms. conservés au dépôt des affaires étrangères avec préface, éclaircissements et notes, par A.-G. Pallain. 1 vol. in-8°. Plon.

s'étonnera pas du peu de nouveauté de l'aspect sous lequel cette correspondance présente les négociations du congrès, si l'on se rappelle que M. Thiers l'avait eue entre les mains et s'en est beaucoup servi dans son exposé de ces négociations. Mais si elle ne modifie pas ce que l'on savait de la marche des négociations, des intérêts embrassés par les différents négociateurs, elle indique le ton sur lequel le roi et son représentant traitaient ces grandes questions, elle les fait par là mieux connaître l'un et l'autre, ainsi que les souverains et les ministres étrangers qui prenaient part au congrès. La dignité hautaine de Louis XVIII, ses profondes illusions sur les sentiments du pays pour sa dynastie, la désinvolture avec laquelle Talleyrand oublie son passé, la souplesse d'Alexandre, tour à tour impérieux et insinuant, la faiblesse de Metternich, tous ces traits de caractère nous étaient connus, mais ils se dégagent avec plus de netteté sous la plume d'un homme qui a traité avec ces personnages, qui a connu et exploité leurs faiblesses, qui les peint sans y songer au cours d'une relation fidèle et animée. Dans sa préface, M. Pallain a abordé une question que l'on ne peut éviter quand on s'occupe du congrès de Vienne, celle de savoir si la politique adoptée par le roi et par Talleyrand avait été la plus conforme aux intérêts du pays, si, comme le soutient chaleureusement M. Thiers, comme l'insinue M. de Viel-Castel, la France n'avait pas chance, en favorisant les ambitions de la Russie et de la Prusse, d'améliorer la situation que lui avait faite le traité de Paris, et d'amener une distribution de territoire propre à entretenir entre ses ennemis la méfiance et l'hostilité. M. Pallain défend avec raison, selon nous, la politique de principe, de désintéressement et d'équilibre soutenue par la France au congrès de Vienne, mais il ne consacre pas à cette thèse le développement qu'elle mérite. Les extraits de la correspondance de Jaucourt et de Talleyrand, dont il a accompagné sa publication, sont de nature à faire regretter qu'il n'ait pas publié en entier ce commentaire de la correspondance officielle écrit sur le ton de la confiance et de l'intimité par deux hommes qui pensaient de même sur la politique intérieure comme sur la politique extérieure. M. Pallain aurait pu y joindre la correspondance du duc de Dalberg avec le ministre des affaires étrangères, de façon à réunir les différentes relations françaises, nécessairement diverses de ton, des négociations.

LIVRES NOUVEAUX. ANTIQUITÉ. — Dans son *Étude sur les démons dans la littérature et la religion des Grecs*[1], M. J.-A. HILD nous

1. 1 vol. in-8°. Cet ouvrage est la thèse française présentée par M. H. à la faculté des lettres. Le sujet de la thèse latine (*Aristophanes impietatis reus*)

paraît avoir exagéré l'importance des démons en rattachant à cette conception tout le développement de la religion et de la philosophie grecques. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer ce qu'il y a de vague et de fuyant dans un travail qui s'adresse surtout aux historiens de la philosophie et de la littérature, et qui trouvera en eux des juges certainement plus compétents et peut-être plus favorables.

Moyen âge. — Les îles normandes sont au nombre de ces pays heureux qui n'ont pas d'histoire ou dont les destinées ont été si peu fertiles en événements qu'elles peuvent être exposées en quelques pages. Si M. Pagot-Ogier [1] paraît leur en consacrer plus de six cents, c'est qu'il a cru devoir faire entrer dans son livre un abrégé de l'histoire de France et de celle d'Angleterre. Dans le cadre démesurément agrandi qu'il s'est tracé, son sujet principal disparaît, et l'exposé fastidieux — d'autant plus fastidieux qu'il est plus rapide et plus semé de contre-sens historiques — des luttes de l'Angleterre et de la France et de l'histoire intérieure du premier de ces deux pays, dérobe au lecteur l'existence si tranquille en comparaison de l'archipel du Cotentin. Si l'auteur avait plus réfléchi à ce qui rend les îles normandes dignes de l'attention de l'historien, il aurait compris que l'intérêt qu'elles inspirent ne réside pas dans le poids fort léger dont elles ont pesé dans la rivalité de la France et de l'Angleterre, dans leur histoire politique, mais dans la persistance des institutions particulières sur lesquelles reposait leur autonomie, et c'est le développement de ces institutions, mieux conservées chez elles qu'ailleurs, qu'il aurait retracé, ou plutôt, s'avisant que ce travail avait été fait récemment par M. J. Havet de façon à décourager ceux qui voudraient le refaire, il aurait réservé ses veilles pour un plus utile emploi.

Ce ne sont pas les faits intéressants qui manquent au livre de M. Pagart d'Hermansart [2], et, avec tous ses défauts, il tiendra encore

s'éloigne encore plus du cadre de la Revue. Nous nous contenterons de dire qu'elle est médiocre et écrite dans un latin trop habituel aux travaux de ce genre. Puisque le latin a malheureusement perdu le caractère de langue savante universelle que lui avait donné la Renaissance, ne pourrait-on pas remplacer la thèse latine par une seconde thèse française d'un caractère plus technique, moins général que l'autre ?

1. *Histoire des îles de la Manche, Jersey, Guernesey, Serck.* 1 vol. in-8°. Plon. Cette histoire s'étend de César à l'époque contemporaine et pourrait être rangée parmi les travaux sur l'antiquité ou les temps modernes aussi bien que parmi ceux relatifs au moyen âge.

2. *Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Ouen* avec un appendice sur quelques médailles et plombs leur ayant appartenu, par M. Deschamps de Pas. Saint-Omer. 1 vol. de texte en 2 parties et 1 vol. de pièces justificatives in-8°.

un rang honorable parmi les monographies qui ont déjà paru en province sur l'histoire des corporations, et qui sont plus nombreuses que ne le laisse croire leur obscurité méritée, mais l'auteur ne paraît pas se douter que l'histoire ne consiste pas dans la juxtaposition des faits, mais dans leur enchaînement, leur filiation. Il nous présente une histoire des institutions municipales de Saint-Omer tellement sommaire qu'elle est absolument insuffisante si on la juge en elle-même et qui, destinée seulement à faire mieux comprendre l'organisation industrielle, aurait dû être traitée dans ses rapports avec celle-ci. L'exposé est tellement décousu, l'auteur tient si peu compte du développement progressif des choses, sautant par exemple du XIII^e^ siècle au XVIII^e^, qu'on est amené à traiter son ouvrage non comme une exposition suivie, mais comme une compilation où abondent les faits instructifs. M. P. d'Hermansart a eu aussi le tort de publier trop de textes modernes; en pareille matière, des textes du siècle dernier veulent être étudiés et utilisés, mais ne méritent pas d'être reproduits. Il n'en a pas moins le mérite d'avoir recueilli beaucoup de faits, dont il a malheureusement trop souvent négligé d'indiquer la source d'une façon précise, et surtout celui d'avoir découvert et publié sous une forme que l'on voudrait plus correcte les statuts de la ghilde des marchands d'où sortit la municipalité de Saint-Omer.

Il y a beaucoup plus de méthode et de précision dans le travail que M. E. PICARD [1] vient de publier sur la chasse dans le duché de Bourgogne. La chasse y est envisagée à la fois comme un sport et comme un droit féodal, au point de vue des mœurs comme de la législation; les faits, puisés aux archives de la Côte-d'Or, sont choisis et présentés avec intelligence, on croirait avoir sous les yeux l'œuvre d'un érudit de profession, si la façon dont les textes sont publiés ne trahissait une certaine inexpérience.

TEMPS MODERNES. — La mission de Guillaume Pellicier à Venise [2] est moins importante par ses résultats qu'intéressante par les circonstances dans lesquelles il la remplit, par les grandes affaires auxquelles elle se rattache, par les renseignements inattendus qu'elle a amené M. Jean ZELLER à donner sur le gouvernement de Venise et celui de Soliman. Le rôle diplomatique d'un négociateur en communication

1. *La vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne d'après des documents inédits*. 1 vol. in-8°. Champion.

2. *La diplomatie française vers le milieu du* XVI^e^ *s. d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François I^er^ à Venise* (1539-1542), par M. Jean Zeller. 1 vol. in-8°. Plon.

constante avec l'ambassadeur de France à Constantinople qui relevait de lui dans une certaine mesure, chargé, à la veille de la reprise des hostilités avec Charles-Quint, de recruter pour la France des partisans et des soldats en Italie, humaniste éminent, et désigné à ce titre pour recueillir et faire copier des mss., un tel rôle conduit naturellement celui qui veut le retracer à étudier, au moins d'une façon partielle, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, à exposer les relations amicales de la France et de la Porte, à écrire un chapitre de l'histoire de la Renaissance et des collections de mss. anciens que les Grecs du XVIe siècle avaient apportés en Occident, particulièrement à Venise. La carrière diplomatique de Pellicier emprunte à tous les sujets auxquels elle touche et que nous venons d'énumérer un vif intérêt, et le livre où elle se déroule devant nous ne peut manquer de présenter une grande variété. Mais le mérite de l'auteur ne se borne pas à avoir bien choisi son sujet, il faut le louer aussi des sources abondantes, en partie étrangères, où il a puisé, et de la sobriété avec laquelle il l'a traité[1].

Hugues de Lionne, dont M. J. Valfrey a entrepris de faire connaître les négociations[2], tient dans l'histoire de la diplomatie une place autrement importante que Guill. Pellicier, mais, comme nous l'avons dit à l'occasion du premier volume de l'ouvrage de M. V., ses services sont beaucoup moins connus que son nom. A mesure que le sujet de M. V. s'agrandit, sa manière semble devenir plus large et plus ample. Son héros entre maintenant dans la pleine lumière de l'histoire; sans être encore à la tête de la politique extérieure de la France, il dirige des négociations qui terminent avec honneur une guerre de 25 ans, qui séparent les deux branches de la maison d'Autriche et préparent l'avènement des Bourbons sur le trône d'Espagne. On comprend que nous voulons parler surtout de la paix des Pyrénées, qui fut le couronnement de la carrière de Mazarin et dont la négociation mit tout à fait en évidence le talent diplomatique de Lionne. C'est ce traité qui forme le centre du volume de M. Valfrey,

1. C'est depuis l'abdication de Charles-Quint (1555) et non à partir du traité de Cateau-Cambrésis que l'Espagne et l'Allemagne appartinrent à deux branches de la maison d'Autriche. (P. 6-7.) Nous n'avons pu nous empêcher de sourire et de penser au mot de Scapin à Géronte (De la conscience à un Turc !) en lisant que la maison d'Autriche menaçait Henri VIII « dans sa conscience. »

2. *La diplomatie française au* XVIIe *s. Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne, la paix des Pyrénées* d'après sa correspondance conservée aux archives du ministère des affaires étrangères. 1 vol. in-8e. Didier.

et les missions de Lionne à Madrid et même à Francfort s'y subordonnent et s'y rattachent. Après une introduction lumineuse et tout à fait à sa place qui retrace les origines et les vicissitudes de la guerre de la France contre la maison d'Autriche de 1635 à 1656, M. Valfrey expose les négociations qui conduisirent Lionne à Madrid, à Francfort et sur les bords de la Bidassoa. La première, en posant les bases de la paix des Pyrénées, échoua surtout devant les exigences de l'Espagne en faveur du prince de Condé; la seconde, sans atteindre son but primitif, réussit à priver l'Espagne de l'appui de l'Empire et à fonder l'influence française en Allemagne; la troisième aboutit à cette paix des Pyrénées que l'on s'est habitué à regarder comme glorieuse, qui fut à tout le moins honorable, qui vengeait Mazarin de tant de mépris, terminait par une sorte d'apothéose une carrière si traversée et faisait débuter le nouveau règne sous de si heureux auspices. Comment ne pas remarquer cependant avec M. V. combien les avantages stipulés par le traité répondaient peu aux espérances du début, aux efforts d'une longue lutte et à la supériorité décidée que la France avait acquise sur son adversaire au moment où elle posait les armes? La modération de Mazarin dans les stipulations de la paix lui fut-elle imposée, comme le laisse entendre quelque part M. Valfrey, par l'impatience d'Anne d'Autriche de contracter une alliance de famille ou ne dénote-t-elle pas plutôt un politique timide, plus préoccupé de s'assurer, moyennant d'importants sacrifices, une fin tranquille et illustrée par un succès partiel que de procurer à son pays tous les avantages qui auraient été le prix de plus de persévérance? Cette politique de Mazarin n'hésitait pas à sacrifier des avantages solides et prochains à la perspective brillante mais dangereuse d'unir les deux couronnes de France et d'Espagne sur la tête de Louis XIV. Un mémoire rédigé par Lionne et cité par M. Valfrey (p. 56) constate que, lors de sa mission à Madrid en 1656, Lionne avait reçu pour instruction de renoncer à l'Artois et au Roussillon si Philippe IV accordait au roi la main de sa fille avec ses droits éventuels au trône d'Espagne. Ce n'est pas la seule révélation curieuse que l'on doive à M. Valfrey : les offres faites à Mazarin par Bodkin, l'agent de Charles II, pour obtenir l'appui du cardinal en faveur d'une restauration, ne sont guère moins dignes de fixer notre attention. Au reste, ce ne serait pas rendre justice au livre de M. V. que de signaler tel ou tel point nouveau mis en lumière par lui, car cela pourrait donner à penser que tout le mérite de son livre consiste à nous apprendre quelque chose, et c'est là un mérite qui ne saurait manquer à un ouvrage fait d'après des documents diplomatiques inédits. Ce qu'il faut louer dans l'ouvrage de M. Valfrey, c'est l'ensemble,

c'est l'intérêt soutenu qu'il doit à l'étude consciencieuse du sujet, à la clarté de l'exposition que ne viennent pas interrompre et alourdir, comme cela arrive trop souvent, de prolixes citations. La seule critique générale qu'on pourrait peut-être adresser à M. Valfrey, c'est d'avoir étudié ces négociations en elles-mêmes plutôt que la façon dont Lionne les conduisit, de n'en avoir pas assez dégagé les idées personnelles et l'art diplomatique de son héros, en d'autres termes de n'avoir pas subordonné l'histoire diplomatique à la biographie.

L'histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France par M. L. de Piepape [1] est un de ces ouvrages substantiels, excellents, dont on n'achève cependant pas la lecture sans fatigue. Il n'y a qu'à louer l'auteur pour son érudition, pour sa connaissance étendue des sources, pour le ton élevé et patriotique — d'un patriotisme à la fois français et franc-comtois — qui vient donner un cachet personnel à son ouvrage et contribuer à le ranger au-dessus d'une simple compilation; il n'y aurait, à ce point de vue des recherches, que des critiques insignifiantes à lui adresser [2]. Son tort, c'est de n'avoir pas agi assez librement avec la masse considérable de faits qu'il a recueillis, de s'être astreint trop servilement à les faire passer tous sous nos yeux, de ne nous avoir fait grâce dans ses récits de siège ni de la position d'une batterie, ni de l'assaut d'une demi-lune, de n'avoir pas ménagé au lecteur de ces repos qui lui permettent de s'assimiler les faits, de n'avoir pas assez varié le ton du récit. En faisant cette critique, nous n'oublions pas que le sujet de l'auteur le confinait sur le terrain diplomatique et militaire, nous reconnaissons que ces récits détaillés de sièges n'appartiennent pas seulement à l'histoire de la guerre, qu'ils ont un intérêt plus élevé, car ils font ressortir l'attachement des Francs-Comtois à l'Espagne ou plutôt à leur autonomie, et cet attachement forme leur caractère dominant dans le passé et donne à leur histoire une unité et un intérêt singuliers.

Les premières lignes de la préface du livre de M. E. O'Reilly [3] nous avaient fait espérer qu'il s'était bien rendu compte du genre d'intérêt qu'on est en droit de chercher dans une biographie de Claude Pellot. Les historiens qui entreprennent de retracer la vie d'un

1. ***Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France, événements diplomatiques et militaires*** (1279 à 1678) avec notes, pièces justificatives et documents inédits. 2 vol. in-8°. Champion.

2. Ainsi il fait assister Gaston d'Orléans († 1660) au siège de Dôle (1668).

3. ***Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant et premier président du Parlement de Normandie*** (1619-1683), d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Seguier. Tome premier : ***Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant.*** 1 vol. in-8°. Champion.

homme public ne doivent pas moins se préoccuper des institutions qu'il a servies que des événements particuliers de sa carrière, en d'autres termes le régime politique ou administratif doit former le fond de la biographie des personnages qui ont occupé une place importante dans ce régime. Maître des requêtes, intendant, premier président du Parlement de Normandie, que de titres Pellot ne réunissait-il pas pour nous introduire dans le monde parlementaire et administratif, que d'occasions n'offrait-il pas pour nous montrer en jeu le gouvernement de l'ancien régime dans un moment où, au sortir de la Fronde, l'autorité de Louis XIV et de Colbert cherchait à faire prévaloir l'ordre et la règle sur les franchises locales et les usurpations individuelles ! Mais plus la biographie de Cl. Pellot exigeait l'étude de la société et des institutions de son temps, plus cette étude devait être condensée en même temps qu'approfondie et personnelle. Or, ce que M. O'Reilly nous dit de l'administration où son héros a joué un rôle important est aussi diffus que peu original. Ce n'est pas qu'il ignore ou qu'il néglige les ouvrages qui font autorité en pareille matière, bien qu'on s'étonne de voir un manuel comme le dictionnaire de M. Chéruel ou un *guide* comme la *Description de la France* de Piganiol de la Force cités à côté de sources de premier ordre, telles que les *Lettres, instructions et mémoires* de Colbert ou les mémoires de Foucault, mais ce qu'il emprunte à ces autorités, il ne se l'approprie pas par la comparaison et par le choix, tous ces emprunts sont comme juxtaposés dans son livre au lieu d'être assimilés, fondus, digérés à la suite d'un travail personnel de discernement et de critique. Loin de dominer ses matériaux, il s'est laissé envahir par eux. M. O'Reilly appartient à cette école qui cache son impuissance ou sa paresse sous un respect exagéré des documents. Sous prétexte de ne pas substituer aux témoignages originaux une interprétation personnelle, on met sous les yeux du public les documents eux-mêmes ; on feint d'oublier que le public n'a ni le temps ni la patience de les lire. Tous les prétextes sont bons pour autoriser un pareil procédé : tel document était inédit, ce qui pour maint auteur est synonyme d'intéressant, tel autre est déjà imprimé, il est vrai, mais à un si petit nombre! il en est qui ont déjà été recueillis dans des ouvrages accessibles à tous, mais l'auteur avoue modestement qu'il ne saurait si bien dire et il se dispense ainsi de tout travail de critique et de composition. M. O'Reilly a donné avec excès dans ce travers. Non seulement il publie des documents dont le contenu aurait pu être indiqué en quelques lignes, mais il reproduit de nombreuses lettres de Pellot déjà imprimées dans la *Correspondance administrative,* il emprunte de longs extraits au journal d'Olivier d'Ormesson

(97-111), aux *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier, il consacre 10 pages à la reproduction d'une plaquette rare contenant une requête présentée par le mari d'une femme exécutée en vertu d'une sentence de Pellot dans un état prétendu de grossesse, il ne nous fait même pas grâce des menus des repas offerts à Pellot par la ville de Bayonne ni des mémoires des fournisseurs. Ce n'est pas seulement par la publication de documents sans intérêt ou déjà connus qu'il fatigue notre attention, il ne néglige aucune occasion de nous détourner de son sujet en nous entrainant à sa suite dans des digressions. Tels sont, malgré les liens apparents que certains de ces épisodes ont avec Pellot, la sédition et la répression des nu-pieds, les relations de Louis XIV et de Marie Mancini, le procès de Fouquet, etc. Comme il arrive toujours, le superflu tient la place du principal : quels furent les principes et la conduite de Colbert et de son fidèle agent Pellot dans leurs rapports avec les cours souveraines, les grands seigneurs, les pouvoirs locaux des provinces que ce dernier eut à administrer ? M. O'Reilly n'a essayé nulle part de caractériser l'œuvre de centralisation poursuivie par le contrôleur-général et par l'intendant. C'est au lecteur de s'en faire lui-même une idée à l'aide des documents publiés par l'auteur et dont beaucoup sont instructifs et intéressants. Si nous avons dû en effet critiquer sévèrement un procédé de composition aussi fâcheux que répandu, nous nous faisons un plaisir de constater que beaucoup de ces documents contribuent à nous faire mieux connaitre les mœurs et l'organisation sociale de l'ancien régime à ce moment de transition dont nous parlions tout à l'heure. Ceux qui sont relatifs à la lutte de Pellot contre le Parlement de Toulouse montrent une fois de plus combien on se tromperait en considérant les Parlements comme ayant pu servir de base à un régime de garanties politiques, combien ces cours souveraines étaient incapables d'obéir à d'autres mobiles que la routine et l'esprit de corps. Sur l'indépendance et la turbulence de la noblesse, sur les abus qui s'étaient introduits dans les municipalités et les justices secondaires, sur l'impunité dont jouissaient une foule de criminels, ces documents offrent plus d'un trait curieux. Le projet de conversion des réformés, sorti des délibérations de Pellot, de l'évêque de Montauban et du P. Frénicle, offre aussi un intérêt particulier. Mais l'importance de l'ouvrage de M. O'Reilly serait bien plus sensible si tout ce que ces documents présentent d'instructif était coordonné dans une exposition condensée et mûrie.

Les deux éléments dont doit se composer, comme nous le disions à propos du livre de M. O'Reilly, la biographie de tout homme public, sont nettement distincts dans l'ouvrage de M. DE MAGNIENVILLE sur

le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne [1] : on y trouve d'abord la vie de Louis de Crevant, duc d'Humières, puis une étude sur les attributions des gouverneurs et de l'état-major des places de guerre. La biographie du maréchal est d'une sécheresse qui la fait ressembler à un article de dictionnaire historique, mais l'étude mérite d'attirer l'attention des érudits. Elle partage avec la plupart des monographies le défaut d'être composée sans la connaissance et l'intelligence générale du sujet, mais, si l'on se borne à y chercher des notions instructives, quoique restreintes, nous croyons qu'on ne sera pas déçu et qu'après l'avoir lue, on connaîtra mieux les attributions des lieutenants de roi, l'organisation de la défense des places et même la vie municipale.

L'ouvrage de M. T. Hamont [2] nous amène à préciser davantage les conditions auxquelles doit satisfaire une biographie. Les grands hommes, si novateurs, si originaux qu'on les suppose, sont toujours de leur temps, de leur pays, ils ont toujours eu des précurseurs, ils ont toujours trouvé dans le milieu où ils ont vécu des appuis ou des obstacles. Leur biographie doit donc être une fusion entre l'histoire générale et l'histoire individuelle, et, si la première doit toujours y être subordonnée à la seconde, elle ne saurait lui être entièrement sacrifiée, autrement le personnage deviendrait une énigme et on pourrait lui appliquer le mot du poète : *prolem sine matre creatam*. C'est le talent du biographe de bien placer son héros dans son milieu, à son rang entre ses prédécesseurs et ses successeurs, sans lui ôter son individualité pour en faire simplement le produit du milieu et des circonstances et sans se laisser entraîner dans l'histoire générale, S'il est toujours nécessaire de donner pour perspective à toute biographie l'histoire du temps et du pays où s'est développée la carrière du héros, cela devient indispensable lorsque cette biographie nous transporte dans un pays dont l'histoire, les mœurs, l'organisation civile et politique, à l'époque où se placent les événements racontés par le biographe, sont peu connues de la majorité des lecteurs. Rien de plus important que la cause à laquelle Dupleix s'est dévoué, rien de plus admirable, de plus émouvant que ses luttes, ses succès et ses épreuves; M. Hamont les a racontés avec une chaleur, une émotion communicatives, mais, dans son rapide récit, il a trop

1. *Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne* (1648-1694), documents pour servir à l'histoire d'une ville de l'Ile-de-France sous le règne de Louis XIV, par M. de Magnienville. Ouvrage publié sous les auspices de la Société historique de Compiègne. 1 vol. in-8°.

2. *Un Essai d'empire français dans l'Inde au dix-huitième siècle. Dupleix* d'après sa correspondance inédite. 1 vol. in-8°. Plon.

négligé le fonds sur lequel se détache cette héroïque figure, et, faute d'initier le lecteur français, si peu au courant de ces questions, à l'histoire de la presqu'île indienne et des origines de notre commerce et de nos établissements indiens, il s'expose à en rebuter plus d'un par le récit du rôle joué par les nababs indiens, qui, mieux mis dans son jour, aurait donné à son livre un attrait de plus. Nous ferons une autre critique à M. Hamont. Il nous annonce qu'il a composé son livre d'après des sources nombreuses et principalement d'après la correspondance de Dupleix. Pourquoi rien dans son livre n'indique-t-il l'emploi qu'il en a fait, pourquoi a-t-il privé son ouvrage de l'autorité que l'allégation de sources aussi pures lui aurait donnée ?

Si nous regrettons que M. Hamont se soit renfermé dans un horizon un peu étroit et qu'il ait dissimulé dans son récit les autorités sur lesquelles il s'appuie, c'est parce qu'il ne manque guère que cela à son livre pour le rendre excellent. Si ces défauts pouvaient nous en faire méconnaître le caractère sérieux, consciencieux et la forme attachante, il suffirait, pour lui rendre plus de justice, de le comparer à l'ouvrage superficiel et hâtif, bien qu'ambitieux, que M. Bionne a publié sur le même sujet [1].

G. Fagniez.

PAYS-BAS.

Dans le courant de l'année qui vient de finir et de celle qui l'a précédée notre patrie et la science historique ont essuyé trois grandes pertes : MM. Vreede, Moll et de Jonge sont morts. M. George-Guillaume Vreede, né à Tilbourg en 1809, décédé vers la fin du mois de juin 1880, était petit-fils du fameux patriote Pierre Vreede, qui fut en 1798 président du gouvernement exécutif de la république batave. Dès 1831 il débuta dans la carrière historique par une thèse latine de docteur en droit, intitulée « De origine atque incrementis libertatis Anglorum ». Nommé en 1841 professeur de droit pénal, de droit naturel, de droit public et de droit des gens à l'université d'Utrecht, il devint bientôt, ce qu'il a été toute sa vie, un des ornements, une des gloires de la science historique et de cette académie. En outre, publiciste infatigable, il ne cessait de s'adresser au public, chaque fois qu'une question de politique extérieure ou intérieure captivait son

1. *Dupleix*. 2 vol. in-8°. Maurice Dreyfous.

intérêt. Champion intrépide de ce qui était à ses yeux la cause du droit et de la vérité, il ne ménageait personne, ni les célébrités du passé, telles que le prince Maurice, ni les hommes puissants du jour, comme l'empereur Napoléon III et le prince de Bismarck.

Parmi ses ouvrages historiques il faut citer en première ligne l'*Introduction à une histoire de la diplomatie néerlandaise*[1], qui ouvrait une nouvelle voie sur un terrain vierge encore. L'auteur y décrit le rôle diplomatique des États généraux, des États provinciaux et des conseils des villes ; les relations extérieures des provinces et des villes ; la sphère d'activité du greffier des États généraux et de leur agent, qui tenait lieu d'introducteur des ambassadeurs ; enfin celle du trésorier de l'Union. Mais la plus grande partie du livre, composé de deux volumes, est consacrée à exposer la grande part que les stadhouders, princes de la maison d'Orange-Nassau, et les grands-pensionnaires prenaient à la conduite des affaires extérieures. Dans la partie relative aux stadhouders on rencontre encore une foule de détails concernant Guillaume III ; mais le chapitre qui embrasse la gestion des grands-pensionnaires ne va que jusqu'à la moitié du XVII^e^ siècle.

Ainsi il s'en faut de beaucoup que, dans cet ouvrage, l'histoire de la diplomatie néerlandaise soit complète. Cependant on peut regarder comme lui faisant suite les deux volumes qui ont paru en 1863 et dans les années suivantes sous le titre : *Histoire de la diplomatie de la République batave*. Ils sont consacrés à retracer la période qui s'étend de l'occupation des Pays-Bas par l'armée de Pichegru à l'abdication du roi de Hollande Louis. Chacun des quatre volumes de cette histoire diplomatique, ceux de la première comme ceux de la seconde série, renferme une grande quantité de pièces justificatives, inédites jusqu'alors. Du reste l'auteur a consulté presque tout ce qui avait été publié sur son sujet avant la publication de son ouvrage, non seulement ce qui avait paru dans notre patrie, mais principalement ce qui avait été imprimé à l'étranger ; non seulement des livres proprement dits, mais des brochures, des pamphlets, des harangues, des lettres, etc.

Viennent ensuite deux publications qui ont beaucoup d'analogie entre elles. Ce sont d'abord les lettres et négociations du seigneur de Buzanval ; puis la correspondance du duc de Marlborough, de Heinsius et de Hop. En 1846, M. Vreede publia les *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande, et de François d'Aerssen, agent des Provinces-*

1. *Inleiding tot eene geschiedenis der Nederlandsche diplomatie*, 1856-1861.

unies en France (1598, 1599), *suivies de quelques pièces diplomatiques concernant les années* 1593-1596 *et* 1602-1606. Dès 1841 il connaissait[1] le manuscrit important, intitulé *Propositions de M. Buzanval*, renfermant en deux volumes in-folio (2298 pages) les mémoires et les lettres de l'ambassadeur français depuis le mois de mai 1597 jusqu'au mois de novembre 1606. Il en devait l'indication à M. Holtrop, bibliothécaire de la Bibliothèque royale à la Haye, dont ce précieux manuscrit était la propriété. Convaincu de l'utilité de ces matériaux non seulement pour l'histoire de la Hollande, mais aussi pour celle de la France, dont le ministère de l'instruction publique l'avait nommé correspondant pour les travaux historiques, il entreprit la publication d'une partie de ces documents. Il choisit, parmi les dépêches de M. de Buzanval, celles qui se rattachent directement aux mémoires contemporains, surtout aux « Négociations de Jeannin », auxquelles elles servent de complément, et qui, rapprochées de celles de l'agent des Provinces-unies à la cour de France, offraient le double avantage de retracer à la fois la situation intérieure et extérieure des deux pays et de présenter aux yeux du lecteur la scène animée et variée de la politique du temps. Le nombre des pièces contenues dans ce recueil est de soixante-treize, sans en compter quelques autres, ajoutées en appendice.

Six ans après, en 1852, M. Vreede tirait de ces mêmes « Propositions de M. de Buzanval » une seconde série des dépêches de cet ambassadeur. La publication a pour titre : *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande* (année 1600) et fait partie du *Codex diplomaticus* publié par la Société historique d'Utrecht, seconde série, deuxième section, 1852, p. 164 et suiv. Cette fois l'éditeur n'était pas en état de doubler le prix de cette correspondance en la mettant en rapport avec les lettres de l'agent des Provinces-unies à la cour du roi de France. Il devait se borner à reproduire quelques fragments épars, déjà imprimés, des lettres de François d'Aerssen et à faire réimprimer quelques dépêches de l'agent de la République à Londres, Noël de Caron, seigneur de Schoonewalle. Il y joignait ce que lui fournissaient le « Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey », ainsi que les actes des États généraux de 1600, qui font partie de la « Collection de documents sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique », publiée par M. Gachard. Il était aussi en mesure d'enrichir son livre de quelques documents

1. Voir M. G.-W. Vreede, *Nederland en Zweden in staatkundige betrekking* (Les Pays-Bas et la Suède dans leurs relations politiques), 1841, I, p. 63.

inédits, notamment de neuf lettres de Henri IV à Corneille d'Aerssen, père de François, et d'une dixième au banquier ou financier van der Veken. Les pièces insérées dans ce second volume sont au nombre de cinquante-cinq.

La publication de cette suite des lettres et propositions de Buzanval avait été précédée, en 1850, par la *Correspondance diplomatique, et militaire du duc de Marlborough, du grand-pensionnaire Heinsius et du trésorier général des Provinces-unies, Jacques Hop, enrichie de plusieurs lettres du comte d'Avaux, de MM. de Chamillart, de Torcy et d'autres hommes d'état, relatives aux négociations secrètes, entamées par la France après la bataille de Ramilies* (1706, 1707), *publiée d'après les manuscrits originaux*. L'ouvrage, orné des portraits de Marlborough, de Heinsius et de Hop, contient cent soixante-cinq lettres, auxquelles s'ajoutent une vingtaine d'autres en appendice.

Ces divers recueils de documents sont enrichis de préfaces, d'introductions, d'éclaircissements historiques, de nombreuses notes, d'additions et de rectifications, de tables, etc.

M. Vreede a encore publié des *Contributions à l'histoire de la Révolution de* 1795 *à* 1798 [1] et un ouvrage déjà cité sur les relations politiques entre les Pays-Bas et la Suède [2]. Le premier fascicule de ce dernier ouvrage embrasse, comme le titre l'indique, l'époque comprise entre Gustave Wasa et Gustave-Adolphe; le second, la période qui va du règne de ce roi à la chute du grand-pensionnaire Oldenbarnevelt. On y trouve donc un exposé continu des rapports politiques qui ont existé au XVI^e^ et dans le premier quart du XVII^e^ s. entre la Suède et notre patrie. Pour le composer, M. Vreede s'est servi et d'un certain nombre de documents inédits, provenant, soit des archives de la province d'Utrecht, soit de la bibliothèque royale de la Haye, soit des archives du royaume, et de beaucoup d'ouvrages imprimés.

Dans la préface du premier fascicule de cet ouvrage M. Vreede dit que ce qui attire surtout son attention dans ses études historiques ce sont les relations diplomatiques de la République des Pays-Bas avec les puissances étrangères, sujet assez délaissé jusqu'alors par les savants néerlandais. Tandis qu'il ne savait trop bien lui-même par

1. *Bijdragen tot de Geschiedenis der omwenteling van* 1795 *tot* 1798. 1847 *en* 1851.

2. *Nederland en Zweden in staatkundige betrekking, van Gustaaf Wasa tot Gustaaf Adolf* (1523-1611), *Eerste Aflevering*, 1841 ; *Tweede Aflevering, van de aanvaarding der regering door Gustaaf Adolf tot den val van Oldenbarnevelt* (1611-1618), 1844.

où débuter, s'il opterait, dans ses études sur les relations politiques de son pays avec l'étranger, pour la France, l'Angleterre ou la Suède, c'était en quelque façon le hasard de ses découvertes qui déterminait son choix. Toutefois ce ne fut pas seulement la communication de documents, relatifs à des missions diplomatiques en Suède et en Danemark, qui l'amena à s'occuper de ces deux pays, surtout du premier. Il reconnaissait avec gratitude que les Suédois eux-mêmes, dans l'ouvrage de M. Geijer, se souvenaient des liens qui jadis unissaient leur pays au nôtre, n'oubliaient nullement les services que les Provinces-unies avaient rendus à leurs ancêtres et s'efforçaient d'éclaircir les relations des deux pays à l'aide des documents que les archives de leur patrie pouvaient leur fournir. Cependant il croyait peu convenable que les Hollandais apprissent leur propre histoire des étrangers, et il espérait montrer que nos archives pouvaient à leur tour en apprendre aux étrangers sur leur propre histoire. Mais ce qui le décida surtout à s'occuper de la Suède, ce sont les analogies de l'histoire de Suède et de celle de la République néerlandaise. L'origine, l'apogée et la décadence des deux pays datent presque de la même époque. Tous deux conquièrent leur indépendance sur l'étranger et embrassent la réforme. Tous deux ont la France et l'Angleterre pour alliées, l'Espagne et l'empereur pour ennemis. Un intérêt qui leur est commun leur fait prendre en aversion le gardien du Sund, qu'ils forcent, en s'alliant entre eux, à conclure une paix humiliante. Épuisés tous deux par une guerre gigantesque et aveuglés par la fortune, ils abusent de leur victoire et manquent leur but. Tous deux enfin, autrefois placés en première ligne sur le terrain de la diplomatie européenne, s'endorment, sont privés d'une partie de leur territoire, n'offrent plus que l'ombre de leur grandeur première et sont conduits par les mêmes causes à deux doigts de la ruine totale.

Le dernier ouvrage historique proprement dit que l'on doive à M. Vreede est celui dont j'ai entretenu si souvent les lecteurs de la *Revue historique*[1], *L. P. van de Spiegel et ses contemporains*. Je ne fais que le rappeler ici. De même je ne dirai rien, après le compte-rendu de M. Sorel (*Revue hist.*, janvier-février 1881, p. 207), de *la Souabe après la paix de Bâle*.

Il ne faut pas du reste chercher dans cette critique une appréciation complète des œuvres de M. Vreede. Elles ont été jugées à leur heure. Mais ce qu'on est en droit de nous demander, ce que nous

1. Voir oct.-déc. 1876, p. 605, 606 ; mai-juin 1877, p. 171 ; nov.-déc. 1878, p. 386 et suiv.

tenterons de faire, c'est une esquisse rapide des principales qualités de M. Vreede.

Il n'est pas possible, quand on parle de lui, de séparer l'homme de l'historien. Quiconque l'a connu sait que c'était un homme sincère, d'une simplicité qu'on ne rencontre presque plus dans notre siècle, étranger à toute présomption, à toute vanité. A ces qualités il joignait une grande bienveillance, un désintéressement exceptionnel, la fermeté du stoïcien, un amour incomparable de la vérité. Défenseur zélé de la cause de la liberté et du droit, il avait de plus un attachement sans bornes pour sa patrie et était passionné pour son histoire. Quant aux dons de l'esprit, M. Vreede brillait par une sagacité peu commune, par un jugement pénétrant et par une mémoire sans pareille qui le mettait à même de retenir les dates, les événements, les noms qui se présentaient dans sa vie quotidienne ou dans ses lectures. Son savoir était immense.

Des pertes non moins regrettables sont celles de MM. de Jonge et Moll. M. J.-C.-J. de Jonge, mort au mois de mars 1880, a acquis sa renommée d'historien surtout pour l'ouvrage, non achevé encore, dans lequel il a rassemblé tous les documents inédits sur l'origine du pouvoir des Hollandais dans les Indes orientales[1]. Attaché, jusqu'à l'année 1877, aux archives du royaume, il coopéra en 1857 à l'édition du volume, unique jusqu'ici, du recueil des « Archives néerlandaises, collection de documents et d'actes inédits, relatifs à l'histoire de la patrie[2] ». Il y faisait insérer entre autres les « Documents politiques et diplomatiques inédits sur les révolutions de 1787 à 1795 dans la République des Provinces-unies. » Il est aussi l'auteur d'un ouvrage sur l'origine des possessions néerlandaises sur la côte de Guinée.

La mort de ces deux savants avait été précédée, au mois d'août 1879, par celle de M. G. Moll, professeur d'histoire ecclésiastique, d'exégèse et de dogmatique à l'université d'Amsterdam depuis 1846. M. Moll s'est presque exclusivement voué pendant toute sa vie à l'étude de l'histoire de l'Église et est toujours resté fidèle à l'habitude de travailler d'après les sources. Il a beaucoup écrit. Ses œuvres principales sont : *Jean Brugman et la vie religieuse de nos ancêtres au XV^e siècle*[3] et l'*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas avant la*

1. *De opkomst van het Nederlandsch gezag in Oost-Indie*. La Haye, Nijhoff, et Amsterdam, Müller. In-8°. 1862.

2. *Het Nederlandsche rijksarchief, verzameling van onuitgegeven oorkonden en bescheiden voor de geschiedenis des vaderlands.*

3. *Johannes Brugman en het godsdienstig leven onzer vaderen in de vijftiende eeuw.*

réforme de l'Église[1]. De plus, il n'y a pas de feuille périodique ou de recueil relatif à l'histoire ecclésiastique, auquel il n'ait collaboré.

Sociétés savantes et publications périodiques. — Dans cette série il faut mentionner d'abord le troisième volume des *Contributions et communications de la Société historique d'Utrecht*[2]. Il comprend : 1° les comptes des trésoriers d'une des églises de la ville d'Utrecht au XV^e^ siècle, communiqués par M. le chevalier et docteur en droit F.-A.-L. van Rappard, et qui n'occupent pas moins de 200 pages ; 2° diverses pièces provenant des archives de Hilten (voir *Revue hist.*, mars-avril 1880, p. 417, note 2), savoir : des pièces relatives aux efforts de la Compagnie des Indes orientales pour la propagation du Christianisme ; des rapports sur ce qui s'est passé en Angleterre en 1650, 1651 et 1652 ; un rapport de Jacques Mahieusen, commandant de la flotte des Indes orientales, sur son retour des Indes en 1641 ; un avis relatif à l'état de la Compagnie des Indes occidentales dans l'automne de l'année 1640 ; une énumération des questions que les chambres de la Compagnie des Indes occidentales furent appelées à examiner et à résoudre dans leur réunion du 23^e^ octobre 1641 à Amsterdam ; enfin des lettres missives concernant la Compagnie des Indes occidentales ; 3° des lettres écrites par le général-major W.-G. van der Hoop au duc de Brunsvick-Wolfenbüttel, appartenant à l'année 1781 et communiquées par M. Leupe.

Arrêtons-nous un instant sur les deux parties de ce recueil qui semblent devoir inspirer le plus d'intérêt aux lecteurs de la *Revue*. Les rapports cités plus haut et qui font partie des pièces tirées des archives de Hilten sont émanés d'un Anglais. Un de ces rapports, daté du 12/2 avril 1652 (page 316), permet même d'affirmer que cet Anglais était en 1651 avec M. Thurlow secrétaire du lord S^t^-John, lui-même secrétaire de l'ambassade anglaise près les États généraux. On pense que la personne à laquelle ces rapports sont adressés était membre de la régence de la province d'Utrecht (voy. p. 323, note). Ces rapports, écrits pour la plus grande partie en français, quelques-uns seulement en hollandais, ont trait à une grande variété de matières. L'écrivain parle des péripéties de la guerre civile en Écosse et en Irlande entre le roi Charles II et le parti républicain ; des opérations de la flotte anglaise ; des démêlés de la République d'Angleterre avec le Portugal ; de la santé de Cromwell ; des négociations sur l'union projetée de la République anglaise

1. *Kerkgeschiedenis van nederland vóór de hervorming.*
2. *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap, gevestigd te Utrecht*, Derde deel, Utrecht, Kemink en zoon, 1880.

avec celle des Provinces-unies ; des premières relations politiques entre la République et la France ; du combat de Worcester ; de l'acte de navigation du mois d'octobre 1651 ; des conspirations contre la République ; de la traduction anglaise du livre hollandais du résident Aitzema « Affaires d'État et de guerre » ; enfin de la rupture entre l'Angleterre et les Provinces-unies qui occasionna la guerre de 1652.

La seconde série de documents, sur laquelle je voudrais attirer l'attention des lecteurs de la *Revue*, ce sont les lettres du général-major van der Hoop, qui, à l'exception d'une seule en hollandais, sont toutes écrites en français et datées du Helder. Elles roulent sur le mauvais état de plusieurs vaisseaux de la flotte hollandaise; sur l'esprit de parti qui divisait les officiers ; sur la visite de l'empereur Joseph II à Amsterdam en 1781 ; surtout sur le combat naval, livré au commencement du mois d'août de la même année par l'amiral Parker contre le contre-amiral Zoutman.

Indépendamment de ce troisième volume des Contributions et communications, la Société historique d'Utrecht a publié un *Catalogue des chroniques relatives aux Pays-Bas septentrionaux, ainsi que des manuscrits et des éditions qui en existent*, rédigé par M. S. Muller[1], et le premier volume des *Comptes du comté de Zélande sous la maison de Hainaut*, édité par M. H.-G. Hamaker[2]. Contrairement à ceux du comté de Hollande (cf. *Revue hist.* de juillet-août 1879, p. 447), ceux-ci sont tous écrits en hollandais. Le premier volume contient le compte-rendu du trésorier Frédéric, le plus ancien qu'on possède; il concerne la Zélande tout entière et s'étend du mois de mars 1317 à la fin du mois d'avril 1319, et ceux du trésorier de la partie de la Zélande située à l'ouest de l'Escaut, qui commencent au mois d'octobre 1330 et finissent au mois d'avril 1333. L'éditeur nous apprend (p. 4) que les comptes fourmillent de fautes de calcul. Il a indiqué un certain nombre de ces fautes, mais, chose regrettable, il n'a pu les relever toutes. M. Hamaker a inséré dans son ouvrage (p. 202 et suiv.) une notice historique sur la charge de trésorier de la Zélande de 1319 à 1330. Il résulte de cette notice que la charge en question a subi pendant cette période un grand changement : au lieu d'un trésorier on en créa deux, l'un pour la partie de la Zélande située à l'ouest de l'Escaut, l'autre pour la partie située à l'est de ce fleuve.

La Société frisonne, établie à Leeuwarde et qui se consacre à l'étude

1. *Lijst van Noord-Nederlandsche kronyken, met opgave van bestaande handschriften en litteratuur* door Mr. S. Muller Fz., 1880.

2. *De rekeningen der grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche huis*, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker, Eerste deel, 1879.

de l'histoire, des antiquités et de la langue[1], a fait paraître les *Gesta abbatum orti Sancte Marie* (Mariëngaarde en Frise). L'éditeur est M. A.-W. Wybrands[2]. Cette chronique contient les biographies de plusieurs abbés de ce monastère, le premier de l'ordre de Prémontré en Frise. Elles ont été écrites au XII^e^ siècle. Ce sont la *Vita S. Frederici* (abbé de 1163 à 1173), composée par l'abbé Sibrandus ; la *Vita S. Siardi* (abbé de 1194 à 1231) ; les *Vitae Sibrandi, Jarici et Ethelgeri* (abbés de 1230 à 1259). L'auteur des quatre dernières est inconnu. Ces biographies, dont les deux premières sont imprimées ici pour la première fois et dont la première surpasse les autres par la clarté et l'élégance du style, jettent une vive lumière sur beaucoup de particularités de la vie civile et ecclésiastique au XIII^e^ siècle. La valeur de cette chronique est d'autant plus grande que notre littérature historique est extrêmement pauvre pour la seconde moitié du XII^e^ siècle et pour le XIII^e^. Le manuscrit auquel ces mémoires sont empruntés appartient à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. L'éditeur, M. Wybrands, nous avertit qu'il a respecté l'orthographe du manuscrit, mais qu'il a cru devoir adopter la ponctuation de notre temps, conformément à la méthode suivie dans les « Monumenta Germaniae historica ».

L'année 1880 n'a vu paraître qu'un fascicule des *Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales*, qui forme le troisième et le quatrième tome (réunis en un seul) du dixième volume de la nouvelle série[3]. Il ne contient que deux mémoires : le premier, du baron L.-A.-I.-W. SLOET sur le rapt d'Anne-Madeleine van Rheden par Gerard van Bevervoorde ; le second sur *la Poste du Bas-Rhin* par M. W.-P. SAUTYN KLUIT. M. Sloet, en présence des exceptions présentées par l'auteur du rapt, se demande si ce procès était de la compétence de la cour de Gueldre ou du conseil d'état, et réfute la fausse tradition, propagée par Van Spaen et d'autres, d'après laquelle van Bevervoorde aurait été décapité. Le travail, dans son ensemble, est très soigné. Partout l'auteur s'appuie sur les généalogies, les textes originaux et les meilleures sources. S'il y a des lacunes, ce sont de celles que les sources n'ont pas permis de remplir.

1. *Het Friesch Genootschap van Geschied-Oudheid-en Taalkunde.*

2. *Gesta abbatum orti Sancte Marie, Gedenkschriften van de abdij Mariengaarde in Friesland*, naar het te Brussel bewaarde handschrift uitgegeven, *met Inleiding, Aanteekeningen en Register* door A. W. Wybrands, Leeuwarden, 1879.

3. *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, verzameld en uitgegeven door D^r^. R. Fruin, nieuwe reeks, tiende deel, derde en vierde stuk, 1880.

Personne n'ignore que *La Poste du Bas-Rhin*, qui fait l'objet du deuxième mémoire, est le journal néerlandais le plus renommé de la fin du dernier siècle. Le premier numéro de cette gazette parut le 20 janvier 1781 et traitait de la déclaration de guerre, faite par l'Angleterre à la République des Provinces-unies. L'étude de M. Kluit est très détaillée et renferme beaucoup de particularités sur la vie de Pierre Hoen, le rédacteur de cette gazette, sur ses adversaires, ses collaborateurs, etc. Il en ressort que la vente du journal s'éleva bientôt à plusieurs milliers d'exemplaires, mais qu'elle resta loin du chiffre de 24,000, comme M. le comte van Heiden van Reinestein l'assurait dans une lettre du 22 janvier 1782, et que cette feuille fit naître nombre de brochures qui prirent pour tâche de la combattre.

A la fin du fascicule on trouve un compte-rendu des principaux ouvrages sur l'histoire de notre pays, publiés chez nous en 1877, 1878, 1879, et un aperçu de ceux qui se rapportent au même sujet et qui ont vu le jour à l'étranger dans la même période.

M. le baron Sloet, que je viens de nommer, a publié dans les mémoires de l'Académie royale des sciences, section de littérature, douzième volume [1], une étude étendue, intitulée : *Le très noble monastère séculier de Bedbur, près de Clèves, et ses demoiselles.* Guidé par nombre de documents inédits et de sources anciennes ou assez récentes, l'auteur expose tout ce qu'on sait de ce couvent, fondé dans la première moitié du XII^e^ siècle par Arnaud, comte de Clèves, dédié à la Vierge et détruit après 1561. Ce monastère de l'ordre de Prémontré était originairement un couvent de moines. Il devint ensuite un couvent de moines et de religieuses et finit par être habité exclusivement par des nonnes. A quelle époque ce dernier changement eut-il lieu ? C'est ce qu'on ignore : en tout cas ce ne fut qu'après 1272. En 1549 le monastère devint une institution séculière. Il compta alors seize filles, toutes appartenant à la noblesse du pays, tandis qu'il y en avait eu trente-quatre en 1379. Mais il est impossible de donner un résumé, même sommaire, d'un livre aussi abondant en détails variés sur la vie des siècles passés. L'auteur nous entretient des possessions du cloître, des dons que lui apportaient les profès et professes, de ses différends et de ses procès, des dignitaires et des administrateurs du couvent, du vêtement des religieuses, de leurs vœux, du cérémonial de la réception, des essais de réforme du couvent tentés au XV^e^ siècle ; il nous raconte l'histoire d'une des religieuses qui viola le vœu de chasteté. Le livre est illustré de gravures et

1. *Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, Afdeeling Letterkunde, twaalfde deel, 1879.

accompagné de pièces justificatives, au nombre de 165, et d'une liste des religieuses, des prieures, des abbesses et autres supérieures.

Ouvrages en cours de publication. — Nous n'avons à signaler ici qu'un fascicule des *Lectures sur l'histoire des Pays-Bas* de M. W.-G. Brill [1]. Ce fascicule contient deux articles : l'un sur Guillaume Ier, comte de Hollande ; l'autre sur le principe de l'union d'Utrecht. Dans la première de ces études l'auteur s'est proposé de raconter la vie du comte Guillaume Ier, mort en 1223, dans ses rapports avec l'histoire de son temps. Commençant par la troisième croisade, à laquelle prit part le père de Guillaume, le comte de Hollande Florent III, accompagné de son fils, il passe au séjour de Guillaume, d'abord dans la Frise occidentale, puis dans la Frise orientale durant le règne de son frère aîné, Thierry VII, qui succéda à son père, mort à Antioche en 1190. Ensuite il s'étend sur le désaccord né entre Thierry VII et Guillaume, et sur le différend, beaucoup plus important, qui survint, lors du décès du comte Thierry, entre sa veuve, Adélaïde de Clèves, et Guillaume Ier. La cause de ce dernier différend était qu'Adélaïde voulait réserver la succession à sa fille Ada, et, pour lui procurer un protecteur, l'avait mariée, dès la mort de son père, au comte Louis de Loon, vassal de l'évêque de Liège. Ainsi la guerre éclata entre Guillaume Ier et Louis de Loon, assistés de leurs alliés, guerre dans laquelle Guillaume triompha et obtint par conséquent le comté de Hollande. C'est le récit des divers épisodes de cette guerre qui occupe le plus de place dans le travail de M. Brill. Au contraire, il ne fait que toucher en passant l'expédition du comte contre la ville de Damiette, conquise au mois de nov. 1219. En somme, nous avons affaire ici à une exposition historique, entremêlée de digressions sur les sources, et particulièrement de réflexions sur les motifs et les causes qui ont amené les événements. C'est ainsi qu'il recherche les causes apparentes de la dissension qui éclata entre Thierry VII et son frère Guillaume ; il étudie pourquoi, au XIIe et au XIIIe siècle, la Hollande surpassait la Frise, tant par la culture de l'esprit que par la prospérité matérielle, et montre qu'il n'est pas permis à l'historien de s'ériger en censeur des grands hommes de l'histoire, qu'il doit au contraire respecter le passé, dont le cours a été réglé par la Providence.

Quant au second point du livre de M. Brill, l'auteur déclare qu'il a été amené à l'écrire par l'indifférence avec laquelle le troisième centenaire de l'union d'Utrecht a été accueilli dans notre pays. Ce

1. *Voorlezingen over de Geschiedenis der Nederlanden* door Dr. W. G. Brill, derde deel, tweede stuk, Leiden, 1880.

manque d'enthousiasme, dit-il, vient notamment de ce que le peuple en général ignore la vraie signification de cette confédération, qui fut l'origine de notre État. Il s'applique à montrer : 1° que l'union d'Utrecht était dirigée contre les aspirations de l'Espagne et du catholicisme à la monarchie universelle, puisqu'elle ouvrit la voie à la conclusion d'une alliance entre les divers éléments d'un pays qui professait une religion différente ; 2° que l'union d'Utrecht était un acte aussi légitime que courageux. Enfin M. Brill discute si l'on a eu raison de reprocher à l'union de n'avoir pas créé une autorité centrale : tel n'est pas son avis.

Le travail tout entier de M. Brill est le développement de ces idées. L'auteur réfute en outre les arguments de ceux qui prétendent que l'intolérance régnait sous le régime de la République comme partout ailleurs. Il avoue toutefois que le prince Maurice n'est pas resté fidèle au principe de l'union d'Utrecht, qui était en même temps le principe de son père. Il combat aussi l'opinion de M. Kluit, qui a contesté à nos aïeux le droit de secouer le joug de Philippe II. Je ne crois pas que M. Brill ait toujours raison contre ses adversaires. Il va trop loin, à mon sens, quand il conteste que nous devons notre indépendance à un acte révolutionnaire. Philippe II, pourrait-on répliquer, avait rompu le contrat : à son tour le peuple le rompit aussi. D'ailleurs, dans de semblables circonstances, la nation ne se soucie pas de droit public ni de raison d'état. Il est permis aussi de ne pas être de son avis, quand il attribue exclusivement la révolution de 1789 à l'incrédulité des catholiques français, et quand il veut justifier la Hollande d'avoir empêché la province de Drente d'accéder à l'union d'Utrecht. Lorsque l'occasion s'en présente, M. Brill ne néglige pas d'appeler l'attention de ses lecteurs sur les analogies de l'histoire de notre pays avec celle de la France et de l'Angleterre. Dans une de ses notes (p. 175) enfin il affirme, en s'appuyant sur un discours de M. Bondam, que ce n'est pas le frère de Guillaume, Jean, qui exprima le premier la pensée de la fondation de l'union d'Utrecht, ce qui est assez piquant, au moment où l'on se prépare à rendre au comte un hommage public pour avoir pris cette initiative.

En fait de livres nouveaux la récolte est un peu plus abondante que l'année passée. Nous avons à mentionner le troisième volume des Archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius, publié par M. H.-J. VAN DER HEIM [1]; le premier avait paru en 1867, le second

1. *Het archief van den raad-pensionaris Antonie Heinsius*, uitgegeven door Jonkhr. Mr. H. J. van der Heim, derde deel, 1880.

en 1874 ; puis le second volume de l'ouvrage de M. P.-L. Müller, qui traite de la part prise par Guillaume III, prince d'Orange, et George-Frédéric de Waldeck à la lutte pour le maintien de l'équilibre européen [1] ; le livre de M. W.-A.-C. de Jonge, qui est une contribution à la biographie du vice-amiral Verhuell pendant les années 1813 et 1814, d'après diverses lettres et autres pièces [2] ; l'écrit de M. Vollgraff sur les sources de Plutarque et d'Appien [3] ; enfin celui de M. H.-T. Karsten sur les revenus et les dépenses de Rome [4].

Le troisième volume de l'ouvrage de M. Van der Heim contient la correspondance de Guillaume III, de Heinsius, de van Weede van Dickvelt, de van Heeckeren, de M. de Callières, du résident Mollo, de Boreel, de Goertz, d'un agent secret de la France et de quelques autres personnes, se rapportant aux années 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697. Cette correspondance roule surtout sur les conditions de paix offertes par Louis XIV ; sur les démêlés entre Guillaume III et Henri-Casimir II de Nassau-Dietz, stadhouder de Frise et de Groningue ; sur les entrevues de M. van Weede avec des agents français ; sur l'influence de M. d'Avaux à la cour de Suède ; sur l'indolence de la cour de Vienne ; sur la conjuration tramée contre la vie de Guillaume III ; sur l'affaire de la Lorraine ; sur le traité de commerce entre la France et les Provinces-unies, etc. Dans une introduction, l'éditeur trace à grands traits l'histoire diplomatique des années 1692-1697, que couronne la paix de Ryswick. Ce qui ressort principalement de cette correspondance, c'est que Guillaume désirait la paix non moins que Louis XIV, mais qu'il craignait qu'elle n'assurât la suprématie de la France. Tandis que le roi de France s'évertuait à obtenir la paix par la médiation, soit de la Suède seule, soit de la Suède unie au Danemark, van Weede van Dickvelt, conformément aux instructions de Guillaume III et des États généraux, négociait secrètement à Bruxelles ou ailleurs avec divers agents français.

L'auteur de ce discours préliminaire incline à croire (p. XIV) que le désaccord sur la question de la barrière a été le grand obstacle qui a

1. *Wilhelm von Oranien und Georg Friedrich von Waldeck, ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes um das Europaeische Gleichgewicht* von Dr P.-L. Müller, Zweiter band, 1684-1692 und Nachtrag 1675-1678, 1880.

2. *Brieven en bescheiden*, 1813-14. *De vice-admiraal Verhuell, Bijdrage* van W. A. C. de Jonge, 's Gravenhage, Gebroeders Belinfante, 1881.

3. *Greek writers of roman history. Some reflexions upon the authorities used by Plutarch and Appianus* by J. C. Vollgraff, Leyden, 1880.

4. *De inkomsten en uitgaven van den Romeinschen staat, antiquarische schets* door Dr H. T. Karsten, eerste stuk, *de Republiek*, Leiden, E. J. Brill, 1880.

empêché la paix d'être conclue en 1694. Pour nous, la correspondance inédite de Louis XIV et du comte d'Avaux nous inspire des doutes à cet égard. L'auteur p. XXVI rappelle que le roi de France renouvelait, lors de la guerre de 1688, ses prétentions à la couronne d'Espagne : mais il oublie d'ajouter que le roi d'Espagne n'avait pas satisfait au 33e article de la paix des Pyrénées, subordonnant toute renonciation à la couronne au paiement de la dot de Marie-Thérèse en trois termes. Dans un autre passage (p. LIX) M. van der Heim, d'accord avec Flassan, *Hist. de la diplom. franç.*, IV, p. 165, et Henri Martin, XIV, p. 234, affirme que Louis XIV avait été poussé à conclure la paix surtout par ses visées ambitieuses sur la succession d'Espagne. Il se peut qu'il ait raison. Néanmoins il n'eût peut-être pas été superflu de noter que cette opinion est contredite par Torcy, *Mémoires-Petitot*, LXVII, p. 35, 36, et par Voltaire, *Siècle de Louis XIV, Œuvres*, 1823, XIX, p. 495 et suiv. Du reste, bien qu'on ne soit pas toujours d'accord avec l'auteur, on lira avec beaucoup d'intérêt cette introduction instructive, dans laquelle les péripéties si variées des négociations sont peintes exactement. Quant au texte des lettres, il est annoté. Mais ces notes, qui consistent surtout en renvois à des livres de récente date, ne sont pas abondantes.

En 1873 a paru le premier volume de l'ouvrage de M. Müller, dont le second, cité ci-dessus, touche de près à la période dont parle M. van der Heim. Dans l'introduction, l'éditeur s'occupe de l'origine de la grande alliance en 1684-1688, de la révolution d'Angleterre et d'une partie de la guerre de la ligue d'Augsbourg. Ce volume accorde plus de place que le premier aux affaires militaires. Une des sources où il a puisé pour cette introduction est en partie l'ouvrage manuscrit de Rauchbar, conseiller privé de Waldeck, sur la vie et les exploits de ce prince. Les pièces publiées dans ce volume sont : des lettres échangées entre Guillaume III et Waldeck ; trois lettres de Marie, femme du roi d'Angleterre, à Waldeck, et des documents qui éclaircissent la position des armées et d'autres questions militaires. Enfin l'ouvrage se termine par des pièces, tirées de la correspondance du prince d'Orange et de Waldeck des années 1675-1678, et par une table des noms propres.

L'ouvrage de M. DE JONGE se rapporte à la défense du Helder par le vice-amiral Charles-Henri Verhuell, 1813 et 1814. Instruit de ce qui se passait à Amsterdam et ailleurs et attaché au drapeau de Napoléon Ier par son serment et aussi par d'autres motifs que nous passerons sous silence, il resta fidèle à l'empereur et mit en novembre 1813 le Helder et ses dépendances en état de siège. L'ouvrage de M. de Jonge offre un exposé des négociations entamées avec

M. Verhuell par le général-major C.-F. de Jonge, commandant des troupes du prince Guillaume dans la Hollande septentrionale, afin d'obliger le vice-amiral à rendre la place. L'auteur a intercalé dans son récit des pièces originales, telles que lettres, projets de capitulation, etc. La plupart de ces pièces sont écrites en français, quelques-unes en hollandais. Comme on sait, l'état de siège et le blocus se terminèrent par la convention du 3 mai 1814, ainsi que par l'évacuation des forteresses du Helder et la reddition de la flotte néerlandaise le 4 mai.

Un exemplaire de l'ouvrage de M. Vollgraff a été déposé au bureau de la *Revue*. Je m'abstiendrai donc d'en rendre compte. Je ferai seulement remarquer que l'ouvrage se compose de trois chapitres intitulés : *The fons primarius of Plutarchs life of Fabius Maximus ; the common Greek sources of Plutarch and Appianus for Roman history ; King Juba's historia Romana*. Dans le premier de ces chapitres l'auteur cherche à établir que ce « fons primarius » est L. Cœlius Antipater ; dans le second, que probablement l'histoire romaine de Juba est une des sources communes à Plutarque et à Appien. Dans le troisième chapitre il essaie de prouver, contrairement à l'opinion de M. Germain Peter, qu'une histoire romaine de Juba, roi de Numidie, a réellement existé, et d'en déterminer le sujet.

D'après M. Karsten lui-même, son livre n'est qu'une esquisse du sujet indiqué par le titre. Il expose d'abord quels ont été les revenus de la République romaine jusqu'à l'an 167 av. J.-C., et depuis cette époque jusqu'à l'avènement de l'empereur Auguste. Ensuite il parle de la manière dont les impôts furent levés dans les provinces, des « publicani » et de l'administration des finances. En dernier lieu il traite des dépenses, du culte public, des jeux, des travaux publics, de l'armée et de la flotte, des distributions de blé, etc. Partout l'auteur s'appuie sur l'autorité des anciens et se sert souvent aussi d'ouvrages plus récents, par exemple de ceux de Mommsen, de Marquardt et d'autres.

Pour finir, je passe aux feuilles périodiques. Parfois, comme je l'ai dit dans un précédent bulletin (*Revue hist.*, oct.-déc. 1876, p. 598), elles contiennent des articles historiques. Le nombre cependant n'en est pas grand. Ce qui est surtout fort étrange, c'est qu'on y rencontre de moins en moins des comptes-rendus critiques étendus et approfondis des ouvrages historiques importants. Pourtant il y a des exceptions à constater. Deux livres en particulier ont attiré l'attention de la critique : celui de M. Fruin sur Droste (voir la *Revue hist.*, mars-avril 1880, p. 428 et suiv.) et celui de M. Geddes sur J. de Witt. Outre le compte-rendu par l'auteur de ce bulletin (*Revue hist.*, mars-

avril 1880, p. 425, 426), de l'ouvrage de M. Fruin, le *Guide* du mois de novembre 1879 en a inséré un de M. Siccama.

L'œuvre de M. Geddes [1] a été l'objet d'un examen de M. Fruin dans le *Spectateur néerlandais* (de Nederlandsche Spectator) du 27 mars et du 3 avril 1880 et de M. Veegens dans le *Guide* du mois d'avril 1880. M. Fruin a remarqué dans son article que M. Geddes, quoique ayant étudié beaucoup de documents et d'écrits hollandais, ne connait pourtant pas toutes les monographies publiées dans notre patrie; qu'il paraît n'avoir trouvé que peu de documents dans les archives de Paris et de Londres et qu'il ne cite pas beaucoup d'ouvrages anglais sur le sujet; que l'auteur ne semble pas avoir acquis une connaissance solide et étendue de l'histoire des Provinces-unies au XVII^e^ s.; que, par suite, il n'entend pas suffisamment les questions de droit public qui ont enfanté des dissensions intestines et qu'il a méconnu les mérites des deux partis qui se disputaient la suprématie dans la République; qu'enfin il a entièrement négligé de peindre le caractère et l'essence du gouvernement de ce pays pendant l'administration du grand-pensionnaire Jean de Witt.

De même que M. Fruin, M. Veegens rend hommage au zèle avec lequel M. Geddes a étudié les sources imprimées et nombre de pièces inédites. Mais ne s'étant pas proposé de faire une critique complète du livre, il se contente de quelques remarques, surtout sur ce que l'auteur dit du père du grand-pensionnaire, de Jacques de Witt. En premier lieu il proteste contre la manière dont M. Geddes a qualifié Jean de Witt, qu'il ne regarde pas comme un grand homme comparable à Cromwell ou à Marlborough, mais comme un homme d'un rang inférieur : « Jean de Witt, dit-il, ne fut pas plus héroïque que son temps. » Après avoir réfuté victorieusement ce passage, M. Veegens rectifie, en parcourant à grands traits la vie de Jacques de Witt, quelques erreurs de M. Geddes relatives au père. Il démontre que cet auteur en a fait à tort un marchand qui avait fait faillite et un homme de peu de fortune. C'est à tort aussi qu'il raconte que M. de Witt, plus qu'octogénaire, mit au jour un recueil de poèmes composés dans sa vieillesse; en réalité, ces poèmes ne furent publiés qu'après sa mort.

J.-A. WYNNE.

1. *History of the administration of John de Witt, grand pensionary of Holland*, by James Geddes, vol. I, 1623-1654, the Hague, M. Nijhoff, 1879. — Dès sa publication il en a paru une traduction en hollandais.

POLOGNE.

Le mouvement scientifique qui, depuis quelques années, s'est produit dans le domaine de l'historiographie polonaise et dont, il y a trois ans, nous avons fait mention dans la *Revue*, loin de s'arrêter, a pris dans ces derniers temps du développement et de la force. Si l'activité fiévreuse des dernières années, contrastant avec l'inertie de la période précédente, a empêché de suivre un ordre systématique et un plan strictement défini dans la reconstruction des parties négligées, dans la publication des documents, de même que dans l'explication de quelques problèmes importants, on cherche aujourd'hui à y mettre plus d'ordre et de précision. Les travaux sont entrepris avec plus de connaissance des choses et on se propose déjà des buts lointains pour l'avenir. L'Académie de Cracovie, qui avait déjà nettement tracé le plan de ses recherches scientifiques et se trouvait à la tête du mouvement, comprend mieux encore aujourd'hui sa tâche scientifique. Elle le doit à un événement important pour l'historiographie polonaise. Je veux parler du congrès scientifique qui a eu lieu à Cracovie au mois de mai de l'année dernière pour célébrer le 4^{me} anniversaire de Dlugosz (Dlugossius) et où se sont réunis les historiens de la Pologne et des pays limitrophes. Ce congrès a beaucoup plus d'importance que tous ceux du même genre qui se tiennent de temps en temps dans les autres pays de l'Europe. C'est la première réunion aussi considérable qui ait eu lieu à Cracovie : il a pleinement réussi, car il a attiré des savants compétents et bien préparés et les discussions qui l'ont occupé pendant plusieurs jours ont eu une précision et une portée remarquables. Des savants étrangers, tels que les professeurs Caro, Rœpell, Tomek, etc., y ont pris part. On y a tracé avec une grande précision et un long avenir le plan des travaux et des recherches les plus désirables. On y a fait connaître les ressources offertes par les archives publiques et privées du pays et de l'étranger; on y a indiqué les lacunes qu'il serait désirable de voir combler les premières dans le corps de l'histoire polonaise. On y a discuté la manière de publier les sources historiques de différents genres; on y a établi la nécessité absolue de certaines monographies, de certaines recherches; en un mot, les débats, à en juger par les comptes-rendus, ont produit tout ce qu'on pouvait en attendre.

Dans quelques années, lorsque les questions les plus essentielles

dont le congrès a posé les termes auront été traitées, on réunira probablement un autre congrès qui prouvera mieux encore tout l'avantage et toute l'efficacité de pareilles réunions. En attendant, après avoir signalé ce congrès, nous avons à nous occuper des trois années écoulées et à embrasser d'un regard toute l'activité qui s'est développée pendant cette période.

Parlons d'abord de la continuation de certains recueils de documents historiques. Nous présenterons ensuite un tableau des travaux historiques composés à l'aide de ces nouveaux matériaux ou de ceux qui avaient déjà vu le jour.

C'est toujours l'Académie de Cracovie qui, grâce aux ressources dont elle dispose, tient le premier rang pour les publications des matériaux et des sources historiques.

Les publications, divisées en plusieurs parties et complétant dans divers sens les lacunes actuelles, sont consacrées aux diverses parties de l'histoire de Pologne et à ses diverses époques.

Examinons-les dans l'ordre chronologique des documents qu'elles renferment. L'histoire du moyen âge s'est enrichie d'une collection d'annales et de chroniques : ***Monumenta Poloniae historica*** (3e vol.). Les deux premiers volumes ont été préparés et publiés à Léopol (Lemberg) par Bielowski.

Après la mort de cet historien à jamais regrettable, l'Académie de Cracovie s'est chargée du IIIe volume et a confié à une commission formée à Léopol le soin d'achever cet ouvrage. Bielowski avait déjà préparé une grande partie de cette collection, le reste a été complété par MM. Kentrzynski et Liské, professeurs à l'Université de Lemberg, et quelques-uns des élèves de ce dernier. Ce fort volume, contenant près de 900 pages, renferme bien des choses précieuses, quoique en général ce soit plutôt une reproduction de choses connues qu'une nouvelle collection d'annales. Il s'agissait de rendre abordables aux historiens polonais les anciennes éditions rares ou peu correctes ; on a donc réuni en un seul volume les différentes annales ou chroniques plus ou moins considérables, en établissant le texte d'après les mss. les meilleurs et les plus complets. On a placé en tête les annales de la Grande-Pologne, pour lesquelles on s'est servi de sept manuscrits. Ces chroniques, il est vrai, avaient déjà été publiées à la suite de celles de deux chroniqueurs du XIIIe siècle, dans l'édition de Sommersberg par exemple ; mais maintenant le texte qu'on en donne aujourd'hui est plus correct. Ces annales, qui fournissent des renseignements assez étendus pour le XIIIe siècle (ou, pour parler plus exactement, à partir de 1229) et qui vont jusqu'au commencement du XIVe siècle, sont d'une grande

valeur pour l'histoire de Pologne. Deux autres annales, déjà publiées en 1866 dans les *Monumenta Germaniae* de Pertz par Roepell et Arndt, ont aussi fourni un important complément aux sources polonaises du moyen âge. L'une d'elles, intitulée par les éditeurs allemands : *Annales Sanctae Crucis polonici ;* la seconde connue sous le nom d'*Annales Polonorum*, ont été publiées maintenant avec un texte plus correct. La supériorité de cette édition sur les éditions précédentes tient à ce qu'on a employé un plus grand nombre de manuscrits et plus complets. Les annales de la Sainte-Croix surtout ont été éditées avec un nouveau complément qui comprend la fin du XV^e^ siècle et la première moitié du XVI^e^ siècle. Après ces trois travaux importants et étendus, vient toute une série de petites chroniques de différentes localités recueillies et éditées par Bielowski. Le sujet de ces dernières est moins intéressant. Quoique la critique ait en général reconnu chez Bielowski de grandes qualités comme éditeur de textes, elle a cependant remarqué dans ce dernier travail certaines inexactitudes, surtout dans l'appréciation de la valeur des divers manuscrits et la détermination de leurs rapports.

M. Kentrzynski et le professeur Liské qui ont complété le travail de Bielowski en publiant les catalogues des évêques de Cracovie et des archevêques de Gnesen, formés de diverses parties indépendantes, ont très dignement rempli leur tâche. Après avoir placé en tête leurs propres observations critiques, ils se sont efforcés de les justifier dans des recherches approfondies, destinées à montrer la valeur de ce catalogue, ainsi que le rapport de leurs différentes parties constitutives.

Les travaux de quelques jeunes collaborateurs, qui ont contribué à compléter cet ouvrage, se font remarquer par une exactitude et une précision semblables.

La deuxième partie de ce fort volume comprend les sources auxquelles on a donné le nom de Silésiennes. En tête, on trouve la grande Chronique polonaise (Chronica principum Poloniae). qu'on connaissait déjà avant par l'édition de Stenzel qui fait partie de sa collection intitulée : *Scriptores rerum Silesicarum*. (T. I, 1835.) Elle renferme principalement l'histoire de la contrée où régnaient les princes de la branche polonaise des Piasts et s'étend jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. C'est presque la reproduction littérale de l'édition de Stenzel. On a employé, il est vrai, un nouveau manuscrit, mais on n'a pas fait usage de tous les moyens auxiliaires pour placer cette édition au rang des publications modèles. L'ouvrage de M. Cwiklinski est beaucoup plus satisfaisant sous ce rapport. M. C. a publié une chronique qui avait déjà été éditée par Sommersberg et plus tard par

Arndt, sous le titre de : *Chronicon Polono-Silesiacum* et qui renferme des récits des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Quoique le 3^e^ volume des *Monumenta Poloniae* ne contienne pas beaucoup de sources nouvelles, cependant, comme collection de sources dispersées çà et là dans des éditions inabordables et souvent incorrectes, il est fort précieux et très utile pour quiconque étudie l'histoire de la Pologne du moyen âge.

Deux autres volumes de sources publiées par les soins de l'Académie des sciences présentent dans leur composition un champ un peu plus restreint; leur importance n'en est cependant pas moins grande. Ces deux volumes se rapportent à l'histoire de la ville de Cracovie, ville qui, après la réunion des différentes parties de la Pologne en un seul État sous Ladislas le Bref (Lokietek), est devenue la capitale de tout le royaume et a devancé toutes les autres villes, comme foyer de la science, du commerce et de l'industrie. La collection des sources historiques pour l'histoire d'une telle capitale est digne d'exciter la curiosité des historiens, d'autant plus que c'est pour ainsi dire la première fois qu'on réunit chez nous les matériaux de l'histoire d'une ville.

Le premier volume intitulé : *Codex diplomaticus civitatis Cracoviensis, pars prima* 1878 [1], comprend des diplômes et des chartes du moyen âge depuis 1257 jusqu'à 1506. C'est toute une série de privilèges royaux inconnus jusqu'ici, extraits pour la plupart des parchemins originaux, conservés jusqu'à nous, et un texte de courts résumés de beaucoup d'autres diplômes tirés d'inventaires du XVI^e^ siècle.

Beaucoup de ces documents ont une grande valeur; ils jettent une lumière curieuse sur les rapports de Cracovie avec l'État, sur la part que prenait cette ville aux charges publiques; enfin, ils ajoutent beaucoup de détails à l'histoire du commerce actif et étendu dont Cracovie a été pendant si longtemps le centre.

La seconde collection pour l'histoire intérieure de cette ville se compose des plus anciens registres et comptes de Cracovie appartenant au XIV^e^ siècle [2]. Ils comprennent dans la première partie : *Liber actorum, obligationum et resignationum* depuis 1300 jusqu'à 1375, ainsi que les *Registra civitatis* depuis 1390 jusqu'à 1410, de même que la liste des personnages qui ont obtenu droit de bourgeoisie de 1392-1400. Ce sont pour la plupart des registres des tribunaux civils et criminels ainsi que des notes résumées relatives à la juridiction

1. Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia, 1878.
2. Libri antiquissimi civitatis Cracoviensis.

volontaire, des actes d'achat et de ventes, d'inscriptions, etc. Le premier volume de ce livre, commençant à l'année 1300, a été rédigé pendant 13 ans en allemand, ensuite en latin. On sait que la langue allemande s'introduisit au XIII^e^ s. dans les villes polonaises comme langue juridique, en même temps que le droit de Magdebourg et les institutions allemandes. Les matériaux rassemblés dans ce volume sont très abondants, pleins de détails qui ont quelquefois peu d'importance. Ils servent à faire connaître la topographie de la ville, sa situation économique, judiciaire, morale. On pourra en tirer un jour le tableau de la vie intérieure d'une ville polonaise, et ce sera la première tentative de ce genre dans notre pays. Jusqu'à présent, en effet, on n'a pas trouvé d'actes remontant comme ceux de Cracovie au commencement du XIV^e^ siècle. Ces matériaux aideront les historiens à comprendre l'organisation des municipalités, des tribunaux, leur activité, le lent accroissement des villes et ce mélange de la race polonaise et de la race allemande qui composait la population de la capitale de la Pologne. A part une partie du deuxième volume, éditée par le professeur Szujski, les deux volumes en question relatifs à l'histoire de Cracovie ont été préparés pour l'impression, par M. Piekosinski, membre de l'Académie, avec la scrupuleuse exactitude qui caractérise toutes ses publications.

Les temps modernes, depuis Sigismond I^er^ jusqu'à 1795, c'est-à-dire jusqu'au troisième démembrement de la Pologne, ont leur section spéciale, dans la suite des diverses publications de l'Académie, intitulée : *Acta historica res gestas Poloniae illustrantia.* Cette section doit renfermer les différentes constitutions des diètes, les journaux de leurs séances, les journaux militaires, les lettres des hommes célèbres, les rapports des ambassadeurs polonais ou étrangers sur la Pologne. Le premier volume de ces publications a paru vers la fin de 1878. Aujourd'hui, les historiens en ont déjà trois entre leurs mains. Les deux premiers se rapportent à l'histoire du XVI^e^ siècle et le troisième à celle du XVII^e^.

Le premier volume renferme plus de 800 lettres de l'évêque de Cracovie, André Zebrsydowski, retrouvées dans un ms. de la bibliothèque des Jagellons à Cracovie. Si nombreuses que soient ces lettres, elles ne se rapportent qu'à une période de 8 ans, de 1546 à 1553. Elles forment un gros volume de 556 pages. On trouve une quantité considérable de renseignements dans les lettres adressées au roi et à la reine, au clergé, à différents hommes d'État sur des sujets politiques, sociaux ou religieux. Ces lettres servent non seulement à éclaircir l'histoire d'un personnage aussi influent que l'évêque Zebrsydowski, mais elles forment en même temps un supplément

curieux à l'histoire de la lutte religieuse qui durait alors et de la révolution qui s'opérait dans les esprits.

Cette publication, due aux soins de M. Ladislas Wistocki, est fort précieuse comme recueil de matériaux et, sous ce rapport, elle dépasse, comme valeur historique, le premier volume de la correspondance de Hosius qui se rapporte à la même période de la réforme et de l'histoire de l'église polonaise; mais, comme édition, elle est inférieure à cette correspondance, qui tient incontestablement le premier rang parmi les publications de l'Académie de Cracovie. Aussi cette dernière mérite-t-elle quelques mots.

En 1879, il s'était écoulé 300 ans depuis la mort du grand prince de l'Église dont le nom est bien connu dans tout le monde scientifique. Hosius a joué non seulement un rôle politique comme nonce du pape auprès de l'empereur Ferdinand Ier, mais il a rempli aussi un rôle important dans l'histoire de l'Église universelle comme un des cardinaux qui ont présidé au concile de Trente. En qualité d'évêque de Varmie, l'une des provinces prussiennes appartenant à la Pologne, comme sénateur du Conseil royal, il a pris une part active dans les différentes affaires politiques; il s'est surtout distingué comme défenseur zélé de la religion catholique contre la réforme, et c'était, comme on le sait, l'un des esprits les plus éclairés et les plus profonds de son temps. On a donc eu une excellente idée en entreprenant de publier, pour honorer le 300e anniversaire de sa mort, la correspondance de ce prince de l'Église et tous les documents relatifs à sa vie et à son rôle.

Cette entreprise a été confiée au chanoine Fr. Hipler, membre étranger de l'Académie de Cracovie, professeur et recteur du séminaire diocésain de Varmie à Braunsberg (Prusse orientale), homme également remarquable par la science et l'esprit critique. M. Hipler a trouvé un collaborateur dans la personne de M. Zakrzewski, professeur à l'université de Cracovie, son égal sous le rapport de l'érudition et du zèle scientifique, et les efforts de ces deux savants ont produit un ouvrage qui, comme on l'a dit plus haut, peut être classé au premier rang des publications de ce genre. Son titre est : ***Stanislai Hosii S. R. E. Cardinalis Majoris Poenitentiarii Episcopi Varmiensis*** (1504-1579) ***et quae ad eum scriptae sunt Epistolae tum etiam ejus orationes legationes***, t. I, 1525-1550. Il renferme une biographie assez détaillée de Hosius, écrite par Stanislas Rescius, protonotaire et référendaire apostolique, et publiée primitivement à Rome en 1587. Rescius a été, pendant de longues années, le secrétaire et le compagnon inséparable du cardinal pendant ses voyages et enfin le témoin de ses travaux. Cet ouvrage a été réimprimé en 1690 d'une

façon assez peu correcte. Mais les deux éditions sont rares aujourd'hui. C'est donc avec raison que les éditeurs ont placé cette biographie en tête du recueil de la correspondance de Hosius. Le premier volume, qui a paru en 1879, renferme les lettres de cet évêque et celles qui lui ont été adressées depuis 1523 jusqu'à 1550 ; les volumes suivants contiennent la suite de cette correspondance très intéressante et inconnue jusqu'à présent.

Les éditeurs ont fait tout leur possible pour tirer des bibliothèques et des archives polonaises et étrangères toutes les lettres de Hosius et tous les renseignements qui le concernent. L'édition elle-même peut être considérée comme un modèle. En tête se trouve une belle gravure sur cuivre exécutée d'après le portrait du cardinal fait dans les dernières années de sa vie. Ensuite vient une préface écrite en latin : « 1° Quo consilio et quâ ratione haec editio sit adornata ; 2° de prioribus epistolarum Hosii editionibus ; 3° de archivis et bibliothecis epistolas Hosii continentibus ; 4° quae ratio critica in edendis epistolis Hosii observata sit ; 5° de vita Hosii auctore Stan. Rescio epistolis Hosii praemissa. »

La préface est suivie d'une série d'indications et d'une table alphabétique des matières et des noms qui facilitera l'étude de ce recueil à ceux qui le consulteront pour leurs études personnelles et non pour y trouver des renseignements sur Hosius. Les sommaires en latin en tête de chaque lettre, de même que les nombreuses remarques qui l'accompagnent, témoignent de la sollicitude et du soin avec lequel les éditeurs se sont acquittés de leur tâche. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de la science, que leur exemple trouve de nombreux imitateurs.

Un des volumes de cette même collection doit son origine à la commémoration d'un grand événement : il est consacré à l'histoire de Jean Sobieski. Dans 2 ans aura lieu le 200° anniversaire de la victoire qu'il a remportée sur les Turcs devant les murs de Vienne, victoire qui délivra l'Autriche et l'Europe entière de l'invasion des Turcs. L'Académie de Cracovie, voulant célébrer la mémoire du roi héros, prépare déjà depuis plusieurs années une vaste publication qui renfermera les matériaux de l'histoire d'un règne (1674-1696) qui a duré 22 ans. L'initiateur de cette entreprise est, si nous ne nous trompons, M. Kluczycki qui, en sa qualité de bibliothécaire de Willanowe près de Varsovie, palais où mourut en 1696 le roi Sobieski, a été depuis longtemps à même de réunir les matériaux de son histoire. Il a déjà publié la première partie de ce travail qui renfermera les actes, les lettres et les notes concernant l'histoire de Jean

Sobieski avant son avènement au trône en 1674. Elle comprendra deux volumes. Nous ne pouvons juger l'œuvre entière d'après ce fragment peu étendu. Nous savons seulement que M. Kluczycki apporte un grand soin à l'accomplissement de sa tâche.

Le troisième volume de cette publication a été confié à M. Waliszewski et il a déjà été imprimé sous le titre de : *Acta quae in archivo ministerii rerum exterarum gallici ad Johannis III regnum illustrandum spectant ab an. 1674 ad an. 1677.* C'est le commencement d'un beau et utile travail exécuté avec grand profit pour la science. Comme l'annonce le titre, l'auteur a puisé tous ses matériaux dans les archives des affaires étrangères de Paris qui renferment 55 volumes de lettres, de comptes-rendus et de notes concernant l'histoire de Jean Sobieski. En présence de cette énorme agglomération de renseignements dans un seul dépôt public, l'Académie a compris qu'elle ne pouvait songer à publier tous ces documents, mais qu'il fallait y faire un choix, en donner une analyse. M. Waliszewski, qui s'est chargé de ce travail, l'a exécuté avec un soin particulier. Il a publié des extraits dans l'ordre chronologique et quelquefois dans l'ordre méthodique qu'il a reliés par le récit des événements secondaires et il a déclaré n'avoir pas omis un seul renseignement utile à l'historien.

L'épaisseur de ce volume, qui ne comprend qu'une période de 4 ans (1674 à 1677 y compris), montre combien les extraits de M. Waliszewski sont étendus. A la fin de l'ouvrage se trouve une table chronologique très détaillée de tous les actes, lettres et relations dont chacun est accompagné d'un petit résumé en français. Des travaux analogues à ceux que nous venons de citer sont aussi commencés dans les archives de Berlin, de Vienne, de Venise et serviront à compléter les matériaux du règne de Jean III Sobieski. En supposant même que cette publication considérable ne soit pas terminée en 1883, l'année du jubilé, le recueil des matériaux sera dans tous les cas si avancé déjà que les historiens pourront essayer de retracer la figure du roi héros et l'état de la Pologne pendant ce règne de 22 ans.

La collection des : « *Scriptores rerum polonicarum* » s'est enrichie de deux volumes relatifs à des questions d'une importance secondaire de l'histoire des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Ils se composent de lettres, de journaux, de discours et enfin de matériaux géographiques et statistiques.

Le IV^e^ volume renferme un document qui répand une vive lumière sur les mouvements de la noblesse réunie près de Léopol, lors de l'expédition de Valachie. Les nobles firent alors ce qu'on appelle en

hongrois *rakosz* ou *rokosz* (confédération) et exigèrent que le roi satisfît à leurs prétentions. L'éditeur de ce document est M. Kentrzynski, directeur de la bibliothèque des Oswlinski à Léopol. Il faut signaler encore dans ce volume deux journaux du congrès de Vienne de 1515, écrits l'un en allemand et l'autre en latin et qui jettent le jour sur la conférence du roi polonais Sigismond Ier et de l'empereur Maximilien à Vienne et à Presbourg.

Le Ve volume de la même collection, qui a paru dernièrement (en 1884), contient plusieurs documents relatifs au XVIIe siècle. Le plus intéressant est la description du Palatinat de Potock, écrite en 1552 et publiée par le professeur Szujski ; elle abonde en renseignements statistiques, géographiques et politiques.

L'activité de l'Académie de Cracovie ne se renferme pas dans le cercle restreint des sources purement historiques. Elle s'étend aussi aux monuments du droit public et privé de même qu'aux monuments d'art et aux matériaux de l'histoire de la civilisation. Des commissions spéciales s'occupent de ces différentes branches de la science historique. La commission chargée de la publication des textes juridiques a mis au jour tout un volume. La commission de l'histoire de la civilisation a fait paraître son premier volume et dernièrement celle de l'histoire des arts a donné aussi au public sa première publication.

La commission juridique a publié : *Rerum publicarum scientiae quae saeculo XV in Polonia viguit Monumenta literaria*. Ce volume, rempli principalement par les travaux du professeur Bobrzynski, renferme un *Tractatus de natura jurium et bonorum regis et de reformatione regni ac eius republicae regimine quem in lucem edidit Stanislaus Zaborowski regni Poloniae thesauri notarius*, déjà connu par l'édition de 1507, mais reproduit entièrement à cause de sa grande rareté. C'est une dissertation juridique relative surtout aux domaines royaux et à la question de savoir si le roi a le droit de les aliéner et dans quelles conditions. Cette question avait une grande portée pratique à l'époque où elle fut traitée par Zaborowski, car le trésor se trouvait alors épuisé par l'aliénation d'une grande partie des domaines de la couronne qui formaient la source des revenus publics. Le beau traité de Jean Ostrorog sur la réforme de l'État dans le XVe siècle occupe le second rang dans la série juridique : *Joannis Ostrorog Monumentum pro comitiis generalibus regni sub rege Casimiro pro reipublicae ordinatione congestum*. Ce traité lui aussi était connu depuis longtemps par les historiens, mais ils le posséderont dorénavant sous une forme plus correcte.

L'ouvrage de Paul de Brudzewo : *Magistri Pauli Vladimiri tractatus*

de potestate papae et imperatoris respectu infidelium constitue une addition toute nouvelle à l'histoire du droit public en Pologne au XV^e^ siècle. Cet ouvrage a été présenté par son auteur au concile de Constance auprès duquel il était ambassadeur du roi Ladislas Jagellon. Il est suivi d'une réfutation intitulée : *Liber de doctrina potestatis papae et imperatoris editus contra Paulum Vladimiri Polonum in sacro Constanciensi concilio per Johannem Falkenberg.*

A la fin de ce volume se trouvent quelques curieuses résolutions du synode du diocèse de Posen qui eut lieu en 1420, sous le titre de : *Statuta synodalia Andreae episcopi Posnaniensis ed. Heyzmann.* Non seulement elles renferment des choses très importantes pour la législation canonique, mais aussi des décisions curieuses qui jettent beaucoup de lumière sur l'état social, sur les mœurs païennes de la basse classe, ses coutumes, etc.

Nous ne pouvons passer sous silence la série des publications relatives à l'histoire de l'instruction publique, qui est la partie la plus essentielle de l'histoire de la civilisation de chaque peuple. Dans ce sens aussi, on a bien commencé en publiant, dans un livre intitulé : *Archives de l'histoire de la littérature et de la civilisation en Pologne*, un recueil de matériaux curieux concernant l'histoire de l'enseignement au XVIII^e^ siècle. Les plus intéressants de ces matériaux sont les anciens manuscrits du XV^e^ siècle édités par le professeur Szujski sous le titre de : *Statuta antiqua collegii majoris ;* ils renferment les différents statuts et règlements concernant la conduite des élèves boursiers de l'université de Cracovie qui habitaient en commun avec leurs professeurs. Ces textes, s'ajoutant aux publications précédentes, nous permettent d'étudier le développement de cette institution scientifique de la Pologne, puisqu'elle date, comme on le sait, du temps de Casimir le Grand, c'est-à-dire de la moitié du XIV^e^ siècle.

La commission qui s'occupe de réunir les matériaux pour l'histoire des arts a développé aussi une louable activité dont le fruit est un ouvrage précieux de M. Stronczyciski qui a publié des légendes sur sainte Hedvige, princesse de Silésie, d'après le manuscrit d'Ostrow de 1353 et celui de Breslau de 1454. Ces légendes reflètent distinctement l'état de la Silésie qui fut province polonaise pendant l'espace de deux cents ans ; elles en reproduisent les mœurs, les coutumes, les armes et l'architecture laïque et ecclésiastique et bien d'autres choses sur lesquelles il y a ordinairement si peu de renseignements précis dans les chroniques du moyen âge. Il y a dans cette publication plus de 60 gravures. Ce livre avait été précédé d'un autre qui

renferme aussi, outre des dissertations et des explications, deux légendes sur sainte Hedvige dans une version polonaise dont l'une, la plus longue, est publiée en abrégé, et l'autre, plus courte, *in extenso*.

Cette série de travaux accomplis par l'Académie de Cracovie dans l'espace des deux ou trois dernières années est si longue que l'activité de cet établissement de fondation toute récente et disposant de moyens si modestes peut se comparer hardiment à celle des Académies de nations bien autrement riches et grandes. Il faut espérer que la noble ardeur qui anime ce corps savant ne se refroidira pas de sitôt et que chaque année nous verrons se multiplier les éditions de documents historiques puisés dans les archives et les bibliothèques.

Une publication privée dirigée par les membres de l'Académie doit encore être comptée parmi les fruits de l'activité de cette dernière. C'est une grande édition des œuvres de Dlugosz entreprise aux frais de feu le comte Przezdziecki.

Le cinquième et dernier volume de son *Historia Poloniæ* est déjà en la possession des historiens. Il ne reste plus que le dernier volume complémentaire, qui renferme l'index de tout l'ouvrage écrit en latin et le volume préliminaire qui contiendra la biographie de Dlugosz, tous les matériaux bibliographiques et la liste des manuscrits connus et employés pour la publication. Ce sera donc un supplément de deux volumes supplémentaires qui s'ajouteront aux treize déjà publiés. C'est aussi sous les auspices du comte Przezdziecki que le professeur Szujski a publié en 1878 le cinquième volume d'un bel ouvrage consacré à l'histoire des princesses de la maison royale des Jagellons, unies aux diverses maisons princières couronnées de l'Europe. Ce volume renferme aussi les lettres d'Elisabeth, fille de Ferdinand Ier, femme de Sigismond Auguste, extraites des archives de Vienne, et les lettres de sa sœur Catherine, seconde femme du même monarque, ainsi qu'une correspondance assez étendue de la princesse royale Anne. Ces matériaux ne complètent pas seulement le tableau des relations intérieures de la famille royale, ils fournissent encore beaucoup de détails curieux sur l'histoire politique de cette époque.

Passons à présent à Léopol. Sous le rapport de la publication des matériaux historiques, Léopol est devenue, pour ainsi dire, une succursale de Cracovie, car elle s'est chargée de la suite des *Monumenta Poloniae historica*. Nous avons déjà parlé plus haut de cette publication et nous savons de plus que le quatrième volume de ce recueil

est sous presse. A côté de cette collection paraissent les *Akta Grodzkie è Ziemskie* (Acta castrensia et terrestria) par les soins du professeur Liské. Le septième volume publié en 1878 renferme 120 documents, parmi lesquels il y en a quelques-uns d'une grande importance, ceux surtout qui se rapportent à l'histoire de la Moldavie. Ces derniers sont au nombre de 14; le plus ancien est de 1390 et le plus récent de 1665. Ils sont tirés des archives de la ville de Léopol.

En parlant de cette publication, nous ne pouvons que répéter encore une fois les éloges que nous avons faits des éditions soignées du professeur Liské. Nous rectifierons seulement la remarque que nous avons faite précédemment, en ajoutant que presque tous les documents sont accompagnés de notes non seulement sphragistiques, mais aussi géographiques et historiques.

En quittant Cracovie et Léopol, nous ne trouvons partout que la stérilité. A Posen et à Varsovie règne une léthargie complète; elle est même plus profonde à Varsovie qu'à Posen, qui donne encore quelques signes de vie. Dans la collection dirigée par la Société scientifique de Posen a paru le troisième volume du recueil intitulé : *Codex diplomaticus Majoris Poloniae* (1879) qui contient un très grand nombre de chartes se rapportant à la seconde moitié du XIV^e^ siècle. Cette publication est dirigée avec beaucoup de soin et de science par M. Zakrzewski, membre de cette Société. Il a réussi à recueillir dans les diverses archives et bibliothèques tant publiques que privées une quantité de chartes dont nous ne pourrions même pas nous faire une idée. Sous les auspices de cette Société a paru le premier volume d'une publication très importante et très curieuse intitulée : *Joannis de Lasco liber beneficiorum archidioecesis Gnesnensis* publiée en 1880 par les abbés Lukowski et Korytowski. C'est le pouillé de trois archidiaconats dressé du temps de l'archevêque Laski, de 1511 à 1538. On sait l'importance des documents de ce genre.

L'édition est précédée d'une étude biographique sur l'archevêque. Les renseignements exacts et les nombreuses explications données par l'éditeur prouvent en faveur de la sollicitude avec laquelle l'ouvrage a été exécuté. Le manque d'index détaillé qui doit paraître dans le deuxième volume dont l'impression est prochaine rend pour le moment les recherches difficiles.

Un petit ouvrage publié à Posen sous le titre de : *Lites ac res gestae inter Polonos ordinemque Cruciferorum*, *supplementum quo continetur causa inter Vladislaum regem Poloniae et Cruciferos anno* 1320 *acta*, mérite encore notre attention. C'est un ouvrage du

comte Tite Dziadijuski, mort depuis quelques années. Interrompu par cette mort, l'ouvrage a été achevé dernièrement par le docteur Celichowski, bibliothécaire de la bibliothèque de Kornik près de Posen.

A Varsovie, l'activité historique en ce qui concerne la publication de textes est nulle. C'est à peine s'il paraît annuellement un livre contenant de nouveaux matériaux historiques. Les efforts des particuliers qui font des sacrifices pécuniaires pour faire paraître de nouveaux documents sont dignes de grands éloges. C'est à l'initiative privée qu'est dû l'ouvrage intitulé : ***Analecta Majoris Poloniae.*** Le premier volume a paru à Kalisz, grâce aux soins de M. Parczewski, qui, en 1879, a publié un rôle des villages, des paroisses et des districts du Palatinat de Kalisz, dressé au commencement du XVII^e^ siècle. Ce rôle renferme de nombreux renseignements géographiques et statistiques. Il a été dressé pour le recouvrement de l'impôt. Il faut aussi mentionner un volume des ***Antiquissimi judiciorum in Polonia libri***, édité par le prince Lubomirski. Il renferme les plus anciens recueils de sentences du district de Czersk, qui remontent au commencement du XV^e^ siècle. Ils contiennent des renseignements très importants non seulement pour l'histoire du droit privé, mais aussi pour celle de la vie économique et sociale, ainsi que l'état moral d'une partie de la Masovie.

Nous ajouterons encore un mot sur la publication intitulée : ***Sources historiques***, qui paraît à Varsovie et dont le neuvième volume vient d'être livré au public par les soins de l'auteur de ce bulletin. Il renferme les registres de la trésorerie à l'époque d'Etienne Bathori de 1576 à 1586, c'est-à-dire une longue série de comptes de recettes et de dépenses du trésor privé du roi et du trésor de l'État. C'est la première fois en Pologne qu'on mettra au jour des matériaux sur l'histoire financière de ce pays. L'éditeur les a utilisés sur-le-champ en faisant paraître dans la même collection (le VIII^e^ tome, 1881) un fort volume de son étude intitulé : ***Les finances et leur histoire en Pologne sous Etienne Bathori***, sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie de notre bulletin, qui sera consacrée aux monographies, aux recherches et aux études dont l'histoire de Pologne a été l'objet pendant ces deux dernières années.

A. PAWINSKI.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

La Mort et le Diable, histoire et philosophie des deux négations suprêmes, par Pompeyo Gener. Paris, Reinwald, 1880, p. xl-780.

Cette « contribution à l'étude des idées » contient deux livres d'histoire et deux thèses de philosophie ; les deux livres sont une histoire de la mort en Inde, en Perse, en Egypte, en Phénicie, en Grèce, chez les Hébreux, au moyen âge, à la renaissance, dans l'Espagne catholique, à la Révolution (1-211), et une histoire du démon ou du mal en Égypte, en Perse, à Babylone, dans la Bible, en Grèce, dans la Gnose, dans le catholicisme, au moyen âge, à la renaissance (303-694) ; les deux thèses de philosophie sont, l'une qu'il n'y a d'immortalité pour l'individu que dans l'action qu'il exerce après lui sur ses successeurs (215-303) ; l'autre, que le domaine du mal doit décroître dans les évolutions futures de l'humanité. Nous n'avons pas à juger les deux thèses de philosophie. La partie historique, la seule que nous ayons à examiner ici, témoigne d'un travail considérable et qui fait grand honneur à la volonté et à l'activité de l'auteur ; mais elle trahit une certaine inexpérience des méthodes à employer dans des questions historiques de cet ordre. M. Gener, bien que positiviste, a écrit sous l'inspiration de deux livres de Michelet : la *Bible de l'humanité* pour la première partie de son livre, la *Sorcière* pour la seconde. On ne saurait choisir de guide plus attachant ni moins sûr ; Michelet, dans ses deux livres, est prophète, poète, tout, sauf historien. D'ailleurs, quand il écrivait sa Bible, il était un peu forcé de deviner, car l'on n'avait pas encore sur l'histoire religieuse de l'Inde, de la Perse et de la Babylonie les données plus précises et les idées relativement plus justes qui ont aujourd'hui cours dans la science. Entreprenant la vaste tâche d'exposer ce qu'ont pensé de la mort et du mal toutes les religions des peuples historiques, M. Gener aurait bien fait de recourir, pour chacune de ces religions, aux travaux d'ensemble les plus récents dus à des spécialistes. Par exemple l'admirable manuel de M. Barth sur les religions de l'Inde aurait fourni pour son premier chapitre quelque chose de plus clair et de plus suivi. Tout ce que l'auteur dit de la Phénicie, de l'Égypte, de Babylone, trahit à chaque instant qu'il n'a pas eu une connaissance directe de la matière et qu'il n'a pas puisé ses données chez des auteurs ayant eux-mêmes des idées bien nettes. Il y a cependant une partie où le livre offre plus de résistance, et qui se lit avec intérêt : c'est la partie relative à l'Espagne ; ici l'auteur était sur un terrain qui lui est plus

familier, et il y a là une indication sur la façon dont M. Gener pourra utiliser, avec grand profit pour la science, l'ardeur très noble dont il est animé et sa force rare de travail et de persévérance. Des études faites sur l'histoire intellectuelle de l'Espagne, conduites avec méthode et en oubliant un peu les formules de l'école, seraient certainement les bienvenues.

J. DARMESTETER.

Rœmische Forschungen, von Th. MOMMSEN, Zweiter Band. Berlin, Weidmann, 1879, in-8° de 556 pp.

Le second volume des *Rœmische Forschungen,* paru quinze ans après le premier, n'en a pas la forte unité. Il ne s'agit dans ces volumes, il est vrai, que de la réunion d'articles auparavant dispersés dans les revues de l'Allemagne : cependant, par un choix habile, M. Mommsen avait su donner au livre paru en 1864 un cadre bien délimité, la constitution de la Rome aristocratique. Le tableau était si complet, les détails si bien enchaînés, qu'on croyait ne lire qu'un seul et même ouvrage. Ce genre d'intérêt manque peut-être aux nouvelles *Recherches* : elles ont avant tout le caractère d'un recueil. A côté de courts articles sur les institutions religieuses de Rome[1], il s'en trouve de plus importants sur les fastes[2], parmi lesquels on est assez surpris de voir mentionnés des fastes du v^e^ siècle[3]. La partie capitale du recueil est formée d'études sur quelques faits de l'histoire intérieure[4] et extérieure de Rome.

C'est cette partie seulement qui donne au volume un certain caractère d'unité et d'originalité. La publication et la date des derniers articles[5] nous rappellent que M. Mommsen, après dix années consacrées presque exclusivement à l'étude du principat et aux grandes publications épigraphiques qui d'ailleurs rentrent dans cette étude, est revenu à l'histoire de la République. Il y est revenu, singulièrement plus

1. *Die echte und die falsche Acca Larentia*, extrait des *Festgaben für Gustav Homeyer*, Berlin, 1877. — *Der Begriff des Pomerium* (Hermès, x). — *Die Ludi magni und Romani* (Rheinisches Museum, xiv).

2. *Die Capitolinischen Magistratstafeln* (Hermès, ix et x). — *Die Neuen Fragmente der Jahrtafel des latinischen Festes*, extrait avec additions de l'Hermès, v.

3. *Veroneser Fastentafel aus* 439-494 (Hermès, viii).

4. *Die Erzaehlung von Cn. Marcius Coriolanus* (Hermès, iv). — *Sp. Cassius, M. Manlius, Sp. Maelius* (Hermès, v). — *Die Translation des Imperium* (Rheinisches Museum, xiii). — *Die Scipionenprozesse* (Hermès, v).

5. *Das Verzeichniss der italischen Wehrfaehigem aus* 529 (Hermès, xi, 1876). — Surtout, *Die Gallische Katastrophe* (Hermès, xiii, 1878), et *Fabius und Diodor* (Hermès, v, 1871); la plus grande partie extraite du t. XIII, 1878; des additions.

préoccupé de la critique des sources. Il était bien difficile à M. Mommsen de demeurer étranger au mouvement scientifique déterminé par les publications de Nissen, mouvement qui est loin encore de s'être ralenti. Il y prend place par ses articles, d'ailleurs connus depuis longtemps, sur Fabius et Diodore, et sur la *catastrophe gauloise ;* mais il est loin d'apporter dans ces articles les vues exclusives de Nissen, ou le raffinement que Nitzsch a mis dans ses hypothèses[1]. La seule chose nouvelle dans cette réédition est un très court aperçu (p. 245) sur la légende des Fabii tués à la Crémère. Quand Diodore, 11, 53, dit : Τῶν δὲ Ῥωμαίων ἡττηθέντων συνέβη πολλοὺς αὐτῶν πεσεῖν, ὡς φασί τινες τῶν συγγραφέων...., cette mention de morts autres que les Fabii indique la part exacte qu'il faut faire à la vérité dans la légende. Les Fabii et d'autres citoyens se seraient *conjurés* pour continuer la guerre au moment où expirait la *legitima militia :* presque tous périrent. De là naquit la légende; d'abord elle a un caractère sacré et aristocratique : elle exalte la puissance de la *gens Fabia*. Plus tard elle est purement politique et militaire : elle insiste sur le fait qu'ils sont tous morts, ayant combattu *in bello privato,* et non pas *in legitima militia*. — Diodore mentionne, dans ses fastes, un M. Fabius Vibulanus, consul en 297 de Rome, qui n'est pas le Q. Fabius Vibulanus, le seul survivant du désastre de 277. M. M. croit avec raison qu'il faut voir là la trace d'annales antérieures à la formation de la légende, laquelle exigeait la suppression de ce consulat.

Le dernier article[2] est entièrement nouveau. C'est l'étude critique des sources relatives à l'histoire des relations de Rome avec Antiochus le Grand et de l'expédition de Cn. Manlius Vulso contre les Galates. Ces faits nous sont connus par une tradition unique qui vient peut-être de l'*Historia quaedam graeca* composée par le fils du premier Africain (Cicéron, Brutus, 19, 77) : mais le récit a subi deux transformations, l'une dans Polybe, que reproduisent Diodore et Tite-Live ; l'autre dans des annales aujourd'hui perdues, dont provient la narration d'Appien, et, en quelques points, celle de Tite-Live, ces dernières annales étant beaucoup plus favorables aux Romains. Etudiant cette double transformation, M. M. rétablit la chronologie exacte des faits qui ont précédé et suivi la bataille de Magnésie; en ce qui concerne l'historiographie, il reconnaît une certaine indépendance de Tite-Live à l'égard de Polybe, résultat analogue à celui que, pour d'autres périodes, a obtenu M. Carl Peter. Par exemple, Tite-Live ajoute, au sujet de la ville de Telmissos (37, 56), des détails probablement empruntés à un document officiel. Enfin, à propos des limites fixées par le traité de paix (38, 38), M. M. rejette à bon droit l'opinion qu'il avait d'abord suivie dans son histoire

1. Voyez ce qu'il dit là-dessus, p. 278 : der Papierkorb gentilicischer Annalenphantasien ist leider zum Ueberschwellen voll.

2. *Die Friede mit Antiochos und die Kriegszuege des Cn. Manlius Vulso.*

romaine. Ce n'est pas au-delà de l'Halys qu'Antiochus est relégué : jamais ses possessions, même nominales, n'ont touché ce fleuve. La limite serait formée par une rivière appelée dans le traité *fleuve du Taurus* (M. M. propose de lire *cis Taurum montem usque ad Taurum amnem*) ; et ce fleuve est bien probablement le *Cestros,* au sujet duquel on disputa plus tard (Polybe, 21, 35).

Sur l'expédition de Cn. Manlius Vulso contre les Galates, M. M. fait la juste remarque que le récit de Polybe a un caractère tout particulier : ce sont de véritables éphémérides de camp, rédigées par un esprit très judicieux et très observateur. Ne serait-ce pas Polybe, qui se trouvait à Sardes à cette époque (21, 38), et qui avait alors l'âge du service militaire? Nissen a tort de nier cette hypothèse[1] que M. Mommsen avait déjà émise, sans la motiver, dans son histoire romaine (6e édit., II, 448). Mais, quelque tenté qu'on soit de le faire, il demeure encore difficile de l'affirmer.

Camille JULLIAN.

Dr E. BRUNNENMEISTER, Privatdocent in Basel. **Die quellen der Bambergensis,** Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Strafrechts. Leipzig, Engelmann, 1879. 295 p. 8°.

On appelle *Bambergensis* le code pénal et d'instruction criminelle de la principauté de Bamberg qui date de 1507. Ce qui lui donne tant d'importance, c'est qu'il est la base de la *Carolina,* c.-à-d. de la procédure criminelle organisée par Charles-Quint en 1532. La *Carolina* a régi le droit pénal et la procédure criminelle germaniques jusqu'à la rédaction des nouveaux codes à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre. La *Bambergensis,* par cela même qu'elle a déterminé le contenu de la *Carolina*, est la législation pénale qui forme la transition entre le droit pénal du moyen âge et le droit pénal moderne. De là l'intérêt qui s'attache à son contenu et à ses sources.

La question capitale est celle-ci : est-ce du droit germanique ou du droit romain (italien) qu'on trouve dans la *Bambergensis?* Cela revient à se demander si le développement du droit pénal moderne se rattache au droit germanique du moyen âge ou au droit classique de l'antiquité. Jusqu'ici on lui a généralement donné pour origine le droit germanique : on reconnaissait dans la *Bambergensis* de nombreuses traces de l'emploi des sources germaniques, notamment du droit municipal de Bamberg, et on considérait ce texte comme un recueil conçu dans un esprit essentiellement germanique. Dans le travail approfondi et sagace que nous annonçons, l'auteur soumet l'opinion accréditée à un examen

1. *Kritische Untersuchungen ueber die Quellen der vierten und fuenften Dekade des Livius,* page 205.

rigoureux qui le conduit à un résultat tout autre. Ce résultat, c'est que dans la *Bambergensis* la partie *générale* du droit pénal (la théorie de la responsabilité, du *dolus* et de la *culpa*, de la tentative et de la complicité) est dominée par le droit italien, tandis que la partie spéciale (les dispositions relatives aux différents délits) subit l'influence du droit germanique (droit de Bamberg). C'est dans les principes généraux qu'il faut chercher l'âme du droit pénal comme c'est dans la transformation de ces principes que consiste l'importance historique de la *Bambergensis,* qui en fit la base de la *Carolina*.

La jurisprudence italienne du xv^e^ s,, à laquelle est puisée la *Bambergensis,* s'était développée sur le terrain du droit romain. Par ses liens avec les juristes italiens, ce recueil se rattachait au *droit romain*. La *Carolina,* procédant de la *Bambergensis*, propagea elle aussi le droit romain dans tout l'Empire. Le résultat du travail de l'auteur est que la grande législation pénale de l'Empire au xvi^e^ s. fut principalement un instrument pour *la réception du droit pénal romain*. L'auteur nous apprend à voir dans la *Bambergensis* et la *Carolina* des phases de l'introduction du droit romain en Allemagne. La législation de l'Empire (*Carolina*) contribua elle-même à frayer la voie au droit étranger.

L'auteur de la *Bambergensis* est le baron Jean de Schwarzenberg, président du conseil du prince-évêque de Bamberg, l'un des premiers personnages de son temps, mêlé à toutes les grandes questions. Ce n'était pas à proprement parler un savant. Il ne devait sa connaissance des juristes italiens qu'aux travaux de vulgarisation sur le droit italien, au *Klagspiegel* et à la *Wormser Reformation*, ainsi qu'aux communications de ses savants amis. Son œuvre consista à fondre dans un seul moule les éléments qui lui étaient fournis par d'autres et à naturaliser en Allemagne les idées dominantes du droit pénal étranger en les associant aux dispositions pénales traditionnelles de l'Allemagne. Ce qui facilita son travail, c'est que le droit romain avait déjà subi en Italie une transformation dans le sens germanique sous l'influence du droit lombard. Le droit italien était déjà du droit romain approprié au moyen âge et à ses idées particulières. La *Bambergensis* doit donc être comptée au nombre de ces grands faits du xv^e^ et du xvi^e^ s., qui éveillèrent le sentiment de l'antiquité pour le concilier avec l'esprit du présent.

Telles sont les idées dominantes du travail que l'auteur a tiré avec beaucoup de soin et de sagacité d'un nombre considérable de matériaux. Il a le premier mis à contribution des sources nombreuses. Ses études pénétrantes sur la jurisprudence italienne ont une importance particulière. On peut bien augurer d'un auteur qui débute dans la science avec un pareil travail.

Rudolph Sohm.

L'Université d'Angers du XV^e^ siècle à la Révolution française. T. I. *Faculté des droits*, par L. DE LENS, inspecteur honoraire d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique[1].

Ce bon et honnête livre se présente avec un grand défaut : il ne sera pas terminé. C'est comme un maléfice attaché à son sujet même.

L'histoire de l'Université d'Angers a été entreprise dès les premières années du XVIII^e^ siècle par un laborieux ecclésiastique, l'abbé Rangeard, qui y épuisa sa jeunesse et mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Son travail, resté longtemps manuscrit, a été publié tel quel dans ces dernières années par la *Revue d'Anjou*, en deux volumes in-8°, dont le premier, tiré à trop petit nombre, est introuvable. Il est divisé en cinq livres, dont un consacré à des notices particulières sur les plus illustres docteurs *in utroque*. Les quatre autres prennent l'Université à ses origines plus ou moins incertaines, — sans que l'auteur s'applique suffisamment à les discuter, — et s'arrêtent malheureusement presque au début du XV^e^ siècle. Or c'est en 1433, — et l'historien n'y atteint pas, — que l'institution, réduite jusqu'alors à l'unique Faculté des droits, devient, à proprement parler et comme nous l'entendons aujourd'hui, une Université par l'adjonction des trois Facultés de théologie, de droit et de médecine jusqu'alors indépendantes.

Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, digne héritier de son docte père, l'éditeur et le commentateur des *Coutumes,* à qui il avait succédé dès 1720 dans la chaire du droit français, reprit l'œuvre de Rangeard. Personne mieux que lui n'était préparé à cette tâche, dont ses études et ses fonctions lui avaient fait un devoir et un attrait. Mais si infatigable qu'il fût au travail, il semble que son esprit se soit dissipé en courses vaines, sans s'attacher à produire aucune œuvre définitive. Les collections angevines sont remplies des épaves de cette érudition variée, répandue à tous les vents, et il est peu de grandes entreprises historiques ou littéraires et de compilations intelligentes du XVIII^e^ siècle, où ne se puisse reconnaître la collaboration, plus ou moins dissimulée par les auteurs officiels, de ce correspondant attitré des Bollandistes, des Bénédictins, de tous les auteurs lointains qui se sont réclamés de lui. C'est ainsi que restent à l'état d'ébauche les cinq nouveaux livres qu'il voulait ajouter à l'œuvre de Rangeard. Le manuscrit autographe original (de 110 feuillets in-4°) n'est qu'une minute incomplète et tronquée, et la copie qui en existe (de 510 p.) n'offre, malgré la révision de l'auteur, qu'une transcription confuse et inintelligente, où l'on a peine à recueillir quelque bénéfice pour tant de recherches précieuses. Le projet même avait le tort, dans son unité symétrique, de viser encore presque uniquement la Faculté de droit, que représentait Pocquet de Livonnière, et de laisser dans son ombre le triple groupe doctoral,

1. Angers, Germain et Grassin, 1880, in-8° de 287 p.

qui depuis le milieu du XV^e^ s. avait renouvelé et agrandi l'enseignement de la célèbre école angevine. Imparfait ainsi de plan et de façon, le travail ne pouvait prétendre à tenter jamais un éditeur facile, qui aurait dû, sans compter son temps, s'employer d'abord, tout en achevant l'œuvre, à la remanier.

M. de Lens a préféré bien justement la refondre en entier, ou plutôt, pour apprécier mieux la peine qu'il y a prise, s'en servir, comme d'un des nombreux documents qu'il a dépouillés depuis tant d'années, pour parer une trame nouvelle. Son ouvrage, qui ambitionne de continuer Rangeard, est divisé en dix livres. Le premier forme une introduction où il est traité de l'Université dans son ensemble. Après un coup d'œil rapide sur l'origine de l'institution, qu'il se défend de croire antérieure aux lettres royaux de 1356-1373, il raconte la création successive et de même l'annexion officielle des Facultés de théologie, de médecine, des arts. Puis un simple aperçu analytique résume par ordre chronologique les principaux actes de leur histoire jusqu'à la fin du XVIII^e^ s., en se contentant d'énoncer les faits d'un intérêt général pour le corps tout entier de l'Université et ceux qui sont communs à plusieurs de ses membres, pour réserver aux détails leur place dans chaque étude spéciale. Ainsi dégagé de la gêne de l'encadrement extérieur, l'auteur peut aborder l'organisation même et son fonctionnement intérieur dans ses éléments vivants : les *Nations* d'abord, qui unissent pour le commerce de la vie civile dans une confraternité amicale les maitres et les écoliers natifs d'Anjou, de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine, de France, — même, ou peu s'en fallut au XVII^e^ siècle, — d'Allemagne ; — puis les *Facultés*, moins anciennes que les *Nations* et formées en vue de l'enseignement plutôt que de la vie privée ou publique, — le tout ensemble, à l'heure où les prend ce livre, formant avec l'existence d'un conseil électif une corporation sous l'autorité temporaire d'un chef élu par les maitres et par les étudiants. C'est le Recteur, dont les attributions, les droits, les devoirs sont l'un après l'autre énumérés ; — après lui, le maitre-école, chargé spécialement de la direction de l'enseignement et même, dans les premiers temps, de la nomination des maitres et de la collation des grades ; — puis le procureur général, ayant le soin depuis 1390 des intérêts communs des étudiants, — les procureurs particuliers de chaque nation ; — puis le secrétaire, à qui revient la garde des archives. Il faut rappeler ici que le sceau de l'Université d'Angers est un des plus curieux spécimens de l'art du XV^e^ s., et le seul exemplaire, qu'on en sache exister, ne nous est connu en France que par des moulages envoyés — d'où ? de Berlin ! — à divers dépôts d'archives. Le *Magasin pittoresque* en a donné une gravure assez négligée, reproduite ici dans un vague nouveau par une médiocre lithographie.

Divers chapitres sur les officiers inférieurs, — le grand bedeau et les bedeaux particuliers, — le receveur, — les suppôts, libraires, imprimeur, parcheminiers, bourgeois, messagers, — les écoliers avec un

détail de leurs droits, de leurs obligations, de leurs mœurs; — mais le trait y manque un peu ou tout au moins la nouveauté de la vie locale; — enfin un résumé des privilèges universitaires confiés à la garde des conservateurs apostoliques, puis des conservateurs royaux, avec l'assistance constante et les bons offices de divers patrons, tels que le gouverneur, l'évêque, la magistrature, le corps de ville, — complètent les généralités, qui ouvrent et dégagent l'histoire proprement dite des Facultés.

L'auteur aborde le cœur de son travail, c'est-à-dire l'étude à fond de l'enseignement angevin, avec le second livre, qui comprend tout entier l'histoire de la Faculté des droits. Malheureusement cette étude, qui s'impose à lui la première, est la seule qu'aient traitée ses devanciers, et son plan même le force au début à se répéter encore pour les origines. Là même il est réduit à laisser « à des investigateurs curieux » le soin de suivre « des indications », qu'il emprunte à l'*Histoire littéraire*, à Rangeard, aux *Recherches* de Bodin. Le renouveau manque ici dans les données mêmes, et il n'est pas bien sûr que la fréquentation directe des documents n'eût pas fait constater de façon certaine à Angers, avant le XIII^e^ siècle, l'existence d'un enseignement du droit au sein de l'école épiscopale. Dès 1291 on en voit sortir un de ces grands évêques, Guillaume Le Maire, et dès lors tout autour d'elle un essaim de docteurs éminents, que se disputent les chaires et les évêchés de la province de Touraine. La dénomination d'*Université*, substituée à celle d'*Étude générale, studium generale*, quoiqu'en s'appliquant toujours uniquement à la Faculté des droits, apparaît pour la première fois dans les lettres patentes de juillet 1373, que développe l'ordonnance de 1398. On compte vers cette date dix Nations, tout autant évidemment de professeurs, et, s'il faut s'en rapporter à des procès-verbaux qui équivalent pour nous aux registres d'inscriptions, 235 étudiants, tant simples écoliers que bacheliers ou licenciés. C'est l'époque d'ailleurs d'une transformation complète par la création du doctorat et la publication de nouveaux statuts. Sa réputation y gagne encore et l'on voit ses docteurs assister aux principaux conciles et, tour à tour consultés, rendre leur décision sur des questions non seulement de discipline, mais de doctrine, même un jour sur le divorce du roi d'Angleterre Henri VIII, un autre jour sur la nullité du mariage de Catherine d'Aragon. L'annexion des trois Facultés jusqu'alors étrangères devient une cause d'infinies procédures, mais qui ne mettent pas en contestation la suzeraineté antique de la Faculté des droits. Une rapide étude passe encore en revue le caractère et la nature de son enseignement, les devoirs et les obligations de ses gradués, la durée des études, les installations diverses de l'école ou du palais universitaire, — puis reprend l'histoire proprement dite de la Faculté, qui s'ouvre de bonne heure à l'esprit nouveau. Dès le XVII^e^ s., son personnel est presque exclusivement composé de professeurs laïques. L'appel par la ville d'étrangers illustres, tels que François Baudouin, Marin Liberge, Guill.

Barclay, devient une ressource à certaines heures contre la misère des temps et la désertion des cours, et de nombreux indices d'ailleurs laissent assez entrevoir que les documents publics ne disent pas tout ce que trahissent les cahiers des États par exemple en 1614 ou le rapport de l'intendant Colbert en 1665. Il est question là de la vénalité des professeurs, d'examens passés en fraude; et, à d'autres dates plus récentes, des témoignages formels, que M. de Lens n'a pas connus à temps, nous ont raconté par le menu la comédie éhontée, qui s'affichait publiquement, avec le tarif à beaux deniers comptants, pour la réception des candidats. Sur ce point-là l'auteur se paie trop vite sur la foi des apparences de convention et sur l'annonce des grandes réformes réglementaires. — « La forte action du pouvoir », — « le savoir des professeurs et leurs habitudes laborieuses », — même cette « renommée qui leur a survécu et dure encore » sans grand tapage, ne sont pas « des raisons de croire » à l'encontre de l'irrémédiable décadence professionnelle et, qui pis est, morale, dont était infestée l'institution même, plus d'un siècle avant la Révolution réparatrice et le décret du 5 avril 1792, qui allaient supprimer ces corporations ruineuses. Un dernier chapitre est consacré aux transformations de l'enseignement, aux cérémonies de la collation des grades et à d'intéressants renseignements sur les écoles affiliées, collèges et écoles libres dans le ressort de la Faculté.

En réalité, toute justice rendue, comme il faut, à la conscience de l'ouvrier, à l'habile dépouillement et à l'emploi utile qu'il a tiré des travaux antérieurs ou des documents non épuisés, à la finesse et à la sûreté de sa critique, à la sobriété réfléchie de son style, je crois que la véritable originalité de l'œuvre est dans la série d'études biographiques, dont il a fait suivre chaque section de son travail, d'abord sur les Recteurs en fonction, depuis Alain de la Rue en 1398 jusqu'au P. Roy, de l'Oratoire, en 1792, plus loin sur les 22 maîtres-école, ici sur les 110 ou 115 docteurs qui, depuis le XIV^e^ s. jusqu'à la Révolution, ont tenu régence dans la Faculté. Chacun de ces maîtres trouve à sa place sa petite notice biographique, résumé net, précis et sans verbiage de toutes les notions acquises sur son rôle universitaire, et, quand il a fait œuvre d'écrivain, sur ses livres, que l'auteur s'est procurés et a fréquentés autant que possible; et s'il lui arrive, comme pour un bon nombre, qu'il ait été devancé dans ce travail par le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, il n'a garde d'en faire cachette, mais il s'y réfère loyalement, reprend la tâche pour son compte, la contrôle, la critique, et souvent par une enquête nouvelle ou une révision minutieuse des documents corrige en toute simplicité ou complète, comme il sied d'ailleurs à une monographie spéciale. Il n'y a rien là qui ressemble à ces travaux furtifs de démarquage, comme nous en voyons se produire tout autour de nous en province, — sans protestation suffisante peut-être de la critique parisienne, — mais un labeur honnête, dénué de toutes prétentions vaines, où la vie seulement manque un peu, mais avec autant

d'ardeur pourtant qu'il est nécessaire pour la recherche désintéressée de la vérité et une joie calme de la servir en toute modestie et en toute probité.

Le second livre est consacré à la Faculté de théologie, comme les suivants aux Facultés de médecine et des arts. Mais qui écrira ces autres livres et le second même? Quelques exemplaires d'amis en ont retenu les trente pages du début, qui manqueront au plus grand nombre, — et l'ouvrage s'arrête là, pour tous inachevé. L'auteur s'est tout d'un coup interrompu de lui-même, déposant, croit-il, à jamais la plume, *caestus artemque*. L'âge..., la fatigue..., qui sait? quelques scrupules peut-être, dont il ne fera point parade publique et qu'il ne m'a pas confiés ?

En terminant les quelques pages qui lui servent de préambule, il laissait pressentir, avec une réserve extrême, combien il s'intéresse, sans y prendre part, à ces questions d'autorité et de liberté, qui passionnent l'enseignement public et trop souvent les recherches d'érudition ; et il prenait là l'engagement, qu'il a dignement tenu, d'interdire à son livre toute visée de polémique ou de plaidoirie. Catholique sincère, mais homme de devoir avant tout, il aurait persuadé à demi-mot ceux qui savent avec quelle calme et ferme raison il s'efforça de défendre, autant qu'il put, en ses fonctions de l'Académie universitaire, sans faste ni vain bruit, son personnel menacé à tous les degrés par les réactions ou par l'intrigue des sectaires et des politiques. L'étude, même spéculative, des questions théologiques a-t-elle quelque effroi plus alarmant pour une conscience que la pratique de la vie publique?... Je n'insiste pas. J'imagine assez combien M. de Lens, qui depuis plus de trente années préparait cette œuvre littéraire, a dû souffrir, quand le courage ou les forces lui ont manqué. Il allait aborder, après un aride et dangereux passage, le terrain vraiment neuf et fécond, cette Faculté surtout de médecine, qu'à titre de père et de fils il devait tant tenir à cœur de raconter, — et il laisse à des mains inconnues le droit de reprendre et de terminer une œuvre qui, achevée par lui, allait mettre son nom, après la peine, en plein honneur.

Célestin PORT.

Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au XV^e^ siècle, par J. QUICHERAT, directeur de l'École des chartes. Paris, Hachette et C^ie^, 1879, v-356 pages in-8°.

La *Revue historique* est un peu en retard pour rendre compte de l'ouvrage de M. Quicherat, d'autant plus que la plupart des abonnés l'ont certainement lu depuis longtemps, le nom seul de l'auteur suffisant pour recommander son livre. Cet article ne laissera pourtant pas que d'avoir son utilité; il rappellera aux quelques érudits qui ne le

connaissent pas encore l'existence d'un livre excellent, et dont la lecture leur fera certainement le plus grand plaisir.

Tous ceux qui s'occupent d'érudition connaissent les savants mémoires de M. Q., mémoires dans lesquels la forme et le fonds sont d'égale valeur. L'histoire de Rodrigue de Villandrando ne leur est en rien inférieure; on y retrouve le même soin, le même souci de l'exactitude, le même art d'exposition; de toutes les monographies consacrées en ces derniers temps aux personnages les plus marquants de la guerre de Cent ans, celle-ci est à la fois la plus approfondie et la plus attachante. Plus qu'en aucune autre on y voit vivre les personnages dont M. Quicherat raconte les tristes hauts faits; sans effort, sans déclamation, sans rapprochements plus ou moins justifiés, l'auteur sait animer tous ses personnages, les replacer dans le milieu où ils ont vécu, montrer leurs sentiments, les mobiles qui les ont fait agir.

Au surplus, la biographie de Rodrigue de Villandrando a été pour M. Q. un sujet de prédilection. « Je fis connaissance avec le personnage, dit l'auteur, pendant que je recueillais les matériaux de mon édition des procès de Jeanne d'Arc. » De ces premières études sortit un excellent article publié en 1844 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, article dont le nouveau livre de M. Q. est le remaniement et le développement. Que ce livre soit absolument complet sur tous les points qu'il traite, c'est ce que l'auteur se garde bien d'affirmer; les sources de l'histoire du xv^e^ siècle sont si nombreuses et encore aujourd'hui si mal connues que personne ne peut se vanter d'avoir épuisé un sujet quelconque de l'histoire de cette époque. Mais nous pensons que les recherches de M. Q. ont été assez longues et assez patientes pour qu'il ait pu réunir tous les renseignements essentiels; sans doute il y aurait encore des détails nouveaux à ajouter, des faits inconnus à mettre en lumière; mais l'existence de Rodrigue de Villandrando est dès à présent reconstituée dans ses lignes essentielles et le livre de M. Q. donne, croyons-nous, un tableau fort exact des mœurs militaires au xv^e^ siècle.

Rodrigue de Villandrando fut le plus remarquable de tous ces aventuriers étrangers qui vinrent, au commencement du xv^e^ siècle, chercher fortune en France, et contribuèrent à la délivrance de ce pays. Il fut, sans trop le vouloir, *un des combattants pour l'indépendance française,* et simple partisan, il sut rester fidèle à la cause de Charles VII; ce mérite, que ne possèdent point la plupart des mercenaires de cette époque, suffirait presque pour faire oublier en partie ses méfaits, méfaits qui ne sont ni plus ni moins atroces que ceux d'autres chefs, moins fidèles que lui à leur drapeau. Neveu de l'un des compagnons de du Guesclin dans ses expéditions d'Espagne, du Bègue de Villaines, Rodrigue vint tout droit en France le jour où la pauvreté le chassa de son pays natal. Attaché d'abord à la fortune de Villiers de l'Isle-Adam, il apprit l'art de la guerre sous ce trop célèbre capitaine, qu'il suivit jusqu'en 1420; expulsé de sa compagnie par une cabale, il embrassa le parti des Armagnacs, pour lui rester attaché jusqu'à la fin de sa

carrière. Son renom, son courage, son expérience militaire lui permirent de former une petite troupe de soldats déterminés, et dès 1422, les exploits de ses brigands les avaient rendus assez célèbres pour faire désirer leur incorporation dans l'armée royale. C'est à cette époque qu'il entra en relations avec les princes d'Armagnac et de Bourbon, et qu'il apprit à connaître les pays entre Saône et Loire, frontières des états de la maison de Bourgogne, qu'il devait plus tard visiter beaucoup plus souvent que ne l'eussent voulu le duc et ses sujets. Fidèle aux Bourbons, nous le retrouvons en 1427 ravageant le Languedoc pour le compte de Jacques de la Marche, poussant des pointes jusqu'aux portes de Lyon, forçant cette grande cité à composer avec lui. Deux ans après, profitant du départ du comte de Foix, il parcourt de nouveau le Languedoc, du Rhône à Béziers.

Ce n'étaient là qu'exploits de voleur, et si Rodrigue n'en avait jamais fait d'autres, il n'eût guère marqué parmi tous les brigands, qui, sous le nom de soldats, dévastaient la France entière à cette époque. En 1430, nous le trouvons employant son courage et son expérience à une plus noble tâche. Profitant de l'éloignement des troupes royales, le prince d'Orange, « grand ami de Philippe le Bon et encore plus de son profit », résolut de s'emparer du Dauphiné, province dont la conquête eût réuni ses possessions un peu trop dispersées. Le sire de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, ne perdit point courage. N'ayant ni argent, ni soldats, il sut trouver et l'une et l'autre chose ; il contracta un emprunt et alla à Annonay s'entendre avec Rodrigue. L'aventurier espagnol trouva ses propositions acceptables, et c'est ainsi qu'il fut amené à prendre part au célèbre combat d'Anthon (11 juin 1430), dont le succès fut dû, M. Q. le prouve, à ses bonnes dispositions stratégiques et au courage de ses routiers.

Ce beau fait d'armes ne manqua pas d'accroître la réputation du condottiere castillan, et le duc de la Trémouille réussit à l'enrôler à son service, comptant l'employer dans ses intrigues de cour. Pendant les années suivantes, nous retrouvons Rodrigue surveillant les frontières du duché de Bourgogne, coopérant à la répression d'une Jacquerie dans le Vélay et le Forez, ravageant en Limousin les domaines de la maison de Ventadour, hostile à la Trémouille. Toutes ces expéditions étaient, il est vrai, de peu d'utilité pour la cause française et ne gênaient guère les ennemis, mais les aventuriers y trouvaient leur avantage, et le nom de Rodrigue commençait à être connu dans son pays natal. Alvaro de Luna, connétable de Castille, jugea utile de s'attacher cet auxiliaire actif et déjà illustre, et lui fit donner le comté de Ribadeo (1431). Le nouveau grand d'Espagne n'en resta pas moins au service du roi de France, et l'année suivante (août 1432) il prit une part active aux opérations militaires qui amenèrent la levée du siège de Lagny ; dans cette occasion, il se mesura avec le duc de Bedfort, l'un des meilleurs capitaines du temps, et sortit à son honneur de cette épreuve dangereuse ; la place fut ravitaillée et le général anglais dut lever le siège et rentrer

à Paris; tout son matériel de siège et une partie de ses bagages restèrent entre les mains des Français.

De nouvelles complications rappelèrent bientôt l'infatigable aventurier dans le midi de la France. Eugène IV et le concile de Bâle se disputaient la légation d'Avignon; le pape avait nommé le frère du comte de Foix gouverneur du Languedoc; le concile avait désigné un cardinal castillan, Carrillo. Le cardinal de Foix eut recours à son frère; Carrillo s'associa son compatriote Rodrigue, qui se trouva ainsi chargé d'une mission d'un nouveau genre. L'allié du concile fut moins heureux que le champion du saint-siège; le comte de Foix avait trouvé de l'argent et des hommes en Languedoc; il entra bientôt à Avignon, et Rodrigue dut quitter le Comtat, non sans avoir fait un riche butin dans un pays rarement éprouvé par la guerre.

C'est à cette époque que Rodrigue entra par un mariage inespéré dans la famille des Bourbons ; il épousa en mai 1433 une fille naturelle du duc Jean Ier, contre la volonté d'une partie de la famille, et prouva sa reconnaissance à ses alliés en poussant vivement la guerre contre le duc de Bourgogne, ennemi personnel des Bourbons. La paix d'Arras, en réconciliant les maisons de France et de Bourgogne, réunit toutes les forces du royaume contre l'ennemi commun, les Anglais, et les gens de Rodrigue, prévoyant que dans ces conditions la guerre cesserait bientôt, entrèrent avec leur chef dans la grande corporation des Ecorcheurs, qui se forma vers cette époque. M. Q. fait remarquer à ce propos combien fut heureux pour la France que le véritable chef de ces bandits, Rodrigue, ne fût pas un homme ambitieux, car il se trouva un moment le chef unique et obéi d'une armée telle que n'en posséda aucun prince au xve siècle. Il se contenta fort heureusement d'un rôle secondaire, et, fidèle auxiliaire de la maison de Bourbon, il se borna à se faire l'exécuteur de ses hautes et basses œuvres. Sans peut-être se rendre compte du rôle qu'il eût pu jouer, il alla à Alby installer l'évêque Robert Dauphin, qui disputait son siège à Bernard de Casilhac, élu du chapitre, confirmé par le concile de Bâle : singulière manière pour un prélat de faire triompher ses prétentions. Rodrigue réussit sans peine dans son entreprise et alla ensuite rôder dans le Bas-Languedoc; il faut lire dans M. Q. l'amusant récit de l'entrée de Robert Dauphin dans sa ville épiscopale. « Voilà, ajoute l'auteur en terminant, quel fut le cérémonial à l'usage des acolytes du comte Rodrigue pour introniser au milieu de ses ouailles un pasteur en Jésus-Christ. Ceux de la même église qui gratifièrent le Berry de leur visite étaient destinés par leur chef à des œuvres tout aussi peu orthodoxes, quoique d'un ordre purement temporel » (p. 134). Cette nouvelle expédition, ainsi annoncée par l'auteur, faillit être fatale à Rodrigue; pour la première fois de sa vie, son attachement obstiné à la cause des Bourbons lui valut la colère du roi ; obligé de fuir devant l'armée de Charles VII, il n'obtint son pardon qu'à condition d'aller combattre les Anglais en Guyenne (1438); cette expédition fut d'ailleurs plus fructueuse pour Rodrigue qu'utile à

la cause française, et le Languedoc y gagna d'être ravagé comme jamais encore il ne l'avait été.

Malgré ses succès, Rodrigue sentait que le règne des Compagnies allait finir ; plus prudent que ses associés, il se détermina à aller jouir en Castille de ses richesses mal acquises. En juin 1439, il passe les Pyrénées, sans idée de retour, et sans doute son départ n'excita que peu de regrets chez les gens de France. La suite des événements montra qu'il avait bien calculé. Grand d'Espagne, favori du roi, il fonde en Castille une grande et puissante maison, prend une part honorable aux troubles civils du royaume et meurt vers 1458, après avoir consacré ses dernières années à la piété et aux bonnes œuvres. Cependant ses anciens associés, moins heureux, étaient rudement poursuivis par les troupes royales ; beaucoup périssaient ignominieusement, d'autres étaient décimés à la bataille de Saint-Jacques, les derniers débris enfin, incorporés dans l'armée régulière créée par Charles VII, étaient soumis à une discipline sévère, obligés à une exactitude, à une régularité qu'ils n'avaient jamais connues. Comme un marchand qui prévoit que la mode va changer, Rodrigue avait quitté les affaires à temps; il laissait en France une détestable réputation, et notre pays, oubliant les services qu'il avait rendus à la cause nationale, ne se souvint plus que des maux dont il avait été l'auteur. Nous pouvons être plus équitables avec lui que nos ancêtres du xv^e^ siècle : Rodrigue de Villandrando ne commit pas plus d'atrocités que les autres aventuriers de son époque, et la plupart n'ont pas à leur avoir des faits d'armes tels que le combat d'Anthon et la levée du siège de Lagny.

A. M.

Hermann Fitting. **Uber die Heimat und das Alter des sogenannten Brachylogus.** Nebst Untersuchungen über die Geschichte der Rechtswissenschaft in Frankreich am Anfange des Mittelalters. Berlin u. Leipzig, 1880. S. 43 in-8°.

M. le professeur Fitting de Halle, qui passe avec raison pour un des savants qui connaissent le mieux le droit romain du moyen âge, reproduit dans cet intéressant opuscule l'opinion exprimée par lui en 1870, d'après laquelle ce qu'on appelle le *Brachylogus* aurait été composé à Rome à la fin du x^e^ s. ou au commencement du xi^e^ ; il le considère, en s'appuyant sur de nouveaux documents, comme un manuel élémentaire usité dans une ou plusieurs universités pour l'enseignement du droit. Se fondant sur une glosse d'un ms. romain de ce traité, il désigne Orléans comme une des écoles de droit où il a été en usage et il conclut de ce fait corroboré par d'autres arguments, que ce manuel tire son origine de cette ville, conclusion qui ne peut manquer d'intéresser vivement ceux qui s'occupent de l'histoire du droit français.

O. H.

Henri Vast. Le cardinal Bessarion, étude sur la chrétienté et la renaissance vers le milieu du xv^e^ siècle. 1 vol. in-8° de xvj-472 p. Paris, Hachette, 1878.

Nous venons un peu tard pour parler de cet ouvrage ; mais il est de ceux qui peuvent attendre. Le sujet dont il s'occupe n'est pas d'un intérêt éphémère, et grâce à la consciencieuse érudition de son auteur il marque une étape sérieuse de la science. Malheureusement le nombre est très restreint chez nous de ceux qui peuvent l'apprécier avec une entière compétence ; les études byzantines ne sont nulle part représentées en France par un enseignement spécial. Elles n'ont été pour ainsi dire qu'un hors-d'œuvre dans la carrière d'écrivains distingués qui ont ensuite porté leur activité vers d'autres objets[1]. Nous souhaiterions quant à nous que M. Vast n'imitât pas leur exemple et qu'il persistât dans une voie où il peut rendre des services sérieux et recueillir de nouveaux succès. L'association des études grecques semble avoir voulu l'y encourager en lui décernant récemment l'un des prix dont elle dispose.

Le nom du cardinal Bessarion était loin d'être inconnu avant le travail de M. Vast ; on savait le grand rôle qu'il avait joué au concile de Florence, ses efforts persévérants pour réconcilier Byzance et Rome, son zèle pour les intérêts de la chrétienté et pour la renaissance des humanités. Mais sur bien des points de cette illustre existence les documents faisaient défaut, ou du moins n'avaient pas été coordonnés et mis à profit avec toute la critique désirable. M. Vast a voulu nous donner un travail entièrement nouveau, il s'est mis à l'œuvre avec la passion émue de l'humaniste délicat, avec la sagacité sévère de l'historien. Il ne s'est pas contenté des textes imprimés ; il a interrogé les manuscrits, notamment à Ravenne et à Venise. Grâce à ses patientes recherches il a pu enrichir de vingt-neuf numéros nouveaux la bibliographie des ouvrages de Bessarion et démontrer que les *Acta Graeca* étaient l'œuvre du célèbre cardinal.

Les épisodes auxquels se rattache cette biographie lui faisaient naturellement un cadre des plus intéressants. M. Vast n'a eu garde de les négliger, et par les développements qu'il leur a donnés, son livre est devenu un chapitre considérable de l'histoire universelle. Jusqu'à nouvel ordre, par exemple, on ne trouvera nulle part un plus lumineux et plus attachant exposé du concile de Florence. M. Vast s'est même parfois laissé entraîner à des développements qu'une critique chicanière pourrait considérer comme de véritables hors-d'œuvre. C'est ainsi qu'il consacre tout un chapitre d'ailleurs excellent à la prise de Constantinople où Bessarion ne joua aucun rôle. Il ne peut guère résister à la tentation si naturelle aux biographes d'exagérer un peu la valeur de leur héros.

1. Par exemple MM. Rambaud et Drapeyron, qui ont débuté par deux thèses remarquables, l'un sur Constantin Porphyrogénète, l'autre sur Héraclius.

Il est bien dur pour les Byzantins qui ne comprennent pas qu'en face des Turcs leur intérêt absolu était de fondre leur église dans l'unité romaine et il nous parait oublier un peu que les questions théologiques ne doivent pas être appréciées d'après les règles habituelles du bon sens. Les chapitres qu'il consacre à l'activité littéraire de Bessarion, à ses controverses philosophiques, à sa bibliothèque, sont exquis, et méritent d'être lus par tous les humanistes. M. Vast fait d'ailleurs preuve d'un sérieux talent d'écrivain : la composition du livre est heureuse, le style élégant et lumineux. Nous ne nous permettrons de lui adresser que deux ou trois légères chicanes sur des points de détail faciles à corriger. P. 251, M. V. affirme que la bénédiction sacerdotale était pratiquée en Orient de la main gauche ; il s'appuie sur certaines mosaïques italiennes ; il y a là probablement une erreur de l'artiste ; mais la bénédiction de la main droite est dans la tradition absolue de l'iconographie et de la liturgie orientales. — P. 149, M. V. analyse une polémique de Bessarion contre le moine Maxime Planuda, et il ajoute : « Le moine Maxime Planuda est inconnu. » Cette distraction, sous la plume d'un humaniste aussi distingué et d'un ancien normalien, nous a beaucoup étonné. Le nom de Planude se trouve partout, même dans Bouillet. C'est d'après Planude que le bon La Fontaine a écrit sa classique vie d'Esope, « attendu, dit-il naïvement, que Planude vivait dans « un siècle où la mémoire des choses arrivées à Esope ne devait pas « être encore éteinte ! » — Enfin, nous exprimons le vœu que dans une nouvelle édition M. Vast veuille bien expliquer les termes ecclésiastiques grecs (protosyncelle et autres) qui certainement ont dû embarrasser plus d'un lecteur. Son livre encore une fois est excellent et ne sera pas de sitôt remplacé.

Louis Leger.

Les Médicis, par Albert Castelnau. Calmann-Lévy, 1879. 2 vol. in-8°.

Les Médicis ! voilà un titre qui promet, — beaucoup plus que l'ouvrage ne tient. L'auteur est moins préoccupé de traiter son sujet que d'établir un lien factice entre des notes éparses qui se rattachent péniblement les unes aux autres et plus ou moins à la Renaissance. Il nous donne des études qui sont plutôt juxtaposées pour les besoins de l'éditeur que rapprochées par l'unité du travail. Il n'y aurait là que demi-mal, si chacune d'elles eût été approfondie. Mais la multiplicité même et la diversité des matières étaient un danger que M. Castelnau n'a pas affronté impunément. Si le titre de l'ouvrage n'est qu'un trompe-l'œil, ceux des chapitres sont, à leur tour, plus originaux que les chapitres eux-mêmes.

Ces articles incohérents, aux étiquettes ambitieuses, se rattachent, soit à l'histoire générale, soit au mouvement philosophique et littéraire

des XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'histoire générale, politique et religieuse est, pour l'auteur, une matière à développements, que l'incorrection et l'étrangeté de son style ne permettent pas de qualifier d'oratoires. Il ne raconte pas, il ne discute pas, il prêche ou il déclame, quelquefois il récite. Chacun de ses chapitres commence par des généralités vagues, qui, souvent, en occupent toute l'étendue[1]. Quand il arrive aux faits, c'est toujours sur le tard, et il est bien rare qu'il s'y tienne sans reprendre, à tout propos, l'allure prétentieuse de l'amplification. Cette fâcheuse tendançe n'exclut pas, chez lui, la recherche de descriptions qui prétendent au pittoresque. Mais les détails qu'il accumule pour atteindre ce résultat n'éclairent, le plus souvent, qu'un des points secondaires du sujet. Plus minutieux qu'intéressants, ils sont, en quelque sorte, pris au hasard, et ajoutent le fastidieux des particularités banales à la pesanteur des généralités ambitieuses.

Le concile de Florence n'est qu'un prétexte pour amener l'énumération des dignitaires de la Cour et de l'Église byzantines, longue liste empruntée à Gibbon et à Codinus[2], sans que nul document original démontre la présence de ces innombrables personnages autour de l'Empereur à Venise et à Florence. A propos des Borgia, M. Castelnau entreprend une description de la pompe du jubilé de 1499; il nomme tous les officiers pontificaux[3], et ne nous fait grâce ni d'un massier, ni d'un tambour. Sait-on à quelle autorité il emprunte cet interminable cortège? Au *Tableau de la Cour de Rome*, par Jean Aymond, édition de 1726. Un peu plus haut[4], le chapitre intitulé la *Banque du Pape* commence et continue par une débauche d'amplifications, de réminiscences, de citations sur le sacrifice et la confession, par une sorte de danse macabre où l'on voit apparaître pêle-mêle Aristote, Homère, Joseph de Maistre, Eschyle, Lucien, Froissart, Rabelais, sainte Brigitte de Suède, Julien l'Apostat, Pierre Leroux, Paul-Louis Courrier, Fleury, Calvin, saint Thomas d'Aquin et le V^e^ acte de *Robert le Diable*. L'auteur arrive enfin au sujet, c'est-à-dire à la *Banque du Pape*. Vous croyez qu'il va étudier les finances et la comptabilité pontificales, nous expliquer le mécanisme de ces opérations gigantesques qui alimentaient la puissance politique et la munificence artistique et littéraire de la Papauté, demander quelque lumière nouvelle aux innombrables documents financiers des Archives du Vatican. Détrompez-vous : la *Banque du Pape* n'est autre chose que le sous-titre[5] d'une édition du XVII^e^ siècle des *Taxes de la Chancellerie romaine*. Ce livre, ainsi que l'iné-

1. Voy. notamment le chap. I, intitulé *La première Renaissance*, le chap. II (t. I, p. 85), le chap. XXIII (t. II, p. 104), XXV (*ibid.*, p. 168), XXVII (*ibid.*, p. 211), etc.
2. T. I, p. 33 et suiv.
3. T. II, p. 223-231.
4. *Ibid.*, p. 168.
5. Voy. t. II, p. 174.

vitable *Tableau de la Cour de Rome*, fournit à M. Castelnau un long extrait sur les formalités coûteuses que les bénéficiaires résignant un bénéfice devaient accomplir en cour de Rome [1]. Et voilà tout ce qu'il nous apprend sur la *Banque du Pape !* On retrouvera le même procédé dans la *Taxe des Péchés* [2], les *Princes du Comptoir* [3], le *Roman d'un Pape* [4], autant de titres étudiés, autant de chapitres improvisés avec des analyses et de longues citations d'ouvrages universellement connus.

Ailleurs, M. Castelnau témoigne encore moins d'estime à l'instruction de ses lecteurs. Il les traite en véritables écoliers, qui ont besoin de tout apprendre. A propos de l'union des deux Églises au concile de Florence, il fait un résumé de tous les conciles depuis Nicée [5]. Sur Nicolas V, qui est le sujet même du chapitre [6], il nous révèle que ce pape a régné de 1447 à 1455 et qu'il fonda la Vaticane [7]. Il prétend faire l'histoire de la démocratie florentine depuis 1250 [8] à grands renforts de dates et rivalise de plus en plus avec les précis d'histoire, sans les avoir suffisamment pratiqués. Les plus élémentaires de ces livres estimables auraient dû lui apprendre que Côme de Médicis n'a pas été banni de Florence en 1428 [9], mais en 1433; que Laurent le Magnifique étant né le 1er janvier 1448 n'a pas pu faire représenter un mystère de sa composition en 1443 [10], c'est-à-dire cinq ans avant sa naissance; que le même Laurent et son frère Julien sont fils, non pas de Côme [11], mais de Piero de Cosimo, et, par conséquent, petits-fils du *Père de la Patrie*. Et pourtant, M. Castelnau nous a donné [12] un tableau généalogique où le fils aîné de Côme figure sous la dénomination, d'ailleurs impropre, de Pierre Ier. Dans la traduction [13] d'un passage célèbre, dont il méconnaît l'auteur, il écrit que « Côme l'ancien fit construire quatre palais dans les environs de Florence, à Careggi, à Fiesole, à *Cofignolo* [14] et à Trebbio ». Ce n'était pas la peine de reproduire un morceau tant de fois cité pour l'enlever à Machiavel et l'attribuer à Tiraboschi [15], aussi

1. T. II, p. 198.
2. *Ib.*, p. 203.
3. T. I, p. 186.
4. *Ib.*, p. 99.
5. *Ib.*, p. 87.
6. Voy. *ibid.*, p. 85 et suiv.
7. *Ib.*, p. 97.
8. *Ib.*, p. 205 et suiv.
9. *Ib.* p. 219, ligne 12.
10. T. II, p. 201, § 2.
11. Cette erreur est répétée t. II, p. 50, ligne 13, à propos de Laurent, et *ib.*, p. 51, ligne 10, à propos de Julien.
12. T. I, p. 200-201.
13. T. I, p. 202-203.
14. *Ibid.*, p. 203, ligne 1.
15. On lit *ibid.*, p. 203, note 1. Tiraboschi, *Istor. della Letteratura italiana*, Firenze, ed. Landi et Cᵉ, t. VI, p. 34. Or, dans ce passage, Tiraboschi ne parle

incapable du plagiat dont M. Castelnau le charge indirectement que de l'invention malheureuse dont l'auteur des *Médicis* gardera la paternité. Machiavel a écrit *Cafaggiuolo*, localité aussi célèbre aux environs de Florence que *Cofignolo* y est inconnu. Dans le même chapitre, M. Castelnau prodigue les citations de Villani, sans tenir compte des changements continuels que le temps a introduits dans les institutions de la commune de Florence. A propos des *Ricordi*, ou mémoires laissés par les chefs de certaines familles florentines, il reproduit [1] les textes publiés par Roscoe, après tant d'autres, et n'ajoute absolument rien à ce qui est connu depuis des siècles. Il aborde les sujets les plus ardus sans paraitre même en soupçonner la difficulté : il ose toucher au *Mont* de Florence ! M. Thiers, après huit ans de recherches savantes et d'études originales, M. Thiers s'était abstenu.

La *Crise politique et militaire* [2], la *Crise religieuse* [3], *Savonarole, Jules II et Michel-Ange* [4], *Léon X* [5], en un mot, l'Italie du commencement du XVI^e^ siècle n'est pas traitée avec plus d'originalité que celle du XV^e^ siècle. Disons, toutefois, que certaines pages ne sont pas dépourvues d'intérêt, grâce aux abondantes citations qui s'y trouvent. Ainsi Machiavel fait tous les frais du chapitre intitulé : le *Guet-apens de Sinigaglia*, le moins superficiel de tous [6]. Mais M. Castelnau aurait dû ne pas oublier que, même avant lui, on a bien abusé de Machiavel en France, et qu'il n'est plus permis, même chez nous, de vivre des dépouilles de l'immortel et classique historien [7]. En arrivant à Borgia et à Léon X, M. Castelnau semble chercher l'intérêt dans la reproduction de passages grivois [8] qui ne sont pas plus inédits que les passages sérieux. Il croit peindre les mœurs de la capitale du monde chrétien en énumérant toutes les courtisanes de Rome [9]. La corruption, cependant, n'illustre pas tout ce qu'elle souille. Le vice a ses banalités et ses platitudes qui ne méritent

même pas de Cafaggiuolo. Il touche au même sujet que Machiavel, mais évite avec soin de revenir sur une page si connue. Selon sa louable habitude, l'érudit modenais indique les sources contemporaines, c'est-à-dire, dans cette circonstance, antérieures à Machiavel.

1. T. I, p. 257 et suiv. Il eût pu y voir (*ibid.*, p. 228) la date de l'exil de Côme et de la naissance de Laurent. A-t-il donc cité ce passage sans le lire?

2. T. II, p. 73.

3. *Ib.*, p. 104.

4. *Ib.*, p. 295.

5. *Ib.*, p. 317.

6 *Ib.*, p. 232.

7. Ainsi, que viennent faire ces scènes entières de la *Mandragore* (*ib.*, p. 290), cette lettre à Vettori du 10 décembre 1513 (*ib.*, p. 289) ? Tous ces textes sont dans toutes les mains.

8. T. II, p. 148, 156. Ailleurs on retrouve la même tendance : t. I, p. 348; t. II, p. 57, p. 327, 331-333. M. Castelnau avoue lui-même (*ib.*, p. 56) des citations *plus que grivoises*.

9. T. II, p. 150.

à aucun titre d'occuper l'histoire. Des scènes de l'Arétin[1] ne sont ni des documents historiques, encore moins des documents nouveaux. Des faits peuvent être immoraux sans cesser d'être communs : dans ce cas, ils ne caractérisent ni une ville, ni une époque. Nous ne prétendons nullement interdire à l'historien l'étude des mœurs, et, par conséquent, celle des mauvaises, mais à la condition, s'il veut être un peintre fidèle, de ne pas négliger les bonnes. Pour faire connaître la Rome du XVI^e^ siècle, il ne suffit pas d'en décrire les mauvais lieux. Pour condamner la vie privée de Léon X, il faudrait d'autres témoignages que ceux de Paul Jove et de Varillas[2]. Il est des cas où il faut conclure ou se taire[3].

L'histoire philosophique et littéraire a peut-être plus à prendre dans le livre de M. Castelnau que l'histoire politique et religieuse. Gémisthe Pléthon, Laurent Valla, Marsile Ficin et surtout Pomponace sont le sujet d'études développées parfois à l'excès[4], mais relativement précises. Sans doute, le procédé de l'auteur est toujours le même : c'est encore l'analyse, l'inévitable analyse d'ouvrages imprimés depuis longtemps; mais là du moins, les citations ont leur raison d'être. L'auteur, restant en présence des textes, arrive à contenir quelque peu son intempérance habituelle, et le travail qu'il nous donne est, par suite, moins superficiel et moins dispersé. Le lecteur qui a la force de suivre ces développements, trop souvent démesurés, trouve mêlés aux divagations ordinaires des aperçus ingénieux, avec un style dont la bizarrerie n'est pas toujours dépourvue de mouvement et de vigueur. L'enthousiasme qu'inspirent à M. Castelnau les progrès de la pensée humaine qui s'affranchit de la tutelle théocratique est souvent exagéré au point de vue des faits et des dates; mais il est légitime dans son principe, sincère et souvent communicatif. Si M. Castelnau ne fait guère connaître les œuvres d'Ange Politien, il a, du moins, étudié quelques poètes platoniciens, tels que Jérôme Benivieni et Laurent de Médicis, le *Morgante Maggiore* de Pulci, les chants carnavalesques et plusieurs poésies légères ou populaires du Magnifique, les *Rime* de Michel-Ange. Nous pourrions relever encore l'abus des analyses, notamment les cent pages consacrées aux *Morgante Maggiore*[5], dont il dissèque les vingt-huit chants depuis le premier jusqu'au dernier; les idées préconçues, les rapprochements forcés avec des ouvrages modernes, les allusions perpétuelles au XIX^e^ siècle. Les citations sont trop nombreuses pour un ouvrage de

1. *Ibid.*, p. 151-155. M. Castelnau les dit fort curieuses pour s'excuser de les reproduire, et elles ne sont que banales.

2. T. II, p. 321.

3. L'auteur ne fait ici ni l'un ni l'autre (*ib.*, p. 331-333).

4. Il y a 200 pages d'analyse sur Pomponace (t. II, *in fine*), par lequel finit l'ouvrage, comme si c'était à Pomponace que viendrait aboutir la renaissance tout entière.

5. T. I, p. 529-546.

critique, incomplètes pour un recueil de morceaux choisis. Cependant, telles qu'elles se présentent au lecteur, elles le reposent, l'intéressent aux textes, les lui font aimer. M. Castelnau a joint à ces extraits des traductions qu'il place le plus souvent en regard du texte lui-même. Il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours scrupuleusement suivi cette sage méthode. Parfois, la traduction, commencée avec le texte en regard, continue toute seule, de sorte que le lecteur est invité à un contrôle qu'il est ensuite obligé de suspendre et privé brusquement du charme infini de la langue italienne. Cette privation lui devient d'autant plus cruelle que la langue à laquelle il se trouve inopinément réduit, celle du traducteur, n'est pas toujours française. M. Castelnau est prétentieux dans ses traductions comme dans le reste de son livre. Il a la prétention de la fidélité. Mais les inversions forcées, le *littéralisme* à outrance, la recherche constante des termes et des tournures archaïques, l'emploi de radicaux italiens ou latins poussé jusqu'au barbarisme rendent sa fidélité trompeuse, et, dans tous les cas, pénible, étrange et parfois ridicule. Ainsi, pour traduire :

Oggi sian, giovani e vecchj.
Lieti ognun, femmine et maschi,

il écrit[1] :

Qu'en ce jour soient, jeunes et vieux,
Joyeux chacun, femmes et *mâles*.

et quelques vers plus bas :

Ciascun suoni, balli, e canti,
Arda di dolcezza il core

Que tous chantent, *danses et chants*,
Qu'*arde* de douceur le cœur.

Ici, la traduction du premier vers n'offre aucun sens, et nous craignons fort que le traducteur n'ait été infidèle, non seulement au goût, mais à la grammaire la plus élémentaire[2]. Même en rejetant ce nonsens sur l'imprimeur, il reste le barbarisme du second vers. Ailleurs, il écrit : *ballent*, *s'abscond*[3], etc., etc., pour reproduire le radical italien ou latin, et arrive à parler ainsi une langue qui n'est ni italienne, ni latine, ni française. Cette préoccupation de copier l'italien au lieu de le traduire produit dans les inversions, dans les tournures, des effets non moins malheureux : elle dénature le texte lui-même. Quiconque, par exemple, comparera le texte charmant du *Trionfo di Bacco e d'Ariana*[4] avec la traduction que M. Castelnau a mise en regard constatera comme nous que la servilité n'est pas la fidélité. D'ailleurs, la

1. T. II, p. 71, v. 9-10.
2. Confusion du pluriel du substantif masculin avec la 3e personne du singulier du subjonctif présent, de *canti* (qu'il chante) avec *canti* (chants).
3. T. II, p. 69, 311 et *passim*.
4. C'est-à-dire l'ensemble du morceau auquel nous avons emprunté les quatre vers qui précèdent.

première condition pour être exact, c'est de comprendre; et, quoique M. Castelnau paraisse avoir mieux étudié la langue que l'histoire de l'Italie, il lui échappe encore de singulières méprises. Nous venons d'en donner un exemple. En voici un autre. Dans l'analyse de la *Giostra di Lorenzo*, il détache d'un passage consacré à l'énumération des compagnons de Laurent et de Julien le vers suivant :

Giovenco suo che'l servia volentieri.

Il traduit : *Son jeune taureau*, qui le servait volontiers.

L'auteur des *Médicis* ne devrait pas ignorer que Giovenco est un nom usité à Florence, et même assez commun dans la famille dont il a voulu être l'historien. Le rameau le plus vivace[1] des Médicis a pour tige un Giovenco et s'appelle couramment le rameau de Giovenco. De sorte que ce *jeune taureau* est tout simplement un homme, « *son cher Giovenco* », probablement un Médicis.

Il ne faudrait pas cependant juger les traductions de M. Castelnau d'après leurs étrangetés et leurs erreurs. Il rend parfois avec assez de bonheur le mouvement et la physionomie du texte. Cet intempérant mot-à-mot, dont nous venons de voir les ridicules, peut, dans certains cas, faciliter chez nous l'étude de la langue italienne. L'abondance des extraits laisse aux *Médicis* quelque chose de l'utilité d'un recueil de morceaux choisis, utilité qui serait plus grande si l'auteur n'eût voulu donner à son œuvre une extension et un caractère d'originalité que ses études trop hâtives ne comportaient pas. Sachons-lui gré aussi de son admiration pour la Renaissance et pour la littérature italienne, de ses efforts pour la communiquer au lecteur. Cet ouvrage d'un amateur, qui vaut évidemment mieux que son livre, peut contribuer au développement d'études fécondes, s'il propage, dans le grand public, le goût des textes et l'amour d'une des plus belles époques de la civilisation.

J. ARMINGAUD.

Histoire de la réunion de la Bretagne à la France, par Ant. DUPUY, professeur d'histoire au lycée de Brest, ancien élève de l'École normale supérieure. 2 vol. in-8°. Hachette. Pr. : 15 fr.

De toutes les histoires locales il en est peu qui soient aussi difficiles à aborder scientifiquement que celle de la Bretagne. Sans parler des préjugés courants et consacrés par plusieurs générations d'écrivains, il est difficile de se procurer les sources d'un travail sérieux : les commodités qu'on rencontre pour l'histoire des provinces du centre de la France n'existent pas pour la Bretagne : les matériaux sont plus dispersés : outre les archives départementales et communales, justement

1. C'est le seul encore existant à Florence et dans les provinces napolitaines.

jalouses de leurs richesses, il faut aborder des archives particulières incomparablement plus nombreuses et plus riches qu'ailleurs. Enfin à cette difficulté d'investigation s'ajoute pour des pièces assez importantes la nécessité de comprendre le bas-breton et ses dialectes. L'historien qui entreprend l'étude de la Bretagne doit joindre au flair et à la patience du chasseur l'habileté du diplomate et la science du polyglotte et du paléographe. Toutes ces difficultés, M. Dupuy les a vaincues. Bourguignon, il a appris la langue des bardes : universitaire, il a su trouver accès dans des bibliothèques et des archives dont la clef n'est pas donnée à tout le monde; professeur de l'enseignement secondaire, il a trouvé le temps de compulser, copier, critiquer et mettre en œuvre une quantité de documents vraiment prodigieuse, et — les annales de la société académique de Brest en font foi — l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui n'est qu'un fragment de ses études.

Peindre à son dernier demi-siècle la Bretagne indépendante, telle est la tâche que M. D. s'est imposée. Il a voulu refaire pour les règnes de François II et de la duchesse Anne l'œuvre de dom Lobineau, mais en insistant d'abord beaucoup plus que les Bénédictins sur la diplomatie, l'histoire extérieure du duché, puis en présentant d'une manière plus méthodique le tableau des institutions politiques et sociales de la Bretagne. — L'ouvrage se trouve ainsi divisé naturellement en deux parties : I. Lutte des Bretons pour garder leur indépendance, et II. La Bretagne à l'époque de sa réunion à la France.

I. — Lutte des Bretons pour garder leur indépendance. — Malgré l'apparente inégalité de forces entre le duc de Bretagne et le roi de France, il a été très difficile de réunir à la couronne les terres de la péninsule armoricaine. Les raisons de cette longue et longtemps heureuse résistance sont bien exposées par M. D. en même temps que la nécessité de la réunion. Il fallait que la Bretagne devint française, mais si nous en sommes tous convaincus aujourd'hui, il n'en était pas de même au xv^e^ siècle. L'incorporation a demandé trois siècles, l'annexion définitive trois règnes : ceux de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Le duc François II et la duchesse Anne ont tenu en échec, pendant plus de cinquante ans, d'abord les armées, puis les ministres des rois de France. Comment ont-ils pu lutter ? — En prenant bravement l'offensive, sinon stratégiquement, au moins diplomatiquement. De là l'importance considérable de l'histoire générale pour qui veut suivre dans ses péripéties diverses les démêlés de la « question bretonne ». — Un fait surtout est frappant quand on compare la Bretagne aux autres pays de l'Europe occidentale, c'est le « loyalisme » des Bretons et la solidité de la situation qu'avaient acquise les derniers souverains. On peut dire que François II a été le seul de ses contemporains — princes souverains et héréditaires — s'entend — qui n'ait eu à redouter ou à se reprocher une usurpation. Il n'avait ni Rose rouge, ni duc de Guyenne, ni Beltraneja, ni Visconti à surveiller. Sa sécurité est exceptionnelle, garantie par les traités, la possession, le consente-

ment populaire. Si le roi de France se mêle de ses affaires, ce ne peut être que pour quelque chicane de forme, de procédure, quelque protégé du roi que celui-ci voudrait glisser dans un évêché de Bretagne. Mais le jaloux particularisme breton, sans cesse aux aguets, signale immédiatement l'intrusion et la chicane fait son office. Tout au plus le roi de France pousse-t-il plus ou moins ouvertement les mécontents bretons à attaquer les conseillers et les ministres les plus influents du bon duc; celui-ci personnellement est hors d'atteinte.

Bien moins innocentes sont les menées du duc en France. Pour prouver qu'il n'est pas tenu à fournir au roi le service militaire, il fournit des troupes aux ligues qui se forment contre lui. S'il refuse de mettre sa main dans celle de son suzerain pour prêter l'hommage-lige, il la donne au Bourguignon, à l'Espagnol, à l'Anglais, à tous les ennemis d'hier et de demain.

Et quelle différence dans l'enjeu ! Vaincu, le duc breton signe la paix provisoirement, le roi est bien heureux d'avoir écarté un ennemi. Vainqueur, quel serait le destin du roi de France? Ainsi, comme il arrive souvent, c'est le plus faible qui au fond a le moins à craindre et qui se montre le plus acharné.

S'il est agressif envers son suzerain, le duc se montre impitoyable envers ses vassaux rebelles. Il prouve qu'il jouit des droits réguliers en leur faisant « raccourcir la tête d'un demi-pied », ou les branchant haut et court, ce qui est un argument sans réplique. La robe même du prêtre, nonobstant la dévotion bretonne, ne jouit pas du privilège de l'indépendance. Lisez, p. 50, t. I, le récit d'une expulsion d'évêque intrus. « Le duc ordonna à ses officiers de briser les portes et de chasser les gens de l'évêque. Cet ordre fut exécuté. Les officiers du duc envahirent le manoir, chassèrent Guillaume de Malestroit, brisèrent ses meubles et arrachèrent ses armoiries pour y substituer celles du duc de Bretagne. Guillaume de Malestroit voulut se retirer à Nantes, les archers s'y opposèrent. Pendant une fête solennelle, les officiers du duc pénétrèrent au palais épiscopal, brisèrent les portes, fouillèrent les meubles et les armoires, saisirent les titres, mirent les scellés sur les appartements, chassèrent les officiers et les valets de l'évêque. »

Voilà, n'est-il pas vrai ? une exécution sommairement faite. Ce pieux quinzième siècle s'entendait parfaitement à rendre à César ce qui appartient à César. Guillaume de Malestroit n'eut pas le sort tragique de Salviati, pendu, mitre en tête et chappe au cou, à la fenêtre de son palais : aussi sa faute était-elle moins grave, mais l'exemple n'était pas moins saisissant.

On ne s'étonnera pas après cela de voir les simples laïques, même gentilshommes, condamnés pour haute trahison et « lèse-majesté » quand ils allaient à l'encontre de la raison d'État bretonne. Pour entretenir le peuple en une salutaire frayeur de la politique, quand il n'y avait pas de complots, on en inventait; de la sorte les bourreaux ne chômaient pas, ce qui, d'après les hommes d'État du bon vieux temps

dont de Maistre n'est que le pâle élève, est la première nécessité d'un bon gouvernement. « La police de Landois ... était toujours en éveil et découvrait facilement des complots imaginaires contre la personne de François II ou la sûreté de son gouvernement. Les individus suspects étaient arrêtés, jugés sommairement, et, quand ils ne parvenaient pas à prouver leur innocence, noyés dans les douves de quelque forteresse (p. 396, t. I). M. D. conte tout au long l'incroyable histoire d'un pauvre bonnetier de Paris, Letonnellier. Fournisseur de plusieurs têtes couronnées, il vient livrer à Nantes une forte commande de couvre-chefs destinés au duc François II. Au ballot était jointe, suivant la coutume, une livre de poudre de violette ; car « le duc vouloit que tout ce qu'il mettoit à l'entour de lui sentit bon et odourât bien fort ». Mais ce sachet parfumé intrigue la police. On flaire un complot. Pas de doute, Louis XI, grand chasseur d'héritages, veut envoyer dans l'autre monde son cousin de Bretagne, et les bonnets sont empoisonnés. On enferme le bonnetier, on le met à la torture, puis on s'avise de lui raser la tête et de l'encapuchonner de ses grands bonnets teints en écarlate de Florence. On lui en fit mettre successivement vingt-neuf. Après quoi, trouvant sans doute le supplice suffisant, on le relâcha.

Cette anecdote, au milieu de tant d'autres, nous fait toucher du doigt le grand mal de l'époque, cette défiance de tout et de tous, cette panique universelle qui faisaient admettre d'abord comme vraisemblables, puis comme certaines, les fables les plus absurdes et qui expliquent les emportements de bête fauve d'un Charles le Téméraire, d'un Édouard IV, et la cruauté raffinée de Louis XI. — La guerre et la politique se ressentent de cette perfidie, qu'on devait baptiser bien à tort du nom du secrétaire Florentin. L'ami d'aujourd'hui peut être l'ennemi de demain. L'adversaire actuel est l'allié d'hier et de la semaine prochaine. Les ligues se font et se défont avec une rapidité qui montre le désarroi des consciences et des intérêts.

Cependant au milieu de ces intrigues enchevêtrées, l'instinct de conservation, aussi bien que les conseils de ses ministres et en particulier de Landois, pousse François II à rechercher surtout la Bourgogne et l'Angleterre. Les autres alliances sont passagères, ce sont coquetteries qui ne tirent pas à conséquence. Même le traité de Nantes du 8 août 1473, entre la Bretagne et l'Aragon, dont M. D. a trouvé l'original aux archives de cette ville, n'a pas en somme en lui-même une grande importance. Il est curieux surtout comme symptôme en ce qu'il montre que les expéditions d'Italie n'étaient pas nécessaires pour soulever les coalitions européennes contre les Valois trop puissants. Ses conséquences ont été nulles. — L'essentiel était l'union avec le Téméraire et le roi d'Angleterre.

Commines est un bon guide pour les relations entre la Bourgogne et la Bretagne. Ce qui n'est pas dit dans les histoires générales et les mémoires du temps, M. D. l'a trouvé dans les archives de Bretagne. De nombreux documents diplomatiques ou judiciaires rapprochés des ren-

seignements fournis par les hommes d'État ou les historiens contemporains ont permis à M. D. de tracer d'une manière aussi complète que possible les traités, brouilles, raccommodements entre les deux chefs de la féodalité française. Il ne faut jurer de rien en matière historique, mais il est probable qu'il n'y a plus qu'à glaner maintenant au sujet de ces négociations compliquées.

M. D. a laissé plus à faire en ce qui concerne les alliances de François II avec Edouard IV, ses pourparlers avec Richard III, l'appui qu'il prêta à Henri VII, et l'intervention armée qu'il réclama de lui plus tard. — Cela tient à ce que l'auteur s'est contenté des sources françaises et n'a fait aucune recherche dans les documents nombreux que nous possédons sur cette époque de l'histoire d'Angleterre. — Il cite, il est vrai, Bacon, mais sans donner de renvois précis ; d'ailleurs, l'histoire de Henri VII, par Bacon de Verulam, n'est pas à beaucoup près la meilleure source sur cette époque. Même à Paris, et probablement à Rennes et à Nantes (en tout cas à Angers dont les archives ont été mises à contribution pour cette histoire), M. D. pouvait trouver des volumes de la Record Commission, que le gouvernement anglais fait tenir libéralement aux bibliothèques importantes soit de Paris soit des provinces qui ont eu des relations étroites avec l'Angleterre. M. R. Pauli dans le 5e vol. de son histoire d'Angleterre (continuation de Lappenberg) cite le traité même de septembre 1490, dont M. D. dit en note (t. II, p. 212) : « Aucun historien n'a signalé les faits que nous indiquons ici. » Voici le texte même de l'histoire allemande : « So kam es im september 1490 zu einem fœrmlichen Buendnisse mit Kœnig Maximilian und seinem Sohne, das vorzueglich auch den Schutz der Bretagne wider Karl bezweckte, dem rœmischen Kœnige wurde das Hosenband bestimmt, die Kœnige von Castilien und Aragon traten dem Bunde bei, der sofort zur Ausfuehrung kommen sollte, falls einer von ihnen oder ihr Schützling, die Herzogin Anna, augegriffen werden sollte. »

Mais cette légère rectification n'enlève pas à M. D. le mérite d'avoir le premier suivi avec perspicacité et méthode toutes les phases de cette histoire et d'avoir notamment éclairci d'une manière définitive les intrigues des deux partis qui se disputaient le pouvoir entre la mort de François II et le mariage de Anne. Singulière situation où le roman et les affaires de cœur se mêlent aux prosaïques réalités de la politique et des affaires.

Les allées et venues des diplomates tant français que bretons ou étrangers sont suivies avec un soin minutieux. M. D. connait leurs instructions et leur arrache leurs secrets. C'est une bonne partie de son livre presque entièrement neuve. Qu'il nous permette de rectifier l'orthographe du nom de l'ambassadeur français à Londres en 1488 et années suivantes : il se nommait Salazar et non Salezart. Il est vrai que l'orthographe des noms de famille est souvent bien variable ; mais

cet archevêque de Sens était basque d'origine et sa famille a joué un certain rôle au xv^e^ siècle. Ce prélat diplomate Tristan de Salazar était au besoin soldat, et prit part au siège de Gênes en 1507.

II. — La Bretagne à l'époque de sa réunion à la France.

Ce chapitre très développé est la partie capitale de l'ouvrage. Les matériaux qui ont servi à sa composition sont presque sans exception tirés des archives de Bretagne. Il est divisé en trois parties : 1° le Gouvernement ; 2° l'Administration ; 3° la Société.

1° On désirerait un peu plus de détails sur les attributions des grands officiers de la couronne. M. D. nous donne les titres des principaux avec un etc. que notre curiosité regrette. Il fait observer que « les historiens bretons remarquent avec complaisance qu'en Bretagne, ainsi qu'en Angleterre, le trésorier est le premier des grands officiers de la couronne ». Mais ce rapprochement ne porte que sur un détail de préséance : on voudrait dans un livre aussi bien fait des définitions claires et méthodiques de chacune des grandes charges de la Cour bretonne : au besoin même une esquisse historique ; les ouvrages du Rev. Stubbs pour l'Angleterre et du Prof. Waitz pour l'Allemagne donnent les exemples classiques de ces études[1]. — Mais à quoi bon chercher des exemples à l'étranger ? Qui ne connaît les chapitres consacrés par M. Fustel de Coulanges à l'étude du pouvoir monarchique sous les Mérovingiens et à l'administration mérovingienne ? — (*Hist. des institutions politiques de l'ancienne France,* I, livr. IV, chap. I et II).

Mais si brève que soit cette énumération, elle est encore plus longue que le court alinéa consacré au duc. Il est vrai que dans le premier chapitre qui sert d'introduction, M. D. a insisté sur le caractère tout à fait spécial du lien de vassalité qui rattachait le duc de Bretagne au roi de France. Mais cela comme quelques traits disséminés çà et là dans la partie de l'ouvrage consacrée à l'histoire politique nous montre surtout le duc dans ses rapports avec son suzerain, et non comme chef d'État. Quels étaient ses titres, ceux qu'il prenait, ceux qui lui étaient reconnus par la France ou par les autres souverains ? Quelles étaient les cérémonies de son installation, enfin ses prérogatives ? On cherche une étude d'ensemble. M. D. se contente de nous dire : « A la fin du xv^e^ s., le gouvernement de la Bretagne est ce que nous appelons de nos jours la monarchie constitutionnelle. » Il nous semble cependant que la responsabilité ministérielle est la pierre angulaire de ce qu'on nomme un gouvernement constitutionnel ; or, si Landois a répondu et payé de sa tête pour ses nombreux méfaits, ce ne fut point en vertu d'un article quelconque, écrit ou non, de la Constitution. Il est vrai qu'il y a un Parlement : les États. Cette assemblée jouit d'une réputation de cou-

1. V. p. c. Stubbs. *Constitutional Hist. of England.* II. L'étude sur le conseil du roi, pp. 255-261 ; sur la prérogative royale et parlementaire, ch. 17. — Waitz. Deutsche *Verfassungsgeschichte*, VI, 203 et seq.

rage et d'obstination qu'elle a souvent méritée, non pas toutefois en 1473. « François II craignant une épidémie autorisa les membres de la noblesse à se faire remplacer par des procureurs munis de leurs pouvoirs. L'assemblée ainsi composée eut des scrupules sur la légalité de ses actes » (ou sur la sécurité de ses membres?); « le duc lui soumit et publia une patente dans laquelle il s'engageait pour l'avenir à ne jamais convoquer les États sous cette forme insolite. » (II, p. 292). — La partie de l'ouvrage qui traite des États est très solide.

2° Administration. Commençons par une observation sur la forme. Ces pages où les trouvailles, les renseignements inédits forment réellement la trame méme de l'ouvrage, sont assez difficiles à lire. On s'en est pris à l'auteur et on a parlé de style lourd, pesant, ennuyeux. Comme si des études aussi sérieuses, sur des sujets aussi ardus, pouvaient avoir le ton leste et l'allure saccadée d'une nouvelle à la main! Le style de M. Dupuy dans cette partie de l'ouvrage comme dans le reste est généralement ce qu'il doit être, à part quelques détails qu'il aurait pu soit supprimer, soit rejeter dans les notes. Le vrai coupable des migraines qui pourront arrêter les lecteurs superficiels dans l'étude de cet ouvrage, ce n'est pas l'écrivain, c'est le typographe. On saura gré cependant au metteur en pages d'avoir en haut de chaque recto indiqué la matière spéciale du feuillet; cette précaution aide à retrouver bien des choses, mais cela est encore insuffisant. Matériellement, le chapitre manque de jours, de tire-l'œil, d'alinéas bien distincts, et c'est ainsi que des choses excellentes, des détails mordants parfois sous leur forme sévère risquent de passer inaperçus. Ainsi à la page 301 on trouve un tableau du budget 1481-1482. Pourquoi n'avoir pas tout simplement dressé le tableau, bravement, chiffres en colonne comme troupes se disposant à monter à l'assaut du pauvre contribuable. Les recettes d'un côté, les dépenses d'un autre, et la balance. Ce serait en somme aussi exact, plus saisissant[1].

Le tableau de l'armée bretonne est excellent de tout point. Le mécanisme de la levée, de la mobilisation est parfaitement expliqué : ordonnances, arrière-ban, francs-archers, milices urbaines, nous voyons comment fonctionnent ces éléments si divers.

La Bretagne n'a pas attendu pour avoir des marins que Colbert y créât « Brest, la pensée de Richelieu, la main de Louis XIV, la force de la France entassée au bout de la France. » M. D. a trouvé de précieux renseignements sur les escadres ducales, sur les navires de commerce, le droit de bris (p. 354 et suiv.) — et même les pirates (p. 359), — farouches prédécesseurs de ces corsaires qui ont illustré Saint-Malo et qui ont à leur tour disparu du droit maritime.

1. Puisqu'il est question de dispositions matérielles et typographiques, qu'il nous soit permis de regretter qu'un ouvrage de cette valeur ne soit pas terminé par un registre alphabétique des noms propres d'hommes et de lieux.

Le reste du chapitre sur l'administration mérite la même attention.

3e La Société. Que de bonnes choses et que de détails vraiment topiques exhumés par l'auteur sur les Bretons du xve siècle! Quelle puissante vitalité dans cette Société à peine échappée au moyen âge et même dans cette noblesse qu'on représente comme abâtardie! Courtisans orgueilleux, grands seigneurs magnifiques, hobereaux besogneux, mais vivant sur leurs terres et jaloux de leur race, moines plaideurs et gloutons, prélats ambitieux et politiques s'agitent sans cesse à la poursuite de la faveur, de la fortune ou du pouvoir. On retrouve il est vrai en Bretagne, avec les particularités nationales et comme le goût de terroir, les mêmes types que dans le reste de la France. Mais quelle variété de physionomies! L'histoire des mœurs dans tous les pays et à toutes les époques s'égaie parfois d'anecdotes dont on ne peut s'empêcher de rire « pour ce que rire est le propre de l'homme ».

L'ouvrage de M. Dupuy qui dans la partie politique se termine comme une comédie par le double mariage du roi avec la duchesse et du royaume avec le duché se termine dans l'étude des institutions par un choix de tableaux, d'aventures ou de traits piquants qui du grand seigneur au misérable paysan nous montrent sur le vif cette société turbulente, ces natures bretonnes énergiques, obstinées, parfois farouches, avec ses qualités et ses défauts; le noble bataillant, gouvernant, paradant; le clergé assidu à l'église mais aussi au réfectoire et quelquefois négligeant le créateur pour la créature; le bourgeois poussant ses enfants, et s'élevant lui-même, le marin domptant sa mer sauvage, et le paysan sur qui pèse encore toute la société travaillant avec l'espoir que ce qui lui restera de son gain lui permettra au moins d'oublier dans les franches lippées du pardon la lourdeur de sa tâche et la monotonie de son existence.

Sans doute ces tableaux sont vivants, d'autant plus hélas! qu'ils sont encore vrais; et qu'en fouillant les procès-verbaux de nos magistrats de police, les poudres de nos greffes, l'historien de l'avenir retrouvera à dire la même chose sur la société et surtout sur le paysan breton de nos jours : et même la statistique aidant il pourra dire à peu près le nombre des alcooliques qui roulent dans le ruisseau et finissent à la prison ou aux hôpitaux de Brest, de Lorient et d'ailleurs. Ce qui change le moins dans la société c'est l'homme en tant qu'être vicieux. Le sujet propre de l'histoire c'est l'homme d'Aristote, l'animal politique et les institutions qui le régissent. C'est ce que M. D. a parfaitement compris, et si l'étude des classes sociales est le commencement de son livre, elle n'en forme pas comme on dit les œuvres vives. L'auteur a été aussi consciencieux, aussi méthodique, aussi chercheur dans cette partie que dans les autres. Ce n'est pas sa faute si, sauf la cruauté, les hommes d'aujourd'hui ne valent pas beaucoup mieux au fond que ceux d'hier.

Louis Bougier.

Zur Geschichte der Saechsischen Politik 1706-1709, von J.-R. Danielson. Helsingfors, Frenckell, 1878.

L'auteur de ce travail a voulu retracer la politique de la Saxe, ou plutôt, car les nations n'étaient guère consultées à cette époque, la politique d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne de 1706 à 1709. L'époque est bien choisie et présente un grand intérêt. C'est le moment où l'attention de l'Europe se partage entre deux guerres qui mettent aux prises en même temps les peuples du nord et ceux du midi, la guerre de la succession d'Espagne et la lutte de Charles XII contre Pierre le Grand. Ces deux querelles ne sont pas d'ailleurs sans rapport entre elles et menacent même un moment de se confondre. Charles XII eut en effet un instant l'idée de se porter comme médiateur entre la France et l'Empire, et le duc de Marlborough se rendit auprès de lui pour essayer de l'entrainer dans la lutte. Quant à Auguste II, il chercha des appuis, pour reconquérir son trône, en Autriche, en Angleterre, en Hollande, offrant de fournir des troupes aux puissances maritimes, à condition qu'il recevrait d'elles de l'argent, dont il avait grand besoin, et qu'en échange de la Pologne elles lui assureraient des compensations soit aux Pays-Bas, soit en Italie. Mais la tâche que s'est imposée M. D. n'est pas des plus faciles. Il s'agissait en effet de suivre dans ses détours multipliés une politique tortueuse, perfide et chimérique. Rien de plus triste et de plus compliqué en même temps que la conduite d'Auguste II. Battu par Charles XII, il signe avec lui le traité d'Alt-Ranstadt dont il exécute mal les conditions, de sorte que la Saxe subit dans toute sa rigueur l'invasion de l'armée suédoise, tandis que le tsar, irrité ravage la Pologne. Il s'expose ainsi à perdre ses deux états pour ne pas avoir su décider lequel il doit abandonner pour défendre l'autre. Il trahit Charles XII et négocie avec Pierre le Grand sans conclure avec lui une alliance définitive. Il ne se décide qu'après Pultawa, c'est-à-dire trop tard pour en obtenir des avantages sérieux. En même temps il poursuit des projets vraiment chimériques; il se flatte un moment d'obtenir de la Hollande les Pays-Bas, et même de faire reconnaitre les droits à la couronne de Naples qu'il prétendait tenir des Hohenstauffen. Il avait trouvé là un moyen ingénieux de mettre d'accord les puissances qui répugnaient également à donner les deux Siciles soit au petit-fils de Louis XIV, soit à l'archiduc d'Autriche. Ce sont là les rêves d'un fou, mais il eut des idées encore plus dangereuses. C'est ainsi qu'il proposa à plusieurs reprises le démembrement de cette Pologne qui l'avait choisi pour roi. « La Pologne, écrivait-il, est assez grande pour être partagée. » Il est assez piquant que ce projet ait alors échoué par le refus de la Prusse.

M. Danielson a mis beaucoup d'ordre et de lumière dans toutes ces intrigues. Il a surtout clairement exposé l'affaire si longtemps obscure du traité d'Alt-Ranstadt et la conduite des représentants du roi Auguste II. Il est évident que les négociateurs, MM. Imhof et Pfingsten, avaient

reçu du roi pleins pouvoirs pour traiter. On peut seulement reprocher à Pfingsten de n'avoir pas, dans son entrevue avec Auguste à Petrikau, fait bien comprendre à ce prince toutes les conséquences du traité. Auguste ne l'aurait pas moins accepté, et s'il s'est plus tard montré si sévère à l'égard de ces négociateurs, c'est qu'il a voulu se décharger sur eux du mépris qu'il avait justement encouru pour avoir livré Patkul à Charles XII. Il a immolé Imhof et Pfingsten aux justes ressentiments du czar.

Nous trouvons donc que M. D. ne juge pas le roi Auguste II avec assez de sévérité. Ce prince avait toutes les faiblesses et tous les vices. Il ne savait pas défendre ses sujets par les armes et sa diplomatie fut toujours pleine d'incertitudes et de trahisons; « nous ne sommes constants, disait impudemment Fleming, que dans notre inconstance ». Sans pitié pour ses malheureux peuples qu'il ruinait par son ambition et sa mauvaise politique, il leur arrachait leurs dernières ressources pour lutter de folies avec le roi de Danemark, dans des orgies scandaleuses, où ces deux princes transformaient leurs maitresses en Vénus et Diane pour se déguiser eux-mêmes en Jupiter et en Apollon. M. D. n'excuse, il est vrai, Auguste II que par comparaison : il était, dit-il, de son temps et ressemblait aux princes ses voisins. Mais si abaissée que fût la moralité de cette époque, si peu dignes d'estime que paraissent à M. D. les contemporains d'Auguste II, il nous semble que les mettre tous sur la même ligne, c'est être trop indulgent pour lui, trop dur pour les autres.

Hermile Reynald.

Leopold von Ranke. **Serbien und die Türkei im neunzehnten Jahrhundert**. Un vol. in-8° de xvi-558 p. Leipzig, Duncker et Humblot, 1879.

Il y a juste un demi-siècle que l'illustre historien a publié la première édition de ce travail (1829). Il en avait recueilli les éléments de la bouche même des héros de la révolution serbe (Nenadovitch, Lazarevitch, Dobriniats). Beaucoup de documents lui avaient été communiqués par le rénovateur de la littérature nationale, Vouk Stefanovitch Karadjitch. L'ouvrage fut pour ainsi dire conçu et exécuté sous son inspiration. Depuis, M. Ranke a prolongé son ouvrage jusqu'en 1844 (deuxième édition), et enfin jusqu'à la mort du prince Michel (1867) (troisième édition). L'histoire de la Serbie au xix° siècle a reçu ainsi sa forme définitive. L'ouvrage a été traduit en serbe par un savant distingué de Belgrade, M. Novakovitch. Une traduction russe de M. Barteniev a eu deux éditions. C'est dire tout le cas que les Slaves font de ce remarquable travail. En France, M. Saint-René Taillandier a largement mis M. Ranke à contribution dans un volume publié en 1872 : *La Serbie, Kara-George et Milosch*.

Les événements dont s'occupe l'historien allemand sont assez récents et assez connus pour n'avoir pas besoin d'être rappelés à nos lecteurs. L'ouvrage est accompagné de divers excursus et appendices : la Bosnie et les réformes du sultan Mahmoud II (1820-1832). — Les complications des affaires d'Orient et d'Occident (1839-1841). — La politique orientale du prince de Metternich. — Memorandum présenté au roi de Prusse Guillaume IV en 1854. — Memorandum serbe du 7 mai 1860.

Louis LEGER.

Count Frontenac and New France under Louis XIV, by Francis PARKMAN. Boston, 1877. Un vol. in-8° de 463 p.

Parmi les écrivains qui s'occupent d'histoire, il en est qui l'étudient pour elle-même, se jettent à corps perdu dans ses profondeurs, lui arrachent ses secrets et les enfouissent dans des in-folio dont les gens du monde ne s'aviseront jamais de secouer la poussière; c'est ce qu'on peut appeler les découvreurs. Les autres sont les vulgarisateurs, c'est-à-dire ceux qui glanent, ceux qui présentent sous une forme agréable les faits rassemblés avant eux, ceux qui font le métier d'abeille. Ce métier-là d'ailleurs a bien son mérite, et les lecteurs de la *Revue historique* savent que si M. Parkman mérite le nom de vulgarisateur, on ne saurait non plus lui refuser les qualités de l'érudit. Ses ouvrages nous le montrent plein de jugement, versé dans la connaissance de plusieurs langues, habile à revêtir son récit d'un tour coloré. On sait du reste la place éminente qu'il occupe parmi les historiens américains et la faveur dont ses ouvrages jouissent de l'autre côté de l'Atlantique.

On a dit qu'il y a peu de pays en Amérique sur lesquels on ait autant écrit que sur le Canada. L'assertion est vraie, mais si l'on énumérait les histoires de ce pays où la rigueur de la méthode et l'impartialité des opinions s'allient à l'agrément du style, l'énumération serait courte. C'est pourquoi les livres de M. P., composés à grands frais et après des recherches infinies, sont toujours les bienvenus.

M. P. a déjà publié sur les origines de la Nouvelle-France et sur l'histoire de ses colons une série d'études qui, lorsqu'elles seront terminées, embrasseront toutes les périodes des annales canadiennes. Cinq vol. ont paru. En voici les titres : *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord, Les Jésuites dans l'Amérique du Nord* (*Rev. hist.*, XIV, 189), *La Découverte du Grand Ouest, L'Ancien Régime au Canada, Le comte de Frontenac et le Canada sous Louis XIV*. Le dernier vol. que M. Parkman nous promet dans un avenir prochain traitera de la vie de Montcalm et de la fin de la Nouvelle-France. Le travail de l'auteur américain commence, on le voit, avec les premiers voyages des aventuriers espagnols à la Floride et les premières expéditions des navigateurs français à Terre-Neuve et au Canada; il prend fin à la capitulation de Montréal et au traité de Paris.

Le *Comte de Frontenac et le Canada sous Louis XIV*, dont nous présentons un compte-rendu, forme le cinquième volume de la série. L'intérêt en est très varié. C'est le récit attrayant et parfois dramatique de la lutte désespérée que le Canada soutint avec vaillance et non sans succès contre un sort qu'un vice d'organisation rendait inévitable; avec beaucoup de méthode et d'art, l'auteur y fait revivre la figure du principal acteur de la lutte.

Dans une courte préface, M. P. expose comment il a écrit son livre. Pour le composer il ne s'est pas borné à lire les innombrables publications relatives à la Nouvelle-France. Il a fait plus encore. Dans son opinion, les lieux font partie de l'histoire; ils animent et colorent les récits. Sachant tout ce qu'il y a de lumière dans la vue des pays dont on parle, il a pensé qu'il s'expliquerait mieux les événements, qu'il jugerait mieux les hommes en étudiant les uns dans les forêts où ils se sont produits, en visitant les autres dans leurs villages. Il a donc commencé par la vie de voyageur. Plus tard il a recueilli dans les dépôts publics des deux continents les matériaux qu'il met en œuvre. De ces éléments épars, M. P. a composé un livre dont toutes les parties ont été également approfondies, un ouvrage où la figure originale du comte de Frontenac s'encadre très heureusement dans la narration des faits.

Le volume, divisé en vingt-un chapitres, comprend l'histoire politique, militaire, administrative et religieuse du Canada pendant une période de vingt-cinq années environ, de l'année 1672 à l'année 1698. Le premier chapitre est consacré à mettre en scène le héros du récit, le comte de Frontenac, à tracer son portrait. Des mémoires du temps ont fourni les couleurs, mais celles-ci ne sont pas toutes de première qualité. Il en résulte que l'ensemble du portrait est loin d'être favorable au modèle. M^lle^ de Montpensier, à qui l'auteur s'est adressé de préférence, était-elle bon juge en la matière? Il semble qu'elle a satisfait de vives rancunes et qu'elle s'est vengée des sarcasmes de Frontenac par une grêle d'épigrammes. Frontenac était d'un caractère emporté et hautain, personne ne le contestera, mais c'était un homme d'infiniment d'esprit, d'un esprit vif, élevé et pénétrant; il avait assurément sur son ennemie l'avantage du talent et du savoir.

Le second chapitre s'ouvre par l'arrivée du comte de Frontenac à Québec. Possédé de l'ambition de relever la richesse et la prospérité de la colonie, le nouveau lieutenant général se met à l'œuvre dès les premiers jours; nous le voyons déployer l'activité, l'ardeur et l'entrain d'un jeune homme. Mais ses vues généreuses sont bien vite rendues impuissantes par l'esprit absolu de centralisation administrative et de domination monarchique. A son arrivée au Canada, il avait cru devoir diviser les habitants en trois ordres pour leur faire prêter serment de fidélité. Par cette innovation jointe à d'autres mesures, telles que la rédaction d'un corps de coutumes, la nomination par voie d'élection d'un maire et de trois échevins, et la réunion des habitants en un *meeting* deux fois l'an, Frontenac entendait donner à la Nouvelle-

France un système de vie municipale. On peut croire que ce projet en assurant la libre intervention des colons dans leurs propres affaires aurait été une source féconde de prospérité. La hardiesse et la hauteur de ces vues ne reçurent pas l'approbation du ministre. Le 13 juin 1673, Colbert fit entendre au gouverneur que le roi, bien loin de consentir à assembler de nouveau les états généraux de son royaume, voulait anéantir cette forme ancienne de liberté civile et politique et qu'il eût, lui Frontenac, à observer la même conduite. C'est ainsi que les états généraux du Canada n'eurent qu'une assemblée tenue le 23 octobre 1672.

On ne lira pas avec moins d'intérêt dans les chapitres suivants les discussions, les querelles que Duchesneau, le clergé et le conseil souverain suscitèrent au gouverneur et qui amenèrent finalement son rappel. A ces intéressants tableaux, il faut ajouter l'exposé vivement tracé des échecs de l'influence française, de l'insuffisance des hommes, des erreurs du régime colonial qui prévalait dans les conseils de la royauté. Aucun gouverneur n'avait égalé Frontenac dans l'art de gagner la confiance des sauvages; grâce à lui les Iroquois et la colonie avaient vécu pendant dix ans dans une paix profonde, et cet état de choses avait permis de paralyser les effets des intrigues anglaises. Ce fut pour ainsi dire dans l'insurrection et dans la guerre que s'ouvrit la succession de Frontenac.

Autant cet intrépide lieutenant général avait usé de fermeté et de prudence dans ses relations avec les sauvages, autant Lefebvre de la Barre fit preuve de faiblesse. Le gouverneur qui remplaça celui-ci montra encore moins de vigueur. La plus funeste période pour les intérêts français au Canada est peut-être, à tout prendre, la durée du gouvernement de Denonville; c'est une époque de transition, où commence le déclin de notre grandeur coloniale dans l'Amérique du Nord.

M. Parkman ouvre la seconde partie de son livre par le retour du comte de Frontenac, retour qui fut un triomphe. Durant sa nouvelle administration, à un moment où l'histoire de la Nouvelle-France nous offre l'image la plus complète du chaos, Frontenac déploya les plus éminentes qualités du diplomate et du général. On le suit avec un plaisir qui ne se ralentit pas dans ses campagnes contre les cantons et contre les provinces anglaises; on assiste à la poursuite des tribus fugitives, à la défense de Québec, aux négociations des deux puissances rivales qui se disputent l'amitié des Iroquois et enfin au commencement d'une lutte plus complète, plus savante, avec sièges, mines et contre-mines.

Le volume se termine à la paix de Ryswick en 1697 et à la mort du comte de Frontenac arrivée l'année suivante. L'énergique gouverneur, l'homme le plus remarquable, dit avec raison M. Parkman, qui ait représenté la France dans le Nouveau-Monde, avait rendu en quelques années la sécurité au pays et rétabli l'honneur des armes françaises. Il laissa la colonie agrandie et en paix. Il en aurait peut-être changé la face s'il eût pu s'affranchir dans une mesure raisonnable des règles poli-

tiques et économiques qui assujettissaient le Canada à la métropole, s'il n'eût point rencontré des adversaires implacables dans l'ardent évêque de Pétrée et dans les Jésuites. Les démêlés de Frontenac avec les ordres religieux et en particulier avec la compagnie de Jésus, les conflits d'influence et d'autorité ne forment pas la partie la moins instructive et la moins curieuse d'un livre bien ordonné, nourri de faits et habilement écrit[1].

Ch. Bréard.

The early history of Charles James Fox, by George Otto Trevelyan, M. P., London, Longmans, Green and C°. 1880.

M. Trevelyan prend Fox à sa naissance et le conduit, dans ce volume, qui, je l'espère bien, n'est qu'un début, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans seulement. Pour qui n'est pas déjà quelque peu au courant de l'histoire du héros, une pareille annonce semblera de nature à décourager la curiosité scientifique. N'est-ce donc pas, en effet, une puérilité que de donner cinq cents pages à l'enfance, à l'adolescence et à la première jeunesse d'un futur homme d'État? Non : il n'y a pas, dans ce gros volume, une seule ligne de puérilités. Fils adoré du premier lord Holland, de ce Henri Fox qui fut un instant le collègue et fut même le rival du premier Pitt, puis traître à la cause de la liberté britannique, Charles Fox ne peut s'expliquer, dans l'histoire de sa jeunesse, dans les débuts prolongés de sa vie politique, si contradictoires en apparence avec ce qu'elle fut plus tard, si l'on ne tient grand compte de l'éducation qu'il reçut, des exemples qu'il avait sous les yeux, comme de l'étude ardente et infatigable qu'il fit de l'antiquité classique. Le philosophe qui voudrait ici s'abstraire de tout ce qui n'est pas étude psychologique, trouverait encore un curieux sujet d'examen en se bornant à rechercher ce que Fox reçut, dans sa jeunesse et même dans son enfance, de funestes impressions domestiques, et ce que sa nature généreuse lui inspira de nobles sentiments et de courageuses ardeurs.

J'ai dit : funestes impressions domestiques; c'est vrai, mais ce n'est pas entièrement vrai. Henri Fox était, dans la vie politique, dépourvu de *sens moral*, comme la plupart de ses contemporains. Il était même, aussi bien qu'eux, dépourvu de ce sens de l'honneur qui est une

1. Pour nous assurer de l'exactitude des citations de M. Parkman, nous avons pris un chapitre au hasard, le chapitre II, et nous nous sommes reporté aux collections de la Marine. Cette vérification, si incomplète qu'elle soit, nous a permis de constater que la lettre de Frontenac du 13 novembre 1673, dont M. P. publie un curieux extrait (p. 22 et 23), ne figure plus à sa date dans la *Correspondance du Canada*. Elle a dû pourtant y exister à une certaine époque, car nous avons trouvé dans l'un des registres l'analyse faite pour ce document comme pour tant d'autres par les commis de Colbert.

étincelle de l'autre et y supplée tant bien que mal au dehors. Mais il avait, à un haut degré, le sentiment de l'amitié et celui de la famille, et ses exemples plus que ses leçons durent développer l'un et l'autre chez le jeune Charles. Le *Home* de Henri Fox était pur; et si, ce que l'auteur paraît ne pas savoir clairement, Charles a pu commettre quelques fautes dans sa première jeunesse, il ne se souilla jamais par l'impudeur de son siècle, et réserva, pour celle qui devait être sa femme, une tendresse profonde, qui ne s'altéra jamais. Ce fut une question de morale, relative à la législation des mariages princiers, qui, la première, le sépara de la cour. La passion du jeu, universelle, effroyable dans la haute société anglaise de cette époque, l'atteignit, il est vrai, encouragée par les trésors presque inépuisables de son père; on peut dire peut-être qu'elle gâta sa vie. Mais nous le voyons, vers la fin de ce volume, résolu à une réaction énergique contre cet entrainement, à la vue des sacrifices que sa famille dut s'imposer pour le dégager de ses dettes, au moment où la naissance d'un fils de son frère ainé, enlevant aux créanciers de Charles l'espoir de faire passer dans leurs coffres la fortune colossale accumulée par lord Holland, lui ferma le crédit qu'ils ouvraient largement au jeune orateur.

Mais c'est à sa vie politique, depuis longtemps et *très sérieusement* commencée quand il atteignit sa vingt-sixième année, que s'attache principalement le biographe de sa jeunesse; c'est là surtout qu'il multiplie les tableaux vigoureusement tracés. Je n'aborderai point ici la tâche périlleuse de les reprendre en raccourci, et je ne veux pas déflorer pour le lecteur l'extrême plaisir de les étudier dans le livre même. Je me borne à en indiquer la nature, avec les leçons qui s'en dégagent le plus clairement.

Nulle part on ne trouvera une peinture plus saisissante du gouvernement personnel, aux mains d'un homme plus que médiocre, et de la corruption parlementaire que celle que M. Trevelyan nous présente des quatre premières années du règne de Georges III. Il ne nous cache point le profond mépris que mérite le caractère du tribun de cette époque, du fameux Wilkes, et pourtant il arrive, en faisant revivre sous nos yeux l'histoire du conflit qu'il souleva, à nous faire comprendre que sa cause, opposée à celle de la Chambre des Communes, était celle de la loi, de la morale et de l'honneur. De même encore, l'auteur nous fait assister, palpitants, aux efforts odieux de cette Chambre pour dérober aux yeux de la nation ce qui se passe dans son enceinte.

Pendant ce temps, que faisait le jeune Fox, député, à l'âge de dix-neuf ans, d'un bourg du vicomte de Montaigu? Fox est ministériel; son éloquence en fait, dès l'âge de vingt-et-un ans, l'une des colonnes du parti de la Cour. Il soutient avec ardeur la cause de cette Chambre vendue contre les premiers et violents symptômes d'une revendication populaire. Mais, ministériel dès le premier jour par l'influence de son père et sa propre inexpérience et non par des motifs de vénalité, il ne le demeura que par un enthousiasme sincère et profond

pour la grande cause du pouvoir parlementaire, toute salie qu'elle était alors par ceux en qui elle se personnifiait. Il est très vrai, comme il le soutenait, que nulle partie, nulle cité d'un pays n'a le droit de dicter ses volontés à la représentation nationale, et que celle-ci a le devoir autant que le droit de lui opposer, en ce cas, une résistance aussi ferme qu'elle le serait aux empiètements du pouvoir monarchique. Mais il ne voyait pas encore que le pouvoir parlementaire peut être vicié dans sa source par des élections ignominieuses ou par des marchés de votes plus ignominieux encore, tels que les manipulait Georges III en personne, organisant sur les bancs de l'assemblée son bataillon des *Amis du roi,* qui abjuraient à l'avance toute conscience politique. Enfin et surtout, Fox oubliait alors que tout pouvoir, monarchique ou parlementaire, ne peut, sans commettre un attentat, étouffer les droits civils des citoyens ou les droits naturels de la conscience, que le but *essentiel* de la liberté politique est de garantir la liberté civile, et qu' « il n'y a pas de droit contre le droit ».

J'ai dit que de précieuses leçons peuvent être tirées de ce volume. On ne fait qu'entrevoir encore l'une des principales, au moment où il se termine et où la réaction commence à peine à s'opérer dans l'âme de Fox, mais on l'entrevoit clairement; en quelques mots l'auteur l'annonce, et cette leçon est pleine de grandeur et de consolation. Que voyons-nous, en effet, durant les années qui séparent la paix de Paris de l'explosion du conflit avec l'Amérique? Une haute noblesse égoïste et immorale en possession de la Chambre haute, et les Communes formées de gentilshommes et de bourgeois, si étrangers, en majorité, à la notion des devoirs publics, qu'ils ne comprennent pas plus que leur roi que leurs marchés sont infâmes. Ils sont protégés d'ailleurs, en apparence du moins, contre le verdict électoral par le système des bourgs-pourris et par le secret dans lequel, depuis un temps immémorial, leurs délibérations sont ensevelies. Et cependant, si grande est la force des formes de la liberté que, sans révolution, presque sans menaces, malgré la vue des affreux excès commis de notre côté de la Manche et la réaction inévitable qu'ils produisirent au-delà, l'Angleterre est devenue l'un des pays les plus véritablement libres et prospères qui soient dans le monde entier.

Félix Robiou.

Karl Ludwig Schulmeister, der Hauptspion, Parteigænger, Polizeipræfect und geheime Agent Napoleons I, von L. F. Dieffenbach. Leipzig, Webel, 1879, in-8°, 96 p.

Schulmeister a été l'un des espions et des agents politiques les plus employés par Napoléon. Il a fait une carrière d'aventurier, et il faut reconnaitre qu'il ne se bornait pas à faire de la police, il se battait et très brillamment à l'occasion. Les opérations du genre de celles aux-

quelles il se livrait laissent en général peu de traces. M. D. a eu l'idée de rassembler ce qu'il a pu trouver sur Schulmeister et il y a profit à lire son travail. Il rectifie d'abord ce qu'on savait de la naissance de Schulmeister et nous apprend qu'il descendait d'un aventurier hongrois nommé Biersky, dit Schulmeister, et réfugié, à la suite d'un duel malheureux, sur les terres du comte de Hanau-Lichtenberg, possessionné en Alsace avant la Révolution. Schulmeister, l'espion, commença par exercer la contrebande. On ne sait pas trop comment il entra en relations très confiantes avec Savary et plus tard avec Napoléon. Ce que M. D. dit à cet égard n'est pas très décisif. M. D. au contraire apporte d'intéressants détails sur le rôle considérable joué par Schulmeister dans la capitulation d'Ulm. Il paraît avoir bien et dûment attiré Mack dans un piège, et son intervention contribue à expliquer l'extraordinaire conduite du général autrichien. M. D. donne aussi des renseignements nombreux sur la manière dont Schulmeister exerça les fonctions de commissaire général de la police à Vienne et à Kœnigsberg. Il s'y montra très modéré et M. D. lui rend justice. M. D., qui a fouillé un peu partout, aurait trouvé quelques notes dans le *Voyage en Autriche* de Cadet Gassicourt. Le travail de M. D. est consciencieux. Quant aux anecdotes par lesquelles il se termine, elles tiennent un peu de la légende. En général il faut se montrer assez sceptique sur ces merveilleux récits de changements à vue et de travestissements de policiers. L'aplomb et l'adresse tiennent ici assurément plus de place que le fard, les couleurs et l'art des comédiens à se grimer.

A. S.

Chiala, **l'Alleanza di Crimea**. Roma, Voghera, 1879, in-8°, xvii-175 p.

Ce petit volume, qui n'a guère que les dimensions d'une brochure, contient, avec une discussion intéressante, des documents inédits sur les négociations de l'alliance du Piémont avec la France et l'Angleterre dans la guerre de Crimée. M. Chiala s'est proposé de montrer que M. de Cavour, en concluant cette alliance si hardie et si féconde, n'en a pas prévu dans le premier moment tous les grands résultats, que le Piémont n'a pas, comme on le lui a reproché de divers côtés, trop tardé à conclure cette alliance, qu'enfin l'Angleterre et la France, en la concluant, n'avaient pas pour seul dessein de rassurer l'Autriche par l'éloignement de l'armée piémontaise et de l'engager par suite à agir en Orient. Dans cette partie de son travail M. Ch. discute contre des publicistes et historiens italiens. Dans une autre partie il répond à un publiciste russe, M. le baron Jomini, auteur de l'ouvrage anonyme en deux volumes : *Étude diplomatique sur la guerre de Crimée par un ancien diplomate*. Cet auteur est dur pour le Piémont; M. C. défend la politique de son pays.

A. S.

Ant. Rezek. **Geschichte der Regierung Ferdinands I in Bœhmen. — Ferdinands I Wahl und Regierungsantritt.** Prag, Otto.

Cette première partie d'une monographie étendue a déjà été traitée par l'auteur dans les années 1876 et 1877 du *Časopis českého Museum* (Revue du Musée bohémien), depuis elle s'est beaucoup enrichie grâce à des sources nouvellement découvertes et, après avoir été remaniée de nouveau, elle parait en allemand. Le début, l'élection et le couronnement de Ferdinand comme roi de Bohême sont du plus haut intérêt, non seulement pour l'histoire tchèque et autrichienne, mais aussi pour l'histoire générale. Les lecteurs qui appartiennent à ces deux nationalités attacheront surtout de l'importance au succès avec lequel la dynastie des Habsbourgs s'est assuré la transmission de la couronne impériale et aux vains efforts des États de Bohême pour donner à leur monarchie un caractère entièrement électif; les conditions, qu'on tenta d'imposer à l'élu, tendaient à restreindre le droit héréditaire de la nouvelle dynastie et à rabaisser l'autorité de la couronne au niveau de celle dont jouissaient les empereurs et les rois de Pologne. L'habileté incontestable avec laquelle l'archiduc Ferdinand combattit cette tendance, et la résolution avec laquelle il opposa au particularisme bohême la conception d'un état unitaire sous le sceptre des Habsbourgs, placent directement sous nos yeux l'origine de la monarchie autrichienne.

La compétition entre les Habsbourg et les Wittelsbach, qui se prolongea après l'élection, ne peut être bien appréciée que dans ses rapports avec les affaires générales de l'Europe; nous trouvons du côté de la Bavière tous les adversaires de la maison d'Autriche, ceux de l'Orient et ceux de l'Occident, la France aussi bien que la Pologne et les Zapolya de Transylvanie. Les intrigues des agents autrichiens et bavarois à Prague appartiennent aussi au grand tableau de la lutte franco-espagnole, qui avec la réforme ecclésiastique domine cette période de dix années. Du reste l'élection fut traitée par les électeurs les plus importants comme une affaire financière; on est étonné du cynisme tranquille avec lequel ces électeurs, aussi bien que les représentants des candidats étrangers, considéraient la question d'argent comme décisive.

Indépendamment des documents publiés par Gindely dans le 1er vol. des *Bœhmische Landtagsverhandlungen*, dont l'apparition a presque coïncidé avec celle du présent ouvrage, Rezek a employé des documents inédits tirés pour la plupart des archives bohêmes. Une série de pièces, imprimées en appendice, augmente la valeur de cet excellent travail, dont la suite, nous l'espérons, ne se fera pas attendre trop longtemps.

Bezold.

CORRESPONDANCE.

Tain (Drôme), le 4 juin 1881.

Monsieur le directeur,

L'une des précédentes livraisons de la *Revue historique* (6e annee, t. XV, 2e livr., mars-avril 1881, pp. 472-74) contient, sous la signature Em. Pilot de Thorey, un compte-rendu de ma dernière publication : *Notice historique sur Aimon Ier de Chissé, évêque de Grenoble.* De nombreux travaux m'ont empêché de m'en occuper plus tôt ; mais je suis loin de me plaindre d'un retard qui ne fait que confirmer, de plus en plus, cet esprit de modération et d'équité qui convient tant aux études historiques. Je ne m'arrêterai pas aux personnalités, ni aux insinuations malveillantes ; elles n'ont rien à voir en pareille matière. J'irai droit au but et j'examinerai simplement, et surtout froidement, les faits incriminés. Je compte d'avance, Monsieur le directeur, sur votre impartialité pour vous demander l'insertion de ma réponse dans une revue dont la notoriété ne saurait être aujourd'hui contestée.

Il y a tout lieu de croire que M. E. Pilot aura relevé les erreurs les plus saillantes, et celles qu'il a pu laisser de côté sont, sans aucun doute, de moindre importance. Or, si l'on veut bien lire avec attention son article critique, on verra qu'il porte sur les cinq points suivants :

1° D'abord, M. E. Pilot nous reproche d'avoir admis, à la suite de Grillet (*Dictionn. hist. des dép. du Mont-Blanc et du Léman*), que Péronne de Chissé, sœur de l'évêque de Grenoble, épousa Pierre II de Sales. Pour réfuter ce sentiment, il s'appuie sur deux auteurs : le *Pourpris histor. de la maison de Sales,* et la généalogie des Chissé dressée en 1678 par Guy Allard. Si l'on en croit même ce dernier, l'évêque Aimon serait fils non de Gérard, mais de Guillaume de Chissé, et son frère s'appellerait également Guillaume ; c'est aussi ce que rapporte M. E. Pilot. Remarquons d'abord que le *Pourpris histor.* n'a, à peu près, d'autre valeur que sa grande rareté. Quant au généalogiste Guy Allard, sa part sera facile à faire : tout le monde sait que cet écrivain peu scrupuleux avait mis sa plume vénale au service de plusieurs familles qui surent lui acheter, à prix d'argent, des complaisances trop souvent [illegible]rité. La présente question en servira d'exemple : Jean [illegible]evrière lui avait commandé une généalogie des Chissé, en 1678, assure-t-on, d'après les documents originaux [illegible]rvait alors dans le château de Sallanches ». Un des [illegible]naissent le mieux l'histoire de Sallanches et du Fauci[illegible]y, éditeur de l'important Cartulaire de Chamounix, 8 août 1880 : « Je vous ferai observer que les archives Sallanches ont péri dans l'incendie général qui, le

« 14 avril 1520, dévora la ville et le château ; c'est ce que constate une « enquête judiciaire de 1577. » Il est assez étrange de voir le généalogiste Guy Allard se servir, en 1678, des documents originaux du château, alors que archives et château avaient été brûlés en 1520. Une fois de plus, son témoignage est fort suspect. Ceci posé, disons franchement que Grillet s'est trompé en donnant Péronne (ou Péronette), sœur de l'évêque Aimon, pour épouse à Pierre II de Sales ; elle appartenait à une autre branche de cette famille. C'est du moins ce qui ressort de la généalogie des Chissé de Sallanches, où nous trouvons bien une Péronne, sœur de l'évêque Aimon, mais épouse de noble Aimon de Graveyruel : Grillet les aura probablement confondues. Mais il est une assertion que nous tenons à relever : M. E. Pilot avance, d'après Guy Allard, qu'Aimon était fils d'un Guillaume et non de Gérard Chissé, et que son frère s'appelait aussi Guillaume. Pour toute réponse, voici la généalogie des Chissé de Sallanches à cette époque ; M. Bonnefoy a bien voulu nous la dresser d'après quelques registres de l'ancienne collégiale de Sallanches, registres originaux qui ont pu, heureusement, être conservés :

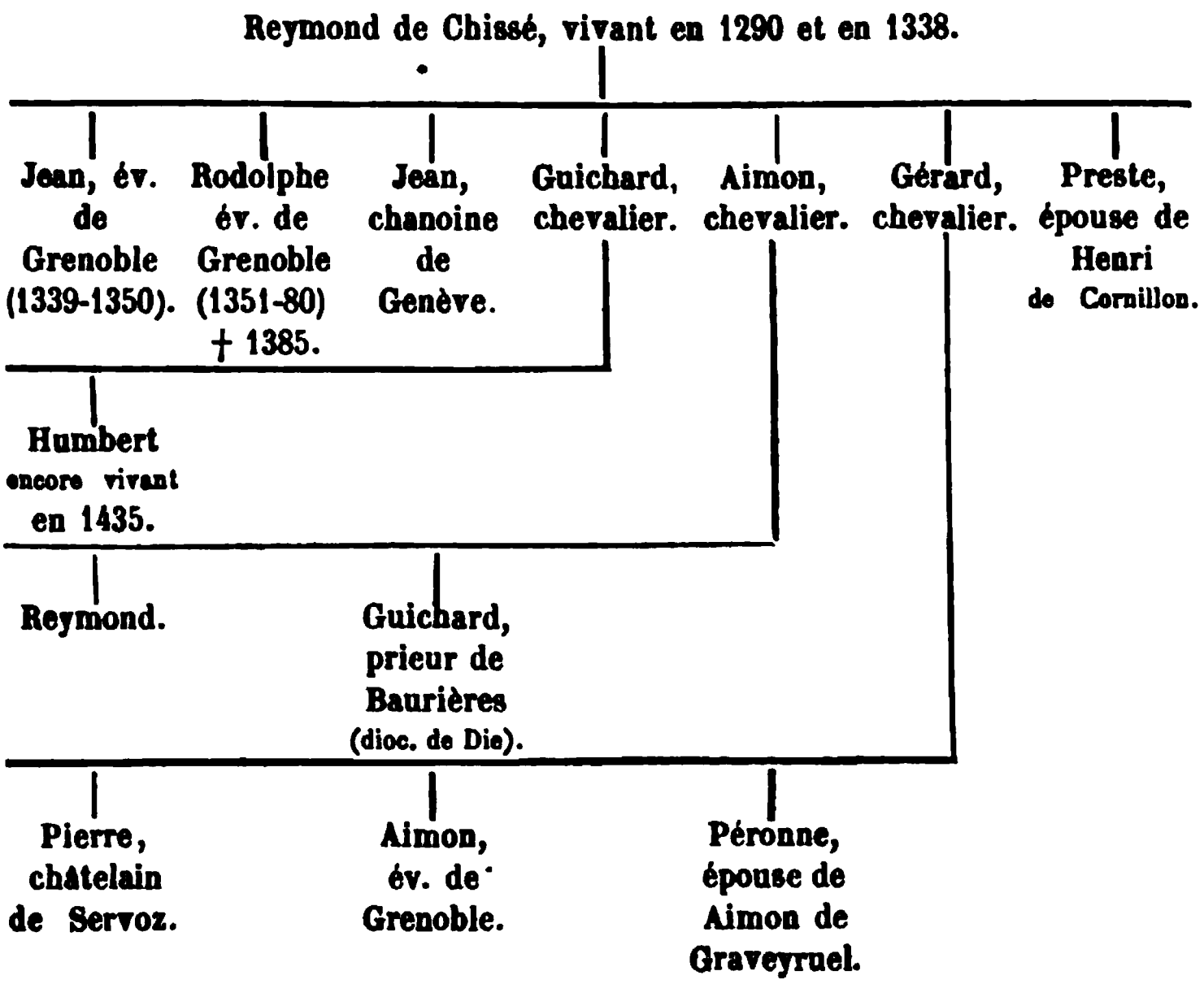

Concluons : Péronne de Chissé, épouse de Pierre de Sales, n'était pas la sœur de l'évêque Aimon ; elle appartenait à une autre branche de cette famille. Mais, si je me suis trompé sur un point si peu important, je l'ai été par Grillet, auteur justement estimé ; la faute est donc bien excusable. Par contre, M. Pilot affirme qu'Aimon de Chissé était fils

d'un Guillaume, or il était fils de Gérard ; que son frère se nommait Guillaume, or il s'appelait Pierre.

2° M. E. Pilot remarque que nous avons commis un grave anachronisme en avançant que Clément VI, à Avignon, approuva, en 1388, la fondation de la collégiale de Sallanches. « Or, dit-il, le pape Clément VI, « qui siégeait à Rome, était mort depuis le 11 septembre 1362. » Il y a là, en effet, une erreur, mais une erreur d'imprimerie que tout le monde peut corriger : évidemment il faut lire Clément VII au lieu de Clément VI. Cela est si vrai, que son nom est très exactement reproduit un peu plus loin (p. 7). Mais, à mon tour, je trouve deux erreurs dans la seule phrase qui me relève. En effet, si j'en crois les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, d'abord, Clément VI ne siégea pas à Rome, mais à Avignon ; ensuite il mourut à Villeneuve-les-Avignon le 6 déc. 1352. Il eut pour successeur Innocent VI, toujours à Avignon, et mort le 12 (et non le 11) sept. 1362. De même que Grillet avait confondu Péronne de Chissé, épouse de Pierre II de Sales, de même aussi M. E. Pilot a confondu Clément VI avec Innocent VI, ce qui est plus grave. (Cf. *Art de vérifier les dates*, éd. en 3 vol. in-fol. de 1783, t. I, p. 317. — Natalis de Wailly, *Éléments de paléogr.*, t. I, p. 20. — Ul. Chevalier, *Répertoire des sources histor.*, col. 467.)

3° D'après M. E. Pilot, toutes les pièces ne seraient pas inédites, et il cite en preuve l'acte d'élection de Sibond Alleman, comme doyen de Grenoble en 1445, texte qui aurait été envoyé dès 1876 au Comité des travaux historiques par M. le chanoine Auvergne. La réponse sera facile : d'abord, M. le chanoine Auvergne, dont je m'honore d'être le modeste disciple, n'a envoyé au comité qu'un résumé du texte ; ensuite, le comité n'en a rien publié.

4° Sur la question du schisme, M. E. Pilot nous reproche d'avoir daté de la même année deux lettres apostoliques, séparées par plus de 20 ans d'intervalle. Il est incontestable que les consciences chrétiennes furent profondément troublées par le grand schisme d'Occident, car il était presque impossible de reconnaître le droit et, partant, la vérité sur cette grosse question. L'évêque de Grenoble ne fut pas à l'abri de cette douloureuse perplexité, et je n'ai cru pouvoir mieux le constater qu'en le voyant recevoir, bien qu'à des intervalles éloignés, deux lettres affectueuses, l'une, d'un pape de Rome, l'autre, d'un pape d'Avignon. Dans la notice, je n'ai donné aucune date à ces deux lettres ; aux pièces justificatives, celle de Martin V est reproduite avec sa date réelle, soit la 9e année de son pontificat (p. 83) ; celle de Benoit XIII n'est que mentionnée, également avec sa date vraie, soit le 2 des ides d'août, l'an 9 de son pontificat. Je suis donc loin de croire que ces deux lettres doivent être de la même année, comme on veut bien le dire. Mais, dans cet endroit de sa critique, M. E. Pilot commet deux erreurs manifestes. Il assure qu'au 12 août 1403 la France reconnaissait l'autorité du pape d'Avignon, et qu'en 1425 le schisme était éteint. Or, la soustraction d'obédience s'était faite dès 1398 (Du Boulay, *Hist. univers.*,

t. IV, p. 829). « La France s'étant retirée l'an 1398 de son obédience, » lisons-nous dans l'*Art de vérifier les dates* (ibid., p. 321). En outre, le schisme se prolongea jusqu'en 1429 : « le schisme qui désolait l'Église « depuis 51 ans fut entièrement éteint l'an 1429 (*Art de vérifier les dates*, p. 324).

5° Quant à la ponctuation, M. E. Pilot avance d'une manière générale, et sans rien préciser, que je ne l'ai pas même vérifiée. A une critique aussi vague, je réponds qu'une pièce seule laisse à désirer sous ce rapport, ce sont les *Statuts capitulaires* de 1298. La raison en est simple : je dus les publier d'après une copie faite au siècle dernier par l'abbé Barthélemy de Grenoble, et je n'ai fait que suivre son texte. La pièce n° 8, dit-on encore, est datée de 1443, au lieu de 1445; la première date est une faute d'impression, et la preuve, c'est qu'en deux autres endroits, la même pièce est exactement datée (pp. 10 et 84). Enfin, la pièce n° 1 porte la date du 18 mars 1394; il faut 18 mars 1395. Ici, je l'avoue humblement, je me suis trompé d'une année; j'aurais dû ramener l'ancien style au nouveau.

En résumé, de toute cette polémique que je m'abstiens de qualifier, il reste peu de chose : deux fautes d'impression, Clément VI pour Clément VII, 1443 pour 1445; Péronne de Chissé n'était pas sœur d'Aimon; ponctuation défectueuse dans une seule pièce et provenant d'une copie fautive, et 18 mars 1394 pour 18 mars 1395.

Mais, par contre, en deux pages seulement, M. E. Pilot commet plusieurs erreurs : il affirme qu'Aimon était fils de Guillaume de Chissé, tandis qu'il était fils de Gérard; que son frère s'appelait Guillaume, tandis qu'il s'appelait Pierre; que Clément VI siégeait à Rome, tandis qu'il siégeait à Avignon; que ce pape mourut le 11 septembre 1362, tandis qu'il mourut le 6 décembre 1352; qu'en 1403 la France reconnaissait l'obédience de Benoît XIII, tandis qu'elle l'avait rejetée dès 1398; enfin, que le schisme était éteint en 1425, tandis qu'il se prolongea jusqu'en 1429.

Quant à la violence de ton qui règne dans cet article, ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, car la violence est un mauvais argument, et peut-être qu'aussi la véritable critique y trouverait à redire, selon cette belle pensée de Mabillon : ce n'est pas assez pour l'historien d'aimer et de rechercher la vérité, il lui faut encore une grande douceur de caractère pour exprimer ce qu'il croit être vrai. (*Annales ord. S. Bened.*, édit. de Lucques, 1739, t. I, p. IV.)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'abbé Charles Bellet.

M. Pilot de Thorey nous a adressé la lettre suivante en réponse à celle de M. Ch. Bellet :

Les faits sur lesquels reposent les allégations de M. Bellet dans sa justification ne sont assurément pas plus fondés que ceux qu'il a jusqu'à ce jour insérés dans ses œuvres. Tout d'abord, reconnaissant, avec Guy Allard, que Péronne de Chissé n'est pas la sœur de l'évêque Aimon, il ne veut admettre, et cela sans aucun fondement, que ce dernier puisse être le fils d'un Guillaume et qu'il ait eu lui-même un frère du même nom. Nous répondrons que le généalogiste dauphinois n'a ici rien inventé, qu'il s'est contenté de copier presque textuellement une généalogie de la famille Chissé, rédigée bien antérieurement à l'incendie du château de Sallanches, et que lui avaient communiquée les membres de cette famille eux-mêmes, ainsi qu'un grand nombre d'actes originaux ou copies antérieurs pour la plupart au XVI^e^ siècle. Cette généalogie et ces actes, dont un travailleur aussi consciencieux que M. Bellet ne devrait point ignorer l'existence, sont encore heureusement conservés à la bibliothèque de la ville de Grenoble (Manuscrits, R 80, t. IX). Si les indications précises fournies par ces textes authentiques ne suffisent point à M. Bellet, il aura la faculté de les contrôler avec d'autres titres de la même famille, que contiennent les archives de l'hôpital de Grenoble, héritier non seulement de l'évêque Aimon, mais encore de plusieurs autres membres de la famille Chissé, et qui tous donnent pour père à Aimon un Guillaume et lui assignent un frère du même nom.

Quant à l'erreur commise par M. Bellet à l'occasion du schisme, nous renvoyons le lecteur à la lecture de son ouvrage, et le laissons ensuite juge d'apprécier à sa juste valeur la sincérité de sa prétendue justification.

Enfin, M. Bellet nous reproche d'avoir avancé qu'en 1403, la France aurait reconnu l'obédience de Benoît XIII. Pour toute réponse nous nous contenterons, pour confondre M. Bellet, d'emprunter à sa propre notice sur l'évêque Aimon la phrase suivante (p. 25) : *Cependant le grand schisme continuait à désoler l'Église; en* 1398 *des lettres patentes, données à Paris, défendirent à tous sujets du Royaume de reconnaître Benoît XIII à Avignon. Il est vrai qu'en* 1403 *d'autres lettres, annulant les premières, portaient rétablissement de l'obédience de ce pape.* Après cela, qu'on juge de la valeur des justifications et de la critique de M. l'abbé Bellet.

Em. Pilot de Thorey.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Revue des questions historiques. 1881. Juillet. — Le P. Tailhan. Les Espagnols et les Wisigoths avant l'invasion arabe (cherche dans les auteurs contemporains les causes de la chute du royaume de Tolède et ne les trouve ni dans la corruption des Goths, laquelle a été fort exagérée, ni dans un prétendu antagonisme de classes, de races, de religions, mais dans les vices de la constitution politique du royaume : une révolution ayant éclaté en 711, Mousa saisit ce moment opportun pour envahir le pays et le conquérir). — L'abbé Amelineau. Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II, 1130-38. (Innocent II était le pape légitime ; c'est la thèse que défend l'auteur de l'article. A la fin, il semble attribuer le succès d'Innocent II beaucoup moins à la légitimité de ses droits qu'à l'influence toute puissante de saint Bernard.) — Gérin. Le cardinal de Retz au conclave, 1655, 1667, 1670, 1676 (réagit contre le concert de réhabilitation qui s'est élevé en ces derniers temps en faveur de Retz; montre que, dans les quatre conclaves où il représentait les intérêts français, Retz a été fort loin d'exercer l'influence qu'on lui attribue). — Ceuleneer. L'Afrique romaine (critique du livre de M. Boissière; l'auteur annonce qu'il prépare une étude sur l'institution particulière du *Principatus*). — Th. Bérenger. Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, est-il né protestant? (publie un extrait de baptême *protestant* du futur prélat). — L'origine française de saint François Xavier; polémique (l'abbé Soubielle maintient contre la « susceptibilité des Basco-Navarrais » que saint François naquit dans la Basse-Navarre, en royaume indépendant, à Jaxu, terre française depuis 300 ans). = Bibliographie. *Arbellot*. Les chevaliers limousins à la première croisade (curieux). — *Pointeau*. Les capitaines manceaux pendant les guerres de religion (intéressant). — *Daux*. Histoire de l'église de Montauban ; t. I (bon). — *P. de Fleury*. Notes additionnelles au Gallia Christiana (très utile). — *Charpin-Feugerolles* et *Guigue*. Cartulaires du prieuré de Saint-Sauveur en Rue (important). — *A. de la Borderie*. La cour du duc de Bretagne en 1305 (d'après des comptes de R. Auberi). — *Gautier*. Histoire du donjon de Loches (bon). — *Goffinet*. Les comtes de Chiny (bon).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1881, 2e livr. — Aug. et Em. Molinier. Najac en Rouergue; notes historiques et archéologiques (intéressant; montre l'état du Languedoc à la mort de Raimond VII, les tentatives faites par certains seigneurs pour se rendre

indépendants, etc. Najac possède une église construite en 1258 par les habitants sur l'ordre des inquisiteurs qui les punissaient ainsi de leur attachement à l'hérésie). — Omont. Catalogue de la bibliothèque de l'abbé Adson de Montier-en-Der, 992. — Valois. Étude sur le rythme des bulles pontificales. = Comptes-rendus : *Lavalley*. Catalogue des mss. de Caen (bon). — *Pottier*. La mission apostolique de saint Julien et la tradition de l'église du Mans avant 1645 (sans valeur). — *Martin*. Les anciennes communautés d'arts et de métiers du Havre (utile). — *Guillotin de Corson*. Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, t. I (consciencieux mais prolixe). — *Vellot*. Histoire d'A. Prunier de Saint-André par Nicolas Chorier (aurait mérité de rester inédit). — *Vuy*. Origine des idées politiques de Rousseau (la théorie de la souveraineté du peuple telle que la présente le *Contrat social* est pour ainsi dire un produit abstrait et philosophique né de l'étude de la charte génevoise de l'an 1387. Thèse intéressante et vraisemblable). = Havet. Bibliographie. — Chronique et mélanges (M. Riant demande ce que sont devenus les papiers de Buchon, et le ms. des t. II et suiv. de son *Hist. des Conquêtes des Français en Grèce*). — Note de M. Delisle sur le cartulaire de Quimperlé qu'on espère pouvoir retrouver en Angleterre; M. D. publie à ce propos une petite dissertation de Stapleton sur le double siège supposé de Dol en 1076 et 1086. — Notice de M. Delisle sur une édition *princeps* des Statuts de Palerme, 1478, que possède la Bibl. nat.).

3. — Le Cabinet historique. 1881, mai-juin. — Pasquier. Déclaration de Louis XIV sur la perte de Barcelone en 1652, et autres documents sur les événements de Catalogne de 1651 à 1660. — Tamizey de Larroque. Lettres inédites de J.-J. Bouchard; suite. — Ul. Robert. Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur; suite. — G. Raynaud. Suppléments au catalogue de Marsand; inventaire des mss. italiens de la Bibl. nat. qui ne figurent pas dans ce catalogue.

4. — Revue critique. 1881, 1er mai. N° 23. *Lafaye* et *Martin*. Inscription de Tauroménion (gravée sur 3 faces, de 152, 144 et 56 lignes, en grec dorien, du 1er s. avant notre ère; importante pour la connaissance des fonctions de stratége). — *Robinet*. Le procès des Dantonistes (savante apologie de Danton). = N° 24. *Vogel*. Q. Curti Rufi libri qui supersunt (excellente édition). — *Lisicki*. Le marquis Wielopolski 1803-77 (intéressant, mais n'ajoute rien à l'histoire de la révolution polonaise de 1860-61). = N° 26. *Favé*. L'ancienne Rome (bien écrit; n'apprend rien de nouveau). — *Marx*. Essai sur les pouvoirs du gouverneur de province sous la république romaine et jusqu'à Dioclétien (bon, sans être original). — *Sestier*. La piraterie dans l'antiquité (très inégal, mais contient des faits nouveaux). — *Chantelauze*. Louis XIV et Marie de Mancini (important; prouve que Mazarin eut réellement l'intention de faire épouser sa nièce à Louis XIV, qu'il ne céda que devant la résis-

tance d'Anne d'Autriche). — *Devaux.* Études historiques sur l'histoire romaine (des idées originales à côté de contestables ; cherche à rabaisser Annibal comme général et comme homme d'État). — *Morlais.* De vita et scriptis Roberti de Torinneio (très médiocre). = 2e semestre. N° 27. *Perroud.* De syrticis emporiis (remarquable). = N° 29. *Westerburg.* Der Ursprung der Sage dass Seneca Christ gewesen ist (neuf et intéressant ; cette origine, il faut la chercher dans la prétendue correspondance de Sénèque avec saint Paul ; la légende ne s'est d'ailleurs produite qu'assez tard au moyen âge). — *Giraud.* La maréchale de Villars et son temps (attrayant). = N° 30. *Lefman.* Geschichte des Alten Indiens (introduction qui fait prévoir un ouvrage ou tronqué ou étendu à l'excès). — *Hertzberg.* Geschichte des rœmischen Kaiserreichs (excellent ouvrage de vulgarisation). — *Hillebrand.* Zeiten, Vœlker und Menschen, vol. V (contient neuf études remarquables sur des sujets littéraires et historiques relatifs au XVIIIe et au XIXe s. ; la plus importante est sur l'Angleterre au XVIIIe s., qu'il venge du mauvais renom que lui ont fait les écrivains anglais eux-mêmes).

5. — Revue archéologique. 1881, mai. — Delisle. Notice sur un ms. mérovingien de Saint-Médard de Soissons (ms. 9850-52 de la bibl. publique de Bruxelles ; écrit par ordre de l'abbé de Saint-Médard, Numidius, contemporain de Childebert III et offert par lui à la basilique, fin VIIe s.). — Daubrée. Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule ; suite. — Mowat. Détermination du consulat qui date la table de Henchir-Dakhla, anc. désignée sous le nom de Souk el Khmis (mai 182, étant consuls *suffecti* Aurelianus et Cornelianus). — Chabouillet. Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains ; suivie d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona ; fin.

6. — Journal des Savants. 1881, avril. — A. de Longpérier. L'épitaphe d'un roi de Grenade (Mohammed ou Boabdil XII — le Zagal de l'*Art de vérifier les dates* — mort en 1494 à Tlemcen ; contre M. Brosselard qui voyait dans l'inscr. Mohammed ou Boabdil XI, neveu du précédent). — Dareste. Les anciennes lois de la Norvège. — Giraud. Mémoire du duc de Choiseul ; suite. = Juin. Renan. La topographie chrétienne de Lyon (pour reconstituer les lieux rendus célèbres par les scènes de 177, et surtout retrouver l'emplacement de l'amphithéâtre où eut lieu le martyre des chrétiens). — Egger. Le centenaire de Pompei et d'Herculanum ; suite en juillet. = Juillet. Le Blant. Histoire de l'art chrétien. — Maury. Histoire de la divination dans l'antiquité.

7. — Nouvelle Revue historique de droit. 1881. N° 3. Finot. Les derniers mainmortables de l'abbaye de Cherlieu (intéressant) ; suite au n° 4 : pièces justificatives. — Coumoul. Précis historique sur le ministère public.

8. — La Nouvelle Revue. 1881, 1er avril. — A. de Gubernatis.

Lettres inéd. de Charles Albert, prince de Carignan, 1822-24 (les plus intéressantes sont adressées d'Espagne où le prince exilé avait obtenu l'autorisation de se joindre à l'armée française). = 15 mai. Depasse. Pie IX. = 1er juin. Coriolis. Les souvenirs de Kossuth. = 1er Juillet. Nauroy. La première femme du duc de Berry (discute les pièces relatives à Amy Brown; tient que le premier mariage était parfaitement légal, et que par conséquent le duc de Berry fut bigame). — Marc-Monnier. Un patriote napolitain : Luigi Settembrini (d'après ses curieux Mémoires, récemment publiés à Naples). — Cottinet. Comment on a retrouvé l'abbé Galiani. = 1er août. Gaffarel. Les iles Ioniennes pendant la première occupation française, 1797-99.

9. — **Le Correspondant.** 1881, 10 juin. — Frémy. La vie publique et privée d'un homme d'état au XVIe s. (Henri de Mesmes, 1532-96, d'après ses Mémoires inédits conservés à la Bibl. nat. fr. 729; donne p. 816 la liste des principaux opuscules et fragments de H. de Mesmes, conservés au *fonds de Mesmes* de la Bibl. nat.). = 25 juin. Oheix. Les ouvriers de l'histoire de Bretagne (d. Audren de Kerdrel, d. Lobineau surtout dont les démêlés avec les Rohan, aux États de Bretagne, sont des plus curieux pour l'histoire de l'historiographie française au XVIIe s., d. Briant). = 10 juillet. Chantelauze. Les derniers jours de Mazarin.

10. — **Revue de France.** 1881, 15 mai. — Forneron. La lutte d'Alexandre Farnèse contre Guillaume le Taciturne (très intéressant; prouve que l'assassin du Taciturne, B. Gérard, était fou. Le véritable auteur de l'attentat est Philippe II; encore ne paya-t-il pas à la famille du meurtrier le prix du meurtre; il lui délivra seulement des lettres de noblesse). = 1er juin. E. Daudet. Le gouvernement de la Restauration d'après ses plus récents historiens; le second ministère Richelieu; suite; 1er juillet (juge très sévèrement la conduite de l'extrême droite lorsque celle-ci, alliée à la gauche, renversa M. de Richelieu). — Mémoires de M. de Klindworth; suite : l'année 1813 (raconte les intrigues de la princesse de Sagan; aucun fait nouveau). — Levallois. Les interprètes de la Révolution (Michelet et Taine; le premier, qui doit être lu dans la jeunesse, le second dans le désabusement de l'âge mur). = 1er juillet. Joubert. Le maréchal Davout — Masson. Un grand mariage au XVIIIe s. (le marquis de Grignan, petit-fils de Mad. de Sévigné, qui épousa la fille d'un financier tout récemment enrichi, Sainct-Amans). = 15 juillet. Bellanger. Les Impériaux en Hongrie (l'expédition de Bassompierre en 1603, d'après ses mémoires, et celle du marquis de Lassay, 1685, d'après ses lettres).

11. — **Revue de Gascogne.** 1871, mars. — Plieux. Le dernier abbé de Condom (Raymond de Galard, qui en 1317 devient le premier évêque de la ville). — La Plagne-Barris. Le pays de Cogotois. — Lauzun. Lettres de Marguerite de Valois; fin. = Avril. Lavergne. M. Ed. Piette et l'épigraphie élusate. — Gaubin. Monographie de la Devèze; suite : administration financière; fin dans le numéro de juillet-août. — Cazau-

RAN et C. DE CAUNA. Castelnau-Chalosse et Castelnau-Tursan (épisode des guerres de religion). — TAMIZEY DE LARROQUE. Appendice aux lettres de Marca. = Juin. DUBRIEU. L'hôtel du connétable d'Armagnac à Paris. — LAVERGNE. Les plus anciennes inscriptions chrétiennes du diocèse d'Auch. — SORBETS. Cazères-sur-l'Adour et Cazères-sur-Garonne. — CARSALADE DU PONT. Bernard de Poyanne; suite. = Juillet-août. DUBORD. Un curé gascon de la fin de l'ancien régime (chap. X de la monographie de Solomiac). — DUCRUC. Les maux de la guerre dans le Bas-Armagnac pendant les deux derniers siècles. — LAVERGNE. Nouvelles découvertes gallo-romaines à Auch.

12. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin historique et littéraire.* 1881, 15 juin. F. DE SCHICKLER. Le protestantisme dans la Marche, et l'église d'Aubusson (reproduit, en le remaniant et en y ajoutant des pièces justificatives, l'article publié dans l'*Encyclop. des Sc. relig.*). — Lettres de deux agents secrets du cardinal de Richelieu (1° lettre écrite de Montpellier à Danchies, au camp de la Rochelle, le 12 sept. 1628; 2° lettre au même, le 14 fév. 1629). — SAYOUS. Les temples de Montauban sous le régime de l'Édit de Nantes. — DOUEN. Les pasteurs du désert Duplessis et Moisi. = 15 juillet. La révocation de l'Édit de Nantes et ses suites dans la Saintonge et l'Aunis, 1688-96. — DOINEL. Les assemblées du désert à Châtillon-sur-Loire. — L. DE RICHEMOND. Gargoullau, 1er échevin de la Rochelle en 1628 (pour servir de commentaire aux lettres des deux agents de Richelieu ci-dessus mentionnés).

13. — Revue des Études juives. N° 4. Avril-juin 1881. — IVE. Banques juives et monts-de-piété en Istrie. Les *Capitoli* des Juifs de Pirano (publie en entier le texte de ces *Capitoli* de 1474). — A. DARMESTETER. L'autodafé de Troyes, 24 avril 1288 (analyse les pièces historiques et littéraires qui se rapportent au supplice de 13 Juifs que l'Inquisition fit condamner au feu. — Cette exécution provoqua le 17 mai suivant une ordonnance royale défendant aux Pères et Frères de tout ordre de poursuivre aucun Juif dans le royaume, sans information préalable du sénéchal ou du bailli). — LOEB. La controverse de 1240 sur le Talmud; suite. Rabbi Joselmann de Rosheim. — BERTOLOTTI. Les Juifs à Rome aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ s. (donne des textes qui montrent la triste situation des Juifs dans l'État romain). — NEUBAUER. La monnaie de Jéhu. — LÉVI. La légende d'Alexandre dans le Talmud.

14. — Archives des missions scientifiques et littéraires. 3e série, t. VII, 1881. — E. BURNOUF. Rapport sur une mission en Troade (l'auteur prépare un grand ouvrage où seront exposés scientifiquement les résultats de ses recherches). — HOMOLLE. Rapport sur une mission à Délos. — GRAUX. Rapport sur une seconde mission en Espagne (décrit les 15 planches photographiques qu'il a pu tirer de divers ms. grecs de l'Escurial). — MAUNOIR et QUATREFAGES. Rapport sur diverses communications faites par M. Charnay, relativement à sa mission au Mexique. — CHARAVAY. Rapport sur les lettres de Louis XI

et sur les documents concernant ce prince conservés dans les archives de l'Italie.

15. — Bulletin de correspondance hellénique[1]. 5e année, 1881, janv. — Homolle. Le calendrier délien. — Hauvette-Besnault et Dubois. Antiquités de Mylasa. — Mondry-Beaudouin. Convention entre deux villes de Phocide (entre la cité des Stiriens et celle des Médéoniens; fin du IIIe s. av. J.-C.). — Foucart. Décret de la ville de Chersonésos en l'honneur de Diophantos, général de Mithridate. — Muret. Granius Marcellus, proconsul de Bithynie; monnaies d'Apamée sous les gouverneurs romains. = Mars. Mondry-Beaudouin. Inscription de Phocide : convention entre la ville de Drymaea et la confédération des Œtéens. — Paparrigopoulos. Le nom de la Morée (estime qu'on n'a pas encore d'étymologie assurée). — Haussoullier. Décret réglant l'emploi de sommes offertes par Attale II à la ville de Delphes. = Avril-mai. Muret. Monnaies de Thessalie. — Haussoullier. Décret relatif à la fondation des jeux Sotéria en 276.

16. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 3e année, n° 2. — Collignon. Inscription de Tarse. — Denis. Les origines de la féodalité en Bohême (important). — P. Dupuy. Les 2 premières lettres de Pline à Trajan (ces deux lettres doivent être interverties, et la seconde placée la première et à la date de 97).

17. — Académie des sciences morales et politiques. *Compte-rendu.* Nouv. série, t. XV, 1881, juin, 6e livr. — Picot. Maxime d'État et fragments politiques du cardinal de Richelieu (d'après la publication récente de M. Hanotaux). — Zeller. La captivité de Richard Cœur-de-Lion en Allemagne, 1193-94.

18. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances.* 1881, 18 mars. — Lettre de M. E. Desjardins sur une inscrip. découverte à Saint-Cassin, à 5 kil. ouest de la mer (c'est une épitaphe provenant sans doute d'un tombeau élevé sur le bord de la via Aurelia). = 25 mars. M. Lenormant lit un mémoire sur la multiplicité des hôtels des monnaies dans l'empire romain avant la fin du IIIe s. = 22 avril et 8 juillet. M. Cagnat communique 4 inscript. qu'il a copiées au Kef, en Tunisie; une d'elles donne le nom ancien du lieu dit aujourd'hui Henschir-Gargour : Masculula. = 29 avril. M. Ch. Tissot communique plusieurs inscript. relatives à Chemtou = Simittu et à Tabarca = Thabraca, de Tunisie. = 13 mai. M. Schlumberger disserte sur Renaud de Chatillon, prince d'Antioche, 1187, et sur Gautier de Chatillon à propos de deux sceaux de ces seigneurs latins d'Orient. = 20 mai. M. Lenormant lit un mémoire sur Elagabale, et la religion dont il était le grand prêtre. = 27 mai. Mémoire de M. Tissot sur la cam-

1. Nous avons dû interrompre l'analyse de ce *Bulletin* pour les années 1879 et 1880, dont les livraisons ne nous sont pas parvenues.

pagne de César en Afrique. = 24 juin. M. Ern. Desjardins lit un mémoire sur la date de la basilique de Nimes, qu'il place dans le second semestre de l'an 139. = 8 juillet. M. Oppert commente une grande inscription d'Assurbanhabal V, 667-625, qui vient d'être découverte. = 15 juillet. M. Duruy lit un important mémoire sur la persécution de Dioclétien.

19. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). 1881, juin, fasc. III-IV. — R. de La Blanchère. Villes disparues : *la Cività*, aujourd'hui Monte-Fortino. — Comparetti et A. Martin. L'inscription de Tauromenion. — Bloch. Quelques notes sur la légende de Coriolan (attribue, contre Mommsen, un fonds historique à cette légende embellie plus tard par l'imagination populaire). — Thomas. Un ms. de la *Librairie* de Charles V au Vatican (n° 697 du fonds de la reine Christine; contient une traduction française de divers ouvrages de Bernard Gui par le carme J. Golein; exemplaire original et unique). — Jullian. Note sur un ms. de la *Notitia dignitatum*. = Bibliographie. *Klein*. Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani (excellent). — *Sella*. Codex Astensis, qui de Malabayla communiter nuncupatur (ms. récemment retrouvé et identifié qui permet de reconstituer l'histoire primitive d'Asti au moyen âge).

---

20. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1881, 2e livr. — Van den Heuvel. La ville de Gand au XIVe s. (étude topographique). — Van den Berghe. Justus Rycquius; suite. — Felsenhart. Don Juan d'Autriche à la tête de ses troupes et en relation avec des princes étrangers, 1576-78; introduction, — Van der Haeghen. Mémoire sur la lettre de cachet dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI; suite (lettres délivrées lors de contestations matrimoniales, en cas d'enlèvement, de séduction, d'avortement, de sodomie, pour inconduite, etc.). — Helbig. Les reliques et les reliquaires donnés par le roi saint Louis aux frères prêcheurs de Liège (reproduit assez inexactement une charte de saint Louis du 8 septembre 1267). — Compte rendu : *Houdoy*. Histoire artistique de la cathédrale de Cambray; comptes, inventaires et documents inédits.

---

21. — Forschungen zur deutschen Geschichte. T. XXI, 2e fasc. — Nitzsch. Henri IV et la paix de Dieu (suivi de la *Positio pro justificatione judicii pacis pro parte episcopi Leodiensis Avenione exhibita in consistorio publico contra ducem Brabantiae*). — W. von Giesebrecht. Des historiens de Milan aux XIIe et XIIIe s. (étudie : 1° les grandes annales de Milan du XIIe s.; 2° les *Annales Danielis;* 3° les annales de Saint-Eustorge ou *Annales mediolanenses minores*). — Varrentrap. Deux lettres de Mélanchthon au comte Philippe IV de Hanau-Lichtenberg, 9 nov. 1545 et 8 août 1546 (pour l'engager à persévérer dans la foi évangélique). — Katterfeld. Des écrits relatifs à la guerre de Schmal-

kalde. — Hahn. Sur quelques lettres de la collection de saint Boniface dont le destinataire n'est pas désigné. — Bresslau. Otton de Hammerstein et sa famille (rectification à l'art. sur ce personnage, qui se trouve dans *l'Allgem. deutsche Biographie*). — Beyer. Comment dater certaines lettres du *Registrum Gregorii VII* et du *Codex Udalrici*. — Pastenaci. Le *Chronicon Bodendicense*, source manuscrite relative à l'histoire du XVII[e] s. (L'auteur de la chronique de Bodenteich (Hanovre) est G. Berkkemeyer (1639-1696); la plus intéressante partie se rapporte à la guerre de Hollande, et surtout aux années 1671-1672.)

22. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1881. N[os] 12 et 13. — *Franciss.* Der deutsche Episkopat in s. Verhæltniss zu Kaiser u. Reich unter Heinrich III (1[re] partie, de l'élection et de l'installation des évêques; fait avec beaucoup de critique). = N[os] 15 et 16. *Roth.* Geschichte des Forst-und Jagdwesens in Deutschland (analyse détaillée de cet ouvrage mal composé, mais, pour le fond, excellent). = N° 17. *Leader.* Mary queen of Scots in captivity (travail très sérieux; l'auteur incline à croire Marie innocente du meurtre de Darnley, mais estime que sa vie entière ne fut qu'une conspiration et qu'elle-même était l'hypocrisie en personne). = N[os] 18, 19. *Kaufmann.* Deutsche Geschichte bis auf Karl den Grossen (1[er] vol. s'arrêtant seulement à 375 ap. J.-C.; ouvrage de valeur; les personnages sont dessinés avec beaucoup de soin et de justesse). — *Zotenberg.* La chronique de Jean, évêque de Nikiou (bon travail critique). = N[os] 20, 21. *Jæhns.* Atlas zur Geschichte des Kriegswesens, von der Urzeit bis zum Ende des XVI Jahrh. (œuvre considérable, mais inégale et entreprise avec une connaissance imparfaite de la bibliographie du sujet. L'Atlas fourmille de fautes d'impression, et le Manuel qui l'accompagne contient de grandes lacunes). — *Schirrmacher.* Geschichte von Spanien, t. I (analyse du livre par l'auteur lui-même). = N° 28. *J. Mirza.* Le livre des rois perses depuis les origines de l'histoire jusqu'à la fin des Sassanides (ouvrage d'un historien de Téhéran dont l'intérêt consiste en ce qu'il montre comment les Persans actuels considèrent l'histoire de leur pays). — *Philippi.* Zur Reconstruction der Weltkarte des Agrippa (conclusions peu sûres). = N[os] 25-26. *Berner.* Zur Verfassungsgeschichte der Stadt Augsbourg (bon). = N[os] 27, 28. *Maurenbrecher.* Geschichte der katholischen Reformation, t. I (excellent). — *Gœtzinger.* Joachim von Watt (remarquable publication). = N° 30. *Delaborde.* Étude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton (étude soigneusement faite, mais dont les résultats sont contestables sur beaucoup de points). — *Opel.* Die Vereinigung des Herzogthums Magdeburg mit Kurbrandenburg (très soigné). — *Hertel.* Der Anfall der Stadt Magdeburg an das Kurfürstenthum Brandenburg (complète heureusement le livre d'Opel).

23. — Nachrichten von der k. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen. 1881. N° 7. — Wüstenfeld. Maitre Pacht et Frédéric le Grand (biographie de ce personnage qui entreprit la réfutation des

Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, ouvrage anonyme de Frédéric le Grand). = N° 9. Pauli. Sur certains fonds des archives royales de Hanovre (relatifs à la maison de Brunswick-Lünebourg au commencement du XVIII[e] siècle).

24. — Deutsche Rundschau. 1881, avril. — Le marquis Wielopolski et les tentatives de réconciliation entre la Pologne et la Russie (d'après le livre de M. Lisiçki ; suite en juin). = Mai. Lettres adressées de Berlin par un officier prussien en 1848 ; suite en juin, juillet et août (font bien connaître la physionomie de la Révolution). = Juin. Un mémoire secret sur les mouvements nihilistes de 1875. = Août. Winkelmann. Le premier inquisiteur de l'Allemagne (maître Conrad de Marbourg, envoyé en Allemagne par Innocent III, et qui continua son ministère sous les papes suivants).

25. — Gœrres-Gesellschaft. Bd. II. Heft 2. 1881. — Funk, Gerson et Gersen, l'auteur de l'Imitation (l'identification de ces deux personnages n'est pas possible). — Niehues. Les donations des Carolingiens aux papes. (II. Pépin promit verbalement au pape Étienne II à Ponthion de faire tous ses efforts pour que les Lombards rendissent au pape le patrimoine de l'Église romaine dont ils étaient en possession, ainsi que les villes de la *respublica* italienne occupées par eux, et pour qu'ils ne renouvelassent plus leurs agressions. Cette promesse fut répétée par écrit à Quierzy en 754, et remise au pape sous forme d'une promesse de donation à saint Pierre. Pépin trouva dans la paix de Pavie en 754, et aussi en 756, l'occasion de tenir ses promesses. La donation de Charlemagne de 774 fut au fond une confirmation de la donation de Quierzy, tout en gratifiant le pape de nouvelles possessions. C'est à tort que Sybel a accusé d'une falsification intentionnelle l'auteur de la biographie du pape Hadrien). — Hüffer. L'authenticité de la donation de Charlemagne de 774. (La biographie du pape Hadrien n'est ni falsifiée ni mal informée ; elle a reproduit fidèlement le contenu véritable du diplôme de donation de Charlemagne.) — Cardauns. Les origines de la cathédrale de Cologne. — Diekamp. La falsification de la Vita sancti Suidberti. (Date du commencement du XV[e] siècle, et a eté faite vraisemblablement en Hollande, peut-être à Dockum.) — Vetter. Relation de la mort de l'empereur Frédéric I[er], par Nerses de Lampron. (Traduit du ms. arménien de la bibliothèque de Munich.) — Comptes-rendus critiques : *Ebert*. Allgemeine Gesch. der Literatur des Mittelalters (rendra beaucoup de services). — *Wegele*. Dante Alighieri's Leben u. Werke (quelques rectifications ; bon). — Rohrbacher's Universalgeschichte der Katholischen Kirche. In deutscher Bearbeitung von Kellner. Bd. II. (Ron.)

26. — Deutsche Revue. Jahrg. 6. Heft 5. 1881. — Pouvoir sans responsabilité (explique les modifications de l'opinion publique des peuples de l'Europe au sujet des droits du pouvoir particulièrement en France. D'après l'auteur anonyme de l'article, le peuple allemand se distingue par son goût pour critiquer et contester les actes de son

gouvernement). — Ægidi. Développement historique des principautés en Allemagne.

27. — Die Grenzboten. N° 22. Jahrg. 40. 1881. — Ermisch. Pour servir à l'histoire ancienne du margraviat de Meissen. (Critique du livre de Posse, *Die Markgrafen von Meissen.*)

28. — Unsere Zeit. Jahrg. 1881. Heft 5. — Gregorovius. Athènes dans la période obscure de son histoire (395-1400. Exposition très attrayante). — Rogge. Les papiers posthumes de Metternich. (Critique des tomes III et IV des Mémoires.) — Winterberg. Les dernières fouilles de Pompeï. — Kleinschmidt. L'empereur Alexandre II. (Un « martyr couronné qui a expié les fautes de 1000 ans. » Biographie complète et caractéristique pénétrante du nihilisme.)

29. — Germania. Jahrg. 26. Heft 2. 1881. = Gaster. Pour servir à l'étude des sources des légendes et des contes germaniques. — Blaas. Traditions populaires de la Basse-Autriche. (Formules protectrices contre les maladies, les incendies, les vols, etc.)

30. — K. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu München. Philologische und historische Classe. Sitzungsberichte. 1880. Heft 3. — G.-F. Unger. La chronologie des quatre premiers discours de Démosthènes (voy. *Rev. hist.*, XVI, 429). — Gregorovius. Les deux Marchese Crivelli. (Résidents des ducs et princes-électeurs de Bavière à la cour pontificale, 1607-1659. Il y a dans les archives d'État de Munich une série considérable de registres contenant la correspondance des deux résidents ; extraits de ce registre d'une grande importance pour l'histoire de la guerre de Trente-Ans.) = Heft 4. Helbig. Le *pileus* des anciens peuples italiques. (Le même bonnet conique, qui était en Orient le signe des monarchies despotiques, et qui ornait chez les Juifs la tête des grands prêtres, servait dans la société romaine à distinguer l'homme libre. Lors de la décadence du monde classique, le *pileus* passa de la tête du grand prêtre sur celle de l'évêque de Rome. Il devint en même temps le bonnet doctoral et joua un rôle dans l'existence des corporations ; enfin il devint célèbre dans les temps modernes sous le nom de bonnet phrygien ou de bonnet de la liberté. Nombreuses reproductions.) = Heft 5. 1880. A. Mayer. Waldensia. (Analyse des écrits mss. des Vaudois conservés à Dublin avec extraits. La recherche des mss. vaudois qui se trouvent sur le continent, notamment à Genève, doit être suivie de la publication de toute la littérature vaudoise.) — Von Druffel. La bulle « Exsurge Domine » fulminée par Léon X contre Luther, et la façon dont elle fut accueillie par plusieurs évêques de l'Allemagne du sud. (On trouve dans les papiers laissés par Fœringer plusieurs lettres adressées à l'évêque Philippe de Freising, qui prouvent que les évêques d'Augsbourg, d'Eichstædt et de Freising soulevèrent des objections contre la publication immédiate de la bulle, tandis que l'attitude de l'évêque de Salzbourg fut indécise. Texte de seize lettres importantes.) — W. Heyd. Funda et Fondaco. (Ces deux idées se touchent de près,

et les deux mots dérivent de l'arabe *funduk*. On entendait par *Funda*, dans la Syrie du moyen âge, une maison concédée par l'État aux marchands, pour y déposer leurs marchandises, les déballer et les vendre. Les droits payés par les marchands formaient pour les villes un fond de réserve toujours disponible, dont elles faisaient souvent usage.)

31. — Freiburger Diœcesan-Archiv. Bd. 14. 1881. — Waltenspül et Lindner. Catalogus religiosorum exempti monasterii Rhenaugiensis congregationis Helveto-Benedictinae. (Fin. De 1529 à nos jours. Avec des esquisses biographiques.)— F.-L. Baumann. Notice historique sur le couvent de Saint-Pierre de la Forêt Noire. (Du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle. Notes en manière de chronique. Catalogue des bienfaiteurs et des abbés.) = Nothhelfer. L'ancien couvent de Saint-Ulrich dans le Brisgau. (Histoire du couvent sous l'administration des religieux de Cluni, 1083-1546 ; son administration par les abbés de Saint-Georges et de Saint-Pierre jusqu'à la suppression, 1806.) — Mezler et Mayer. Monumenta historico-chronologica monastica (II. Les abbés des couvents d'Ettenheimmünster et de Schuttern). — Trenkle. Contributions à l'histoire des paroisses dans les circonscriptions de Gernsbach et Ettlingen (suite. Forbach, Weissenbach, Gernsbach et Michelbach. D'après les actes et les documents). — Kœnig. Pour servir à l'histoire de la fondation du couvent de Saint-Paul à Bondorf. (Publication des actes de fondation d'après une copie du XVIII^e^ siècle.) — Rœder von Diersburg. Recherches faites à l'aide des archives des barons de Rœder (notices historiques sur le régime ecclésiastique de Diersburg depuis 1471, et sur les églises paroissiales soumises au patronage des barons de Rœder). — Poinsignon. Notice faite d'après les documents sur Henri Bayler, évêque d'Alet et administrateur de l'évêché de Constance. (Désigné, vers 1380, par le pape Clément VII d'Avignon, contre Burkard d'Hewen, nommé par le pape de Rome Urbain VI.) — Reinfried. Épitaphes des seigneurs de Windeck dans les églises de Kappel, Ottersweier et Schwarzach. — Zell et Staiger. Pour servir à l'histoire de la fondation du séminaire épiscopal de Meersburg (1694-1753). — Staudenmaier. Documents tirés des archives d'Offenbourg et de Lahr (1462-1616). — Schœttle. Nécrologes des femmes ermites à Munderkingen (1673-1782). — Brunner. Notices historiques sur la paroisse de Ballrechten (847-1867). — Staiger. L'ancien prieuré de Klingenzell. — Zell. L'incorporation de la paroisse de la cathédrale de Fribourg à l'université de cette ville (1464). — Lindner. Index du catalogus Rhenaugiensis.

32. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. 34. Heft 1. 1881. — Roth von Schreckenstein. Le traité conclu entre le landgraviat de Nellenbourg, l'ordre teutonique et l'ordre des chevaliers d'Empire. (L'Autriche, qui possédait le landgraviat de Nellenbourg, auquel était attachée la juridiction impériale de Hegau et du gau de Madach, réclamait à ce titre la suzeraineté avec toutes ses conséquences sur le domaine des chevaliers; ceux-ci ne voulaient pas entendre parler

d'une subordination à l'Autriche. En 1584, le renouvellement du premier traité créa entre les différentes parties un *modus vivendi*, qui n'attribua aux chevaliers que l'apparence d'une dépendance directe de l'Empire et la juridiction inférieure. Texte.) — Bœll. La grande collection historique de Jacob et de Medardus Reutlinger dans la bibliothèque d'Ueberlingen. (Notes contemporaines de grande valeur, extraits de livres, copies intégrales de chroniques et de documents, lettres, négociations diplomatiques, procès-verbaux de diètes, feuilles volantes, règlements militaires, etc., en 18 vol. in-fol. De grande valeur pour l'histoire de Souabe, du XIII^e^ au XVII^e^ siècle. Index complet.) — Hartfelder. Contributions à l'histoire de Brisach. (I. Documents et regestes. 1330-1524. II. Droit municipal de Brisach.) — Maurer. Les possessions du couvent d'Andlau en Brisgau (d'après les documents. Histoire de ces possessions dans leur rapport avec le comté impérial et les villages, et au point de vue de la condition juridique des sujets du couvent).

33. — Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands. Jahrg. 7. 1881. Heft 1 and 2. — Hettner. Monument funéraire romain découvert à Born sur la Sauer. — Düntzer. La famille de Germanicus. (Contre l'art. inséré par Mommsen dans le treizième vol. de l'*Hermès*. Agrippa a certainement eu un fils à la fin de 767 ; de ses filles, l'une est née en Germanie, l'autre en Italie, la troisième à Lesbos.) — A. v. Cohausen. Les antiquités de la principauté de Birkenfeld. (Routes romaines, *tumuli*, ruines.) — Schneider. La route romaine commerciale et stratégique du Rhin à l'embouchure du Weser. (De Neuwied par Iserlohn, Münster, Lœningen, Friesoythe au golfe de Jade.) — Birlinger. Matthis Quad von Kinkelbach. (Géographe, historien et artiste du Bas-Rhin à la fin du XVI^e^ s. Sa biographie et caractère de ses œuvres.) — Christ. Les antiquités romaines de la Société d'antiquités de Mannheim. — Kœhler. Chèvres offertes en cadeaux de noces. — Esser. Recherches sur l'étymologie des noms de lieux Sourbrodt et Bosfange. — Hartmann. Aliso (contre Schneider). — Hartmann. Une monnaie d'or mérovingienne du Hanovre. — Mehlis. Découvertes de l'âge de pierre à Kirchheim dans le Haardtgebirge.

34. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. VII. Heft 1. 1880. — Buck. Noms de fleuves et de lieux souabes antérieurs à la germanisation. (Principalement d'origine celtique. Exposé fait avec beaucoup de soin, basé sur les formes du moyen âge fournies par les documents.) — Buff. Un épisode de la vie des imprimeurs d'Augsbourg au siècle dernier. (Biographie de l'imprimeur Jacques-Maurice Hueber, accompagnée de recherches intéressantes sur le régime industriel et corporatif du XVIII^e^ siècle. Fait d'après les documents.) — Lier. Les humanistes d'Augsbourg, particulièrement Bernard Adelmann d'Adelmannsfelden (d'après des documents en partie

inédits). = Heft 2. Primbs. Le couvent de Saint-Étienne à Augsbourg (969-1803. Biographie des abbesses. Liste des religieuses et des ecclésiastiques. Extraits de la chronique du couvent). — Stieve. Pour servir à l'histoire de la lutte suscitée à Augsbourg par l'introduction du calendrier grégorien et à celle de la diète de 1594. (L'adoption du calendrier grégorien par la ville d'Augsbourg en 1583 amena une grande tension entre cette ville et les villes impériales de la Haute-Souabe; cette tension alla si loin qu'Augsbourg ne députa plus aux diètes de villes. La majorité évangélique de cette diète ayant par suite exclu les députés d'Augsbourg à la diète impériale des séances composées des députés des villes, et Augsbourg ayant formé une plainte à ce sujet, l'avis de l'assemblée des princes électeurs et des princes provoquée par Adolphe II fut favorable à cette ville; en outre, les membres catholiques de la diète s'élevèrent contre l'attitude prise par plusieurs princes protestants dans cette circonstance. Texte de cette protestation.) — Schott. Contributions à l'histoire du couvent de Carmélites et de l'église de Sainte-Anne d'Augsbourg (suite. De 1485 à 1525. Documents nos 163-233). — Vogt. La correspondance du chef de la ligue souabe Ulrich Artzt d'Augsbourg en 1524 et 1525. (Très important pour l'histoire de la guerre des paysans en Souabe. 404 lettres publiées intégralement ou par extraits.) — Index des publications de la Société, de 1820 à 1880.

35. — Berichte über die Verhandlungen der K. Sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Classe. Bd. 32. 1880. I. II. — E. Schrader. De la chronologie chaldéo-assyrienne d'Alexandre Polyhistor et d'Abydenus. (Les contradictions entre Polyhistor et Eusèbe d'un côté, et le canon ptolémaïque de l'autre au sujet de la durée des règnes de quelques rois assyriens, s'expliquent par une interversion visible des années de deux périodes consécutives. Ce qu'Abydenus dans Eusèbe (Chron. I, p. 35, éd. Schœne) rapporte du gouvernement de Sanherib a passé à tort pour inexact. Travail accompagné de textes assyriens.) — Distel. Appendice au texte de la correspondance de Leibniz avec le duc Maurice Guillaume de Saxe-Zeiz. (Une lettre de 1711.) — Gardthausen. Contributions à la paléographie grecque.

36. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. II. Heft 1. 1881. — Ermisch. Études sur l'histoire des relations entre la Saxe et la Bohême, de 1468 à 1471. (Les relations politiques entre la Saxe et la Bohême pendant cette période semblent louvoyer entre des oppositions irréconciliables. La Saxe, tout en restant fidèle jusqu'au dernier moment à Georges Podiebrad, ne trouva pas le courage de prendre une attitude décidée contre les ennemis du roi, notamment contre la curie romaine. L'auteur croit cependant qu'une étude encore plus approfondie de cette période amènera la solution de maint problème, relatif à la politique des électeurs de Saxe.) — Knothe.

Pour servir à l'histoire des Juifs de la Haute-Lusace pendant le moyen âge. (Recueil de renseignements sur les Juifs, tirés de chroniques de villes, d'actes et de documents. Détails très complets sur les persécutions brutales des Juifs à Goerlitz au XIVe siècle.) — MEISSNER. Pour servir à l'histoire de la « Frauenhaus » d'Altenbourg (Frauenhaus = maison de prostitution. D'après des sources d'archives. Cette maison était une propriété de la ville et était entretenue à ses frais. Recueil de renseignements sur les revenus que la ville en tirait, sur la police de la maison et sur les privilèges singuliers des filles publiques. La Réforme amena la ruine de ces maisons). — JOACHIM. Une feuille volante sur la part prise par l'armée saxonne à la bataille du Kalenberg lors du débloquement de Vienne en 1683. (Repose sur un mémoire authentique et probablement officiel, destiné à faire valoir les services rendus par le contingent saxon et méconnus par l'empereur Léopold.) — Comptes-rendus crit. : *Burkhardt*. Geschichte der sæchsischen Kirchen u. Schulvisitationen von 1525-1545 (très bon). — *Knothe*. Part prise par la Haute-Lusace au début de la guerre de Trente-Ans (bon). — Leipzig und seine Universitæt vor 100 Jahren (très intéressant). — Bibliographie saxonne.

37. — 50 et 51 Jahresbericht des Vogtlændischen Alterthumsforschenden Vereins zu Hohenleuben und 2 und 3 Jahresbericht des Geschichts -und Alterthumsforschenden Vereins zu Schleiz. 1881. — KŒHLER. Les traditions populaires sur les démons dans l'Erzgebirge. (Appartiennent dans des parts égales au domaine de la mythologie slave et de la mythologie germanique.) — ALBERTI. Les plus anciens coutumiers municipaux des villes de la principauté de Reuss. (Introduction d'histoire juridique. Liste des coutumiers municipaux imprimés. Texte des coutumiers municipaux inédits des villes de Zeulenroda, Hirschberg, Gera.) — ID. La famille des seigneurs de Plauen à Schleiz. — EISEL. Compte-rendu de fouilles récentes (à Ranis et à Oberoppburg. Les objets découverts appartiennent en partie au XIe siècle).

38. — Zeitschrift für Preussische Geschichte und Landeskunde. Jahrg. XVIII. Januar-Februar-Heft 1881. — J.-G. DROYSEN. Les écrits historiques de Frédéric le Grand. (Le roi avait projeté plusieurs fois d'écrire l'histoire des années 1746-1756, et chaque fois il y avait renoncé. L'esquisse des négociations diplomatiques de cette période tirée dans ce but des archives par l'archiviste du roi, Ilgen, et par le comte Hertzberg, n'a qu'une importance secondaire.) — KOSER. Le prince Auguste-Guillaume de Prusse, et Louise-Ulrique de Suède. (Extraits de leur correspondance. 1740-1758. D'une grande importance pour l'histoire des relations personnelles de la famille de Frédéric-Guillaume Ier; jugements intéressants sur le monde de la cour, etc.) = Comptes-rendus crit. : *Philippson*. Geschichte des Preussischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Grossen bis zu den Freiheitskriegen.

Bd. 1. (sans valeur). — *Meier*. Die Reformen der Verwaltungs-Organisation unter Stein und Hardenberg (excellent). — *Heilmann*. Feldmarschall Fürst Wrede (bon).

39.—Preussische Jahrbücher. Bd. 47. Heft 5. 1881.— KosER. La Russie et la Prusse dans les dix années qui ont précédé la guerre de Sept-Ans (suite. La Russie avait été appréciée par Frédéric fort au-dessous de sa valeur. Dans ses dernières années, il revint tout à fait de cette erreur, et établit en principe que la Prusse devait avant tout obtenir l'amitié de la Russie). — Ch. MEYER. Tableau de la civilisation en Autriche (XVIII^e^ siècle. Tient particulièrement compte des conditions sociales et économiques).

40. — Altpreussische Monatschrift. Bd. 17. Heft 3 et 4. 1880. — SIEMERING. Une découverte de monnaies à Tilsitt. (Ce sont surtout des monnaies prussiennes et polonaises du XV^e^ et du XVI^e^ siècle). — PEARLBACH. La maison des Teutoniques à Venise. (En 1512, la république de Venise confisqua les possessions de l'ordre, et le priorat passa dans les mains de nobles vénitiens. En 1595, l'ordre obtint de la république une indemnité de 14,000 ducats. Les archives anciennes de l'ordre, transportées par ses soins en 1291 de Saint-Jean d'Acre en Europe, furent déposées aux archives des Frari, où elles sont encore.)

41. — Mærkische Forschungen. Bd. XVI. 1881. — SELLO. L'organisation judiciaire et le « Schœffenrecht » à Berlin jusqu'au milieu du XV^e^ siècle. (Exposé très approfondi et intéressant. L'auteur soumet à une critique très amère le cartulaire de Berlin publié par la *Berliner Geschichtsverein*.) — BREEST. Le sang miraculeux de Wilsnack (1383-1552. Dans un incendie qui détruisit l'église de Wilsnack, trois hosties restèrent intactes; au milieu de chacune, on apercevait quelque chose comme une goutte de sang; ce qui donna lieu à beaucoup d'indulgences, de processions, d'histoires miraculeuses. Histoire des attaques dirigées contre l'endroit où s'accomplit ce miracle, notamment par Jean Huss et plusieurs ecclésiastiques de Magdebourg. Très intéressant pour l'histoire ecclésiastique). — BUDCZIES. La campagne de l'armée saxonne dans la marche de Brandebourg en 1635 et 1636. (D'après les notes du colonel saxon Vitzthum d'Eckstædt, qui se trouvait au quartier général saxon en 1635 et 1636. Exposé très complet.)

42. — Hansische Geschichtsblætter. Jahrg. 1879. 1881. — PAULI. Souvenir de Wilhelm Mantels (courte biographie). — DOEBNER. La constitution municipale d'Hildesheim au moyen âge. — FRENSDORFF. Tristes reliquiae (publication de fragments de la législation de Lübeck du XIII^e^ siècle, en latin et en allemand). — NIEHUES. L'organisation de la hanse en Westphalie, particulièrement dans le pays de Munster. (La Westphalie tout entière appartenait au groupe formant le tiers de l'association, et dont Cologne était la capitale. Les villes westphaliennes de la Hanse se divisaient en huit groupes, dont la plupart comprenaient

plusieurs quartiers, représentés aux assemblées par les chefs-lieux de ces huit groupes. Renseignements sur les contributions de ces différents quartiers.) — Sattler. Le tiers prusso-westphalien de la Hanse. (Avant 1370, il ne peut être question d'une distribution fixe et légale des villes de la Hanse dans des sous-divisions régulières, car la Hanse ne possédait pas encore une organisation ressemblant à une constitution.) — Koppmann. Les assemblées des tiers de la Hanse. (Polémique contre Sattler. La division officielle en tiers existait au moins dès 1363.) — Frensdorff. Une correspondance du syndic de Lübeck Dreyer avec le Conseil municipal d'Oldenbourg en Holstein. (1784. Texte d'un document de 1592.) — Frensdorff. Les relations de Rostock avec Augsbourg et Münich (texte d'un document du XIVe siècle). — Geiger. Les relations de Lübeck et de Stralsund avec Venise. (Efforts de Stralsund pour obtenir de Venise, en faveur de ses sujets, un traitement amical. 1420.) — Pauli. Les relations de la Hanse et des provinces baltiques avec l'Écosse au XVIe et au XVIIe siècle. (1. Renseignements très intéressants sur la fuite de Bothwell, l'époux de Marie Stuart, sur deux vaisseaux de la Hanse qu'il avait pris de force à l'île Shetland. 1567. 2. Étudiants des provinces baltiques dans les universités d'Écosse.) — Mantels. Poésie sur la lutte de Lübeck avec le duc Henri de Mecklenbourg. 1506 (texte). — Bachmann et Krause. Deux poèmes du syndic de la Hanse, Domann. (Révoqué en 1611, réintégré en 1612. Intéressant pour la biographie de ce syndic si attaqué.) — Schæfer. Les « Oliepipen ». (Texte d'une lettre de la ville de Lübeck à la ville de Danzig. 1506. Sur la grandeur et les marques des tonneaux d'huile.) — Schæfer. Relation d'un voyage dans les Pays-Bas et en Belgique, en vue de recueillir des matériaux pour la collection des recès de la Hanse. — Francke. Les noms de rues de la ville de Stralsund. (Tirés des registres municipaux et des registres de taxes du moyen âge.)

43. — Baltische Studien. Jahrg. 30. Heft 1. Stettin. 1880. — Hanncke. Cœslin et les derniers évêques de Camin de la race ducale. (Depuis 1556, l'évêché de Camin resta définitivement dans la main des ducs protestants de Poméranie. Ces évêques protestants ont manifesté leur attachement pour Cœslin en y fixant leur cour. Histoire complète de l'évêché, de 1556 à 1648 ; l'auteur tient particulièrement compte de l'histoire morale.) — Bülow. Pérégrination d'un écolier en voyage dans la Poméranie et le Mecklenbourg. 1590. (D'après un ms. de la bibliothèque municipale de Zittau. Texte de ce document fort intéressant.) = Heft 2. 1880. Von Bülow. Contributions à l'histoire du ministre prussien Paul von Fuchs. (Il vivait vers 1700. Contributions à l'histoire de sa vie et de sa famille ainsi que de son activité comme chancelier de la Poméranie ultérieure. Texte de lettres inédites.) — Lehmann. Étude chronologique sur les missions de l'évêque Othon de Bamberg (1127). — Schlegel. Lettre de Philippe Hainhofer d'Augs-

bourg à l'évêque Philippe de Poméranie (1610). — Comte de Krassow. Une découverte dans la tourbière de Gingst. (Constructions sur pilotis et ustensiles de bois.) — Von Bülow. Texte de deux documents de 1385 et 1538. — Id. Frais de logement militaire à Greifenberg (1675). = Heft 3. 1880. Id. Une attaque menaçante de Cosaques. (Publication d'actes de 1625, qui attestent que l'on redoutait alors une attaque de Cosaques venant de Pologne.) — Id. Histoire de la pharmacie à Barth (depuis 1752, d'après les pièces). — Vogel. Le tumulus de Staffelde. (Découverte d'un sarcophage avec cinq urnes.) — Von Bülow. Contributions à l'histoire de la ville de Politz pendant la guerre de Trente-Ans. (Frais de logements militaires.) — Id. État des fournitures de la Poméranie pour l'entretien de la maison de Wallenstein (1627 et années suivantes). = Heft 4. 1880. Id. Contributions à l'histoire de l'instruction publique en Poméranie au xvi^e^ siècle. (Écoles savantes. Écoles primaires. Écoles de filles. Matières de l'enseignement, discipline, législation des écoles, frais d'école. Beaucoup de documents en appendice.)

44. — Zeitschrift des Deutschen Palœstina-Vereins. Bd. 2. Leipzig. 1879. — Schick. Relation d'un voyage à Moab (s'occupe particulièrement des monuments historiques). — Goldziher. Traditions mahométanes sur le lieu de la sépulture de Josué. — Von Alten. Sion. (Recherches topographiques approfondies. Dans l'antiquité judaïque, le nom de Sion ne s'appliquait qu'à la colline du temple). — Furrer. Les localités situées sur le lac de Génézareth. — Erman. Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la Palestine. — Klein. Un voyage à Moab en 1872. — Guthe. Les ruines d'Ascalon. — Liste des dernières publications relatives à la Palestine. — Compte-rendu des fouilles, découverte de monnaies, etc.

45. — Zeitschrift für aegyptische Sprache und Alterthumskunde. Jahrg. 1880. Heft 1. — Birch. Inscription de Tahraka. — Leemans. La souscription d'un contrat d'acquisition gréco-égyptien sur papyrus du ii^e^ siècle avant J.-C. (contre Gardthausen, qui avait cru y reconnaître la souscription autographe tachigraphique de la reine Cléopâtre et du roi Ptolémée). = Heft 2. Maspero. Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire. — E. von Bergmann et G. Ebers. Inscriptions hiéroglyphiques inédites. — Revillout. Tarichentes et Choachytes ; suite dans le III^e^ fasc. ; fin dans le fasc. IV. (Les Choachytes étaient, comme corporation quasi sacerdotale, une nouveauté. Ils représentaient un culte primitivement tout familial, car ils remplaçaient le fils qui, selon les antiques traditions, devait donner l'eau à ses ancêtres. En Thébaïde, après le siège de la vieille capitale par Soter, les Choachytes avaient usurpé sous ce rapport tous les droits du sacerdoce et étaient devenus les prêtres par excellence.) = Heft 3. Brugsch. Sur un monument historique remarquable de l'époque d'Amenophis III. (Satharna, roi de Mésopotamie, envoie à Amenophis sa fille et 317 femmes de choix pour son harem.) — Erman. Textes hiératiques sur tessons

d'argile. (Hymnes, lettres, documents, etc.) — Schrader. La 11e année de Cambyse (nouvelle confirmation de l'hypothèse d'après laquelle Cambyse aurait encore porté, du vivant de Cyrus, le titre de roi de Babylone). = Heft 4. Krall. Le peuple des « Herusa » (a ravagé l'Égypte au IVe siècle avant J.-C., l'auteur le prouve par de nouvelles inscriptions). — Erman. De la chronologie des Hyksos. (Critique des indications chronologiques de Josèphe, d'Africanus et du Syncelle.) — Bibliographie de l'histoire d'Égypte.

46. — Archivalische Zeitschrift. Bd. V. 1880. — Roth von Schreckenstein. La description des sceaux à blason. (Il est très désirable qu'on s'entende bientôt sur la terminologie à employer dans cette matière. Critique des propositions faites dans les écrits de Grotefend, du prince Hohenlohe et du baron Hefner.) — Secher. Les archives dans les pays scandinaves. (Organisation du service des archives en Norvège et en Suède. Statistique faite avec soin.) — F. von Loeher. Les archives russes, particulièrement les archives du ministère des affaires étrangères à Moscou (histoire et statistique complètes). — Les archives du Vatican (obstacles mis au travail dans ces archives, leur transport à Paris. 1810-1811). — F. von Loeher. L'admission du public aux archives du ministère des affaires étrangères de France. (Texte et appréciation du règlement du 6 avril 1880.) — Werners. Les archives municipales d'Andernach. (Statistique des pièces.) — Zimmermann. Les archives de la ville de Kronstadt en Transylvanie. — Inventaire sommaire et méthodique des archives de Bavière. (VIII. Les archives du cercle de Würzbourg. Importantes pour l'évêché-principauté de Würzbourg, l'archevêché de Mayence, les villes impériales de Schweinfurt, Rothenbourg, et l'ordre des chevaliers en Franconie.) — Dudik. Mss. de la bibliothèque du chapitre métropolitain d'Olmütz. (Catalogue des mss. les plus importants pour l'histoire ecclésiastique.) — F. v. Loeher. Les documents de Turmknoepfen. — Nordhoff. Documents d'Avignon commentés. (Description de documents. 1329-1344.) — Wilmans. Quelques bulles pontificales inédites du XIIe et du XIIIe siècle pour servir à l'histoire de l'ordre des Prémontrés (N° 1 de 1153, n° 2 de 1197, n° 3 de 1220, n° 4 de 1232. Les derniers sont d'une haute importance pour peindre le désordre moral du clergé de cette époque). — Ziangiebl. Sur un diplôme d'Henri VII (du 1er septembre 1220. Ne doit pas être rangé parmi les diplômes impériaux, mais parmi les documents des ducs de Souabe de la maison de Hohenstaufen). — Rockinger. Notice historique sur l'encre et les autres instruments de l'écriture en Bavière (renseignements très approfondis et intéressants tirés de documents du moyen âge). — Berger. Développement historique du blason des princes de Schwarzenberg (fin). — Schæffler et Brandl. Relevé des villages, hameaux, manoirs, etc., abandonnés et devenus des solitudes dans le cercle bavarois de la Franconie inférieure. (Mode de procéder à ce relevé, et énumération des lieux en friche dans le

bailliage de Rœttingen.) — F. v. Lœher. Documents du Vatican relatifs à l'histoire de Louis de Bavière. (Regeste de 394 documents inconnus jusqu'ici, et datant de 1315 à 1326.) — Leist. Les archives municipales (lieux communs sans valeur). — Von Witzleben. Biographie de Charles von Weber, directeur des archives d'État de Dresde. (Renseignements importants pour l'histoire et l'organisation des archives.) — F. v. Lœher. Biographie de Louis Spach, directeur des archives de Strasbourg.

47. — Stimmen aus Maria-Laach. Katholische Blætter. Jahrgang 1881. Heft 1. — Spillmann. Une victime d'une persécution de prêtres dans le sud du pays de Galles. 1679 (texte dans le fasc. 2). = Comptes-rendus crit. : *Pastor*. Die Kirchlichen Reunionsbestrebungen unter Karl V (bon, mais non exempt d'erreurs). = Comptes-rendus crit. : *F.-J. von Buss*. Winfrid-Bonifacius (bon). = Livraison complémentaire. 15. Cathrein. La constitution anglaise. (Développement historique et caractère de la constitution. L'accroissement d'un prolétariat sans croyances et sans moralité fait baisser le niveau moral de l'Angleterre et aplanit le terrain pour la propagande socialiste et la Révolution. L'Angleterre doit donc redevenir catholique.)

48. — Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner-Orden. Jahrg. II. Heft 1. 1881. — Friess. Histoire du couvent bénédictin de Garsten dans la Haute-Autriche (suite. 1290-1398). — Staufer. Le nécrologe du couvent bénédictin Klein-Mariazell dans l'Autriche d'au-dessous l'Enns (fin). — G. Maier. Une lettre du pape Zacharie (de 751. Établit son authenticité). — J. v. Kolb. Les médailles des abbayes bénédictines de l'archiduché d'Autriche au-dessus de l'Enns. — Sattler. L'université de Salzbourg (I. — Histoire préliminaire, fondation, documents relatifs à cette fondation). — Wichner. L'ancien couvent de religieux bénédictins d'Admont en Styrie. — Braunmüller. Les épreuves du couvent de Nieder-Altach en 1226 (d'après les notes de l'abbé Poppo). — Wassermann. Énumération des couvents où étaient établis, au moyen âge, des ateliers monétaires. — Braunmüller. Le diacre Ato et l'abbé Ato au synode de Ratisbonne. (Le premier est le même que l'abbé Ato de Saint-Hilaire de Poitiers; le second est identique à l'abbé Ato de Saint-Martin de Tours. Le synode se tint probablement en 795 et eut pour résultat l'érection de la province ecclésiastique de Bavière et la déposition de Tassilon de Bavière.) — Van Caloen. Belgica Benedictina. (Liste de quatre-vingt-dix couvents bénédictins, avec l'indication de leur fondation et de leur suppression, et un résumé de leur histoire.) — Frisch. L'abbé Benoit de Wiblingen (1598-1663. Avec des contributions intéressantes pour l'histoire de la guerre de Trente-Ans). — Additions à l'histoire littéraire des Bénédictins de Ziegelbauer. — Hanthaler. Liste des ouvrages les plus récents relatifs à l'histoire de l'ordre de Saint-Benoit.

49. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1881. Heft 3.

Gotha. — Heinrici. Caractère des communautés chrétiennes pauliniennes. (Les communautés chrétiennes fondées par Paul se sont développées dans la forme des associations helléniques (θίασοι). Polémique contre C. Holsten.) = Compte-rendu crit. : *Müller*. Der Kampf Ludwigs des Bayern mit der Rœmischen Curie (très bon).

50. — Der Katholik. 61. Jahrg. 1881. Mai. — Pour servir à l'histoire des rapports de l'État brandebourgeois-prussien avec l'Église catholique. (Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. C'est en même temps un examen du premier volume des publications tirées des archives d'État de Prusse.)

51. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XVI. Neue Folge. Bd. 1. Heft 1. 1881. — J.-F. v. Schulte. Johannes Teutonicus, alias Semeca ou Zemeke. (Mort en 1245 ou 1246, doyen et chanoine du chapitre de la cathédrale d'Halberstadt. Biographie d'après les documents.) — Mejer. Pour servir à l'histoire du plus ancien droit protestant en matière de mariage. — Bernheim. Relation inédite du concile de Pise en 1135 (texte d'un ms. de Vienne).

52. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. 4, livr. 4, 1881. — Le Diatessaron de Tatien et le Commentaire sur l'Évangile de Marcion, retrouvés dans une œuvre d'Ephrem de Syrie, par Ad. Harnach. — Études sur Augustin, par Hermann Reuter. — La prétendue « Kirchenordnung » de Marbourg de 1527 et le premier enseignement catéchistique de Luther touchant la cène, essai critique par Théodore Brieger. — Analectes. Hymnes latines d'après des manuscrits de Saint-Pétersbourg publiées par K. Gillert. — Contribution strasbourgeoise à l'histoire du colloque de Marbourg. — L'original allemand de l'Augustana par Th. Kolde. — Contribution à l'histoire de la réforme en Espagne, par O. Waltz.

53. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue-Folge. Bd. 36. Heft 2. 1881. — Reuss. Le roi d'Epire Arybbas. (Biographie complète et histoire de l'Epire depuis Philippe de Macédoine jusqu'au temps des Diadoques.) = Riese. Geographica. (1. Les Chalybes ont été considérés à tort comme les inventeurs du travail du fer et de l'acier. 2. Gorillas, qui désigne dans le Périple d'Hannon les habitants d'une île de l'Afrique occidentale semblables aux singes, est une faute d'écriture pour Gorgadas. 3. Des différents emplois du nom de Sarmates et de Sauromates). = Philippi. Remarques sur les 5 premiers livres de Thucydide. — Hiller. Sur un fragment de Théopompe. (Müller, Fragmenta histor. Graec. I, p. 332, frag. 342.) — Mau. Le port de Pompeï. (Objections aux conjectures de F. von Duhn publiées dans le même recueil.)

54. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. 12. Heft 3. 1881. — Dobbentz. La géographie et l'ethnographie dans la chronique universelle de Rodolphe de Hohenems. — Branky. Cinq légendes de Styrie.

55. — Neue Jahrbücher für Philologie and Paedagogik. Bd. 123. Heft 3. 1881. — Comptes-rendus crit. : *Hildesheimer*. De libro de viris illustribus urbis Romae. (Bon, mais non sans erreurs.)

56. — Vierteljahrschrift für Volkswirthschaft, Politik und Kulturgeschichte. Jahrg. 18. Bd. 1. 1881. — Lettres posthumes du ministre Th. von Schœn. (Adressées à Bunsen ; sur B.-G. Niebuhr.) — Huber-Liebenau. Les dernières fouilles de Troie. (La conception chrétienne, loin d'être en opposition avec les conceptions religieuses des peuples païens, en est un produit. Explication des doctrines et des mythes communs au judaïsme et aux cultes indo-germaniques les plus anciens.)

57. — Beiheft zum Militær-Wochenblatt. 1881. Heft 4 et 5. — V. Hænisch. Biographie du général August von Goeben. (D'un intérêt particulier pour la guerre de succession d'Espagne 1836-1840, la guerre des duchés 1864 et la guerre dans l'Allemagne occidentale 1866.)

58. — Neue Militærische Blætter. Jahrg. X. 1881. Heft 5. — Mouvements militaires à Dresde et autour de Dresde. (La campagne de 1813.) — Principes du développement historique des Cosaques. — W. v. Bechtold. Le combat du Merrimac et du Monitor, 1862.

59. — Zeitschrift für wissenschaftliche Geographie. Jahrg. 1. 1880. — Pietschmann. Sur la situation de Guanahani. (Colomb n'a pas commencé par aborder à la grande île de San Salvador, mais à l'île de Watling. Critique détaillée des anciennes cartes des Antilles.) — Egli. Etudes onomatologiques, I. (L'île Le Grand-Connétable près Cayenne doit son nom à Mathieu II de Montmorency.) — Id. La conquête de la Sibérie par l'hetman de Cosaques, Jermak, 1578-1581. (Les rapports de la Russie et de la Sibérie datent du moyen âge, du temps des royaumes d'Holmgord et de Novgorod ; la colonisation de la Permie en 1558 fut particulièrement importante. Les Cosaques n'avaient d'abord pour but que le pillage, plus tard seulement la conquête. La ville de Ssibir était à 16 verstes au-dessus de la moderne Tobolsk. Critique des sources.) — Amat di S. Filippo. Les voyages maritimes au moyen âge et les découvertes des Italiens sur la côte occidentale de l'Afrique. — Piper. Les dialectes de l'Allemagne jusqu'à l'an 1300. (Avec une carte. Très important pour l'histoire des races et des provinces allemandes.) — Petrussewitsch. Les Turcomans entre l'ancien lit de l'Amou-Daria et la frontière septentrionale de la Perse. (Notions ethnographiques et historiques importantes.)

---

60. — Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung. Bd. 1. Heft. 2. 1880. — Ficker. L'introduction de la peine de mort comme pénalité légale de l'hérésie. (La condamnation au feu des sorciers et empoisonneurs remonte chez les Francs et les Saxons jusqu'au paganisme et fut tout simplement étendue aux hérétiques. Tandis qu'en Allemagne le bûcher fut pendant longtemps

le supplice traditionnel des hérétiques, on se contenta pendant longtemps en Italie du bannissement perpétuel et des pénalités accessoires, conformément à la législation ecclésiastique et impériale. C'est seulement dans les statuts pontificaux de 1231 que la mort par le feu est prononcée contre les hérétiques. La législation impériale prononçait cette peine en Sicile en 1231, en Allemagne en 1232 et dans tout l'empire en 1238.) — Sickel. Deux actes royaux du couvent d'Herford en Westphalie. (Caractères de ce qu'on appelait des « Appennes », c'est-à-dire de ce genre d'actes renouvelant ou confirmant des documents antérieurs, que l'on faisait faire pour remplacer les documents originaux perdus ou endommagés). — Joppi. 17 diplômes inédits d'Aquilée. (799-1082. Le premier est important pour le soulèvement du lombard Hrodgand. Le n° 2 accorde au comte lombard Haio la libre disposition de son alleu, 809. Le n° 3 lui en confirme la possession qui lui avait été restituée par Charlemagne, 816.) — Ficker. Les routes des Alpes per Canales et per Montem Crucis. (Ne servaient pas comme routes commerciales.) — Ficker. Pour servir à la chronologie du duc Frédéric le Belliqueux. — Huber. Les années de naissance des enfants du roi Albert Ier. — Schalk. La chancellerie personnelle de Frédéric III. = Comptes-rendus crit. : *Luschin von Ebengreuth*. Geschichte des ælteren Gerichtsverfahrens in Œsterreich (bon). — *Fournier*. Gentz u. Cobenzl (bon). — *Rieger*. Beitræge zur Kritik der Wiener Stadt-Rechts-Privilegien von 1278 (bon). — Musée des archives départementales (très bon). = Heft 3. Krones. Fragment de la chronique allemande de Hongrie de Jacques Unrest (d'après un ms. de la bibliothèque de Hanovre, composé probablement vers 1499 et traitant de l'histoire de Hongrie des temps primitifs à l'année 1162. D'une grande valeur. Publication du texte). — Kaltenbrunner. Remarques sur les caractères extrinsèques des actes pontificaux du XIIe siècle. (L'examen le plus soigneux des caractères extrinsèques ni la constatation de leur exactitude ne peuvent éloigner le soupçon de falsification d'un document dont le caractère est insolite.) — Ficker. La constitution impériale contre les hérétiques en 1224. — Ficker. Les archives municipales d'Albenga. — Luschin von Ebengreuth. Un fragment des privilèges municipaux de Vienne de 1508. — Zimerman. Quatre documents impériaux de Mantoue (878. 996. 1037. 1160). = Comptes-rendus crit. : *Friedberg*. Corpus juris canonici (bon). — *Harttung*. Diplomatisch-historische Forschungen (non sans défaut). — *Pflugk-Harttung*. Acta pontificum Romanorum inedita (beaucoup de légèretés). — *Munch*. Aufschlüsse über das pæpstliche Archiv (important). — *Wilmans*. Die Kaiser-Urkunden der Provinz Westfalien (excellent). — *Werunsky*. Geschichte Kaiser Karl's IV (bon). — *Hallwich*. Wallenstein's Ende (ne traite qu'un côté du sujet). — Die Publicationen der Krakauer Akademie (analyse complète). = Heft 4. Kaltenbrunner. La lutte dans le conseil d'Augsbourg au sujet de l'adoption du calendrier grégorien (exposé complet). — Mares. La politique maritime des Habsbourg. 1625-1628. (Négocia-

tions diplomatiques pour l'annexion de points fortifiés sur le littoral de la mer du Nord et de la mer Baltique. Très important pour l'histoire de la guerre de Trente-Ans; suite dans le tome II.) — Ficker. Lettre du roi Henri VI au pape Grégoire, du 10 avril 1233. — Mühlbacher. Le « capitulare Aquisgranense » de Charlemagne, de l'an 803 (n'est pas authentique). — Von Ottenthal. Les archives du comte de Collalto dans le château de S. Salvadore à Conegliano (extrêmement riches). — Zimerman. Les archives du comté de Reckheim. = Comptes-rendus crit. : *Wiegand*. Urkundenbuch der Stadt Strassburg (excellent). — *Warmsky*. Die grosspolnische Chronik (bon). — *Kaufmann*. Die Wahl Kœnig Sigmunds (bon). — *Ul. Robert*. Inventaire des cartul. conservés dans les biblioth. de Paris et aux archives nationales (très méritoire). — Repertorio diplomatico Cremonese (beaucoup de fautes). = Bd. II. Heft 1. 1881. Brunner. Le registre de Farfa (analyse la publication de ce registre par Giorgi et Balzani. Contribution importante à l'histoire juridique des documents italiens). — Loserth. L'étendue du royaume bohème sous Boleslaw II. (La relation des conquêtes de Boleslaw dans l'Est, par Cosmas de Prague; repose sur un récit altéré.) — Busson. Fulda et la bulle d'or. (Les abbés de Fulda prétendaient depuis longtemps à la première place après l'archevêque de Mayence. Pour les indemniser de leur renonciation à cette distinction, Charles IV créa pour Fulda le titre d'archichancelier de l'impératrice.) — Cipolla. Catalogue des diplômes impériaux des archives de Vérone (I. De Charlemagne à Henri IV. — 82 diplômes). — Ficker. La pose de la première pierre de la cathédrale de Cologne (le roi Guillaume de Hollande n'assista pas à la cérémonie. 1248). — Von Ottenthal. Les confins germano-romans dans le Vinstgau à la fin du XIV^e^ s. — Mühlbacher. L'acte de donation de Constantin au pape dans la chancellerie de l'empire germanique sous Sigismond. — Zimerman. Le règlement du travail dans la chancellerie impériale au XV^e^ siècle. — Havet. Handschriftlische Notizen aus dem Kloster Michelsberg in Bamberg. (Tirés d'un ms. de la bibliothèque nationale de Paris.) = Comptes-rendus crit. : *Dahn*. Urgeschichte der germanischen und romanischen Vœlker. (Combat l'idée que Dahn se fait du développement de la constitution germanique.) — *Boos*. Urkundenbuch der Stadt Aarau (bon). — *Tobler*. Die Beziehungen der schweizerischen Eidgenossenschaft zu den deutschen Reichsstædten 1385-1389 (a de la valeur). — Rapport sur les publications historiques du Verein für siebenbürsgische Lander Kunde et sur les ouvrages relatifs à l'histoire de Bohème qui ont paru dans les trois dernières années. = Heft 2. 1881. — Ficker. Nouvelles contributions à la diplomatique. (II. Les inexactitudes dans l'indication des témoins sont si fréquentes et si importantes qu'on ne peut se montrer trop prudent dans l'emploi des listes de témoins pour la question d'authenticité ou d'inauthenticité.) — Schweizer. Le soi-disant formulaire d'Albert I^er^. (Tous les documents du formulaire, qui peuvent être contrôlés, sont authentiques, et nous

ont été transmis avec une exactitude remarquable, de sorte que le contenu dans son ensemble peut être considéré comme exact et digne de foi.) — Sickel. Explication de formules chronologiques anormales dans les diplômes d'Othon Ier. — G. v. Buchwald. La procédure des jugements de Dieu (d'après le rituel de Saint-Blaise contenu dans un ms. de Wolfenbüttel. Texte du « Judicium aquae frigidae », « Benedictio fluentis aquae », et du « Judicium cum pane et caseo »). — Paoli. Un document pour la chancellerie italienne de l'empereur Henri VII. — Mühlbacher. Pour servir à l'histoire de Bernard, roi d'Italie. (Complète les récits antérieurs par l'emploi des documents privés.) — Karolyi. La prise de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric à la bataille de Mühlberg (texte de deux documents, nommant chevalier le hussard hongrois Joseph Luka, qui a fait l'électeur prisonnier). = Comptes-rendus crit. : *Sybel* et *Sickel*, Kaiser-Urkunden in Abbildungen (analyse complète).— *Pič*. Ueber die Abstammung der Rumænen. — *Kæmmel*. Die Entstehung des œsterreichischen Deutschthums I (bon). — *Goswin*. Chronik des Stiftes Marienberg (fait sans soin). — *Winkelmann*. Acta imperii inedita (très méritoire).— *Kullberg*. Svenska Riksrådets Protokoll, I (remarquable). — *Montan*. Bidrag till Sveriges Historia (bon).

61. — Denkschriften des K. Akademie der Wissenschaften (Vienne). Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe. Bd. 42. Wien 1880. — Deschmann u. Hochstetter. Sépultures et établissements préhistoriques en Carniole (avec 22 planches; très intéressant).

62. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XIX. N° 3. 1880. — Kœpl. Wallensteiniana. (Après la mort de Wallenstein, ses archives furent transportées à Budweis, d'où la plus grande partie arriva à Vienne en 1726 et 1810, tandis que le reste demeurait à Budweis. A cette dernière partie appartiennent soixante-six lettres de Wallenstein et à Wallenstein, écrites de 1630 à 1633, qu'on ne retrouve plus aujourd'hui, mais dont Klaudi, conseiller municipal de Budweis, avait fait des extraits. Le meurtre de Wallenstein aurait été résolu dès l'époque où il perdit pour la première fois son commandement, c'est-à-dire en 1630. Très important; texte des extraits.) — Gradl. Eger et Heinrich von Plauen (1451-1454. Récit de la lutte, d'après les documents). — Linke. Histoire de la ville de Kamnitz en Bohême, et de sa circonscription au moyen âge. — Naaff. Biographie de Ferdinand Stamm. = Comptes-rendus crit. : Die bœhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom J. 1546-1557 (beaucoup de fautes). — *Gindely*. Geschichte des 30 jæhrigen Krieges. Bd. IV (bon). — *Bermann*. Maria Theresia und Josef II (bon). — *H. Zwiedinek-Südenhorst*. Relation des ambassadeurs vénitiens sur l'insurrection bohème. 1618-1620 (bon).

63. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich. Jahrg. 4. Heft 2. 1880. — Torma. Inscriptions révisées et nou-

velles pour le Corpus inscriptionum latinarum III (Dacie, 31 inscriptions). — Bœhm. Antiquités romaines le long du Danube, de Pancsova à Orsova. — Hœrnes. Antiquités romaines en Bosnie et en Herzégovine. (A Plevlje, Travnik, Glamoc. Nombreuses inscriptions inédites.) — A. v. Domaszewski. Relation d'un voyage en Carinthie (21 inscriptions inédites et inscriptions plus nombreuses du Corpus inscriptionum latinarum rectifiées). — Bœhm. Découvertes faites à Alt-Palanka.

---

64. — The Academy. 1881, 11 juin. *Thornton.* Foreign secretaries of the XIX cent. to 1834 (médiocre ; ton uniformément élogieux). = 18 juin. *Heath.* Edgard Quinet; his early life and writings (intéressant, quoique élogieux à l'excès). = 25 juin. *Burrows.* The register of the visitors of the university of Oxford, 1647-58 (intéressant, bien que l'auteur soit mal informé sur l'histoire primitive des deux universités anglaises). = 9 juillet. *Fridericia.* Danmarks ydre politiske historie 1635-45 (excellent). = 23 juillet. *Brewer.* English studies (collection inégale mais intéressante d'articles publiés dans diverses revues; ce qui se rapporte à l'histoire du haut moyen âge anglais est particulièrement faible).

65. — The Athenaeum. 1881, 18 juin. *Jefferson Davis.* The rise and fall of the Confederate government (document important sur un des épisodes les plus attachants de l'histoire des États-Unis). — *Bagehot.* Biographical studies (études remarquables sur des hommes d'État et écrivains contemporains). = 2 juillet. *Briscoe.* Old Nottinghamshire (collection de divers articles qui ont paru sous diverses signatures dans le *Nottingham daily guardian*). = 16 juillet. *G. Rawlinson.* History of ancient Egypt (très intéressant et bien écrit). — *Badeau.* Military history of Ul. S. Grand 1861-65, vol. II et III (très bonne biographie). = 23 juillet. Molesworth. Bonaparte à Longwood (publie d'intéressants extraits des « Proceedings » de Sainte-Hélène; ils prouvent que Longwood n'a jamais été donné à Bonaparte).

66. — The Westminster review. 1881, juillet. = Comptes-rendus critiques. *Anderson.* Scotland in early christian times (intéressant). — *Brewer.* The history of Germany. (En voulant s'adresser au grand public, l'auteur a sacrifié beaucoup de choses essentielles dans un historien.) — *Oliphant.* The makers of Florence (excellent). — Julian history (correspondance entre le colonel Malleson et le général Shower au sujet du rôle joué par ce dernier dans la guerre des Cipayes). — *Russell.* The Crimea 1856 (n'apprend rien). — *Tulloch.* The Crimean commission (rectification au 6e vol. de l'histoire de la guerre de Crimée, par M. Kinglake).

---

67. — The Nation. 1881. 31 mars. — *Munro.* History of Bristol, Rhode Island. — *Phear.* The Aryan village in India and Ceylon (inté-

ressant pour l'histoire de la civilisation primitive). = 7 avril. *Bryant* et *Gay*. A popular history of the United states, 4e vol. (rédigé avec trop de précipitation et une affectation excessive de concision). = 14 avril. *Winsor*. The memorial history of Boston 1630-1880, 1er vol. I-II (intéressant). = 21 avril. *Holst*. Verfassung und Demokratie der Vereinigten Staaten von Amerika (analyse très bien le caractère des institutions et des événements de l'histoire américaine, mais n'entre pas dans l'esprit du temps; la lecture de Holst doit être complétée par celle des *Biglow papers*). — *Coppée*. History of the conquest of Spain by the Arab-Moors (superficiel, mais très agréable à lire). = 12 mai. *Timayenis*. A history of Greece (le seul mérite de cet ouvrage est d'être l'œuvre d'un Grec de naissance écrivant l'histoire ancienne de son pays en bon anglais). = 19 mai. *Conder*. Judas Maccabaeus and the jewish war of Independance (description intéressante des lieux par un homme qui connaît bien le pays). = 26 mai. *Lodge*. A Short history of the english colonies in America (indispensable à qui veut étudier la constitution américaine). = 9 juin. *Palmer*. The Caliph Haroun al Raschid and saracen civilization (ouvrage mal composé et incomplet, mais d'un arabisant consommé qui ne travaille que sur les sources originales). = 16 juin. *Bagehot*. Biographical studies (études fort remarquables sur lord Brougham, Napoléon III, M. Gladstone, etc.). — *Cooley*. The general principles of constitutional law in the U. S. of America (excellent manuel par un des magistrats les plus éminents des États-Unis). = 30 juin. *Holme*. The common law (bonne contribution à l'étude des civilisations primitives et des traces que les conceptions judiciaires de la Germanie ont laissées dans la législation anglaise de nos jours). = 14 juillet. *Geddes*. History of the administration of J. de Witt (bonne analyse de la correspondance de Jean de Witt; le caractère du personnage n'est pas dessiné avec assez de relief). — *Jefferson Davis*. The rise and fall of the confederate Government (autobiographie et apologie intéressante, mais qui ne donne pas une haute idée de la doctrine politique de l'auteur).

---

68. — Archivio storico italiano. T. VII, 3e fasc. de 1881. — Claretta. Un document inédit du XIIIe siècle relatif aux comtes de Biandrate, du 24 août 1240. — Minieri-Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou; fin, de septembre 1284 au 7 janvier 1285, jour de la mort du roi. — La Mantia. Notes et documents sur les coutumes des villes de Sicile; suite : coutumes de Messine, Catane et Syracuse (publie le texte des coutumes de Syracuse confirmées par Frédéric d'Aragon en 1318). — Bongi. Dino Compagni, par I. del Longo (travail qui fait honneur à l'érudition italienne. — Sur le fond même de la question, nous renvoyons à la discussion de M. Hartwig, dans le présent numéro). — Paoli. Une carte nautique génoise de 1311. — Vassallo. Deux épitaphes de la cathédrale d'Asti. — Reumont. Une lettre de G.-B. Niccolini. = Comptes-rendus : *Molmenti*. La storia di Venezia nella vita privata

(excellent). — *D'Ancona*. Studi di critica e storia letteraria (sont au nombre de quatre : 1° la conception de l'unité politique dans les poètes italiens; 2° Cecco Angiolieri de Sienne; 3° Novellino et ses sources; 4° la légende d'Attila en Italie. Cette dernière est de beaucoup la plus intéressante).

69. — Archivio veneto. N° 41. T. XXI, 1re partie. — Cipolla. Recherches historiques relatives à l'église de Saint-Anastase de Vérone; suite. — Simonsfeld. Catherine Corner, traduit de l'allemand (Gazette d'Augsbourg, 6, 7, 8 juillet 1879), par L. Fietta. — Bocchi. Des puissances qui ont possédé Adria, et des changements survenus dans son régime municipal; fin. — Baracchi. Transcription des chartes du XIe et du XIIe siècle, conservées aux archives des notaires de Venise; suite. — Cipolla. Trois livres d'un juge véronais en 1364. — Caliari. Acte de mariage de Paul Véronèse, le 27 avril 1566 (il épouse « domina Helena quondam magistri Antonii de Bailis », en présence de « magistro Andrea pictore et domino Lodvico Chiamento de Bra, et domino Salerno de S. Cecilia, et domino Paulo Farinato de S. Paulo »). = Bibliographie : *Pertile*. Storia del diritto italiano (bon). — *Tedeschi*. Degli errori sull' Istria (l'Istrie ne peut être confondue avec le pays des Liburnes, et ses habitants n'ont jamais été des Uscoques). — *Guasti*. Lettere di un notaro, ser Lapo Mazzei, a un mercante del secolo XIV, Francesco di Marco Datini (publication intéressante qui fait pénétrer dans la vie privée d'un marchand aisé au XIVe siècle). — *Berti*. Di V. Gioberti (excellente introduction précédant un grand nombre de lettres inédites de l'éminent homme d'État). — *Cerutti*. Lettere inedite di Lud. Anton. Muratori (adressées à Fr. Arisi de Crémone, auteur estimé de la *Cremone literata*). = N° 42. T. XXI, 2e part. Simonsfeld. La chronique d'Altino, trad. p. Rosada; fin (dérive presque entièrement des Annales de Dandolo). — Giuliari. Histoire monumentale, littéraire et paléographique de la bibliothèque capitulaire de Vérone; suite. — L. Fè d'Ostiani. Maizio Calini, archevêque de Zara au XVIe siècle. — Padovan. Additions et corrections à la numismatique vénitienne. — Ceruti. Lettres inédites des Manuce. — Cipolla. Un Véronais à Coron en 1390. — Simonsfeld. Un document relatif à Catherine Cornaro. = Bibliographie : Monete romane inedite della collezione Fr. Gnecchi di Milano (importante description de 459 pièces de monnaies, dont 52 en or, 250 en argent, le reste en bronze). = Actes de la *R. deputazione veneta di storia patria* : L. de Mas-Latrie. Généalogie des rois de Chypre de la famille de Lusignan (important). = A part : l'Expédition de Charles VIII en Italie, par M. Sanudo; suite. — Fulin. Bulletin bibliographique de l'*Archivio veneto*, nos 4 et 5.

70. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. IV, fasc. 3. — Cohn. D'une légende relative à la naissance et à la jeunesse de Constantin le Grand; suite. — A. de Magistris. Documents d'Anagni (relatifs à Jeanne d'Aragon, duchesse de Tagliacozzo, et mère de Mar-

cantonio Colonna, laquelle passa par Anagni en 1560 et y fut brillamment accueillie). — Tomassetti. La campagne de Rome au moyen âge; suite : la via Clodia et la via Cassia. — Reumont. La Sainte Famille, dite la Perle de Raphaël (suit l'histoire de ce tableau depuis le comte Lodovico de Canossa jusqu'à son entrée au musée de Vérone). = Variétés. Lœwenfeld. Documents relatifs à l'histoire de Saint-Anastase, *ad Aquas Salvias,* près de Rome.

71. — Curiosità e ricerche di storia subalpina. 17e livraison 1er fasc. du t. V (pour la 16e, voir *Rev. hist.*, XIV, 456). — Vayra. Le musée historique de la maison de Savoie; suite (actes d'annexion et d'union plébiscitaire des années 1848, 1859-60, 1870; traités avec les puissances étrangères depuis le XIIIe siècle, avec de nombreux fac-similés, appartenant tous à l'époque contemporaine. Cette livraison termine le travail de M. Vayra, lequel, par la variété des documents étudiés, par l'abondance de belles reproductions photographiques d'actes de toutes les époques, mérite de prendre place à côté de notre *Musée des Archives nationales*). — Provana di Collegno. Le mariage d'Adélaïde, comtesse de Turin (1er art.; discute l'opinion de Terraneo, auteur très estimé d'une vie d'Adélaïde). — Perrero. Le conflit de l'Église et de l'État en Piémont en regard de la législation anglaise, au XVIIIe siècle (épisode diplomatique du règne de Victor-Amédée III, 1773-74; il a pour origine les plaintes d'un Anglais, constructeur de navires à Nice, à qui l'on ne voulait restituer sa fille qui, en l'absence de son père, avait fait profession de foi catholique). — Carutti. Une lettre de Manzoni au comte de Cavour (pour le remercier de l'avoir nommé sénateur, 9 avril 1860). — Ferrero. D'où provient un tableau de Van Dyck conservé dans la pinacothèque de Turin (représente les trois enfants de Charles Ier; il a été envoyé par la reine Henriette-Marie à sa sœur Christine de Savoie). — Seraceno. Une page du droit des gens en 1439. — N. Bianchi. Le duc Ferdinand de Savoie et la couronne de Sicile en 1848.

72. — La Rassegna settimanale. 29 mai 1881. — Gentile. Galla Placidia (dont le tombeau est à Ravenne). = 26 juin. *Thomas*. Diplomatarium Veneto-Levantinum 1300-1350 (contient 176 documents relatifs aux rapports des Vénitiens avec les Paléologues et autres souverains d'Orient, musulmans et chrétiens). = 17 juillet. Leonii. Procès d'une sorcière au XVe siècle. — 24 juillet. *Zeumer*. Ueber die ælteren fræn-kischen Formel-Sammlungen (bon travail critique). — *Fioretto*. Gli umanisti o lo studio del latino e del greco nel sec. XV in Italia (médiocre).

73. — Revista europea. 1er avril. — Santi. Galileo Galilei (appréciation générale de ses mérites scientifiques et littéraires). — Venturi. La famille d'Este et les beaux-arts. — Claretta. Sur la famille Albesana degli Alladii, d'où est sorti le peintre G. Macrino. — Marchesi. Tunis et la république de Venise au XVIIIe siècle (contribution à l'his-

toire de la piraterie dans les États barbaresques) ; suite le 16 avril ; fin le 1er mai. = 16 avril. Müntz. Recherches relatives aux travaux archéologiques de G. Grimaldi, ancien archiviste de la basilique du Vatican, d'après les mss. de Rome, Florence, Milan, Turin et Paris ; fin le 1er mai. — Mari. Le siège de Gaète en 1860-61 ; mémoires d'un assiégeant. — Neri. Ugo Foscolo à Gênes ; anecdotes relatives au blocus de 1799-1800. = 16 mai. Parisi. Coutumes albanaises de la Calabre (expose les coutumes encore aujourd'hui en usage dans les mariages). — Santi. Muratori pendant la guerre de Lombardie, 1733-34 (ses lettres prouvent qu'il compatissait vivement aux souffrances de ses compatriotes). = 1er juin. Silvagni. La Cour et la Société romaines aux XVIIIe et XIXe s. — Perrero. Les derniers Stuart et V. Alfieri, d'après des documents inédits, 1782-83 (expose les querelles peu édifiantes qui mirent aux prises Charles-Édouard et son frère, le cardinal duc d'York). = 16 juillet. Santi. Interdiction de la lettre de Maffei à G. Cuypert, *de fabula equestris ordinis Constantiniani* (d'après les lettres de Maffei à Muratori).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France.— M. Dusevel qui vient de mourir le 5 avril dernier, à l'âge de 84 ans, avait publié de nombreux articles, mémoires ou livres relatifs à l'histoire d'Amiens et du département de la Somme. Nommons entre autres : *Notice sur la ville d'Amiens* (1825) ; *Notice sur l'arrond. de Montdidier* (1836) ; *Histoire de la ville d'Amiens depuis les Gaulois jusqu'en* 1830 (1848) ; *Notice historique et descriptive de l'église cathédrale d'Amiens* (1853) (voy. *Polybiblion*, juin 1881).

— M. Charles Giraud, de l'Académie des sciences morales et politiques, vient de mourir, à l'âge de 80 ans. Professeur à la Faculté de droit de Paris, il a publié divers écrits estimés : *Les Éléments du droit romain*, le *Novum Enchiridium juris romani ;* une *Histoire du droit français au moyen âge* en 2 vol., un *Précis de l'ancien droit coutumier français*, dont une récente édition a paru en 1875, sans compter un grand nombre d'articles dans le *Journal des Savants*. Dans ces dernières années, il s'occupait surtout de l'histoire de Louis XIV, et a publié tout récemment sur la *Maréchale de Villars* un agréable petit volume, dont nous avons rendu compte (XVI, 153).

— M. Bompois, récemment décédé à Paris, avait réuni une importante collection de monnaies grecques, et publié un certain nombre de mémoires sur des sujets de numismatique grecque (*Polybiblion*, juillet 1881).

— L'*Académie française* a décerné le prix Guizot à M. Ch. de Lacombe pour son ouvrage en 2 vol. sur *le Comte de Serres, sa vie et son temps* (Didier). Elle a partagé le prix Bordin entre M. J. Klaczko (*les Causeries florentines*) et M. Gebhart (*les Origines de la renaissance en Italie*). Elle a attribué une partie du prix Marcellin Guérin à M. Frémy (*Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III;* cf. *Rev. hist.*, XIII, 354), et à M. Petit de Julleville (*Histoire du théâtre en France : les Mystères*) ; une partie du prix Montyon à M. Babeau (*la Ville sous l'ancien régime*).

— *Académie des Inscriptions* (1er juillet). — M. Gaston Paris notifie les résultats du concours des Antiquités nationales. Contrairement à ce qui s'est passé il y a deux ans (la Commission ne décerna pas de médaille), on s'est trouvé en présence d'un groupe d'ouvrages très méritants. En conséquence, une quatrième médaille extraordinaire a été accordée par le ministre de l'instruction publique. Les quatre médailles sont décernées dans l'ordre suivant : 1° A M. Fournier (*les Officialités*

au moyen âge); 2° à M. Bégulle (*la Cathédrale de Lyon*); 3° à M. Thomas (*Essai sur les Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII*); 4° à M. Tuetey (*les Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous Charles VI*). Les six mentions sont décernées : 1° A M. Valois (*Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris*); 2° à M. L. de Kermaingant (*Cartul. de St-Michel du Tréport*); 3° à M. Curie-Seimbres (*Villes fondées dans le midi de la France sous le nom générique de Bastides*); 4° à M. Joüon des Longrais (*Chanson d'Aquin* ou la *Conquête de Bretagne par le roi Charlemagne*); 5° à M. l'abbé Bourgain (*la Chaire française au XVI° siècle*); 6° à M. Vignat (*Cartulaire de Beaugency*).

— L'*Académie des sciences morales et politiques* a remis au concours l'étude sur les origines et les caractères de la chevalerie et de la littérature chevaleresque (Prix : 1,500 fr. — Terme utile, 31 déc. 1881), et les recherches sur l'indigence depuis le XVI° s. jusqu'en 1789 (Prix : 5,000 fr. — Terme utile, 31 oct. 1882.)

— L'Académie de Nimes met au concours un prix de 300 fr. pour la meilleure monographie de quelque ville, village, abbaye ou château du département du Gard (31 déc. 1882).

— L'*Académie des sciences, belles-lettres et arts* de Lyon a mis au concours une étude historique sur les institutions municipales de Lyon depuis les temps anciens jusqu'en 1789. (Prix : 1,000 fr. — Terme utile, 31 oct. 1881.)

— L'*Académie des Jeux floraux* a mis au concours pour 1881 un discours en prose (immortelle d'or) sur l'histoire du Capitoulat toulousain.

— La *Société des Etudes historiques* a décerné à M. Roullier un prix de 1,000 fr. et une médaille pour son étude sur un sujet proposé par la Société : les Institutions de prévoyance en France. Elle a mis au concours les deux sujets suivants : 1° Quelle était la situation des paysans au XVI° s. (1,000). 2° Histoire des Principautés danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skélessi (1,000). Terme : 1er janv. 1882.

— La *Faculté de droit de Paris* a mis au concours la question suivante de droit constitutionnel : du pouvoir législatif en France depuis l'avènement de Philippe le Bel jusqu'en 1789. (Prix Rossi : 2,000 fr. — Terme utile, 31 mars 1883.)

— La *Société de l'histoire de France* a décidé la publication d'une importante relation sur la Cour de France de 1680 à 1690, par Spanheim, résident brandebourgeois en France.

— La Bibliothèque nationale a réussi à acheter à la vente Firmin-Didot 11 vol. imprimés et 7 mss. Parmi les imprimés nous citerons une *Historia de rege Frantie*, tragédie de J. Locher qui a pour sujet l'expédition de Charles VIII en Italie; un petit poème italien sur le siège de Pavie, terminé par une complainte sur la captivité de François Ier; une traduction française par G. Tory des chroniques du véni-

tien Egnazis. — Parmi les mss. : un recueil d'histoires et de chroniques copié au XII[e] s., provenant de l'abbaye de Tegernsee, et contenant les œuvres d'Einhard, du moine de Saint-Gall et de Robert le Moine; un recueil d'histoires et de légendes copié au XIII[e] s., et contenant une relation précieuse pour l'histoire de saint Louis ; une bonne copie du texte primitif de la Fleur des histoires de la terre d'Orient.

— M. Poulain d'Andecy a publié (typ. Parent, 120 p. in-8°) une *Notice sur les dépôts littéraires et la révolution bibliographique de la fin du dernier siècle* par feu J.-B. LABICHE, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal. Cette notice, très bien faite, donne des renseignements très complets sur la formation des dépôts publics, créés par la Révolution à la suite de la confiscation des bibliothèques ecclésiastiques.

— On sait que dans tous les diocèses se tiennent des conférences cantonales auxquelles les prêtres sont tenus de présenter tour à tour quelques travaux. L'archevêque d'Auch a eu l'excellente idée de prescrire comme sujet des travaux de conférences des monographies de toutes les paroisses de son diocèse. Il a fait imprimer à cet effet un programme rédigé avec beaucoup de soin où sont énumérées toutes les questions que doivent se poser les curés de chaque paroisse. Il est malheureusement probable que la plupart des curés se trouveront singulièrement embarrassés devant le programme de leur archevêque, et que beaucoup des rapports présentés aux conférences n'enrichiront guère la science ; mais il pourra sortir quelques bons travaux de cette espèce de concours, et plus d'un prêtre y prendra le goût de l'histoire et de l'archéologie. Nous voudrions que l'on suivît dans beaucoup de diocèses l'exemple donné dans celui d'Auch et que les membres des sociétés savantes de province tinssent à honneur de servir d'auxiliaires aux membres du clergé dans ces utiles recherches. Aussi, ne pouvons-nous qu'approuver très vivement l'archevêque de Paris, qui vient d'instituer une *Commission d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* composée de 50 membres, et chargée de provoquer les études relatives à l'histoire religieuse et à l'archéologie de l'ancien diocèse de Paris; en 1882, cette Commission commencera la publication trimestrielle d'un *Bulletin d'histoire et d'archéologie de l'ancien diocèse de Paris*. Les noms des savants qui composent cette commission, comme M. N. DE WAILLY, président, MM. An. DE BARTHÉLEMY, LONGNON, etc., sont un gage de la direction vraiment scientifique qui sera donnée aux travaux de cette Commission.

— La première livraison du *Catalogue des mss. espagnols de la Bibliothèque nationale*, par notre collaborateur, M. MOREL-FATIO, vient de paraître; il contient la description de 635 mss. Au second fascicule, qui est sous presse, seront ajoutées une table des matières et une introduction.

— M. E.-G. REY, chargé d'un supplément aux *Familles d'Outremer* de Du Cange, vient de faire paraître un résumé de ses recherches sous

le titre : *Sommaire du supplément aux Familles d'Outremer* (Leroux, 36 p.).

— Le progrès des études orientales a suscité la création d'un *Athénée oriental* dont les membres font paraître une *Revue critique internationale;* le premier numéro vient de paraître chez Maisonneuve.

— La *Société des bibliophiles français* vient de publier un nouvel ouvrage; c'est la *Vie de Charles-Henry comte de Hoym, ambassadeur de Saxe-Pologne en France,* 1694-1736, par le baron F. Pichon.

— Notre collaborateur, M. Decrue, va publier des mémoires d'un auteur anonyme sur le connétable Anne de Montmorency; ces mémoires, qui s'arrêtent en 1538 et ont dû être rédigés peu après cette date, sont intéressants pour les guerres italiennes de 1522 à 1525, l'invasion de Charles-Quint en Provence, etc. L'auteur était un soldat, et il a vu lui-même une partie de ce qu'il raconte.

— M. Ch. Robert vient de faire paraître chez Dumoulin un utile volume : *Monnaies gauloises; description raisonnée de la collection de M. Ch. Robert.*

— On s'est plaint non sans raison dans ces derniers temps de la faiblesse des thèses latines. Ç'a été le cas pour la thèse de M. Jean Zeller (Quae primae fuerint legationes a Francisco I in Orientem missae 1524-1538. Hachette, 78 p. in-8°), pour celle de M. Guerrier sur *Pierre Damiens*, et surtout pour celle de M. l'abbé Morlais sur Robert de Thorigny. Peut-être au lieu d'une thèse latine vaudrait-il mieux demander aux candidats au doctorat une seconde thèse française, d'un caractère plus spécial et plus technique que la thèse française principale, ou simplement ajouter à la thèse française des positions de thèses qui seraient l'objet d'une discussion publique.

— Nous avons reçu deux thèses françaises très importantes : celle de M. Guerrier sur M^me^ Guyon, et celle de M. Beljame sur le Public et les Hommes de lettres en Angleterre au XVIII^e^ s.

— M. Florian Vallentin a inséré dans la *Revue du Dauphiné et du Vivarais* et fait tirer à part (Champion) un travail où il détermine la direction et les stations de la voie créée par Agrippa de Lyon à Arles, et décrit les milliaires découverts jusqu'aujourd'hui sur le parcours de cette voie.

— La *Société pour les langues romanes* de Montpellier vient d'enrichir sa collection de deux publications intéressantes dues à M. Castets : *Turpini Historia Caroli Magni et Rotholandi*, texte établi d'après les 7 mss. de Montpellier (Maisonneuve, 92 p. in-8°), et *Il Fiore* (184 p. in-8°), poème italien du XIII^e^ s., en 232 sonnets, imité du Roman de la Rose par Duranti.

— La librairie Picard vient de mettre en vente le second fascicule du *Recueil des fac-similé publiés pour l'usage de l'École des chartes*. Cette

nouvelle livraison surpasse encore la première en intérêt ; elle comprend 46 pièces (nos 37 à 81) allant du XIe au XVIIe s. Ces pièces ne se recommandent pas simplement par leur intérêt paléographique, mais encore par leur valeur historique ; à côté de diplômes royaux ou de bulles pontificales, ce sont des actes d'intérêt privé concernant d'illustres personnages comme Guillaume de Dampierre (n° 53) ; Pierre de Fontaines à qui Louis IX concède une rente annuelle de 50 livres parisis pour le récompenser de ses bons services (n° 56) ; Henriette Marie de France (n° 69), etc. Signalons aussi le testament original de Philippe-Auguste (n° 48), et celui du fameux comte de Leicester, Simon de Montfort, écrit de la propre main de son fils aîné Henri (n° 75) ; d'intéressants fac-similé de mss., ainsi deux registres de la chancellerie de Philippe-Auguste (nos 72 et 73) ; un fragment de compte de bailli royal, etc. L'heureuse variété de ces pièces en augmente encore le prix. Notons une regrettable faute d'impression dans l'analyse de la pièce 53 ; au lieu de 1,300 livres, c'est 3,300 qu'il faut lire.

— Les archives de l'Orient latin ont publié une étude très intéressante de M. Aug. Molinier sur le projet et les statuts d'un ordre religieux et militaire que Philippe de Mézières, chancelier de Pierre de Lusignan, avait entrepris de fonder, sous le titre de Chevalerie de la passion de J.-C., pour la délivrance du Saint-Sépulcre. M. M. a fait suivre cette étude des extraits les plus remarquables des trois écrits consacrés par Philippe de Mézières à cette fondation. Nous espérons que M. M. ne s'arrêtera pas là et qu'il nous donnera un jour une étude sur la vie et les œuvres d'un personnage auquel un de nos confrères avait, si nos souvenirs ne nous trompent pas, consacré une thèse de l'École des chartes, restée inédite.

— M. L. Germain a fait paraître une addition intéressante à l'histoire des sires de Joinville en consacrant une bonne monographie à Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont et époux de Marguerite de Joinville, 1368-1392 (Nancy, typ. Crépin-Leblond, 163 p. in-8°).

— Sous le titre de *Notes pour servir à l'histoire des États provinciaux du Quercy* (Cahors, imp. Laytou, 51 p. in-8°), M. J. Baudel a publié une courte et instructive notice sur le rôle joué par les Etats du Quercy depuis leur première apparition en 1214 jusqu'à leur suppression en 1673. La simple énumération chronologique de leurs principaux actes donne une très juste idée de leur rôle dans la vie provinciale. On désirerait avoir des renseignements sur les ouvrages manuscrits auxquels M. B. a emprunté la plus grande partie de ses renseignements.

— Nous recevons le tirage à part d'une notice généalogique sur les barons d'Orbec qui a paru d'abord dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* et qui est due à M. L. Rioult de Neuville (*Les barons d'Orbec*, Caen, Leblanc-Hardel). Les travaux généalogiques

sont de ceux qui demandent à être examinés de très près. Autant qu'on peut en juger par un examen sommaire, celui-là paraît offrir toutes les garanties de critique et de solidité.

— Nous venons seulement de recevoir l'*Histoire de Vernon et de sa châtellenie* publiée dès 1877 en 2 vol. gr. in-8° (les Andelys, Delacroix) par M. Edm. Meyer. C'est une compilation riche en renseignements de tout genre, mais où l'histoire générale occupe trop de place et dont le plan est très défectueux.

— M. Léon Clos a consacré une notice agréable mais un peu rapide à Castelnaudary et au Lauraguais (*Notice historique sur Castelnaudary et le Lauraguais*. Ouvrage couronné par la *Société archéologique du midi de la France*. Toulouse, Privat, 104 p. in-8°).

— La biographie de *Luis de Camoens* que vient de publier M. Miguel Lemos (Paris, au siège central du positivisme, 285 p. in-12) a été composée pour le centenaire de Camoens au nom des idées positivistes. M. L. a fait précéder la vie de Camoens d'une introduction sur l'histoire du Portugal où figurent tous les Portugais que Comte a admis dans son calendrier positiviste. Si l'on fait abstraction des préoccupations particulières de M. L. et de la lourde phraséologie positiviste qu'il se croit obligé de répéter de temps à autre, son livre est étudié avec soin et ne se lit pas sans plaisir. On y trouve un abrégé agréable et exact de l'histoire de la civilisation portugaise.

— M. L. Sandret a eu la très heureuse idée de composer, d'après le panégyrique du chevalier sans reproche Louis de la Trémoille par Jean Bouchet, une biographie de *Louis II de la Trémoille* (librairie de la Société bibliographique, 213 p. in-12), qui forme un excellent récit historique à mettre entre les mains de la jeunesse. Grâce au duc actuel de la Trémoille, M. S. a pu compléter Jean Bouchet avec les précieux documents du chartrier de Thouars.

— Notre collaborateur, M. G. Depping, vient de faire tirer à part du compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire sur *le Chevalier de Jars, son histoire, son procès* (1633). Bien que l'auteur se soit servi d'une relation inédite des préparatifs de l'exécution du chevalier, de lettres de Laffemas et de Fontenay-Mareuil également inédites, il n'a pu enrichir son récit, d'ailleurs intéressant, de circonstances nouvelles réellement importantes.

— Tout en rendant justice au soin avec lequel un érudit qui ne s'est fait connaître que par ses initiales S. M. E. a recueilli des documents et des détails sur le siège du Mans par le duc de Beaufort, en 1652[1], on

1. *Le siège du Mans en* 1652 *d'après des lettres inédites des ducs de Beaufort et de Nemours, du cardinal Mazarin, du maréchal d'Hocquincourt*, etc. Mamers, impr. Fleury et Dangin.

est bien obligé de constater que la peine qu'il a prise n'a abouti qu'à de bien minces résultats.

— M. Henri Batault a tiré de ses papiers de famille des lettres intéressantes de son arrière-grand-oncle, le R. P. Jean Batault, supérieur de la mission lazariste d'Alger et de Tunis. (*Lettres du R. P. J. Batault, missionnaire apostolique à Alger* (1676-1736) *avec note historique.* Chalon-sur-Saône, Dejussieu.) Les éclaircissements qu'il y a joints les font bien valoir. Il est désirable que les familles bourgeoises, qui comptent des ancêtres ayant joué un rôle historique, même secondaire, communiquent au public, comme l'a fait M. H. B., les documents qui sont entre leurs mains et qui sont de nature à enrichir et à préciser l'histoire générale par les particularités biographiques.

— M. Louis Delavaud a retracé en quelques pages la vie d'Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Lunebourg-Zell (1639-1722). Cette vie ne se recommande à l'attention que par l'alliance élevée que contracta cette simple *demoiselle* de Saintonge et par l'alliance plus élevée encore qui fit de sa fille Sophie-Dorothée une reine d'Angleterre. La biographie de la duchesse de Brunswick inaugure une collection consacrée aux femmes célèbres de la Saintonge.

— Le même auteur a communiqué à la Société de géographie de Rochefort l'extrait d'un ouvrage en préparation sur le *Commandeur de Villegaignon, sa famille et ses amis.*

— M. A. Gasté a réuni dans une courte brochure (*Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV.* Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 40 p. in-8°) une série de lettres du plus vif intérêt adressées à Daniel Huet par Louis XIV et ses ministres. On y trouvera en particulier de très curieuses additions à l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes.

— Nous sommes heureux d'apprendre que le *Comité des travaux historiques* va reprendre et continuer l'importante publication de la *Correspondance des Contrôleurs-généraux* que dirige M. A. de Boislisle. Au 1er vol., déjà paru, va bientôt s'en ajouter un second, dont plus de 600 pages sont déjà imprimées. Cette publication en complète une autre, celle des *Mémoires des Intendants,* et prépare aux historiens des deux derniers siècles une précieuse mine de renseignements sur l'histoire administrative, encore si mal connue, de l'ancienne France.

— Nous devons à M. Mathieu Lelièvre la réimpression des quatre touchantes lettres dans lesquelles le sieur Serres de Montpellier a raconté sa captivité à Aigues-Mortes en 1686, sa déportation aux Antilles, le naufrage qu'il subit avec ses compagnons, la persécution dont il fut l'objet, enfin son évasion et sa retraite en Hollande (*Un déporté pour la foi.* Paris, librairie évangélique, 216 p. in-12). Rien de plus curieux que le dialogue de Serres et de l'aumônier au milieu des débris du naufrage, se sommant mutuellement de se convertir sous peine de dam-

nation. — Remarquons aussi ce que nous dit Serres de la charité dont les Juifs firent preuve envers lui après son évasion.

— M. L. de Lauwereyns de Roosendaele vient de publier en une petite brochure (*Une année terrible*. Jacqueline Robins, 1700. Saint-Omer, imp. Fleury-Lemaire, 84 p. in-32) de très intéressants extraits de la correspondance du magistrat de Saint-Omer avec M. de Bernay, intendant de l'Artois en 1710. On y trouvera une très vive peinture des maux que la guerre attirait alors sur cette province. Nous regrettons que M. L. de R. ait cru devoir intercaler au milieu de ces documents d'un si poignant intérêt un poème anonyme assez plat sur Jacqueline Robins. L'héroïsme de cette femme, qui alla deux fois à Dunkerque au péril de sa vie chercher pour Saint-Omer de la poudre et de l'eau-de-vie, est ainsi rapetissé au niveau d'une médiocre légende. Heureusement M. L. de R. nous promet de nous raconter bientôt en bonne prose et avec pièces à l'appui la vie tout entière de Jacqueline.

— Nous trouvons dans le livre de M. Fritz Berthoud sur *J.-J. Rousseau au Val de Travers* (Fischbacher, 410 p.) un coin très intéressant des mœurs de la Suisse française au xviii^e^ s. Écrit sans prétention, mais avec une exacte connaissance du sujet et avec une juste et délicate mesure, appuyé sur un certain nombre de documents inédits ou peu connus et sur les souvenirs mêmes du pays, ce récit de trois années de la vie de Rousseau est une lecture des plus agréables.

— Depuis que la date du 14 juillet a été adoptée comme fête nationale, nous nous étonnions qu'on n'eût pas encore eu l'idée de consacrer un livre à la prise de la Bastille, à ses causes, à son histoire, à ses résultats, à ses anniversaires. M. G. Lecocq vient de mettre cette idée à exécution (*La prise de la Bastille et ses anniversaires*, Charavay frères, 380 p. in-12). Ce n'est pas encore l'ouvrage que nous souhaiterions ; on y trouve trop de phrases, trop d'affirmations hasardées, de légendes non contrôlées, et le sujet est loin d'être traité avec le développement qu'il mérite. Toutefois le volume se lit avec agrément et on trouve un nombre considérable de pièces inédites dont plusieurs ont un réel intérêt.

— La même librairie a fait paraître à la même occasion le premier numéro d'une revue mensuelle intitulée : *La Révolution française*, dirigée par M. A. Dide, et par un comité de rédaction composé de MM. Carnot, Corbon, Colfavru, A. de la Forge, Brelay, Henri Martin (paraît par fasc. de 5 feuilles ; prix : 25 fr. par an). L'étude de la Révolution sous ses divers aspects peut aisément fournir la matière d'un recueil périodique des plus intéressants. Nous ne voulons pas juger la nouvelle revue sur son premier numéro, mais il n'a pas répondu à notre attente. Les articles sont trop courts, d'un caractère trop général et n'apprennent pas grand'chose de nouveau. Il semble que les rédacteurs aient voulu faire une œuvre de propagande populaire pour préparer à la célébration du centenaire de la Révolution en 1889, plutôt qu'une œuvre de science historique.

— Les t. II et III des *Discours de M. Gambetta* (Charpentier) s'étendent du 4 sept. 1870 au 16 mai 1873. Le t. IV comprend l'époque jusqu'ici la plus glorieuse de la vie politique de M. Gambetta, celle où il a incarné en lui la défense nationale; mais ses actes, à cette époque, valent mieux que ses discours. En 1872 et 1873 au contraire, dans la situation fausse où l'avait placé sa chute du pouvoir, tout en déployant dans sa campagne de discours en Dauphiné et en Savoie un admirable talent et tout en reformant autour de son nom une popularité qui devait dès lors aller en grandissant, il n'a pas montré la largeur et la fermeté de vues qu'il devait manifester plus tard. Nous citerons en particulier le discours du 14 décembre 1872 sur la dissolution de l'Assemblée, et surtout celui du 22 avril 1873 sur l'élection Barodet, cette élection qui détermina la chute de M. Thiers et faillit entraîner la ruine de la République.

— L'*Encyclopédie des sciences religieuses*, dirigée par M. F. Lichtenberger et publiée par la maison Fischbacher, est arrivée à la 50e livraison et à la fin de la lettre P. Nous signalerons dans les livr. 45 à 50 parmi les articles les plus remarquables ceux de M. Dardier (*Nîmes*), Douen (*Orgue, Palissy, Paré, Plain-Chant*), M. Nicolas (*Paganisme, Panthéisme*), Sabatier (*Épîtres pastorales, saint Paul, Philippius, saint Pierre*), M. Vernes (*Pentateuque*), Berger (*Phénicie*), Strœhlin (*Parker*), Rabier (*Platonisme, Positivisme*).

— M. C. Port vient de publier pour la *Société de l'Art français* un recueil de notices sur les *Artistes angevins* (Baur, xx-334 p. in-8°) qui ressuscitent pour ainsi dire tout un côté de la vie de l'Anjou. Là où on ne connaissait que deux ou trois noms, M. Port en fait surgir toute une foule, les rattachant aux œuvres qu'ils ont créées et reconstituant toute l'activité de la province au point de vue de la sculpture, de la peinture, de l'architecture, de la gravure, de la musique. Le travail de M. P. englobe même tout ce que l'on comprend sous le nom d'arts industriels, de sorte qu'il sera lu avec intérêt non seulement par ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art, mais aussi par ceux qu'attirent l'histoire des classes ouvrières et l'histoire économique.

— M. F. Legeay vient de publier au Mans (Leguicheux-Gallienne) un vol. intitulé *Nécrologie et bibliographie contemporaines de la Sarthe*, 1844-1880 (500 p. in-8°; prix : 7 fr. 50); cet ouvrage contient 371 notices sur des personnages marquants nés dans le département de la Sarthe ou qui l'ont habité.

— On ne peut pas décrire un peuple sans en faire en même temps l'histoire, surtout quand il s'agit d'un peuple en formation comme le peuple russe qui n'a pour ainsi dire pas d'existence présente, mais seulement un passé et un avenir. Aussi le livre de M. A. Leroy-Beaulieu sur l'*Empire des tsars et les Russes* est-il véritablement un livre d'histoire (Hachette, t. I, 594 p. in-8°). Le livre II est une histoire ethnographique du peuple russe. Le livre IV est un remarquable coup-d'œil

jeté sur l'histoire politique et sociale depuis les Varingiens jusqu'à Pierre le Grand. Les livres V et VI contiennent l'histoire des classes depuis Pierre le Grand. Le livre VII contient l'histoire de l'émancipation ; le livre VIII traite la question si importante au point de vue historique et sociologique des communautés de village. M. Leroy-Beaulieu est, de l'aveu des Russes eux-mêmes, l'observateur le plus pénétrant et le plus impartial qui, depuis Haxthausen, ait étudié leur patrie, et l'ouvrage dont il commence la publication est destiné à être pendant longtemps le tableau le plus complet et le plus fidèle de la vie russe sous tous ses aspects.

— Livres relatifs à l'histoire du Dauphiné : *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, publiés sur les manuscrits originaux, par le comte Douglas et J. Roman. Tome II. Grenoble, Édouard Allier, 1881 : in-4° de 630 pages. (Ce volume contient des pièces datées du 11 janvier 1611 au 14 septembre 1626.) — *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes ;* 1re partie, les maisons religieuses (1° l'abbaye de Saint-Marcellin d'Embrun ; 2° la Movalaise et ses dépendances alpines), par l'abbé Paul Guillaume. Gap, Jouglard, 1881 ; in-8° de 95 p. — *Notice sur Jean-Baptiste Delhors,* par Edmond Maignen. Grenoble, Xavier Drevet, 1881 ; in-8° de 8 p. (extrait du journal *le Dauphiné*). — *Essai sur les monuments numismatiques de l'Église et de la cité de Vienne en Dauphiné, et sur ceux des chapitres et communautés religieuses de la même province, depuis la fin du XIVe siècle,* par G. Vallier. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1881 ; in-8° de 176 p. avec 12 planches et plusieurs gravures dans le texte (extrait de la *Revue belge de numismatique*). — *Documents et renseignements historiques sur le musée de Grenoble,* par Em. Pilot de Thorey. Grenoble, Maisonville, 1881 ; in-8° de 106 p. (extrait du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*). — *Le vicomte Georges Douglas.....,* par le P. Leboucq. Lyon, Imprimerie générale, 1881; in-8° de x-114 p. avec 2 gravures. — *Histoire de Moirans (Isère)*, par J. Clerc-Jacquier. 3e éd. Grenoble, Xavier Drevet, 1881 ; in-8° de 163 p. — *La Grande Chartreuse par un chartreux.* Grenoble, Auguste Côte, 1881 ; petit in-8° de 384 p., avec 6 planches gravées. Titre rouge et noir. — *Essai sur l'état monastique de l'ancien diocèse de Gap,* par A. de Taillas. Grenoble, Gabriel Dupont, 1881 ; in-8° de 49 p. (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale,* 3e série, t. XVI.) Titre rouge et noir. — *Origine des chevaliers de Malte et rôle des donations de la commanderie de Gap (XIe-XIIe siècles)*, par l'abbé P. Guillaume. Paris, Alphonse Picard, 1881; in-8° de 34 p. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.* Année 1881, 58e livr. (J. Vossier : *Recherches historiques sur Claveyson* (Drôme). — Dr Ulysse Chevallier : *Généalogies et biographies romanaises. Famille Boffin.* — A. Lacroix. *Essai historique sur la Tour de Crest.* — H. de P. (Pisançon) *Testaments et traités des comtes du Valentinois (Manuscrit de Sérilly).*

Angleterre. — M. H.-O. Coxe, bibliothécaire de la Bodléienne, est

mort à Oxford le 10 juillet dernier. Il a rendu de grands services à l'histoire en publiant plusieurs éditions remarquables d'auteurs du moyen âge : il a publié pour l'*English historical society* la chronique de Roger de Wendover (4 vol., 1841), pour le *Roxburghe Club* un poème rimé sur la vie du Prince Noir par le héraut Chandos (1842); il a, de plus, rédigé plusieurs catalogues des mss. d'Oxford et surtout il a dirigé la grande œuvre du catalogue général de la Bodléienne.

— Une lettre de M. Neubauer publiée dans l'*Academy* (23 juillet) nous apprend à quel point en est la rédaction des catalogues de la Bodléienne. Le catalogue de la collection Digby, rédigé par M. Macray, est terminé et va être envoyé à l'imprimerie; celui des mss. formant la « Bodley collection », par M. Madan, est fort avancé; l'inventaire des papiers de Carte, par M. Edwards, est presque terminé.

— Parmi les récentes acquisitions du British Museum, citons un registre de la correspondance relative à l'ambassade de sir W. Norris auprès du Grand-Mogol, 1698-1702.

— Le 5e vol. des *Materials for the history of Th. Becket*, publiés par M. Robertson dans la collection du *Master of the rolls*, va bientôt paraître; il sera suivi à bref délai des t. VI et VII; le t. VIII et dernier contiendra un grand nombre de documents français publiés par M. Paul Meyer. On peut donc espérer de voir bientôt terminer cette importante publication.

— Le prochain fascicule de la série orientale de la *Palaeographical Society*, publiée par M. Wright, contiendra des reproductions photographiques de l'inscription moabite.

— On vient de retrouver le plus ancien des registres de la paroisse de Saint-Albans; la première notice qu'il contient est de 1558. M. Griffith en a donné l'analyse dans un mémoire lu à la Société architecturale et archéologique de Saint-Albans (Voy. *the Academy*, 9 juillet 1881).

— Le Musée Britannique vient d'acquérir plus de 400 vol. de correspondance, mss.; ce sont les lettres du cardinal Gualterio, nonce en France, 1700-1706; des prétendants Jacques II et Jacques III, 1688-1737; de Nairne, secrétaire du Vieux Prétendant, 1713-1719; de la reine Marie de Modène, veuve de Jacques II, 1710-1718, etc.

— M. G. Burnett vient de publier le 4e vol. des *Exchequer rolls of Scotland* qui comprend les années 1406 à 1436; il contient un grand nombre de documents inédits qui permettent d'étudier à fond le caractère du régent Robert, duc d'Albany.

Allemagne. — Le 27 mai dernier est mort Jacob Bernays, âgé de 52 ans, directeur général de la Bibliothèque de l'Université de Bonn; il est connu par ses travaux sur Aristote, sa biographie de Jos. Just Scaliger (Berlin 1855) et par ses derniers ouvrages : *Lucian und die Kyniker* (Ibid. 1879), *Phocion und seine Beurtheiler* (Ibid. 1881).

— Le 1er juin est mort à l'âge de 81 ans l'archiviste de Meiningen, G. Brückner; parmi d'autres travaux historiques, nous avons de lui *Landeskunde des Herzogsthums Meiningen* en 2 vol. (Meiningen, 1851-53).

— Le 26 juin est mort à Gœttingue à l'âge de 73 ans Theodor Benfey, professeur à l'Université, un des érudits qui connaissaient le mieux les langues, les littératures et l'histoire orientales.

— M. le professeur Weizsæcker, de Gœttingen, est nommé à Berlin en remplacement de M. le professeur Nitzsch.

— M. Seeck, privat-docent pour la philologie et l'histoire ancienne à Berlin, a été nommé professeur à l'Université de Greifswald.

— La direction centrale des *Monumenta Germaniae* a tenu sa séance plénière annuelle à Berlin les 21-23 avril derniers. Voici ce que nous apprend le rapport de M. Waitz. Ont paru l'an dernier : 1° *Venantii Honori Clementiani Fortunati opera poetica* (Auctor. antiq.), pub. p. Fr. Leo; 2° le t. XXV des Scriptores; 3° la 4e éd. de la *Vita Karoli magni* d'Einhard; 4° la 1re partie du t. I des *Poetae latini aevi Caroli*, pub. p. Dümmler; 5° le 6e vol. des *Neues Archiv.*; 6° les *Acta imperii inedita saeculi XIII*, diplômes et lettres relatifs à l'histoire de l'Empire et du royaume de Sicile, de 1198 à 1273, pub. p. E. Winkelmann. — Dans la section des *Scriptor. Antiq.*, l'incendie de la bibliothèque de Mommsen a retardé l'édition de Jordanis, qui paraîtra sûrement cette année. Aux œuvres poétiques de Fortunat s'ajouteront les œuvres en prose. M. Peiper a commencé l'édition d'Avitus, et M. Seek, celle de Symnaque; Ausone paraîtra plus tard, par les soins de M. Schenckl, Sidoine Apollinaire, de M. Lütjohann, et Ennodius, de M. Vogel. — Dans les *Scriptores*, la mort de M. Heller laisse inachevée l'édition de Flodoard pour le XIIIe vol.; on espère que ce volume paraîtra dans le courant de l'année. L'impression du t. XXVI est poussée jusqu'à la fin du XIIe s. On assure que M. Arndt va enfin aboutir avec son édition de Grégoire de Tours; M. Krusch est chargé de Frédégaire. — Dans la section des *Leges*, M. Sohm, qui a renoncé à l'édition de la *Lex Salica*, doit bientôt compléter celle de la *Lex Ribuaria*. L'impression de la nouvelle édition des Capitulaires, par M. Boretius, a commencé. — Pour les *Diplomata*, 11 feuilles seulement des diplômes d'Otton Ier sont tirées. — Les extraits des registres du Vatican, entrepris par M. Rodenberg, sont imprimés pour Honorius III, commencés seulement pour Grégoire IX; le 1er vol. des *Epistolae* paraîtra cette année.

— MM. Harless, Hœhlbaum et Loersch viennent de publier un remarquable programme du plan de travail que se propose la nouvelle Société d'histoire rhénane (*Denkschrift über die Aufgaben der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde*. Cologne, Dumont-Schauberg). Nous voudrions que les membres de nos sociétés historiques de province pussent lire cet opuscule; ils y puiseraient peut-être l'idée d'entreprendre des investigations collectives et méthodiques sur l'histoire provinciale. La brochure se termine par la bibliographie de tout ce qui a paru jusqu'ici en fait de chroniques rhénanes antérieures à 1500.

— A partir du 1er janvier 1882, le recueil publié jusqu'ici par Pick sous le titre de *Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands* paraitra sous le titre nouveau : *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*; il paraitra en fascicules trimestriels d'environ 6 feuilles sous la direction de M. Hettner, administrateur du musée de la province de Trèves, et de notre collaborateur, M. Lamprecht, privat-docent pour l'histoire à Bonn.

— La Société pour l'histoire du Sleswig-Holstein-Lauenbourg a chargé MM. Hasse, Buchwald, Wetzel de rechercher dans les bibliothèques de Copenhague, Hanovre, Magdebourg, etc., les documents relatifs à l'histoire de ces contrées. On espère que les regestes pour le Sleswig-Holstein seront bientôt terminés. Les regestes pour l'île de Fehmarn paraîtront en 1881.

— Le 5e congrès international des Orientalistes se tiendra à Berlin, du 12 au 17 sept. 1881. M. Umann en est le président.

— La réunion des philologues, historiens et orientalistes allemands, qui devait avoir lieu cette année à Karlsruhe, est reportée à l'année prochaine.

— Les mss. grecs de la bibliothèque de Heidelberg qu'on avait cherchés vainement à Rome sont à Halle depuis 1620; ils ont été renvoyés à Heidelberg.

— A Prauerheim, près de Francfort-sur-le-Mein, on vient de découvrir, en labourant un champ, un sarcophage en pierre, où était renfermé le corps d'un officier romain, peut-être d'un général.

— M. Schliemann va publier chez Brockhaus, à Leipzig, un ouvrage illustré sur les fouilles qu'il a opérées à Orchomène à l'automne de 1880. Dans ces derniers mois, M. Schliemann avait fait un nouveau voyage à Troie; il en rendra compte dans l'*Unsere Zeit*.

— La librairie Teubner de Leipzig va publier un ouvrage de L. Jeep intitulé : *Quellenstudien zu den byzantinischen Historikern*, où il cherchera à établir les rapports qu'ont entre eux les historiens ecclésiastiques, Socrate, Sozomène, Théodoret, Euagrius, etc.

— La livr. 29 de l'*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen* (Berlin, Grote), dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, continue la suite de l'Histoire primitive des peuples armoriques et romans par M. Dahn. Les ch. 4 et 5 du liv. III consacrés à l'histoire intérieure des Visigoths (institutions, lois, mœurs) méritent une attention toute particulière. Dans la liv. 30 nous trouvons la suite de la remarquable histoire du dix-huitième siècle due à M. Oncken (*Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*). La livr. 21 contient la fin de l'Histoire de la Révolution d'Angleterre par M. A. Stern dont nous avons déjà parlé. La livr. 32 continue l'Histoire de l'Empire romain par M. Hertzberg. Le ch. 3 du l. I est consacré à un tableau tracé de main de maitre de la situation du monde antique au second siècle après Jésus-Christ.

— M. Joseph KLEIN vient de donner une excellente édition des Fastes consulaires (*Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani*), Leipzig, Teubner, VII-130 p. in-8°, très soigneusement établis avec l'indication des textes en regard de chaque consulat et les variantes de noms en notes. Tous les historiens se procureront cet utile et commode répertoire.

— M. J. FLACH a publié une nouvelle édition du *De Viris illustribus* d'Hesychius de Milet (Leipzig, Teubner, XIII-58 p. in-32).

— M. K. MAURER a consacré un important mémoire à établir le rapport indubitable qui existe entre les effets juridiques du baptême au point de vue de l'hérédité dans l'antiquité chrétienne germanique et les effets de la consécration par l'eau dans l'antiquité scandinave païenne. (*Ueber die Wasserweihe des Germanischen Heidenthumes*. Munich, Franz, 81 p. in-4°.)

— M. J. KRALL a consacré son discours d'habilitation comme privatdocent à l'Université de Vienne aux contrats démotiques et assyriens (*Demotische und Assyrische Contracte*. Vienne, Konegen. 22 p. in-8°).

— Nous recommandons à ceux qui s'intéressent à l'histoire diplomatique les deux documents que vient de publier M. E. WERTHEIMER et qu'il a tirés des archives des affaires étrangères (*Zwei Schilderungen des Wiener Hofes in XVIII Jahrh.* Wien, Gerold's Sohn. 35 p. in-8°). Ce sont des « Portraits de la cour de Vienne » et un « tableau des ministres et des principaux personnages de la cour de Vienne ainsi que des ambassadeurs et des ministres étrangers qui y résident. » M. W. attribue le premier morceau à M. de Durfort et pense que le second a été composé à Versailles pour servir d'instruction à Louis de Rohan.

— M. le Dr KALTENBRÜNNER a commencé une série d'études qui promettent d'être des plus intéressantes sur l'histoire du calendrier Grégorien (*Beitraege zur Geschichte der gregorianischen Kalenderreform*. I. Die Commission unter Gregor XIII, Vienne. Gerold's Sohn, 50 p. in-8°). M. K. a eu communication aux Archives du Vatican de tous les papiers de la commission de réforme.

— Les publications des archives d'Etat de Prusse marchent activement; on imprime trois ou quatre ouvrages à la fois, de sorte que plusieurs volumes prêts pour l'impression devront attendre jusqu'en 1882.

— M. A. de DRUFFEL de Munich prépare une histoire du concile de Trente. Il fait en vue de ce travail les recherches les plus étendues dans les archives italiennes et allemandes, notamment dans les archives d'Etat de Florence où se trouvent les papiers originaux de l'envoyé de la curie romaine auprès du concile, Cervino, plus tard Marcel II. Les archives du Vatican semblent posséder sur ce sujet moins de matériaux qu'on ne le croit généralement. La correspondance de Cervino ne contient pas seulement beaucoup de dépêches rédigées sous leur forme

définitive, mais beaucoup aussi à l'état de projets, de sorte que l'on voit à nu les mobiles déterminants de la curie. En attendant, M. A. de Druffel vient de faire paraître la seconde partie de son étude sur les relations de Charles-Quint avec la curie romaine (*K. Karl V in die rœmische Curie* 1544-1546. 2te Abth. Munich, Franz, 80 p. in-4°). M. de D. y analyse très bien l'excessive réserve avec laquelle Charles, tout en recherchant l'alliance du pape, évita de se faire le serviteur de sa politique. De nombreuses lettres de Charles-Quint, du cardinal Farnèse, des légats du concile, etc., tirées des archives de Florence, de Trente et de Munich, forment la partie la plus importante des mémoires de M. de D.

— M. G. Weber a mis la dernière pierre à son *Allgemeine Weltgeschichte* (Leipzig, Engelmann) en publiant l'index de la dernière partie (du t. XIII au t. XV et dernier).

— Publications universitaires :

Bonn, 1880 : *Buecheler,* Interpretatio tabularum Iguvianarum III et IV. — *Panzer*, Wido von Ferrara de scismate Hildebrandi. — *Teusch*, Die Reichs-Landvogteien in Schwaben und im Elsass. = Halle 1880 : *Buecheler*, Freigrafschaft und Vehme. — *Freyberg*, Ueber die Stellung der Geistlichkeit zur Wahl und Anerkennung Karl's IV. — *Krühne*, Untersuchungen zur ælteren Verfassungsgeschichte der Stadt Magdeburg. — *Matthes*, Der 2. Rœmer-Zug Kaiser Karl's IV. — *Pastenaci*, Die Schlacht bei Enzheim 1674. — *Rhütning*, Der Festungskrieg u. die Schlachten in Deutschland vom. X.-XIII. Jahr. = Heidelberg, 1880 : *Winkelmann,* Ueber die ersten Staats-Universitæten. = Iena, 1880 : *Knitl*, Die Stellung des Klosters Scheyern in der Kulturgeschichte. = Kiel, 1880 : *Luebbert,* Alexandria unter Ptolemaeus Philadelphus und Evergetes. = Kœnigsberg, 1880 : *Bernecker,* Beitræge z. Chronologie d. Regierung Ludwigs IV, Landgrafen v. Thüringen. — *Buschke,* Heinrich v. Plauen, Hochmeister d. deutschen Ordens.—*Dombrowski,* Anselm v. Havelberg. — *Lenz,* Das Synedrion der Bundesgenossen im 2. attischen Bunde. — *V. Popowski*, Kritik der handschiftlichen Sammlung des Johann Aurifaber zu der Geschichte des Augsburger Reichtages 1530. — 1881. *Zweck*, Die Gründe d. Sachsenkriegs unter Heinrich IV (1073).

Leipzig, 1880 : *Dürr,* Die Reisen des Kaisers Hadrian. — *Gottschau,* Ueber Heinrich von Morungen. — *Klemm,* Der englische Investitur-Streit unter Heinrich I. — *Kræger,* Geschichte Bœhmens, 1041-1086. — *G. Müller,* Der erste evangelische Hofprediger in Dresden, Paul Lindenau. — *Strüver,* Die Schule zu Schlettstadt, 1450-1560.

Autriche-Hongrie. — La librairie Prochaska a entrepris un grand ouvrage en 12 volumes sur les populations de l'Autriche-Hongrie. Nous avons déjà reçu le 5e vol., *die Ungern oder Magyaren,* par M. Paul Hunfalvy, et le 6e, *die Rumænen in Ungarn, Sielenbürgen und der Bukowina,* par M. Joan Slavici. M. Schwicker est chargé des vol. III (les Allemands de Hongrie et de Transylvanie) et XII (les Gipsies).

— Le comte d'Arneth va bientôt faire paraître les 2 derniers volumes des lettres de l'impératrice Marie-Thérèse à ses enfants et à ses amis; ces volumes contiennent les lettres de Marie-Thérèse à ses filles Amélie et Caroline et à sa belle-fille Marie-Béatrix d'Este; ses instructions aux comtes Batthyany et Thurn, précepteurs des archiducs Joseph et Léopold; des lettres à Kaunitz et à Lichtenstein.

Belgique. — L'Académie royale de Belgique (classe des lettres) a décerné le prix quinquennal d'histoire belge à M. Gachard pour son *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e s.* et couronné un mémoire de M. de Decker d'Anvers sur l'*Origine et les développements du parti des Malcontents*; une histoire de l'échevinage dans les anciennes provinces de Belgique et dans le pays de Liège (en flamand), par M. de Potter, de Gand.

Italie. — M. D. Pantaleoni vient de faire paraître le 1^er vol. d'une *Storia civile e costituzionale di Roma, dai suoi primordi fino agli Antonini* (Turin, Union typographique).

— M. le baron A. Sansi publie la première partie d'une *Storia del comune di Spoleto* (Foligno, Sgariglia) qui va des origines à la première moitié du XV^e s. Ce livre est le fruit de nombreuses années d'études et de recherches.

— Guido Gualtieri de Sanginesio, secrétaire de Sixte V pour les lettres latines, a laissé une vie de ce pape qui est restée manuscrite jusqu'à nos jours. M. Mattiauda, de Savone, en a entrepris la publication dont les bénéfices, s'il y en a, seront appliqués à la restauration de l'insigne cathédrale de Savone.

— MM. Morpurgo et Zenatti viennent de fonder un *Archivio storico per Trieste, l'Istria ed il Trentino*; il paraîtra à Rome tous les 3 mois.

— Le 6^e vol. de la très importante édition des Œuvres de G. Vasari, entreprise avec tant de succès par M. Milanesi, vient de paraître.

Russie. — M. Bühler, directeur des Archives de Moscou, va faire paraître la 1^re partie des Documents des archives de Moscou; elle renferme beaucoup de mémoires et documents intéressant l'histoire de France.

Suisse. — La bibliothèque de la ville de Berne a reçu en don la correspondance du général d'Erlach pendant son séjour en France et pendant les campagnes de 1797-98, ainsi que 3 volumes de lettres écrites au commencement du XVIII^e s. par divers personnages : Marlborough, le prince Eugène, l'empereur Léopold III, aux landammans Hieronymus et Sigismond d'Erlach.

— Notre collaborateur M. E. Chastel vient de publier le tome I d'une *Histoire du christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours* (Paris, Fischbacher, un vol. grand in-8^e de XIV et 464 pages). L'ouvrage entier comprendra cinq volumes. Celui que nous annonçons traite du

christianisme et de l'Eglise pendant les trois premiers siècles. La *Revue* aura sans doute l'occasion de revenir sur ce livre qui résume, sous une forme intelligible à tous, un enseignement de plus de quarante années.

— La librairie Sauerlænder, à Aarau, vient de mettre en vente un abrégé de l'*Histoire suisse* de M. L. Vulliemin (*Geschichte der Schweiz für Schule und Volk, von J. Keller*), où l'on a conservé presque textuellement les plus belles pages de l'original, tandis que les parties moins importantes ont été très habilement réduites aux proportions d'un livre d'école.

— M. le chancelier de Stürler vient de publier dans l'*Indicateur d'histoire suisse* une note qui résume de la façon la plus claire les raisons qu'on a de douter de l'exploit de Winkelried. L'existence du héros de Sempach n'a, selon M. de St., d'autre garantie que le récit quelque peu tardif d'une chronique zurichoise de 1476[1], — suivant laquelle un « brave et fidèle Confédéré », témoin du ravage produit dans le rang des Suisses par les longues lances des chevaliers, en aurait saisi autant qu'il en put « empoigner », et, les tirant en bas, aurait ainsi procuré à ses compagnons le moyen de les rompre à coups de hallebarde, — et la ballade connue sous le nom de *Sempacherlied*. Or, le récit de la chronique zurichoise est infirmé, soit par le silence absolu des contemporains, soit par le caractère anecdotique de la narration elle-même, qui a été assez maladroitement intercalée dans un texte plus simple de 1466. Quant au *Sempacherlied*, la plus ancienne et la plus courte des quatre rédactions que nous en possédons, celle que donne le chroniqueur lucernois Melchior Russ (entre 1488 et 1488), ne dit pas le moindre mot de l'incident en question. La deuxième renferme, il est vrai, comme les deux suivantes, les quatre strophes qui ont consacré pour la postérité *le nom* et *la mort*[2] de Winkelried ; mais cette deuxième rédaction ne nous est fournie que par un manuscrit de 1532, et il y a même un passage qui prouve que l'auteur, quel qu'il ait été, écrivait au temps de la réforme (cf. *Revue*, XIII, 225). Enfin, c'est vers 1570 seulement, sous la plume de Tschudi, que le Winkelried (*ein* Winkelried) des versions antérieures est devenu « le *chevalier Arnold* de Winkelried. » Voilà, certes, des documents qui donnent à réfléchir, et cependant on peut douter qu'ils soient de nature à clore définitivement le débat. M. de Stürler a beau dire, avec un de ses confrères, que la vérité matérielle est le but suprême auquel doit tendre l'historien, les bonnes gens

1. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la bataille de Sempach a eu lieu le 9 juillet 1386.

2. La chronique zurichoise de 1476 n'indique point que « le fidèle Confédéré » ait succombé sous les lances autrichiennes. Elle nous le montre, au contraire, encourageant du geste et de la voix ses compagnons qu'il entraîne dans la mêlée.

des Petits Cantons ne l'entendent point ainsi. Ce sera déjà beaucoup si, dans le jugement qu'ils porteront sur l'éminent critique, ils veulent bien lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes. (P. V.)

— M. J. Strickler vient d'achever, ou peu s'en faut, son *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte* par une livraison (tome IV, 2e partie) qui renferme les pièces relatives à l'année 1532. Il ne reste plus qu'à préparer les tables, assez volumineuses il est vrai, sans lesquelles ce beau recueil risque fort de demeurer lettre close pour le plus grand nombre des lecteurs.

— M. A. de Gonzenbach vient de publier le tome II de sa biographie de Jean-Louis d'Erlach (Berne, Wyss, un vol. in-8° de xxx et 740 pages). Ce volume s'arrête à la fin de l'année 1647. On y trouve, ce nous semble, la même richesse d'informations, mais aussi la même admiration excessive pour son héros et la même prolixité que dans la première partie de l'ouvrage.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Allain. L'Instruction primaire en France avant la Révolution. Librairie de la Soc. bibliogr., xvi-304 p. in-12. Pr. : 2 fr. — Benloew. Les lois de l'histoire. G. Baillière, 400 p. in-8°. Pr. : 5 fr. — Blay de Gaix. Études historiques sur les seigneurs et baron de Graïx près Tarbes. Montauban, Forestié, 240 p. in-8°. — Casanova de Pioggiola. La vérité sur l'origine et la patrie de Chr. Colomb. Bastia, Ollagnier, 168 p. in-12. — Cuq. De quelques inscriptions relatives à l'administration de Dioclétien. (Bibl. des Ec. franç. d'Athènes et de Rome.) Thorin, v-144 p. in-8°. Pr. : 5 fr. — Deschanel. Le peuple et la bourgeoisie. G. Baillière, 334 p. in-8°. Pr. : 5 fr. — Detourbet. La procédure criminelle au xviiie s. : Histoire de l'ordonnance criminelle de 1670. Rousseau, 220 p. in-8°. Pr. : 4 fr. — Desprez. Kléber et Marceau. Dumaine, ii-241 p. in-12. Pr. : 3 fr. 50. — Dhombres. Précis d'histoire des temps modernes (1453-1880). G. Baillière. Pr. : 4 fr. 50. — Finot et Galmiche-Bouvier. — Une mission militaire en Prusse en 1876. Didot, 395 p. in-12. — Frain. Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789. T. II. Rennes, Plihac; Vitré, Guays. 182 p. in-18. — Fresquet (R. de). Petit précis d'histoire des sources du droit français. Marescq aîné, vii-353 p. in-12. Pr. : 3 fr. 50. — Grammont (H. de). Histoire des rois d'Alger par F.-D. de Haëdo, abbé de Fromesta, traduite et annotée. Alger, Jourdan, 225 p. in-8°. — Lavrix. Sénéchaussée de Ventadour. Brive, Roche. 100 p. in-8°. — Martin (Henri). Histoire de France

depuis 1789, t. V. Furne et Jouvet. Pr. : 7 fr. — Poinsot de Chansac. La France et l'Europe. C. Lévy. 318 p. in-12. Pr. : 3 fr. 50. — Saint-Ferréol. Notices historiques sur la ville de Brioude. 3 vol. IV-232-234-300 p. in-8°. Brioude, Chouvet. — Salvador (Gabriel). J. Salvador; sa vie, ses œuvres et ses critiques. C. Lévy. 539 p. in-12. Pr. : 3 fr. 50.

Gardiner (S. Rawson) et Mullinger (J.-Bass.). Introduction to the study of english history. Londres, Kegan, Paul et C^ie^. XVII-424 p. in-8°.

Bauer (Ad.). Themistokles. Mersebourg, Steffenhagen. 173 p. in-8°. — Cohn. De Aristophane Byzantino et Suetonio Tranquillo Eustathi auctoribus. Leipzig, Teubner. Pr. : 2 m. — Juno. Die romanischen Landschaften des rœmischen Reiches. Innsbruck, Wagner. XXXII-575 p. in-8°. — Madvig. Die Verfassung und Verwaltung des rœmischen Staates, t. I. Leipzig, Teubner. 592 p. in-8°. — Saalfeld. C. Julius Cæsar; sein Verfahren gegen die gallischen Stæmme. Hanovre, Hahn, 34 p. in-8°. — Stillfried-Ratènic. Thomas de Mahy, marquis de Favras, und seine Gemahlin 1789-90. Vienne, Braumüller. Pr. : 6 fr. — Wichert. Jacob von Mainz, und das Geschichtswerk des Matthias von Neuenburg. Kœnigsberg, Hartung. X-368 p. in-8°. — Wüstenfeld. Geschichte der Fatimiden-Chalifen, nach arab. Quellen. Gœttingue, Dieterich. 352 p. in-4°.

Comba. Valdo ed i Valdesi avanti la Riforma. Florence, tipogr. dell'arte della Stampa. 61 p. in-8°. — Id. Storia della Riforma in Italia : vol. I, Introduzione ; ibid. XV-588 p. in-8°. Prix : 6 l.

Ῥενιέρη (Μαρκού). Ἱστορικαὶ μελεταί. Athènes, Coromila. 192 p. in-8°.

Errata du dernier numéro.

P. 436, ligne 9, effacez : *Toeche*. P. 446, ligne 26, au lieu de 1281 lisez 1181.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

GENERAL LIBRARY
. . ry of

GENERAL LIBRARY
University of
MICHIGAN

LA NEUTRALITÉ

DU

NORD DE L'ALLEMAGNE

EN 1795.

I.

Négociations entre la France et la Prusse pour la neutralité de l'Allemagne du Nord.

Avril 1795.

Le traité de paix conclu le 16 germinal (5 avril 1795) avait dissous la coalition ; il débarrassait la France d'un ennemi redoutable, il laissait espérer une alliance dans l'avenir et permettait dans le présent de neutraliser l'Allemagne du Nord[1], c'est-à-dire de diviser l'Empire, d'y affaiblir l'Autriche et de porter contre cette puissance tout l'effort des armées françaises. Plusieurs états allemands demandaient à traiter de leur paix séparée à l'exemple de la Prusse et sous ses auspices. Le landgrave de Hesse-Darmstadt, le landgrave de Hesse-Hombourg avaient les premiers déclaré leur désir de faire la paix[2]. Le landgrave de Hesse-Cassel annonçait l'envoi d'un plénipotentiaire, M. de Waitz, qui arriva en effet le 19 avril à Bâle et se présenta avec des pleins pouvoirs[3]. Enfin le duc de Wurtemberg avait demandé les bons offices de la Prusse. Dès que le traité sera connu, écrivait Barthélemy, toute l'Allemagne se précipitera vers la Prusse pour

1. Article III secret.
2. Barthélemy au Comité, 23 et 28 pluviôse (12 et 17 février 1795).
3. Barthélemy au Comité, 30 germinal (19 avril 1795).

parvenir à la paix[1]. Ce devait être la conséquence de l'article XI du traité qui assurait un armistice de trois mois aux États allemands auxquels le roi de Prusse s'intéresserait. Le prince auquel la Prusse s'intéressait le plus vivement n'avait pas été compris dans le traité, c'était le stathouder de Hollande, beau-frère de Frédéric-Guillaume, que la conquête française dépossédait de tous ses biens. Le Comité de salut public comprit tout de suite qu'il trouverait dans cette situation des arguments très forts pour gagner le roi de Prusse à la politique de remaniements territoriaux qui devait être, en Allemagne, la conséquence de la cession de la rive gauche du Rhin à la France. Il considérait la paix comme le point de départ d'une négociation nouvelle qui, par l'alliance de la Prusse et de la France, assurerait le succès de ses vastes desseins[2]. « Ce ne sera, écrivait-il à Barthélemy, que dans le cours de cette nouvelle négociation que nous pourrons répondre d'une manière satisfaisante pour le roi de Prusse à l'intérêt qu'il nous fait témoigner prendre au stathouder et à sa famille. » Le Comité ajoutait quelques jours après qu'il prenait en sérieuse considération les recommandations du roi de Prusse. « Le Comité, fera incessamment... tout ce qu'il lui sera possible pour donner au gouvernement prussien des preuves constantes de l'amitié de la nation française. Nous te rappelons seulement aujourd'hui, relativement à la famille stathoudérienne, ce que nous t'avons mandé à ce sujet;... il dépend du gouvernement prussien de lui procurer promptement une superbe indemnité[3]. » Et s'expliquant plus nettement deux jours après :

« Nous ne voyons pas sur quel fondement M. de Hardenberg, tout en convenant de l'intérêt pressant qu'a la Prusse de se serrer à nous, peut penser qu'il serait nécessaire avant tout que la paix fût rétablie dans le continent. Ne serait-ce pas plutôt pour rétablir, disons mieux, pour commander la paix dans le continent que le gouvernement prussien devrait s'entendre avec le gouvernement français? Leur union dans les circonstances actuelles aurait une force irrésistible, procurerait satisfaction aux états de l'empire, surtout aux princes laïques et, en mettant à sa place l'ambitieuse maison d'Autriche, la

1. Barthélemy au Comité, 7 germinal (27 mars 1795).
2. Le Comité à Barthélemy, 22 germinal (11 avril 1795).
3. Le Comité à Barthélemy, 1er floréal (20 avril 1795). Minute de Merlin de Douai. Archives nationales.

réduirait à l'impuissance de troubler dorénavant le repos de l'Europe [1]. »

Quant à la neutralité de l'Allemagne du Nord, le Comité, qui avait d'abord hésité à y accéder, en comprenait maintenant tous les avantages; l'un des principaux était d'établir un lien plus intime entre la politique française et la politique prussienne. Aussi pressait-il Barthélemy de hâter l'exécution de cette partie du traité. « Il convient, écrivait-il le 26 germinal (15 avril 1795), en attendant les ratifications du traité de paix de la part de la Prusse, que tu prépares le moyen de faire jouir le commerce français des avantages de la neutralisation du 3me article secret. Le moyen le plus simple serait de rendre cet article public. Tu t'entendras là-dessus avec M. de Hardenberg et tu nous feras part de ce qui aura été convenu entre vous deux. » Le 3 floréal (22 avril) le Comité insistait sur la nécessité de faire retirer de l'armée d'Empire les contingents des états neutralisés, et le 5 floréal (24 avril 1795) il prenait un arrêté donnant à Barthélemy des pleins pouvoirs pour conférer avec Hardenberg sur une convention publique, explicative de l'article III secret du traité du 16 germinal.

Deux jours après il adressait à Barthélemy des pleins pouvoirs pour traiter avec les landgraves de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt. Les instructions, qui portent la date du 8 floréal (27 avril 1795), contenaient un projet de traité conforme, à peu de chose près, à celui qui fut signé le 28 août 1795 par la Hesse-Cassel [2] : il interdisait à ces états toute participation quelconque à la guerre contre la France et les obligeait à interdire tout passage aux ennemis de la République. Il exigeait en outre par deux articles secrets une fourniture de 50,000 sacs de blé et de 5,000 chevaux. La France continuerait d'occuper les territoires des deux princes qui étaient situés sur la rive gauche du Rhin, sauf à indemniser les possesseurs au moyen de sécularisations opérées sur la rive droite. Plusieurs de ces territoires étaient en Alsace et faisaient partie de ceux qui avaient soulevé entre l'Empire et la France les difficultés qui avaient été le prétexte de la guerre.

« Il n'y a nul doute sur l'intérêt qu'a la République de conserver.

1. Le Comité à Barthélemy, 3 floréal (22 avril 1795). Minute de Merlin de Douai. Archives nationales.

2. Voir le texte dans Fain, p. 421.

ces biens, écrivait le Comité le 9 floréal (28 avril 1795), et nous présumons assez que le landgrave de Hesse-Darmstadt n'y apportera qu'une faible résistance, parce qu'en effet il doit lui importer peu d'en faire l'abandon dès qu'il retrouve son indemnité sur la rive droite du Rhin. Mais, dans le cas où il s'y refuserait absolument, il serait au moins essentiel et indispensable de stipuler qu'il reprendra ces biens dans l'état où il les trouvera sans pouvoir exiger ni restitution de fruits perçus, ni réparations, ni dommages et intérêts quelconques, qu'il ne les possèdera que comme simple particulier et qu'en rentrant dans ses mains, ils y demeureront soumis comme simples biens patrimoniaux à toutes les lois françaises, sauf le cas de réversibilité au domaine de la République, condition inhérente au titre en vertu duquel la maison de Hesse les possède[1]. »

Le Comité pressait Barthélemy de hâter la conclusion de ces arrangements. « Des traités de paix présentés de temps à autre à la Convention nationale ne peuvent dans les circonstances actuelles que produire les plus heureux effets. » Tous ces traités tendaient au même but, et les instructions relatives à la Hesse n'étaient que l'application à cet état des principes qui avaient dirigé la négociation avec la Prusse : préparer par des traités séparés la paix collective avec l'Empire, et réserver pour la France, lors de cette paix, la faculté d'acquérir définitivement les territoires de la rive gauche du Rhin qu'elle avait conquis et que jusque-là elle continuerait d'occuper. Les états allemands qui désiraient la paix acceptaient ces conditions, mais en donnant aux réserves du Comité un sens bien différent : ils espéraient que la paix générale se ferait sans la cession de la rive gauche. C'est ainsi que des traités mêmes qui suspendaient les hostilités allaient sortir de nouveaux germes de conflits.

Cependant, à Bâle, Hardenberg ne se montrait pas moins empressé que le Comité de rendre public et de compléter l'article relatif à la neutralité de l'Allemagne du Nord. C'était son œuvre, c'était, à ses yeux, l'excuse de la défection de la Prusse, et il en espérait non seulement la paix pour son pays natal, le Hanovre, mais la prépondérance en Allemagne de la Prusse, son pays d'adoption. Mais il attendait pour ouvrir la nouvelle négo-

1. Le Comité à Barthélemy, 7 floréal. Instructions, 8 floréal (Affaires étrangères). Instructions supplémentaires, 9 floréal. (Minute de Merlin de Douai.) — Archives nationales.

ciation les réponses des états allemands auxquels la Prusse avait notifié cet arrangement[1], et les instructions de sa cour. Ces instructions ne furent pas tout à fait ce qu'il avait espéré. Le cabinet de Berlin trouva que Hardenberg avait donné trop d'étendue à la ligne de démarcation, surtout du côté du Mein. « Le gouvernement prussien, écrivait Barthélemy[2], a en vue de diminuer dans cette partie l'influence autrichienne et d'acquérir plus de moyens envers les princes qui y sont trop soumis. » Il convenait, pour amener ces états à se rapprocher de la Prusse, de leur faire un peu sentir le fléau de la guerre et les dangers de l'alliance autrichienne. La ligne tracée par Hardenberg multipliait trop d'ailleurs les obligations du roi de Prusse[3].

« Ce prince, écrivait Barthélemy[4], a aussi pensé qu'elle pourrait paraître avoir pour objet d'entraver nos opérations de l'autre côté du Rhin, et qu'il ne pourrait que nous être avantageux de pouvoir les pousser au besoin jusque sur les bords de la rive gauche du Mein, de sorte que ce fleuve, qui deviendrait la limite entre les armées françaises et les états de la partie du nord de l'Allemagne, nous procurerait l'avantage d'obtenir par la navigation toutes les abondantes productions de la Franconie, où le roi de Prusse a des possessions considérables. »

Hardenberg proposa un projet de traité public, conforme à ces instructions, ajoutant que l'adhésion du Hanovre était assurée. La nouvelle convention mentionnait quatre routes qui pourraient servir aux Autrichiens à se retirer dans le cas où les Français passeraient le Rhin : ces routes serviraient également à poursuivre les Autrichiens et permettraient aux Français de pénétrer dans Francfort. Ces modifications, assez peu importantes en elles-mêmes, présentaient à la France certains avantages; mais la véritable cause du retard apporté par les Prussiens à publier la convention de neutralité venait d'ailleurs. C'est alors que l'on vit s'accuser la divergence profonde qui séparait la politique française de la politique prussienne. On l'avait, par un accord tacite, dissimulée pendant les négociations de la paix ; elle se manifesta dès que, de part et d'autre, on

1. Barthélemy au Comité, 30 germinal (19 avril 1795).
2. Au Comité, 4 floréal (23 avril 1795). Archives nationales.
3. Cf. Ranke, *Hardenberg*, I, p. 298.
4. Au Comité, 6 floréal (25 avril 1795).

fut amené à poser les conséquences que l'on entendait retirer du traité. Dès le 3 floréal (22 avril 1795), Barthélemy écrivait au Comité :

« M. de Hardenberg, au milieu de toutes les réflexions qu'il me fait sur l'état des choses et sur les mesures propres à rapprocher la pacification générale de l'Allemagne, cherche quelquefois à me faire entrevoir comme de lui-même qu'il est possible que notre système de la ligne du Rhin ne l'éloigne et ne fournisse à la maison d'Autriche des moyens de la reculer. Je n'admets pas dans mes réponses la validité de ses observations sur ce point. »

Hardenberg se montra beaucoup plus explicite quelques jours après, lorsqu'il eut reçu ses instructions. Barthélemy continua de discuter avec lui, mais il discutait faiblement ; il est aisé de voir qu'il n'était pas convaincu. Il s'excuse, sans doute, de développer si longuement dans ses rapports les arguments du ministre prussien : « Je vous répète encore les raisonnements de M. de Hardenberg parce qu'il m'en a de nouveau entretenu hier. » Il a bien soin de réserver, en termes absolus, la décision du Comité : « J'espère, citoyens représentants, que vous ne me blâmerez pas de vous présenter rapidement ces réflexions. Je vous proteste qu'elles ne sont dictées par aucun motif d'influence sur vos déterminations. » Mais il est incontestable qu'il mettait un soin scrupuleux à ne point affaiblir les objections de Hardenberg. Il indiqua d'abord que les projets du Comité au sujet du stathouder rencontreraient beaucoup de difficultés.

« Je serai peut-être embarrassé de faire comprendre à M. de Hardenberg qu'il dépend du gouvernement prussien de procurer promptement au stathouder une superbe indemnité. Je suppose que vous entendez par là la possibilité que le roi de Prusse l'établisse dans l'électorat de Hanovre. M. de Hardenberg, hanovrien, est très attaché à son pays, beaucoup plus qu'à la Prusse. Je doute qu'il voulût recommander un changement qui, plus ou moins, amènerait des convulsions dans le nord de l'Allemagne, et ce même motif retiendrait beaucoup le cabinet de Berlin [1]. »

Hardenberg lui communiqua deux lettres écrites de Ratisbonne

1. Barthélemy au Comité, 7 floréal (26 avril 1795).

par l'agent prussien près de la Diète, M. de Gœrtz. La première était du 21 avril : Gœrtz s'y montrait inquiet du retard que subissait la publication de la paix. Il partait de là pour établir que le point important était de s'opposer aux projets de l'Autriche sur la Bavière, que pour cela il fallait gagner le duc de Deux-Ponts, l'héritier présomptif, renoncer à la rive gauche du Rhin et enlever ainsi à l'Autriche tout prétexte de s'agrandir, tout prétexte surtout de se poser en champion des droits de l'Empire.

« Quant aux Pays-Bas autrichiens, c'est une autre histoire ; mais ce sera l'objet le plus important pour la France. »

Le 25 avril, Gœrtz insistait plus vivement encore. « Que la France rende au duc de Deux-Ponts son duché, disait-il, et ce sera le signal. Ce serait le chef-d'œuvre de la plus sublime politique et une victoire éclatante pour la France et pour nous. » Toute l'Allemagne se jetterait dans les bras de la Prusse. Il faut saisir l'occasion, sinon on s'ensevelira dans la retraite, afin de mourir sans déshonneur[1]. Hardenberg s'appuyait de ces témoignages et d'autres encore pour assurer que si la France renonçait à la ligne du Rhin, sauf quelques rectifications de frontières, toute l'Allemagne mettrait bas les armes, tandis que la réunion de ces provinces amènerait des difficultés interminables : la lassitude alors dicterait seule la paix, et cette paix contiendrait le germe de nouvelles guerres. Il comprenait très bien que la France prît Luxembourg ; et, d'autre part, il proposait la neutralisation de Mayence. Il concluait en demandant que le Comité adhérât promptement au nouveau projet prussien de convention, que les troupes françaises passassent le Rhin afin de décider la Bavière et la Souabe, enfin « que pour prévenir des longueurs interminables et arracher à la cour de Vienne tous les moyens que sa position lui donne de faire durer la guerre, le gouvernement français voulût peser dans la balance de sa sagesse les avantages et les inconvénients de la ligne du Rhin[2]. »

1. Reynaud, *Merlin de Thionville*, II, p. 175, a publié des extraits de ces deux lettres de Goertz.

2. Barthélemy au Comité, 7 et 10 floréal (26 et 29 avril 1795). — Archives nationales. Reynaud, *Merlin de Thionville*, II, pp. 177 et 178, a publié le texte

II.

Incertitudes du Comité de salut public.— La question des limites du Rhin et le problème de la paix générale.

Mai 1795.

Jusqu'au renouvellement du 15 floréal[1] le Comité, tout en réservant en principe le vote de la Convention, le préjugeait en réalité et dirigeait toute sa politique vers l'annexion de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Ce système, que l'on croyait être celui de la majorité de la Convention, était à coup sûr celui du Comité, et il s'y était tenu très fermement. Le 15 floréal (4 mai 1795) Rewbell et Sieyès, dont l'influence était dominante dans la section diplomatique, étaient partis pour la Haye emportant le projet du traité qu'ils devaient dicter à la Hollande. « J'espérais, écrivait Sieyès en rappelant l'état d'esprit dans lequel il était parti et où il avait laissé ses collègues, j'espérais que la paix de tout l'occident de l'Europe serait la suite moralement certaine du système de la barrière du Rhin. La liberté de navigation de tout le cours du Rhin jusqu'à Bâle en était une

à peu près complet de ces deux importants rapports. J'y renvoie le lecteur. Je me borne à rétablir dans le rapport du 10 floréal un passage curieux au sujet du troisième partage de la Pologne. Il se placerait dans Reynaud (p. 180, ligne 18) après ces mots : le prince de Kaunitz. « Quant à ce qui s'est passé dans ces derniers temps en Pologne, il (Hardenberg) assure que le gouvernement prussien n'a cessé de presser l'impératrice de Russie de laisser intact ce pays, et que ce n'a été que lorsqu'il a vu qu'elle était décidée à en envahir une partie qu'il lui a déclaré, comme moyen possible de la contenir, que sa sûreté exigeait aussi qu'il y fît des acquisitions, qu'il faisait répéter constamment à Pétersbourg qu'il restituerait si la tsarine restituait, en même temps qu'il a fait déclarer qu'il ne souffrirait jamais que la cour de Vienne occupât en propriété les palatinats de Lublin et de Sandomir. Tous ces brigandages de rois font mal au cœur. »

La Prusse s'assimile ici tous les raisonnements de l'Autriche lors du premier partage, et n'y met pas, en 1795, plus de sincérité que l'Autriche n'en mettait en 1772. (Voir mon étude sur *la Question d'assent. au XVIII^e siècle.*)

1. Composition du Comité du 15 floréal au 15 prairial : Merlin de Douai, Sieyès, Rewbell, Cambacérès, Fourcroy, Aubry, Tallien, Lacombe, Laporte, Gillet, Roux; membres nouveaux : Treilhard, Vernier, Defermon, Rabaut, Doulcet.

conséquence inévitable[1]. » Le jour même où Rewbell et Sieyès quittaient Paris et enlevaient ainsi au parti de la conquête ses représentants les plus fermes, le Comité se renouvelait. Le renouvellement ne modifia pas sensiblement la majorité. Parmi les nouveaux membres, Treilhard et Doulcet étaient des partisans de la frontière du Rhin, Vernier et Rabaut ne se prononçaient guère, Defermon seul pouvait passer pour hostile et renforcer le petit groupe de ceux qui, comme Aubry, étaient partisans de la paix, opposés au système du Rhin et formaient le centre de ce qu'on appela bientôt « *la faction des anciennes limites*[2]. On lisait dans une correspondance d'Allemagne insérée au *Moniteur* le 28 avril : « C'est un bruit très accrédité qu'il se forme un parti très puissant en France pour forcer la République à rentrer dans ses anciennes limites. » Mais dans l'esprit de ceux qui avaient formé la majorité, la conviction était loin d'être aussi énergique que l'était le langage. C'est même un des caractères les plus singuliers des hommes de ce temps, que ce mélange d'incertitude dans la pensée et de netteté dans l'expression, de faiblesse dans le caractère et d'autorité dans la parole. Ils étaient faits pour commander, mais ils n'avaient point en eux-mêmes la faculté souveraine du commandement : la volonté. Ils étaient nés serviteurs et il leur fallait un maître. C'est ce qui explique à la fois la soumission de la plupart d'entre eux à Robespierre et leur collaboration brillante et féconde à l'œuvre de Bonaparte. C'est ce qui explique surtout les revirements subits de leur politique et les tergiversations qui se dérobaient sous l'arrogance péremptoire des déclarations publiques.

Ils avaient cru que leur politique de conquête assurerait l'établissement de la république, mais avant que la conquête fut assurée la république menaçait de sombrer dans la banqueroute et dans la famine. « La Convention est généralement méprisée, écrivait-on de Paris à Mallet du Pan ; ceux qui crient : Vive la Convention ! ne manquent pas d'ajouter : mais nous n'avons pas de pain[3] ! » Les rapports de police n'étaient qu'un long cri de misère. Le peuple demandait la paix à grands cris. « Dans les

1. Sieyès à Rewbell et à ses collègues à la Haye, 6 prairial.
2. Cf. Fain, p. 283.
3. Mallet du Pan, II, p. 141. Lettre du 19 avril 1795.

cafés, dit un rapport du 25 floréal, on s'entretenait des grands préparatifs de guerre qui se font, et l'on disait que nous étions bien éloignés de la paix tant annoncée et tant désirée[1]. » Des émeutes qui avaient surtout le caractère d'émeutes alimentaires avaient les 11 et 12 germinal mis en question l'existence de l'Assemblée ; on sentait grandir et monter des émeutes plus terribles encore. La misère, l'inquiétude du lendemain, l'absence de sécurité étaient les seules préoccupations que montrât la nation. Nulle part, l'opinion publique ne se prononçait pour ce système de politique extérieure qui passionnait si fort les esprits dans les comités et les couloirs de la Convention. La Révolution semblait imposer une politique de guerre à une nation épuisée qui ne demandait que la paix et la sécurité du travail. La nation détestait les étrangers, mais le territoire n'était-il pas délivré ? La République n'était-elle pas victorieuse ? et en poursuivant la guerre ne risquait-on pas de compromettre le régime républicain que la guerre avait eu pour objet de fonder ? « La nation, dit Thibaudeau[2], fatiguée, abreuvée de dégoûts, était presque indifférente à toutes ces agitations, et semblait assez aveugle sur ses vrais intérêts pour se laisser enchaîner par un parti qui lui aurait donné de la tranquillité au prix d'une liberté aussi orageuse. »

Telles étaient les préoccupations qui s'imposaient au Comité dans ces semaines agitées qui séparent la sédition de germinal de celle de prairial (31 mars-20 mai 1795). Le Comité se sentait aux abois. C'est le moment où il écrivait à ses négociateurs de la Haye cette lettre désespérée : « Le trésor public est à sec... les armées du Rhin et de l'Italie sont aux abois pour les subsistances... la première ne peut avoir de succès qu'en passant le Rhin et ne peut le passer faute d'argent. » C'est alors que le Comité reçut les rapports de Barthélemy où les objections de Hardenberg contre le système du Rhin étaient relatées sous une forme si simple et si probante. C'est alors que le Comité voyait à n'en pas douter que son système entraînerait une guerre prolongée, que la Prusse ne l'y aiderait pas comme il l'avait espéré et qu'au contraire, s'il y renonçait, la paix immédiate était possible et facile. Et ce n'était pas seulement un allemand, comme Hardenberg, un diplomate d'ancien régime comme Barthélemy qui exprimaient ces pensées,

1. Voir Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, tome II.
2. *Mémoires*, I, ch. VIII.

c'étaient des hommes de la Révolution et de ceux dont, en leur qualité de membres de l'*aristocratie régicide*, on ne pouvait mettre en suspicion le dévouement à la République. C'était Cochon, par exemple, qui, envoyé en Hollande pour réchauffer le zèle trop tiède des collègues qui l'y avaient précédé, arrivait promptement à conclure comme eux, et craignant que ses lettres officielles ne fussent pas assez fermes, obsédé en quelque sorte par les scrupules de son patriotisme, adressait à Merlin de Douai le 21 germinal (10 avril) cette lettre qui confirmait si fortement les rapports de Barthélemy :

« Je crains bien, mon brave ami, que nous n'ayons trop d'ambition. Eh quoi ! lorsque nous ne pouvons pas seulement gouverner une ville qui n'est qu'une petite partie de la République, nous parlons encore de reculer au loin les limites de la France !

« Je sais bien qu'on objectera : l'opinion publique, celle de la Convention, etc. ; mais cette opinion est-elle bien certaine, ne changerait-elle pas si la Convention et le public étaient instruits ? Je crains bien qu'on ne regrette un jour de n'avoir pas éclairé la Convention. Le temps de dire la vérité est arrivé. Pouvons-nous nous dissimuler que nous sommes absolument hors d'état de faire une autre campagne après celle-ci ? Le peuple demande à grands cris la paix ; il en a un besoin pressant, et croyez-vous que les puissances étrangères soient bien disposées à la faire ou du moins à en faire une sincère et solide lorsqu'elles vous verront une ambition démesurée d'agrandissements ? Croyez-vous qu'elles ne connaissent pas la lassitude du peuple et l'état d'épuisement où nous sommes ? Pour moi, je te le dis dans la sincérité de mon âme, parce que je crois que c'est l'intérêt de mon malheureux pays, je crois que si nous étions sages nous devrions renoncer à cette barrière du Rhin qui, au surplus, n'est pas aussi bonne que le prétendent des têtes exaltées qui n'y entendent rien, et je n'ai pas vu un seul militaire instruit qui ne pense qu'elle serait bien plus difficile et bien plus coûteuse à garder que nos anciennes limites en y ajoutant ce que je propose. Ce serait alors que la Convention se montrerait vraiment grande, vraiment attachée aux principes qu'elle a établis elle-même. »

L'évidence des faits, les nécessités urgentes de la politique, la logique, le bon sens, commandaient au Comité de réfléchir. Des hommes moins nouveaux aux affaires, plus sûrs de leur expérience et plus fermes dans leurs convictions, auraient hésité. Le Comité fut troublé, et Merlin de Douai plus qu'aucun de ses col-

lègues. Les doutes commencent à percer dans la réponse que le Comité adressa le 18 floréal (7 mai 1795) aux rapports de Barthélemy du 7 et du 10[1]. Le Comité n'y dit pas un mot des objections de Hardenberg au système du Rhin ; il se borne à presser les négociateurs de signer la convention qui rendra publiques les stipulations relatives à la neutralité de l'Allemagne du Nord et à combattre le projet de neutraliser Mayence. « Si la Prusse, écrivait-il, veut comme nous, et cela ne peut être douteux, affaiblir la maison d'Autriche, il faut lui ôter l'appui des électeurs ecclésiastiques, et leur substituer des électeurs laïques que leur intérêt attachera à la Prusse autant qu'à la République française. » Cela n'impliquait pas que Mayence resterait à la France : l'essentiel était de n'y pas rétablir un électeur ecclésiastique, et pour cela, il était nécessaire d'occuper la ville et de la garder, ne fût-ce qu'à titre de dépôt. Cette occupation « dans le cas même où nous ne conserverions pas définitivement la rive gauche du Rhin », est indispensable pour en imposer à l'Autriche et lui faire accepter la paix « aux conditions qu'exigeront les intérêts combinés de la République, du roi de Prusse et de la majorité de l'Empire. » Le Comité insistait pour que la Prusse amenât les états allemands à se prononcer et pour qu'elle les soutînt ; il revenait sur l'indemnité éventuelle du stathouder : « La République française ne mettra aucun obstacle à ce que, lors de la pacification générale de l'Allemagne, il soit attribué au prince d'Orange dans une partie quelconque de l'empire germanique une indemnité territoriale qui puisse équivaloir pour lui au stathoudérat et aux prérogatives qui y étaient attachées. Le roi de Prusse peut à cet égard exercer une influence très puissante et le gouvernement français le secondera de tous ses moyens. » Ainsi, pour gagner la Prusse, le Comité n'hésitait pas à créer un établissement à ce prince d'Orange qu'il avait renversé en Hollande. Il revenait sur cette politique commune entre la France et la Prusse : « Il y a lieu de croire que la Prusse tendra sérieusement et uniquement avec nous au grand but qu'appellent nos intérêts communs, c'est-à-dire son propre agrandissement, l'affaiblissement de la maison d'Autriche et la répression des vues ambitieuses de la Russie, cette puissance vorace qui a amené l'anéantissement de

1. Minute de Merlin de Douai. Archives nationales.

la Pologne et qui, si l'on n'y prend garde, engloutira successivement la Suède, le Danemark et la Prusse elle-même. »

Sur tous ces points le langage du Comité n'avait rien qui pût effaroucher Hardenberg et les Prussiens : il n'y avait, en réalité entre la Prusse et la France, de difficulté que sur la conquête de la rive gauche du Rhin, et l'on voit que le Comité, si affirmatif quelques jours auparavant, évitait de parler de cette question ou n'en parlait que pour rappeler qu'elle n'était pas résolue. Le Comité en cela était parfaitement sincère. En même temps qu'il écrivait à Barthélemy, en réservant sa pensée sur le fond même du débat, il cherchait à s'éclairer et à lever les doutes dont il était assailli. Il se décida à consulter les représentants en mission près l'armée de la Moselle et du Rhin : Cavaignac, Rivaud et Merlin de Thionville. Il ne leur posait directement que la question de savoir s'il fallait accepter les propositions prussiennes sur la ligne de démarcation et la neutralisation de Mayence, mais en réalité il les consultait sur la question même du système du Rhin. La lettre qu'il leur adressa et qui porte la date du 19 floréal (8 mai 1795) est fort laconique[1] ; mais elle contenait en annexes les rapports de Barthélemy du 7 et du 10 floréal qui rattachaient directement au principe de la frontière les deux questions soulevées par Hardenberg. Le Comité invitait les représentants à conférer sur ces deux lettres avec Pichegru et les généraux dans lesquels ils avaient confiance, et il ajoutait : « L'objet, comme vous le voyez, est de la plus haute importance ; nous appelons à son examen tout votre zèle, toute votre sagacité, tout votre patriotisme. » Les copies des rapports de Barthélemy étaient de la main de Merlin de Douai ; il avait ajouté en marge les mots : *très* essentielles[2] ; puis craignant que la dépêche officielle du Comité ne fût pas assez claire, il usa du procédé qu'emploient en pareils cas les chancelleries classiques, et il joignit à la dépêche ostensible dans laquelle le gouvernement évitait de se compromettre, une lettre particulière où les questions étaient nettement posées. Cette lettre porte la même date que la dépêche qu'elle complétait (19 floréal, 8 mai 1795)[3]. Merlin y ajoutait des ex-

1. Reynaud, II, p. 176. La minute est aux Archives nationales.
2. Reynaud, II, p. 177.
3. Le texte est dans Reynaud, II, p. 175.

traits de lettres de Goertz à Hardenberg. Il terminait par ces lignes :

« Voilà, mon ami, les données sur lesquelles nous attendons ton avis. En mon particulier, *je n'ai pas encore d'opinion*. Je calcule d'un côté les avantages de la rive gauche depuis Huningue jusqu'à la Hollande ; de l'autre, ceux d'une paix très prochaine ; mais je vois beaucoup d'intrigues, même au milieu de nous, pour faire triompher tel ou tel système. Pour moi, je ne cherche qu'à m'éclairer sur le mieux possible. »

Cependant, la lenteur des communications ne permettait pas de recevoir promptement les réponses si impatiemment attendues, et les rapports qui arrivaient de Bâle étaient de plus en plus pressants. Un jour c'était une lettre que l'agent prussien à Nuremberg écrivait à Hardenberg[1] : « Nos co-états sont comme sur la braise. Ils désirent avec ardeur la communication de l'article séparé dont Votre Exc. nous a prévenus et dont nous ne pouvons plus faire un mystère, puisque de l'autre côté on essaie tout pour les tenir en haleine et pour empêcher leur accession. » Un autre jour c'était la nouvelle que le 1er mai le roi de Prusse avait notifié son traité de paix à la Diète, que l'Autriche publiait une déclaration destinée à détourner les princes allemands d'adopter le plan prussien de neutralisation, que ces princes faiblissaient et que si la convention n'était pas rendue publique, la bonne volonté du roi de Prusse serait paralysée[2]. Cette publication était nécessaire pour fermer la bouche à l'Autriche qui se posait en défenseur de l'Allemagne et dénonçait la trahison de la Prusse. Barthélemy s'inquiétait de ces retards. Hardenberg était au désespoir. « Il juge avec raison, écrivait Barthélemy, que la réputation du roi de Prusse serait absolument perdue, et ne cesse de dire avec tout autant de fondement qu'il est pour nous du dernier intérêt que nous fassions une diversion dans le Brisgau[3]. »

Le Comité essaya d'abord de faire prendre patience aux négociateurs de Bâle : il attendait, disait-il, les observations de Pichegru[4]. Et il ajoutait : « Vous voudrez bien, au surplus,

1. 23 avril 1795.
2. Barthélemy au Comité, 19 floréal.
3. Barthélemy au Comité, 17 floréal (6 mai 1795). Archives nationales.
4. Le Comité à Barthélemy, 21 floréal (10 mai 1795). Minute de Merlin de

assurer M. de Hardenberg que nous concourrons à maintenir de la manière la plus formelle la prépondérance et la considération dont le roi de Prusse doit jouir parmi les princes d'Allemagne[1]. » Mais, en présence des inquiétudes manifestées par Hardenberg, le Comité crut devoir trancher la question[2], et le 25 floréal (14 mai 1795) il se décida à envoyer à Barthélemy des pleins pouvoirs pour signer la convention additionnelle proposée par la Prusse. « Nous avons, écrivait-il aux représentants à l'armée du Rhin, accepté ce nouveau traité qui d'ailleurs contient les mêmes dispositions que le premier, à l'exception de celles relatives au passage sur le pays neutralisé. Nous avons regardé comme très peu importante cette faculté de passage, et nous croyons qu'elle est plus à notre avantage qu'à celui de l'ennemi, en ce qu'il nous procure la faculté, après nous être emparés du duché de Berg, de marcher sur Francfort avec l'armée du Nord et de faire sa jonction derrière Mayence avec l'armée du Rhin et Moselle... Il en résulte un autre avantage pour le siège même de Mayence, c'est d'être maîtres du cours du Mein[3]... »

La nouvelle ligne de démarcation étendait le domaine des contributions et des réquisitions. Il était difficile, les représentants en mission et le Comité le constataient, de « vivre dans un pays neutre », alors qu'on n'avait point de numéraire[4]. Il était plus aisé de se tirer d'affaire en pays ennemi. La nouvelle convention permettrait à la France de poursuivre plus aisément l'Autriche et de vivre aux dépens des alliés de l'empereur, double profit, car on les détacherait d'autant plus vite de l'alliance autrichienne qu'on exigerait d'eux des fournitures plus abondantes. « C'est, écrivait le Comité aux représentants, un principe général à la guerre, que les armées doivent vivre aux dépens de l'ennemi. Vous devez donc employer tous les moyens qui sont à votre disposition pour faire fournir par ce pays tout ce qui

Douai. C'est la première fois que le *vous* reparaît dans la correspondance de Prusse. Mallet du Pan (19 avril 1795) constatait que le tutoiement disparaissait (II, p. 144). On voit une fois de plus qu'il était bien informé.

1. Le Comité à Barthélemy, 22 floréal (11 mai 1795). Archives nationales.
2. Le Comité aux représentants en mission aux armées du Rhin et Moselle, 25 floréal. — Reynaud, II, p. 188.
3. Reynaud, *id.*, *id.*
4. Le Comité aux représentants, 25 floréal, *id.*, *id.*

sera possible de subsistances. Lorsque vous aurez passé le Rhin, de fortes contributions doivent être imposées, soit en subsistances soit en numéraire[1]. » Cette ressource cependant était bien limitée et bien insuffisante. Toutes les anxiétés du Comité se déclarent dans une lettre que Merlin de Douai adressait à Merlin de Thionville le jour même où étaient expédiés les ordres que l'on vient de résumer[2] :

« Nous sommes vraiment dans un état terrible. Indépendamment de la pénurie de subsistances qui nous afflige toujours, nous sommes sans numéraire ; il nous reste l'espoir de nous en procurer par la voie de la Hollande, mais c'est encore chose incertaine... Hâte-toi de répondre à la lettre que le Comité t'a écrite dernièrement sur la neutralisation proposée de Mayence et sur quelques moyens de pacification mis en avant par quelques ministres. Je t'avoue que notre état m'effraie et que je ne vois, pour nous en tirer, d'autre ressource qu'une prompte paix. »

Cependant les dépêches du Comité étaient parvenues à Pichegru qui les avait communiquées à Rivaud, Cavaignac et Merlin de Thionville. Ils en avaient conféré le 10 mai. Ils pensaient qu'il ne fallait point modifier la ligne de neutralisation, parce qu'il ne convenait d'accorder aucun avantage à l'empereur, surtout par les bons offices du roi de Prusse, et que l'on devait au contraire travailler à les brouiller ensemble; mais ils étaient d'avis d'accepter la neutralisation de Mayence, à condition que cette place serait gardée par une garnison mixte de Français et de troupes de l'empire. C'était augmenter les forces disponibles de la France et la dispenser d'un siège inutile, car Mayence resterait en séquestre, en quelque sorte, jusqu'à la paix qui déciderait de son sort. Ils ajoutaient qu'ils étaient prêts à passer le Rhin : « Tout est disposé pour obtenir la victoire, mais nous sommes sans chevaux, sans numéraire et sans assignats... » Aussi Pichegru et Merlin de Thionville concluaient-ils que « le moment de terminer glorieusement cette guerre était arrivé, puisque tous les ennemis demandaient la paix à des conditions que la France aurait gracieusement acceptées s'ils les avaient proposées lorsqu'ils

1. Le Comité aux représentants, 26 floréal (15 mai 1795). Reynaud, II, p. 189.
2. 26 floréal (15 mai 1795). Reynaud, *id.*, p. 190.

étaient maîtres d'une partie de son territoire[1]. » Ces dépêches, qui sont du 21 et du 22 floréal (10 et 11 mai 1795), étaient accompagnées d'une lettre particulière beaucoup plus explicite et importante que Merlin de Thionville adressait à Merlin de Douai. Elle est du 23 floréal (12 mai), et Merlin y répondait aux questions que son collègue lui avait posées le 19[2]. Il examinait la situation à deux points de vue : l'extérieur et l'intérieur. A l'extérieur, la position de la France était très forte, mais, pour en profiter, il ne fallait point être dupe des Prussiens : leur système était de s'ériger en protecteurs de l'Empire, il ne fallait pas leur laisser ce beau rôle et les grandir à ce degré. C'est eux qui avaient dicté les lettres de Ratisbonne, et ces lettres n'avaient pas de sens pratique. « Ce sont de grandes phrases que ces mots : — Faire la paix, grandement et noblement ; — nous n'aurons de paix avec les rois que celle que leur dictera la nécessité. » A quoi bon s'ériger en protecteur des petits états allemands ; « que nous importe la Bavière, que nous importent les électeurs si chaudement protégés par la Prusse?... En politique, il faut abandonner le plus faible et se liguer avec le plus puissant. » La Prusse voulait grandir son influence, et pour cela elle nous engage à renoncer au Rhin. Il convient de s'adresser à l'Autriche, de lui offrir, de lui abandonner la Bavière si elle nous cède la Belgique et la rive gauche du Rhin, de traiter avec elle sans aucune considération ni pour le roi de Prusse ni pour l'Empire. « En résumé, il faut sonder l'Autriche, entamer avec elle des négociations relatives à la Bavière, et à cet égard l'ambassadeur Toscan peut être fort utile... » — Tels étaient les raisonnements que l'examen de la situation diplomatique inspirait à Merlin, mais, s'il considérait l'état intérieur, il arrivait à des conclusions bien différentes. Le terrible contraste de tant de puissance au dehors et d'une si complète désorganisation au dedans le saisissait d'une sorte d'effroi. Sans pénétrer les causes qui liaient si intimement ces deux phénomènes en appa-

1. Pichegru au Comité, 21 floréal (10 mai 1795). — Rivaud, Cavaignac et Merlin de Thionville au Comité, 22 floréal (11 mai 1795). — Reynaud, II, p. 181. — Merlin de Thionville au Comité, Reynaud, p. 191. — C'est par erreur que cette lettre porte dans Reynaud la date du 27 floréal. M. R. a d'ailleurs indiqué que cette date était douteuse. Il y a aussi une mauvaise lecture à la ligne 2. Merlin dit qu'il a reçu le 26 la lettre du 19. Or, on voit (Reynaud, p. 182) qu'il avait cette lettre le 23, et on sait que Pichegru avait reçu le même courrier le 21. La lettre est du 21 ou du 22.

2. Reynaud, II, p. 182.

rence contradictoires, qui avaient fait de la révolution une œuvre de propagande armée, de l'œuvre de propagande une œuvre de conquête, et condamnaient la République à se transformer en dictature militaire, ce champion, le plus rude et le plus indomptable de la politique de la guerre, s'arrêtait devant son œuvre et tremblant pour l'avenir de cette République qu'il avait cru sauver en la précipitant au dehors, il suppliait la Convention de se replier sur elle-même et de rendre la paix à la France. Il y eut comme un rayon de lumière dans cette âme violente et impétueuse, lumière fugitive, mais d'une intensité singulière.

« Nous marchons de troubles en troubles ; nous succombons pour ainsi dire sous le poids de nos victoires ; bloqués jusqu'ici dans la France même, nous manquons de tout... Nous n'avons ni constitution, ni gouvernement... Et cependant l'Europe est à nos genoux. Le monde nous demande la paix, quand un seul échec pourrait nous faire perdre en un seul instant tout notre éclat antérieur... Pourquoi avons-nous pris les armes ? Pour conquérir notre liberté, pour ramener la paix, l'abondance et le bonheur... On semble disposé à nous abandonner l'évêché de Spire, Trèves et le Luxembourg jusqu'à la Meuse, qui deviendrait notre limite : recevez cela en indemnité et donnez-nous la paix. Donnez-nous la paix, dussions-nous même rentrer dans nos anciennes limites : nous serons encore assez grands, plus grands même puisque nous prouverons ainsi au monde que nous n'avons pris les armes que pour notre liberté... Voilà mon opinion ; je la crois la seule salutaire. Puisse-t-elle prévaloir sur les projets gigantesques des hommes qui ont oublié à quoi tiennent les existences des empires. »

En résumé, tout en combattant le système prussien, Merlin de Thionville conseillait d'y adhérer. Les rapports de Barthélemy ne pouvaient que fortifier l'impression que le Comité recevait des lettres de Merlin et des représentants. Hardenberg assurait que la Prusse ne pourrait consentir à indemniser en Allemagne le stathouder, qu'il faudrait pour cela dépouiller un tiers, et que si on le proposait à la Diète, tous les états allemands se rejetteraient sur l'Autriche. La Prusse, disait-il, ne fait pas plus de cas que la France des princes ecclésiastiques : leur gouvernement est mauvais, leur heure est proche ; « les lumières du siècle en feront une prompte justice. » Mais les sécularisations entraîneraient de violentes secousses, et si le roi de Prusse y travaillait, non seulement

il s'aliénerait les états de l'Empire, mais il provoquerait contre lui-même une coalition de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. Les états allemands ne demandent qu'à se prononcer pour la paix et à se détacher de l'Autriche ; pour les y décider, il faut que les Français passent le Rhin. « Le plus grand service que nous puissions rendre au margrave de Bade et à d'autres princes de la Souabe, écrivait Barthélemy, serait que nous arrivassions dans leurs états. Le margrave surtout, qui est un homme très estimable par ses vertus, témoigne continuellement à M. de Hardenberg ses vœux à ce sujet. » Ils auraient en effet alors un prétexte pour traiter avec la France ; l'Autriche, qui aurait attiré la guerre dans le centre de l'Allemagne, y perdait toute influence ; mais pour cela il ne fallait pas songer à démembrer l'Allemagne : ils voulaient bien être envahis, mais non conquis. L'alliance de la Prusse avec la France était subordonnée aux mêmes conditions. « Le gouvernement prussien, disait Hardenberg, serait le premier à nous proposer une alliance étroite, capable de rétablir en Europe une balance solide. » Il importait d'abord que « notre gouvernement acquît une assiette ferme, » et que l'Allemagne fût pacifiée. Il était convaincu que cette pacification « aurait lieu au bout d'un mois, si, après avoir bien réfléchi sur nos solides intérêts, nous parvenions à trouver comme le roi de Prusse qu'ils nous recommandent l'abandon de la ligne du Rhin. » — « Mais, ajoutait sans cesse Hardenberg, sans ce sacrifice fait par la générosité, comment pacifier l'Allemagne? Comment y prévenir des subversions immenses qui seront suivies de longues et interminables difficultés? Et cependant, quand leur terme arriverait, la prévoyance n'apercevait-elle pas avec évidence, avec démonstration, qu'elles ne pourraient finir que d'une manière, savoir : l'envahissement des petites puissances de l'Empire par les grandes. Or, cet état de choses, qui serait inévitable, tournerait-il à l'avantage de la France? » Barthélemy en concluait que le roi de Prusse ne voulait pas prendre parti avec la France contre l'Autriche, qu'il chercherait à se placer entre la France et l'Empire, et à se donner le mérite d'avoir conservé à l'Allemagne la rive gauche du Rhin ; que la France, si elle y renonçait, ne devait pas en laisser le mérite au roi de Prusse, qu'il convenait d'annoncer qu'elle le faisait parce que cette politique était la plus conforme à ses intérêts et à sa dignité. Enfin il fallait rendre promptement la paix au conti-

nent qui la désirait, qui était disposé à la demander par l'entremise de la Prusse, et tourner ensuite toutes nos forces contre l'Angleterre, notre seul et implacable ennemi[1].

Ce rapport parut au Comité mériter de sérieuses méditations. Il décida d'en délibérer, mais il n'était guère en mesure de le faire au moment où il le reçut[2]. On était au 28 floréal, l'agitation croissait dans Paris. L'émeute de prairial (20-21 mai 1795) fut la confirmation sanglante des inquiétudes du Comité. Elle eut pour effet immédiat de fortifier le parti de la paix et d'éloigner des esprits toute idée de négociation avec l'Autriche. Le Comité attribuait en effet en partie aux agents de cette puissance la sédition qui avait éclaté[3]. « Nous vous avons informé, écrivait-il quelques jours après à Barthélemy, des nouvelles horreurs auxquelles s'était portée la faction scélérate dont les horribles projets, fomentés par l'or de Londres et les intrigues de Vienne, formaient la dernière espérance des ennemis de la République... La journée d'hier a consommé la défaite des factieux et le triomphe de la République... Vous trouverez ci-joint quelques pièces relatives à ce grand événement qui, sans doute, avancera plus la pacification générale que n'auraient pu le faire dix victoires[4]. » Le succès de la Convention donnait, en effet, un peu plus d'assiette au gouvernement, mais c'était surtout en fortifiant le parti modéré que les journées de prairial pouvaient faciliter l'œuvre de la paix. C'est sous ces impressions que le Comité délibéra sur la question de la frontière du Rhin, et la dépêche qu'il adressa à Barthélemy prouve combien l'influence des lettres qu'il avait reçues et de la crise qu'il avait traversée avait été profonde. Cinq jours auparavant, le Comité hésitait encore et reprochait à la Prusse sa répu-

1. Barthélemy au Comité, 24 floréal (13 mai 1795).

2. Le Comité à Barthélemy, 28 floréal (17 mai 1795).

3. Il est certain, on le voit par les correspondances de Bâle, que le bruit d'une émeute prochaine se répandait en Suisse dans les derniers jours de floréal (Fain, 185). Bacher écrivait de Bâle le 5 prairial (24 mai 1795) qu'un voyageur arrivé le 4 avait fait partir immédiatement un exprès pour l'armée de Condé qui était à cinq lieues de là. « J'ai appris que ce voyageur est un officier de l'armée de Condé qui a déjà fait plusieurs voyages à Paris. Il a confié à une personne qui a trouvé moyen de dîner avec lui à l'auberge que, dans le moment où ils étaient à table, la Convention n'existait vraisemblablement plus, et qu'il partait pour aller rejoindre l'armée de Condé qui ne tarderait pas à rentrer en France. »

4. Le Comité à Barthélemy, 5 prairial. — Minute de Merlin de Douai.

gnance pour les sécularisations[1]. Le 3 prairial (22 mai 1795), il en était venu à adopter les idées de Barthélemy et de Merlin de Thionville. Il écrivait à Barthélemy[2] :

« Nous avons pesé, citoyen, les diverses observations que renferme votre lettre du 24 floréal sur la question de savoir si la République doit étendre sa limite jusqu'au Rhin. Notre opinion sur cette grande question a été jusqu'à présent dirigée par le mouvement général des esprits et par le sentiment que la Convention nationale a souvent manifesté, sans néanmoins rien décréter à cet égard. Nous n'avons pas cru pouvoir mettre en délibération entre nous un point qui nous paraissait décidé par l'opinion publique. Cependant nous ne voulons ni ne devons prendre sur nous de résoudre formellement cette question et encore moins de la résoudre dans un sens qui pourrait prolonger beaucoup la guerre. Nous désirerions donc être mis à portée de mettre la Convention nationale en état d'en délibérer, et pour cela il faudrait qu'on nous fît une offre positive de nous abandonner tels pays, de nous renfermer dans telles limites et qu'on nous demandât par exemple si nous serions disposés à accorder la paix à l'Allemagne à condition de conserver et de réunir au territoire français, nous ne disons pas seulement le pays de Liège, les Pays-Bas autrichiens et toutes les possessions autrichiennes en deçà du Rhin, sur lesquels il ne peut y avoir aucune contestation et qu'il nous est impossible d'abandonner, mais la place d'Aix-la-Chapelle, celle de Saarbruck, le pays de Montbéliard, la partie de l'évêché de Strasbourg qui est en deçà du Rhin. Vous sentez, citoyen, quelle différence il y aurait pour le succès d'une négociation entre le cas où nous ferions nous-mêmes des propositions de cette nature et celui où elles nous seraient faites. Dans le premier on chercherait à nous faire restreindre nos demandes; dans le second nous serions autorisés à demander plus qu'on ne nous offrirait. Il conviendrait donc que vous prissiez des mesures propres à nous faire faire des offres calquées sur les bases que nous venons d'indiquer. Nous n'avons pas besoin de vous dire que ces mesures

1. Le Comité s'étonne que le roi de Prusse répugne à indemniser le stathouder en Allemagne. « Comment peut-il hésiter à employer tous les moyens pour faire séculariser les électorats ecclésiastiques, au moins en partie? Ces électorats, en restant affectés à des hommes d'église, seront toujours servilement dévoués à l'Autriche, et dès lors comment espérer que la couronne impériale puisse jamais sortir de cette maison? Voilà des objets sur lesquels vous ne devez pas cesser d'appeler l'attention du roi de Prusse. » Le Comité à Barthélemy, 28 floréal (17 mai 1795). Minute de Merlin de Douai.

2. Minute de Merlin de Douai.

doivent être concertées avec beaucoup d'adresse. Ce qu'il importe surtout est qu'on ne puisse pas dire ni même soupçonner que c'est vous qui avez donné l'idée de cette affaire. Nous confions à votre prudence les moyens d'atteindre ce but le plus sûrement et le plus promptement possible. »

Telles étaient les dispositions du Comité au commencement de prairial, et l'on s'explique qu'un tel changement dans les opinions ait surpris Sieyès, lorsqu'il revint à Paris porteur du traité de paix avec la Hollande. Il écrivait le 6 prairial (25 mai) à Rewbell et à ses collègues à La Haye :

« Combien j'ai trouvé de changement dans l'esprit de mes collègues! Je saurai s'il le faut me rendre à la majorité, non sans gémir, en regardant sur la carte ce beau pays entre Meuse et Rhin qui, n'étant pas français ou batave, restera un foyer de guerre et le théâtre de dévastations périodiques. Et cependant je suis pénétré de la possibilité, de la facilité même avec laquelle la négociation terminerait cette affaire pour le plus grand bien de la France et de l'Europe. Il me semble que le gouvernement prussien use beaucoup du crédit que son traité de paix lui a donné. Je ne suis pas encore persuadé que ses idées sur la pacification générale soient préférables aux nôtres. »

Le plan de Sieyès était-il d'une exécution aussi simple qu'il se l'imaginait? La Prusse même était-elle disposée à ouvrir une négociation sur les principes relativement modérés auxquels en dernier lieu s'était arrêté le Comité de salut public? Il importait de le savoir avant de continuer la guerre, et c'est sur ce point que Merlin de Thionville chercha à s'éclairer lui-même et à éclairer ses collègues.

III.

Convention du 28 floréal pour la neutralité de l'Allemagne du Nord. — Merlin de Thionville et Hardenberg. — Le dîner d'Huningue.

Mai 1795.

La convention qui expliquait et rendait publiques les stipulations du traité du 16 germinal, relatives à la neutralité de

l'Allemagne du Nord, fut signée à Bâle par Barthélemy et Hardenberg le 28 floréal (17 mai 1795[1]). La France s'engageait à considérer comme neutres les états compris dans la ligne de démarcation, qui retireraient leurs contingents de l'armée de l'Empire et observeraient une stricte neutralité. Le roi de Prusse s'engageait à faire observer cette neutralité par les états situés sur la rive droite du Mein, et à prendre en dépôt le Hanovre si cet état se refusait à la neutralité. Quatre routes conduisant sur la rive droite du Mein, par Francfort, étaient réservées au passage des armées françaises et autrichiennes.

Dès le lendemain, les négociations de paix avec la Hesse-Cassel commencèrent, et, sauf certaines difficultés de forme, les négociateurs, Waitz et Barthélemy, tombèrent facilement d'accord sur le fond du traité[2]. Mais la question essentielle, le principe même de la pacification générale, la cession de la rive gauche du Rhin restait en suspens, et Hardenberg s'en montrait de plus en plus préoccupé.

C'est que la nouvelle de la paix entre la Prusse et la France avait produit en Allemagne des impressions à la fois très vives et très confuses. Les petits états, les états du Rhin surtout aspiraient à la paix et étaient tout disposés, pour l'obtenir, à se jeter dans les bras de la Prusse; mais ils redoutaient la conquête, et Hardenberg n'exagérait pas lorsqu'il répétait à Barthélemy que le système de la frontière du Rhin non seulement rendrait impossible à la Prusse le rôle de pacificateur de l'Empire, mais encore lui enlèverait tout crédit en Allemagne. Hardenberg recevait lettres sur lettres de ses amis et des diplomates allemands. Le ministre de l'électeur de Mayence, Albini, lui écrivait le 15 avril :

« Pour nous il n'y a pas de paix possible aussi longtemps que nous ne saurons pas si la France renonce à la frontière du Rhin ; nous devons, et lors même que personne ne nous soutiendrait, nous battre en désespérés ; il ne nous reste plus qu'à *vincere aut mori*. »

Hardenberg essayait de les rassurer :

« Il y a plus de chances de sauver l'intégrité de l'Empire par la

1. Voir le texte dans de Clercq, *Traités de la France*, 1, p. 292.
2. Barthélemy au Comité, 29 floréal (18 mai 1795).

négociation que par la guerre, écrivait-il le 27 avril à Albini ; car, hélas ! notre maxime allemande : *aut vincere aut mori,* nous a été jusqu'ici de peu de secours [1]. »

D'autres causes d'inquiétude s'ajoutaient à celles-là. Le bruit d'une négociation entre la République et l'Autriche se propageait en Allemagne. L'annexion de la Bavière par l'Autriche était un objet constant de terreur pour les Prussiens ; mais le danger serait bien plus grand encore si ce troc s'accomplissait par un accord avec la France, et si la Prusse voyait sa nouvelle et encore bien incertaine amie s'allier avec son ennemie héréditaire et son implacable rivale. Si, comme on est en droit de le supposer [2], les Prussiens avaient sinon semé eux-mêmes, au moins répandu avec complaisance les bruits d'une négociation secrète engagée à Paris par Carletti, s'ils avaient cherché dans ce racontage diplomatique un moyen d'excuser devant l'Empire et l'Europe leurs propres négociations, ils devinrent promptement la dupe de leur habileté. Ils ne tardèrent pas, en effet, à prendre très au sérieux la prétendue négociation de Carletti, et, jugeant l'Autriche très capable de faire ce qu'ils faisaient eux-mêmes, à s'en montrer fort effrayés. Dès le 2 avril, Hardenberg faisait allusion à cette négociation dans un entretien avec Degelmann, ministre autrichien à Bâle. Degelmann ne voyait là qu'une ruse assez grossière, un moyen de déconsidérer l'Autriche, et, en tout cas, de la sonder [3]. Il se trompait. Hardenberg était effectivement inquiet. Il s'en ouvrit à Barthélemy. « Il m'a plusieurs fois répété, écrivait cet ambassadeur, qu'il craignait que la maison d'Autriche, soit par M. Carletti, soit par des agents secrets, ne cherchât à nous égarer par des dispositions trompeuses de paix. Tout à coup une multitude d'avis et de notions sont venus l'assaillir, tendant à lui prouver presque que nos généraux et les généraux autrichiens ont reçu respectivement des ordres de ne pas agir, que la cour de Vienne, à force de faire dire à Paris qu'elle était prête à nous abandonner la rive gauche du Rhin pourvu que nous lui laissions acquérir la Bavière, et à faire tout de suite la paix au moyen de cet arrangement, avait amené plusieurs membres du Comité de salut public à se réunir à cette opinion, et qu'il n'y

1. Vivenot, *Sane Teschen*, II. Appendice, VIII, pp. 565 et 567.
2. Cf. Vivenot. Ch. VIII et note x, *passim*.
3. Vivenot, p. 298.

avait pas un moment à perdre pour en arrêter les funestes effets[1]. » Barthélemy ne répondait rien, et pour cause : les dépêches du Comité étaient absolument muettes sur ce point. Hardenberg s'inquiétait de cette réserve. « Le silence même du sieur Barthélemy, écrivait-il, semblerait confirmer ces appréhensions, et l'on assure qu'il a eu une conférence secrète avec un agent autrichien... Des nouvelles de Vienne et de Munich... donnent lieu aux mêmes soupçons; les assurances de l'empereur à la Diète de l'empire constatent assez l'existence d'une négociation[2]. » Ainsi Hardenberg redoutait à la fois de voir échapper à la Prusse et la gloire qu'elle avait espérée en pacifiant l'empire, et le bénéfice qu'elle s'était réservé si cette gloire lui manquait. Il avait à redouter en même temps que l'Allemagne reprochât à la Prusse sa désertion, et que l'Autriche en recueillît les fruits, car il était certain que, si la France traitait avec l'Autriche aux dépens de la Bavière, non seulement l'influence de la Prusse serait annulée, mais ses compensations seraient fort compromises[3]. Tout son plan était menacé. De là l'impatience avec laquelle il attendait la convention de neutralité et son insistance pour décider la France à renoncer à la rive gauche du Rhin.

La convention même ne suffit pas à apaiser ses inquiétudes tant sur les intentions réelles du Comité que sur les négociations attribuées à Carletti. Merlin de Thionville venait d'arriver à Huningue; Hardenberg connaissait la grande influence de ce représentant et la confiance qu'avait en lui le Comité. Il tâcha de le rencontrer, espérant qu'une conversation avec un membre de la Convention lui procurerait les éclaircissements qu'il ne pouvait obtenir de Barthélemy. Dès que la convention fut signée, Barthélemy en informa Merlin, ajoutant que la majorité des états de l'Allemagne ne tarderaient pas à se prononcer, « ce qui isolera entièrement l'empereur[4]. » Le même jour, 17 mai, Hardenberg écrivait à Bacher :

« Je viens d'apprendre que le représentant Merlin de Thionville et le général Pichegru viennent d'arriver à Huningue. Ce serait une grande satisfaction pour moi, monsieur, si vous pouviez les engager à accepter de dîner chez moi avec vous tel jour qui leur conviendra. »

1. Barthélemy au Comité, 1er prairial.
2. Hardenberg au roi de Prusse (29 mai 1795). Ranke, V, p. 87.
3. Hardenberg à Barthélemy (14 mai 1795).
4. Barthélemy à Merlin de Thionville, 28 floréal. — Reynaud, II, p. 192-3.

négociation que par la guerre, écrivait-il le 27 avril à Albini ; car, hélas ! notre malheureuse *aut vincere aut mori*, nous a été jusqu'ici de peu de secours[1]. »

D'autres causes d'inquiétude s'ajoutaient à celles-là. Le bruit d'une négociation entre la République et l'Autriche se propageait en Allemagne. L'annexion de la Bavière par l'Autriche était un objet constant de terreur pour les Prussiens : mais le danger serait bien plus grand encore si ce troc s'accomplissait par un accord avec la France, et si la Prusse voyait sa nouvelle et encore bien incertaine amie s'allier avec son ennemie héréditaire et son implacable rivale. Si, comme on est en droit de le supposer[2], les Prussiens avaient semé eux-mêmes, au moins répandu avec complaisance les bruits d'une négociation secrète engagée à Paris par Carletti, s'ils avaient cherché dans ce racontage diplomatique un moyen d'excuser devant l'Empire et l'Europe leurs propres négociations, ils devinrent promptement la dupe de leur habileté. Ils ne tardèrent pas, en effet, à prendre très au sérieux la prétendue négociation de Carletti, et, jugeant l'Autriche très capable de faire ce qu'ils faisaient eux-mêmes, à s'en montrer fort effrayés. Dès le 2 avril, Hardenberg faisait allusion à cette négociation dans un entretien avec Degelmann, ministre autrichien à Bâle. Degelmann ne voyait là qu'une ruse assez grossière, un moyen de déconsidérer l'Autriche, et, en tout cas, de la sonder[3]. Il se trompait. Hardenberg était effectivement inquiet. Il s'en ouvrit à Barthélemy. « Il m'a plusieurs fois répété, écrivait cet ambassadeur, qu'il craignait que la maison d'Autriche, soit par M. Carletti, soit par des agents secrets, ne cherchât à nous égarer par des dispositions trompeuses de paix. Tout à coup une multitude d'avis e
à lui prouver presque
chiens ont reçu respec
cour de Vienne, à for
nous abandonner la r
laissions acquérir la I
moyen de cet arrange
Comité de salut publi

1. Vivenot, *Neue Beiträge*
2. Cf. Vivenot, Ch. VIII
3. Vivenot, p. 236.

avait pas un moment à perdre pour en arrêter les funestes effets[1]. » Barthélemy ne répondait rien, et pour cause : les dépêches du Comité étaient absolument muettes sur ce point. Hardenberg s'inquiétait de cette réserve. « Le silence même du sieur Barthélemy, écrivait-il, semblerait confirmer ces appréhensions, et l'on assure qu'il a eu une conférence secrète avec un agent autrichien... Des nouvelles de Vienne et de Munich... donnent lieu aux mêmes soupçons; les assurances de l'empereur à la Diète de l'empire constatent assez l'existence d'une négociation[2]. » Ainsi Hardenberg redoutait à la fois de voir échapper à la Prusse et la gloire qu'elle avait espérée en pacifiant l'empire, et le bénéfice qu'elle s'était réservé si cette gloire lui manquait. Il avait à redouter en même temps que l'Allemagne reprochât à la Prusse sa désertion, et que l'Autriche en recueillît les fruits, car il était certain que, si la France traitait avec l'Autriche aux dépens de la Bavière, non seulement l'influence de la Prusse serait annulée, mais ses compensations seraient fort compromises[3]. Tout son plan était menacé. De là l'impatience avec laquelle il attendait la convention de neutralité et son insistance pour décider la France à renoncer à la rive gauche du Rhin.

La convention même ne suffit pas à apaiser ses inquiétudes tant sur les intentions réelles du Comité que sur les négociations attribuées à Carletti. Merlin de Thionville venait d'arriver à Huningue; Hardenberg connaissait la grande influence de ce représentant et la confiance qu'avait en lui le Comité. Il tâcha de le rencontrer, espérant qu'une conversation avec un membre de la Convention lui procurerait les éclaircissements qu'il ne pouvait obtenir de Barthélemy. Dès que la convention fut signée, Barthélemy en informa Merlin, ajoutant que la majorité des états de l'Allemagne ne tarderaient pas à se rang-

Merlin répondit qu'il n'irait pas à Bâle avant la paix définitive. Hardenberg recourut alors à une autre combinaison, à laquelle Barthélemy se prêta très volontiers. Il décida d'aller à Huningue en compagnie de l'ambassadeur, de Bacher, des agents de Cassel et de Darmstadt, rendre visite à Merlin.

Huningue présentant peu de ressources à des convives aussi nombreux et aussi brillants, Barthélemy y suppléa. Bacher écrivit le 29 floréal (18 mai 1795) à Merlin :

« Le ministre plénipotentiaire prussien, ayant le désir le plus vif de faire votre connaissance et n'ayant pu vous engager à accepter son invitation, se propose d'aller fraterniser demain avec vous et le général Pichegru. L'ambassadeur républicain amènera dans sa voiture une triple batterie de bordeaux, de bourgogne et de champagne. Nous ferons sauter les bouchons dans le camp des Autrichiens, auxquels votre voisinage a donné la fièvre ; ils remercieront la providence, si vous voulez bien les tenir quittes à si bon marché [1]. »

Cette proposition répondait trop complètement aux désirs de Merlin de Thionville pour qu'il ne s'empressât pas de l'accepter. Les lettres du Comité et de Merlin de Douai l'avaient laissé dans une grande perplexité. Fallait-il s'entendre avec la Prusse ou chercher à traiter avec l'Autriche? Il avait toujours incliné à ne se livrer ni à l'une ni à l'autre, mais à les engager l'une par l'autre, à les compromettre, à les diviser, à les affaiblir par leur division même et à assurer ainsi la suprématie de la France dans l'Empire. Il avait, dès le début des négociations, senti que les projets de l'Autriche sur la Bavière seraient le nœud de la négociation [2]. « Notre principe doit être que les loups se dévorent entre eux », écrivait-il le 21 novembre 1794. Il tenait pour certain que l'on tiendrait la Prusse par la crainte de l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, et que l'on entraînerait l'Autriche par la promesse de cet échange [3]. Il revint tout naturellement à cette

1. Ces lettres et ces détails d'après la lettre de Merlin de Thionville au Comité, 1er prairial (20 mai 1795). Reynaud, II, 192 et 197. — Ces textes prouvent que Hardenberg a légèrement altéré la vérité, lorsqu'il dit dans son rapport du 29 mai (Ranke, V, p. 88) : « Le représentant du peuple, Merlin de Thionville, et le général Pichegru s'étant rendus à Huningue, me firent inviter par le sieur Bacher de venir dîner avec eux, mardi, le 19 de ce mois, avec ledit Bacher et le sieur Barthélemy. »

2. Lettre au Comité, 14 frimaire (24 décembre 1794). Reynaud, II, p. 127.

3. Lettres de Merlin. Reynaud, II, pp. 119, 131, 138.

pensée lorsqu'il reçut les rapports de Barthélemy que le Comité lui avait communiqués. Hardenberg, disait Barthélemy, n'ignore pas que l'Autriche fera tous ses efforts pour s'approprier la Bavière... « C'est sur quoi il faut entamer une négociation, » écrivait Merlin sur la marge du rapport. Et, après ces mots de Barthélemy : « Ces projets de l'Autriche sur la Bavière décideront le cabinet de Berlin à se lier plus particulièrement avec la France, » il écrivit : « Ou il le fera, ou la France se liguera avec l'Autriche[1]. » Il concluait[2] qu'il convenait de sonder la Prusse et l'Autriche et de voir laquelle serait la plus empressée à procurer à la République la paix qui lui convenait. Il inclinait à s'adresser à l'Autriche, parce que ce parti avait l'avantage de diviser l'Empire et de ne point grandir l'influence prussienne. Mais il avait hâte de conclure la paix. Il était disposé à renoncer à la frontière du Rhin, et à se contenter de Luxembourg, Spire et Trèves. La Prusse consentirait-elle à faciliter la paix à ces conditions? L'occasion se présentait de la sonder, Merlin crut bon d'en profiter ; il avait, croyait-il, un moyen assuré d'amener les Prussiens à découvrir leurs intentions, c'était de les menacer d'une entente entre la France et l'Autriche, qui consentirait à céder les Pays-Bas et à abandonner la rive gauche du Rhin, pourvu que la France la laissât annexer la Bavière. Merlin savait parfaitement qu'aucune négociation n'était entamée, puisque le 12 mai il conseillait au Comité de l'entreprendre. Il savait également fort bien que Carletti n'avait rien engagé, puisque dans la même lettre il ajoutait : « A cet égard, l'ambassadeur toscan peut être fort utile. » Mais il était venu à Paris à différentes reprises depuis le commencement de l'année, en février et au commencement d'avril. Il avait pu rencontrer Carletti, être tout au moins instruit des propos qu'il tenait, du rôle qu'il s'efforçait de se donner. A coup sûr il connaissait par les journaux, par les brochures, par les rapports des agents secrets, les bruits qui couraient en Allemagne sur la prétendue mission du ministre toscan. Usant de cet antique procédé de toutes les diplomaties qui consiste à plaider le faux pour savoir le vrai, il résolut d'effrayer Hardenberg avec cette prétendue négociation. Il y insista d'autant plus qu'il connut mieux par Barthélemy les

1. Reynaud, II, p. 180.
2. Lettre à Merlin de Douai, 23 floréal (12 mai).

inquiétudes de Hardenberg, et qu'il constata par lui-même que ses paroles produisaient plus d'effet.

C'est dans cette disposition d'esprit que Merlin et Hardenberg se rencontrèrent le 30 floréal (19 mai 1795), et tel est le véritable fond des conversations qui s'engagèrent entre eux dans ce fameux dîner d'Huningue qui prit bientôt en Europe les proportions d'un événement politique[1].

Ce gala diplomatique, le premier qui se donnait en France depuis la Terreur, et où pour la première fois un représentant de la vieille Europe trinqua avec un des nouveaux gouvernants de la France, se tint à l'hôtel du *Corbeau*. Y compris les faux frais, il coûta 5,590 livres en assignats, soit 335 francs, dont 240 pour le dîner[2].

Les conversations furent longues, animées, cordiales. « Pendant tout le dîner, dit Merlin, Hardenberg ne nous parla que de la protection que la France devait accorder à l'Empire, de concert avec son maître, et comment nous devions prendre garde de laisser prendre la Bavière par l'empereur... » Keppeler, l'agent de Darmstadt, et Waitz, l'agent de Cassel, tinrent le même langage. Merlin resta sur la réserve[3]; mais « il manifesta son attachement au système d'une alliance et amitié étroite entre la Prusse et la France, et par la première avec les états de l'empire[4]. » Ayant ainsi préparé Hardenberg aux confidences qu'il avait dessein de lui faire, il l'emmena, après le dîner, dans sa chambre pour lui parler, dit-il, « avec la plus grande confiance et cordialité. » Là il lui exprima son appréhension sur le succès « des intrigues autrichiennes à Paris; » il insinua que Carletti s'agitait beaucoup,

1. Nous avons sur le dîner d'Huningue deux versions authentiques, celle de Merlin dans sa lettre au Comité du 1er prairial (Reynaud, II, p. 192), et celle de Hardenberg dans son rapport au roi de Prusse du 29 mai (Ranke, V, pp. 87-94). Je résume, en les critiquant l'une par l'autre, ces deux versions. Quant au compte-rendu de Barthélemy, il est très sommaire. « J'ai été aujourd'hui avec M. de Hardenberg dîner à Huningue chez le représentant du peuple Merlin (de Thionville). Ils ont été fort aises de se voir et de s'entretenir ensemble. Le projet de neutraliser Mayence, à condition que la ville ne serait plus gardée que par des troupes françaises et des cercles d'empire, a fait partie de leur discours et paraît avoir été fort goûté par le ministre de Prusse. Celui-ci attendra ce que vous jugerez à propos de me mander à ce sujet, afin d'écrire en conséquence à sa cour. » Barthélemy au Comité, 30 floréal.

2. Reynaud, II, p. 197, note.

3. Merlin au Comité. Reynaud, p. 193.

4. Hardenberg au roi de Prusse. Ranke, V, p. 88.

qu'il *devait* travailler à la paix entre l'Autriche et la France, que l'empereur se ferait médiateur de la paix de l'Empire, qu'il laisserait la France prendre la rive gauche du Rhin, que la France le laisserait s'établir en Bavière, que le congrès de la paix placé en présence des faits accomplis les sanctionnerait. Il ajouta enfin qu'il avait reçu l'ordre de ne rien entreprendre contre les Autrichiens, quoique Pichegru eût formé « un plan d'opération immanquable » pour passer le Rhin. Jugeant sans doute avoir produit par « cette confiance et cette cordialité » une impression suffisante sur Hardenberg, il en vint à des ouvertures plus précises. Il laissa entendre qu'un parti influent, dont il était et dont Merlin de Douai était aussi, serait disposé à se contenter de la frontière de la Meuse, qu'il consentirait à la neutralisation de Mayence, qu'il désirait la paix, et qu'il désirait la voir « commandée par le roi de Prusse et la France », que le Comité ayant à considérer l'opinion publique, étant divisé d'ailleurs sur la question, ne pouvait faire les premières ouvertures, et que c'était à la Prusse, si elle voulait « commander la paix », d'en présenter les bases [1].

La diplomatie de Merlin produisit l'effet qu'il en attendait. Merlin sut ce qu'il voulait savoir, et Hardenberg partit de Huningue très agité. Merlin écrivait le lendemain au Comité que Hardenberg et les Hessois, secondés en cela par Barthélemy et Bacher, travaillaient à détacher l'Empire de l'empereur, et à former une ligue avec la France pour empêcher l'Autriche de prendre la Bavière ; à ce prix ils s'allieraient avec la République. Ils redoutaient par-dessus tout une entente entre la France et l'Autriche qui, appuyée de la Russie, serait alors toute-puissante en Allemagne ; pour éviter ce danger, pour obliger les Allemands à se prononcer, ils nous engageaient à passer le Rhin. Quant à la Prusse et à la Hesse, elles entendaient signer la paix en gardant ce qu'elles avaient auparavant. Il concluait que le Comité était maître de choisir entre deux politiques : traiter par la Prusse, ou s'entendre avec l'Autriche. « Vous obtiendrez tout de l'Allemagne en la menaçant de vous unir à l'Autriche... » Ce point n'était pas douteux, mais l'autre négociation, si elle était possible, ne serait-elle pas plus avantageuse ? Merlin le croyait, et il conseillait de tâter le terrain.

1. Hardenberg au roi de Prusse.

« A mon avis... si l'empereur voulait traiter de la cession définitive des Pays-Bas et de l'abandon des princes possessionnés sur la rive gauche du Rhin, moyennant que nous ne nous mêlions pas de l'occupation de la Bavière par ses troupes, il ne faudrait pas balancer à accepter. Car, d'après tout ce que m'ont dit ces messieurs, la guerre est alors au sein de l'Allemagne ; la Prusse est contenue par la Russie, que l'empereur aura eu soin de faire entrer dans ses projets, et l'empereur combat les cercles avec avantage, tandis que nous jouissons tranquillement du fruit de nos victoires ; et je ne vois pas qu'avec le Rhin pour limite l'empereur puisse jamais être bien redoutable pour la République, fût-il maître de la Bavière. Mais le tout est de savoir si les négociations sont possibles sur ce point. Dans le cas où l'on ne pourrait y amener l'empereur par une négociation entamée à l'insu de la Prusse et de l'empire et ailleurs qu'à Bâle, il faudrait bien en finir tout de suite avec l'Empire, qui demande la paix à genoux, et isoler ainsi l'empereur de l'Empire [1]. »

Hardenberg n'avait pas pris à la lettre toutes les déclarations de Merlin. « Il est très possible, écrivait-il, que toutes ces insinuations n'aient pour but que de donner de la jalousie au roi de Prusse et aux princes de l'Empire contre la cour de Vienne, et surtout d'entraîner incessamment le roi de Prusse avec ceux de ces princes qui suivent son système dans des liaisons offensives avec la France, ou du moins dans des liaisons tendant à commander la paix conformément aux vues d'agrandissement du gouvernement français. » Mais, d'autre part, « il n'était pas invraisemblable » que Carletti fût chargé de négocier. Il importait de se renseigner de plus près sur les vues du Comité et de savoir au juste ce que l'on voulait faire. Hardenberg se décida en conséquence à envoyer à Paris son conseiller d'ambassade, Gervinus, et à se rendre lui-même à Berlin. Il s'en ouvrit à Barthélemy qui, malgré toute sa réserve, ne cacha pas la joie qu'il en éprouvait et « lâcha qu'il dirait au Comité qu'une fois pour toutes il fallait se prononcer sur la restitution de cette rive gauche du Rhin et sur la Bavière, et tranquilliser le roi de Prusse et les États germaniques sur ces deux objets [2]. » Barthélemy le fit en effet dans un rapport qu'il adressa au Comité le 1er prairial

1. Merlin de Thionville au Comité et à Merlin de Douai, 1er prairial (20 mai 1795). Reynaud, II, pp. 192 et 196.

2. Hardenberg au roi de Prusse. Ranke, V, p. 93.

(20 mai 1795). Après avoir résumé les craintes du ministre prussien au sujet d'une entente entre la France et l'Autriche, il poursuivait :

« M. de Hardenberg est venu s'en expliquer avec moi aujourd'hui. Il ne peut croire qu'elle (cette opinion) soutienne un seul moment de réflexion. L'acquisition de la Bavière par la maison d'Autriche porterait cette ambitieuse puissance au plus haut degré de force par l'arrondissement et la concentration qu'elle donnerait à ses États : elle consommerait la ruine et l'asservissement de l'Allemagne, de l'Italie, des Grisons et des Turcs ; elle écraserait l'influence de la Prusse et détruirait presque la Suisse. Elle rendrait la cour de Vienne très redoutable et dangereuse pour la France. Ce projet, couvé depuis si longtemps par le cabinet autrichien et que l'union de la France et de la Prusse a pu faire seule avorter jusqu'ici [1], paraît occuper plus que jamais tous ses calculs et être l'objet des courses de M. de Lehrbach en Allemagne. Favorisé par la Russie et par l'Angleterre, il y a lieu de croire que M. de Romanzow, ministre de Russie en Empire, qui dans ce moment parcourt les cercles, de concert avec M. de Lehrbach, a également dans ses instructions de tâcher de le faire prévaloir.

« M. de Hardenberg en est très inquiet. Il craint que sa cour ne soit pas suffisamment instruite de ce qui se passe en Allemagne et de ce que celle de Vienne tâche de faire effectuer à Paris. Dans son anxiété, il se décide à partir ce soir même pour Berlin. Il envoie à Paris Gervinus, qui partira la nuit prochaine. C'est un homme instruit et un ami de la France. Le Comité sera content de lui.

« Je crois qu'il ne peut y avoir qu'une seule manière de voir et de juger les inconvénients funestes de l'acquisition de la Bavière par la cour de Vienne, et aussi une seule manière de prévenir cet événement qui serait un malheur général et, de plus, une honte éternelle pour nous.

« M. de Hardenberg va à Berlin et vous envoie M. Gervinus pour déterminer les deux gouvernements à s'unir par des mesures fermes et promptes, annoncées par des déclarations vigoureuses, qui commandent impérieusement la paix à la maison d'Autriche et assurent fortement la garantie de l'inviolabilité et de l'indépendance de la Bavière. M. de Hardenberg observe que le roi de Prusse est parfaite-

1. En 1778, lors du Congrès de Teschen, et en 1785, lorsque Frédéric forma la *Confédération des princes*. Voir Flassan, tome VI, livre VII, p. 185 et suiv., et livre VIII, p. 376.

ment en mesure, lorsqu'il se sentira appuyé par nous, de prendre sans aucun retardement l'attitude la plus fière, la plus menaçante, la plus décisive. Son armée est entière et belle. En faisant passer 30,000 hommes en Franconie, il obligera l'Autriche de se soumettre.

« C'est ici une superbe circonstance qui va ouvrir une belle carrière à votre sagesse et que vous avez réellement prévue. Votre lettre du 18 floréal en fait foi... Mais il ne faut pas, je crois, se dissimuler que le succès plus ou moins prompt de nos mesures respectives sera singulièrement subordonné à ce que le gouvernement français décidera sur la question de la rive gauche du Rhin. Si nous la gardons, on ne peut pas prévoir ce qui arrivera de l'intérieur de l'Allemagne, et la confusion qui s'y établirait nécessairement ne pourrait que servir les vues de l'Autriche, parce que le roi de Prusse n'osera pas concourir à dépouiller les états de l'empire. Si, au contraire, nous nous décidons à restituer cette rive gauche, outre qu'il en résultera immédiatement la paix, il en résultera, du consentement de toutes les puissances, les acquisitions nécessaires pour arrondir notre frontière et la mettre à l'abri de toute insulte. »

Les jours suivants, Barthélemy revint sur le même sujet. Très pénétré des principes de l'ancienne diplomatie, et jugeant avec raison que la révolution de France n'avait point modifié les rapports entre les puissances de l'Europe, que ces rapports en 1795 étaient les mêmes qu'en 1778, et que la paix ne pouvait être durable qu'aux mêmes conditions ; préférant la politique qui consistait à conserver les petits états à celle qui consistait à les livrer aux grandes puissances ; tenant enfin qu'il valait mieux avoir un grand nombre d'alliés faibles, mais sûrs, qu'un allié puissant, mais douteux et toujours prêt à se transformer en rival, il montrait l'Autriche disposée à battre en retraite, à s'arrêter en Bavière, à s'y établir et à s'y nantir en attendant la paix. Il montrait la paix générale et définitive difficile si on ne donnait pas à la maison d'Orange une indemnité que la Prusse et l'Angleterre s'accorderaient pour réclamer. Il ajoutait que cette indemnité ne pourrait être prise que sur la rive gauche du Rhin. En effet, la prendre au Hanovre, c'était rendre la paix impossible avec l'Angleterre et bouleverser le système germanique. La prendre en Allemagne, c'était jeter les petits états dans les bras de l'Autriche. Si au contraire on renonçait à la rive gauche du Rhin, on y sécula-riserait les états ecclésiastiques, dévoués à l'Autriche, et on y établirait la maison d'Orange. La Prusse serait satisfaite, et

l'Autriche affaiblie. Mais la Prusse était-elle capable de se prêter à ce rôle, et alors même que la France renoncerait à la rive gauche du Rhin, les Prussiens seraient-ils en mesure de s'unir aux Français pour empêcher l'Autriche d'annexer la Bavière? Barthélemy n'osait l'affirmer.

« La crise est terrible pour le roi de Prusse. Il est certainement en état, d'accord avec nous, d'arrêter d'aussi ambitieuses vues, si elles ne sont pas soutenues par la Russie ; mais si, lorsqu'il menacera l'empereur, il l'est lui-même par la tsarine, son rôle peut devenir très difficile, puisqu'il s'en faut bien que son gouvernement ait hérité de l'énergie qui le dirigeait sous Frédéric II[1]. »

La question était là, et la difficulté était précisément de décider la Prusse à prendre en main la pacification générale et à faire des ouvertures au Comité. Les circonstances ne s'y prêtaient guère. La république semblait remise en question. La nouvelle des émeutes de prairial « tournait la tête à tout le monde[2]. » Barthélemy devait se résigner à attendre pour faire au chargé d'affaires en Prusse, Harnier, les insinuations dont le Comité l'avait chargé. Quel effet produirait cette révolution nouvelle sur l'esprit des Prussiens? La Prusse oserait-elle s'engager davantage avec un état aussi troublé et un gouvernement aussi incertain? Le succès des négociations dépendait d'impressions que l'on ne pouvait préjuger. Les émeutes de prairial allaient avoir en effet cette double conséquence d'affermir à la fois la résolution du gouvernement français et de diminuer son crédit en Europe. Le Comité, d'autant plus fier de son succès que ses craintes avaient été plus vives, allait retrouver la confiance, et avec la confiance les prétentions démesurées et l'arrogance du langage. La conclusion de la paix avec la Hollande, en remplissant pour un instant les caisses du Comité, rendait de la force au parti de la conquête et de la guerre. Merlin de Thionville qui, le 1er prairial, inclinait tant à négocier, apprenant le 5 les événements de Paris, ne songeait plus qu'à combattre et à dicter la paix les armes à la main.

« Vengeance ! vengeance ! Toute la rive gauche du Rhin, 200,000 soldats de la patrie répètent ce cri !... Quoi ! c'est au moment où le tyran de

1. Barthélemy au Comité, 3 et 4 prairial (22 et 23 mai 1795).
2. *Id.*, *id.*, 8 prairial (27 mai 1795).

l'Allemagne montre enfin à découvert et ses vues ambitieuses contre ses co-états et toute sa nullité contre nous, devenus les protecteurs du faible qu'il veut subjuguer, que les vils suppôts de Robespierre, la horde immonde formée de plats royalistes et de misérables couverts de sang et de rapines, nous ramènerait à l'esclavage par la guerre civile. Non ! non ! plutôt mille fois périr en les entraînant dans la tombe ! Représentants, marchez d'un pas ferme vers votre but : la paix[1] ! »

IV.

L'Allemagne et la paix. — Gervinus à Paris. — Hardenberg à Berlin. — Essais de négociation pour la paix de l'Empire. — Opposition de l'Autriche.

Mai-Juillet 1795.

Gervinus arriva à Paris le 25 mai. Il eut le 29 à neuf heures du soir son audience du Comité de salut public[2]. L'appartement était si lugubrement éclairé qu'on avait de la peine à se reconnaître. Gervinus y trouva Sieyès, Treilhard et Merlin de Douai. Ce fut Sieyès qui prit la parole, la garda et dirigea la conférence, ses deux collègues ne faisant guère qu'opiner du bonnet. « Il est très difficile de caractère, dur, tranchant, rusé, plein d'orgueil philosophique, écrivait Gervinus, et si épris de ses opinions qu'il ne souffre qu'avec peine et aigreur la moindre contradiction, ayant d'ailleurs la tête pleine de ses républiques de Platon et d'Aristote. » Gervinus exposa l'objet de sa mission, les craintes qu'il concevait d'une paix entre l'Autriche et la France et d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas, le désir qu'avait la Prusse de s'entendre avec la France et l'intérêt des deux états « à poser pour principe dans une pacification générale que la Bavière resterait à ses intérêts naturels et que l'intégrité et l'équilibre de l'Allemagne fussent conservés autant que possible. » Sieyès l'interpella sur l'origine de ces bruits ; il ne voyait pas, dit-il, que l'Autriche pût en ce moment songer à négocier.

1. Reynaud, II, p. 202.

2. Les détails qui suivent d'après le rapport de Gervinus à Hardenberg, 15 juin 1795. Ranke, V, p. 94.

« Est-ce que ses troupes ont quitté le Rhin ? je n'en ai rien appris. Si elles le font, nous les suivrons et les battrons. » En bon prussien, Gervinus trouva le propos louable. « J'interrompis l'orateur, rapporte-t-il, et lui dis que cette dernière phrase me plaisait beaucoup. » Suivant Sieyès, c'était à la Prusse de se prononcer, de s'entendre avec l'Empire pour contenir l'Autriche et, en tout cas, de présenter un plan de pacification à la France. « Eh bien, monsieur, dit Sieyès, puisqu'on nous dit qu'on peut vous parler avec confiance, je vous dirai qu'il nous faut la paix sur le Continent pour fixer notre gouvernement, remettre nos finances et la tranquillité dans l'intérieur ; mais il nous faut une paix glorieuse, et donner en même temps à l'Allemagne un système fixe et sûr, donner à quelques-uns de ses États plus, à d'autres moins de force, et il ne tient qu'à la Prusse d'y contribuer... Sans un plan détaillé de votre part, on ne saurait s'entendre. Le plan et la carte à la main mettraient le gouvernement français en état de s'expliquer définitivement... Il me semble, ajouta-t-il, que la Prusse prend fort à cœur la restitution des pays du Rhin et les intérêts du corps germanique auquel, nous, nous ne comprenons rien ; c'est un chaos qui ne nous présente pas une idée nette et juste... » Gervinus essaya de réfuter les arguments de Sieyès et il lui sembla que Merlin l'approuvait. Sieyès reprit « que la Convention s'était prononcée ouvertement, de la tribune même, sur les limites qu'elle voulait donner à la République, que le Rhin en serait une, et que la Convention n'y admettrait guère de changement. » C'était le point délicat. La conférence s'anima. Gervinus fit observer qu'il n'y avait sur ce système du Rhin que des déclarations personnelles et point de décret. Comme il demandait s'il devait considérer les paroles de Sieyès comme engageant le Comité, Sieyès répondit brusquement : « Non, monsieur, je n'ai pas dit cela et je ne l'entends pas comme cela. » Puis, à la fin, il se radoucit, « prit une mine de douceur et de cordialité » et exprima le désir d'une entente, sauf à la Prusse à faire respecter la neutralité de l'Allemagne du Nord et à proposer des bases de paix.

De cette conférence, des propos qu'il recueillit, des conversations qu'il eut avec un certain nombre d'hommes politiques et entre autres avec Boissy d'Anglas[1], il conclut que, dans l'état des

1. Ranke, I, p. 311. Sybel, III, trad. 442.

partis et sous la pression de l'opinion publique qui réclamait la paix, il était possible de la signer à de bonnes conditions. Rien n'était sérieusement engagé avec l'Autriche : « Notre parti est évidemment le plus fort, et on ne parviendra pas facilement à favoriser l'Autriche à nos dépens et à lui abandonner la Bavière... Avec un peu de fermeté on parviendra à la restitution de la plus grande partie des pays d'outre Rhin, au moins de ceux du Haut-Rhin [1]. »

A Bâle, Barthélemy conférait sur le même sujet avec Harnier, et, en lui laissant les mêmes impressions, pressait également la Prusse de se déclarer et de faire des propositions pour la paix générale. Mais la Prusse y consentirait-elle ? Tout en comprenant les motifs qui empêchaient le Comité de faire les ouvertures, il croyait que les choses seraient singulièrement facilitées, si le Comité tenait aux Prussiens et aux Allemands ce langage : « La France consent à vous faire d'immenses restitutions, mais sa position, sa sûreté exigent qu'elle retienne telle ou telle partie de territoire. Au prix de ce sacrifice nécessaire, dont elle ne se départira pas, elle rend la paix à l'Allemagne entière [2]. » Harnier faisait la sourde oreille, il hésitait à s'engager, et il revenait toujours à parler de la rive gauche du Rhin. L'un des secrétaires de Barthélemy, jouant l'impatience, le pressa très vivement : « Vous revenez toujours sur ce sujet, lui dit-il, mais vous figurez-vous que si le gouvernement français était disposé à faire des sacrifices à cet égard, il irait se jeter à la tête de vos princes allemands pour leur rendre leurs États ? Penserez-vous encore que nous rentrerons dans nos anciennes limites sans conserver différents points qui sont absolument nécessaires à la sûreté de nos frontières ? Puisque vous êtes, vous Prussiens, toujours si pressés de nous parler de la rive gauche du Rhin et de nous remettre des notes, pourquoi n'essayez-vous pas d'en remettre sur cette matière, calquées sur ce que vous pourriez vous figurer être de votre intérêt, en vous mettant à notre place ? J'ignore absolument si elles seront admises ; je dois plutôt supposer qu'elles ne le seront pas ; mais enfin, vous aurez fait ce qui aura dépendu de vous pour mettre la chose en négociation et toujours cette démarche

1. Outre-Rhin signifie ici rive gauche. — *Rapport de Gervinus*, 15 juin 1795.
2. Barthélemy au Comité, 11 prairial (30 mai 1795). Cf. id., id., 9 prairial.

vous fera honneur en Allemagne. » L'insinuation était adroite ; Harnier y répondit en termes vagues, mais il en écrivit à Berlin[1].

En attendant, Barthélemy négociait sur l'application de la convention de neutralité qui rencontrait des difficultés en Hanovre. Il constatait les progrès de l'influence prussienne dans l'Empire[2]. Il s'occupait surtout de presser la conclusion des traités séparés avec les États de l'Empire. Avec Cassel, on était fort avancé ; le projet de traité était rédigé, et Waitz, le ministre hessois, était parti le 20 mai pour le soumettre à l'électeur. Les difficultés ne portaient que sur l'article secret relatif aux indemnités que la Hesse-Cassel recevrait dans le cas où la France, à la paix générale, garderait la rive gauche du Rhin. L'électeur, comme le roi de Prusse, entendait se réserver cette garantie ; mais il désirait ne point se compromettre et ne pas paraître consentir d'avance au démembrement de l'Allemagne. Il s'agissait de trouver une rédaction qui conciliât les intérêts et la dignité de l'électeur avec les instructions du Comité. Sauf ce point, l'électeur était prêt à signer, et à la fin de juin, Waitz, de retour à Bâle, l'annonçait à Barthélemy[3]. Le plénipotentiaire de Wurtemberg était arrivé à Bâle le 27 mai ; il attendait des instructions, mais il avait déjà commencé les pourparlers sous forme officieuse, et il paraissait bien disposé[4]. Il y avait là des succès probables, mais ce ne seraient que des succès partiels, et la question principale, la paix définitive resterait en suspens. Barthélemy ne le dissimulait point au Comité, et, à mesure qu'il se sentait prendre plus d'autorité, à mesure que ses relations avec l'Europe se renouaient et se multipliaient, il tenait au Comité un langage plus ferme et plus affirmatif.

Tout annonçait, selon lui, que l'Autriche ne songeait pas à négocier. « Elle n'a d'autre objet que d'empêcher les états d'Allemagne de mettre leurs seules espérances dans les soins de la cour de Berlin, de gagner du temps et de se donner celui de recevoir

1. Barthélemy au Comité, 11 prairial (30 mai 1795).

2. Barthélemy au Comité, 18, 20 prairial, 5, 19, 23 messidor (6, 8, 23 juin ; 7, 11 juillet 1795).

3. Rapports de Barthélemy, 9, 16, 26 prairial, 12 messidor (28 mai, 4, 14 juin 1795). — Dépêches du Comité, 5 prairial (24 mai 1795), 25 prairial (13 juin 1795).

4. Rapports de Barthélemy, 8 et 18 prairial, 27 mai et 6 juin 1795. — Note du 6 juin remise par Abel, ministre de Wurtemberg. 21 juin, Abel au Comité.

tous les fonds anglais qui lui sont assurés par la convention signée entre les gouvernements d'Autriche et d'Angleterre[1]. » Les lettres d'Allemagne manifestaient la crainte où l'on était que la France ne consentît à troquer la Bavière contre les Pays-Bas. « Si cet échange devait avoir lieu, écrivait Barthélemy, toute gloire, tout honneur serait perdu pour la France. Ce serait pour elle une honte éternelle que d'avoir permis une telle mesure pour acquérir la Belgique, qu'il aurait beaucoup mieux valu forcer l'Autriche de reprendre, puisque nous aurions par là un moyen facile de l'atteindre. » L'Autriche sans doute, dans des déclarations ostensibles, affichait des dispositions à la paix ; en réalité elle faisait tout contre la Prusse et le parti de la paix. « Sans doute les embarras du roi de Prusse doivent le forcer davantage de se presser vers nous. Mais la très grande complication des intérêts divers impliqués dans la question de la rive gauche du Rhin et dans la possession par nous de la Belgique, prolongera des discussions qui, fatiguant et affaiblissant l'Empire, gêneront beaucoup les résolutions de la Prusse et pourront plutôt servir les vues de l'Autriche[2]. »

C'était là le point. Les états allemands désiraient la paix, mais ils n'avaient pas confiance dans le roi de Prusse et dans la fermeté avec laquelle il ferait respecter leur neutralité. Se sentant soutenue par la Russie, l'Autriche traitait les Prussiens de très haut. Les petits états n'osaient se prononcer contre elle et nos prétentions sur le Rhin lui fournissaient des arguments. « La question de la ligne du Rhin est et sera nécessairement pour nous une question longue et difficile à résoudre. Ces longueurs inévitables paralysent le crédit du gouvernement prussien et servent l'Autriche... S'il y avait à Postdam un reste de l'énergie du feu roi, son successeur se tirerait facilement de cette crise par des moyens très déterminés. Il en est encore temps pour lui ; s'il tarde il est perdu[3]. » Menacé comme il l'était par l'Angleterre et la Russie, il ne pouvait, sans un grand effort de volonté, recourir à des mesures d'éclat pour appuyer sa politique de neutralité. « Sa position est très périlleuse », écrivait Barthélemy ; il ajoutait qu'une coalition contre la Prusse se formait entre Londres,

1. Barthélemy au Comité, 25 prairial (13 juin 1795).
2. Barthélemy au Comité, 22 prairial (10 juin 1795).
3. Barthélemy au Comité, 9 prairial (28 mai 1795).

Vienne et Pétersbourg. La France ne pouvait qu'en être très affaiblie. « Je ne crois pas que nous devions désirer un pareil bouleversement. Le temps est venu pour nous d'être persuadés que, pour que notre intérieur prospère et pour que les bases de la République soient vigoureusement établies, il nous convient que la tranquillité règne dans toute l'Europe et particulièrement sur le continent [1]. » Ces avis étaient sages et ils reposaient sur des données parfaitement exactes.

Le roi de Prusse était déjà revenu de ses velléités de médiation générale et de grande politique. Les affaires de Pologne le préoccupaient autant que celles de l'Allemagne. Il ignorait le traité conclu le 3 janvier entre l'Autriche et la Russie, mais il le soupçonnait. Il voulait soutenir ses prétentions sur le troisième partage qui se préparait, mais il aimait mieux les faire prévaloir par la négociation que par les armes. Il n'entendait se brouiller ni avec l'Autriche ni avec la Russie. Ce fut le fond des instructions qu'il donna le 9 juillet à Hardenberg [2]. Tout en concédant à la France certaines rectifications de frontières qu'elle pouvait juger nécessaires à sa sûreté, il posait en principe, pour la paix générale, le maintien de la constitution germanique et le *statu quo ante bellum*. En ce qui concernait l'échange de la Bavière, il recommandait à ses diplomates de se modérer [3]. Ces bruits avaient été répandus par les Français pour attirer la Prusse dans leur alliance et la brouiller avec l'Autriche. Hardenberg et Gervinus devaient « éviter entièrement de se mêler de cette affaire et surtout d'insister sur l'opposition du troc en question avec les intérêts de la Prusse. »

Le roi de Prusse avait en effet, par son traité du 23 janvier 1793 avec la Russie, promis de faciliter ce troc. Il attendait l'occasion favorable de compléter le traité par un troisième partage de la Pologne ; il ne pouvait permettre à ses diplomates de parler comme l'auraient pu faire ceux du grand Frédéric à l'époque du congrès de Teschen, et de dénoncer à la France comme un danger une combinaison à laquelle la Prusse avait secrètement adhéré depuis plus de deux ans. Il en résultait que tout motif

1. Barthélemy au Comité, 30 prairial et 6 messidor (18 et 24 juin 1795).
2. Ranke, V, p. 105.
3. Cf. Lettre du roi de Prusse à ses ministres (16 juillet 1795). Hüffer, 167-169.

d'alliance prochaine disparaissait entre la Prusse et la France, car c'était justement sur les prétendues alarmes que l'annexion de la Bavière causerait à Berlin que s'appuyaient ceux qui en France espéraient entraîner la Prusse à conclure un traité d'alliance. Hardenberg, sur ce dernier point, était en mesure de s'expliquer nettement : le roi ne voulait s'engager dans aucune liaison offensive, une alliance entre lui et la France était fort possible, mais dans les circonstances présentes, elle n'était pas opportune[1].

Hardenberg attendit pour retourner à Bâle que la Diète se fût prononcée. Elle le fit par un *conclusum* du 3 juillet, invitant l'empereur à engager des négociations de paix et le roi de Prusse à y prêter ses bons offices ; mais cette paix devait avoir pour base l'intégrité de l'empire. C'est dans ces conditions que Hardenberg quitta Berlin le 9 juillet. La Prusse était bien éloignée des dispositions où le Comité désirait la voir. L'Autriche ne l'était pas moins.

Luxembourg avait capitulé le 8 juin et Merlin de Thionville avait eu l'occasion de s'entretenir tant avec le général autrichien Bender, qui commandait la place, qu'avec son adjudant général, Kroch. Merlin n'aimait pas les Prussiens et, sur ce chapitre, il s'était vite entendu avec les Autrichiens. « Je lui dis beaucoup de mal des Prussiens, écrivait Merlin, il en dit davantage... enfin, je lui dis qu'il serait facile de conclure avec l'empereur, que s'il voulait abandonner l'Empire et se retirer en Bavière, nous le laisserions faire. Il saisit avec avidité cette ouverture... et promit de tout faire pour amener la cour de Vienne à cette conclusion[2]. » Merlin se faisait de grandes illusions quand il se figurait l'Autriche disposée à écouter des propositions de ce genre. L'Autriche ne pensait qu'à la guerre. « Quant aux Prussiens, écrivait l'empereur à Clerfayt le 10 juin, le meilleur sera toujours de n'entrer avec eux en négociations ni en pourparlers quelconques. » Il le pressait d'agir[3], et Thugut s'indignait de sa lenteur. La capitulation de Luxembourg l'exaspéra. Les bruits de négociation le

1. Ranke, I, p. 315.

2. Merlin de Thionville au Comité, 25 fructidor. — *Id.*, à Barthélemy. Reynaud, II, pp. 251 et 248.

3. Vivenot, *Thugut, Clerfayt*, 147-153. — *Id.* L'empereur à Clerfayt, 27 juin, p. 159.

mettaient hors de lui. Il les faisait démentir partout[1] et ses lettres intimes sont l'expression sans cesse renouvelée de son impatience. « O si notre Marie-Thérèse, qui cependant n'était qu'une femme, pouvait lever sa bonne tête de sa tombe et voir tout cela[2] ! » Le ministre de Sardaigne, Castel-Alfer, écrivait de Vienne, le 1er juin, que Thugut avait déclaré par écrit que « depuis l'époque de la rupture, il n'avait jamais existé de négociations quelconques, directes ou indirectes, de la part de l'empereur avec la France[3]. » — « Nous n'avons, écrivait Thugut à Colloredo le 25 juin, aucune raison de nous donner l'air de complaisance et de ménagement envers les brigands de France. »

Il vit très clair et du premier coup dans le jeu de Merlin de Thionville. « M. de Kroch est un *faccendone,* écrivait-il à Colloredo... et je ne suis pas étonné si Merlin s'est réjoui de la rencontre d'un tel pigeonneau... » La Convention n'avait qu'un but, brouiller l'Autriche avec la Russie et l'Angleterre ; elle s'entendait sur ce point avec la Prusse. Mais si l'Autriche avait « l'impardonnable faiblesse de donner la moindre suite à de pareilles rêveries », la Prusse et la France détruiraient en un moment un ouvrage qui a coûté tant de temps et tant de soins. La Russie se refuserait à exécuter ses promesses au sujet de la Pologne. La Prusse et toute l'Allemagne s'uniraient pour chasser l'Autriche de la Bavière ; l'Angleterre « en l'accablant de reproches, en la traînant dans la boue », se réunirait à la Prusse, et, quant à la France, soutiendrait-elle sa nouvelle alliée? « Supposons que par impossible on en vînt à une paix telle que le persifleur Merlin en a leurré Kroch, comment ferons-nous pour garder la Bavière ? Comment un homme qui ne réfléchirait qu'un instant saurait-il s'imaginer que les scélérats de la Convention, après avoir obtenu le but de nous brouiller avec tout le monde, de nous avoir rendus l'exécration de l'Europe, auraient la bonne foi de combattre à outrance pour nous rendre possesseurs de la Bavière[4] ? »

L'Autriche était parfaitement décidée à poursuivre énergiquement la guerre et à chercher ses compensations, non en Allemagne, — les circonstances ne s'y prêtaient plus, — mais en

1. Vivenot, *Sane Teschen*, II, pp. 300, 303, 311.
2. Thugut à Colloredo, 22 juin 1795. — Cf. *Id.*, 4, 5, 17, 20, 27 juin.
3. Archives de Turin.
4. Thugut à Colloredo, 5 juillet 1795.

Pologne, où il n'y avait qu'à exécuter le traité, et en Italie, où la Russie avait promis de la soutenir. Pitt la pressait d'agir sur le Rhin pour soutenir les émeutes de Paris et le débarquement qui se préparait en Vendée[1]. La Russie, impatiente de terminer l'affaire de Pologne, se plaignait des lenteurs de l'Autriche à notifier le partage à la Prusse[2], elle dénonçait à Vienne les prétendues intrigues de la Prusse avec la Porte et la Suède, elle assurait qu'elle avait pris ses mesures, mais insistait sur la nécessité de prévenir les Prussiens et de les mettre en demeure d'opter entre le partage et la guerre[3]. Puis elle pressait l'Autriche de reprendre l'offensive contre la France. Louis XVII était mort ; Catherine avait reconnu Louis XVIII, elle engageait l'Autriche à suivre son exemple[4].

L'empereur sentait la nécessité d'occuper la France à l'intérieur. Il mandait à Clerfayt le 18 juillet, « de mettre dans ses opérations l'activité nécessaire afin d'attirer et partager l'attention de l'ennemi, et favoriser ainsi quoique de loin les progrès qu'on se flatte de faire en Bretagne et en Normandie. » Il trouvait à propos d'encourager les royalistes en prenant le deuil de Louis XVII[5], et en consentant à entrer en négociations pour l'échange de Madame[6], bien que Thugut trouvât « une grande indécence dans cette espèce d'échange entre une cousine germaine de S. M. fille de Louis XVI contre des scélérats coupables d'avoir voté la mort de son père, » et jugeât « que la princesse par elle-même ne saurait qu'être embarrassante[7] ». Mais la bonne volonté pour les Bourbons n'allait pas plus loin, et tout en considérant leur restauration comme la solution la plus désirable[8], Thugut était d'avis de traîner en longueur l'affaire de la reconnaissance de Louis XVIII « sous prétexte de se concerter avec tous les alliés ; en attendant le temps s'écoulerait et l'on verrait ce qui serait

1. Granville à Clerfayt, 8 juin 1795. — Stanhope, *William Pitt*, trad. II, pp. 330-332. — Hüffer : *Die Politik der deutschen Mœchti*, p. 154.
2. Voir les lettres de Catherine à Grimm, juin, juillet 1795.
3. Ostermann à Razoumowsky, 7 juillet 1795. Martens, II, p. 263. Whitworth à Lord Grenville, 7 juillet. Herrmann, p. 516.
4. Dépêche russe à Vienne, 23 juillet 1795. Martens, II, p. 250.
5. Thugut à Colloredo, 25 juin 1795.
6. L'empereur à Clerfayt, 30 juillet 1795.
7. Thugut à Colloredo, 15 juillet 1795.
8. Thugut à Colloredo, 27 juin 1795.

conforme aux circonstances[1]. » Thugut voulait en effet se réserver, le cas échéant, la faculté de disposer des territoires que l'on pourrait reprendre à la France et de renouer peut-être ainsi, sous forme d'échange, l'affaire de la Bavière. La reconnaissance du comte de Provence, disait-il au ministre de Russie, serait inutile et même nuisible, car, en le proclamant roi, les alliés seraient obligés de lui restituer tous les territoires qu'ils viendraient à conquérir en France[2].

En attendant ces bénéfices éventuels, l'Autriche s'occupait de s'assurer ceux que ses traités lui avaient réservés. Elle consentait à notifier à la Prusse le traité de partage de la Pologne[3], et elle préparait, par une terreur savamment graduée, la république de Venise à subir le démembrement dont le traité du 3 janvier 1795 avait posé le principe. Un diplomate vénitien, le comte de San Fermo, résidait à Bâle depuis 1793. Il y était en relations cordiales avec Barthélemy, avec Bacher, avec Hardenberg, avec Yriarte, le plénipotentiaire espagnol. Il assemblait chaque samedi le corps diplomatique, et tous les négociateurs et observateurs de Bâle venaient chez lui ; seul, Degelmann, le ministre d'Autriche, s'abstenait d'y paraître. San Fermo fut dénoncé à Vienne comme coupable d'avoir facilité le rapprochement entre la Prusse et la France. L'Autriche exigea sous une forme péremptoire le rappel de San Fermo. Cette communication jeta le gouvernement de Venise dans une terreur indicible, qui se traduisit en fureur contre le malheureux diplomate. On les vit, dit un rapport du temps, « trépignant des pieds, l'accusant avec des imprécations d'avoir manqué à la neutralité et de compromettre les intérêts de l'État au plus haut degré. » San Fermo fut rappelé et mandé devant les inquisiteurs d'État.

« On est à peu près perdu, écrivait Barthélemy, quand on doit paraître devant ce tribunal terrible ; aussi nous estimons que M. de San Fermo est perdu. Cependant il est parti avec assez de sérénité. Quand il fut prendre congé de M. de Degelmann, celui-ci, se sentant coupable, lui dit, sans néanmoins qu'il fût question le moins du monde de la cause du départ de M. de San Fermo : « Ma position ici « est d'observer et de mander les faits. » M. de San Fermo lui répon-

1. Thugut à Colloredo, 25 juin 1795.
2. Rapport de Razoumowsky, 10 septembre 1795. Martens, II, p. 251.
3. Milieu de juillet 1795. Martens, II, 263.

dit : « Notre métier ne consiste pas seulement à mander les faits, il « faut aussi que nous les mandions vrais et exacts. » Puis, dans la suite du discours, l'Autrichien dit d'un ton un peu ricaneur : « Et « que fait ici le joli M. d'Yriarte ? — M. le baron, reprit San Fermo, « il tire votre horoscope [1]. »

Le sénat de Venise montrait peu de fermeté en sacrifiant ainsi son agent, mais ses terreurs étaient trop bien fondées et il ne se méprenait pas sur les véritables intentions de l'Autriche. Il savait qu'elle convoitait l'Istrie, la Dalmatie et une partie de la terre ferme. Le ministre de France, Lallemant, écrivait de Venise le 20 juin 1795[2] :

« Le Sénat de Venise voit bien plus loin et n'est pas tranquille... Il sent que dans sa position il n'a d'espoir que dans la République française. C'est ce que ne veut pas la cour de Vienne. Elle songe à réparer aux dépens de ses voisins les pertes que nous lui avons fait essuyer... Le gouvernement vénitien a voulu que je susse sa position et ses craintes... J'ai répondu que le Sénat pouvait compter sur l'amitié et la loyauté du peuple français. »

Quant à l'Allemagne, l'Autriche n'aurait pu sans se l'aliéner entièrement et sans la jeter dans les bras de la Prusse, lui refuser toute espérance de paix. Thugut se tira fort adroitement de la difficulté. « Ce *conclusum* n'est en vérité pas aussi mauvais que nous avions eu lieu de le craindre, et il est susceptible de bien des tournures que nous pouvons y donner, » écrivit-il dès qu'il connut la résolution de la Diète du 3 juillet[3]. La tournure qu'il y donna par la ratification impériale, qui est du 29 juillet 1795, était la plus propre à rassurer l'empire et à déconcerter la Prusse. L'empereur déclarait qu'il ne croyait pas les choses venues au point qu'une médiation fût nécessaire : l'Empire pouvait se procurer par lui-même une paix juste, honorable et convenable, toutefois il ne s'opposait pas aux bons offices du roi de Prusse pourvu que sa coopération « ne fût pas préjudiciable aux droits du chef et des députés de l'Empire, et que S. M. le roi de Prusse

1. Barthélemy au Comité, 19 et 20 prairial (7 et 8 juin 1795). Archives nationales.
2. Lallemant à Barthélemy, 2 messidor.
3. Thugut à Colloredo, 7 juillet 1795.

voulût, d'après ses assurances, s'intéresser pour le maintien des bases déterminées par la Diète, savoir l'intégrité de l'Empire et le maintien de sa constitution. » L'Autriche savait bien qu'en limitant ainsi les pouvoirs du médiateur, elle lui rendait la médiation impossible[1]. En même temps et pour que l'empire n'eût rien à lui reprocher, l'Autriche faisait sonder le Danemark au sujet de la médiation indiquée par la Diète. Bernstorf, sollicité de nouveau, avait répondu favorablement, pourvu toutefois que les ouvertures de l'Autriche « ne tendissent pas à infirmer ou taxer de nullité le traité de la Prusse avec la France[2]. » M. de Ludolph qui venait d'être nommé ministre d'Autriche à Copenhague y arriva vers la fin de juillet. Grouvelle écrivait à ce propos au Comité le 7 thermidor (25 juillet 1795) :

« Voici le résultat de trois conférences du nouveau ministre de l'empereur, le baron de Ludolph, avec M. de Bernstorf. C'est ce matin même que celui-ci m'en a entretenu. L'Autriche n'étant point encore dans le cas de traiter de la paix pour elle-même, il a paru convenable de faire passer par une puissance neutre les premières ouvertures relatives à la paix que l'empereur doit négocier avec la France pour l'Empire. C'est ce que Ludolph a déclaré en demandant formellement la médiation du Danemark... Cet agent, envoyé ici en toute diligence, est très bien instruit des intentions de sa cour ; il assure qu'elles sont très pacifiques et nullement passionnées. On est loin d'y considérer les Français comme des ennemis naturels ; au contraire, on se rappelle qu'ils ont été longtemps amis. On doit supposer, a dit encore Ludolph, qu'il peut convenir à la France de traiter avec d'autres qu'avec la Prusse et de ne pas s'en tenir exclusivement à ses relations avec cette puissance... »

Ces insinuations avaient évidemment pour but d'amener la France à découvrir ses desseins. Des ouvertures du même genre étaient faites à l'envoyé de Danemark à Vienne[3]. Dès le 20 juillet, Bernstorf avait fait connaître à l'envoyé autrichien son adhésion. Mais Ludolph avait eu soin de le prévenir que les liaisons de l'Autriche et ses habitudes ne lui permettaient pas d'aller vite en besogne, et qu'il ne faudrait pas prendre ses lenteurs pour de la

1. Cf. Ranke, I, p. 319. — Hüffer, *Œstreich und Preussen*, 191.
2. Grouvelle au Comité, 26 messidor (14 juillet 1795). Archives nationales.
3. Grouvelle au Comité, 12 thermidor (30 juillet 1795). Archives nationales.

mauvaise volonté[1]. C'était une précaution utile : on voit en effet par les lettres de Thugut avec quel dédain il considérait « l'affaire des offices demandés au Danemark relativement aux ouvertures à faire à la Convention sur la fameuse négociation de la paix de l'Empire[2]. » En attendant que cette « fameuse négociation » se dégageât « du fatras des constitutions germaniques » dans lequel Thugut l'avait si savamment embarrassée, l'Autriche se préparait à continuer la guerre pour son propre compte. Comme il semblait qu'il n'y eût plus rien à attendre de celui que Thugut appelait « le trembleur de l'armée du Rhin[3] », l'empereur avait modifié la disposition de ses forces et confié le rôle principal à une seconde armée placée sous le commandement de Wurmser. Elle était destinée, sinon à reprendre l'offensive — l'occasion en était désormais perdue — du moins à s'opposer avec énergie à l'agression des Français[4].

Telles étaient les dispositions des puissances coalisées et en particulier de l'Autriche au moment où Hardenberg arrivait à Bâle pour reprendre au nom de la Prusse des négociations pour la paix de l'Empire. Elles n'étaient point encore ouvertes que tout était disposé déjà pour les faire échouer.

Albert SOREL.

1. Grouvelle au Comité, 2 thermidor.
2. Thugut à Colloredo, 12 août 1795.
3. Thugut à Colloredo, 19 juillet 1795.
4. L'empereur à Clairfayt, 30 juillet 1795.

LES

PREMIERS MARTYRS DE LA GAULE

177 AP. J.-C.

I.

LES MARTYRS DE LYON.

Lyon et Vienne comptaient entre les centres les plus brillants de l'Église de Christ, quand un effroyable orage s'abattit sur ces jeunes Églises et mit en évidence les dons de force et de foi qu'elles contenaient dans leur sein [1].

On était en la dix-septième année du règne de Marc-Aurèle[2]. L'Empereur ne changeait pas ; mais l'opinion s'irritait. Les fléaux qui sévissaient, les dangers qui menaçaient l'empire étaient considérés comme ayant pour cause l'impiété des chrétiens. De toutes parts, le peuple adjurait l'autorité de maintenir le culte national et de punir les contempteurs des dieux. Malheureusement, l'autorité cédait. Les deux ou trois dernières années du règne de Marc-Aurèle furent attristées par des spectacles tout à fait indignes d'un si parfait souverain [3].

A Lyon, la clameur populaire alla jusqu'à la rage. Lyon était le centre de ce grand culte de Rome et d'Auguste, qui était comme le ciment de l'unité gauloise et la marque de sa communion avec l'empire. Autour du célèbre autel situé au confluent du Rhône et de la Saône[4], s'étendait une ville fédérale, composée des délégués

1. Lettre des Églises de Lyon et de Vienne, conservée par fragments dans Eusèbe, V, I-IV. Les indices de chrétiens brûlés à Marseille ne sont pas suffisants. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n° 548 A.

2. Eusèbe, V, procem. : Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II, 32.

3. Celse, dans Origène, VII, 40, VIII, 38, 53, 58, etc.

4. L'emplacement de l'autel est fixé avec certitude sur la colline Saint-Sébastien, vers l'endroit où la pente de la Croix-Rousse devient tout à fait abrupte, soit près du chevet de l'église Saint-Polycarpe, au sommet du dos d'âne de la rue du Commerce, plus près du Rhône actuel que de la Saône (là furent trouvées les tables de Claude) ; soit, comme on incline maintenant à le

permanents des soixante peuples de la Gaule, ville riche et puissante, fort attachée au culte qui était sa raison d'être[1]. Tous les ans, le 1er août, le grand jour des foires gauloises[2], et jour anniversaire de la consécration de l'autel, des députés de la Gaule entière s'y réunissaient. C'était ce qu'on appelait le *Concilium Galliarum*, réunion sans grande importance politique, mais d'une haute importance sociale et religieuse[3]. On célébrait des fêtes qui consistaient en luttes d'éloquence grecque et latine et en jeux sanglants[4].

Toutes ces institutions donnaient beaucoup de force au culte national. Les chrétiens, qui ne pratiquaient pas ce culte, devaient paraître des athées, des impies. Les fables, universellement admises sur leur compte, étaient répétées et envenimées. Ils pratiquaient, disait-on, des festins de Thyeste, des incestes à la façon d'Œdipe. On ne s'arrêtait devant aucune absurdité ; on alléguait des énormités impossibles à décrire, des crimes qui n'ont jamais existé[5]. Dans tous les temps, les sociétés secrètes affectant le mystère ont provoqué de tels soupçons[6]. Ajoutons que les désordres de certains gnostiques, surtout des markosiens, pouvaient y donner quelque apparence, et ce n'était pas une des moindres raisons pour lesquelles les orthodoxes en voulaient tant à ces sectaires, qui les compromettaient aux yeux de l'opinion.

Avant d'en venir aux supplices, la malveillance s'exprima en tracasseries, en vexations de tous les jours. On commença par

croire, à l'ancien Jardin des Plantes. Le confluent du Rhône et de la Saône était autrefois au pied de la colline, à la place des Terreaux. Voir Aug. Bernard, *le Temple d'Auguste*, Lyon, 1863 ; Léon Renier, Martin-Daussigny, Allmer, divers mémoires. *Revue épigr.*, 1878, p. 2-5, 11-13, 25-26, 61-64, 89-91.

1. Rappelons que la colonie romaine avait son centre à Fourvières. La ville syro-asiate et chrétienne devait être dans les îles du confluent, vers Athanacum (Ainai). Voir *l'Église chrétienne*, p. 475.

2. D'Arbois de Jubainville, *Comptes-rendus de l'Acad. des sc. morales et pol.*, sept. 1880.

3. Aug. Bernard, *le Temple d'Aug. et la Nationalité gauloise*, précité (réserves de M. de Barthélemy. Paris, 1864).

4. Strabon, IV, III, 2 ; Tite-Live, *Épit.*, CXXXVII ; Suétone, *Calig.*, 20 ; *Claude*, 2. Des inscriptions marquaient la place des délégués de chaque cité gauloise. Aug. Bernard, ouvrage cité.

5. Comp. Tertullien, *Apol.*, 7, 8. Minucius Félix, 8, 9 ; les Actes de saint Épipode, de saint Pollion.

6. Les mêmes calomnies, en effet, sont exploitées en Chine contre le christianisme (Le Blant, dans la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. IV), et l'ont été au moyen âge contre les juifs, les vaudois, etc.

mettre en quarantaine la population maudite à laquelle on attribuait tous les malheurs. Il fut interdit aux chrétiens de paraître dans les bains, au forum, de se montrer en public et même dans les maisons particulières. L'un d'eux venait-il à être aperçu, c'étaient d'atroces clameurs ; on le battait, on le traînait, on l'assommait à coup de pierres, on le forçait à se barricader. Seul, Vettius Épagathus, par sa position sociale, échappait à ces avanies ; mais son crédit était insuffisant pour préserver de la fureur populaire les coreligionnaires qu'il s'était donnés par un choix que tous les Lyonnais qualifiaient d'aberration.

L'autorité n'intervint que le plus tard qu'elle put, et en partie pour mettre fin à des désordres intolérables. Un jour, presque toutes les personnes connues pour chrétiennes furent arrêtées, conduites au forum[1] par le tribun et par les duumvirs de la cité, interrogées devant le peuple. Tous s'avouèrent chrétiens. Le légat impérial *pro prætore* était absent ; les inculpés, en l'attendant, subirent les souffrances d'une rude prison.

Le légat impérial étant arrivé, le procès commença. La question préalable fut appliquée avec une extrême cruauté. Le jeune et noble Vettius Épagathus, qui avait échappé jusque-là aux rigueurs dont avaient souffert ses coreligionnaires, n'y put tenir. Il se présenta au tribunal et demanda à défendre les accusés, à montrer du moins qu'ils ne méritaient pas l'accusation d'athéisme et d'impiété. Un cri effroyable s'éleva. Que des gens des bas quartiers, des Phrygiens, des Asiates, fussent adonnés à des superstitions perverses, cela paraissait tout simple ; mais qu'un homme considérable, un habitant de la ville haute, un noble du pays se fît l'avocat de pareilles folies, voilà ce qui semblait tout à fait insupportable. Le légat impérial repoussa durement la juste requête de Vettius : « Et toi aussi, es-tu chrétien ? » lui demanda-t-il. — « Je le suis », répondit Vettius de sa voix la plus éclatante. On ne l'arrêta pas néanmoins[2] ; sans doute, dans

1. Le forum était sur le plateau de Fourvières. Les atroces scènes qui vont suivre eurent lieu sans doute au palais du gouvernement, qui était situé à l'endroit qu'on appelle l'Antiquaille, sur la pente de Fourvières. La tradition ecclésiastique est ici d'accord avec les indications scientifiques.

2. Les mots ἀνελήφθη καὶ αὐτὸς εἰς τὸν κλῆρον τῶν μαρτύρων (§ 10) et ce qui suit veulent dire qu'Épagathus eut tout le mérite du martyre, sans en avoir eu la réalité. Il est vrai que la même formule est appliquée (§§ 26 et 48) à une arrestation réelle ; mais les mots ἦν καὶ ἔστι sont décisifs, et, d'ailleurs, si Vet-

cette ville où la condition des personnes était fort diverse, quelque immunité le couvrit.

L'instruction fut longue et cruelle. Ceux qui n'avaient pas été arrêtés et qui continuaient dans la ville d'être en butte aux plus mauvais traitements ne quittaient pas les confesseurs ; en payant, ils obtenaient de les servir, de les encourager. La grande angoisse des accusés n'était pas le supplice, c'était la crainte que quelques-uns, moins bien préparés que d'autres à ces luttes terribles, ne se laissassent aller à renier le Christ. L'épreuve, en effet, se trouva trop forte pour une dizaine de malheureux, qui renoncèrent de bouche à leur foi. La douleur que causèrent ces actes de faiblesse aux détenus et aux frères qui les entouraient fut immense. Ce qui les consola, c'est que les arrestations continuaient tous les jours ; d'autres fidèles plus dignes du martyre vinrent combler les vides que l'apostasie avait laissés dans les rangs de la phalange élue. La persécution s'étendit bientôt à l'Église de Vienne, qui d'abord, ce semble, avait été épargnée. L'élite des deux Églises, presque tous les fondateurs du christianisme gallo-grec, se trouvèrent réunis dans les prisons de Lyon, prêts à l'assaut redoutable qui allait leur être livré. Irénée ne subit pas de détention ; il fut de ceux qui entouraient les confesseurs, qui virent toutes les particularités de leur combat, et c'est à lui peut-être que nous en devons le récit. Le vieux Pothin, au contraire, fut de bonne heure, sinon dès le commencement, réuni à ses fidèles ; il suivit jour par jour leurs souffrances, et, tout mourant qu'il était, il ne cessa de les instruire, de les encourager.

Selon l'usage dans les grandes instructions criminelles[1], on arrêta les esclaves en même temps que leurs maîtres ; or plusieurs de ces esclaves étaient païens. Les tortures qu'ils voyaient infliger à leurs maîtres les effrayèrent ; les soldats de l'*officium* leur soufflèrent ce qu'il fallait dire pour échapper à la question. Ils déclarèrent que les infanticides, les repas de chair humaine, les incestes étaient des réalités, que les monstrueux récits que l'on faisait de l'immoralité chrétienne n'avaient rien d'exagéré[2].

tius Épagathus avait eu le sort des autres confesseurs, comment ne serait-il pas question de lui dans la suite ? Sur le sens de κλῆρος, quand il s'agit de combats d'athlètes, voir la note de Valois.

1. Cod. Just., IX, XLI, 1 ; Digeste, XLVIII, XVIII, 1, 8.
2. Comp. Justin, *Apol. II*, 12 ; Athénag., *Leg.*, 35.

L'indignation du public fut alors à son comble. Jusque-là, les fidèles qui étaient restés libres avaient trouvé quelques égards chez leurs parents, chez leurs proches, chez leurs amis ; maintenant tout le monde ne leur témoigna que du mépris. On résolut de pousser l'art du tortionnaire à ses derniers raffinements pour obtenir des fidèles aussi l'aveu des crimes qui devaient reléguer le christianisme parmi les monstruosités à jamais maudites et oubliées.

Effectivement les bourreaux se surpassèrent ; mais ils n'entamèrent pas l'héroïsme des victimes. L'exaltation et la joie de souffrir ensemble les mettaient dans un état de quasi-anesthésie[1]. Ils s'imaginaient qu'une eau divine sortait du flanc de Jésus pour les rafraîchir[2]. La publicité les soutenait. Quelle gloire d'affirmer devant tout un peuple son dire et sa foi ! Cela devenait une gageure, et très peu cédaient. Il est prouvé que l'amour-propre suffit souvent pour inspirer un héroïsme apparent, quand la publicité vient s'y joindre. Les acteurs païens subissaient sans broncher d'atroces supplices ; les gladiateurs faisaient bonne figure devant la mort évidente, pour ne pas avouer une faiblesse sous les yeux d'une foule assemblée. Ce qui ailleurs était vanité, transporté au sein d'un petit groupe d'hommes et de femmes incarcérés ensemble, devenait pieuse ivresse et joie sensible. L'idée que Christ souffrait en eux[3] les remplissait d'orgueil et, des plus faibles créatures, faisait des espèces d'êtres surnaturels.

Le diacre Sanctus, de Vienne, brilla entre les plus courageux. Comme les païens le savaient dépositaire des secrets de l'Église, ils cherchaient à tirer de lui quelque parole qui donnât une base aux accusations infâmes intentées contre la communauté. Ils ne réussirent même pas à lui faire dire son nom, ni le nom du peuple, ni le nom de la ville dont il était originaire, ni s'il était libre ou esclave. A tout ce qu'on lui demandait, il répondait en latin : *Christianus sum*. C'étaient là son nom, sa patrie, sa race, son tout. Les païens ne purent tirer de sa bouche d'autre aveu que

1. Ce fait n'est point rare dans l'histoire des martyrs. Voir le récit du confesseur Théodore, dans Rufin, *Hist. eccl.*, I, ch. 36 (comp. Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 11). Voir aussi *Acta sincera*, p. 101, 237, 287, etc. ; Actes de sainte Lucie, dans Surius, 13 déc., p. 246 ; Tertullien, *Ad mart.*, 2 ; mêmes faits observés en Chine de nos jours : Le Blant, mém. cité ci-dessus, p. 305, note.

2. Lettre, § 22. Comparez le récit de Théodore, *loc. cit.*

3. § 23. Comparez Passion de sainte Perpétue, § 15 (*Acta sinc.*, p. 101).

celui-là. Cette obstination ne faisait que redoubler la fureur du légat et des questionnaires. Ayant épuisé tous leurs moyens sans le vaincre, ils eurent l'idée de lui faire appliquer des lames de cuivre chauffées à blanc sur les organes les plus sensibles. Sanctus, pendant ce temps, restait inflexible, ne sortait pas de sa confession obstinée : *Christianus sum*. Son corps n'était qu'une plaie, une masse saignante, tordue, convulsionnée, contractée, ne présentant plus aucune forme humaine. Les fidèles triomphaient, disant que Christ savait rendre les siens insensibles et se substituait à eux, quand ils étaient dans les tortures, pour souffrir à leur place. Ce qu'il y eut d'horrible, c'est que, quelques jours après, on recommença la torture de Sanctus. L'état du confesseur était tel, que, à le toucher de la main, on le faisait bondir de douleur. Les bourreaux reprirent les unes après les autres ses plaies enflammées, on renouvela chacune de ses blessures, on répéta sur chacun de ses organes les effroyables expériences du premier jour ; on espérait ou le vaincre ou le voir mourir dans les tourments, ce qui eût effrayé les autres. Il n'en fut rien ; Sanctus résista si bien que ses compagnons crurent à un miracle et prétendirent que cette seconde torture, faisant sur lui l'effet d'une cure, avait redressé ses membres et rendu à son corps l'attitude humaine qu'il avait perdue.

Maturus, qui n'était encore que néophyte, se comporta aussi en vaillant soldat du Christ. Quant à la servante Blandine, elle montra qu'une révolution était accomplie. Blandine[1] appartenait à une dame chrétienne, qui sans doute l'avait initiée à la foi du Christ. Le sentiment de sa bassesse sociale ne faisait que l'exciter à égaler ses maîtres. La vraie émancipation de l'esclave, l'émancipation par l'héroïsme, fut en grande partie son ouvrage. L'esclave païen est supposé par essence méchant, immoral. Quelle meilleure manière de le réhabiliter et de l'affranchir que de le montrer capable des mêmes vertus et des mêmes sacrifices que l'homme libre ! Comment traiter avec dédain ces femmes que l'on avait vues dans l'amphithéâtre plus sublimes encore que leurs maîtresses ? La bonne servante lyonnaise avait entendu dire que les jugements de Dieu sont le renversement des apparences hu-

1. Ce petit nom d'esclave, emprunté au latin, ne permet aucune induction. Blandine a pu être Phrygienne ou Smyrniote, aussi bien qu'Allobroge ou Séguslave.

maines, que Dieu se plaît souvent à choisir ce qu'il y a de plus humble, de plus laid et de plus méprisé pour confondre ce qui paraît beau et fort. Se pénétrant de son rôle, elle appelait les tortures et brûlait de souffrir. Elle était petite, faible de corps[1], si bien que les fidèles tremblaient qu'elle ne pût résister aux tourments. Sa maîtresse surtout, qui était du nombre des détenus, craignait que cet être débile et timide ne fût pas capable d'affirmer hautement sa foi. Blandine fut prodigieuse d'énergie et d'audace. Elle fatigua les brigades de bourreaux qui se succédèrent auprès d'elle depuis le matin jusqu'au soir ; les questionnaires vaincus avouèrent n'avoir plus de supplices pour elle, et déclarèrent qu'ils ne comprenaient pas comment elle pouvait respirer encore avec un corps disloqué, transpercé ; ils prétendaient qu'un seul des tourments qu'ils lui avaient appliqués aurait dû suffire pour la faire mourir. La bienheureuse, comme un généreux athlète, reprenait de nouvelles forces dans l'acte de confesser le Christ. C'était pour elle un fortifiant et un anesthésique[2] de dire : « Je suis chrétienne ; on ne fait rien de mal parmi nous. » A peine avait-elle achevé ces mots, qu'elle paraissait retrouver toute sa vigueur, pour se présenter fraîche à de nouveaux combats.

Cette résistance héroïque irrita l'autorité romaine ; aux tortures de la question, on ajouta celles du séjour dans une prison, qu'on rendit le plus horrible possible[3]. On mit les confesseurs dans des cachots obscurs et insupportables ; on engagea leurs pieds dans les ceps, en les distendant jusqu'au cinquième trou ; on ne leur épargna aucune des cruautés que les geôliers avaient à leur disposition pour faire souffrir leurs victimes. Plusieurs moururent asphyxiés dans les cachots. Ceux qui avaient été torturés résistaient étonnamment. Leurs plaies étaient si affreuses qu'on ne comprenait pas comment ils survivaient. Tout occupés à encourager les autres, ils semblaient animés eux-mêmes par une force divine. Ils étaient comme des athlètes émérites, endurcis à tout. Au contraire, les derniers arrêtés, qui n'avaient pas encore souffert la question, mouraient presque tous, peu après leur incarcération. On les comparait à des novices mal

1. Comp. Lettre, § 17 et § 42.
2. Ἀναλγησία.
3. Comparez Lucien, *Toxaris*, 29.

aguerris, dont les corps, peu habitués aux tourments, ne pouvaient supporter l'épreuve de la prison. Le martyre apparaissait de plus en plus comme une espèce de gymnastique, ou d'école de gladiateurs, à laquelle il fallait une longue préparation et une sorte d'ascèse préliminaire [1].

Quoique séquestrés du reste du monde, les pieux confesseurs vivaient de la vie de l'Église universelle avec une rare intensité. Loin de se sentir séparés de leurs frères, ils se souciaient de tout ce qui occupait la catholicité. L'apparition du montanisme était la grande affaire du moment. On ne parlait que des prophéties de Montan, de Théodote, d'Alcibiade [2]. Les Lyonnais s'y intéressaient d'autant plus qu'ils partageaient beaucoup des idées phrygiennes, et que plusieurs des leurs, tels que Alexandre le médecin, Alcibiade l'ascète, étaient au moins les admirateurs et en partie les sectateurs du mouvement parti de Pépuze. Le bruit des dissentiments qu'excitaient ces nouveautés arriva jusqu'à eux. Ils n'avaient pas d'autre entretien, et ils occupaient les intervalles de leurs tourments à discuter ces phénomènes, que sans doute ils eussent aimé à trouver vrais [3]. Forts de l'autorité que le titre de prisonnier de Jésus-Christ donnait aux confesseurs, ils écrivirent sur ce sujet délicat plusieurs lettres, pleines de tolérance et de charité. On admettait que les détenus de la foi avaient, à leurs derniers jours, une sorte de mission pour pacifier les différends des Églises et trancher les questions en suspens ; on leur attribuait à cet égard une grâce d'État et comme un privilège particulier [4].

La plupart des lettres écrites par les confesseurs étaient adressées aux Églises d'Asie et de Phrygie, avec lesquelles les fidèles lyonnais avaient tant de liens spirituels ; une d'elles était adressée au pape Éleuthère, et devait être portée par Irénée. Les martyrs y faisaient le plus chaleureux éloge de ce jeune prêtre.

Nous te souhaitons joie en Dieu pour toutes choses et pour toujours, père Éleuthère. Nous avons chargé de te porter ces lettres

1. Notez surtout § 11 : ἀνέτοιμοι καὶ ἀγύμναστοι. Voir le mémoire de M. Le Blant sur la préparation au martyre, dans les *Mém. de l'Académie des inscr.*, t. XXVIII, 1re part., p. 53 et suiv.

2. Ne pas confondre cet Alcibiade d'Asie avec l'Alcibiade ascète, établi à Lyon.

3. Eus., V, ch. 3.

4. Τῆς τῶν ἐκκλησιῶν εἰρήνης ἕνεκεν πρεσβεύοντες. Eus., V, III, 4. Cf. Tertullien, *De anima*, 35.

notre frère et compagnon Irénée, et nous te prions de l'avoir en grande recommandation, émulateur qu'il est du testament du Christ. Si nous croyions que la position des gens est pour quoi que ce soit dans leur mérite, nous te l'aurions recommandé comme prêtre de notre Église, titre qu'il possède réellement[1].

Irénée ne partit pas sur-le-champ; on doit même supposer que la mort de Pothin, qui suivit de près, l'empêcha tout à fait de partir[2]. Les lettres des martyrs ne furent remises à leur adresse que plus tard, avec l'épître qui renfermait le récit de leurs héroïques combats.

Le vieil évêque Pothin s'épuisait tous les jours ; l'âge et la prison le minaient[3] ; seul, le désir du martyre semblait le soutenir. Il respirait à peine le jour où il dut comparaître devant le tribunal ; il eut cependant assez de souffle pour confesser dignement le Christ. On voyait bien, aux respects dont l'entouraient les fidèles, qu'il était leur chef religieux ; aussi une grande curiosité s'attachait-elle à lui. Dans le trajet de la prison au tribunal, les autorités de la ville le suivirent ; l'escouade de soldats qui l'entourait avait peine à le tirer de la presse ; les cris les plus divers éclataient. Comme les chrétiens étaient appelés tantôt les disciples de Pothin, tantôt les disciples de *Christos*, plusieurs demandaient si c'était ce vieux qui était Christos. Le légat lui posa la question : « Quel est le dieu des chrétiens ? — Tu le connaîtras, si tu en es digne », répondit Pothin. On le traîna brutalement, on le roua de coups ; sans égard pour son grand âge, ceux qui étaient près de lui le frappaient avec les poings et les pieds ; ceux qui étaient éloignés lui jetaient ce qui leur tombait sous la main ; tous se seraient crus coupables du crime d'impiété, s'ils n'avaient fait ce qui dépendait d'eux pour le couvrir d'outrages ; ils croyaient par là venger l'injure faite à leurs dieux. On ramena dans la prison le vieillard à demi mort ; au bout de deux jours, il rendit le dernier soupir.

Ce qui faisait un étrange contraste et rendait la situation tragique au premier chef, c'était l'attitude de ceux que la force des tourments avait vaincus et qui avaient renié le Christ. On ne les

1. Eus., V, IV, 1, 2; saint Jérôme, *De viris ill.*, 35.
2. Irénée, en effet, succéda immédiatement à Pothin. Eus., V, V, 8.
3. Il n'est pas dit clairement que Pothin ait été arrêté avec les autres ; mais cela paraît le plus probable.

avait pas relâchés pour cela ; le fait qu'ils avaient été chrétiens impliquait l'aveu de crimes de droit commun, pour lesquels on les poursuivait, même après leur apostasie [1]. On ne les sépara pas de leurs confrères restés fidèles, et toutes les aggravations du régime de la prison dont souffrirent les confesseurs leur furent appliquées. Mais combien leur état était différent ! Non seulement les renégats se trouvaient n'avoir tiré aucun avantage d'un acte qui leur avait été pénible ; mais leur position était en quelque sorte pire que celle des fidèles. Ceux-ci, en effet, n'étaient poursuivis que pour le nom de chrétiens, sans qu'on formulât contre eux aucun crime spécial ; les autres étaient, par leur aveu même, sous le coup d'accusations d'homicide et de monstrueuses forfaitures. Aussi leur mine faisait-elle pitié. La joie du martyre [2], l'espérance de la béatitude promise, l'amour du Christ, l'esprit venant du Père [3], rendaient tout léger aux confesseurs. Les apostats, au contraire, paraissaient déchirés de remords. C'était surtout dans les trajets de la prison au tribunal que se voyait bien la différence. Les confesseurs s'avançaient d'un air tranquille et radieux ; une sorte de majesté douce et de grâce éclatait sur leur visage. Leurs chaînes semblaient la parure de fiancées ornées de tous leurs atours ; les chrétiens croyaient sentir autour d'eux ce qu'ils appelaient « le parfum de Christ [4] » ; quelques-uns prétendaient même qu'une odeur exquise s'exhalait de leur corps. Bien différents étaient les pauvres renégats. Honteux et la tête basse, sans beauté, sans dignité, ils marchaient comme des condamnés vulgaires; les païens mêmes les traitaient de lâches et d'ignobles, de meurtriers convaincus par leur propre dire ; le beau nom de chrétien, qui rendait si fiers ceux qui le payaient de leur vie, ne leur appartenait plus. Cette différence d'allure faisait la plus forte impression. Aussi voyait-on souvent les chrétiens qu'on arrêtait faire leur possible pour confesser de prime abord, afin de s'ôter ensuite toute possibilité de retour.

La grâce était parfois indulgente pour ces malheureux, qui expiaient si chèrement un moment de surprise. Une pauvre Syrienne, de complexion fragile, originaire de Byblos, en Phénicie, avait renié le nom de Christ. Elle fut mise de nouveau à la

1. Souvent les choses se passaient autrement. Voir Minucius Félix, 28.
2. Ἡ χαρὰ τῆς μαρτυρίας. Eus., V, 1, 34.
3. Τὸ πνεῦμα τὸ πατρικόν. Eus., *l. c.* Se rappeler le montanisme.
4. Comp. II Cor., II, 14-16, Χριστοῦ εὐωδία ἐσμέν.

question ; on espérait tirer de sa faiblesse et de sa timidité un aveu des monstruosités secrètes qu'on reprochait aux chrétiens. Elle revint en quelque sorte à elle-même sur le chevalet, et, comme sortant d'un profond sommeil, elle nia énergiquement toutes les assertions calomniatrices : « Comment voulez-vous, dit-elle, que des gens à qui il n'est pas permis de manger le sang des bêtes [1] mangent des enfants ? » A partir de ce moment, elle s'avoua chrétienne et suivit le sort des autres martyrs.

Le jour de gloire vint enfin pour une partie de ces combattants émérites, qui fondaient par leur foi la foi de l'avenir. Le légat fit donner exprès une de ces fêtes hideuses, consistant en exhibitions de supplices et en combats de bêtes qui, en dépit du plus humain des empereurs, étaient plus en vogue que jamais [2]. Ces horribles spectacles revenaient à des dates réglées ; mais il n'était pas rare qu'on fît des exécutions extraordinaires, quand on avait des bêtes à montrer au peuple et des malheureux à leur livrer [3].

La fête se donna probablement dans l'amphithéâtre municipal de la ville de Lyon, c'est-à-dire de la colonie qui s'étageait sur les pentes de Fourvières. Cet amphithéâtre était, à ce qu'il semble, situé au pied de la colline, vers la place actuelle de Saint-Jean, devant la cathédrale ; la rue Tramassac en devait marquer à peu près le grand axe [4]. On a pu croire qu'il avait été achevé

1. V. *Saint Paul*, p. 91.

2. V. *l'Antechrist*, p. 163 et suiv. ; Tertullien, *Ad Scap.*, 4 ; Lucien, *Peregr.*, 24 ; *Lucius*, 54 ; Comp. Philon, *In Flaccum*, 10, 11. — « *Plebi ad pœnam donatus est.* » Lampride, *Comm.*, 7. — « *Ad spectaculum supplicii nostri.* » Quint., *Declam.*, IX, 6. — « *Ad spectaculum sanctorum.* » Actes de saint Mammaire, dans Mabillon, *Analecta*, p. 178 (nova edit.).

3. *Mart. Polyc.*, 12 ; Actes des saints Taraque, Probe et Andronic, 10 (Ruinart, p. 444 et suiv.).

4. L'existence de cet amphithéâtre est admise plus ou moins expressément par le P. Menestrier, *Histoire consulaire*, p. 16, 99, 100 ; Artaud, *Lyon souterrain*, p. 181-182 ; Chenavard, *Lyon antique restauré*, p. 14 et pl. 1 ; Monfalcon, *Lugd. hist. monum.*, I, plan de Lyon antique. Cf. Raverat, *Fourvière, Ainay et Saint-Sébastien* (Lyon, 1880) ; *Revue critique*, 12 juillet 1879 ; *Journal des Savants*, juillet 1881. Quelques-uns veulent que l'amphithéâtre où souffrirent les martyrs de l'an 177 ait été situé aux Minimes (c'est l'opinion ecclésiastique : de Marca, *Dissert. tres.*, édit. Baluze, Paris, 1669, p. 219 ; Meynis, *les Grands souvenirs de l'Égl. de Lyon*, 1872, p. 41 et suiv. ; cf. J.-A.-F. Ozanam, *Établ. du christ. à Lyon*, 1829, p. 33, 237 ; É. Pelagaud, *Lyon-Revue*, nov. 1880) ; mais la grande majorité des antiquaires considère la construction d'apparence circulaire qui se voit en cet endroit comme un théâtre. Spon, p. 50 ; Artaud, Chenavard, Monfalcon, *l. c.* Quant à l'amphithéâtre qu'on a supposé avoir existé à l'ancien Jardin des Plantes, voir ci-après, p. 319, note. Si

cinq ans auparavant [1]. Une foule exaspérée couvrait les gradins et appelait les chrétiens à grands cris. Maturus, Sanctus, Blandine et Attale furent choisis pour cette journée. Ils en firent tous les frais ; il n'y eut, ce jour-là, aucun de ces spectacles de gladiateurs dont la variété avait tant d'attrait pour le peuple.

Maturus et Sanctus traversèrent de nouveau dans l'amphithéâtre toute la série des supplices, comme s'ils n'avaient auparavant rien souffert. On les comparait aux athlètes qui, après avoir vaincu dans plusieurs combats partiels, étaient réservés pour une dernière lutte, laquelle conférait la couronne définitive [2]. Les instruments de ces tortures étaient comme échelonnés le long de la *spina*, et faisaient de l'arène une image du Tartare [3]. Rien ne fut épargné aux victimes. On débuta, selon l'usage, par une procession hideuse [4], où les condamnés, défilant nus devant l'escouade des belluaires, recevaient de chacun d'eux sur le dos d'affreux coups de fouet. Puis on lâcha les bêtes ; c'était le moment le plus émouvant de la journée. Les bêtes ne dévoraient pas tout de suite les victimes ; elles les mordaient, les traînaient ; leurs dents s'enfonçaient dans les chairs nues, y laissaient des traces sanglantes. A ce moment, les spectateurs devenaient fous de plaisir. Les interpellations s'entrecroisaient sur les gradins de l'amphithéâtre. Ce qui faisait, en effet, l'intérêt du spectacle

l'on tient à conserver quelque vérité à l'assertion de Grégoire de Tours (*De glor. mart.*, c. 49), plaçant le martyre à Ainai (*Athanacum*), on peut observer que, d'après une découverte de M. Guigue (*Revue crit.*, l. c.; Raverat, ouvr. cité, p. 17 et suiv.), la colline de saint Irénée s'est appelée *Podium Athanacense ;* mais il est difficile qu'un fait qui se serait passé à l'amphithéâtre de la place Saint-Jean, dans le vieux *Lugdunum*, ait été rapporté à une localité distincte de Lyon. Aux Minimes, l'expression se justifierait ; mais on peut expliquer autrement l'expression *martyres athanacenses*. V. ci-après, p. 323, note 2.

1. On rapporte, en effet, à cet amphithéâtre une inscription donnée par Spon (p. 32, réimpr.) et Menestrier, p. 16 (de Boissieu, p. 529), qui en fixerait la dédicace aux consulats d'Orfitus et de Maximus, en 172. Mais il n'est nullement probable que cette inscription soit relative à l'amphithéâtre. M. Guigue (préf. à la *Monogr. de la cathédr. de Lyon* par Bégule, p. 5-6) montre que les matériaux de la cathédrale vinrent du forum de Trajan, sur la hauteur de Fourvières.

2. Cf. Lettre, § 42 ; Lucien, *Hermotime*, 40 ; Gruter, *Inscr.*, p. 314. Voir ci-dessus, p. 305, la note sur κλῆρος.

3. Lettre, §§ 51, 54, 55, 56. Voir l'*Antechrist*, p. 263 et suiv.

4. C'est le sens de διεξόδους, § 38 ; cf. § 43. Comparez les Actes des martyrs d'Afrique, § 18 ; Lucien, *Toxaris*, 17 ; Quintilien, *Declam.*, IX, 6 ; Martial, *De spect.* IV (*traducta est gyris*).

antique, c'est que le public y intervenait. Comme dans les combats de taureaux en Espagne, l'assistance commandait, réglait les incidents, jugeait des coups, décidait de la mort ou de la vie. L'exaspération contre les chrétiens était telle, qu'on réclamait contre eux les supplices les plus terribles. La chaise de fer rougie au feu était peut-être ce que l'art du bourreau avait créé de plus infernal ; Maturus et Sanctus y furent assis. Une repoussante odeur de chair rôtie remplit l'amphithéâtre et ne fit qu'enivrer ces furieux. La fermeté des deux martyrs était admirable. On ne put tirer de Sanctus qu'un seul mot, toujours le même : « Je suis chrétien. » Les deux martyrs semblaient ne pouvoir mourir ; les bêtes, d'un autre côté, paraissaient les éviter ; on fut obligé, pour en finir, de leur donner le coup de grâce, comme on faisait pour les bestiaires et les gladiateurs.

Blandine, pendant tout ce temps, était suspendue à un poteau et exposée aux bêtes, qu'on excitait à la dévorer. Elle ne cessait de prier, les yeux élevés au ciel. Aucune bête, ce jour-là, ne voulut d'elle. Ce pauvre petit corps nu, exposé à des milliers de spectateurs, dont la curiosité n'était retenue que par l'étroite ceinture que la loi voulait qu'on laissât aux actrices et aux condamnées[1], n'excita, paraît-il, chez les assistants aucune pitié ; mais il prit pour les autres martyrs une signification mystique. Le poteau de Blandine leur parut la croix de Jésus ; le corps de leur amie, éclatant par sa blancheur à l'autre extrémité de l'amphithéâtre, leur rappela celui du Christ crucifié. La joie de voir ainsi l'image du doux agneau de Dieu les rendait insensibles. Blandine, à partir de ce moment, fut Jésus pour eux. Dans les moments d'atroces souffrances, un regard jeté vers leur sœur en croix les remplissait de joie et d'ardeur.

Attale était connu de toute la ville ; aussi la foule l'appela-t-elle à grands cris. On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre précédé d'une tablette sur laquelle était écrit en latin : HIC EST ATTALUS CHRISTIANUS. Il marchait d'un pas ferme, avec le calme d'une conscience assurée. Le peuple demanda pour lui les plus cruels supplices. Mais le légat impérial, ayant appris qu'il était citoyen romain, fit tout arrêter, et ordonna de le ramener à la prison. Ainsi finit la journée. Blandine, attachée à son poteau,

1. Comparez les Actes de sainte Thècle (Le Blant, dans l'*Annuaire de l'Associat. des études grecques*, 1877, p. 263, 268, 269).

attendait toujours vainement la dent de quelque bête. On la détacha et on la ramena au dépôt, pour qu'elle servît une autre fois au divertissement du peuple.

Le cas d'Attale n'était point isolé ; le nombre des accusés croissait chaque jour. Le légat se crut obligé d'écrire à l'empereur, qui, vers le milieu de l'an 177, était, ce semble, à Rome[1]. Il fallut des semaines pour attendre la réponse. Durant cet intervalle, les détenus surabondèrent de joies mystiques. L'exemple des martyrs fut contagieux ; tous ceux qui avaient renié vinrent à résipiscence et demandèrent à être interrogés de nouveau. Plusieurs chrétiens doutaient de la validité de telles conversions ; mais les martyrs tranchèrent la question en offrant la main aux renégats et en leur communiquant une part de la grâce qui était en eux. On admit que le vif pouvait, en pareil cas, revivifier le mort ; que, dans la grande communauté de l'Église, ceux qui avaient trop prêtaient à ceux qui n'avaient pas assez ; que celui qui avait été rejeté du sein de l'Église comme un avorton pouvait en quelque sorte y rentrer, être conçu une seconde fois, se rattacher au sein virginal, se remettre en communication avec les sources de la vie. Le vrai martyr était ainsi conçu comme ayant le pouvoir de forcer le démon à vomir de sa gueule ceux qu'il avait déjà dévorés. Son privilège devenait un privilège d'indulgence, de grâce et de charité.

Ce qu'il y avait d'admirable, en effet, dans les confesseurs lyonnais, c'est que la gloire ne les éblouissait pas. Leur humilité égalait leur courage et leur sainte liberté. Ces héros qui avaient proclamé leur foi en Christ à deux et trois reprises, qui avaient affronté les bêtes, dont le corps était couvert de brûlures, de meurtrissures, de plaies, n'osaient s'attribuer le titre de martyrs, ne permettaient même pas qu'on leur donnât ce nom[2]. Si quelqu'un des fidèles, soit par lettre, soit de vive voix, les appelait ainsi, ils le reprenaient vivement. Ils réservaient le titre de martyr, d'abord à Christ, le témoin fidèle et véritable, le premier-né des morts, l'initiateur à la vie de Dieu, puis à ceux qui avaient déjà obtenu de mourir en confessant leur foi et dont le titre était en quelque sorte scellé et entériné ; quant à eux ils n'étaient que de modestes et humbles confesseurs, et ils demandaient à leurs

1. Tillemont, *Emp.*, II, p. 390-392.
2. Eusèbe, *H. E.*, V, chap. II.

frères de prier sans cesse pour qu'ils fissent une bonne fin. Loin de se montrer fiers, hautains, durs pour les pauvres apostats, comme l'étaient les montanistes purs, comme le furent certains martyrs du IIIe siècle [1], ils avaient pour eux des entrailles de mère et versaient à leur intention des larmes continuelles devant Dieu. Ils n'accusaient personne, priaient pour leurs bourreaux, trouvaient des circonstances atténuantes à toutes les fautes, absolvaient et ne damnaient pas. Quelques rigoristes les trouvaient trop indulgents pour les renégats ; ils répondaient par l'exemple de saint Étienne : « S'il pria pour ceux qui le lapidaient, disaient-ils, n'est-il pas permis de prier pour ses frères ? » Les bons esprits, au contraire, virent avec justesse que c'était la charité des détenus qui faisait leur force et leur valait le triomphe. Leur perpétuelle recommandation était la paix et la concorde ; aussi laissèrent-ils après eux, non comme certains confesseurs, courageux du reste, des déchirements pour leur mère, des discordes et des disputes pour leurs frères, mais un souvenir exquis de joie et de parfait amour [2].

Le bon sens des confesseurs ne fut pas moins remarquable que leur courage et leur charité. Le montanisme, par son enthousiasme et par l'ardeur qu'il inspirait pour le martyre, ne devait pas tout à fait leur déplaire ; mais ils en voyaient les excès. Cet Alcibiade, qui ne vivait que de pain et d'eau, était du nombre des détenus. Il voulut conserver ce régime dans la prison [3] ; les confesseurs voyaient de mauvais œil ces singularités. Attale, après le premier combat qu'il livra dans l'amphithéâtre, eut à ce sujet une vision. Il lui fut révélé que la voie d'Alcibiade n'était pas bonne, qu'il avait tort d'éviter systématiquement de se servir des choses créées par Dieu et de causer ainsi un scandale à ses frères. Alcibiade se laissa persuader et mangea désormais de toutes les nourritures sans distinction, en rendant sur elles grâces à Dieu. Les détenus croyaient ainsi posséder dans leur sein un foyer permanent d'inspiration et recevoir directement les conseils du Saint-Esprit [4]. Mais ce qui, en Phrygie, ne provoquait guère que des abus était ici un principe d'héroïsme. Montanistes par

1. Se rappeler surtout les novatiens.
2. Eusèbe, V, II, 7.
3. Comp. Ruinart, *Acta sinc.*, p. 226.
4. Eusèbe, V, III, 1-3.

l'ardeur du martyre, les Lyonnais sont profondément catholiques par leur modération et leur absence de tout orgueil.

La réponse impériale arriva enfin. Elle était dure et cruelle. Tous ceux qui persévéraient dans leur confession devaient être mis à mort, tous les renégats relâchés. La grande fête annuelle qui se célébrait à l'autel d'Auguste, et où tous les peuples de la Gaule étaient représentés, allait commencer [1]. L'affaire des chrétiens tombait à propos pour en relever l'intérêt et la solennité.

Afin de frapper le peuple, on organisa une sorte d'audience théâtrale, où tous les détenus furent pompeusement amenés. On leur demandait simplement s'ils étaient chrétiens. Sur la réponse affirmative, on tranchait la tête à ceux qui paraissaient avoir le droit de cité romaine, on réservait les autres pour les bêtes ; on fit aussi grâce à plusieurs [2]. Comme il fallait s'y attendre, pas un confesseur ne faiblit. Les païens espéraient au moins que ceux qui avaient antérieurement apostasié renouvelleraient leur déclaration anti-chrétienne. On les interrogea séparément pour les soustraire à l'influence de l'enthousiasme des autres, on leur montra la mise en liberté immédiate comme conséquence de leur reniement. Ce fut là en quelque sorte le moment décisif, le fort du combat. Le cœur des fidèles restés libres qui assistaient à la scène battait d'angoisse. Alexandre le Phrygien, que tous connaissaient comme médecin et dont le zèle n'avait pas de bornes, se tenait aussi près que possible du tribunal et faisait à ceux qu'on interrogeait les signes de tête les plus énergiques pour les porter à confesser. Les païens le prenaient pour un possédé ; les chrétiens virent dans ses contorsions quelque chose qui leur rappela les convulsions de l'enfantement, le fait par lequel l'apostat rentrait dans l'Église leur paraissant une seconde naissance [3]. Alexandre et la grâce l'emportèrent. A part un petit nombre de malheureux que les supplices avaient terrifiés, les apostats se rétractèrent et s'avouèrent chrétiens. La colère des païens fut extrême. Ils accusèrent hautement Alexandre d'être la cause de ces rétractations coupables. On l'arrêta, on le présenta au légat : « Qui es-tu ? »

1. Τῆς ἐνθάδε πανηγύρεως (ἔστι δὲ αὕτη πολυάνθρωπος ἐκ πάντων τῶν ἐθνῶν συνερχομένων εἰς αὐτὴν ἀρχομένης συνεστάναι, § 47). M. Hirschfeld (Allmer, *Revue épigr.*, p. 88-89) n'offre ici qu'un tissu de confusions.

2. Cela résulte de Eus., V, 4, 3, où il est question de confesseurs survivants.

3. Comp. Lettre, §§ 46 et 49.

lui demanda celui-ci. — « Chrétien », répondit Alexandre. Le légat irrité le condamna aux bêtes. L'exécution fut fixée au lendemain.

Telle était l'exaltation de la troupe fidèle, qu'on s'y souciait beaucoup moins de la mort épouvantable qu'on avait devant les yeux que de la question des apostats. L'horreur que les martyrs conçurent contre les relaps fut extrême. On les traita de fils de perdition, de misérables qui couvraient de honte leur Église, de gens à qui il ne restait plus une trace de foi, ni de respect pour leur robe nuptiale, ni de crainte de Dieu. Au contraire, ceux qui avaient réparé leur première faute furent réunis à l'Église et pleinement réconciliés.

Le 1er août, au matin, en présence de toute la Gaule réunie dans l'amphithéâtre [1], l'horrible spectacle commença. Le peuple tenait beaucoup au supplice d'Attale, qui paraissait, après Pothin, le vrai chef du christianisme lyonnais. On ne voit pas comment le légat, qui, une première fois, l'avait arraché aux bêtes à cause de sa qualité de citoyen romain, put le livrer cette fois ; mais le fait est certain ; il est probable que les titres d'Attale à la cité romaine ne furent pas suffisants. Attale et Alexandre entrèrent les premiers dans l'arène sablée et soigneusement ratissée. Ils traversèrent en héros tous les supplices dont les appareils étaient

1. Lettre, § 47. Jusqu'à ces derniers temps, la plupart des antiquaires avaient cru à l'existence d'un amphithéâtre ou naumachie près de l'autel de Rome et d'Auguste, sur l'emplacement de l'ancien Jardin des Plantes (Jardin de la Déserte). Spon, *Ant. de Lyon*, p. 50 (réimpr.); fouilles d'Artaud (Chenavard, p. 17) et de Martin Daussigny (*Congrès de la Soc. franç. d'arch.*, Caen, 1862); Aug. Bernard, *le Temple d'Aug.*, p. 30 et suivantes. M. Vermorel m'a montré d'anciens cadastres, qui placent à cet endroit l'image d'un champ ovale. Si une telle hypothèse était vraie, cet amphithéâtre n'aurait pu être qu'une dépendance de l'autel, destinée spécialement aux fêtes annuelles du mois d'août. Comme la seconde série d'exécutions de martyrs fit partie des fêtes du mois d'août (Lettre, § 47), il s'ensuivrait presque nécessairement que les scènes hideuses de cette seconde série d'exécutions se passèrent dans le petit square, décoré de rocailles artificielles et de cactus, qui borde la rue du Commerce, à mi-côte de la colline de la Croix-Rousse. Mais la cause de cet amphithéâtre paraît maintenant bien compromise. Vermorel, *Rev. crit.*, 12 juillet 1879; Raverat, *Fourvière*, p. 14 et suiv., 32 et suiv.; É. Pélagaud, art. cité, p. 281; *Journal des Savants*, juillet 1881. Il faut attendre la publication des travaux de M. Vermorel. C'est probablement l'autel d'Auguste et l'exèdre où étaient les sièges des soixante peuples qui, par suite des nouvelles recherches, viendront prendre place sur les substructions de l'ancien Jardin des Plantes, au haut des rampes qui mènent de la place Sathonay à la rue du Commerce.

dressés. Alexandre ne prononça pas un mot, ne fit pas entendre un cri ; recueilli en lui-même, il s'entretenait avec Dieu. Quand on fit asseoir Attale sur la chaise de fer rougie et que son corps, brûlé de tous côtés, exhala une fumée et une odeur abominables[1], il dit au peuple en latin : « C'est vous qui êtes des mangeurs d'hommes. Quant à nous, nous ne faisons rien de mal. » On lui demanda : « Quel nom a Dieu ? — Dieu, dit-il, n'a pas de nom comme un homme. » Les deux martyrs reçurent le coup de grâce, après avoir épuisé avec une pleine conscience tout ce que la cruauté romaine avait pu inventer de plus atroce.

Les fêtes durèrent plusieurs jours ; chaque jour, les combats de gladiateurs furent relevés par des supplices de chrétiens. Il est probable qu'on introduisait les victimes deux à deux, et que chaque jour vit périr un ou plusieurs couples de martyrs. On plaçait dans l'arène ceux qui étaient jeunes et supposés faibles, pour que la vue du supplice de leurs amis les effrayât. Blandine et un jeune homme de quinze ans, nommé Ponticus, furent réservés pour le dernier jour. Ils furent ainsi témoins de toutes les épreuves des autres, et rien ne les ébranla. Chaque jour, on tentait sur eux un effort suprême ; on cherchait à les faire jurer par les dieux : ils s'y refusaient avec dédain. Le peuple, extrêmement irrité, ne voulut écouter aucun sentiment de pudeur ni de pitié. On fit épuiser à la pauvre fille et à son jeune ami tout le cycle hideux des supplices de l'arène ; après chaque épreuve, on leur proposait de jurer. Blandine fut sublime. Elle n'avait jamais été mère ; cet enfant torturé à côté d'elle devint son fils, enfanté dans les supplices. Uniquement attentive à lui, elle le suivait à chacune de ses étapes de douleur, pour l'encourager et l'exhorter à persévérer jusqu'à la fin. Les spectateurs voyaient ce manège et en étaient frappés. Ponticus expira, après avoir subi au complet la série des tourments.

De toute la troupe sainte, il ne restait plus que Blandine. Elle triomphait et ruisselait de joie. Elle s'envisageait comme une mère qui a vu proclamer vainqueurs tous ses fils, et les présente au Grand Roi pour être couronnés. Cette humble servante s'était montrée l'inspiratrice de l'héroïsme de ses compagnons ; sa parole ardente avait été le stimulant qui maintint les nerfs débiles et les

1. Ceux à qui ces monstruosités paraîtraient incroyables sont priés de lire Quintilien, *Decl.*, IX, 6.

cœurs défaillants. Aussi s'élança-t-elle dans l'âpre carrière de tortures que ses frères avaient parcourue, comme s'il se fût agi d'un festin nuptial. L'issue glorieuse et proche de toutes ces épreuves la faisait sauter de plaisir. D'elle-même, elle alla se placer au bout de l'arène, pour ne perdre aucune des parures que chaque supplice devait graver sur sa chair. Ce fut d'abord une flagellation cruelle, qui déchira ses épaules. Puis on l'exposa aux bêtes, qui se contentèrent de la mordre et de la traîner [1]. L'odieuse chaise brûlante ne lui fut pas épargnée. Enfin on l'enferma dans un filet, et on l'exposa à un taureau furieux. Cet animal, la saisissant avec ses cornes, la lança plusieurs fois en l'air et la laissa retomber lourdement [2]. Mais la bienheureuse ne sentait plus rien [3]; elle jouissait déjà de la félicité suprême, perdue qu'elle était dans ses entretiens intérieurs avec Christ. Il fallut l'achever, comme les autres condamnés. La foule finit par être frappée d'admiration. En s'écoulant, elle ne parlait que de la pauvre esclave. « Vrai, se disaient les Gaulois, jamais, dans nos pays, on n'avait vu une femme tant souffrir ! »

II.

RECONSTITUTION DE L'ÉGLISE DE LYON. IRÉNÉE.

La rage des fanatiques n'était pas satisfaite. Elle s'assouvit sur les cadavres des martyrs. Les corps des confesseurs qui étaient morts étouffés dans la prison furent jetés aux chiens, et une garde fut établie jour et nuit pour qu'aucun des fidèles ne leur donnât la sépulture. Quant aux restes informes qu'on avait chaque jour traînés ou ratissés de l'arène dans le spoliaire, os broyés, lambeaux arrachés par la dent des bêtes, membres rôtis au feu ou carbonisés, têtes coupées, troncs mutilés, on les laissa

1. Dans cette région des Gaules, il devait être difficile de se procurer des lions. Aussi aucun des martyrs n'est-il dévoré par les bêtes; ce qui ne contribua pas peu à confirmer les chrétiens dans leurs idées sur les supplices destructeurs du corps. Minucius Félix, 11. Comparez ce qui a lieu pour Polycarpe, *l'Église chrét.*, p. 460, et la légende de sainte Thècle.

2. Martial, *Spect.*, XXII (cf. XIX) : « *Jactat ut impositas taurus in astra pilas.* »

3. Μηδὲ αἰσθησιν ἔτι τῶν συμβαινόντων ἔχουσα. Comparez sainte Perpétue, *Passio*, § 20.

également sans sépulture et comme à la voirie, exposés aux injures de l'air, avec une garde de soldats qui veilla sur eux durant six jours. Ce hideux spectacle excitait chez les païens des réflexions diverses. Les uns trouvaient qu'on avait péché par excès d'humanité, qu'on aurait dû soumettre les martyrs à des supplices plus cruels encore ; d'autres y mêlaient l'ironie, quelquefois même une nuance de pitié : « Où est leur Dieu ? disaient-ils. A quoi leur a servi ce culte qu'ils ont préféré à la vie ? » Les chrétiens éprouvaient une vive douleur de ne pouvoir cacher en terre les restes des corps saints. L'excès d'endurcissement des païens leur parut la preuve d'une malice arrivée à son comble et le signe d'un prochain jugement de Dieu [1]. « Allons ! se dirent-ils, ce n'était donc pas assez. » Et ils ajoutaient, en souvenir de leurs apocalypses : « Eh bien, que le méchant s'empire encore, que le bon s'améliore encore [2]. » Ils tentèrent d'enlever les corps pendant la nuit, essayèrent sur les soldats l'effet de l'argent et des prières ; tout fut inutile ; l'autorité gardait ces misérables restes avec acharnement. Le septième jour enfin, l'ordre vint de brûler la masse infecte et de jeter les cendres dans le Rhône, qui coulait près de là [3], pour qu'il n'en restât aucune trace sur la terre.

Il y avait en cette manière d'agir plus d'une arrière-pensée. On s'imaginait, par la disparition complète des cadavres, enlever aux chrétiens l'espérance de la résurrection. Cette espérance paraissait aux païens l'origine de tout le mal. « C'est par la confiance qu'ils ont en la résurrection, disaient-ils, qu'ils introduisent chez nous ce nouveau culte étrange, qu'ils méprisent les supplices les plus terribles, qu'ils marchent à la mort avec empressement et même avec joie. Voyons donc s'ils vont ressusciter et si leur dieu est capable de les tirer de nos mains. » Les chrétiens se rassuraient par la pensée qu'on ne peut vaincre Dieu, et qu'il saurait bien retrouver les restes de ses serviteurs [4]. On supposa, en effet, plus tard des apparitions miraculeuses qui révélèrent

1. Daniel, XII, 10; Apoc., XXII, 11.

2. La recrudescence des idées sur l'apparition de l'Antechrist tenait toujours à une recrudescence de persécution. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 7. Le millénarisme de Népos d'Arsinoé paraît de même avoir été le contre-coup de la persécution de Valérien.

3. Le confluent de la Saône et du Rhône était autrefois aux Terreaux, si bien qu'à partir de ce point la Saône perdait son nom. L'eau qui coulait au pied de Fourvières s'appelait le Rhône.

4. Voir saint Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*, 8-10.

les cendres des martyrs[1], et tout le moyen âge crut les posséder[2], comme si l'autorité romaine ne les eût pas anéanties. Le peuple se plut à désigner ces innocentes victimes sous le nom de Macchabées[3].

Le nombre des victimes avait été de quarante-huit[4]. Les survivants des Eglises si cruellement éprouvées se rallièrent bien vite. Vettius Epagathus se retrouva ce qu'il était, le bon génie, le tuteur de l'Église de Lyon. Il n'en fut pas cependant l'évêque. Déjà la distinction de l'ecclésiastique par profession et du laïque qui sera toujours laïque est sensible. Irénée, disciple de Pothin, et qui avait, si on peut s'exprimer ainsi, une éducation et des habitudes cléricales, prit la place de ce dernier dans la direction de l'Église[5]. Ce fut peut-être lui qui rédigea, au nom des communautés de Lyon et de Vienne, cette admirable lettre aux Églises d'Asie et de Phrygie, dont la plus grande partie nous a été conservée, et qui renferme tout le récit des combats des martyrs[6]. C'est un des morceaux les plus extraordinaires que possède aucune littérature. Jamais on n'a tracé un plus frappant tableau du degré d'enthousiasme et de dévouement où peut arriver la nature humaine. C'est l'idéal du martyre, avec aussi peu d'orgueil possible de la part du martyr. Le narrateur lyonnais et ses

1. Grégoire de Tours, *De gloria mart.*, 49; Adon, 2 juin. L'homélie attribuée à saint Eucher n'en parle pas.

2. Dans l'église des Saints-Apôtres ou de Saint-Nizier, selon les uns, d'Ainai selon les autres (Tillemont, *Mém.*, III, 25-26; Spon, p. 187). Le nom de *martyres Athanacenses*, « martyrs d'Ainai » (Grégoire de Tours, *l. c.*) vient peut-être de ce qu'Ainai fut le premier quartier chrétien. Voir *l'Égl. chr.*, p. 475. Ainai s'étendait alors sur la rive droite et comprenait la colline de Saint-Just. V. *Journal des Sav.*, juin 1881, p. 346. Cela donne une vraie valeur à ce vocable des *Macchabées*.

3. C'est l'ancien nom de l'église, d'abord cathédrale, de Saint-Just. Voir Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, I, p. 168 et suiv.

4. Grég. de Tours, *De gloria mart.*, 49; *Hist.*, I, 27 (comp. le martyrologe d'Adon). Bien que très inexacts, ces passages peuvent contenir un écho de la Lettre des Églises, laquelle, quand elle était complète, se terminait par un catalogue et un classement des martyrs. Voir Eusèbe, V, IV, 3.

5. Eus., V, V, 8; XXIII, 3; XXIV, 11.

6. L'esprit est le même que celui d'Irénée (voir surtout Eus., V, II, 6-7, en comp. Eus., V, XXIV, 18), opposé au gnosticisme, très indulgent pour le montanisme. Rapprochez les idées sur l'Antechrist et sur Satan, qui remplissent la lettre, du millénarisme effréné d'Irénée (Eus. III, XXXIX, 13). Notez aussi l'amitié tendre de l'auteur pour Vettius Épagathus et l'absence de toute mention d'Irénée lui-même. Cf. Œcumenius, *In I Petri*, III.

héros sont sûrement des hommes crédules ; ils croient à l'Antechrist qui va venir ravager le monde[1] ; ils voient en tout l'action de la Bête[2], du démon méchant auquel le Dieu bon accorde (on ne sait pourquoi) de triompher momentanément. Rien de plus étrange que ce Dieu qui se fait une guirlande de fleurs des supplices de ses serviteurs, et se plaît à classer ses plaisirs, à désigner exprès les uns pour les bêtes, les autres pour la décapitation, les autres pour l'asphyxie en prison[3]. Mais l'exaltation, le ton mystique du style, l'esprit de douceur et le bon sens relatif qui pénètrent tout le récit inaugurent une rhétorique nouvelle et font de ce morceau la perle de la littérature chrétienne au IIe siècle.

A l'épître circulaire, les frères de Gaule joignirent les lettres relatives au montanisme écrites par les confesseurs dans la prison. Cette question des prophéties montanistes prenait une telle importance, qu'ils se crurent obligés de dire eux-mêmes leur avis sur ce point. Irénée fut probablement encore ici leur interprète. L'extrême réserve avec laquelle il s'explique dans ses écrits sur le montanisme, l'amour de la paix qu'il porta dans toutes les controverses, et qui fit dire tant de fois que nul n'avait été mieux nommé que lui *Irénæos* (pacifique)[4], portent à croire que son avis était empreint d'un vif désir de conciliation[5]. Avec leur jugement ordinaire, les Lyonnais se prononcèrent sans doute contre les excès, mais en recommandant une tolérance qui, malheureusement, ne fut pas toujours observée en ces brûlants débats.

Irénée, fixé désormais à Lyon, mais en rapports constants avec Rome, y donna le modèle de l'homme ecclésiastique accompli. Son antipathie pour les sectes (le millénarisme grossier qu'il professait, et qu'il tenait des *presbyteri* d'Asie, ne lui paraissait pas une doctrine sectaire), la vue claire qu'il avait des dangers du gnosticisme, lui firent écrire ces vastes livres de controverse, œuvre d'un esprit borné sans doute, mais d'une conscience mo-

1. Eus., V, I, 5.
2. Ὁ θήρ, I, 57; II, 6.
3. Dans Eus., V, I, 27, 36.
4. Eusèbe, V, XXIV, 18.
5. Eusèbe appelle cet avis (κρίσιν) des frères de Gaule εὐλαβῆ καὶ ὀρθοδοξοτάτην. Il n'en eût pas porté ce jugement si la pièce avait été tout à fait favorable à Montan.

rale des plus saines. Lyon, grâce à lui, fut un moment le centre d'émission des plus importants écrits chrétiens. Comme tous les grands docteurs de l'Église, Irénée trouve moyen d'associer à des croyances surnaturelles, qui aujourd'hui nous semblent inconciliables avec un esprit droit, le plus rare sens pratique. Très inférieur à Justin pour l'esprit philosophique, il est bien plus orthodoxe que lui et a laissé une plus forte trace dans la théologie chrétienne. A une foi exaltée, il unit une modération qui étonne ; à une rare simplicité, il joint la science profonde de l'administration ecclésiastique, du gouvernement des âmes ; enfin, il possède la conception la plus nette qu'on eût encore formulée de l'Église universelle. Il a moins de talent que Tertullien ; mais combien il lui est supérieur pour la conduite et le cœur ! Seul, parmi les polémistes chrétiens qui combattirent les hérésies, il montre de la charité pour l'hérétique et se met en garde contre les inductions calomnieuses de l'orthodoxie[1].

Les relations entre les Églises du haut Rhône et l'Asie devenant de plus en plus rares, l'influence latine environnante prit peu à peu le dessus. Irénée et les Asiates qui l'entourent suivent déjà pour la pâque l'usage occidental. L'usage du grec se perdit ; le latin fut bientôt la langue de ces Églises, qui, au IVe siècle, ne se distinguent plus essentiellement de celles du reste de la Gaule. Cependant les traces d'origine grecque ne s'effacèrent que très lentement ; plusieurs usages grecs se conservèrent dans la liturgie à Lyon, à Vienne, à Autun, jusqu'en plein moyen âge[2]. Un souvenir ineffaçable fut inscrit aux annales de l'Église universelle ; ce petit îlot asiatique et phrygien, perdu au milieu

1. *Adv. haer.*, I, XXV, 5 ; III, XXV, 6. 7.

2. Voir Charvet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, p. 133 ; Lebrun des Marrettes, *Voyage liturgique en France*, 1718, p. 27 ; Godeau, *Hist. eccl.*, I, p. 290 ; Tillemont, *Mém.*, II, p. 343 ; Mabillon, *De liturgia gallic.*, p. 280 ; Le Blant, *Manuel d'épigr. chrét.*, p. 93-94 ; ci-dessus, p. 288, et *l'Égl. chrét.*, p. 470. Inscription grecque à Lyon, au VIe siècle (Le Blant, *Inscr. chrét.*, n° 46) ; à Vienne en 441 (*ibid.*, n° 415) ; à Autun (voir ci-dessus, p. 297-298). Hors de Marseille et d'Arles, l'existence d'inscriptions grecques chrétiennes ne doit pas faire croire que l'on parlât ou même que l'on cultivât la langue grecque dans le pays. Ces inscriptions viennent, en général, d'Orientaux, surtout de Syriens (Grég. de Tours, *Hist.*, VII, 31 ; VIII, 1 ; X, 26), dont l'immigration continue jusqu'au VIe siècle, et qui avaient l'habitude de se faire des épitaphes grecques, en mentionnant le nom de leur village d'origine. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 78. A Arles et à Marseille, le grec vécut jusqu'au VIe siècle.

des ténèbres de l'Occident, avait jeté un éclat sans égal [1]. La solide bonté de nos races, associée à l'héroïsme brillant et à l'amour des Orientaux pour la gloire, produisit un épisode sublime. Blandine, en croix à l'extrémité de l'amphithéâtre, fut comme un Christ nouveau. La douce et pâle esclave, attachée à son poteau sur ce nouveau calvaire, montra que la servante, quand il s'agit de servir une cause sainte, vaut l'homme libre et le surpasse quelquefois. Ne disons pas de mal des canuts, ni des droits de l'homme. Les ancêtres de cette cause-là sont bien vieux. Après avoir été la ville du gnosticisme et du montanisme, Lyon sera la ville des vaudois, des *Pauperes de Lugduno*, en attendant qu'elle devienne ce grand champ de bataille où les principes opposés de la conscience moderne se livreront la lutte la plus passionnée. Honneur à qui souffre pour quelque chose ! Le progrès amènera, j'espère, le jour où ces grandes constructions que le catholicisme moderne élève imprudemment sur les hauteurs de Montmartre, de Fourvières, seront devenues des temples de l'Amnistie suprême, et renfermeront une chapelle pour toutes les causes, pour toutes les victimes, pour tous les martyrs [2].

E. RENAN.

1. Les légendes des saints Épipode et Alexandre (Tillemont, *Mém.*, III, p. 30 et suiv.; Ruinart, *Acta sinc.*, p. 73 et suiv.; *Acta SS.*, 22 avril), qui forment comme une suite aux Actes des quarante-huit martyrs, n'ont pas de valeur historique.

2. Cet article fait partie du VI[e] vol. des Origines du Christianisme, intitulé : *Marc-Aurèle*.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Y A-T-IL EU DES ÉTATS GÉNÉRAUX EN L'AN 1313?

M. Hervieu, dans son travail sur les premiers états généraux, a cru pouvoir affirmer que Philippe le Bel avait réuni en 1313 une assemblée de ce genre dont aucun historien encore n'avait tenu compte [1]. Le livre de M. Hervieu est en général fort exact et riche en renseignements nouveaux ; je crois pourtant qu'il s'est trompé sur le point en question.

M. Hervieu reconnait qu'on ne possède pour ces prétendus états de 1313 ni procès-verbaux d'élections, ni procurations. On ne sait ni quel jour ils se sont réunis, ni ce qui s'y est passé. L'existence n'en peut être déduite que d'une pièce du 18 septembre 1313 (*Ord.*, t. I, p. 529), où on lit : « Par grant délibération des prélaz, duz, contes et autres barons de nostre royaume, des mestres de nos monnoyes et plusieurs autres bonnes gens des bonnes villes de nostre royaume, sages congnoissans ou fait des monnoyes... » M. Hervieu trouve ces termes assez explicites pour qu'on ne puisse mettre en doute qu'il s'agit d'états.

Je ferai remarquer d'abord que la pièce citée ici ne peut être étudiée isolément, on doit la rapprocher d'autres documents auxquels elle fait suite. Laurière qui l'a imprimée en note dans le t. I des *Ord.*, à la page 527-528 (et non à la page 529), lui donne pour titre, d'après le manuscrit des Mémoriaux dont il la tire, « Commission pour faire garder les ordenances des monnoies. » Philippe le Bel s'adresse à « mestre Jehan de Cerez, Thresorier de Lisieux, Guillaume de Hangest et Pierre le Feron. » Il leur rappelle que, dans de nouvelles ordonnances sur les monnaies, il a arrêté que, pour chaque sénéchaussée et bailliage, il y aurait des agents spéciaux chargés de veiller à ce que les officiers royaux observent ce qui leur a été prescrit en matière de monnaies. Or, une ordonnance de juin 1313 porte précisément (*Ord.*, t. I, p. 522) qu'il y aura des « commissaires et enquesteurs » qui seront chargés de punir « ceux qui seront trouvez

1. Hervieu, *Recherches sur les premiers états généraux*. Thorin, 1879, p. 101-104.

avoir mesuré contre ces ordennances des monnoies faites ça en arrière, par nous et par nos prédécesseurs. » Philippe le Bel, dans le préambule (p. 519), déclare que cette ordonnance a été arrêtée « sur ce appellé avecq nous nostre conseil, et les maistres de nos monnoies, grand plenté de bonnes gens de bonnes villes de nostre royaume, sages et esprouvez en toutes choses. »

Dans plusieurs autres pièces, qui appartiennent à cette même époque de l'année 1313, Philippe le Bel indique encore qu'il s'est aidé des avis d'une assemblée composée des gens du conseil, de grands personnages de la noblesse et du clergé et de bons bourgeois des villes[1]. Seulement, comme l'énumération est longue, on oublie de mentionner tantôt une catégorie, tantôt l'autre, ici les prélats et les barons, là les bourgeois. La commission envoyée à Jehan de Cerez et autres est la seule pièce où on ait négligé d'indiquer le conseil, mais l'omission était sans importance, puisque cette commission n'était que le commentaire d'une ordonnance antérieure où la participation du conseil est nettement spécifiée.

De cet ensemble de documents, que M. Hervieu a eu le tort de ne pas rapprocher les uns des autres, je conclus que le conseil, vers juin 1313, s'occupa une fois de plus de la question des monnaies. Pour donner plus de force à ses décisions et pour en assurer l'observation dans tout le royaume, on y fit siéger un grand nombre de Prélats, de Barons, de bourgeois qui le renforcèrent. Mais on ne peut confondre cette assemblée avec des états généraux comme ceux de 1302 et de 1308. C'est qu'en effet on ne trouve en 1313, M. Hervieu en convient, ni procès-verbaux ni procurations analogues à celles qu'on possède pour 1302 et 1308 : il est difficile de supposer, si ces pièces ont existé, qu'elles aient toutes disparu et que cette disparition n'ait eu lieu que pour les états de 1313. Les gens des bonnes villes qui vinrent siéger au conseil en 1313 n'avaient pas, selon moi, été élus par leurs villes ; ils avaient été désignés par les officiers royaux à qui on avait recommandé de choisir ceux qui étaient « congnoissans ou fait des monnoyes. »

En outre on ne voit pas que sous Philippe le Bel les états généraux dont l'existence est certaine, ceux de 1302, 1308, 1314, aient été appelés à participer à la rédaction d'ordonnances. Cette tâche appartient au conseil. Quand le roi à cette époque mentionne qu'il a pris aide de quelqu'un, il indique le conseil : cf. *Ord.*, t. I, p. 309, 316,

1. Cf. mandement au bailli de Cotentin, où le Conseil seul est mentionné, *Ord.*, t. I, p. 519, note; mandement à l'évêque de Maguelonne, *ib.*, p. 519-520, où il n'est question que du Conseil, des maîtres des monnaies et des bourgeois; et les autres pièces citées en note des pages 520, 521.

352, 368, 426, 448, 454, 475, 477, 510, 512, 517, 525, etc. Les états généraux n'avaient point de part à l'administration régulière; Philippe le Bel s'en servait comme d'une arme extraordinaire dans les circonstances difficiles, mais il ne leur demandait ou plutôt il ne leur enjoignait que de ratifier ses décisions.

M. Hervieu invoque, il est vrai, une pièce du 10 octobre 1313 qui porte : « comme nous, avec plusieurs prélats, barons de nostre royaume et avec les plus grans de nostre conseil..., » et il prétend que la présence de personnes distinctes des membres du conseil est une preuve certaine qu'il existe là des états. C'est méconnaître la nature du conseil et les usages de cette époque. Le conseil, qui avait hérité en partie des attributions de l'ancienne cour féodale du roi, se composait de membres ordinaires, mais il dépendait du roi d'y adjoindre telles ou telles personnes dont la présence lui semblait bonne. Sans remonter au-delà du XIV^e^ siècle, j'en citerai des exemples probants. Dans des lettres du 18 janvier 1308 (t. I, p. 449, p. 454), Philippe le Bel dit qu'il a « fait venir de plusieurs bonnes villes de nostre royaume deus ou trois preudes homes de chascune qui miex se congnoissent ou fait des monnoyes » et qu'il a fait l'ordonnance « par le conseil desdiz preudes hommes et de nostre autre grant conseil ». Dans deux autres documents de 1310 sur les monnaies (t. I, p. 475, 477) il est encore question de « sages » distincts du conseil et qui l'aident. En janvier 1312 Philippe le Bel règle le commerce d'épiceries, et il agit (t. I, p. 512) « par grant deliberation de nostre conseil, et de grant plainte [1] de marchants d'espicerie et d'avoir de pois, sages et cognoissans en tels choses de la ville de Paris, et d'autres diverses villes, et lieus de nostre royaume, *pour ce appelés avec nous à nostre conseil.* » En d'autres circonstances ce sont des prélats ou des barons dont la participation aux travaux du conseil est indiquée : *ib.*, t. I, p. 347, 390, 412.

Je sais qu'il est difficile de distinguer avec précision entre les divers genres d'assemblées qui se tenaient alors. Néanmoins l'assemblée qui en 1313 s'est occupée des monnaies présente tous les caractères de ces réunions du conseil où le roi faisait siéger des personnes étrangères à ce corps; au contraire, il lui manque quelques-uns des caractères essentiels qui distinguent les états de 1302, 1308, 1314. Donc l'existence d'états généraux en 1313 ne saurait être admise, tant qu'on n'en donnera pas de meilleures preuves.

C. Bayet.

1. Il faut corriger le texte et lire *planté* au lieu de *plainte?*

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉROME.

(*Suite.*)

Après la réception des dépêches du duc de Cadore relatives à la campagne de Saxe et au mécontentement de l'empereur, M. Reinhard, assez embarrassé pour jouer le rôle délicat qui lui était imposé, eut plusieurs conversations avec les personnes faisant l'objet des lettres de Champagny et répondit au ministre des relations extérieures de France les deux lettres suivantes, datées de Cassel les 4 et 8 août 1809 :

La dépêche chiffrée par laquelle Sa Majesté daigne me faire connaître, pour mon instruction seule, le jugement qu'Elle a porté de l'expédition de Sa Majesté westphalienne en Saxe et m'ordonne de nouveau de l'instruire de tout ce qui est propre à faire apprécier le gouvernement de la Westphalie auquel Elle prend un si vif intérêt, me laisse dans la ligne qui m'avait été tracée jusqu'à ce moment par les instructions de Votre Excellence.

La seconde dépêche, qui me charge de faire connaître directement à M. le comte de Furstenstein et à MM. les généraux Rewbell et d'Albignac le mécontentement de Sa Majesté, me fait sortir de cette ligne : elle m'impose de nouveaux devoirs et une responsabilité nouvelle.

Dès hier et avant-hier je me suis acquitté des ordres qui m'ont été donnés auprès de M. le comte de Furstenstein et de M. le général d'Albignac. Le général Rewbell est absent. Dès hier et avant-hier je me suis occupé des éléments d'un nouveau rapport à soumettre à Votre Excellence sur l'état actuel de la Westphalie. Mais plus la circonstance me parait grave et importante, et plus, Monseigneur, je sens le besoin de me recueillir afin que le rapport que j'ai à faire soit digne d'être mis sous les yeux de Sa Majesté impériale, non seulement par sa scrupuleuse fidélité, mais encore par l'exactitude de ses aperçus. Les reproches que Sa Majesté impériale adresse aux personnes désignées ne sont que trop fondés ; mais si l'on peut espérer qu'ils produiront sur leur conduite personnelle un effet salutaire, il n'en résulterait peut-être pas encore une amélioration très sensible dans la marche des affaires générales, puisque l'influence de ces personnes sur le Roi n'est qu'indirecte, partielle et intermittente. Comme il s'agit avant tout d'épargner un chagrin pénible au roi, chagrin qui affligerait profondément et ses serviteurs (et, comme le dit avec vérité Votre Excellence, tous

ceux qui le connaissent lui sont attachés), je n'ai point hésité, et d'après votre lettre même, et de l'aveu de M. le comte de Furstenstein, à en entretenir M. Siméon et M. le général Eblé.

Toutes ces conversations, Monseigneur, n'ont encore amené aucun résultat de détermination : elles n'en amèneront peut-être aucun de fait, puisqu'en dernière analyse, tout dépend de la volonté du Roi qui est forte et absolue, sans être ferme et constante.

Dans cet état de choses, quelques jours encore me paraissent nécessaires pour laisser fermenter et éclaircir les sensations et les idées ; et ce sera dans le courant de la semaine prochaine que j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une expédition où, je l'espère, Votre Excellence trouvera au moins de mon côté la preuve de l'ahsolu dévouement avec lequel j'ai à cœur de servir Sa Majesté l'Empereur, mon bienfaiteur et mon maitre.

Le 8 août 1809.

J'ai à vous rendre compte des conversations que j'ai eues d'après les ordres de Sa Majesté impériale avec M. le général d'Albignac et M. le comte de Furstenstein. Le premier allait partir pour son expédition, lorsque j'ai saisi une occasion qui se présentait à propos pour le faire prier de passer chez moi. Après lui avoir parlé en termes généraux de la commission dont j'étais chargé, je lui ai montré la lettre de Votre Excellence. M. d'Albignac en a été profondément affligé. « Je ne me mêlerai point, a-t-il dit, de ce qui regarde les autres personnes qui ont aussi encouru le mécontentement de Sa Majesté impériale. Pour moi, je dirai que je ne suis que soldat et que je ne sais qu'obéir. D'ailleurs, comment ai-je pu devenir l'objet des reproches de Sa Majesté l'Empereur, moi qui pendant toute la campagne n'ai vu le roi que trois ou quatre fois et pendant autant de quarts d'heure ? — Vous avez, ai-je répondu, été chargé de l'expédition contre Schill, votre nom a paru souvent et pendant que vous commandiez l'avant-garde, il a paru souvent seul dans les bulletins de l'expédition en Saxe. Sa Majesté impériale a dû penser, en conséquence, que vos conseils avaient influé sur la conduite des affaires. — Des conseils, a dit M. d'Albignac, le roi n'en reçoit de personne, c'est l'homme le plus absolu que je connaisse. — Et cependant, ai-je repris, comment se fait-il qu'il y ait eu tant d'ordres et de contre-ordres dont vous vous plaigniez vous-même ? D'où vient ce système vacillant dont Sa Majesté impériale se plaint avec tant de raison ? » M. d'Albignac à gardé le silence. « Le roi, ai-je dit, a le coup d'œil vif, prompt et juste ; il le sait, peut-être s'y fie-t-il trop, et de là ce qu'il y a de prompt et d'absolu dans ses volontés. Peut-être ses idées manquent-elles quelquefois de liaison. L'objet n'a pas été considéré sur toutes ses faces ; la justesse de son esprit le lui fait apercevoir, et de là cette versatilité. Avec un esprit comme le sien il y a de la ressource, et cette versatilité même donne les moyens d'influer sur ses déterminations. — Oui, quand on y est, ou qu'il n'est pas trop tard ; mais, a-t-il ajouté avec le mouvement d'un homme pénétré, comment

me justifier, lorsque je ne le pourrais qu'en accusant le Roi ? Encore une fois je ne suis que soldat et je ne fais qu'obéir. — Cela ne vous sauvera pas ; encore une fois, le roi est jeune et vous avez sa confiance. — Le roi a déclaré qu'il ne reconnaîtrait aucune supériorité : d'ailleurs comment pourrais-je m'en arroger, moi dont l'avancement trop rapide pour mon mérite ne me donne aucun droit de prétendre à aucune supériorité ni d'expérience ni de lumières ? — Oui vous étiez tous dans ce cas, et le sentant vous-même et pouvant prévoir la responsabilité qui pèserait sur vous, pourquoi n'avez-vous pas engagé Sa Majesté à emmener le général Eblé ? — Je l'ai désiré, demandez au général Eblé ce que je lui ai dit à ce sujet avant de partir ? Que me reste-t-il à présent, qu'à me faire tuer ou à rentrer dans l'armée de l'empereur comme simple lieutenant de cavalerie. — Mais pensez donc au roi, vous lui êtes attaché : nous avons à craindre tous un coup sensible qui pourrait le frapper. — Monsieur, m'a dit le général d'Albignac, j'en suis au désespoir, mais je vous le répète, je n'ai point d'influence ; aucun de nous n'en a et n'en aura. » — Il s'est levé en me serrant la main et les larmes aux yeux pour aller se mettre à la tête de son détachement.

Le général d'Albignac, Monseigneur, a la réputation d'un homme franc et d'un honnête homme. Il s'est souvent prononcé contre des abus et surtout contre l'excès des dépenses, lors même qu'elles concernaient son propre département. Il brûlait d'ambition de se faire une réputation militaire et il est profondément affecté de l'avoir manqué, autant que je puis me permettre de juger. Je crains que malgré l'esprit qu'il a, ses moyens ne répondent pas à ses désirs. Son caractère, d'ailleurs, est d'une véhémence qui souvent avoisine la brutalité, et lorsque dans sa dernière campagne contre Schill il s'est trouvé aux prises avec le flegme allemand, ou avec les formalités des employés civils, son emportement quelquefois n'a plus connu de bornes : de là des plaintes et des reproches réciproques ; et tandis que le général d'Albignac ne voyait dans les autorités civiles que des partisans de l'ennemi et des traîtres, celles-ci trouvaient en lui un despote dont le pays avait à souffrir plus que de l'ennemi. La jalousie de métier l'avait brouillé avec le général Gratien : il s'en est corrigé, et pendant la campagne de Saxe, je lui ai entendu faire l'éloge de l'expédition de Stralsund ; mais une forte animosité a éclaté entre lui et le général Rewbell. On s'est querellé même en présence du roi, voilà du moins un choc d'où pouvait jaillir la lumière, et il semble que le roi qui l'a souffert souffrirait aussi des conseils.

Je dis à M. de Furstenstein que j'avais reçu deux dépêches de Votre Excellence : que dans la première S. M. I. me faisait connaître pour mon instruction seule qu'elle n'approuvait pas la manière dont avait été conduite l'expédition en Saxe ; que j'aurais renfermé scrupuleusement en moi-même cette communication, si par la seconde dépêche je n'avais point été chargé d'une commission pénible ; que Sa Majesté pensait que

si des fautes avaient été commises, il fallait moins les attribuer au roi qu'aux personnes auxquelles il accordait sa confiance. « Cela, me dit M. de Furstenstein en m'interrompant, ne peut me concerner en aucune manière : je suis tout à fait étranger aux affaires militaires. » — « Je demande pardon à Votre Excellence, les vues de Sa Majesté s'étendent plus loin, et les personnes à qui je suis chargé de parler sont les généraux d'Albignac et Rewbell, et M. le comte de Furstenstein. » — « Pour les affaires civiles je ne m'en mêle pas plus que des affaires militaires, et je me tiens exactement renfermé dans mes fonctions. D'ailleurs, le roi ne souffre pas qu'on lui donne des conseils et il chasserait celui qui l'oserait. Je suis attaché à Sa Majesté, je cherche à la servir fidèlement, mais je n'ai aucune influence. » — « Sa Majesté suppose avec raison de l'influence à celui qui est constamment auprès de la personne du roi et qui vit dans une certaine intimité avec Sa Majesté. L'influence, d'ailleurs, consiste ou à donner des conseils ou à empêcher l'effet de ceux qui ne seraient pas bons, à provoquer certaines mesures ou à s'y opposer. » — « Mais comment peut-on croire que je donne des conseils perfides, moi qui donnerais ma vie pour le roi? » — « J'ose dire que personne ne le croit ; mais (voyant que je n'avançais point) je dois vous demander, monsieur le Comte, la permission de vous montrer, comme j'y suis autorisé, la lettre de M. de Champagny. »

La lecture de cette lettre fit une forte impression sur M. de Furstenstein. « Si j'ai eu le malheur, dit-il, de déplaire à Sa Majesté impériale, il ne me reste qu'à donner ma démission. » — « Non : il ne suffirait pas de ne s'occuper ici que de soi-même puisqu'il s'agit de nous réunir tous pour épargner un chagrin au roi, et je prie Votre Excellence de me seconder comme je la seconderai autant que cela est en moi. » — « Monsieur Reinhard, ce que vous savez depuis hier, le roi le sait depuis trois jours ; je savais aussi que Sa Majesté impériale est mécontente de moi, et depuis deux jours j'en suis malade, mais comment faire? Le roi écrira à l'empereur : il le priera de lui dire ce qu'il veut qu'il fasse, et il fera tout ce que Sa Majesté impériale voudra. » — « Cela est très bien : l'empereur est le frère aîné ou, pour me servir d'une expression de Sa Majesté elle-même, le père du roi. L'empereur est celui auquel personne au monde ne peut se comparer, enfin il est le maître. Mais dès ce moment il existe ici deux hommes qui appartiennent au roi et qui appartiennent aussi à l'empereur : c'est M. Siméon et M. le général Eblé. Pourquoi ne se concerterait-on pas avec eux dans une circonstance aussi importante? » M. de Furstenstein n'est point entré dans cette idée : du moins il ne lui a pas donné de suite et il m'a paru que c'était parce que, comme MM. Siméon et Eblé eux-mêmes, il n'en attendait pas beaucoup de succès. « Pourquoi, continuai-je, le roi n'a-t-il pas emmené pour l'expédition de Saxe le général Eblé? » — « Le général Eblé était trop nécessaire ici. D'ailleurs, si le roi n'a été entouré que de jeunes officiers, ce n'est pas sa faute, il avait demandé des officiers de

mérite à Sa Majesté impériale[1]. On a, m'a dit ensuite M. de Furstenstein, fait beaucoup de faux rapports à l'empereur. » — « Par exemple? » — M. de Furstenstein après un moment d'hésitation : « Par exemple on a mandé que le roi avait écrit une lettre inconvenante au général Kienmayer (mais vous n'y étiez plus alors), tandis que le roi n'a point écrit, mais qu'il a seulement envoyé un officier avec un message verbal; (après un moment d'hésitation encore) on a aussi mandé que le roi amenait avec lui six voitures attelées de six ou huit chevaux. » — « Moi je n'ai parlé que des voitures du corps diplomatique, et j'ai dit que nous en avions trois. » — « Le roi, Monseigneur, n'avait que deux calèches, l'une pour lui et l'autre pour ses valets de chambre. Les fourgons appartenant à la bouche, etc. pouvaient être au nombre de quatre, mais indépendamment de cela, le train était hors de proportion avec le corps d'armée. En Saxe, il fallait 1,800 chevaux de réquisition : celle qui parvint à Gotha, pendant que nous y étions, était encore de 1,300. Les Hollandais surtout avaient un train énorme. »

Ma conversation avec M. de Furstenstein s'est prolongée pendant près d'une heure. Sans égard pour les chevaux attelés, je me sentais pressé d'obtenir quelque chose, et qui nous aurait vus aurait dit que c'était moi qui recevais les reproches. Le ton de M. de Furstenstein devenait quelquefois confidentiel, mais sans abandon, et surtout il n'est entré dans aucun détail d'explication ni de justification. Le général d'Albignac avait été surpris à l'improviste : il n'avait pris conseil que de ses sentiments. M. de Furstenstein s'était préparé : il avait pris conseil d'autrui.

Suit dans la lettre de Reinhard le portrait du comte de Furstenstein inséré au liv. XIII (4e volume) des Mémoires de Jérôme.

Pour ce qui concerne le général Rewbell, Monseigneur, je ne l'ai guère vu qu'à la cour, et, pendant la campagne de Saxe, on disait ici généralement qu'il s'était distingué en Silésie. Pendant tout l'hiver dernier il avait été écarté, lorsque le comte de Bernterode avait la faveur : quand elle lui est revenue, il n'a montré que de la morgue et de la fatuité. Il faut voir les hommes en position pour les juger.

Je venais, Monseigneur, d'achever ce paragraphe, lorsqu'on est venu me dire, encore sous grand secret, que le général Rewbell avait écrit au roi pour demander une indemnité pour sa troupe, à laquelle il avait promis, lui Rewbell, le pillage de la ville de Brunswick. La ville de Brunswick, Monseigneur, où se tient en ce moment une foire célèbre depuis plusieurs siècles et qu'un usage sacré met plus éminemment en ce moment sous la protection du droit des gens, la ville de Brunswick, seconde ville du royaume, seconde résidence du roi, s'était conduite avec une sagesse admirable pendant les derniers événements. Dans une population de 30,000 hommes, aucun habitant n'avait manqué à son

1. Cela était vrai.

devoir ; la populace même n'avait pas commis le moindre désordre. Le duc d'Œls avait respecté les lieux où avait vécu son père : il n'avait rien exigé, il n'avait compromis personne. Après son départ les proclamations qu'il avait fait afficher furent arrachées sur-le-champ ; et le général Rewbell avait promis le pillage de cette ville aux troupes westphaliennes !

Il faut rendre justice au roi : il a été profondément affecté de cette inconcevable démence. Le conseil des ministres s'est occupé hier de la rédaction d'un décret qui destitue le général Rewbell et le déclare incapable à jamais de servir Sa Majesté. Le général Bongars a été envoyé pour prendre le commandement de sa troupe. Le décret n'a point encore été signé : il sera probablement adouci si le général Rewbell dans l'intervalle est encore parvenu à bien mériter contre le duc d'Œls. M. Siméon voulait qu'on se bornât à la destitution. Les autres ministres ont insisté pour la sévérité entière, et je jurerais, Monseigneur, que dans leur âme ils n'ont été guidés que par l'horreur que leur inspirait son action.

Il me reste à rendre compte à Votre Excellence de mes conversations avec M. Siméon et avec M. le général Eblé. Ces deux ministres confirment ce que m'ont assuré les deux premiers interlocuteurs, que personne n'exerce une influence directe et soutenue sur l'esprit du roi ; que ses volontés changent souvent, mais qu'elles sont toujours absolues. Malheureusement, il n'y a point là de contradiction, même apparente. Tout s'explique par l'idée exagérée que le roi se fait de la puissance souveraine, par le désir de régner seul, par son âge et par ses habitudes. Avec un jeune prince comme lui, personne n'a d'influence, et tout le monde en a. Croyant toujours agir d'après lui-même, il n'agit que d'après des inspirations prises au hasard, et comme la plupart de ses résolutions sont plutôt dictées par un aperçu prompt et rapide que par l'étude et la réflexion, la justesse même de son esprit le rend vacillant, lorsqu'à une idée qui lui paraissait bonne il en trouve à substituer une qui lui paraît meilleure. En vain les bien intentionnés voudraient-ils se concerter, le roi se défie des concerts : la malveillance s'en prévaudrait, ce serait le moyen de tout perdre. Avoir des volontés, c'est à ses yeux avoir du caractère, tandis que trop souvent c'est en manquer. « L'empereur aime que l'on ait du caractère », voilà son refrain lorsqu'on lui représente les conséquences d'une certaine manière de penser et d'agir qui semblerait blesser ses rapports personnels avec son auguste frère ; tant il est vrai que lors même qu'un esprit mal entendu d'indépendance ou d'opposition semble diriger sa conduite, le roi ne s'y livre que dans la persuasion d'être d'accord avec la pensée secrète de l'empereur.

Pour moi, dans toutes les occasions soit publiques, soit particulières, où j'ai l'honneur d'approcher Sa Majesté, je n'ai reconnu que des preuves d'une vénération profonde dont le roi est pénétré pour Sa Majesté impériale. Jamais je n'ai aperçu en lui un mouvement qui ne

fût dicté par le respect, ou par la confiance, ou par l'orgueil de lui appartenir. Je me suis convaincu que tout ce qui paraîtrait contraire à ces sentiments intimes ne vient que d'une erreur de l'esprit et que cette erreur s'est déjà affaiblie. J'oserais dire que les fautes commises dans l'expédition de Saxe ont été prévues et en quelque sorte expiées par l'aveu qu'il m'a fait à Leipzig, que, si au lieu de vingt-quatre ans il en avait eu trente, il ne l'aurait pas entreprise.

C'est à cette pensée, c'est à cette conviction que l'expérience s'acquiert et ne s'anticipe point que, comme Sa Majesté impériale l'a déjà fait avec tant de sagesse dans la lettre que Votre Excellence m'a écrite, il convient de le ramener. Le roi prend trop la mesure de sa supériorité sur ceux qui l'entourent habituellement. Il lui en coûte de reconnaître celle de l'âge, de l'expérience et des études, et parce que souvent son résumé vaut mieux qu'un long rapport, qu'une longue discussion, parce que les qualités éminentes qu'un roi possède sont bientôt représentées par la flatterie comme les seules qu'un roi doive posséder, Sa Majesté méconnaît la longueur du chemin et la grandeur des efforts qu'il lui restait à faire pour arriver à la perfection. Elle m'a dit deux fois en voyage : « Depuis que je ne suis plus à Cassel, tout y va mal : la tête y manque ». Elle l'a dit sans amour-propre, parce qu'elle le croyait et parce que dans un certain sens elle avait raison. Les circonstances pénibles où elle s'est trouvée et où elle se trouvera encore pourront devenir une source de biens. La sagesse de Sa Majesté impériale saura y puiser le remède de l'avenir.

La gloire militaire intéresse directement et éminemment Sa Majesté impériale. Une autre crise se prépare pour ce royaume par l'état des finances auquel Sa Majesté impériale est aussi directement intéressée. Si la paix qui paraît prochaine doit donner le repos aux peuples d'Allemagne, si elle doit consolider la Confédération du Rhin, ce bienfait encore ne peut émaner que des mains de Sa Majesté l'empereur. Tout ce que je me permettrai d'ajouter, Monseigneur, c'est que je suis convaincu de la nécessité de venir au secours des intentions et des mesures du roi et qu'aucun des sujets de Sa Majesté impériale qui sont ici ne saurait remplir dans toute son étendue et sous tous les rapports de convenance une si haute mission.

P. S. — Votre Excellence trouvera dans le moniteur westphalien du 8 une lettre du ministre de l'intérieur au préfet de Brunswick : elle fait allusion au décret de destitution du général Rewbell ; mais ce décret n'est point encore imprimé. Il avait été envoyé à l'imprimerie, composé et traduit : M. de Bercagny ayant attendu jusqu'à minuit l'ordre positif d'insertion ne voulut pas passer outre. Le considérant est très fort et presque infamant contre cet officier ; le dispositif a été restreint à la destitution. On dit qu'hier il est arrivé à Minden à quatre lieues de Cassel, et que de là il a écrit à Sa Majesté.

Le général Bongars écrit que les troupes dont il venait de prendre le commandement se livrent à des excès et au pillage dans le pays de Ha-

novre, et que les habitants en sont exaspérés. Le duc d'Œls doit avoir passé Nienbourg. Le général Gratien a reçu un courrier du roi de Hollande : on croit que son corps a été rappelé à cause du débarquement des Anglais.

Nous avons dit que le 27 juin le duc de Brunswick s'était séparé de ses alliés et avait pris la route de la Westphalie. Lorsque l'armistice de Znaïm fut conclu, le gouvernement autrichien lui fit dire de cesser les hostilités. Il refusa, ne se regardant pas comme engagé par les mesures du cabinet de Vienne, et résolu à tenir seul la campagne. Le roi Jérôme mit à ses trousses le général Rewbell. Le duc se dirigea de Plauen sur Zwickau, espérant faire soulever les anciens États et au pis aller donner la main aux Anglais. Le 22 juillet il se mit en marche de Zwickau sur Leipzig, adressa une allocution aux officiers d'abord, aux soldats ensuite de sa légion, pour leur faire savoir qu'il était décidé à persévérer dans son entreprise, les laissant libres de déposer les armes s'ils le voulaient. Un petit nombre se retira, mais il lui resta une troupe dévouée et résolue de près de 3,000 combattants, dont 700 cavaliers avec quelques bouches à feu.

Le 25 juillet, il parut devant Leipzig sans avoir été inquiété. Le 26, il poursuivit sa route sur Brunswick par Halle et Halberstadt.

Cette marche était audacieuse et pleine de danger. En effet, la division hollandaise Gratien était à Erfurth, à vingt lieues sur sa gauche ; les Saxons de Thielmann à Dresde ; au nord, la garnison de Magdebourg ; enfin, la division Rewbell de Westphalie, ancienne d'Albignac, forte de 6,000 hommes, était entre Brême et Celle, dans le Hanovre, prête à se porter aux bouches du Weser ou de l'Elbe, sur la route même que le duc devait tenir pour gagner la mer. En apprenant la marche en avant de la légion noire, Thielmann partit de Dresde, Gratien partit d'Erfurth, tous deux se réunirent en arrière de Leipzig. Rewbell, sur l'ordre de Jérôme, se concentra à Celle et s'avança sur Brunswick. Le 29 juillet, le duc s'approcha d'Halberstadt. Le 3e de ligne westphalien aux ordres du colonel comte de Willingerode (Meyronnet, grand maréchal du palais de Jérôme et un de ses favoris, envoyé de Magdebourg à Hambourg), venait d'arriver à Halberstadt. Surpris par le duc d'Œls qui enfonça les portes de la ville à coups de canon, le régiment, après une résistance honorable de trois heures, fut fait prisonnier ainsi que son colonel blessé pendant l'action. Les officiers furent remis aux mains des Anglais, les soldats renvoyés, à l'exception de 300 qui grossirent les rangs de la légion. A la suite de ce succès, Brunswick hâta sa marche sur la capitale de ses anciens Etats. Il adressa deux proclamations aux habitants, mais sans effet. A son approche les autorités avaient quitté la ville. Le

1er août, Gratien et Thielmann ralliés entraient à Halberstadt, et Rewbell s'avançant par la route de Brunswick atteignait Œlpern. Le duc marcha résolument à la rencontre de Rewbell, lui tendit habilement une embuscade, le battit et le força à passer l'Oker. Le malheureux général westphalien parvint à rallier les débris de sa division aux forces de Gratien et de Thielmann à Wolfenbuttel (deux lieues de Brunswick). Le duc ayant à quelques lieues derrière lui les 10,000 hommes de Gratien, Thielmann et Rewbell, et personne devant lui, se hâta de gagner de vitesse ses ennemis et d'atteindre les bouches du Weser. Il parvint avec beaucoup d'habileté à entrer au petit port d'Elsfleth, sur le Weser, à six lieues de Brême, et à se rembarquer avec sa légion, après avoir fourni la course la plus audacieuse. Le 14 août il débarqua en Angleterre où il fut accueilli avec la plus haute distinction.

Tous les événements qui avaient eu lieu en Westphalie n'étaient pas de nature à satisfaire Napoléon qui crut devoir enlever à son frère le commandement du 10e corps. Prévenu par le major-général et fort attristé de cette décision, Jérôme écrivit de Napoléonshœhe, le 25 août 1809, à l'empereur :

« Sire, le major-général, par sa lettre du 13, me fait connaitre l'ordre de Votre Majesté du 11, qui forme un 8e corps aux ordres du duc d'Abrantès et m'ôte le commandement de la Saxe et des troupes saxonnes.

« Votre Majesté a voulu par là m'ôter réellement tout commandement militaire ; car 6,000 recrues westphaliennes et quelques dépôts qui se trouvent dans la place de Magdebourg, etc... ne sont pas susceptibles de me mettre à même de faire la guerre activement et même de défendre Magdebourg que les Prussiens ne manqueraient pas d'attaquer si les hostilités recommençaient, car ils y ont beaucoup d'intelligences.

« Il ne me restera donc que le chagrin de ne pouvoir prendre part à la guerre si elle a lieu. »

L'année 1809 s'écoula assez tristement pour le jeune roi à qui Napoléon n'écrivait plus et à l'égard duquel il montrait en toute circonstance une froideur, disons même une raideur souvent peu justifiée et qui causait un véritable chagrin à Jérôme.

Le ministre Reinhard continuait, par ses bulletins directs à l'empereur, par ses lettres au duc de Cadore, à relater tout ce qui se passait, tout ce qui se disait en Westphalie.

Le 10 août, il envoya à Paris le bulletin suivant :

Les gazettes ont annoncé que le roi étant à Grimma avait retiré de l'eau un soldat de sa garde qui se noyait dans la rivière de Mulde.

Voilà ce qui s'est passé. Les gardes du corps traversaient la rivière tout près du pont pour faire abreuver leurs chevaux. En revenant, deux ou trois chevaux perdirent terre ou se couchèrent ; les cavaliers tombèrent dans l'eau. Le roi se trouvait à quelque distance causant avec le ministre de Hollande. Dès l'instant où l'on entendit des cris, le roi se jeta dans une nacelle avec les ministres de Hollande et de Bavière. Arrivé sur les lieux, il trouva les hommes déjà retirés. Toute la cour était accourue; M. de Furstenstein et quelques autres étaient sur le pont. Le ministre de Hollande, en homme prudent, quitta la nacelle. Le roi seul avec celui de Bavière s'obstina à remonter la rivière. M. de Furstenstein du haut du pont lui cria de ne point s'exposer. — « Ah ! voilà, dit le roi, la diplomatie qui s'en mêle ; envoyez-moi une note. » — Après avoir passé le pont très habilement, le courant poussa la nacelle contre un pilier où elle resta collée. Enfin, les officiers du roi de droite et de gauche entrèrent dans la rivière. Le roi sauta hors du bateau ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Peut-être ce jeu n'avait-il pas été sans danger ; mais le roi, dans ce moment, était si gai, si bon, si aimable, que l'impression que cette scène me donna ne me laissa pas penser aux inconvénients qu'elle pouvait avoir. — A l'époque de son mariage, M. de Furstenstein rompit une liaison avec M^me^ de P. On prétend que dans cette occasion, il fit l'éloge de sa vertu au roi, ce qui inspira à ce dernier le désir d'en triompher. Depuis cette époque, toutes les distinctions furent pour elle. Des négociations, dit-on, furent entamées. Le roi partant pour la Saxe promit de revenir dans dix jours. Après son retour, on disait qu'un contrat avait été signé et que ce contrat était un peu cher, lorsqu'on vit M^me^ de P. partir pour Weymar. Elle est revenue depuis le retour de la reine. Son mari, premier chambellan, avait reçu, il y a quelques jours, une mission pour Aix-la-Chapelle. Il en est déjà revenu et l'on peut encore croire à la vertu de M^me^ de P. — La petite maison de la reine est achetée, on en évalue l'achat à 100,000 thalers et l'on trouve cette dépense un peu forte, parce qu'il est incertain que la reine y mettra jamais les pieds. — Le roi étant allé déjeuner dernièrement dans une maison de campagne du banquier Jordis dit en sortant au jardinier : « Cette maison m'appartient. » Le marché fut conclu pour 30,000 thalers. Elle en avait coûté 7,000 à M. Jordis. On estime les améliorations à 5,000. On a déjà tracé une allée qui y conduit depuis la grande route. Quoique la distance ne soit pas grande, il faudra encore acheter le terrain par où passera l'allée. — Une caisse venant de Paris, contenant pour le roi des bijoux d'une valeur considérable et adressée à M. Cousin de Marinville, avait été remise à un homme de la poste allant au quartier général. Sa voiture s'étant rompue, il remit à un maître de poste la caisse dont il ignorait la valeur. Celui-ci l'expédia pour Plauen où elle tomba directement aux mains du général Kienmayer.

Le roi annonça lui-même le sort du général Rewbell à sa femme. Elle était à folâtrer avec les dames de la cour, lorsque le roi lui dit : Betty,

j'ai à vous parler. Elle fut atterrée ; elle demanda s'il n'y avait aucune grâce à espérer ? Tout ce que je puis vous dire de consolant, dit le roi, c'est qu'il vaudrait mieux pour vous et pour lui que votre mari fût mort. Elle fut ramenée à la ville. Mme Rewbell est américaine, jolie, naïve, ne sachant contraindre ni dissimuler aucun de ses mouvements. Quelques jours auparavant elle avait été désolée d'une petite disgrâce qui lui était attribuée. Le roi lui ayant retiré ses entrées pendant quelques jours pour avoir, sans sa permission, passé la nuit en ville où elle était allée pour voir ses enfants, elle ne put se pardonner les larmes que cet ordre un peu inhumain lui avait fait verser. Le roi lui a fait conseiller, dit-on, de se rendre provisoirement à Bernterode, terre du général Ducoudras. — Le général alla, il y a peu de jours, annoncer à M. Siméon que le roi lui avait fait don de la terre de Bernterode. — « Mais elle est donnée. Le roi veut l'acheter à tout prix, il veut que vous vous occupiez des formalités du contrat. » — Le directeur de l'instruction publique, dans sa dernière expédition à Gœttingue, avait défendu aux étudiants de porter des bonnets d'une certaine forme et couleur, ainsi que des moustaches, signes de ralliement des associations (*Bundsmannschaften*). Depuis cette époque, les étudiants portent des bonnets de femme et des chapeaux de paille. Ils envoyent leurs moustaches coupées au pro-recteur. Des plaisanteries pareilles ont été de tout temps l'effet de pareilles défenses, mais on dit que près de 400 étudiants des pays étrangers ont pris l'engagement de quitter Gœttingue à la fin du trimestre suivant et de se rendre à Heidelberg. — Le spectacle allemand vient d'être congédié, il sera remplacé par un ballet venant de Paris.

Le même jour, 10 août 1809, Reinhard écrivit à Champagny :

J'ai d'autant moins hésité à confier à M. Lefebvre la mission qui va le conduire auprès de Votre Excellence, qu'outre l'importance des circonstances qui m'a paru la rendre nécessaire, il m'avait témoigné le désir de faire ce voyage qu'il croit pouvoir devenir utile à ses intérêts personnels.

Je m'en rapporte avec une entière confiance au compte qu'il vous rendra, Monseigneur, de la situation des choses de ce pays-ci. L'étude que nous en avons faite nous a été commune et nos aperçus ont rarement différé. La nécessité indispensable de venir au secours des affaires éprouve un grand obstacle par le caractère du roi. Les ménagements à employer sont du ressort de la sagesse et de la prévoyance ; mais la question est de savoir si, malgré tous les ménagements, ce caractère permettrait le succès d'une mesure quelconque dont le but ou l'effet serait de restreindre son autorité.

J'avoue que je l'ai pensé. Il a reçu la leçon des événements. Des crises pénibles menacent son royaume : il s'agit de maintenir la gloire d'une couronne.

Cependant, l'opinion des personnes qui approchent Sa Majesté de plus

près et plus souvent que moi, la conversation même que vient d'avoir avec elle M. Lefebvre, prouvent qu'il est difficile de calculer ce que serait capable de faire ou de sacrifier un roi absolu de vingt-cinq ans dont les passions seraient irritées ou qui se croirait blessé dans sa dignité. Sous ce rapport, il est aisé de pressentir l'effet pénible que pourrait avoir pour nous deux le voyage de M. Lefebvre, si, je ne dis pas en conséquence, mais à la suite de ce voyage, il arrivait des événements qui ne seraient point agréables à Sa Majesté.

Je ne saurais non plus dissimuler à moi-même ni à Votre Excellence que, par les ordres que j'ai eu à exécuter en vertu de votre dépêche du 27 juillet, ma position a changé et qu'elle est devenue plus délicate que jamais.

Je dois peut-être à l'opinion que le roi a de mon intégrité de n'avoir point déplu et de n'avoir été soupçonné que légèrement. Je devrai à mon entière soumission aux ordres de l'empereur, à la maxime qui sera toujours sacrée pour moi, de dire la vérité telle que je l'aperçois, telle que je la vois, à l'étude constante de faire mes rapports (*sine ira et studio*), la continuation de la protection et de la bienveillance de Sa Majesté impériale.

M. Reinhard ayant fait connaître au ministre des relations extérieures de Westphalie que l'empereur avait été fort mécontent de ce que la cour diplomatique avait suivi le roi pendant la campagne de Saxe, le comte de Furstenstein lui écrivit le 10 août 1809 :

L'emporeur n'a point approuvé que MM. les membres du Corps diplomatique aient suivi le roi en Saxe. Aucune invitation formelle ne les avait engagés à cette démarche : ils avaient été laissés libres d'agir d'après les instructions de leurs cours respectives. Sa Majesté pensait alors que son absence de Cassel serait de très courte durée et qu'elle ne serait pas obligée de passer de sa personne les frontières pour chasser l'ennemi de la Saxe, mais les ministres furent congédiés aussitôt que les opérations militaires firent sentir que leur présence était déplacée. Je restai auprès du roi pour recevoir et expédier d'après ses ordres le travail des ministres qui arrivait journellement de Cassel. Je ne suis point militaire et je suis absolument étranger à tout ce qui s'est passé dans cette campagne.

Les affaires intérieures ont fixé l'attention de S. M. I. et elle voit avec déplaisir leur affligeante situation. La cause ne peut m'en être imputée. Ministre secrétaire d'État et des relations extérieures, je n'ai point d'administration et je n'exerce point de contrôle sur mes collègues. Je ne conçus jamais l'ambition d'être un ministre dirigeant, je n'en ai point le talent, et le caractère connu de S. M. ne permet pas de croire que personne puisse en avoir l'influence. La crise actuelle ne provient que de causes étrangères à la manière d'administrer. Elle se trouve dans les troubles qui ont agité l'État, la misère qui y règne depuis longtemps et

l'extrême rareté du numéraire. Les charges du royaume sont fortes et le département de la guerre seul absorbe plus de la moitié des revenus. Le moment actuel n'admet point un système d'économie dans cette partie de l'administration, et les dépenses ne peuvent qu'augmenter. Dans cet état de choses Votre Excellence jugera facilement des entraves que doit éprouver le gouvernement dans sa marche.

Cette sorte de justification du comte de Furstenstein n'était pas exacte sur tous les points. Les ministres étrangers avaient suivi Jérôme en Saxe pour obéir à la volonté de ce prince et ne l'avaient quitté qu'à son retour à Cassel. La crise financière n'était pas la conséquence des troubles intérieurs du royaume, mais des exigences de l'empereur à l'égard de ce malheureux pays. Napoléon, d'ailleurs, ne pouvait pardonner à Jérôme quelques dépenses inutiles, quelques générosités intempestives.

M. Lefebvre, premier secrétaire d'ambassade, envoyé auprès de l'empereur, étant arrivé et ayant remis sa dépêche, le duc de Cadore écrivit, le 21 août 1809, à Reinhard :

M. Lefebvre arrivé ici le 18, m'ayant remis vos dépêches du 8 et du 10 août, nos 70 et 71, et vos trois lettres non numérotées du 6 et du 9, je les ai envoyées le jour même à Sa Majesté l'empereur et roi.

Sa Majesté me donne l'agréable commission de vous mander qu'Elle les a lues avec attention et avec intérêt.

Elle me charge aussi de vous faire connaître qu'en sa qualité d'auteur et de garant de la Constitution du royaume de Westphalie, Elle imputera les violations que cet acte aurait éprouvées aux ministres dont le devoir non seulement est d'en suivre, mais encore d'en maintenir religieusement les dispositions, et que, *si contre le vœu de la Constitution la liste civile est accrue*, Elle en rendra responsables les ministres des finances et du trésor public.

Il convient, Monsieur, que vous tourniez l'attention de ces ministres sur ce genre de responsabilité auquel ils n'ont peut-être pas songé; mais vous choisirez pour le faire l'occasion et la forme qui vous paraîtront propres à remplir cet objet sans alarmer la susceptibilité du roi.

REINHARD A CHAMPAGNY.

Cassel, 1er septembre 1809.

M. Lefebvre est revenu à Cassel le 29 au soir, ayant achevé son voyage en moins de six jours. Il m'a remis les deux dépêches du 21. Sa Majesté impériale en daignant me faire connaître qu'Elle a lu mes rapports avec attention et intérêt m'a accordé une récompense dont je n'ai jamais senti l'inestimable valeur plus profondément que dans les circonstances actuelles. Je me réserve, Monseigneur, de vous rendre compte de l'exécution de vos ordres concernant l'accroissement de la

liste civile. Pour aujourd'hui, je me borne à vous informer d'un objet qui m'a attiré la visite de M. de Bercagny. « Le roi, m'a-t-il dit, est blessé du décret impérial qui établit une ligne de douanes françaises au travers de ses États ; il aurait désiré qu'au moins le ministre de France eût eté chargé d'en donner connaissance. Il a donné ou va donner l'ordre de s'opposer à l'établissement de cette ligne et sa volonté est dans ce moment tellement forte que toute représentation serait inutile. Si j'avais su cela par le roi, a ajouté M. de Bercagny, mon devoir serait de me taire ; mais je l'ai su indirectement, puisque la police doit savoir tout, je crains qu'il n'en résulte un nouveau sujet de malaise pour Sa Majesté. » J'ai remercié M. de Bercagny de sa confidence, et j'ai dit que s'il ne s'agissait que d'une question de forme, je m'empresserais de demander à Votre Excellence l'ordre de faire au roi la communication officiel du décret impérial ; mais que j'apprendrais avec peine que l'opposition portât sur le fond. J'apprends au reste que la ligne des douanes est déjà établie.

J'ai oublié de dire dans mon avant-dernière dépêche que, pendant les deux jours que j'ai passés à Napoleonshœhe, le roi s'est abstenu de me parler d'aucun autre objet que de ce qui se rapportait immédiatement à la solennité du jour, et que je n'ai pas cru qu'il m'appartint de prendre l'initiative.

Il parait que l'ordre donné par Sa Majesté Hollandaise au général Gratien de revenir en Hollande avec sa division, le refus de Sa Majesté le roi de Westphalie d'autoriser formellement le départ de ce général, et les incertitudes qui en sont résultées dans la marche de la division, sont devenus un nouveau sujet de discussion entre ces deux frères. M. Huygens a été chargé de remettre au roi une lettre de son souverain, qu'on dit écrite avec une sensibilité voisine de l'amertume.

M. de Gilsa, ci-devant grand écuyer de l'électeur de Hesse et continué dans les fonctions du même département sous les ordres du grand écuyer d'aujourd'hui [1], vient d'être nommé envoyé extraordinaire de Westphalie auprès de Sa Majesté le roi de Hollande, aux appointements de 36,000 fr. et sa femme conservant ceux de dame d'honneur. C'est un homme de bien, père de treize enfants vivants, et très heureux de sa mission qu'il n'a acceptée qu'après avoir confessé au roi qu'il allait faire ses premières armes en diplomatie. On dit que M. Girard, général, est nommé ministre du roi à Munich, en remplacement de M. Schœll.

Reinhard a Champagny.

Cassel, 8 septembre 1809.

Le roi est parti mardi dernier pour faire un voyage aux mines du Harz ; il s'est fait accompagner par les ministres des finances et de la

1. Le général d'Albignac.

justice. M. le comte de Furstenstein, après avoir annoncé au corps diplomatique que le voyage ne serait que de cinq ou six jours, a profité de l'absence de Sa Majesté pour passer quelques jours dans les terres du comte de Hardenberg, son beau-père.

Avant-hier, à quatre heures du matin, est arrivé un courrier du roi portant ordre de faire marcher sur-le-champ à Hanovre les chevau-légers de la garde et les chasseurs carabiniers. Dans le même temps s'est répandu dans le public le bruit que les Anglais avaient fait une descente à Brême. Ce bruit était faux, mais on continue à parler d'une affaire que le général Bongars aurait eue avec les Anglais. Le ministre de la guerre ne paraît avoir aucune connaissance d'un pareil événement et il ignore les motifs de l'ordre donné pour la marche des troupes. On croit en même temps, et avec un peu plus de vraisemblance, à un voyage du roi à Hanovre et à Hambourg.

Le Harz et ses mines sont un objet très intéressant et pour la curiosité et pour l'administration. Le travail des mines entretient une population de 30,000 âmes ; cependant le produit en est presque nul, du moins lorsqu'on porte en compte le prix du bois nécessaire à leur exploitation. Ce n'est que parce que cette denrée se trouve à portée et qu'il serait difficile d'en faire un autre emploi que le produit des mines peut être regardé comme avantageux, même sous le simple rapport du revenu. Du reste, le nouveau mode d'administration qui n'est en activité que depuis peu de mois, et les améliorations qu'il sera possible de faire, suffisent pour faire attendre de ce voyage des résultats utiles et importants.

Je suis informé que M. de Bulow a proposé au Conseil des ministres un projet d'emprunt à faire aux villes de Hambourg et Brême et il paraît que ce voyage aux mines du Harz est lié à ce projet. Dans le public on dit qu'il s'agit de les vendre et M. de Bercagny n'est pas éloigné de croire à cette mesure qui pourrait dépopulariser ses antagonistes et compromettre leur responsabilité. Selon toute apparence, il s'agit d'hypothéquer les revenus des mines pour cet emprunt, qui ne réussira point, à moins d'employer une sorte de violence. Il y a dans tout ceci quelque chose qu'on me cache, ainsi qu'au public. On dit même que le comte de Furstenstein s'est opposé au projet en question, et, d'après toutes ces données, je soupçonne qu'il s'agit d'une chose qu'on prévoit qui pourrait déplaire à Sa Majesté impériale.

Le départ de M. de Bulow m'a empêché de lui parler à fond sur la liste civile ; je devais avoir avec lui un rendez-vous qui aura lieu après son retour. Mais je me suis déjà entretenu avec M. Siméon qui, plus d'une fois, m'avait témoigné son regret de ce que la liste civile dépassait la ligne constitutionnelle.

M. Pothau a fait imprimer un mémoire en réfutation du rapport du ministre des finances sur l'administration des postes. Celui-ci s'est plaint au roi de ce que son rapport fait par ordre et dans la supposition qu'il ne serait pas publié a été imprimé par M. Pothau. Le rapport et

la réponse étant en contradiction absolue sur tous les faits et sur tous les principes, une commission du Conseil d'État composée de MM. de Martens et de Malsbourg a été nommée pour vérifier les uns et pour discuter les autres.

Reinhard a Champagny.

Cassel, le 15 septembre 1809.

Le roi est revenu de son voyage hier au soir à huit heures. Sa Majesté quittant le Harz avait passé par Goslar, Brunswick et Hildesheim et s'était arrêtée pendant trois jours à Hanovre.

Comme vraisemblablement je ne verrai, avant le départ de cette lettre, aucune des personnes de la suite de Sa Majesté, je dois m'en rapporter provisoirement aux paragraphes du moniteur westphalien, ne connaissant encore que quelques détails du séjour que le roi a fait à Gœttingen.

Une fermentation nouvelle avait éclaté parmi les étudiants de cette université. Le cheval d'un gendarme avait été heurté par celui d'un étudiant allant au galop et trop mauvais cavalier apparemment pour pouvoir le retenir. L'étudiant se sentant poursuivi se sauva dans une maison : le gendarme le pistolet à la main le prit au collet et le conduisit en prison. Tous les étudiants prirent le parti de leur camarade, la police prit celui du gendarme ; des rapports, des estafettes furent envoyés à la capitale. Il fut décidé que le gendarme serait déplacé, mais qu'en même temps il serait avancé en grade. Le gendarme avant de quitter Gœttingen ne manqua pas de s'y montrer avec les marques de son nouveau grade ; grande rumeur parmi les étudiants. Des listes furent colportées ; 400 jeunes gens signèrent l'engagement de quitter l'université après l'expiration du semestre d'études.

Le roi fit appeler le pro-recteur : il lui parla avec beaucoup de bonté et de condescendance, et le chargea d'être l'interprète auprès des étudiants. Il convint que le gendarme avait eu tort; à la remarque du pro-recteur qu'il avait été avancé en grade, il répondit que c'était une mesure du gouvernement, étrangère à la question : il dit que son âge le rapprochait un peu de la jeunesse des étudiants pour pouvoir se mettre à leur place ; qu'il voulait que l'université de Gœttingen fût la première de l'Allemagne ; que ces complots de départ étaient ridicules, et que quand 200 s'en iraient, il serait assez puissant pour en attirer 400 autres.

Les déclarations de Sa Majesté, transmises par le pro-recteur, avaient produit le meilleur effet, lorsque les étudiants apprirent que six d'entre eux venaient d'être relégués. C'étaient ceux qui avaient colporté les listes de départ ; alors les jeunes têtes se rallumèrent, et l'on dit qu'une centaine d'étudiants étrangers a déjà quitté l'université pour n'y plus revenir.

Il parait que le projet était d'aliéner pour douze ans les mines du

Harz soit à la ville d'Hambourg si l'emprunt réussissait, soit au banquier Jacobson, et que le roi a voulu attendre à Hanovre le résultat de la négociation avec Hambourg. Si cela est, la marche des troupes westphaliennes sur cette ville s'explique assez. Quand de pareils projets pourraient réussir dans les circonstances actuelles, ce seraient toujours des palliatifs ruineux, peut-être même illégitimes, sans le concours des États que le roi voudrait convoquer, mais auxquels les ministres ne savent que proposer.

Le général Berner, officier de mérite, est revenu d'Espagne. Le général Morio, tombé devant Girone malade d'une fièvre putride, et transporté à Perpignan, est allé se rétablir à Montpellier. Le ministre de Bavière est revenu de sa campagne dans un état de santé tellement délabré qu'il reste peu d'espoir de sa guérison. Le général Rewbell s'est embarqué à Emdem avec sa famille pour Baltimore. La vente de son mobilier n'a point suffi pour payer ses dettes. M. de Furstenstein s'est rencontré dans la terre de son beau-père avec M. de Hardenberg, l'ancien ministre d'État prussien. Ils n'auront pu se trouver ensemble longtemps : car immédiatement après le départ du premier, un courrier était venu l'appeler auprès du roi, à Hanovre.

En septembre 1809, le roi et la reine firent un voyage aux mines du Hartz. Jérôme, de retour, écrivit de Napoleonshœhe à l'empereur le 20 du même mois :

« Sire, je suis de retour d'un voyage que j'ai fait dans le Harz ; j'ai en même temps visité deux régiments de mes troupes qui sont à Hanovre. La misère est portée à un tel point dans tout le royaume (personne ne pouvant être payé) que si Votre Majesté ne vient à son secours, il ne peut aller encore deux mois ; comme j'ai déjà eu l'honneur de l'annoncer à Votre Majesté, les troupes ne sont plus entièrement soldées et si je n'avais eu la faculté de les mettre dans les villes hanséatiques et dans le Hanovre, je serais hors d'état de les nourrir. Malgré tous les soins que je porte à mon administration, je crois qu'il est impossible de la soutenir plus longtemps, et je prie Votre Majesté de me permettre de me retirer en France. Là, comme ailleurs, je m'efforcerai de lui prouver qu'elle n'a personne qui lui soit plus entièrement dévoué que moi. Toutes les mesures que Votre Majesté croira devoir prendre pour fixer le sort de mes États, je les approuverai et les seconderai de tout mon pouvoir. »

On voit que par son système l'empereur Napoléon Ier rendait impossible le règne de ses frères dans les États qu'il leur avait octroyés. Joseph en Espagne, Louis en Hollande, Jérôme en Westphalie, sombraient sous la question financière.

Nous continuons à donner quelques lettres ou extraits de lettres de Reinhard au duc de Cadore.

Cassel, ce 21 septembre 1809.

J'avais à entretenir M. le ministre des finances du domaine de

Rittberg, et la conversation étant tombée sur d'autres objets, l'occasion de m'acquitter de l'ordre que Votre Excellence m'avait donné par sa dépêche du 21 s'est présentée naturellement. M. de Bulow me parla de la mission de M. de Bocholtz[1] dont il prétend n'avoir eu aucune connaissance : il me parut douter si M. de Bocholtz serait l'homme propre à donner sur l'état des finances des renseignements aussi exacts et aussi complets qu'on pouvait le désirer. Il pensait, et j'étais fort de son avis, que le meilleur parti à prendre serait de se conduire dans l'hypothèse où la Westphalie serait réduite à ses propres ressources, et qu'en dernière analyse tout dépendait de l'esprit de sagesse de son gouvernement. « D'ailleurs, lui dis-je, avant de se relâcher sur des engagements que le gouvernement westphalien a contractés envers la France et qu'il parait être en ce moment dans l'impossibilité de remplir, Sa Majesté impériale serait en droit de s'informer des causes qui ont amené cet état de détresse ; et s'il résultait de ces informations qu'une partie des revenus de l'État a été détournée de sa véritable destination ; que ceux de la liste civile, par exemple, ont été étendus au-delà des limites légitimes, elle pourrait pour intervenir faire valoir son titre d'auteur et de garant de la Constitution. » — « Il me semble, me dit alors M. de Bulow, que vous avez quelque chose à me dire, et je vous prie de me le faire sans détour. Auriez-vous à me faire une communication de la nature de celles que vous avez été chargé de faire à quelques militaires ? » — « Point du tout, lui dis-je, les circonstances ne se ressemblent point, mais puisque vous le savez déjà, je vous dirai que je suis prévenu qu'en sa qualité d'auteur et de garant de la Constitution du royaume de Westphalie, Sa Majesté imputera les violations que cet acte aurait éprouvées aux ministres, et que cette disposition pourrait s'appliquer particulièrement aux accroissements donnés à la liste civile. » — « En faisant serment d'obéissance à mon souverain, me répondit M. de Bulow, j'ignorais que j'étais encore responsable envers un autre souverain ; mais cette responsabilité même, je n'ai point à la craindre, et il est certain que sous mon administration, il n'est pas sorti du Trésor un seul denier en augmentation de la liste civile. » — « Cet autre souverain, repris-je, est l'auteur et le garant de la Constitution en vertu de laquelle le roi règne et les ministres président à l'administration. Sa Majesté l'empereur a le droit d'en surveiller le maintien autant et plus encore que s'il s'agissait de l'exécution d'un traité. » M. de Bulow entendit cela, — « mais, dit-il, en vertu de mon serment je suis obligé de ne rien laisser ignorer au roi, et vous me permettrez de lui donner connaissance de notre conversation. » — « Si vous croyez, répliquai-je, que le devoir vous y oblige, je ne saurais m'y opposer. Je vous prie seulement de considérer qu'il est de notre intérêt commun que cet avertissement, qui en temps et lieu peut produire un excellent effet, n'en produise pas un mauvais, et que la susceptibilité du roi soit ménagée. En conséquence la confidence que

1. Mission auprès de l'empereur à Paris.

j'ai l'honneur de vous faire est livrée à votre sagesse et à votre discernement. » — « Connaissez-vous le roi, me demanda M. de Bulow ? » — « Je crois le connaître assez, quoique moins bien que vous. » — « Eh bien! croyez-vous qu'il souffre qu'on lui résiste ? » — « Et quand on résiste la Constitution à la main. » — « Et même la Constitution en main. Il y avait un temps, m'a dit M. Siméon, où le roi disait ne vouloir gouverner que par la Constitution, mais il a changé de langage. » Après ces préliminaires, M. de Bulow entra en matière. Après m'avoir répété, ce dont je l'assurais, que je ne doutais pas que le roi n'avait jamais touché du trésor public que les prorata de cinq millions, à l'exception cependant du mois d'octobre et du mois de novembre 1807, antérieurs à l'administration de M. de Bulow, il me fit l'énumération des autres articles qui composent aujourd'hui la liste civile. La voici :

1° Intérêts des capitaux donnés par Sa Majesté l'empereur. 500,000 fr.
2° Domaines de la couronne. 350,000
3° Ordre Teutonique. 300,000
4° Redevance d'un pour cent des fiefs déclarés allodiaux. 400,000
5° Sept domaines repris sur des donataires français. 250,000
6° Domaines réclamés par le roi pour compléter un million de revenus en sus de la liste civile. 650,000

« Or, dit M. de Bulow, tous ces articles ont constamment été étrangers à mon administration, et la Constitution ne dit pas que ce que Sa Majesté tient d'une autre source doive être défalqué des cinq millions de la liste civile. Quant aux domaines de la couronne, la dignité du roi exige qu'il y en ait. Le produit de ceux dont Sa Majesté jouit est peu considérable, et nous nous promettons bien qu'Elle se désistera de la prétention des 650,000 francs dont Elle n'a pas encore joui, et qu'il paraît qu'on a portés en compte lorsqu'on a fait monter les revenus de la liste civile à 7,500,000 francs. Les biens de l'Ordre Teutonique et les redevances pour les fiefs déclarés allodiaux ont été attribués au roi par des décrets rendus au Conseil d'État, les uns parce que le texte du décret impérial ne paraissait pas au moins s'opposer à ce que le roi se les appropriât, et les autres parce que Sa Majesté trouvait juste d'être indemnisée des avantages dont Elle aurait profité en cas de mouvance. Les deux décrets ont été rendus contre mon avis, mais je n'ai pu pousser plus loin mon opposition, parce que ni l'un ni l'autre objet n'étaient encore entrés dans mes attributions. Quant aux sept domaines pris sur plusieurs donataires impériaux, j'ignore s'ils seront remplacés ou restitués soit en nature, soit en argent. Mais cet article encore n'est point de ma compétence. » Je n'ai rien à ajouter, Monseigneur, à la justification de M. de Bulow, si ce n'est qu'il a porté plus bas l'évaluation des articles n°s 3 et 4, que je ne l'ai fait dans ma lettre n° 71, d'après l'assertion de M. Siméon. Celle des redevances, en effet, ne peut guère être connue que par approximation, et il est possible que les biens de l'Ordre Teutonique, en ce moment où il reste des pensions et des indemnités à payer, ne rapportent à la liste civile que le revenu net tel que l'a estimé M. de Bulow. Ce que M. de Bulow m'a dit sur

les finances de l'État est vague et n'ajoute rien aux aperçus que Votre Excellence connaît déjà. Il se nourrit encore de la gloire de son excédant de cinq millions de l'année passée. Pour l'année courante il n'en espère que trente au lieu de trente-huit. Cependant il est convenu que l'absence des troupes françaises causait au trésor un grand soulagement, et que l'épargne qui en résultait pouvait balancer et au-delà les pertes que les incursions ennemies avaient causées à la Westphalie. Il m'a dit que la contribution personnelle pour l'an 1808 était rentrée, mais qu'on n'avait pu mettre encore en recouvrement celle pour l'an 1809. De là vient la détresse pour la caisse d'amortissement que cette contribution est destinée à alimenter. Malheureusement les fonctionnaires publics, surtout ceux du culte et de l'instruction publique, ne sont pas payés davantage que les créanciers de l'État, et le ministre de la guerre continue à se plaindre amèrement de ce que ses ordonnances ne sont pas acquittées.

Malgré tous ces embarras le ministre des finances, qui a la réputation d'espérer toujours, persiste à dire que les ressources de la Westphalie sont assez grandes pour suffire à un état de dépenses bien ordonné et au paiement des dettes et de leurs intérêts. Ce qui, plus que tout autre chose, lui paraît être hors de proportion avec les revenus, c'est l'état militaire. Le projet concernant les sémestriers a été adopté par le roi; mais comme le décret entier, qui embrasse plusieurs objets d'administration militaire, présente un ensemble de dispositions liées entr'elles, il faut en attendre l'adoption définitive. M. de Bulow a fait imprimer le compte des recettes et des dépenses de l'année passée. Ce compte, qui ne renferme que les mouvements du trésor public, ne peut être contrôlé que par celui du ministère des finances dont le ministre promet aussi la publication ; et ce ne sera que lorsque cette dernière publication aura paru que mes recherches dirigées par des données certaines pourront me conduire à un résultat digne d'être soumis à Votre Excellence.

M. de Bulow m'a parlé aussi de l'emprunt qui se négocie en ce moment à Hambourg. Il s'agissait, m'a-t-il dit, de le conclure sur les mêmes bases que celui qui avait été projeté en Hollande, à l'exception des sels cependant dont Hambourg n'a pas besoin. Or, ces sels étaient l'objet principal de la négociation hollandaise. Quoi qu'il en soit, il est en ce moment question du produit des mines dont il paraît qu'on propose d'aliéner l'exploitation pour un temps déterminé. M. de Bulow prétend être étranger à cette affaire qui se traite aujourd'hui directement par le cabinet et par l'entremise du banquier Jordis, homme sans fortune, sans crédit et sans considération. « Je ne connais, ajouta M. de Bulow, que deux manières de traiter cette affaire : ou bien qu'un banquier connu et estimé se mette à la tête et donne l'exemple en souscrivant pour une somme importante, ou bien qu'un agent avoué présente au nom du gouvernement les sûretés, offre les conditions et traite sous les auspices de la foi publique. » M. de Bulow ne croit point au succès de cet emprunt.

Le public ne sait pas encore bien s'expliquer le dernier voyage du roi

à Hanovre, et je ne suis pas plus instruit à cet égard que le public. Le passage du duc d'Œls et ses conséquences peuvent y être entrés pour quelque chose. On parle aussi de quelques fournitures, de souliers par exemple, faites ou commandées dans cette occasion. Le général Bongars et le banquier Jordis y sont venus de Hambourg rendre compte de leur négociation. Dans le public on s'attendait à une prise de possession. Sa Majesté a été très satisfaite de la cordialité avec laquelle Elle a été reçue par les habitants du Harz. A Brunswick on a cru s'apercevoir d'une froideur qui contrastait avec la joie que les habitants de cette ville avaient témoignée dans d'autres occasions. Au moment de son arrivée à Brunswick le roi ordonna au ministre des finances de payer tous les arrérages. « J'ai prévenu les ordres de Votre Majesté, répondit M. de Bulow, tout est payé. » En effet, il avait fait arriver d'avance tout l'argent des caisses des environs.

Dans la conversation que le roi eut avec M. Lefebvre après son retour de Vienne, Sa Majesté ne manqua pas de lui reparler de ses soupçons contre M. Jollivet. Ces soupçons, Monseigneur, je l'avoue, sont pénibles pour moi, et je prie Votre Excellence de croire que, même au risque de les attirer sur moi, je désirerais que le roi ne les ait pas conçus. M. Jollivet remplit parfaitement son devoir dans l'administration qui lui est confiée, et si notre position est délicate, nous ne pouvons tous les deux prendre pour règle de conduite que notre dévouement à S. M. I. Du reste cette matière ne me paraît point être de nature à me permettre de m'en expliquer jamais avec M. Jollivet.

M. de Bercagny doit aller à Mayence au devant de sa femme que le roi lui a ordonné de faire venir. Il paraît que dans ces derniers temps plusieurs circonstances ont nui à M. de Bercagny dans l'esprit de S. M., et si cette diminution momentanée de son influence peut l'engager à faire un retour sur lui-même et à se prescrire des règles fixes et équitables pour sa conduite, il en résultera un grand bien. Malheureusement je viens d'apprendre un trait qui m'en fait désespérer. La haute police prétend savoir d'après plusieurs indices que feu M. de Müller avait eu connaissance de la conspiration de Dœrnberg. J'oserais, moi, donner un démenti formel à cette assertion au nom de M. de Müller dans la tombe, non seulement à cause de la connaissance que j'avais de son caractère, mais encore d'après toute sa manière d'être dans les circonstances d'alors. Quoi qu'il en soit, la haute police ne peut vouloir fouiller ainsi dans la cendre des morts qu'avec le projet de déterrer quelqu'accusation contre les vivants ; et lorsqu'elle aura tiré le voile qui couvre encore le mystère, on verra que M. de Bercagny, et deux ou trois associés qui le valent, sont les seuls serviteurs vraiment fidèles et nécessaires de Sa Majesté.

Baron du Casse.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Enseignement. — Nous croyons devoir reproduire en tête de notre bulletin l'instruction ministérielle relative aux épreuves de licence historique pour 1882. Nous attendons les plus heureux résultats de cet examen nouveau, surtout s'il est pratiqué dans l'esprit de l'instruction ministérielle. L'enseignement historique des lycées sera modifié d'une manière heureuse par la nouvelle licence. On restreindra la part donnée à l'histoire des faits pour accorder une large place à l'histoire des idées, des mœurs et des institutions.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

L'institution de la licence en histoire et en géographie a pour objet de donner à nos collèges et même, en certains cas, à nos lycées, des professeurs d'histoire et de géographie qui aient reçu, en même temps qu'une culture littéraire distinguée, une instruction historique et géographique générale. Entre l'examen de la licence en histoire et géographie, et le concours d'agrégation du même ordre, il n'y a pas seulement une différence de degré, il y a une différence de genre. On demande aux candidats à l'agrégation de faire preuve, en même temps que de connaissances générales, d'aptitude au travail personnel et aux recherches d'érudition : on demandera aux candidats à la licence de faire preuve seulement de connaissances générales. Bien que ce mot s'entende assez par lui-même, il est nécessaire de l'expliquer, surtout pour prémunir les candidats contre un travail exagéré et confus, où ils fatigueraient leur mémoire, sans profit pour leur intelligence. Ici encore l'absence du programme n'a aucun inconvénient. Les candidats à la licence en histoire et en géographie seront tous ou presque tous les élèves des facultés auprès desquelles ils subiront les épreuves. Ils trouveront une direction auprès des maitres qui seront leurs juges. Il importe seulement qu'ils sachent bien qu'on ne leur demande point d'apprendre tous les détails de l'histoire universelle.

L'usage s'est introduit, même dans le concours d'agrégation, de ne donner aucune question sur l'histoire ancienne des peuples de l'Orient, parce que cette histoire est plus qu'aucune autre l'objet d'investigations

qui la complètent ou la transforment tous les jours sous nos yeux. Cet usage devra être suivi, peut-être assez longtemps encore, dans les examens de licence. Il suffira que les maitres conseillent aux étudiants de se reporter aux meilleurs ouvrages de vulgarisation récemment écrits sur cette histoire, que des professeurs ne peuvent d'ailleurs ignorer. L'examen de la licence en histoire et géographie portera donc sur l'histoire de l'antiquité grecque et romaine, du moyen âge, des temps modernes et contemporains. Dans chacune de ces trois divisions, il ne portera que sur les faits principaux et sur les grands événements; et les questions devront être posées à l'examen écrit et à l'examen oral de façon que le candidat fasse preuve d'intelligence autant que de mémoire.

Pour l'examen écrit, une des compositions sera consacrée à l'histoire de l'antiquité et prise, tantôt dans l'antiquité grecque, tantôt dans l'antiquité romaine. Pour l'antiquité grecque, sans s'interdire absolument toute question sur les temps primitifs, il conviendra de s'assurer que les candidats connaissent bien la constitution générale du monde grec, les peuples qui le composaient au moment où s'ouvre la période historique, les relations de ces peuples entre eux, les traits principaux de leur civilisation commune, l'histoire de Sparte et d'Athènes et les constitutions de ces deux cités, les relations avec l'Asie, les guerres médiques et les guerres du Péloponèse, sans entrer dans le dernier détail des faits militaires ; l'histoire très générale de la Grèce jusqu'à la domination macédonienne, en n'insistant que sur les faits qui appartiennent à l'histoire littéraire autant qu'à l'histoire politique ; l'histoire de Philippe et d'Alexandre; l'histoire du démembrement de l'empire d'Alexandre, très abrégée, et présentée de façon à montrer plutôt que les faits, les résultats de ces faits, et l'état général du monde grec à la veille de la conquête romaine. Le même esprit devra présider au choix des questions sur l'histoire romaine. Il conviendra d'éviter toutes les questions d'érudition pure sur les origines, de s'en tenir à un tableau de l'Italie au début de la période historique; à l'histoire de Rome sous les rois ; à l'histoire des institutions sous la République, aux très grands traits de l'histoire militaire : les candidats sauront qu'on ne leur demandera jamais l'histoire détaillée des guerres du Samnium, des guerres de Sicile ou d'Afrique, de Grèce et de Macédoine ou d'Espagne. Qu'ils en sachent les principaux faits, qu'ils les placent bien dans l'ensemble de l'histoire intérieure et extérieure de Rome : rien de plus. Une seule exception pourra être faite pour l'histoire de la conquête de la Gaule, parce qu'il s'agit ici d'une des origines de notre histoire nationale. De même l'histoire de l'empire ne fournira de questions que sur les premiers Césars, sur les Antonins, sur Dioclétien et sur Constantin : sur les institutions impériales et sur l'administration du monde.

La seconde épreuve écrite sera choisie dans l'histoire du moyen âge ou dans celle des temps modernes ou contemporains. Pour ces deux périodes, où l'histoire, beaucoup plus abondante en faits, se complique à l'infini, il est nécessaire de poser en règle que l'histoire de la France

doit être le principal objet des études et de l'examen. Après les inévitables questions générales qui se placent au début de la première de ces deux périodes, c'est-à-dire questions sur l'état du monde romain, de l'Église et du monde barbare à la fin du vᵉ siècle, il faudra donc prendre les questions, à quelques exceptions près, dans l'histoire de la France, en les choisissant toujours d'après la méthode indiquée plus haut ; par exemple, on pourra demander au candidat de retracer l'histoire générale de la dynastie mérovingienne, sans se perdre dans la confusion des rois fainéants ; il dira ce qu'étaient les rois mérovingiens, quel pouvoir ils avaient à l'origine, comment ce pouvoir s'est transformé, quel était l'état intellectuel et moral de la Gaule pendant cette période. Pour les Carlovingiens, s'il importe qu'il connaisse exactement les principaux personnages de la dynastie et l'histoire du pouvoir royal au temps de sa force et de sa décadence, on ne lui demandera qu'un résumé très succinct de la période qui s'étend entre le traité de Verdun et l'avènement des Capétiens, la constatation des faits acquis et non point une étude détaillée de la façon dont ils se sont produits. Viendront ensuite les grandes questions de l'histoire capétienne, celle des progrès de l'autorité royale depuis Philippe-Auguste, des guerres contre l'Angleterre, où l'on omettra tout le détail des premières guerres purement féodales pour n'insister que sur les faits de la guerre de Cent ans, si importants pour l'histoire de la formation de la France ; le triomphe de l'autorité royale au temps de Charles VII et de Louis XI ; les guerres d'Italie ; la renaissance en France ; la Réforme et les guerres religieuses ; la grande politique des XVIᵉ et XVIIᵉ siècles et la lutte contre la maison d'Autriche ; les ministres du temps de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV ; le tableau de la monarchie absolue au XVIIᵉ siècle ; les guerres et le mouvement des idées au XVIIIᵉ siècle ; la Révolution, l'Empire et les divers gouvernements de notre siècle.

Il est impossible de ne point considérer l'histoire de France dans ses rapports avec l'histoire générale et de ne point montrer ce que la France a reçu d'autrui et ce qu'elle lui a donné. C'est pourquoi les candidats devront s'attendre à rencontrer les principales questions de l'histoire de l'Église : l'Église sous l'empire romain, l'Église sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, les progrès de l'autorité pontificale et la civilisation ecclésiastique aux XIᵉ et XIIᵉ siècles, les croisades, la querelle du sacerdoce et de l'empire, le schisme et les grands conciles, la Réforme et les conséquences de la Réforme en Europe, les grands chapitres de l'histoire des idées, renaissance au XVIᵉ siècle, lettres et érudition au XVIIᵉ, économistes et philosophes au XVIIIᵉ. Quant à l'histoire des peuples étrangers, on demandera aux candidats de la savoir seulement dans ses rapports avec l'histoire de la France. C'est ici surtout qu'il faut limiter le champ pour ne point se perdre dans l'infini. Pourtant l'histoire intérieure de certains peuples ne peut être négligée, soit parce qu'elle est intéressante en elle-même, soit parce qu'elle fournit d'utiles comparaisons avec celle de notre pays : telle est

l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre et celle de l'Allemagne.

A la seconde des épreuves écrites sera jointe une question de géographie historique ou physique. Cette question devra toujours être très simple : pour la géographie physique, il ne sera demandé que les grands traits de la géographie des pays bien connus : pour la géographie politique on aura soin de choisir les questions aux dates les plus importantes de l'histoire de la Grèce, de Rome ou de la France, en écartant les problèmes de toutes sortes qui sont encore soumis aux discussions des érudits.

En résumé, à l'épreuve écrite, les professeurs de facultés n'oublieront point que, s'ils doivent exiger des futurs professeurs d'histoire des connaissances générales complètes, il est nécessaire de bien marquer, par le choix des sujets à donner aux candidats, que ceux-ci n'ont point à redouter des questions telles qu'une bonne partie de leur temps doive être employée à encombrer leur mémoire d'une cohue de noms, de faits et de dates.

L'examen oral sera dirigé d'après les mêmes principes que l'examen écrit, mais il aura un caractère à la fois plus général et plus particulier : plus général en ce sens que l'on questionnera le candidat même sur les points qu'il est bon de laisser en dehors de l'examen écrit ; plus particulier en ce sens que les juges devront s'assurer si le candidat non seulement sait les faits, mais les comprend, s'il pousse son travail au-delà de ce qui est strictement requis pour l'examen, s'il éprouve une curiosité scientifique qui l'amène à étendre ses lectures et à remonter des ouvrages de seconde main aux sources et aux documents.

On devra attacher une grande importance à ce côté de l'examen qui manifestera les aptitudes historiques du candidat ; les preuves d'intelligence et de travail personnel devront être préférées aux résultats acquis simplement par la mémoire.

PROGRAMME DES ÉPREUVES ORALES (juillet-août 1882).

Histoire ancienne.

I. Égyptiens. — Assyriens. — Juifs et Phéniciens. — Mèdes et Perses. II. Principales sources de l'histoire grecque. — Histoire de la Grèce jusqu'aux guerres médiques inclusivement. III. Histoire de la Grèce depuis la guerre du Péloponèse jusqu'à la bataille de Chéronée. IV. Histoire de la Grèce et des États grecs d'Orient jusqu'à la conquête romaine. V. Notions sur la religion, le droit et les arts chez les Grecs. VI. Principales sources de l'histoire romaine. — Les rois. — La république jusqu'à la fin des guerres puniques. VII. De la fin des guerres puniques à la bataille d'Actium. VIII. L'empire jusqu'à la fin des Antonins. IX. Fin de l'empire romain. X. Institutions de la république et de l'empire. — Notions sur la religion, le droit et les arts chez les Romains.

Histoire du moyen âge et histoire moderne.

I. L'Europe de la fin du IVe à la fin du VIe siècle. II. Les Mérovingiens. III. Les Carlovingiens. IV. Les Capétiens jusqu'à la mort de saint Louis. V. Histoire de l'Église depuis le Ve siècle jusqu'à la fin du XIIIe siècle. — Les croisades. VI. Histoire de l'Allemagne depuis le traité de Verdun jusqu'en 1250. VII. Les Capétiens depuis la mort de saint Louis jusqu'à la mort de Charles VII. VIII. L'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à la fin de la guerre des Deux-Roses. IX. Histoire de l'Église, du XIIIe siècle à la Réforme. X. Lettres, arts et sciences pendant le moyen âge. XI. La royauté française depuis l'avènement de Louis XI jusqu'à la mort d'Henri IV. XII. Le seizième siècle. — Renaissance et Réforme. XIII. Les grandes guerres européennes de la fin du XVe siècle à la fin du XVIe siècle. XIV. La royauté française depuis la mort d'Henri IV jusqu'à la mort de Louis XIV. XV. Politique européenne au XVIIe siècle. XVI. Histoire générale de l'Angleterre depuis la fin de la guerre des Deux-Roses jusqu'à la mort de Guillaume III. XVII. L'Europe au XVIIIe siècle. XVIII. Lettres, sciences, arts en France au XVIIe et au XVIIIe siècle. XIX. Révolution. — Consulat et empire. XX. L'Europe de 1815 à 1875.

Géographie.

I. Les océans. II. Europe occidentale. III. Europe méridionale. IV. Europe centrale. V. Europe orientale et septentrionale. VI. Asie. VII. Afrique. VIII. Amérique. IX. Océanie et terres polaires. X. Colonies européennes.

Publications de documents. — M. le comte H. de la Ferrière vient de commencer une publication qui promet d'être une des plus importantes parmi celles que contient la *Collection des documents inédits* : les *Lettres de Catherine de Médicis*. Le premier volume contient 935 lettres et la mention de 90 autres, une table des correspondants de Catherine, un excellent index des matières et de plus une ample introduction. Nous ne saurions trop remercier M. de la Ferrière de n'avoir pas, comme tant d'éditeurs, attendu au dernier volume pour donner l'introduction de l'œuvre entière. Rien n'était plus nécessaire, pour que les lettres de Catherine eussent tout leur intérêt et toute leur valeur, que de retracer son rôle au milieu des événements auxquels les lettres se rapportent. L'introduction de M. de la Ferrière est un morceau historique d'une réelle valeur. Il a rapidement retracé l'enfance, la jeunesse, l'éducation, le mariage de Catherine, tout ce qui peut aider à faire comprendre comment se sont formés son caractère et son esprit ; puis abordant son rôle sous Henri II, sous François II et pendant le commencement du règne de Charles IX jusqu'à la paix d'Amboise, il s'est efforcé de mettre en lumière son

action personnelle, ses vues politiques, les qualités qu'elle a déployées au milieu des circonstances les plus difficiles. Il a très bien su se garder de tout esprit de dénigrement ou d'apologie, soit vis-à-vis de Catherine, soit vis-à-vis des partis qui étaient alors en lutte. La période contenue dans ce premier volume est d'ailleurs celle qui fait le plus d'honneur et au caractère et à l'habileté de Catherine. Au milieu de la cour dissolue de François Ier, puis pendant le règne de Henri II où elle est insolemment subordonnée à une rivale qui n'avait ni sa jeunesse ni son esprit, enfin après la mort d'un mari qui ne l'a jamais aimée, elle ne laisse pas prise à la moindre attaque contre sa vie privée. Pendant les deux minorités de François II et de Charles IX, à un moment où le pouvoir royal était mis en échec par les seigneurs, qui aspiraient à s'emparer de la direction des affaires, par les Parlementaires, par le peuple même que les querelles religieuses avaient surexcité et affolé, elle ne songea qu'à l'affermir et à le défendre contre tous ceux qui le menaçaient ; elle eut un sentiment très juste et très vif des devoirs de la royauté envers la France et mit l'intérêt national au-dessus des questions de parti et d'opinions. Rien n'est plus digne d'admiration que sa conduite après la conjuration d'Amboise, quand elle prit L'Hôpital pour conseiller et fit rendre l'édit de Romorantin ; rien n'est plus noble que son attitude vis-à-vis de l'Angleterre après que le Havre eut été livré par les protestants, et lorsqu'elle consacra tous ses efforts à la reprise de cette place. Elle crut qu'elle pourrait, par un système de bascule et d'équilibre entre les Guises et les chefs protestants, faire triompher une politique purement nationale et royale ; mais ce tiers parti qu'elle pressentait et qu'elle voulait créer n'existait pas encore ; il ne devait se former qu'après les catastrophes qui se produisirent de 1570 à 1590, et Catherine, impuissante à diriger les événements, devait se laisser entraîner à commettre le crime le plus abominable qui ait ensanglanté notre histoire. Elle n'avait malheureusement, en dehors de L'Hôpital, personne sur qui s'appuyer ; elle n'avait aucun principe de moralité politique qui pût dans un cas grave lui servir de barrière et de frein ; elle n'avait non plus aucune vue large de politique étrangère. Elle vivait au jour le jour, parant au plus pressé, avec de petits moyens et de petites intrigues, se fiant à son habileté italienne pour jouer et conduire les natures rudes et passionnées qui étaient toujours prêtes à en venir aux mains sous ses yeux. Elle est bien loin d'avoir le génie et la portée d'esprit d'Élisabeth, mais aussi sa tâche était bien plus ardue. La France était bien plus profondément divisée que l'Angleterre, et Catherine n'était pas reine ; elle n'était que régente et régente étrangère. Elle n'avait d'autre pouvoir

que celui qu'on consentait à lui laisser ou qu'elle avait le talent de conquérir à force d'habileté, de souplesse et de ruse. Elle gagne à être mieux connue. — La publication de M. de la Ferrière a une importance capitale pour l'histoire de la seconde moitié du XVI[e] s. Les notes qui accompagnent les lettres sont sobres, précises et suffisantes [1].

L'administration de l'Assistance publique vient de commencer à réparer le tort qu'elle a fait pendant de longues années aux études historiques en interdisant avec un soin jaloux aux travailleurs de pénétrer dans les archives des établissements hospitaliers dont elle était dépositaire. Le ministère des affaires étrangères, qui avait du moins quelques bonnes raisons à alléguer pour justifier les précautions qu'il prenait contre la curiosité des historiens, était libéral comparé à l'assistance publique. Celle-ci interdisait à un des plus illustres parmi nos érudits, à M. Léopold Delisle, de copier les chartes de Philippe-Auguste contenues dans les cartulaires de l'Hôtel-Dieu et M. Husson ne voulait autoriser la publication d'aucune des pièces tirées des archives hospitalières. Aussi lorsque l'incendie de mai 1871 fit disparaître tous les titres du bureau des Pauvres et le fonds de l'Hôpital général, on put mesurer quel préjudice avaient porté aux études historiques ces inintelligentes rigueurs. Les nouveaux directeurs M. Mœring et M. Quentin ont rompu avec les traditions de leurs devanciers. M. Mœring a ordonné la réimpression de l'Inventaire des archives en 3 volumes, brûlé également dans l'incendie de 1871, et commencé une série de publications de documents relatifs à l'Hôtel-Dieu et à quelques autres établissements hospitaliers. La collection projetée, et confiée aux soins intelligents de M. Brièle, archiviste de l'administration, comprendra : 1° Les délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu (1581-1791) ; 2° les comptes de l'Hôtel-Dieu (1369-1591) ; 3° le *Corpus* des privilèges de l'Hôtel-Dieu ; 4° les chartes qui ne feront point partie du cartulaire de l'Hôtel-Dieu ; 5° des pièces relatives à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, à l'Hôpital général, aux Enfants trouvés, etc. — Le premier fascicule qui vient de paraître [2] contient les ***Délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu de 1331 à 1674***. Tous les textes n'ont pas un égal intérêt ; mais on y trouvera une foule de renseignements curieux pour l'histoire de la médecine et de la chirurgie, pour l'histoire administrative de l'ancien régime, pour l'histoire économique, pour l'histoire des mœurs.

1. Nous regrettons beaucoup qu'on ait adopté pour cette publication un type d'impression à deux colonnes. Rien n'est plus désagréable à l'œil ni plus gênant pour le lecteur.

2. Chez Picard, éditeur. 200 p. in-4°.

C'est un intérêt du même genre, mais plus étendu, qui s'attache à la grande publication que vient de commencer M. A. de Boislisle (pour la *Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France*) des *Mémoires des Intendants sur l'état des généralités dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne*. On sait que sur l'invitation de M. de Beauvillier, gouverneur du duc de Bourgogne, et d'après un questionnaire proposé par lui, les intendants rédigèrent de 1697 à 1700 une série de rapports sur les généralités confiées à leurs soins. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces Mémoires la révélation de faits nouveaux sur l'ancien régime. Ces mémoires sont très connus. Il y en a des copies dans toutes les bibliothèques publiques de l'Europe et dans beaucoup de bibliothèques particulières ; ils ont servi à Boulainvilliers pour composer son fameux *État de la France*, et il n'est pas un seul des publicistes et des historiens sérieux du XVIII^e^ et du XIX^e^ s. qui ne les ait consultés. Il était bon néanmoins d'en mettre le texte imprimé à la portée de tous ; et la manière dont M. de Boislisle a édité le *Mémoire sur la généralité de Paris*, dû probablement à Pierre Rolland, trésorier de France, rend cette publication plus utile encore. Il ne s'est pas contenté de compléter, de rectifier et d'éclairer par d'excellentes notes le texte du Mémoire, il a doublé le volume en y ajoutant en appendice une série de rapports et de mémoires du XVII^e^ et du XVIII^e^ s. relatifs à l'état financier, administratif, judiciaire, militaire, économique et social de la France. Ces documents, dont quelques-uns ont déjà été publiés, mais dont la plupart sont inédits, permettent de se rendre un compte plus exact des changements en bien ou en mal qui se produisirent dans la situation du pays au temps de Louis XIV, des efforts faits pour remédier aux vices de l'organisation. Nous signalerons en particulier les rapports de M. de Ménars sur sa visite dans 16 élections de la généralité de Paris en 1684. On y verra que la responsabilité des collecteurs d'impôts n'était pas un vain mot. Les prisons des élections ne semblent faites que pour eux. Les documents réunis et publiés par M. de Boislisle justifient les appréciations les plus sévères sur les institutions de l'ancien régime, mais ils montrent aussi combien il y eut de bonne volonté et d'intelligente énergie chez beaucoup de ses administrateurs. La valeur des hommes compensait parfois les vices de l'organisation.

La récente publication de MM. J. Finot et Galmiche-Bouvier[1] ne

1. *Une mission militaire en Prusse en* 1786. Récit d'un voyage en Allemagne et observations sur les manœuvres de Potsdam et de Magdebourg, publiés d'après les papiers du marquis de Toulongeon. Paris, Firmin Didot, 398 p. in-12.

peut manquer d'être bien accueillie à une époque où tout le monde prend un intérêt passionné et pour ainsi dire personnel à toutes les questions d'organisation militaire et en particulier à ce qui concerne l'organisation militaire prussienne. Les mémoires manuscrits du marquis de Toulongeon sur les réformes militaires du comte de Saint-Germain, conservés à la bibliothèque de Vesoul, méritaient d'être mis en lumière et analysés comme l'ont fait les éditeurs dans une excellente introduction ; ceux qu'ils donnent in-extenso et qui ont été écrits pendant le voyage du marquis en Allemagne seront lus avec un égal plaisir par les militaires et par les historiens. Ceux-ci y trouveront des anecdotes inédites sur Frédéric II, des appréciations remarquables sur ses généraux et sur les divers membres de la famille royale. Malgré la sévérité habituelle des jugements du voyageur, on sent à chaque ligne l'admiration qu'inspirait à tous ses contemporains ce roi extraordinaire qui avait su « résister lui seul à l'Europe réunie pour lui arracher ses conquêtes ; prendre les armes sur ses vieux jours pour la défense de la constitution de l'Empire contre l'Empereur, et mourir enfin couvert de gloire en jetant les fondements d'une ligue qui doit être à jamais le rempart de la liberté germanique. » Il nous peint Frédéric II sous des couleurs peu flatteuses, mais à travers les vices et les petitesses de l'homme « on aperçoit toujours le héros. — Il savait presque toutes les sciences, sans préjugés, appréciant l'homme sur ce qu'il est et non sur ce qu'il croit ; croyant lui-même peu ou rien, magnifique dans les occasions ; économe par principe, récompensant rarement, mais grandement, il avait le précieux talent de s'attacher ceux dont il avait besoin moins en prodiguant ses bienfaits qu'en les faisant attendre. » Ces quelques lignes suffiront à prouver que le marquis de Toulongeon savait observer et écrire. On remarquera aussi ce qu'il dit sur le prince Henri pour lequel il éprouve une vive sympathie sans laisser ignorer les vices honteux qui déshonorèrent sa vieillesse.

Publications nouvelles. Généralités. — Les sciences naturelles et en particulier la physiologie prétendent aujourd'hui faire rentrer sous leurs lois toute la vie intellectuelle et morale de l'homme ; aussi croient-elles pouvoir apporter à l'histoire des lumières nouvelles en ramenant à des règles immuables les vicissitudes des peuples et des individus. Malheureusement il entre toujours une bonne part d'invention et de fantaisie dans la manière dont les faits sont réunis, présentés ou interprétés. Nous ne devons pas décourager ces tentatives, car elles font envisager l'histoire à un point de vue nouveau et elles peuvent contenir une part de vérité ; mais il ne faut pas se laisser séduire par ce qu'elles ont de spécieux, par des apparences de rigueur

scientifique derrière lesquelles on trouve beaucoup d'imagination et d'hypothèses. Nous croyons qu'une certaine dose de ce scepticisme sera utile à ceux qui liront le livre fort érudit du Dr Jacoby intitulé : *Études sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité chez l'homme* (Germer Baillière, 605 p. in-8°). M. Jacoby a cherché l'explication d'un fait qui a été souvent remarqué : l'extinction fatale de toutes les familles royales, princières et nobles ou même des familles célèbres au bout d'un certain nombre de générations. Pour lui, une situation élevée, les privilèges sociaux ou intellectuels, les talents, l'activité produisent une déperdition de force qui engendre à un certain moment les maladies nerveuses, mentales ou morales, la stérilité, le suicide, la folie, l'affaiblissement puis l'extinction de la race. C'est la raison pour laquelle les nations, après une période d'activité et d'éclat, arrivent à la décadence et à la ruine. La nature veut l'égalité et chaque supériorité porte avec elle son châtiment. M. Jacoby a spécialement étudié les effets du pouvoir suprême sur les empereurs qui ont succédé à Rome au premier César et sur leurs familles; et il a consacré à leur pathologie la plus grande partie de son ouvrage. Il n'est pas douteux que le pouvoir exercé dans les conditions où il l'était à Rome exerce sur ceux qui en sont investis une influence corruptrice, funeste ; mais les exemples tirés des familles royales modernes me paraissent beaucoup moins probants, et en tous cas l'expérience historique n'est pas assez longue pour qu'on puisse affirmer que les nations actuelles sont destinées à s'épuiser, à périr comme l'ont fait la Grèce et Rome anciennes. M. Jacoby a eu le tort d'accueillir trop facilement, pour corroborer sa thèse, toutes les accusations portées contre les membres des familles royales ; une bonne partie des incestes dont il les gratifie peuvent être révoqués en doute et même les cancans de Suétone ne doivent pas être acceptés avec une foi aussi aveugle. Malgré les scrupules que m'inspire la démonstration de M. Jacoby, on la suit avec une poignante curiosité. Il n'est pas un homme réfléchi qui ne se soit demandé avec anxiété quelle est la loi, quel est le sort et quel est le but du développement de l'humanité, si le progrès est une réalité ou une apparence. En dépit du Dr Jacoby le progrès nous semble réel, et dès lors les supériorités ne sont pas le fruit d'une sélection dont l'effet s'épuise dès qu'elle est réalisée. Il y a dans l'histoire une continuité et une accumulation de forces ; non un cursus et un recursus perpétuels, une série d'épanouissements éphémères, un mouvement continuel d'agrégation et de désagrégation sans résultats durables.

M. Benloew cherche lui aussi *Les lois de l'Histoire* (Germer Baillière, 400 p., in-8°) et même il croit les avoir trouvées. L'humanité

suit une marche identique à celle de l'individu ; après une période de formation et de tâtonnements, elle vit surtout par les sens, c'est la période de l'*idéal du beau* représenté de la manière la plus parfaite par la Grèce ; c'est ensuite la volonté qui joue le premier rôle, elle veut agir pour réaliser le bien ; cette période est celle de l'idéal du bien, celle des grands mouvements religieux, son point culminant est le moyen âge catholique. Enfin la raison domine dans l'humanité comme elle arrive à dominer dans l'individu à un certain âge. C'est la période de l'*idéal du vrai* qui s'ouvre alors. Elle commence au XVI^e^ s. et nous assistons à son développement. M. Benloew a des connaissances étendues en linguistique, en ethnographie et en histoire, et les chapitres où il fait ressortir les caractères saillants des principaux épisodes de chacune de ses grandes périodes contiennent souvent des observations ingénieuses et nouvelles ; mais il y a bien des objections à faire à cette nouvelle loi des *trois états*. L'art, la religion et la science sont bien les trois aspirations supérieures de l'humanité, mais il est très douteux que, chronologiquement parlant, l'idéal du beau ait apparu aux hommes antérieurement à l'idéal du bien. Il est douteux aussi qu'il faille identifier sous une même rubrique les besoins religieux de l'humanité et les besoins d'activité bienfaisante ; il n'est pas juste enfin d'assimiler l'énergie de la volonté au désir du bien, pas plus qu'il n'est vrai de prétendre que l'idéal du vrai soit essentiellement celui de l'âge mur. Combien souvent au contraire c'est la jeunesse ou du moins les premiers temps de la maturité qui cherchent courageusement la vérité en prenant la raison seule pour guide, tandis qu'un âge plus avancé, désabusé d'une recherche souvent vaine, renonce à l'idéal du vrai pour se tourner vers l'idéal du bien. Enfin, si l'humanité ressemblait absolument à l'individu, il faudrait attendre après la période où nous nous trouvons la vieillesse et la décrépitude, et M. Benloew paraît croire au progrès indéfini. Sa loi de l'histoire ne nous paraît donc pas jeter une vive lumière sur l'histoire classique qui part de l'Égypte et l'Assyrie pour aboutir à la France du XIX^e^ s. en passant par la Grèce et Rome. Si nous entrions dans le détail du livre de M. Benloew nous aurions à critiquer des idées tout à fait chimériques, comme la soi-disant loi d'après laquelle toute l'histoire se divise en périodes de 15 ans, puis de 75, de 150, de 300 ans, et la manière vague et déclamatoire avec laquelle sont traitées quelques-unes des questions les plus importantes dans une philosophie de l'histoire : le rôle du peuple juif, par exemple, et celui du christianisme. M. Benloew est-il Juif? croit-il au Christ ? croit-il même à Dieu ? on ne sait trop ; et il serait pour-

tant bon de le savoir pour avoir une idée nette de sa philosophie de l'histoire.

Ce n'est pas une philosophie de l'histoire qu'a voulu écrire M. E. Deschanel sous le titre : *Le peuple et la bourgeoisie* (Germer Baillière, 334 p. in-8°), ce n'est même pas une philosophie de l'histoire; c'est une simple esquisse de la formation du tiers état en France jusqu'à la Révolution française. On n'y trouve rien de très nouveau ni comme faits ni comme idées ; ce sont d'agréables conférences, de clairs et spirituels articles de revue réunis en volume. Les graves problèmes qui se posent à ceux qui étudient la démocratie contemporaine : le peuple et la bourgeoisie arriveront-ils à ne former qu'une seule classe ? ou faut-il voir dans le peuple un quatrième état ? la démocratie, en établissant l'égalité, ne conduit-elle pas fatalement à la médiocrité universelle ? ces problèmes ne sont pas abordés. Il ne nous semble même pas que le rôle de la bourgeoisie dans l'histoire de France soit étudié d'assez près. M. Deschanel aurait dû donner plus de place à l'étude du caractère et du rôle de la bourgeoisie parlementaire et fonctionnaire dans l'ancien régime. Le rôle du peuple et en particulier du peuple de Paris, de ce peuple si mobile et toujours passionné qui a fait les émeutes du temps d'Étienne Marcel, les massacres de l'époque cabochienne, la Saint-Barthélemy, les processions de la Ligue, les journées révolutionnaires de la Commune, méritait d'être analysé avec une psychologie plus pénétrante.

Antiquité. — Le *Marc-Aurèle* de M. Renan dont nous publions aujourd'hui un fragment et qui va paraître en entier dans peu de semaines (Lévy) est le sixième et dernier volume de son grand ouvrage sur les *Origines du Christianisme*. Nous avons déjà apprécié (*Rev. Hist.*, XII, 101) le caractère général de cette œuvre, unique dans la littérature française, où l'érudition la plus solide et la plus variée s'allie à l'imagination créatrice d'un poète et d'un artiste. Dans la préface de ce dernier volume M. Renan a admirablement indiqué les difficultés spéciales qui s'attachent aux questions d'origine et quels dons spéciaux de l'esprit sont nécessaires à ceux qui tentent de les traiter. Ces dons spéciaux, sentiment de la vie, profonde intuition de l'histoire, art de combinaison et de généralisation, M. Renan les possède au plus haut degré, et aucun livre ne fait comprendre autant que le sien le milieu moral et social si étrange, si troublé et si complexe dont le christianisme est sorti. Le sixième volume a un attrait tout particulier, car il est le développement de la plus belle des antithèses : d'un côté l'organisation définitive de l'Église chrétienne, avec son épiscopat, ses dogmes, son orthodoxie, ses hérésies, l'idéal sur-

naturel et mystique qu'elle propose au monde romain inclinant vers la ruine, de l'autre la sagesse antique dans ce qu'elle a de plus noble, de plus austère et de plus humain tout à la fois incarnée en Marc-Aurèle. M. Renan a le rare mérite d'avoir senti avec une égale sympathie la beauté de l'un et l'autre idéal, et aussi leur insuffisance, et d'avoir su rendre avec une impartialité sereine et mélancolique ce qu'il y a d'incomplet et de décourageant dans le spectacle des efforts de l'humanité vers le bien et le vrai, puisque la vérité change de face et la vertu d'idéal.

Nous ne ferons qu'annoncer aujourd'hui un ouvrage important pour l'histoire des origines chrétiennes, nous réservant d'y revenir avec l'attention qu'il mérite dans un compte-rendu spécial. M. Th. Roller a consacré deux volumes in-fol. aux *Catacombes de Rome. Histoire de l'art et des croyances religieuses pendant les premiers siècles du christianisme* (V^e^ A. Morel). Ce qui fait l'intérêt de ces volumes, fruit de longues études poursuivies à Rome même, c'est que tout en étant une œuvre descriptive, illustrée de nombreuses et excellentes gravures, ils groupent d'après un ordre méthodique tous les renseignements fournis par les catacombes et en tirent des vues d'ensemble sur la vie, le culte et les croyances des premiers chrétiens. M. Roller a suivi à la fois cet ordre méthodique et l'ordre chronologique, s'efforçant de rattacher cette étude des catacombes à ce que nous savons du développement de l'Église chrétienne du II^e^ au IV^e^ s. C'était là une entreprise nouvelle, et c'est un honneur pour M. Roller de l'avoir tentée. Nous n'affirmerions pas que son livre soit toujours bien proportionné et également solide dans toutes ses parties, mais nous ne serons démentis par personne si nous disons qu'il n'existe aucun travail d'ensemble aussi condensé, aussi complet et aussi méthodique sur les catacombes, aucun qui fasse aussi bien ressortir leur haute valeur historique, religieuse, archéologique et artistique. Il apporte un précieux contingent à l'histoire archéologique de Rome et à l'histoire des origines du christianisme.

Moyen age. — L'*Essai sur l'histoire du droit d'appel en droit romain et en droit français* par M. Marcel Fournier (Versailles, 376 p. in-8°) est une thèse pour le doctorat en droit. C'est dire que le côté juridique l'emporte dans cette étude sur le côté historique, et que l'obligation où se trouve le candidat de parcourir, dans un nombre de pages assez restreint, tout le développement des institutions juridiques depuis les Romains jusqu'à nos jours, donne à son œuvre un caractère un peu rapide et sur quelques points superficiel. M. Fournier n'aurait pas pu étudier de première main et d'une manière approfondie toutes les parties d'un sujet aussi vaste; aussi

l'histoire du droit d'appel au moyen âge est-elle seule une œuvre personnelle et originale. Il lui a donné avec raison la plus grande place dans son travail (180 pages sur 260), sans pouvoir néanmoins donner à l'examen des textes tout le développement nécessaire. Nous espérons qu'il pourra reprendre cette question de l'appel au moyen âge avec toute l'ampleur qu'elle mérite, et établir, avec plus de précision encore qu'il ne l'a fait, la différence qui existe entre le faussement de jugement et l'appel, et les lentes transformations par lesquelles se sont peu à peu formés les appels au sens moderne. M. Fournier sera amené alors, croyons-nous, à donner une part plus grande qu'il ne l'a fait à l'influence de la procédure ecclésiastique. Il a trop laissé de côté cet élément, si important dans l'histoire de la justice au moyen âge.

Le quatrième volume de l'*Histoire d'Allemagne* de M. J. Zeller (Didier, 490 p., in-8°) est le plus intéressant de ceux qui ont paru jusqu'ici. Il est consacré à la période la plus éclatante de l'Empire allemand, la première moitié de l'époque des Hohenstaufen, les règnes de Lothaire III, de Conrad III, de Frédéric Barberousse et de Henri VI. M. Zeller a donné un soin particulier au règne de Barberousse et ce morceau est le plus complet, le mieux composé, le plus vivant qu'il nous ait encore donné ; dans les chapitres sur la constitution allemande et la puissance impériale, il a tenté la difficile entreprise de tracer un tableau des institutions de l'Allemagne féodale. Il nous semble toutefois que, sans être insensible à ce qu'il y a de puissant et de majestueux dans la figure de Barberousse, M. Zeller ne lui rend pas justice lorsqu'il lui attribue une ambition sans mesure, « ayant pour seul but la conquête et la domination égoïstes du monde », et lorsqu'il le compare à Nabuchodonosor. Il a méconnu le caractère de la royauté et de l'empire allemand au moyen âge, dont l'ambition, comme celle de la papauté, trouve son excuse dans la grandeur de la mission dont l'empereur, comme le pape, se croit investi. Il est l'héritier des Césars romains et de Charlemagne et, s'il soumet l'Italie ou les Slaves, il ne fait que remplir les devoirs de sa charge, travailler à l'œuvre que Dieu lui a confiée. L'idée nationale allemande et l'idée impériale qui conduisent les Otton, les Henri et les Frédéric donnent à leurs entreprises un caractère tout différent de celui des conquêtes des rois de l'Asie. A côté de cette critique d'une portée générale, nous reprocherons à M. Zeller la négligence de son style [1] et la négligence plus grande encore avec laquelle sont

1. « La pierre qui était venue ébranler les pieds du colosse d'argile était

rédigés les renvois et les citations qui se trouvent au bas des pages. P. 19, il attribue à la chronique Bohême anonyme un texte tiré du supplément de Cosmas de Prague. P. 21, il place en 1126 l'investiture de Conrad de Zaehrigen comme comte de Bourgogne, en s'appuyant sur Dodechin qui précisément met cet événement en 1127 (cf. Jaffé, *Lothar*, p. 65, v. 46). P. 48, on renvoie sans autre indication à *Ufinger* (sans doute Usinger) *Gœttinger gelehrten Anzeigen* (lisez : *gœttingische gelehrte Anzeigen*). P. 185, nous lisons : Watterich, *Hist. Vizeliac.*, comme si Watterich était l'auteur de l'Historia Vizeliacensis[1]. P. 188, n. 1, « Voir *Saxo Grammaticis* pour les discours, et Ficker pour les réflexions ». P. 424, l'Histoire d'Angleterre de Pauli est citée comme « ouvrage anglais ». Je sais bien que la plupart de ces erreurs sont des lapsus, comme *Huillard Brehoker, Reynouard*, etc., mais ces lapsus deviennent graves quand ils se répètent à chaque page et ils ôtent de l'autorité à une œuvre de longue haleine et de longue réflexion [2].

M. L. Guerrier a consacré sa thèse de doctorat ès lettres à une étude très approfondie sur *Madame Guyon, sa vie et son influence* (Didier, 345 p. in-8°). Il a exploré avec le plus grand soin toutes les avenues de son sujet ; il a puisé à toutes les sources, bien qu'il néglige souvent d'indiquer la provenance des textes inédits qu'il cite ; il nous fait connaître M^me^ Guyon et ses écrits avec un minutieux détail. Il a eu raison de le faire, car elle a été mêlée aux plus graves controverses religieuses du XVII^e^ s. ; elle a exercé une incontestable influence sur Fénelon, et elle a lutté contre Bossuet. L'affaire du molinisme, la grande querelle entre Bossuet et Fénelon tiennent une grande place dans le livre de M. Guerrier, et loin d'y trouver à redire

détachée en Italie des sommets d'un avenir encore inconnu et voilé des vapeurs du matin » (p. 97). Nous pourrions citer de nombreux exemples analogues.

1. Ceux qui voudront avoir l'explication de cette confusion la trouveront à la note de la p. 306 du t. I de l'*Histoire de Frédéric I* par Prutz.

2. Nous ne dirions rien des deux cartes qui accompagnent le volume de M. Zeller si un critique n'en avait fait l'éloge suivant : « Les cartes sont admirables. Ce sont les premières belles cartes historiques françaises. » (*Le Livre*, 10 sept., p. 597.) C'est faire injure à la cartographie française que de parler ainsi. Si arriérée qu'elle soit, elle ne l'est pas à ce point que nous en soyons réduits à admirer comme cartes historiques de simples cartes physiques, sans aucune division politique, avec des noms semés dessus. Il serait impossible d'expliquer le choix qui a été fait de ces noms ni les différents caractères adoptés. Pourquoi les comtés d'Altena et de Solms sont-ils indiqués et non ceux de Berg, d'Arensberg et de Waldeck ? Pourquoi *Coblentz* est-il écrit en caractères gras et *Metz* en caractères ordinaires ? Pourquoi les archevêchés de Besançon et de Magdebourg ne sont-ils pas marqués ? Pourquoi Groningue est-il placé sur l'Ems ! La vérité est que ces cartes sont sans valeur.

on est plutôt tenté de trouver que cette place n'est pas assez grande. Mme Guyon, en effet, ne nous intéresse pas pour elle-même ; il est difficile de voir dans ses écrits autre chose que les rêveries d'une femme hystérique ; ce qui a fait son influence, c'est ce qui a disparu avec elle, l'ardeur de son âme enthousiaste et cette puissance de *séduction* dont parle Bossuet. Mais, par contre, les relations de Mme Guyon avec les deux grands évêques, avec Mme de Maintenon, avec Mme de Miramion, avec Mlle de la Maisonfort, ont pour nous un intérêt toujours vivant. A dire vrai, ni Fénelon, ni Bossuet, ni Mme de Maintenon ne gagnent à cette étude. Malgré la partialité de M. Guerrier pour Fénelon et Mme de Maintenon, on voit par son récit même combien le premier manquait de loyauté et de franchise dans sa conduite, combien il y avait d'inconséquence, de faiblesse et de mesquinerie dans la seconde, en dépit de ses grands airs de sagesse et de raison, combien tous deux furent lâchement inhumains envers la Maisonfort. Quant à Bossuet, bien qu'on ne puisse accorder autant de confiance que le fait M. Guerrier aux accusations portées contre lui par Mme Guyon, il ressort des faits eux-mêmes qu'il agit envers elle avec la même tyrannique violence dont il fit preuve envers les protestants de son diocèse. Son âme de despote s'exaltait jusqu'à la fureur contre qui lui résistait, et ne reculait devant aucun moyen pour perdre ceux qui osaient lutter avec lui. Son génie, le plus grand peut-être qu'ait produit le XVIIe siècle, ne doit pas nous faire oublier la lourde responsabilité dont reste chargée devant l'histoire la mémoire de celui qui plus qu'aucun autre a contribué à pousser aux dernières limites de l'orgueil et de la folie l'absolutisme de Louis XIV.

La thèse de M. Beljame sur *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe s.* (1660-1664. Hachette, 506 p. in-8°) est à la fois un excellent essai littéraire et un livre d'histoire d'une grande valeur. C'est tout un chapitre de l'histoire de la civilisation en Angleterre que M. Beljame a retracé avec une abondance d'érudition, une vive et familière intelligence de la littérature anglaise et de l'esprit anglais, que bien des Anglais pourraient lui envier. Il montre comment, de Dryden à Addison et d'Addison à Pope, les hommes de lettres anglais d'abord réduits au rôle d'amuseurs d'une cour et d'une aristocratie corrompues, puis obligés pour se délivrer de cette domesticité littéraire de se mettre au service des partis politiques, arrivent avec Pope à défendre leur dignité et leur indépendance, et à créer un public qui aimât les lettres pour elles-mêmes et les fît vivre soit par le produit de leurs œuvres théâtrales, soit par la vente de leurs livres. Pope est le premier homme de lettres qui ait réussi à ne subir ni la protection d'un Mécène ni la servitude d'un parti ; cette émancipation

de l'homme de lettres et cette éducation de l'esprit public marquent une des phases importantes du développement moral et politique de l'Angleterre. Elles ont beaucoup contribué à épurer les mœurs et à créer un gouvernement libre. On sait qu'aujourd'hui l'Angleterre est le pays de l'Europe où les hommes de lettres vivent le plus aisément de leur plume, où ils sont le plus honorés et où ils ont le plus le respect d'eux-mêmes. C'est aux précurseurs dont M. Beljame a été l'exact, spirituel et savant historien que les publicistes anglais d'aujourd'hui doivent cette situation exceptionnelle.

M. Babeau, à qui nous devons déjà de si consciencieuses et impartiales études sur l'ancien régime et sur la Révolution en province, vient de consacrer un petit livre très instructif à l'*École de village pendant la Révolution* (Didier, 272 p. in-12). Tandis que les apologistes de la Révolution font des Conventionnels les créateurs de l'enseignement primaire, et que ses détracteurs les représentent comme les destructeurs de tout enseignement, M. Babeau a examiné un point spécial de la question avec un esprit vraiment scientifique. Il s'attache surtout aux écoles de village, les plus importantes au point de vue de l'instruction générale du peuple, et après avoir exposé sans parti pris l'état de l'instruction en 1789, il analyse ce qu'a voulu, ce qu'a décrété et ce qu'a fait la Convention au point de vue de la situation des instituteurs, de l'installation des écoles et de la nature de l'enseignement. Les conclusions qui ressortent de cette étude sont qu'après avoir voulu de très grandes choses, la Révolution a été impuissante à rien créer en fait d'enseignement primaire, parce qu'elle n'a tenu aucun compte de la réalité dans ses plans et parce qu'elle a violenté les habitudes et les convictions des paysans. Je ne crois pas que personne puisse se refuser à accepter les faits et les conclusions si bien étayées sur les faits qu'apporte M. Babeau. Je crois cependant que pour être tout à fait équitable envers la Convention et le Directoire, il ne faut pas oublier que s'il y eut un tel écart entre leurs désirs et leurs actes, c'est en grande partie parce qu'ils étaient sans argent et en guerre avec toute l'Europe. C'est beaucoup déjà d'avoir attaché tant d'importance à jeter les bases d'un enseignement national et d'avoir montré par leurs travaux et leurs décrets le prix qu'ils y attachaient. Il faut ajouter que l'on ne peut pas juger des résultats d'une révolution pendant sa période violente ; c'est plus tard que se montrent ses fruits véritables. Qui niera que la Réforme protestante du XVI^e^ s. ait été le véritable point de départ du magnifique développement scolaire qui a fait de l'Allemagne la nation la plus instruite de l'Europe ? Et pourtant la Réforme, de 1520 à 1557, a amené dans toute l'Allemagne la ruine des écoles et des universités, aussi bien

que celle des hôpitaux et de toutes les institutions charitables. Il en est de même pour la Révolution. Pendant sa première période elle a amoncelé les ruines ; mais au milieu de ces ruines elle a répandu des semences fécondes; nous les avons vues germer et s'épanouir. Si la France se couvre en ce moment d'écoles, si l'enseignement est élargi, fortifié et réformé à tous ses degrés, c'est en grande partie à la Révolution que nous le devons.

M. E. Lockroy vient de publier, sous le titre de *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, 1791-1793 (Lévy, 360 p. in-12), des documents qui jettent une vive lumière sur la psychologie de l'époque révolutionnaire. C'est la correspondance de Mme Jullien de la Drôme, femme du conventionnel et mère d'un des fondateurs du *Constitutionnel*. M. Lockroy pense que ces lettres feront mieux juger le parti jacobin. Nous le pensons aussi. On y verra tout ce qu'il y avait de dévouement, d'enthousiasme, de sérieux moral chez certains membres du parti jacobin ; on sentira mieux comment les mouvements révolutionnaires se sont produits et comment certains événements qui nous font frémir aujourd'hui ont été acceptés comme naturels et inévitables, mais on y verra aussi comment des natures foncièrement honnêtes peuvent arriver à perdre le sentiment du juste et de l'injuste, à identifier leur parti avec la patrie, à approuver ou à excuser toutes les violences et tous les crimes qui servent leur parti. Ce livre où M. Lockroy voit la justification des Jacobins, M. Taine y verra la frappante confirmation de ses théories. Le jacobinisme y apparaît en effet dans plus d'une page comme une maladie mentale, et sous la forme la plus terrible qu'affectent les maladies mentales : la folie religieuse. Le 2 septembre 1792, elle écrit ces mots atroces : « Quand on veut la fin, on veut les moyens ; point d'humanité barbare ! » C'est le mot des inquisiteurs, des persécuteurs, de tous les temps et de toutes les religions.

M. Bardoux vient d'écrire, lui aussi, un curieux chapitre de la psychologie de l'époque révolutionnaire dans le livre si piquant, si vivant, qu'il a consacré au *Comte de Montlosier* (Lévy, 394 p. in-8°). Député de la droite à l'Assemblée constituante, émigré, rejeté par les princes et les légitimistes purs à cause de ses idées constitutionnelles, fonctionnaire de l'empire écrivant pour Napoléon un livre plein d'idées féodales, apôtre du magnétisme et des idées de Swedenborg, enfin antagoniste acharné des Jésuites et défenseur convaincu du catholicisme gallican, Montlosier est un type original et contradictoire. M. Bardoux cherche trop à en faire un modéré méconnu par les exagérés de tous les partis. Montlosier est avant tout un tempérament et un esprit mal équilibrés en qui se heur-

taient l'ancien régime et la révolution, le XVIII^e^ et le XIX^e^ siècle, les idées féodales et les idées libérales, le catholicisme et l'esprit du XVIII^e^ s. Mais c'était une âme élevée, un cœur loyal, et il y a plaisir à contempler dans le livre de M. Bardoux cette fière figure d'honnête homme.

A côté de la vie agitée de Montlosier, mêlée à tous les grands événements de son temps, on aura plaisir à voir le portrait d'un des penseurs distingués de notre temps, d'un enthousiaste lui aussi, mais dont l'enthousiasme s'est dépensé dans ses écrits, et dont la vie a été tout entière consacrée à l'étude. La biographie que le colonel Gabriel SALVADOR a consacrée à M. *I. Salvador* (Lévy, 638 p. in-12) n'est que l'histoire de ses écrits et des controverses qu'ils ont soulevées. Ce sont là en effet les seuls événements qui ont marqué l'existence de ce savant modeste et persévérant. Salvador a passé toute sa vie à étudier l'histoire du peuple juif et de son rôle religieux dans le monde. Toutes ses œuvres, son *Histoire des Institutions de Moïse*, son livre sur *Jésus-Christ et sa doctrine*, son *Histoire de la domination romaine*, enfin, son ouvrage intitulé *Paris*, *Rome et Jérusalem*, se rattachent à la même idée. Le peuple juif était à ses yeux le peuple Messie, il remplit dans l'humanité une fonction religieuse, il est pour ainsi dire l'organe religieux de l'humanité ; c'est lui qui est destiné à concilier dans une synthèse plus haute les diverses formes religieuses qui divisent les hommes. Malgré l'insuffisance de son érudition sur certains points et les entorses que l'enthousiasme national donnait chez lui à l'esprit critique, Salvador était une intelligence d'une rare vigueur, et les idées qu'il a le premier développées ont été en partie adoptées par la science contemporaine. Grâce à lui, le caractère des institutions de Moïse a été plus équitablement jugé, bien qu'il ait trop cherché à en atténuer le côté théocratique ; bien avant M. Havet, il a rattaché les doctrines de Jésus-Christ aux doctrines juives, persanes et grecques ; enfin il a décrit avec puissance et talent les dernières luttes de la nationalité juive. Quant à ses vœux pour la régénération religieuse de l'humanité, unie dans un même culte en esprit et en vérité, qui pourrait ne pas en être touché, même sans partager ses espérances ? L'homme dont le colonel Salvador nous retrace les travaux était un noble esprit, et ce qui ajoute à notre sympathie pour lui, ce Juif, si attaché à sa race, était, comme le prouvent ses lettres, un ardent patriote français.

G. MONOD.

ANGLETERRE.

ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE.

La mort du Dr Stanley, l'éminent doyen de Westminster, décédé le 18 juillet dernier, sera ressentie dans tous les rangs de la société ; mais l'histoire fait en lui une perte sérieuse. Sa *Vie du Dr Arnold*, le célèbre pédagogue dont il était l'élève, est connue partout où l'anglais est parlé. Ses travaux sur l'histoire ecclésiastique se font remarquer par l'habileté avec laquelle il sait donner la vie aux documents les plus arides et éviter toute forme conventionnelle. Il aimait à visiter les lieux qui avaient été le théâtre des événements qu'il devait raconter, et il savait les faire revivre aux yeux du lecteur. Dans ses ouvrages intitulés *Historical Memorials of Canterbury Cathedral*, *Sinaï and Palestina*, *Historical Memorials of Westminster Abbey*, on retrouve ce talent pittoresque uni à tous les mérites de l'archéologue. Dans son dernier livre, *Christian Institutions*, dont la valeur est inégale, il a peut-être donné trop de place à ses idées personnelles dans ses recherches sur l'Église des premiers siècles. Comme homme, M. Stanley était l'objet de la sympathie et de l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Rien n'égalait sa courtoisie et sa bienveillance pour tous ceux qui s'occupaient de travaux littéraires.

Le temps qui s'est écoulé depuis mon dernier bulletin m'oblige à m'étendre moins que je ne l'aurais voulu sur plusieurs points de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*. Parmi les historiens que nous avons perdus, il en est trois qui méritent une mention particulière : ce sont le professeur Brewer, le Dr Appleton et le Dr Guest. Le premier est probablement le plus connu sur le continent. Il était né en 1810 et avait fait son éducation à Oxford, où il obtint le premier rang parmi ses condisciples. Un mariage contracté de bonne heure l'empêcha d'occuper la position de *fellow* à laquelle il avait droit, et pendant plusieurs années sa vie fut celle d'un savant livré à un travail opiniâtre et luttant contre une situation précaire, mais soutenu par une résolution indomptable et un amour sincère de la science. Sa nomination à la chaire d'histoire moderne à *King's College* l'affranchit de ses anxiétés les plus pénibles et forme le moment décisif de sa carrière. Peu de temps après, il fut assez heureux pour faire la connaissance de T.-D. Hardy, le savant le plus familier alors avec le moyen âge anglais, et cette circonstance l'amena à publier plusieurs

volumes dans la collection du Maître des rôles. Ce qu'il a fait en ce genre est connu de la plupart des lecteurs de la *Revue*, et tous ceux qui ont étudié la littérature du moyen âge ont lu les belles préfaces des *Monumenta Franciscana*, de l'*Opus Minus* de Roger Bacon et des œuvres de Giraldus Cambrensis. Il faut rappeler en même temps que M. Brewer appartenait au clergé anglican et se distinguait par ses idées nettement conservatrices. On est autorisé à attribuer à son aversion pour les vues de l'école opposée son ignorance complète et persistante des remarquables travaux de M. E.-A. Freeman. Sa connaissance approfondie de l'histoire du xv^e^ et du xvi^e^ s. le rendait aussi beaucoup moins favorable que ne le sont la plupart de ses compatriotes à la Réformation. La nouvelle édition du *Student's Hume*, dont il s'occupait au moment de sa mort (févr. 1879), prouve combien la cause populaire, à une époque quelconque de notre histoire, lui inspirait peu de sympathie. Il n'en laisse pas moins un nom que les savants tiendront toujours en haute estime, et il a acquis le respect de tous ceux qui ont pu apprécier le désintéressement et la justesse de ses vues.

Le D^r^ Appleton, mort à Louqsor le 1^er^ février 1879, âgé seulement de 37 ans, est un homme auquel les lettres doivent beaucoup dans notre pays à cause de la tentative heureuse dont il a eu la principale initiative d'élever le niveau de la critique littéraire par la fondation de l'*Academy*, recueil qui se distingue, comme l'on sait, par la compétence de la critique et la rupture avec l'habitude presque générale de l'anonymat. On peut dire qu'en général l'Angleterre a manifesté sa préférence pour les articles signés, et les trois recueils mensuels qui ont adopté cet usage, le *Contemporary*, le *Nineteenth Century* et le *Fortnightly*, jouissent à eux trois d'une autorité qui l'emporte certainement sur les anciens recueils restés fidèles au vieux principe de l'anonymat. Le D^r^ Appleton mérite aussi un souvenir pour les efforts énergiques et non complètement stériles qu'il a faits en vue de faire revivre dans les universités l'idée qu'elles ne sont pas seulement des écoles destinées à former des jeunes gens, mais des centres où des recherches approfondies doivent être poursuivies, subventionnées et encouragées. On ne peut guère douter que la façon habile dont il a fait valoir ces vues ne doive un jour porter encore des fruits, en dépit du peu de succès que sa théorie a obtenu auprès de la commission universitaire actuelle. Malheureusement l'étendue de sa curiosité littéraire unie à une énergie de volonté qui l'amenait à déployer tous ses moyens dans tout ce qu'il tentait l'ont entraîné dans des travaux supérieurs à ses forces, qui l'ont prématurément enlevé aux lettres et à la société.

Le Dr Edwin Guest, principal de Caius College, Cambridge, mort en novembre dernier, était un savant dont la réputation et l'autorité dépassaient beaucoup l'importance des travaux dont il avait enrichi notre littérature et dont le principal est une histoire des rythmes anglais. Ses travaux sur notre histoire relatifs à l'époque romaine et à l'époque anglo-saxonne primitive ont paru sous forme d'articles dans l'*Archaeological Journal* et les *Philosophical Transactions* et n'ont attiré l'attention que d'un petit nombre de travailleurs. Ses vues n'en étaient pas moins généralement considérées comme celles d'un savant très compétent et d'un excellent jugement, et sur certaines questions capitales, telles que l'invasion de Jules César, l'autorité de Gildas et la conquête saxonne, son opinion était acceptée comme décisive.

Enseignement supérieur. — Nos deux grandes universités donnent des signes d'une activité croissante et de tendances progressives. Le vote par lequel, au mois de janvier dernier, l'université de Cambridge a décidé à une grande majorité que les femmes seraient admises aux examens pour les degrés universitaires, est un fait important dans l'histoire de l'éducation. Les presses des universités d'Oxford et de Cambridge ont récemment achevé l'impression de la version anglaise révisée du Nouveau Testament. Elles viennent de mettre au jour une foule de textes destinés à l'enseignement supérieur, ainsi que des éditions d'auteurs grecs, latins, français et allemands à l'usage des écoles et des collèges, qui ne laissent rien ou presque rien à désirer. On peut se demander si des ouvrages de vulgarisation sont bien de ceux qui doivent occuper une presse universitaire. Personne cependant ne peut contester le service rendu aux humanités par l'admirable édition des Bacchae d'Euripide due à M. Sandys[1]. Ce vol. n'est pas seulement un élégant spécimen de typographie magnifiquement illustré de gravures de gemmes antiques et d'autres œuvres d'art, il n'est pas moins remarquable par les connaissances philologiques et littéraires qui se manifestent à chaque page.

Les principaux événements au point de vue de l'enseignement supérieur sont la conclusion des travaux des commissions nommées en 1877 pour réviser l'organisation des universités d'Oxford et de Cambridge et la charte accordée à la nouvelle université de Victoria qui a son siège à Manchester. En ce qui touche la première question, on est généralement d'accord pour reconnaître que les collèges ont défendu leurs intérêts particuliers avec succès, et que le but dans

1. *The Bacchae of Euripides* : with critical and explanatory notes. By John Edwin Sandys, M. A. Cambridge University Press. 1880. Pr. 10 s. 6 d.

lequel les commissions ont été formées, c.-à-d. l'emploi de l'excédent du revenu des collèges au profit des universités et pour la dotation d'un système d'enseignement plus général et plus systématique, n'a pas été atteint, tant s'en faut. C'est à Cambridge que la résistance des collèges au projet de réforme a été le moins efficace, et d'ici à 20 ans ils devront aliéner une partie de leurs revenus dans des intérêts universitaires en augmentant graduellement cette partie jusqu'à ce qu'un quart au moins de leur revenu ait été appliqué à cette destination. D'ici à quelques années, toutefois, les sommes ainsi dépensées seront peu élevées.

Il est probable que ni Oxford ni Cambridge n'auront en définitive lieu de se féliciter du succès obtenu par leur système d'*obstruction* aux mesures proposées pour un emploi plus profitable de leur revenu. Il y a un peu plus de six ans que Mathew Arnold, un de nos écrivains les plus compétents et les mieux informés sur les questions d'enseignement, exprimait ses vues dans les termes suivants : « Il faut établir des facultés dans les huit ou dix principaux centres de population, de façon à permettre aux étudiants d'y suivre des cours, soit qu'ils habitent chez eux, soit qu'ils adoptent, eux ou leurs parents, d'autres arrangements pour leur manière de vivre. On transformerait ces grands centres en faisant d'eux des foyers intellectuels, tandis qu'ils ne sont actuellement que des villes d'affaires ; c'est ce qui manque à Liverpool et à Leeds, par exemple, pour être, au lieu de villes simplement populeuses, des cités européennes comme Lyon et Strasbourg. Oxford et Cambridge contribueraient de la façon la plus noble et la plus utile à la diffusion de l'enseignement universitaire, si elles envoyaient un certain nombre de leurs professeurs, qui leur servent peu, à cause du système des collèges, dans les nouvelles facultés établies à Londres ou dans les provinces, où ils pourraient rendre d'incalculables services, et, tout en gardant le titre de professeurs d'Oxford et Cambridge, représenteraient une chose nouvelle sous un nom ancien et contribueraient de la manière la plus heureuse à inaugurer un système d'enseignement supérieur vraiment national [1]. »

L'idée de M. Arnold a été réalisée dans une certaine mesure par l'envoi de professeurs appartenant aux universités d'Oxford et de Cambridge chargés de faire des conférences dans différentes villes, système généralement connu sous le nom de mouvement d'expansion universitaire. Le concours donné par ces universités n'en est pas moins peu important en ce qui touche les subventions pécuniaires,

1. *Higher Schools and Universities in Germany*, p. 238.

et il est malheureusement probable que la conduite intéressée des collèges fortifiera dans les grandes villes la tendance à se dégager, pour ce genre d'assistance, d'Oxford et de Cambridge et à fonder des universités chez elles. Il se forme déjà de nouveaux centres qui, à mesure qu'ils acquerront la confiance du public, ne manqueront pas d'attirer un certain nombre de vrais étudiants de points plus ou moins éloignés; dans un article sur les universités[1] j'ai trouvé l'occasion d'exprimer la crainte que nous pourrions, comme nos frères d'Amérique, assister à la multiplication soudaine et fâcheuse d'établissements académiques délivrant des diplômes. J'ai été pour cela gourmandé courtoisement par le professeur A.-W. Ward dans le discours d'inauguration qu'il a prononcé peu de temps après à l'ouverture de la session d'Owen's College, Manchester, et où il a représenté mes craintes comme peu fondées; lord Aberdare, de son côté, portant la parole quelques mois plus tard à Aberystwyth, repoussait complètement l'idée que les patrons de l'*University College* de cette ville désiraient en faire une université investie du pouvoir de conférer les grades. Une pareille idée, déclarait-il, n'était jamais entrée dans leur esprit.

Cependant des faits postérieurs tendent à prouver que mes craintes n'étaient pas entièrement chimériques. L'université de Victoria à Manchester a obtenu sa charte. Dans une conférence tenue l'année dernière à Newtown, en Galles, sous la présidence de lord Sudely, il a été décidé qu'on prendrait des mesures pour fonder une université galloise nationale. A Birmingham, Bristol et Liverpool, le projet d'obtenir, comme Manchester, des chartes particulières est déjà en discussion. Dans la première de ces grandes villes, le *Mason science College*, avec une dotation et une installation qui, par la façon dont elle répond à tous les besoins, est incomparable, se propose de faire entrer dans ses programmes l'enseignement des lettres aussi bien que celui des sciences. La même modification est en train de s'accomplir à *University College*, Nottingham : Bristol, Liverpool et Sheffield donnent des signes incontestables du désir d'entrer dans la même voie.

Le plan qui semble trouver faveur à Manchester est celui d'une confédération des collèges fondés ou à fonder dans cette ville ou ailleurs avec Manchester comme siège de l'université et du jury d'examen. Mais il est douteux que des villes qui, comme Birmingham et Liverpool, sont presque égales à Manchester en importance commerciale et en population, se contentent de cette situation subordonnée.

1. *The Multiplication of Universities*. Frazer's Magazine : sept. 1878.

Le correspondant du *Daily News*, rendant compte de la cérémonie célébrée à Manchester en juillet 1880, pour fêter la fondation de la *Victoria University*, remarque qu' « il reste à voir jusqu'à quel point les efforts de Manchester et d'autres villes atteindront leur but par ce plan de confédération, quelque respecté que soit le nom donné à l'université centrale. »

En attendant, la *Victoria University* est un fait accompli, et il n'est pas médiocrement intéressant de remarquer que la grande cité, dont la population dépasse un demi-million, obtient, dans la seconde moitié du XIX^e^ s., la faveur qu'elle sollicita sans succès dans la première moitié du XVII^e^, quand sa population atteignait à peine 6,000 âmes. Le professeur Ward ayant, dans le compte-rendu imprimé [1] du discours mentionné plus haut, contesté l'exactitude de ce que j'avais dit de l'Owen's College dans la *Revue*, je me sens obligé de donner à vos lecteurs une idée plus juste d'un établissement qui, tel qu'il est maintenant constitué, marque une époque importante dans l'histoire de l'enseignement en Angleterre.

L'université de Victoria, à laquelle, pour le moment, l'Owen's College peut être considéré comme identique, sera désormais un établissement ayant le pouvoir de conférer « tous les degrés et les autres distinctions qui peuvent ou qui pourront être conférés par toute autre université de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, » et aussi d'accepter d'autres collèges comme collèges de l'université. Il faut cependant remarquer que la charte ne parle que des degrés pris dans les facultés de lettres, de science, de médecine et de droit, comme aussi qu'elle interdit « d'adopter ou d'imposer à personne une manifestation quelconque de croyance ou de pratique religieuse. »

Le collège d'Owen est dirigé avec une grande habileté, et les progrès qu'il a faits depuis son ouverture, en 1850, avec une modeste dotation de 90,000 livres, sont surprenants. Sa dotation s'élève maintenant à la somme de 500,000 livres, et le nombre de ses élèves rivalise déjà avec celui de certaines universités allemandes de second ordre, telles que Giessen et Iéna. Parmi ses professeurs, MM. Ward, Roscoe et Wilkins jouissent d'une grande réputation dans les différentes branches de l'histoire, des sciences naturelles et de la philologie. Le programme des classes pour la session 1880-81 ne s'applique pas à moins de 70 classes et est rédigé, pour la plus grande partie, d'après les examens que l'on passe actuellement à l'université de Londres. L'âge moyen des étudiants s'est aussi beaucoup élevé pen-

1. *On some academical experiences of the German Renascence.* An address, etc. By Adolphus William Ward, M. A. 1878.

dant les dernières années. Dans la dernière session (1879-80) on comptait 14 étudiants âgés de moins de 16 ans à leur entrée, 129 entre 16 et 18 ans, 97 entre 18 et 20, 152 de 20 ans et au-dessus, total 392.

Contrairement à ce qui se passe dans les anciennes universités, la théologie dogmatique et l'apologétique chrétienne n'ont pas de place dans le programme de l'*Owen's College;* mais nous y voyons figurer l'étude critique de l'hébreu et du Testament grec.

Je suis heureux de profiter de cette occasion pour signaler l'influence importante que l'université de Victoria est appelée à exercer sur l'enseignement supérieur dans notre pays. Les statuts d'Oxford et de Cambridge ont été, pour la plus grande partie, rédigés au XVI^e^ et au XVII^e^ s., alors que l'éducation du clergé était considérée comme la principale attribution de ces deux universités. L'université de Victoria est affranchie des entraves qui ont si longtemps arrêté le développement des libres recherches dans les deux anciennes universités et elle a sagement réglé que le travail scientifique n'aura à compter avec aucun credo théologique.

Ouvrages récents. Antiquité. — L'ouvrage de M. Hearn, *La famille aryenne*[1], est une tentative pour décrire l'origine et le développement des principales institutions communes aux nations aryennes. Son principal objet est de préparer à l'étude comparée de la jurisprudence et de rapprocher le rôle social joué par la loi et par la coutume, la première qui n'existe que là où il y a un État, et la seconde qui est pour la tribu ce que la loi est pour l'État. Cet ouvrage traite donc de questions analogues à celle dont s'occupe M. Fustel de Coulanges dans la *Cité antique* et M. Freeman dans la *Comparative politics*. L'auteur se réfère souvent au premier de ces ouvrages. Il trouve souvent aussi l'occasion d'entrer en lice avec sir Henry Maine, qui, dans ses *Communautés de village* et son *Histoire des institutions primitives*, s'occupe souvent des mêmes questions ; les différences sur lesquelles M. Hearn insiste entre la « village community » de sir Henry et ce que l'auteur appelle « family clan » ne repose pas sur des points d'une réelle importance. Les généralisations de M. Hearn sont réservées et prudentes, et il fait preuve d'une grande connaissance de la littérature de son sujet. Il ne parle pas des théories communistes de M. M'. Lennan (voy. *Revue hist.*, sept.-oct. 1878) relativement au mariage, et bien des lecteurs regretteront qu'il n'ait fait aucune allusion aux idées de M. Herbert Spencer.

1. *The Aryan Household : its structure and development. An Introduction to comparative Jurisprudence.* London, Longmans, 1879. Pr. : 16 s.

Au sujet de la formation des premières nationalités nous citerons les observations suivantes : « On range avec raison parmi les victoires qui changèrent la destinée du monde la défaite de Varus et, pour la race teutonique, l'Hermanschlacht doit être mis à côté de Marathon. Mais, tout Teutons que nous sommes, nous devons également nous féliciter des grandes victoires remportées par Caius Marius sur nos ancêtres à Aquae Sextiae et dans la plaine de Verceil. Si Hermann a sauvé l'Europe du nord du joug de Rome et préservé ainsi un élément capital de notre civilisation, Marius, le précurseur des Césars, a rendu l'empire possible. Or, ce sont la législation et la tradition impériales, et non celles de la République, qui ont fait de l'histoire de l'Europe moderne ce qu'elle a été. C'est l'empire de Constantin et non le consulat des Scipions qui a apparu aux chefs barbares comme le sommet de l'ambition humaine et la couronne la plus élevée de la gloire terrestre. Ce sont les lois de Justinien et non celles de Cicéron qui — plus efficacement que ne l'avait fait autrefois la civilisation hellénique — ont soumis leurs rudes conquérants » (p. 480).

La publication longtemps attendue de la *Géographie historique*[1] de M. E.-A. Freeman sera accueillie avec joie par tous les hommes instruits, et, en étudiant cette esquisse magistrale, il en est peu qui ne se rendront pas mieux compte qu'auparavant de la connexité intime qui existe entre la géographie et l'histoire et de l'utilité de faire reposer toutes les études historiques sur une connaissance plus complète des affinités ethniques et des frontières naturelles. Après avoir annoncé que son principal objet consiste « à déterminer l'étendue du territoire occupé par les différents États et les différentes nations de l'Europe et des contrées voisines aux diverses époques de l'histoire du monde et après avoir consacré quelques pages à mettre en évidence l'influence de la géographie sur l'histoire et sur la distribution des races, M. F. part de la Grèce comme étant la région où « a commencé l'histoire de l'Europe et la véritable histoire du monde », et que la multiplicité de ses péninsules, de ses îles et de ses mers intérieures l'incline à considérer comme « le plus européen des pays de l'Europe » — une sorte d'Europe en miniature.

Ce sont les données obscures et peu historiques contenues dans le second livre de l'Iliade qui nous fournissent les premières lumières. De là, l'auteur passe aux changements dont le Péloponèse fut le

1. *The Historical Geography of Europe*. Vol. I, Text. Vol. II, Maps. Longmans and Co. Pr. 31 s. 6 d.

théâtre et aux établissements doriens et étoliens, puis aux colonies grecques de la côte argienne et de la côte asiatique, ensuite au développement de la Macédoine et de l'Epire et enfin à la période de la conquête romaine. Cette période conduit tout naturellement à l'histoire romaine, et les grandes lignes de l'extension de la domination romaine sont retracées jusqu'à la période où l'empire commence à tomber en ruines. Ensuite passent sous nos yeux les changements successifs produits par la rivalité de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident et par les invasions germaniques, puis vient l'invasion arabe, « la nouvelle lutte entre les Aryens et les Sémites », avec ses effets tout différents sur les différentes parties de l'empire — les provinces orientales, où la vie romaine ou grecque fut toujours exotique, s'écroulant au premier choc — l'Afrique, si profondément pénétrée par la civilisation romaine, résistant pendant soixante ans, tandis que les provinces d'Asie-Mineure, devenues entièrement grecques, étaient souvent ravagées sans être jamais vaincues; la conquête relativement facile de l'Espagne et de la Septimanie atteste que la domination wisigothique était encore considérée comme étrangère par les habitants romains.

Les quelques pages (149-153) dans lesquelles l'auteur fait ressortir la part de l'élément géographique dans l'histoire byzantine doivent attirer l'attention de tous ceux qui ont occasion d'étudier cette phase trop négligée de la civilisation aryenne. Au sujet de la théorie récemment présentée par M. Sathas (dans ses Μνημεῖα τῆς Ἑλληνικῆς Ἱστορίας, documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, Paris, 1880), d'après laquelle l'empire d'Orient a été essentiellement grec dans tout le cours de son existence, et la thèse longtemps accréditée de l'occupation de la Grèce septentrionale par les Slaves doit être entièrement rejetée, M. Freeman s'abstient pour le moment de prendre parti. Il n'est pourtant pas de pages plus intéressantes dans cet ouvrage si remarquable que celles où il trouve l'occasion de parler des destinées de la race grecque, sujet qui lui inspire toujours un intérêt passionné. Chaque fois, au contraire, qu'il a à parler des Turcs Ottomans, son langage est d'un ton tout différent, comme on peut en juger par les premières pages où il décrit cette race comme « une nation artificielle qui périrait sans l'incorporation perpétuelle de renégats européens ayant rompu avec la langue, les croyances et la civilisation européennes » (p. 17).

L'origine des États de l'Europe moderne, la géographie ecclésiastique de l'Europe occidentale, l'empire d'Allemagne, le royaume de France, l'empire d'Orient, les pays de la Baltique, la péninsule espagnole et ses colonies, les Iles Britanniques et leurs colonies, tels sont

les titres des grandes divisions où M. Freeman a fait entrer ses recherches sur le moyen âge et les temps modernes. L'esprit général de ses conclusions ne saurait être mieux résumé que par ses propres paroles : « Nous avons suivi, dit-il, la destinée des États orientaux et occidentaux qui ont continué le nom et les traditions romaines. Nous avons retracé l'histoire des États formés du démembrement des premiers et celle des États qui se sont formés hors des limites de la domination romaine, mais non hors des limites de son influence. Nous avons vu l'empire d'Occident passer d'abord à un prince germanique, puis réduit peu à peu à un royaume germanique pour aboutir finalement à une confédération germanique. Nous avons saisi le moment où les États se sont séparés successivement de l'empire d'occident, la France d'un côté, l'Autriche d'un autre, l'Italie formant un troisième groupe, les États libres de la Suisse à une extrémité, les Pays-Bas à une autre. Nous avons assisté à la longue tragédie de la Rome orientale, nous avons raconté l'histoire des États qu'elle a formés et qui se sont élevés autour d'elle. Nous avons vu son territoire passer entre les mains d'envahisseurs barbares et quelque chose de son influence morale passer au plus puissant de ses disciples. La carte du siècle où nous vivons nous a montré le commencement de la grande transformation qui est en train de rendre les pays de la Rome orientale à ceux qui les habitent. Nous avons ensuite retracé les vicissitudes des États qui n'étaient pas compris ou qui n'étaient compris que partiellement dans les limites de l'un ou de l'autre empire, le grand continent slave, les péninsules scandinave et ibérique, terminant par le pays qui est géographiquement le plus isolé de tous, la Grande-Bretagne. Nous avons montré comment l'Europe s'est répandue hors de ses limites géographiques en fondant de nouveaux États européens au-delà de l'Océan. Nous avons comparé les différentes situations et les différentes destinées des États colonisateurs dont les colonies étendaient, comme aux jours de la vieille Rome, leur domination territoriale sur les pays barbares du voisinage, dont le développement au-delà des mers était l'extension naturelle de leur développement intérieur et qui ont conquis et colonisé comme ils ont voulu » (p. 369).

La sympathie prononcée de M. Freeman pour les institutions germaniques est incontestable, et il y a des personnes qui trouveront que, dans certains cas, ces sympathies ont faussé son jugement. La forme de son ouvrage est quelquefois négligée, et le lecteur anglais lui-même a quelquefois de la peine à le comprendre, mais la valeur générale de son livre et les services qu'il est appelé à rendre aux études historiques à presque tous les points de vue ne peuvent être mis en ques-

tion, et nous saluons avec joie l'achèvement d'une entreprise que peu de savants auraient osé tenter et qu'aucun écrivain de notre temps n'aurait pu peut-être accomplir si heureusement.

La question abordée par M. Freeman au commencement de son livre est celle dont s'occupe principalement M. Bunbury dans son *Histoire de la géographie ancienne* à laquelle la *Revue* a consacré un compte-rendu détaillé (XVI, 185).

L'achèvement du 2e vol. du dictionnaire des antiquités chrétiennes [1] ne sera pas moins utile à l'histoire en général qu'à l'histoire du christianisme et à la théologie. Les étudiants qui éprouvent de la difficulté à lire l'allemand y trouveront les principaux résultats des derniers travaux de la science allemande présentés d'une façon complète et approfondie. Plusieurs critiques n'ont pas approuvé la limite que les auteurs se sont fixée en s'arrêtant au commencement du VIIIe s. Tel qu'il est, cependant, l'ouvrage est suffisamment étendu, et il ne pourrait être plus gros ni plus cher sans devenir incommode et inabordable pour la plupart des étudiants.

Les deux vol. publiés par Thomas Hodgkin sous le titre *L'Italie et ses envahisseurs* [2] reproduisent sous une forme distinguée ce que les écrivains les plus autorisés ont écrit sur ce sujet plutôt qu'ils ne contiennent les résultats de recherches vraiment originales. Son style convient au grand public et ses réflexions comme ses descriptions sont souvent heureuses. Le 1er vol. est relatif à l'invasion des Wisigoths, le second à celles des Huns et des Vandales. L'ouvrage est illustré de reproductions de plusieurs mosaïques de Ravenne et d'une série de cartes qui mettent sous les yeux les changements politiques du IVe et du Ve siècle et qui déterminent d'une façon un peu conjecturale les pays occupés par les tribus barbares. Il y a dans la composition un défaut de symétrie qui indique que l'auteur n'a pas pesé à loisir l'importance relative des sujets et des événements de façon à acquérir ce juste sentiment des proportions qui ne peut se former que lorsque la première effervescence des entraînements particuliers et des hypothèses peu mûries est tombée. Les 80 pages consacrées à Sidoine Apollinaire feront comprendre ce que je veux dire. Sidoine est incontestablement un sujet d'études du plus grand intérêt et de la plus grande importance quand on l'apprécie par rapport à son siècle ; mais, si l'on en parle au point de vue spécial des invasions

1. *A Dictionary of Christian Antiquities* by William Smith. D. C. L. and archdeacon Cheetham. D. D. Vol. II, 1880. Londres, Murray. Pr. 2 l. 2 s.

2. *Italy and her Invaders* (A. D. 376-476). 2 vol. Oxford, Clarendon Press. Pr. 32 s.

en Italie, il n'a pas droit à une si large part de notre attention. L'histoire ecclésiastique du temps, qui a des liens si étroits avec le sujet de M. Hodgkin, a été traitée, au contraire, comme lui étant étrangère, et le silence qu'il a gardé sur plusieurs des investigateurs les plus distingués de cette histoire, tels que Dahn, Ebert, Kœpke et Wattenbach, témoigne d'une façon décisive de l'insuffisance de ses recherches bibliographiques.

Bien que les travaux couronnés dans nos universités atteignent rarement un niveau qui en fasse des productions d'une valeur durable, on tend maintenant à attacher plus de valeur à ces premiers essais à mesure qu'ils prennent un caractère plus approfondi et plus achevé. Il en est deux récemment parus, l'un à Cambridge et l'autre à Oxford, qui ne doivent pas être passés sous silence. Le premier est celui de M. G.-H. Rendall sur l'empereur Julien[1], le second celui de M. W.-I. Arnold sur le système de l'administration provinciale romaine[2]. Tous deux se distinguent par cette indépendance de pensée et cette originalité d'exécution que les juges perspicaces regarderont toujours comme des promesses d'avenir dans les œuvres de jeunes gens qui aspirent à prendre rang dans la science. L'essai de M. Arnold est le fruit d'un travail très consciencieux et comble une lacune sensible. L'auteur s'occupe successivement, en se servant des auteurs allemands les plus récents, de la constitution municipale, de l'impuissance de l'administration sénatoriale, de la *Lex provinciae* et de l'édit du gouverneur, du développement des villes provinciales et de la bureaucratie établie par Dioclétien.

Moyen age. — La 3e série des essais de M. Freeman renferme quelques articles qui provoquent à un haut degré la réflexion. Dans son essai sur la race et le langage il expose avec plus d'étendue les principes philosophiques qui l'ont guidé lorsqu'il s'est occupé des questions traitées dans sa *Géographie historique* et signale le concours important fourni par la philosophie pour déterminer les vraies lignes de la distribution des races. Les vues qu'il a si habilement présentées dans son admirable essai sur l'unité de l'histoire trouvent ici leur application par la façon dont il met sous nos yeux avec une remarquable pénétration les affinités de sujets en apparence éloignés. Il est peu d'écrivains de notre temps capables de faire saisir avec une égale sagacité les liens au premier abord peu apparents entre les « débuts (*first impressions*) de Rome » et les « royaumes illyriens et

1. *The Emperor Julian : Paganism and Christianity*. Pr. 7 s. 6 d.
2. *The Roman system of Provincial Administration to the accession of Constantine the Great.*

leur territoire » et « les Goths à Ravenne », ou encore entre les « débuts (*first impressions*) d'Athènes » et les Slaves du sud ou l'empire byzantin. Les essais sur « les Normands à Palerme » et sur les « cycles de Sicile » offrent le même intérêt. C'est tout à fait se méprendre sur l'histoire de Sicile, dit avec raison M. F., que de la considérer simplement comme une partie de l'histoire d'Italie. Il faut étudier cette histoire en voyant dans la Sicile d'abord le rendez-vous général de toutes les nations du bassin de la Méditerranée, ensuite, sous sa dernière forme, un des États taillés dans l'empire d'Orient.

Avant de prendre congé de M. Freeman, je ne puis m'empêcher d'appeler l'attention de vos lecteurs sur un article inséré par lui dans le *British Quarterly Review* de janvier 1880. Cet article est intitulé : *Les seigneurs d'Ardres*, et repose sur l'*Historia Comitum Ghisnensium* de Lambert d'Ardres, publiée récemment dans les *Monumenta Germaniae historica*. Cette histoire est un récit pittoresque et souvent amusant des actes des principaux personnages de ce pays litigieux entre la Picardie et la Flandre au XII^e^ s., et elle abonde en détails qui peignent la société, les usages et les mœurs de cette époque et dont beaucoup ont été reproduits avec esprit et relief par M. Freeman dans son intéressant article.

M. Eyton a fait de l'étude du *Domesday* son domaine propre, et, bien que les minutieuses investigations contenues dans ses *Études sur le Domesday*[1] intéressent surtout l'histoire locale, personne, comme il le dit avec raison, ne sera tenté de rabaisser ses efforts pour donner à ses recherches une forme scientifique, sauf ceux que l'histoire, dans tous les genres, laisse indifférents. Le comté de Somerset partage avec ceux de Wilts, de Dorset, de Devon et de Cornouaille l'avantage d'être un de ceux dont le *Gheld-Inquest* de 1084 (deux ans avant le *Domesday*) se conserve encore et nous a transmis d'une façon assez complète les noms des *hundreds* entre lesquels se divisait chaque comté. Cette *Gheld-Inquest* forma à son tour la base de la levée de six shillings par quarante hectares faite par Guillaume en 1084. Les renseignements importants que cette enquête ajoute à ceux du *Domesday* augmentent beaucoup la valeur de ce dernier. Elle confirme aussi la conclusion qu'une étude indépendante de celui-ci a établie presque entièrement, à savoir que les revenus ne représentent pas l'étendue mais la valeur et que les mesures agraires reposent sur ce principe.

L'enquête fut dirigée par l'évêque de Durham, Guillaume, de

1. *Domesday Studies : an Analysis and Digest of the Somerset survey*, 2 vol. Pr. 52 s. 6 d.

l'abbaye de Saint-Calais dans le Maine, et M. Eyton fait remarquer que Guillaume, comme ses contemporains, Remi de Lincoln, qui dirigea l'enquête dans le Worcestershire, et Wulfstan, évêque de Worcester, qui la dirigea en Cheshire, fut probablement désigné pour cette mission par Guillaume comme n'ayant aucun intérêt local dans le territoire qu'il parcourut.

De notre temps, où l'étude de la langue donne tant d'intérêt à l'histoire et lui emprunte, à son tour, tant de lumière, la somptueuse édition de l'*Ormulum*, récemment sortie de la Clarendon press, ne doit pas passer inaperçue. Cette paraphrase en vers des évangiles est peut-être le dernier spécimen de l'anglais du XII^e^ s., tel qu'il existait avant l'introduction des éléments français ou latins, et, à ce point de vue, la valeur de l'*Ormulum* est unique. Quant à son importance comme expression des conceptions religieuses de l'Angleterre à cette époque, il est superflu de s'y arrêter.

M. Luard a poussé activement ses travaux sur Mathieu Paris [1], et dès maintenant, nous possédons en entier le premier des historiens anglais du moyen âge dans un texte pur de toute altération et de toute interpolation et éclairci par une série d'importantes préfaces qui mettent dans tout leur jour ses mérites distinctifs. Le 5^e^ vol., paru en 1880, embrasse la période comprise entre 1248 et 1259, et il ne faut pas oublier que, pour les années 1251 à 1253, Mathieu Paris est presque la seule autorité, et que la plus grande partie de ce qu'il rapporte ne se trouve pas ailleurs. Les années suivantes présentent des traces de fatigue, mais la narration est toujours aussi pittoresque, le jugement aussi indépendant, l'intelligence des affaires étrangères aussi digne d'un homme d'État. L'authenticité de certains passages de cette partie de l'ouvrage n'aurait jamais soulevé aucun doute si Parker, ou celui qui a travaillé pour lui, n'avait introduit dans le texte deux passages relatifs à des documents de 1260, dont n'a pu naturellement parler un historien mort en 1259. « Je voudrais surtout, écrit M. Luard, appeler l'attention sur la relation des événements accomplis à Rome en 1258 et 1259; la carrière du sénateur Brancaleone, la vigueur de son gouvernement, la démolition des donjons seigneuriaux, les menaces des Romains contre Anagni, l'anxiété du pape Alexandre IV pour la ville où il était né et son intercession en faveur de sa patrie auprès du sénateur qui a beaucoup de peine à contenir la populace, les attaques des Romains contre Ostie et Porto et leurs demandes au pape, la nomination de Castel-

1. *Matthaei Paristensis, monachi Sancti Albani Chronica majora*. Rolls Series. Il reste encore à paraître un vol. d'*Additamenta*, et un vol. d'introduction, de notes et d'index.

lano di Andalo, oncle de Brancaleone, la mort et les obsèques de Brancaleone, tout cela est raconté avec des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. »

Le 7e vol. du *Polychronicon* de Higden [1] est d'une valeur relativement médiocre. Il commence à l'an 959 et se termine à la fuite de l'impératrice Mathilde d'Oxford. Il contient un grand nombre de renseignements sur la Normandie ; mais le récit, tant dans la partie relative à l'Angleterre que dans celle qui concerne le continent, tire sa principale valeur de William de Malmesbury. La version de Jean de Trévise offre cependant de l'intérêt comme spécimen de l'anglais du XVe s.

Le professeur Stubbs a terminé son édition de Gervais de Canterbury [2]. Gervais était un écrivain d'une portée d'esprit limitée et aurait pu incontestablement tirer bien meilleur parti de sa position de sacristain à Christchurch pour recueillir les renseignements de ses contemporains. Sa chronique contribue toutefois d'une façon notable à faire connaître le caractère de Henri II et de Richard Ier ainsi que les incidents de la lutte mémorable du premier contre Thomas Becket et le clergé régulier.

La nouvelle édition de l'*Historia Anglorum* de Henri de Huntingdon [3], publiée dans la même série par M. Thomas Arnold, est précédée d'une introduction qui traite plus de l'établissement du texte que de l'auteur. L'appendice contient la réimpression de l'épître *De contemptu mundi,* qui est importante en ce qu'elle fournit des informations sur quelques contemporains de Henri. Ce chroniqueur, comme le savent la plupart de vos lecteurs, n'a pas grande valeur pour l'histoire de son temps, c'est-à-dire du XIIe s. Vivant loin du théâtre des événements, probablement dans l'Huntingdonshire, il n'a pas été, comme les moines de Saint-Alban et de Canterbury, en contact avec les personnages marquants ni avec les témoins bien informés de son temps. Néanmoins, comme compilateur, il a fait un usage judicieux de sources autorisées, la chronique anglo-saxonne, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges, et son histoire a une réelle valeur en ce qu'elle représente une tradition indépendante. Il peut être considéré comme un représentant du clergé nouveau par lequel Lanfranc a remplacé les clercs saxons indifférents et ignorants ; c'était un Nor-

1. *Polychronicon Ranulphi Higden with Trevisa's translation.* Vol. VII. Edited by M. Lumby. 10 s.

2. *Gervasii monachi Dorobernensis Chronica de tempore Regum Angliae Stephani, Henrici II et Ricardi I.* 2 vol. Rolls Series. 20 s.

3. *Henrici archidiaconi Huntendunensis Historia Anglorum* (A. C. 55 à A. D. 1154). Rolls Series. 10 s.

mand et un lettré, mais singulièrement affranchi des préjugés de classe et de race. La notion la plus importante que l'on doive à M. Arnold concerne un autre écrivain ; il montre que l'*Historia post Baedam* est en grande partie tirée de Henri de Huntingdon.

Les *Historiens de l'église d'York*[1], dont le chanoine Raine a fait paraître le premier volume, se composent d'une série d'études sur un sujet qui intéressera toujours les savants français, auprès de qui le nom d'Alcuin sera toujours en honneur. Personne ne connaît mieux que M. Raine les sources de son sujet; les biographies de Wilfrid, de Saint-Jean de Beverley, d'Oswald et d'autres sont publiées avec un soin scrupuleux et renferment tous les matériaux originaux encore existant relatifs à ces divers personnages. L'ouvrage doit former un *Corpus historicum Eboracense,* qui répond à un véritable besoin.

M. Gairdner, qui est attaché aux archives du royaume, nous donne de temps en temps, tantôt dans des ouvrages de vulgarisation, tantôt dans des ouvrages d'érudition, les fruits de sa longue intimité avec le XIV^e^ et le XV^e^ s. C'est parmi les ouvrages d'érudition qu'il faut ranger le 5^e^ vol. des *Letters and papers of the reign of Henry VIII* qui font suite aux travaux de M. Brewer. Ce vol. ne se rapporte qu'aux années 1531 et 1532, mais quelques-uns des documents qu'il contient ont une grande valeur, particulièrement les lettres de l'ambassadeur de l'empereur, Chapuys, dont M. Froude a reconnu l'importance, mais pas assez à temps pour modifier son récit. Les trois chroniques du XV^e^ s.[2] que M. Gairdner a publiées pour la *Camden Society* ne sont pas sans intérêt, bien qu'elles ajoutent peu à nos connaissances. Le document le plus important qu'elles nous fournissent est peut-être le manifeste lancé par les partisans de Jack Cade, en 1450, et qui met en lumière le tempérament et les idées des classes inférieures mécontentes de cette époque. A ces chroniques s'ajoutent quelques mémoires historiques intéressants dus à la plume de John Stowe, le plus méritant et le plus mal récompensé de nos antiquaires ; ces mémoires donnent un triste tableau des violences de l'intolérance religieuse dont les catholiques furent victimes en Angleterre pendant le règne d'Élisabeth. Un ouvrage beaucoup plus accessible au grand public est celui que M. Gairdner a composé pour la *Society for promoting christian Knowledge* sous le titre *Les anciens chroniqueurs d'Angleterre*[3] ; on

1. *The Historians of the church of York and its Archbishops.* Vol. I. 10 s. Rolls Series.

2. *Three fifteenth century chronicles;* with historical memoranda by John Stowe the antiquary, written by him in the reign of queen Elizabeth.

3. *Early chroniclers of Europe. England.* Pt. 4 s.

peut sans s'aventurer le recommander comme un guide sûr à ceux qui s'occupent des sources historiques de l'Angleterre au moyen âge.

N'oublions pas de signaler la *Vie de saint Hugues d'Avalon* [1], par PERRY ; saint Hugues est une des figures les plus remarquables du XII^e^ s. et même de tous les temps. M. Perry lui a consacré une étude savante et consciencieuse, appuyée principalement sur la *Magna vita*, bien connue du noble Bourguignon qui, au sortir des austérités de la Grande-Chartreuse, fit tant en Angleterre pour élever le niveau de la vie religieuse et, comme évêque de Lincoln, exerça peut-être plus d'influence sur les Anglais de son temps que ne le fit jamais aucun étranger. La supériorité marquée de Hugues sur les formes de superstition les plus répandues de son temps est un trait singulier et intéressant.

L'*Early English Text Society* a augmenté les documents que l'on possédait déjà sur Wyclif en publiant ses œuvres anglaises inédites [2] ; une bonne partie de ces œuvres, probablement la moitié, est d'une authenticité plus que douteuse. L'ensemble néanmoins est intéressant parce qu'il fait connaître les vues religieuses et politiques de l'école du grand réformateur. La préface de M. MATTHEW mérite d'être remarquée comme contenant les conclusions les plus récentes et les plus autorisées sur divers points se rattachant à l'histoire de Wyclif.

J. BASS MULLINGER.

ALLEMAGNE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE ROMAINE.

FOUILLES, INSCRIPTIONS, TOPOGRAPHIE. — Les principales découvertes relatives à l'antiquité romaine faites dans les deux dernières années l'ont été, comme précédemment, dans le voisinage immédiat du Rhin; cela tient aux travaux de terrassement, de construction, de voirie, de canalisation, qui s'exécutent sur les bords de ce fleuve, où la circulation se développe de plus en plus, particulièrement dans la région comprise entre Mayence et Bonn. On ne s'en tient pas du reste à ce que le hasard peut révéler; les particuliers comme les sociétés historiques et archéologiques, qui sont en grand nombre, se

1. *The life of St Hugh of Avalon, bishop of Lincoln.* Pr. 10 s. 6 d.
2. *The English works of Wyclif hitherto unprinted.* Pr. 20 s.

livrent à des fouilles et à des recherches systématiques. Nous devons renoncer à faire connaître ici le résultat de fouilles pratiquées sur le vaste territoire qui s'étend de Brégenz à Xanten, nous ne pouvons même pas nous occuper des plus importantes. On en trouvera l'énumération, accompagnée d'éclaircissements et de commentaires sur l'époque et l'origine des objets qui en proviennent, notamment sur les inscriptions, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (vol. 68, 69. Bonn, 1880), et dans la *Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands* (sixième année. Trèves, 1880). Ces recueils signalent aussi beaucoup de découvertes importantes faites dans la vallée de la Moselle, de la Nahe, du Main et du Neckar, dans l'Odenwalde et le Taunus, en Lorraine, dans l'Eifel et le Hunsrück, et contiennent des mémoires remarquables sur la topographie romaine; nous en avons donné précédemment l'analyse, et nous nous contenterons d'appeler ici l'attention sur les travaux de Schneider relatifs aux routes militaires romaines dans les provinces germaniques et au *castellum* d'Aliso. La question de la direction et de l'étendue du *limes romanus* a été traitée presque en même temps par E. Hübner (*Iahrb. des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. Vol. 63, p. 17 et suiv. Vol. 66, p. 13 et suiv.), par Duncker (*Annalen des Vereins f. nassauische Alterthumsk.* Vol. XV, p. 284-304, 376), et par E. Herzog [1]. Ce dernier, avec le concours de plusieurs membres du bureau de statistique et de topographie de Wurtemberg, a suivi la direction du *limes* à travers ce royaume. Wolf, Mommsen (*Jahrb. des Vereins von Alterthumsf. im Rheinl.* Vol. 68, p. 13-46) et Bone [2] ont étudié en même temps les ruines importantes du *castellum* découvert à Deutz. Hettner [3] s'est occupé de l'histoire de Trèves à l'époque romaine, de ses antiquités, de ses inscriptions, tandis que Koel [4] a décrit et expliqué les inscriptions et les sculptures romaines du musée de Kreuznach, et que Mœller [5] a fait l'histoire du Hunsrück au temps des Romains. — On n'a pas mis moins de zèle à rechercher les traces de la domination romaine dans les pays du Danube, et ce n'est pas un médiocre mérite d'O. Benndorf et d'O. Hirschfeld d'avoir donné un organe central aux recherches de ce genre en créant

1. *Die Vermessung der rœmischen Grenzwalles in seinem Lauf durch Würtemberg*. Stuttgart, 1880.
2. *Das rœmische Castell in Deutz*. Kœln, 1880.
3. *Das rœmische Trier*. Trier, 1880.
4. *Die rœmischen Inschriften u. Steinsculpturen der Stadt Kreusnach*. 1880.
5. *Der Hunsrücken zur Zeit der Rœmer* (II. *Jahresbericht des Vereins für Erdkunde in Metz*. 1880, p. 86-116).

l'histoire romaine primitive; il cherche à y établir que, parmi les œuvres historiques venues jusqu'à nous, il en est peu dont on puisse indiquer la source et que, non seulement Polybe, mais aussi Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Appien, Dion, Diodore et Plutarque, ont travaillé à la manière de nos historiens modernes, c'est-à-dire qu'ils ont fondu un grand nombre de sources pour présenter les choses d'une façon nouvelle. Il est facile de voir que les affirmations de Peter sont aussi exagérées que les principes de critique et les prétendus axiomes de ses adversaires. Ici encore la vérité est entre les deux extrêmes, et à l'avenir les critiques devront d'une part déterminer dans chaque cas particulier la façon dont l'auteur a agi avec les sources et qui n'a pas été nécessairement la même, de l'autre, se rappeler que les anciens historiens, à très peu d'exceptions près, empruntent à leurs autorités non seulement les faits historiques, mais aussi la forme de leur exposition, que beaucoup d'entre eux se contentent d'une source unique pour toute une période et emploient très rarement plus de deux sources à la fois. Revenus de la théorie de Nitzsch et de Clason, les historiens de l'antiquité n'ont pas abordé les sources principales de l'histoire romaine primitive, Tite-Live et Denys; Polybe lui-même n'a pas suscité d'autres travaux que le mémoire d'Unger sur les sources d'après lesquelles cet historien a raconté la grande incursion des Gaulois (*Philologus*, vol. XXXIX, p. 69-90), et le mémoire de Zielinski dont il sera question plus bas. En revanche la littérature relative aux sources historiques du second ordre s'est enrichie de plusieurs travaux critiques remarquables. Parmi eux il faut compter l'écrit de F. Reuss [1] sur l'emploi de l'*Historia romana* du roi Juba par Plutarque : cet écrit jette une lumière très opportune sur les biographies de Romulus et de Numa. On considérait jusqu'ici ces deux biographies comme formées des renseignements les plus divers, cousus les uns au bout des autres et réunis originairement pour la composition des *Quaestiones Romanae*; Reuss cherche à montrer que vraisemblablement Plutarque s'est servi constamment pour ces biographies d'une source unique, qui n'a pu être que l'œuvre de Juba de Mauritanie. C'est à ce dernier qu'il faudrait rapporter notamment les nombreux passages de Varron qu'on retrouve dans Plutarque. B. Niehues [2] s'est occupé de la biographie de Camille et a contesté à bon droit que Plutarque se soit exclusivement servi de Denys, comme on l'a cru jusqu'ici. Quant à ses affirmations, notamment sur l'em-

1. *De Jubae regis historia Romana a Plutarcho expressa.* Wetzlar, 1880.
2. *Commentatio de fontibus Plutarchi vitae Camilli.* P. 1, 2. Münster, 1880.

ploi que Plutarque aurait fait alternativement de Valerius Antias et de Claudius Quadrigarius, elles sont tout à fait hypothétiques. Hildesheimer [1] a fait des recherches sur les sources du livre *De viris illustribus urbis Romae*, qu'on attribue généralement, mais à tort, à Aurélius Victor, et qui serait en gros, d'après lui, un extrait de l'ouvrage du même nom de Julius Hyginus, l'affranchi d'Auguste. Mais comme l'auteur ne peut invoquer à l'appui de cette hypothèse, déjà exprimée par Wœlfflin, qu'un seul point où les fragments d'Hyginus se rencontrent avec l'auteur du *De viris illustribus*, tandis qu'on peut citer toute une série de rapprochements frappants entre cet ouvrage et Cornelius Nepos, nous croyons devoir nous en tenir à l'opinion déjà exprimée par nous, que Tite-Live et les biographies romaines aujourd'hui perdues de Cornelius Nepos sont les sources principales de ce recueil [2]. La question extrêmement difficile de l'origine des renseignements de Diodore sur l'histoire romaine primitive, élucidée récemment par Mommsen [3] et par Bœcker [4], a été traitée de nouveau par Klimke [5], qui a exposé à son tour les rapports de Diodore avec les annalistes romains. A. Baumgaertner [6] a examiné les données importantes fournies par Dion Cassius sur la période qui va de la fondation de la ville à la troisième guerre de Macédoine, en portant particulièrement son attention sur la méthode suivie par Dion dans l'emploi des sources. Tout en reconnaissant que l'auteur attribue une origine assez vraisemblable à beaucoup de passages de Dion en les faisant remonter à Tite-Live, et qu'il a exactement étudié les sources que Dion a eues à sa disposition pour la deuxième guerre punique, on ne peut considérer ses recherches comme définitives. Il fait par exemple une supposition toute gratuite en pensant que Dion s'est servi, pour écrire l'histoire primitive de Rome, non seulement de Tite-Live, mais d'un annaliste écrivant en grec, qui aurait introduit dans l'histoire romaine des anecdotes empruntées à Hérodote. Du reste il nous donne sur la façon dont Dion s'est servi de différentes sources pour composer son récit, tantôt les abrégeant, tantôt les ornant, tantôt les combinant, une foule d'indications précieuses. — L'importante figure de Caton le censeur, ce dernier représentant de

1. *De libro qui inscribitur de viris illustribus urbis Romae quaestiones historicae*. Berlin, 1880.
2. Cf. *Philologischer Anzeiger*. Vol. X. Gœttingen, 1880, p. 402-407.
3. *Hermes*. Vol. XIII, 1878, p. 305-334, 515-555.
4. *Untersuchungen über Diodor*. Gütersloh, 1879, p. 41-66.
5. *Diodorus Siculus und die Rœmische Annalistik*. Kœnigshütte, 1880.
6. *Ueber die Quellen des Cassius Dio für die ältere Rœmische Geschichte*. Tübingen, Laupp, 1880.

l'ancien esprit conservateur romain, a attiré Vollertsen [1], qui a étudié en même temps d'une façon approfondie les sources de la vie de son héros. La plus importante, la biographie de Plutarque, se compose, d'après lui, de fragments d'une vie ancienne dont l'auteur est inconnu, de morceaux tirés de Polybe, de quelques passages des Origines de Caton. L'appréciation de l'œuvre historique de Caton forme l'objet du second chapitre ; il est destiné à prouver que Caton avait commencé par composer en trois livres, sous le titre d'*Origines*, l'histoire primitive de Rome et des villes italiques, que longtemps après il y ajouta, sans changer le titre, quatre livres consacrés à l'histoire romaine, de la première à la troisième guerre punique. — Nous nous contenterons de rappeler le travail de Meyer [2] sur le récit de la guerre de Syrie par Appien (192-189) dont nous avons parlé précédemment. E. Fischer [3] a essayé de découvrir l'auteur du *De bello Alexandrino*, généralement attribué à Hirtius, en comparant le style de cet écrit à celui du huitième livre du *De bello Gallico ;* il soumet la *copia verborum* et la syntaxe de tous deux à un examen pénible, et arrive à cette conclusion « qu'il n'est pas prouvé qu'ils aient l'un et l'autre le même auteur ». L'effort qu'a demandé ce travail et l'inanité du résultat sont la meilleure preuve qu'on a beaucoup exagéré le profit qu'on espérait tirer de l'étude de la langue pour la critique de l'historiographie ancienne. — Le mémoire de P. Krause [4] touchant la valeur des renseignements donnés par Appien sur l'époque qui va de la conspiration contre César à la mort de Decimus Brutus repose sur cette idée juste que le meilleur moyen de contrôler la véracité d'Appien est de le comparer avec les lettres de Cicéron à Atticus et *ad familiares*, ainsi qu'avec ses Philippiques ; l'auteur fait cette comparaison avec un zèle infatigable et résume son opinion en disant que l'histoire de cette période par Appien fourmille de fautes de toute sorte, et qu'il nous est presque impossible de nous en servir. Ch. Godt [5] porte un jugement beaucoup plus indulgent sur le récit du meurtre de César par Appien. D'après son

1. *Quaestionum Catonianarum capita duo sive de vita Catonis ejusque fontibus atque de originibus.* Kiel, 1880.

2. *Rheinisches Museum.* Vol. XXXVI, p. 120-127.

3. *Das* 8. *Buch vom gallischen Kriege und das bellum Alexandrinum.* Passau, 1880.

4. *Appian als Quelle für die Zeit von der Verschwarrung gegen Cæsar bis zum Tode des Decimus Brutus.* Th. 1, 2. Rastenburg, 1879, 1880.

5. *Plutarch's und Appian's Darstellung von Cæsar's Ende.* Hadersleben, 1880.

opinion, qui s'appuie sur de bonnes raisons, Appien et Plutarque ont puisé à une source commune très sûre la relation des événements qui vont d'octobre 45 au 15 mars 44 avant J.-C.; indépendamment de cette source, Plutarque s'est servi d'une seconde, qui a été suivie aussi par Dion Cassius, Suétone et Nicolas Damascène. — F. Philippi [1] a entrepris la tâche très épineuse de reconstruire la carte du monde d'Agrippa, en déterminant les traditions antiques qui ont passé dans les cartes du moyen âge et les rapports les plus frappants de ces cartes avec celle d'Agrippa.

Passons aux travaux de critique historique dont Tacite a été l'objet et qui ont été assez nombreux dans ces dernières années. Le plus important est l'ouvrage de Binder [2], sur la partie des annales consacrée à Tibère. L'auteur se fait le champion de la véracité et de l'autorité de Tacite contre Stahr et Freytag. Sa méthode qui consiste à comparer constamment les renseignements donnés par Tacite avec ceux que nous fournissent Dion et Suétone et à tenir compte des passages où Tacite parle lui-même de ses sources, cette méthode est la seule légitime, et une partie des résultats auxquels elle a conduit l'auteur sont aussi sûrs qu'intéressants. Par exemple, il est tout à fait dans le vrai quand, à l'encontre des reproches de partialité adressés à Tacite, il prouve que, dans tous les cas où nous pourrons le contrôler, l'historien s'est attaché fidèlement à ses sources, et que jamais des passions personnelles ne sont venues altérer les faits qu'il avait recueillis. Mais Tacite se distingue surtout de tous les historiens antiques par l'abondance des matériaux qu'il a donnés pour base à son récit et qui est extraordinaire même pour notre temps. En dehors des annalistes utilisés aussi par Dion et par Suétone, il a tiré parti non seulement des mémoires de plusieurs contemporains marquants de Tibère, notamment d'Agrippine, de Vibius Marsus, de Sallustius Crispus, etc., mais aussi des *acta diurna* et peut-être des *acta senatus*. Si son portrait de Tibère a un caractère flottant et incertain, cela s'explique par l'effort qu'il a fait pour observer un équilibre impartial et scientifique entre les nombreux témoignages dont il disposait, et pour laisser au lecteur sa liberté de jugement même en présence des accusations qu'il avait recueillies contre Tibère. En adhérant à toutes ces propositions de Binder, appuyées sur une argumentation pénétrante, nous n'éprouvons qu'un doute : si vraiment Tacite a composé l'histoire de Tibère sans altérer dans un

1. *Zur Reconstruction der Weltkarte des Agrippa*. Marburg, 1880.
2. *Tacitus und die Geschichte des rœmischen Reiches unter Tiberius in den ersten sechs Büchern ab excessu divi Augusti*. Wien, 1880.

certain esprit le témoignage de ses sources, échappe-t-il également au reproche d'avoir violé le principe : audiatur et altera pars ? Il n'a été donné qu'à notre temps d'être équitable envers le « cruel » Tibère, de n'accepter qu'avec réserve les calomnies de ses impitoyables adversaires ; cela prouve suffisamment que Tacite, tout en écrivant sine ira et studio, n'a pas su arriver sur le compte de Tibère à une appréciation impartiale, dégagée de l'opinion de son temps et de son monde. Le tort d'avoir toujours écouté les adversaires de l'empereur, et jamais ses amis, ne porte aucune atteinte au caractère ni à la véracité de Tacite, mais il ébranle son autorité et ses titres au premier rang qu'on veut lui assigner parmi les historiens de l'antiquité. On a été plus loin : on a cru pouvoir lui refuser toute originalité, on l'a mis sur la même ligne que des plagiaires sans critique, comme Appien, Plutarque, Diodore. Beckurts[1] a essayé après Hirzel, Wiedemann, H. Peter, Mommsen, Nissen et d'autres, de prouver que l'accord qui existe dans le récit des événements de l'année 68-69, entre Tacite d'une part et de l'autre Suétone, Dion et surtout Plutarque, s'explique par l'emploi d'une même source, que Tacite aurait copiée littéralement comme un écolier. Les conséquences qui résultent de cette opinion sautent aux yeux ; si Tacite s'est contenté dans les deux premiers livres de ses histoires de reproduire sans critique, sans additions, sans même en changer le style, la relation qu'il avait à sa disposition, il est très vraisemblable que sa méthode dans la composition des autres livres des histoires comme dans celle des annales n'a pas été très différente ; la science, l'emploi étendu des sources dont on lui faisait honneur ne lui appartiennent pas exclusivement, pas plus que la profondeur et l'abondance des pensées, la peinture pénétrante des caractères, le tableau saisissant et dramatique des événements. Si la valeur et l'importance de son œuvre restent les mêmes pour nous, il faut prendre le contre-pied des idées que nous sommes habitués à nous faire de son caractère et de sa personne. Une nouvelle désillusion s'ajouterait ainsi à celles que nous nourrissons déjà au sujet de l'esprit héroïque de l'antiquité, et ce ne serait pas la moins amère. — Si d'autre part nous voulions en croire Lange[2] et Krauss[3], les reproches adressés à Tacite ne reposent que sur un malentendu ; ces deux auteurs rejettent comme mal fondée la supposition que Plutarque a écrit avant Tacite et

1. *Zur Quellenkritik des Tacitus, Sueton und Cassius Dio : das Vierkaiserjahr.* Braunschweig, 1880.
2. *De Tacito Plutarchi auctore.* Halle, 1880.
3. *De vitarum imperatoris Othonis fide quaestiones.* Zweibrücken, 1880.

expliquent l'accord de ces deux historiens en disant que Plutarque s'est servi des histoires de Tacite ; il en est de même, d'après Krauss, de Suétone, qui aurait suivi les sources de Tacite et Tacite lui-même ; enfin Dion n'aurait pas eu pour source ce canevas mystérieux commun à Tacite, à Suétone et à Plutarque, il aurait plutôt copié successivement ces trois auteurs. On accueillera avec plaisir l'espoir que les travaux de Krauss et Lange nous font entrevoir d'être convaincus de l'originalité et de la portée intellectuelle de Tacite; on acquerrait ainsi un point fixe et sûr dans le chaos des problèmes d'histoire littéraire, mais on ne peut considérer la question comme résolue avant d'avoir étudié dans son ensemble le récit de Tacite et d'avoir fixé l'époque, encore indéterminée, où furent composées les biographies de Galba et d'Othon. — F. Krall[1] a entrepris de traiter d'une façon exégétique, sous forme de monographies distinctes, les passages où Tacite parle des événements de l'Orient ; dans le premier fascicule il examine les renseignements donnés par Tacite (Histor. IV, 83-84) sur l'introduction de la divinité hellénique Sérapis dans le panthéon égyptien, introduction qui fut le premier pas de la fusion de la mythologie égyptienne et de la mythologie grecque. Tacite, comme Plutarque (De Is. et Osir., c. 28), a raconté cet événement d'après la Ἱερὰ βίβλος de Manéthon. Ce travail est d'un vif intérêt pour l'histoire de la vie religieuse dans l'antiquité, surtout pour la connaissance du culte oriental qui a préparé le christianisme. — Hœfler[2] s'est occupé de l'autorité de Zosime, contre laquelle s'élèvent depuis longtemps de graves objections; son attention s'est portée particulièrement sur l'histoire des règnes de Constantin et de Julien. C'est précisément la partie où Zosime prête le plus le flanc à la critique, en sa qualité de champion bigot du paganisme, et il mérite beaucoup moins de confiance qu'Ammien et que d'autres. — H. Michael[3] a fait sur les livres perdus de ce dernier une hypothèse très séduisante qui nous fait regretter plus vivement la perte du commencement de son histoire. Il soutient d'une façon convaincante qu'on se trompe en croyant généralement que les livres I-XIII des « rerum gestarum libri » d'Ammien ne contenaient qu'un précis historique des années 96-353

1. *Tacitus und der Orient.* Theil 1. Wien, 1880 (*Untersuchungen aus der alten Geschichte.* Heft 1).

2. *Abhandlungen aus der alten Geschichte.* VII. *Kritische Bemerkungen über den Zosimos und den Grad seiner Glaubwürdigkeit.* (*Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften zu Wien. Philosoph. histor. Classe.* Vol. LXV, p. 521-565. Wien, 1880.)

3. *Die verlorene Bücher des Ammianus Marcellinus.* Breslau, 1880.

après J.-C.; bien des données nous permettent d'affirmer qu'Ammien a raconté d'une façon très complète certains événements appartenant à cette période. L'erreur traditionnelle s'explique par le fait qu'Ammien, indépendamment des rerum gestarum libri, qui commençaient très vraisemblablement à la mort de Constantin, avait composé pour faire suite à Tacite, et sur son modelé, un second ouvrage qui traitait en détail des années 96-337. — L'étude des chronographes chrétiens depuis le commencement du IIIe s. jusqu'à la dernière période de l'empire d'Orient, a été jusqu'ici peu cultivée, et cependant on sent davantage le besoin de connaître l'origine et l'enchaînement des renseignements fournis par les chronographes byzantins sur l'histoire universelle jusqu'à l'époque byzantine, depuis les recherches si méritantes de Hirsch[1] sur la période qui commence avec le IXe siècle de l'ère chrétienne. Nous voyons donc avec plaisir H. Gelzer[2] entreprendre cette tâche difficile. Son travail sur Jules Africain, le fondateur de la chronographie chrétienne, est très remarquable. Dans la première partie de son livre, l'auteur essaie de reconstituer l'œuvre historique de Jules Africain à l'aide des extraits et des arguments des chronographes postérieurs, notamment de Georgius Syncellus, de Leo Diaconus, de Malalas, de Cedrenus, de Leo Grammaticus et d'autres. Avant tout, il s'agit ici de la base chronologique sur laquelle reposent les renseignements que Jules Africain nous a transmis sur les histoires judaïque, grecque, orientale et romaine, il s'agit en même temps de rétablir ses listes de rois, que les Byzantins ont en partie altérées profondément, abrégées ou fondues avec des renseignements tirés d'autres sources. La seconde partie, qui ne saurait se faire attendre longtemps, s'occupera des successeurs et des abréviateurs de Jules Africain, spécialement de leurs rapports, dont il n'est question qu'en passant dans la première partie. Le rapprochement des fragments qui appartiennent certainement à Africain, et que Routh a déjà essayé de réunir, formera la conclusion du travail. Gelzer a fait des additions et des rectifications à la première partie de son livre, dans un article des *Jahrbücher für protestantische Theologie* (Jahrg. 1881, p. 376-378). J'ai moi-même prouvé que la traduction en slavon de Johannes Malalas, conservée dans plusieurs mss., est plus complète dans certaines parties que le texte grec qui nous a été conservé (*Hermes*, vol. XV. P. 230-235), et que le bouleversement grotesque subi par la mythologie classique

1. *Byzantinische Studien*. Leipzig, 1876.

2. *S. Julius Africanus und die Byzantinische Chronographie*. Theil 1. Leipzig, Teubner, 1880.

et l'histoire politique dans la chronique de Malalas n'est pas imputable à Malalas lui-même, mais à ses autorités, Palæphatus, Dominus, Theophilus, etc.[1]. C. Trieber [2] a essayé d'expliquer le système chronologique d'Africain. Frick [3] a tenté de mettre en lumière le rapport compliqué de ce qu'on appelle les Excerpta Barbari avec leurs sources, dont la principale est précisément Julius Africanus.

Histoires et monographies. — Parmi les ouvrages d'exposition d'un caractère général relatifs à l'histoire romaine parus l'année dernière, il n'en est qu'un qui ait une valeur scientifique : c'est l'ouvrage de G. F. Hertzberg [4] qui fait partie de l'*Histoire universelle divisée en histoires particulières* dont Oncken a entrepris la publication ; cet ouvrage sera continué jusqu'à la chute de l'empire byzantin. Bien que l'auteur n'ait pas eu principalement pour but de faire quelque chose de nouveau et d'original, bien qu'il se soit plutôt contenté de présenter au grand public les résultats acquis dans le domaine de l'histoire romaine, nous nous faisons un plaisir de reconnaître dans son livre une œuvre approfondie et scientifique, qui se distingue par une exposition agréable, quoique parfois un peu encombrée. Les cartes, les reproductions d'objets d'art, de monnaies, les portraits, etc., ajoutent à l'intérêt de l'ouvrage. — L'auteur de l'*Époque préhistorique à Rome*, J.-G. Cuno, a consacré à l'histoire primitive de l'Italie des recherches intéressantes à beaucoup d'égards[5]. Il s'efforce notamment de prouver qu'il existait en Étrurie à l'époque primitive deux races, les Arci ou Argi qui étaient autochtones, et les Rasennæ, qui aux temps préhistoriques avaient émigré de Rhétie en Étrurie et formèrent avec l'ancienne population des Argi un nouveau peuple ; avant cette fusion, les Argi s'étaient déjà répandus dans toute l'Italie inférieure, comme le rappellent les nombreuses légendes racontant la fondation de villes italiques par les Argiens de la Grèce. L'auteur reste obstinément fidèle à l'opinion souvent combattue que les Étrusques étaient un peuple italique, proche parent des Latins,

1. *Dares. Malalas und Sisyphos. Philologus.* Vol. XL, p. 107-121.

2. *Die Chronologie des Julius Africanus* (*Nachrichten der K. Gesellsch. der Wissensch. zu Gœttingen*, 1880. N° 1, p. 49-76).

3. *Beitræge zur Griechischen Chronologie und Litteraturgeschichte.* Hœxter, 1880.

4. *Geschichte von Hellas und Rom.* Bd. I, II. Berlin, Grote, 1879-80. — *Geschichte des rœmischen Kaiserreichs.* Berlin, 1880. (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen* herausgegeben von W. Oncken.)

5. *Verbreitung des etruskischen Stammes über die italische Halbinsel.* Graudenz, 1880.

des Osques et des Ombriens. — G. F. Unger[1], auteur d'un système chronologique de la république romaine complètement opposé à celui de Mommsen, et d'après lequel l'année 245 de la fondation de Rome correspond à l'an 498 avant J.-C., a continué ses recherches dans un article du *Rheinisches Museum für Philologie* (vol. 35, p. 1-38. 1880) où il a soumis à une discussion critique complète les dates assignées à la fondation de Rome par Fabius Pictor, Polybe, Diodore, Cornelius Nepos, Varron, Timée et d'autres. — Le livre de W. Soltau[2], sur l'origine et la formation des anciennes assemblées populaires de Rome, est un travail de premier ordre, qui traite naturellement de toutes les questions importantes relatives à l'histoire de la constitution romaine. Depuis que la confiance absolue dans les historiens romains, telle que l'impliquent les travaux de Gerlach, de Brœcker et d'autres, sur le développement de la constitution romaine, a fait place à la critique sévère de récits qui fourmillent d'invraisemblance et d'erreurs, on s'est efforcé d'une part par l'examen attentif des renseignements donnés par les historiens, de l'autre par des conjectures et des systèmes, de découvrir l'enchaînement des transformations politiques les plus importantes de l'ancienne Rome. Le système le plus répandu, celui de Niebuhr, de Schwegler et de Lange, a adopté les hypothèses suivantes sur le développement de la constitution romaine : « Les comitia curiata de l'époque des rois ne se composaient que de patriciens ; les comitia centuriata devaient fondre les deux classes en un seul corps politique, mais ce but ne put être atteint qu'après de longues luttes par l'institution des comitia tributa. » Déjà, Mommsen avait contesté quelques-unes de ces propositions et mis notamment en question l'existence de curies patriciennes à l'époque de la république, Soltau est allé plus loin que Mommsen dans cette voie et est arrivé aux importants résultats qui suivent : de tout temps les comices par curies se sont composés de tous les citoyens libres sans distinction de classes, et les plébéiens, anciens clients des patriciens, ont dès une époque reculée joui du droit de suffrage dans les curies ; la création des centuries par Servius n'a été qu'une mesure militaire ; ce n'est que plus tard, et par suite de circonstances accidentelles que la répartition des citoyens romains en deux légions a pris un caractère politique et a été utilisée pour les assemblées politiques ; cela arriva lorsque, à la suite de l'ex-

1. *Die rœmische Stadt-Æra. Abhandlungen der philosophisch-philologischen Klasse der Kgl. bayerischen Akademie der Wissenschaften.* Vol. XV, p. 88-180. Munich, 1879.

2. *Ueber Entstehung und Zusammensetzung der altrœmischen Volksversammlungen.* Berlin, 1880.

pulsion des rois par le parti aristocratique, l'armée romaine prit une part prépondérante aux événements, et lorsque l'aristocratie fut obligée de la gagner par d'importants privilèges politiques conférés aux centuries militaires. Les comitia centuriata, comme l'armée elle-même, reposèrent en tout temps sur la division en tribus et le recrutement des légions eut toujours lieu par tribus. Les nouvelles tribus, créées par Servius, qui était un conquérant étrusque, n'avaient aucune importance religieuse et politique et ne furent à l'époque de leur fondation que des classes pour le recrutement. Ce fut seulement en 471 que les tribus du peuple obtinrent le jus cum populo agendi, et que les concilia plebis commencèrent à fonctionner. Quant aux pouvoirs du Sénat, le Sénat du temps des rois n'était qu'un regium consilium, nommé et convoqué par les rois et sans aucune prétention légale à l'auctoritas legum et magistratuum qui lui appartint plus tard. Ses attributions n'ont grandi que peu à peu, par suite de dispositions législatives spéciales, par suite du démembrement et de la multiplicité des magistratures, et par la tradition. Telle est la substance de l'ouvrage intéressant, dont nous aurions volontiers soumis les différentes parties à un examen approfondi. L'auteur reste fidèle à l'opinion courante qui attribue la chute des rois aux familles patriciennes, et qui, à notre avis, a été ébranlée dans sa base par les recherches remarquables de Zœller (*Latium und Rom*. Leipzig, 1878). Soltau ne nous donne aucun renseignement sur la difficile question de la compétence des comitia tributa et l'importance croissante des plébiscites, telle qu'elle ressort de la lex Publilia, de la lex Valeria Horatia, de la lex Hortensia. — Heunes[1], en revanche, s'est occupé de cette question pour ajouter aux nombreuses hypothèses de ses prédécesseurs une nouvelle hypothèse qui essaie de dénouer le nœud gordien à la façon d'Alexandre. La lex Valeria-Horatia statua, ainsi s'exprime l'auteur, que les propositions de lois acceptées par les comitia tributa seraient soumises ensuite aux comitia centuriata, mais la loi Hortensia attribua force de loi aux décisions des comitia tributa indépendamment de toute ratification. Que devient dans ce système la lex Publilia Voleronis? Elle n'est autre chose, d'après Heunes, qu'un faux forgé par un annaliste plébéien. — Les rapports politiques de Rome avec ses confédérés latins et italiotes, et plus particulièrement les divisions territoriales de l'Italie avant Sylla, ont fait l'objet d'un travail de Julius Beloch[2], qui a le

1. *Das dritte Valerisch-Horatische Gesetz und seine Wiederholungen*. Bonn, 1880.

2. *Der Italische Bund unter Roms Hegemonie*. Leipzig, 1880.

premier cherché à appliquer la statistique à l'histoire romaine ancienne. Les données sur lesquelles il s'appuie pour tracer un aperçu du développement graduel de la puissance romaine et pour déterminer l'étendue de l'ager romanus et la densité de la population sont à la vérité très peu sûres et auraient fait reculer un savant moins hardi devant une entreprise si difficile ; cela est vrai notamment de l'usage qu'il a fait, en l'absence de documents anciens, des publications du bureau de statistique du royaume d'Italie sur la superficie des communes italiennes de nós jours, pour déterminer le territoire des villes de l'Italie antique. Sur une superficie ainsi obtenue l'auteur répartit la population dont le recensement nous a été conservé par Tite-Live et par d'autres, comptant par exemple 3,800 (!) citoyens par mille carré romain en 390 av. J.-C., et 3,300 en 340, et discutant très sérieusement les causes de cette diminution de la population. L'auteur marche sur un terrain plus solide quand il étudie les constitutions des municipes annexés, leurs contributions et leurs contingents militaires, l'organisation militaire, commerciale et administrative de la confédération italique, le commercium et le connubium des États confédérés, la part des alliés dans l'ager publicus, etc. Nous reconnaissons volontiers que sur ces points l'auteur a réussi à résoudre bien des questions difficiles, comme aussi que plusieurs de ses hypothèses sur l'organisation de l'armée romaine atteignent un certain degré de vraisemblance.

Le travail de M. Th. Zielinski[1] sur les dernières années de la 2e guerre punique sont une contribution importante à l'histoire de cette guerre. Ce travail commence naturellement par l'analyse et la critique des sources et aboutit sur ce point à des résultats diamétralement opposés à ceux du dernier historien de cette période, H. Keller (Der zweite punische Krieg. Marburg, 1875). Tandis que Keller fait remonter à l'historien-roi Juba les renseignements d'Appien et de Dion Cassius et les considère comme beaucoup plus dignes de foi que le récit de Polybe, Zielinski ne reconnaît aucune autorité à la version de Dion et d'Appien qui ont pour source, d'après lui, Cœlius Antipater ; Polybe, au contraire, se montre toujours ami de la vérité et bien informé, et doit être placé en première ligne parmi les sources de cette période. Les lacunes de son œuvre sont comblées par Zielinski à l'aide de Tite-Live, qui aurait puisé dans Polybe les chap. 28-35 du XXIXe livre, les chap. 3-10, 16, 25, 29-37 du XXXe ; les autres parties de ces deux livres seraient tirées, pour la plus grande partie, de Coelius Antipater. Le peu de confiance que mérite Coelius résulte

1. *Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges*. Leipzig, Teubner, 1880.

déjà de ce qu'il a imité des écrivains grecs, notamment Homère et Xénophon ; il copie si servilement ce dernier qu'il lui prend son récit de la levée de cavaliers à Éphèse par Agésilas pour l'appliquer à Scipion l'Africain, dont les 300 cavaliers volontaires doivent donc être considérés comme imaginaires. On doit accepter en gros les conclusions de Zielinski sur la critique des sources aussi bien que son exposé des événements de 205 à 202 tel qu'il l'a présenté dans la première partie de son livre ; sur beaucoup de questions particulières il tend trop, toutefois, à déprécier la valeur des renseignements de Coelius comme à exagérer la supériorité de Polybe. — Th. Friedrich [1] a cherché à prouver que le général carthaginois qui était, vers 200 av. J.-C., à la tête des Gaulois soulevés de la Haute-Italie n'était pas Hamilcar, mais le frère d'Hannibal, Magon ; il a entrepris en même temps de déterminer ce qu'il faut penser de Valerius Antias, dont Tite-Live s'est servi pour cette période. — On ne trouvera guère que la reproduction exacte et détaillée des relations des historiens dans le travail de Koehler [2] sur la guerre entre les Romains et les Celtibères, de 153-133 ; la première partie de ce travail s'arrête à la paix de Pompée (printemps de 139). — Ihne [3] a analysé et critiqué le récit de la guerre de Jugurtha par Salluste. — Edler [4] a cherché à éclaircir plusieurs points difficiles de la guerre de Sertorius et particulièrement à découvrir les sources des écrivains qui en ont raconté les batailles, mais il n'est pas arrivé à des résultats importants. — Les mémoires du général K. von Veith sur la bataille livrée par César aux Usipiens et aux Tenctères en 55 av. J.-C. (*Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands*. Jahrg. 6, 1880, p. 1-22), sur le siège de l'oppidum Aduatucorum par César, en 37 av. J.-C. (*Ibid.*, p. 229-238), et enfin sur le passage du Rhin dans les années 55 et 53 av. J.-C. (*Ibid.*, p. 87-111) sont très remarquables parce qu'ils reposent sur l'étude très attentive du terrain ; ils ont été d'ailleurs signalés déjà dans l'analyse des périodiques.—W. Wegehaupt [5] a composé une biographie de P. Cornelius Dolabella, le gendre de Cicéron et le fidèle partisan de César ; tout en étant généralement d'accord avec Dru-

1. *Biographie des Barkiden Mago*. Wien, 1880 (*Untersuchungen aus der alten Geschichte*. Heft. 3).

2. *Der Rœmich-celtiberische Krieg in den Jahren* 153-133. Th. 1. Dessau, 1880.

3. *Ueber die sallustische Darstellung des Jugurthinischen Krieges* (*Verhandlungen der* 18 *Versammlung mittelrheinischer Gymnasiallehrer in Heidelberg* abgedr. in der *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*. Bd. XXXIV, p. 47-51).

4. *Quaestiones Sertorianae*. Münster, 1880.

5. *P. Cornelius Dolabella*. Gladbach, 1880.

mann, il le complète et le rectifie sur quelques points importants et son travail se distingue par la conscience et par l'étendue des recherches. — H. Nissen [1] a entrepris d'étudier la guerre civile de 49 av. J.-C., et il s'y prépare par un tableau animé de la société et des institutions romaines au premier siècle avant J.-C. L'auteur nous paraît avoir peint sous des couleurs trop noires la dégradation morale du peuple romain et n'avoir pas accordé à la misère des classes inférieures assez d'influence sur les événements politiques ; en revanche nous sommes tout à fait d'accord avec lui pour considérer César, non comme un messie libérateur de l'humanité souffrante et ayant cette idée de lui-même, mais tout simplement comme le mieux doué de ces nombreux aventuriers politiques qui ont ambitionné le premier rang à Rome.

On a agité jusqu'à satiété la question de savoir quelles étaient la situation et l'étendue du champ de bataille de la forêt de Teutobourg, sans pouvoir se résigner à l'impossibilité de déterminer d'une façon précise les circonstances de temps et de lieu. A. Deppe avait cherché, en 1879, à prouver que le lieu de la défaite de Varus se trouve entre les sources de la Lippe et de l'Ems, entre les villes d'Horn et de Detmold. Après avoir traité dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (vol. LXVI, p. 153-155), puis dans une publication à part, de l'étendue et de la durée de la bataille, il a cherché récemment [2] à préciser d'une façon plus exacte les vicissitudes et les circonstances accessoires de la lutte dont la forêt de Teutobourg a été le théâtre. On ne pouvait attendre de ces recherches des résultats sûrs, parce que la principale autorité, Dion Cassius, est un des auteurs de l'antiquité qui méritent le moins de confiance pour les circonstances de temps et de lieu, et que ses détails pittoresques sur les batailles, les manœuvres, etc., sont en grande partie dénués de valeur. Les campagnes de Germanicus en Allemagne, dans les années 14-16 après J.-C., ont été aussi pour Deppe [3] l'objet d'une étude très approfondie. — Le commentaire d'A. Baumstark [4], sur la partie ethnographique de la Germanie de Tacite, se rattache à l'ouvrage publié par lui en 1875 sur l'ensemble

1. *Der Ausbruch des Bürgerkriegs* 49 av. Chr. *Historische Zeitschrift.* Bd. XLIV, p. 409-445 ; 1er article.

2. *Des Dio Cassius Bericht über die Varusschlacht verglichen mit den übrigen Geschichtsquellen*. Detmold, 1880.

3. *Der rœmische Rachekrieg in Deutschland wæhrend des Jahre* 14-18 n. Chr. Heidelberg, Weiss, 1881.

4. *Ausführliche Erlæuterung des besondern vœlkerschaftlichen Theiles der Germania des Tacitus*. Leipzig, 1880.

de l'ouvrage et a paru après sa mort par les soins de son fils. Ce commentaire très complet s'occupe particulièrement des premiers conflits des populations germaniques avec les Romains ; il fournira une base solide aux recherches sur l'ethnographie et l'histoire des anciens Germains. Dans un travail très soigné sur le pays des Marses, des Ansibariens et des Chattes, Oberdick [1] a cherché à résoudre les nombreuses difficultés soulevées par la relation que Tacite a faite des combats de Germanicus contre les Marses, les Usipiens et les Tubantes (Ann. I, 50, 51, 56). L'auteur conclut en conjecturant que « Chattuarii » est le nom germanique du peuple germain qui n'est désigné que de temps en temps par le nom archaïque « Marsi ». Les Marsi habitaient certainement au temps de Tibère sur le cours moyen du Ruhr. — Asbach [2] a essayé de fixer, à l'aide des documents épigraphiques qui sont si abondants, les consulats des Césars de la famille Julia-Claudia et de se servir des résultats de cette étude pour contrôler Suétone ; l'auteur arrive à démontrer que presque toutes les indications de Suétone sur ce sujet sont inexactes. — J. Pistner [3] porte un jugement encore plus sévère sur la façon dont Tacite a représenté le rôle politique de L. Ælius Sejanus. L'auteur fait du favori corrompu et sans scrupule un homme d'honneur et sans tache. Selon lui, les couleurs défavorables dont on a peint Séjan tiennent à ce que celui-ci était le principal adversaire des projets d'usurpation de la famille de Germanicus, qui a cherché pour cette raison à le noircir de toutes les façons. En réalité, Séjan aurait été le plus fidèle serviteur de Tibère, aucun de ses actes n'aurait été inspiré par un motif intéressé et il n'aurait jamais levé les yeux sur le trône des Césars. Sa chute fut uniquement l'œuvre du parti qui lui était hostile et qui sut persuader à Tibère qu'il avait organisé un complot contre lui. On accueillera ou on repoussera cette hypothèse, présentée avec habileté, suivant qu'on s'attachera avec l'auteur aux quelques passages favorables à Séjan que l'on trouve dans Velleius, dans Tacite et dans Suétone, ou qu'on ajoutera foi aux accusations portées par eux contre le puissant favori et qui semblent trouver une confirmation dans le projet de son mariage avec la belle-fille de Tibère, Livilla, et dans les fiançailles de sa fille avec le jeune Drusus. — Le travail où Dürr [4] a recueilli tous les renseignements relatifs

1. *Die Wohnsitze der Marsen, Ansibarier und Chattuarier.* Münster, 1880.
2. *Die Consulate der Julisch-Claudischen Kaiser bei Sueton* (Rheinisches Museum. Vol. XXXV, p. 174-190).
3. *L. Ælius Sejanus.* Landshut, 1880.
4. *Die Majestætsprocesse unter dem Kaiser Tiberius.* Heilbronn, 1880.

aux procès de lèse-majesté qui ont eu lieu sous Tibère a aussi un caractère apologétique en ce qu'il présente les condamnations comme méritées ou comme imputables au Sénat. — Ad. Ziegler [1] s'est occupé de l'histoire de l'empereur Claude ; au lieu de se perdre dans la discussion de la moralité et de la vie privée de l'empereur, il porte constamment son attention sur l'histoire politique, sur l'activité législative du Sénat, sur les règlements administratifs de l'empereur et les attributions qu'il exerçait en vertu des différentes fonctions dont il était revêtu. — La tentative d'apologie de Néron par Wolffgram [2] repose sur une idée originale. En essayant de démontrer que la politique extérieure de l'empereur a été une politique habile et modérée, il croit le justifier des reproches que l'on a faits à sa vie privée et à son gouvernement intérieur. On suit avec intérêt l'exposé des relations de Rome avec les Bretons, les Germains, les Parthes et les Sarmates ; on approuve parfois la justice qu'il rend à certaines mesures politiques de Néron, mais on ne peut accepter dans leur ensemble les conclusions qn'il en tire sur les qualités personnelles de l'empereur. D'abord cette politique n'était en grande partie que la conséquence de l'organisation militaire créée par Auguste et à laquelle Néron, sous peine de mettre tout en question, devait rester fidèle ; ensuite les effets de la politique romaine ne se montrent pas d'une façon brillante dans la guerre contre les Parthes, auxquels on dut en fin de compte abandonner l'Arménie. Les sacrifices faits par Rome au roi des Parthes s'expliquent plutôt, comme le meurtre d'un général aussi méritant que Corbulon, par l'intervention personnelle de Néron. — La chronologie des guerres de Caracalla a fait l'objet des recherches de Duncker [3] et de Drexler [4]. Tous deux placent en 213 la guerre contre les Alamans ; Duncker fixe au mois de septembre de cette année l'époque de la bataille décisive. Cette guerre terminée, l'empereur serait, d'après la démonstration de Drexler, revenu à Rome, pour faire son expédition en Orient, vers le milieu de 214. Drexler a fait l'exposé des guerres de Caracalla contre les Parthes avec beaucoup de soin, en se servant des relations romaines et orientales et surtout des monnaies et des inscriptions. L'auteur soumet avec raison à une critique rigoureuse les renseignements hasardés donnés

1. *Die Regierung des Kaisers Claudius.* Th. 1, 2. Linz, 1879-1880.
2. *Nero's Politik dem Auslande gegenüber.* Prenzlau, 1880.
3. *Zum Alemannenkriege Caracalla's und der angeblichen Alemannenschlacht des Claudius Gothicus am Gardasee* (*Annalen des Vereins fur nassauische Alterthumskunde.* Vol. XV, p. 15-22).
4. *Caracalla's Zug nach dem Orient und der letzte Partherkrieg.* Halle, 1880.

par Hérodien, dont il place généralement le témoignage au-dessous de ceux de Spartien et de Dion ; chez ces derniers, les bévues et les anachronismes sont relativement rares. Il y a aussi de l'intérêt dans les recherches pénétrantes de l'auteur sur la conduite de Caracalla envers le roi Abgar d'Edesse et le roi d'Arménie, comme sur les guerres de Caracalla contre les Sarmates et les Goths, dont les historiens anciens et modernes ont donné des récits si contradictoires. Un point, qui paraît vraisemblable, c'est que Caracalla a rencontré ces derniers en Dacie. — KLEIN [1] a essayé de préciser l'époque où Odenath a pris à Palmyre le titre d'auguste ; l'auteur arrive, grâce à une correction assez vraisemblable du texte de Trebellius, à cette conclusion très séduisante que Gallien conféra en 265 à Odenath le titre d'auguste et la souveraineté de la partie orientale de l'empire à la suite des succès extraordinaires de l'époux de Zénobie contre les Perses.— GŒBBES [2] a étudié les persécutions contre les chrétiens sous les empereurs Aurélien, Numérien et Carin, ainsi que les légendes nombreuses auxquelles elles ont donné lieu. DAHN [3] a consacré à la victoire remportée en 357 par Julien sur les Allemands, près de Strasbourg, un travail aussi remarquable par le talent d'exposition que par les connaissances stratégiques et topographiques. Le même auteur a rendu à la science un service bien plus important encore en remaniant la *Geschichte der Vœlkerwanderung* d'E. von Wietersheim [4] depuis longtemps épuisée. Les progrès que l'histoire du bas-empire a faits depuis 1860, date de la première édition, ont naturellement obligé l'éditeur à donner à quelques parties de l'ouvrage une forme entièrement nouvelle, et Dahn, qui étudie depuis longtemps avec prédilection l'histoire primitive des peuples germaniques, était mieux préparé que personne à cette tâche. Le premier vol. de la nouvelle édition, le seul paru jusqu'à présent, contient, en guise d'introduction, un exposé assez complet de la constitution germanique et raconte les guerres des Romains et des Germains de 113 av. J.-C. à la mort de Valentien Ier. On trouve en appendice trois longs excursus sur les pays habités par les peuples germaniques avant les

1. *Odenathus Augustus* (*Rheinisches Museum fur Philologie*. Vol. XXXV, p. 490-495).

2. *Die Mærtyrer der Aurelianischen Christenverfolgung* (*Jahrb. f. protestantische Theologie*, 1880, p. 449-494). — *Die angebliche Christenverfolgung unter Numerianus und Carinus* (*Zeitschrift fur wissenschaftliche Theologie*, 1879-1880).

3. *Die Alemannenschlacht bei Strassburg*. Braunschweig, 1880.

4. *Geschichte der Vœlkerwanderung*. 2 vollstændig umgearbeitete Aufl. besorgt von F. Dahn. Vol. I. Leipzig, Weigel, 1880.

invasions, sur l'identité prétendue des Gètes et des Goths, sur la chronologie des événements accomplis sous Valérien et Gallien. Tandis que la partie d'histoire romaine ancienne qui occupait près de 300 pages dans l'œuvre primitive a été presque entièrement laissée de côté par Dahn, les chapitres consacrés à la civilisation et à la constitution germaniques ont subi une refonte complète. Il en est ainsi notamment des parties relatives aux princes, à la noblesse, aux leudes ; à l'égard du régime économique, Dahn s'en tient à l'opinion intermédiaire d'après laquelle les Germains de l'époque primitive ne connaissaient pas la propriété individuelle et changeaient annuellement de résidence, usage qui n'avait plus, au temps de César, qu'une application artificielle, tandis qu'il avait disparu au temps de Tacite pour faire place à la fixité des habitations et à la propriété individuelle. L'explication nouvelle des causes et des effets des émigrations offre un intérêt particulier ; l'auteur exprime l'opinion que le mouvement des peuples germaniques vers le sud a eu pour cause la surabondance de la population et la disette perpétuelle qui en a été la conséquence. Nous attendons avec impatience la suite d'un ouvrage dont le commencement est si remarquable. — En même temps que cet ouvrage, il a paru une nouvelle édition très augmentée de l'histoire de l'époque de Constantin, de J. Burkhardt [1]. — Gawalewicz [2] a exposé les rapports de Théodoric le Grand avec Byzance et sa lutte avec Odoacre. — E. Knaake [3] a fait la biographie complète d'Astolphe, roi des Lombards. — A. Bachmann [4] a raconté les combats des peuples du Danube après la mort d'Attila. Ce dernier cherche notamment à prouver que, lors du morcellement du royaume des Huns, des hordes alemaniques s'établirent au-delà du Lech jusqu'à l'Inn dans l'ancien territoire romain. — La biographie de l'empereur Léon III, par C. Schenk [5], sera accueillie avec plaisir comme une contribution à l'histoire, presque entièrement délaissée depuis les travaux approfondis de Finlay et de Schlosser, de l'empereur iconoclaste. L'auteur réfute avec raison toute une série d'assertions mal fondées de ses prédécesseurs et rectifie notamment sur beaucoup de points la chronologie du règne de Léon. En ce qui concerne la critique des sources, on souhaiterait plus de précision dans les jugements. — Les recherches de Harnack [6] sur les rapports

1. *Die Zeit Constantins des Grossen.* 2 Aufl. Leipzig, 1880.
2. *Theodorichs des Grossen Beziehungen zu Byzanz und zu Odoaker.* Brody, 1880.
3. *Aistulf, Kœnig der Langobarden.* Tilsit, 1880.
4. *Die Vœlker au der Donau nach Attila's Tode* (*Archiv für œsterreichische Geschichte.* Vol. LXI, p. 189-222).
5. *Kaiser Leo III.* Halle, 1880.
6. *Die Beziehungen des frœnkisch-italischen zu dem byzantinischen Reiche*

des royaumes franco-italiques avec l'empire byzantin à l'époque carolingienne nous conduisent à la période de l'empire germanique. Ces recherches donnent la synthèse des monographies récentes publiées sur le même sujet. Naturellement, en l'absence de sources nouvelles, la tâche principale de l'auteur consiste à examiner les assertions émises avant lui; cet examen témoigne le plus souvent d'une critique solide et exercée. Nous n'admettons pas cependant que Tassilon de Bavière et la cour de Byzance aient contracté, en 787, une alliance formelle, ce fait n'a pour lui aucun témoignage historique. Dans un long excursus sur l'origine des *Annales Laurissenses majores*, Harnack se prononce contre Sybel et se range à l'avis émis sous forme d'hypothèse par Simson et d'après lequel ces annales auraient un caractère officiel.

Antiquités juridiques, religieuses et militaires. — Les romanistes expliquent la *capitis deminutio* d'une façon tout à fait insuffisante; on la comprend aujourd'hui tout différemment. H. Genz [1] a étudié cette pénalité en éclairant son origine et son caractère par les circonstances dans lesquelles elle a été prononcée. Il déploie beaucoup de pénétration pour démontrer qu'elle est née des rapports de l'individu avec la *gens ;* ce que le Romain possédait tant en vertu du droit de famille que comme citoyen, son existence individuelle, par conséquent, au sein de la *gens* s'appelait *caput*. *Capitis deminutio* ne peut donc signifier que la perte de la situation de famille particulière de l'individu et de sa situation particulière dans la cité, la seconde dépendant de la première. — Flex [2] expose la division la plus ancienne du mois romain. — Lutterbacher [3] fait des recherches intéressantes sur les superstitions des Romains et sur les relations de miracles que l'on trouve dans la littérature latine et dont la forme s'est conservée dans une certaine mesure jusqu'à nos jours. — Joel [4] et Neubaur [5] s'occupent de l'histoire et des rapports des religions dans l'empire romain aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Celui-ci, s'appuyant sur une étude approfondie des sources antiques et des travaux récents relatifs à

unter der Regierung Carls des Grossen und der spæteren Kaiser Karolingischen Stammes. Gœttingen, 1880.

1. *Capitis deminutio* (*Symbolae Joachimicae*. Theil I, p. 51-88. Berlin, 1880).
2. *Die ælteste Monatseintheilung der Rœmer*. Iéna, 1880.
3. *Der Prodigienglaube und der Prodigienstil der Rœmer*. Burgdorf, 1880.
4. *Blicke in die Religionsgeschichte zu Anfang des 2. christlichen Jahrhunderts*. I. Breslau, 1880.
5. *Beitræge zu einer Geschichte der rœmischen Christengemeinde in den beiden ersten Jahrhunderten*. Elbing, 1880.

l'histoire de l'Église, donne un tableau aussi sûr que pittoresque de l'origine et du développement de la première communauté chrétienne fondée à Rome. — L. Friedlænder [1] a décrit le cérémonial des obsèques chez les Romains. — G.-F. Unger [2] a présenté des conjectures ingénieuses sur l'importance religieuse des Lupercales qu'il considère comme une fête instituée en l'honneur du dieu Inuus. — Venons aux travaux sur les antiquités militaires qui ont été cette année aussi un sujet de prédilection pour les philologues allemands. Il faut compter, parmi les plus remarquables, la dissertation de J. Karbe [3] sur le rang occupé par les centurions romains ; cette dissertation s'appuie surtout sur des documents épigraphiques. L'auteur s'occupe surtout des *primipilares*, de leur rapport si discuté avec l'*ordo equester* ; il constate la situation privilégiée que les *primipilares* en retraite occupaient dans les municipes et énumère les charges et les attributions variées des *primipilares* dans les armées romaines de l'empire. Dans la seconde partie, l'auteur réunit les renseignements qui nous ont été conservés sur ceux *qui despecto gregariorum militum labore a centurionatu militiam orsi sunt*. — Il y a aussi beaucoup de mérite dans les recherches de L. Hollænder [4] sur les colonies militaires d'Auguste ; les données des historiens, tels que Pline, y sont habilement combinées avec celles de l'épigraphie. — H. Planer [5] s'est occupé des *antesignani* mentionnés pour la première fois par César, *De bello civ.*, 1, 43 ; à la place des opinions émises jusqu'à ce jour sur ces troupes, il propose une hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance : Après avoir, au commencement de la guerre civile, formé la troupe des *antesignani* avec des soldats distingués par leur bravoure et avoir essayé de s'en servir comme d'un corps indépendant des légions, César renonça à ce projet à la suite de l'expérience de Lerida, et, étant en Thessalie, divisa la cohorte en corps qui pouvaient être réunis et employés en cas de besoin sans nuire à l'organisme de la légion. Les *expediti* et les *electi* étaient vraisemblablement aussi choisis parmi les *antesignani*. — Gemoll [6] a rendu service à la science en comblant une grande lacune du traité *De munitionibus castrorum* qui nous est parvenu sous le nom d'Hyginus et en donnant ainsi une

1. *Der Luxus der Todtenbestattung im alten Rom* (*Deutsche Rundschau*. Vol. XXIII, 1880, p. 407-414).
2. *Die Lupercalien* (*Rheinisches Museum für Philologie*. Vol. XXXVI, 1880, p. 50-86).
3. *De centurionibus Romanorum quaestiones epigraphicae*. Halle, 1880.
4. *De militum colonis ab Augusto in Italia deductis*. Halle, 1880.
5. *Cæsars Antesignanen* (*Symbolae Joachimicae*. Berlin, 1880, p. 37-50).
6. *Die hyginische Lagerbeschreibung* (*Hermes*, vol. XV, p. 247-257).

idée exacte du camp modèle décrit par Hyginus. F. Hankel [1] a complété par des recherches intéressantes les travaux de Denze et de H. Nissen sur le camp romain, tel que Polybe en a donné le type avec son étendue, son emplacement, ses divisions, ses portes, etc. — En comparant les renseignements fournis par Tite-Live sur les *legiones urbanae* de la période républicaine, Steinwender [2] est arrivé à cette conclusion que ces légions n'étaient formées qu'exceptionnellement comme garnison de la ville ou comme troupe de réserve, et qu'en dehors des invalides elles ne renfermaient que les plus jeunes et les plus vieilles recrues. — On trouve enfin dans un écrit d'A. Langen [3], qui est le fruit de consciencieuses recherches, un exposé très utile et très sûr de la question de la solde au dernier siècle de la République; l'auteur y établit, pièces en main, les modifications introduites dans la fixation de la solde payée aux simples soldats, aux sous-officiers et aux officiers de l'armée romaine.

H. Haupt.

1. *Das Rœmische Normallager zur Zeit des Polybius.* (*Jahrbücher für classische Philologie*. Vol. XXVI, 1880, p. 737-763.)
2. *Die Legiones urbanae* (*Philologus*. Vol. XXXIX, p. 527-540).
3. *Die Heeresverfassung der Rœmer im letzten Jahrhundert der Republik.* II. Brieg., 1880.

l'histoire de l'Église, donne un tableau aussi sûr que pittoresque de l'origine et du développement de la première communauté chrétienne fondée à Rome. — L. Friedlænder [1] a décrit le cérémonial des obsèques chez les Romains. — G.-F. Unger [2] a présenté des conjectures ingénieuses sur l'importance religieuse des Lupercales qu'il considère comme une fête instituée en l'honneur du dieu Inuus. — Venons aux travaux sur les antiquités militaires qui ont été cette année aussi un sujet de prédilection pour les philologues allemands. Il faut compter, parmi les plus remarquables, la dissertation de J. Karbe [3] sur le rang occupé par les centurions romains ; cette dissertation s'appuie surtout sur des documents épigraphiques. L'auteur s'occupe surtout des *primipilares*, de leur rapport si discuté avec l'*ordo equester* ; il constate la situation privilégiée que les *primipilares* en retraite occupaient dans les municipes et énumère les charges et les attributions variées des *primipilares* dans les armées romaines de l'empire. Dans la seconde partie, l'auteur réunit les renseignements qui nous ont été conservés sur ceux *qui despecto gregariorum militum labore a centurionatu militiam orsi sunt*. — Il y a aussi beaucoup de mérite dans les recherches de L. Hollænder [4] sur les colonies militaires d'Auguste ; les données des historiens, tels que Pline, y sont habilement combinées avec celles de l'épigraphie. — H. Planer [5] s'est occupé des *antesignani* mentionnés pour la première fois par César, *De bello civ.*, 1, 43 ; à la place des opinions émises jusqu'à ce jour sur ces troupes, il propose une hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance : Après avoir, au commencement de la guerre civile, formé la troupe des *antesignani* avec des soldats distingués par leur bravoure et avoir essayé de s'en servir comme d'un corps indépendant des légions, César renonça à ce projet à la suite de l'expérience de Lerida, et, étant en Thessalie, divisa la cohorte en corps qui pouvaient être réunis et employés en cas de besoin sans nuire à l'organisme de la légion. Les *expediti* et les *electi* étaient vraisemblablement aussi choisis parmi les *antesignani*. — Gemoll [6] a rendu service à la science en comblant une grande lacune du traité *De munitionibus castrorum* qui nous est parvenu sous le nom d'Hyginus et en donnant ainsi une

1. *Der Luxus der Todtenbestattung im alten Rom* (*Deutsche Rundschau*. Vol. XXIII, 1880, p. 407-414).
2. *Die Lupercalien* (*Rheinisches Museum für Philologie*. Vol. XXXVI, 1880, p. 50-86).
3. *De centurionibus Romanorum quaestiones epigraphicae*. Halle, 1880.
4. *De militum coloniis ab Augusto in Italia deductis*. Halle, 1880.
5. *Cæsars Antesignanen* (*Symbolae Joachimicae*. Berlin, 1880, p. 37-50).
6. *Die hyginische Lagerbeschreibung* (*Hermes*, vol. XV, p. 247-257).

idée exacte du camp modèle décrit par Hyginus. F. Hankel [1] a complété par des recherches intéressantes les travaux de Denze et de H. Nissen sur le camp romain, tel que Polybe en a donné le type avec son étendue, son emplacement, ses divisions, ses portes, etc. — En comparant les renseignements fournis par Tite-Live sur les *legiones urbanae* de la période républicaine, Steinwender [2] est arrivé à cette conclusion que ces légions n'étaient formées qu'exceptionnellement comme garnison de la ville ou comme troupe de réserve, et qu'en dehors des invalides elles ne renfermaient que les plus jeunes et les plus vieilles recrues. — On trouve enfin dans un écrit d'A. Langen [3], qui est le fruit de consciencieuses recherches, un exposé très utile et très sûr de la question de la solde au dernier siècle de la République; l'auteur y établit, pièces en main, les modifications introduites dans la fixation de la solde payée aux simples soldats, aux sous-officiers et aux officiers de l'armée romaine.

H. Haupt.

1. *Das Rœmische Normallager zur Zeit des Polybius.* (*Jahrbücher für classische Philologie*. Vol. XXVI, 1880, p. 737-763.)
2. *Die Legiones urbanae* (*Philologus*. Vol. XXXIX, p. 527-540).
3. *Die Heeresverfassung der Rœmer im letzten Jahrhundert der Republik.* II. Brieg., 1880.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Cours d'Histoire rédigé conformément au programme des lycées et collèges, sous la direction de M. G. Monod. I. *Petite Histoire universelle*. Récits et biographies. Classe de neuvième, par MM. Dhombres et Monod. Germer Baillière.

Il ne nous appartient pas de juger ici les volumes qui vont paraître dans la collection historique créée par M. Baillière et dirigée par M. G. Monod. Nous nous contentons de les annoncer. Le premier volume de la collection est une *Petite Histoire universelle* pour les enfants. Il nous a paru utile de reproduire la préface dans laquelle les auteurs expliquent et justifient la périlleuse entreprise qu'ils ont tentée.

« Le plan d'etudes des lycées et collèges, tel qu'il a été arrêté le 2 août 1880, indique comme sujet des leçons d'histoire pour la classe de neuvième : « Biographie des hommes célèbres des temps anciens et modernes. Petits récits faits par le maitre et répétés de vive voix par l'élève. » Le programme explicatif qui accompagne ce plan d'études exprime dans les termes suivants de quelle manière doit être entendu l'enseignement de l'histoire dans la classe de neuvième :

« Pour répondre au programme, le professeur choisira dans les temps anciens et modernes :

« Soit des hommes d'Etat, législateurs, fondateurs d'empire, tels que : Solon, Périclès, Auguste, Constantin, Charlemagne, Mahomet, Pierre le Grand, Washington ;

« Soit des hommes de guerre, tels que : Alexandre, Annibal, César, Condé, Turenne, Napoléon Ier ;

« Soit des orateurs ou des écrivains, tels que : Démosthène, Cicéron, Virgile, Dante, Shakespeare, Corneille, Voltaire, Mirabeau ;

« Soit des artistes, tels que : Raphaël, Michel-Ange, Nicolas Poussin ;

« Soit des voyageurs, tels que : Christophe Colomb, Vasco de Gama, Cook, La Pérouse, Livingstone ;

« Soit des inventeurs ou des savants, tels que : Gutenberg, Bernard Palissy, Galilée, Papin, Watt, Franklin, Lavoisier, Ampère, Cuvier, Arago.

« Le professeur reste d'ailleurs maître de la disposition et du choix de ses sujets. Il agit d'après son expérience et d'après l'esprit des élèves auxquels il s'adresse. On a voulu seulement montrer, par les indications ci-dessus, les principes qui semblent le mieux correspondre aux conditions d'un enseignement qui doit rester élémentaire et facilement accessible.

« On a pensé qu'il était bon de supprimer les biographies où la légende tient une place prépondérante. Il faut sans doute que le détail anecdotique et vivant domine, mais à condition qu'il offre les caractères de la vérité historique.

« C'est en vertu de ces considérations qu'on n'a pas indiqué de biographies

pour l'histoire ancienne de l'Orient ; le professeur donnera sur les civilisations primitives des idées plus utiles et plus justes, et il intéressera autant les élèves en écrivant quelques-uns des grands monuments de l'Egypte ou de la Babylonie, temples, palais, pyramides, hypogées, ou bien en racontant quelques épisodes des voyages anciens.

« L'enseignement, pour être vraiment fécond, doit, tout en restant très simple, faire connaître surtout aux enfants les personnes dignes de servir d'exemple, et ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'humanité. »

« Ayant entrepris de composer un livre qui pût guider les professeurs et les élèves dans cet enseignement nouveau, il nous a paru utile de faire rentrer les récits et les biographies historiques prescrits par le programme dans le cadre d'une *petite histoire universelle* réduite aux faits les plus importants, aux lignes les plus générales. De même que le plan d'études rattache les premières notions de géographie à un aperçu sommaire des grandes divisions du globe, les premières notions d'histoire doivent être rattachées à un aperçu sommaire des grandes époques du développement de l'humanité. Si l'on adopte au lieu de cet ordre chronologique, qui est en même temps l'ordre logique et scientifique, un ordre méthodique qui répartit les grands hommes d'après leurs rôles : hommes d'Etat, hommes de guerre, orateurs, écrivains, artistes, voyageurs, etc., ou si l'on ne suit aucun ordre, on donnera à l'enseignement une forme purement anecdotique, on ne fera pas comprendre aux enfants l'intérêt réel de l'histoire, le vrai caractère des nations, des époques ni des hommes. On se trouvera amené à leur parler d'une foule de choses qu'ils ne saisiront que difficilement parce qu'elles ne sont rattachées à aucun ensemble, et qu'on ne les aura pas conduits graduellement des idées les plus simples à des idées plus élevées ou plus complexes. On ne peut leur parler de Périclès s'ils ne savent rien sur la Grèce ni sur Athènes; de Turenne, s'ils ne savent rien de l'histoire de France avant Louis XIV et sous Louis XIV. On est même obligé de se servir d'une foule de termes dont le sens leur échappe.

« Nous avons donc essayé de rattacher les biographies qui forment la principale partie du présent ouvrage à une *Petite Histoire universelle,* en nous efforçant de n'y faire entrer que ce qui est accessible à l'esprit d'enfants de 8 à 10 ans, en n'employant aucun terme technique ou abstrait qui n'ait été préalablement expliqué, en faisant avancer graduellement les élèves, comme l'humanité elle-même, des choses et des idées les plus simples à des idées plus compliquées. Nous avons même fait précéder cette *Petite Histoire universelle* d'une introduction que nous recommandons à l'attention des professeurs et qui nous parait le préambule indispensable de tout enseignement historique, si élémentaire qu'il puisse être. Un enfant de 8 à 9 ans n'a pas même l'idée de ce que c'est que l'histoire; à peine sait-il qu'il y a une histoire, encore moins peut-il se douter comment on peut connaitre l'histoire du passé. Nous avons voulu commencer par le lui dire, par lui expliquer ce que c'est que l'histoire, comment on la connait et ce qu'elle nous apprend. Le professeur trop

souvent ne se rend pas compte de l'état vague et incertain des idées qui flottent dans l'esprit des enfants ; il néglige parfois de leur rendre sensibles et claires des choses qui pour nous semblent pouvoir se passer de définition, mais qui pour les enfants sont d'incompréhensibles abstractions. Qu'est-ce que le progrès, la civilisation, la société, une constitution, un gouvernement, une loi, une religion? Croit-on que des enfants aient une idée bien claire du sens de ces mots? Et pourtant nous nous en servons constamment avec eux. Nous serions heureux si nous avions fait sentir aux maîtres de l'enfance les difficultés que présente l'enseignement élémentaire de l'histoire, et si nous les avions aidés à vaincre ces difficultés.

« Après ces notions préliminaires, nous avons abordé l'histoire elle-même, en insistant sur l'époque primitive et préhistorique dont le vif contraste avec notre civilisation actuelle fait comprendre aux enfants quelles longues étapes l'humanité a dû parcourir pour accomplir les progrès dont nous profitons aujourd'hui. Nous avons ensuite rapidement esquissé le tableau des civilisations orientales ; puis nous avons cherché à caractériser par leurs faits et leurs traits essentiels l'histoire de la Grèce, celle de Rome et celle des nations européennes, au moyen âge et dans les temps modernes. Nous avons placé dans ces cadres historiques les bibliographies des personnages qui nous ont paru caractériser le mieux les diverses époques et les divers temps.

« Nous ne dissimulons point les difficultés de la tâche que nous avons entreprise et ce que notre œuvre a d'incomplet et d'insuffisant. Nous avons l'intention, si notre essai réussit, de la compléter en publiant plus tard de nouvelles biographies et de nouveaux récits qui prendront place dans le cadre que nous donnons aujourd'hui.

« Les professeurs pourront y choisir ce qui leur paraîtra le mieux adapté aux enfants qu'ils sont chargés d'enseigner. Nous ne considérons pas en effet notre livre comme un manuel complet que le maître doit suivre pas à pas en se contentant de ce qu'il y trouve ; mais plutôt comme un canevas, une esquisse, dont il développera, précisera certaines parties en en supprimant d'autres, en intercalant des biographies que nous avons omises, et en s'inspirant seulement de la conception générale qui nous a guidés. A chaque ligne, en effet, l'élève aura besoin d'être éclairé par des applications et des développements oraux du maître ; mais, si nous n'avons pas eu la prétention que chaque mot de notre livre pût être compris d'emblée par tous les enfants de 9 ans, nous croyons du moins n'avoir raconté aucun fait exprimé, aucune idée qui fût au-dessus de leur portée et que leur maître ne pût leur faire saisir par un très bref commentaire.

« Nous avons divisé notre livre en deux parties : la première consacrée à l'histoire ancienne, grecque, romaine, la seconde à l'histoire du moyen âge et à l'histoire moderne. Nous avons adopté cette division parce que dans beaucoup de lycées et collèges il existe deux classes préparatoires, dans lesquelles chacune de ces deux parties pourra être

séparément étudiée, et aussi parce que certains professeurs trouvant le livre entier trop long pour leurs élèves préféreront ne mettre entre leurs mains qu'une des deux parties. Nous ferons remarquer toutefois que si la première partie peut sans inconvénient être employée seule, la seconde sera difficilement comprise par des enfants qui ne connaîtraient ni l'introduction, ni la première partie. Aussi le professeur devra-t-il leur donner les notions préliminaires de l'introduction et résumer rapidement la première partie avant de leur faire étudier et de leur expliquer la seconde.

« Notre ambition, d'ailleurs, n'est pas seulement de fournir un guide aux professeurs, ou un livre d'étude aux enfants qui entrent au lycée. Nous voudrions aussi que notre volume pénétrât dans les familles, qu'il servît de livre de lecture pour les enfants, de livre élémentaire d'histoire universelle pour les petites filles. Ce que nous venons de tenter n'a pas été, croyons-nous, tenté avant nous: et il nous semble que, si nous avons réussi, cette petite histoire universelle pourrait rendre des services, soit dans l'enseignement primaire, soit dans l'enseignement des filles. Peut-être même, en dehors des petits garçons et des petites filles, cet ouvrage trouvera-t-il encore des lecteurs ou des lectrices qui seront bien aises de repasser en quelques pages la succession des grands événements de l'histoire, dont l'enchaînement échappe parfois à ceux qui n'ont pas reçu une solide instruction secondaire.

« Nous n'ajouterons qu'un mot sur l'esprit dans lequel notre livre a été écrit. Nous avons été très sobres de considérations et d'applications morales dans nos récits et dans nos biographies; nous avons surtout été très discrets dans l'appréciation morale des faits. Nous pensons qu'il faut se garder de vouloir façonner trop tôt d'après ses idées particulières l'esprit tendre et docile de très jeunes enfants et que chaque professeur saura, s'il le veut, tirer de l'histoire les enseignements moraux qu'il jugera les mieux faits pour ses élèves. Nous pensons aussi que si l'histoire doit être racontée aux enfants en d'autres termes qu'aux jeunes gens, elle doit être racontée au même point de vue. Or, bien que l'histoire soit pleine de grands exemples et de nobles enseignements, elle n'est cependant pas un cours de morale en action. Elle est avant tout l'histoire des luttes, des épreuves, des vicissitudes et des progrès de l'humanité. C'est là ce que nous avons cherché surtout à faire ressortir en montrant le caractère propre et original de chaque peuple et de chaque époque, sans les juger d'après nos idées et nos sentiments d'aujourd'hui. Néanmoins, on reconnaîtra, nous l'espérons, qu'un sentiment moral ferme et élevé a inspiré toutes les pages de ce livre; on y sentira, croyons-nous, une chaude sympathie, une ardente admiration pour les hommes qui se sont dévoués pour leurs semblables, pour la science, pour la vérité, pour la patrie, qui ont, au prix de leurs souffrances, fait faire quelque progrès à la civilisation, qui ont honoré l'humanité en laissant après eux le modèle d'une vie noble et pure. On y sentira aussi, nous l'espérons, un patriotisme profond et sincère, non ce patrio-

tisme qui croit utile de dénigrer les pays étrangers et de dissimuler les fautes que les Français peuvent avoir commises, mais ce patriotisme qui considère comme le premier des devoirs d'aimer la France, de respecter ses lois, et de se dévouer à son service. »

G. Monod et G. Dhombres.

Bernardino de Sahagun. Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne. Traduction par Jourdanet et Rémi Siméon. 1 vol. gr. in-8°. Paris, Masson, 1880.

Bernardino de Sahagun naquit en 1500 dans la ville du même nom (royaume de Léon). Il étudia à Salamanque, entra dans l'ordre de Saint-François et fut envoyé comme missionnaire au Mexique en 1529. Il appartenait à cette glorieuse phalange d'hommes d'élite, les Torribio Motolinia, les Las Casas, les Olmedo, que les ordres religieux d'Espagne chargèrent d'évangéliser les Américains dans les premières années du XVI^e^ siècle, et qui, par leur savoir et l'estime qu'ils éprouvèrent pour les peuples conquis, témoignèrent à la fois d'une érudition et d'un esprit de tolérance bien rares pour l'époque. Sahagun ne tarda pas à se distinguer par la pureté de sa vie et l'ardeur de son zèle. Père gardien de plusieurs couvents, il se livra d'abord à la prédication, mais ne tarda pas à se donner tout entier à la composition de divers ouvrages sur les antiquités mexicaines. Ses travaux furent facilités par la place de professeur qu'il occupa longtemps au collège de Santa Cruz, fondé à Tlatelolco, sous le patronage du vice-roi Antonio de Mendoza. Il mourut à Mexico en 1590, et ses restes furent accompagnés à leur dernier asile par un nombreux concours de compatriotes et d'indigènes qui regrettaient sa piété, sa bienveillance et son savoir.

Sahagun avait composé plusieurs ouvrages religieux et philologiques qui n'ont jamais été imprimés. Celui auquel il doit sa réputation, l'*Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne,* ne l'a pas été de son vivant. Il ne nous est parvenu que mutilé, sans le texte nahuatl et sans les peintures figuratives qui en étaient comme le commentaire. Les Franciscains, en effet, auraient volontiers, dans leur aveugle fanatisme, anéanti tous les monuments de l'intelligence humaine dus à une autre influence que celle du christianisme. Ils persécutèrent Sahagun et dispersèrent ses manuscrits. Ce fut seulement à la fin du dernier siècle qu'un infatigable chercheur, Munoz, exhuma dans la bibliothèque, nous allions dire dans la nécropole du couvent de Tolosa, en Navarre, le manuscrit de l'Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne. Ce manuscrit figurait avec honneur parmi les documents précieux qu'on pouvait admirer à l'exposition des antiquités américaines de Madrid, en septembre 1881. Munoz en prit avec empressement une copie qu'il communiqua à divers savants. C'est en 1829 seulement et en 1830 que furent publiées à Mexico, par Bustamente, et à Londres, par lord Kingsbo-

rough, les deux premières éditions de ce remarquable ouvrage. Aucune traduction n'en avait été donnée avant celle de MM. Jourdanet et Siméon, qui ont rendu, par cette publication, un vrai service aux Américanistes.

L'Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne est en effet une œuvre considérable et originale. Sahagun avait divisé son travail en douze livres, dont les onze premiers consacrés aux institutions sociales du Mexique et le douzième à la conquête. Il avait surtout cherché à donner une idée claire de la mythologie mexicaine et des cérémonies qui la surchargeaient. Or, comme chez le Mexicain la religion se confondait avec les intérêts de chaque jour et les détails les plus intimes de la vie, son livre, par cela même, devient la principale autorité de tous les savants qui étudient les antiquités de la Nouvelle-Espagne. Ce qui achève de donner à cet ouvrage comme une saveur originale, c'est la singulière méthode employée pour sa rédaction. Sahagun avait appris les langues du pays. Il causait chaque jour avec les indigènes et leur faisait des questions auxquelles ils répondaient par écrit, ou, du moins, par ce qui leur servait d'écriture, c'est-à-dire par des peintures hiéroglyphiques. Il soumettait alors ces peintures à d'autres indigènes élevés sous ses yeux au collège de Santa Cruz et leur demandait une version écrite de ces hiéroglyphes en langue mexicaine ; puis il rédigeait ce texte nahuatl et en donnait une traduction espagnole. Les peintures et le texte nahuatl n'ont pas été conservés, mais nous avons la traduction espagnole qui présente de la sorte toutes les garanties d'exactitude et de sincérité.

Il est certain qu'une œuvre ainsi composée comporte des longueurs et des redites. De plus, le style en est embarrassé. Enfin ce calque absolu d'une langue européenne sur le parler d'un peuple moins civilisé a nécessité certains passages où l'irrévérence des mots et la crudité des descriptions ne sont excusées que par la sincérité de l'auteur. Ces taches légères sont effacées par l'intérêt des détails. Grâce à Sahagun, nous connaissons jusqu'à la minutie la vie religieuse et sociale des anciens Mexicains. Nous connaissons même les prières et les discours qu'ils adressaient dans les circonstances les plus critiques ou simplement les plus respectables de leur vie publique et privée. Le sixième livre, qui contient tous ces discours, est de beaucoup le plus intéressant, et il démontre jusqu'à l'évidence que ce peuple calomnié s'était élevé jusqu'aux conceptions qui ont le plus honoré l'esprit humain aux époques les plus mémorables des civilisations antérieures. Il nous inspire en même temps une sympathie réelle pour ces indigènes qui ont été punis des crimes de leurs princes par une oppression systématique et par la perte de leur nationalité. Aussi ne saurait-on trop regretter la perte de dix-huit hymnes mexicains, insérés par Sahagun dans le même livre, et dont l'intérêt eût été fort grand, comme étant le seul spécimen de la poésie religieuse chez les Américains.

M. Jourdanet a déjà donné une excellente traduction de l'ouvrage si

attachant de Bernal Diaz. Son collaborateur actuel, M. René Siméon, s'était fait connaître comme éditeur, avec commentaires, de la *Grammaire nahuatl*, d'ANDRÈS DE OLMOS. En associant leur érudition toute spéciale pour traduire Sahagun, non seulement de l'espagnol mais aussi du nahuatl, ils ont mérité les remerciements de tous ceux qui s'occupent des antiquités américaines. L'un et l'autre semblent redouter le reproche d'avoir travaillé inutilement. « Il résulte de cette étude, écrit l'un d'entre eux avec une modestie qui l'honore, que Sahagun a composé une œuvre instructive, originale, mais que ses interprètes auront l'insigne privilège de s'être donné beaucoup de peine sans que le lecteur puisse leur en tenir exactement compte. » Que MM. Jourdanet et Siméon se rassurent. Il ne manquera pas de lecteurs, en France et en Amérique, qui leur sauront gré d'avoir entrepris et mené à bonne fin un travail aussi considérable et aussi utile.

Paul GAFFAREL.

Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française, publiées par M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut. Tome Ier (1632-1640). Documents inédits sur l'histoire de France, 1880.

La collection des documents inédits sur l'histoire de France s'enrichit actuellement d'un nouvel ouvrage qui pourra compter parmi les plus importants. « Que n'écrit-il en prose ? » disait Boileau en parlant du malheureux auteur de la Pucelle ; et justement le bon Chapelain a beaucoup écrit en prose, sans génie, cela va de soi, mais avec un remarquable bon sens. Les lettres qu'il a laissées, au nombre d'environ deux mille, contiennent une infinité de renseignements dont l'histoire littéraire et l'histoire proprement dite ne peuvent manquer de faire leur profit ; aussi le ministère de l'instruction publique a-t-il ordonné la publication de cette correspondance éditée par M. Ph. Tamizey de Larroque. Le savant éditeur de tant de belles publications s'est acquitté de cette tâche délicate avec un plein succès, et les Lettres de Chapelain, annotées par M. T. de L., rendront de grands services aux personnes qui veulent bien connaître le XVIIe siècle.

Chapelain n'était pas un homme politique, et l'on chercherait vainement dans sa correspondance des indications précises, des vues nouvelles sur l'état de la France au temps de Louis XIII et sur les projets de Richelieu ; mais, s'il est intéressant de voir comment les événements ont été appréciés par les contemporains, Chapelain nous apprend ce qui se disait dans les salons ou dans les châteaux à une époque où la presse périodique n'existait pas. Il est en correspondance avec des généraux, avec des diplomates, parfois même avec le cardinal, et il conte des anecdotes qui se lisent avec plaisir, même après Tallemant des Réaux. Les historiens de Louis XIII et de Richelieu sont tenus de consulter ce

recueil, et les notes de M. T. de L. leur seront également d'une grande utilité.

Mais la correspondance de Chapelain est surtout importante pour l'histoire de l'Académie française, dont il fut un des membres les plus actifs, pour la biographie des écrivains, pour l'histoire de la langue. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, et l'on ne saurait trop remercier M. T. de L. du soin qu'il a apporté à cette partie de son travail. Il complète ou rectifie souvent M. Littré, et ce n'est pas un mince mérite.

Si l'on pouvait exprimer un regret, ce serait de ne trouver dans ce recueil que des lettres de Chapelain. Il existe certainement des lettres à Chapelain autres que celles de Balzac et de Voiture ; la correspondance de Montausier, de Lionne, de Godeau, des Arnauld et de tant d'autres personnages donnerait à celles de Chapelain une tout autre valeur ; l'histoire littéraire et surtout l'histoire y gagneraient infiniment.

A. GAZIER.

Précis d'histoire militaire, par E. DUBAIL. 1re part. (Turenne, Condé et Berwick ; Frédéric II ; République et Consulat; 1er Empire ; armées contemporaines, jusqu'au 2 sept. 1870) 1 vol. in-12 de 278 p. avec atlas de 30 cartes ou plans ; pr. 8 fr. — 2e part. (guerre franco-allemande, fin ; guerre d'Orient, 1877-1878), 1 vol. in-12 de 403 p. avec atlas de 22 cartes ou plans ; pr. 14 fr. Paris, J. Dumaine, 1877, 1880.

Cartes-croquis de géographie militaire, avec un exposé sommaire des principales campagnes depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, par E. DUBAIL, 6e édition complètement remaniée. Paris, Dumaine, 1880.

La *Revue historique* a déjà parlé avec éloges de la 1re partie du *Précis d'histoire militaire* (IX, 267) composé par M. le capitaine Dubail. La seconde partie, qui vient de paraître, complète heureusement cet ouvrage, appelé à rendre de réels services aux officiers et aux historiens militaires. C'est en effet à ce public spécial que s'adressent les cartes si détaillées de l'atlas. Le texte est purement explicatif et rédigé au point de vue technique pur.

Les élèves des lycées, les candidats à l'École de Saint-Cyr, les professeurs d'histoire même consulteront plus commodément les *Cartes-croquis de géographie militaire*, qu'accompagne un exposé très succinct des principales campagnes depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Six éditions consécutives de cet ouvrage en ont consacré le succès. Pour la 7e édition, il est bon que l'auteur revoie avec soin l'orthographe des noms propres, surtout des noms étrangers, tant dans les cartes que dans les exposés sommaires des faits. C'est ainsi qu'il faut écrire la

Saale, Wurschen, Sainte-Hippolyte, Algonquins, etc., au lieu de Saal, Wurchen, Sainte-Hyppolyte, Algonquiuns; Mœllendorf et le général Lee au lieu de Mollendorf et Lée. Comment se fait-il que, dans la carte pour la campagne d'Iéna, le nom d'Auerstædt soit omis? Que signifie ceci, à propos de la bataille de Denain? « la guerre de la succession d'Espagne durait depuis 1698 »; et cet intitulé de chapitre : « Opérations des alliés sur la Seine, 1815, Waterloo »? Enfin certains résumés sont bien secs ou incomplets, ainsi pour les guerres d'Espagne, pour celles du Mexique et de la sécession.

History of the administration of John de Witt, Great pensionary of Holland by James Geddes (vol. I, 1623-1654). London. C. Kegan Paul, 1879.

Si M. James Geddes, en publiant ce premier volume d'une histoire de l'administration de Jean de Witt, a eu l'intention de provoquer une émotion désagréable chez les historiens hollandais, il a pleinement réussi. Dès le début de sa préface, M. Geddes s'exprime ainsi : « Jean de Witt n'est en aucune manière un héros. » Sans parler des écrivains néerlandais, qu'on peut récuser ici, la grandeur du rôle historique de Jean de Witt n'avait jusqu'à présent fait aucun doute pour des historiens comme Macaulay (Hist. d'Angleterre, t. I, ch. II), Henri Martin (t. XIII, p. 302), Michelet (t. XV, p. 150-170), enfin Mignet et Guizot. Les agents de Mazarin, intéressés alors à déprécier le grand pensionnaire, se sont montrés moins sévères que M. Geddes. D'Estrades avait une haute opinion de Jean de Witt (H. Martin, loco cit.), et je trouve dans le livre même de M. Geddes cette appréciation de Brasset : « Ceux qui le tiennent d'un parti contraire ne laissent pas de l'avoir en estime » (p. 332).

Sur quelles autorités M. Geddes a-t-il donc pu établir ce qu'il appelle les jongleries de Jean de Witt? Il est vrai qu'il préfère les documents qui lui fournissent le plus de cancans (gossips). Le mot lui plaît : il y revient (p. 161 et 263); aussi s'est-il appuyé beaucoup sur le chroniqueur bavard *Aitzema* (*Récit des affaires d'État et de guerres*). Ce compilateur a réuni nombre de pièces officielles, mais il s'est fait aussi l'écho des calomnies du parti orangiste. Au moins M. Geddes aurait-il dû méditer une phrase de *L'ambassadeur et de ses fonctions* (liv. I, p. 172. La Haye, 1681), où l'auteur Abrah. de Wicquefort, historiographe des États-Généraux, qui a parfaitement connu Jean de Witt, nous prémunit contre les écarts d'imagination d'Aitzema. Une autre autorité, chère à M. Geddes, c'est la *Duncaniana collectio of pamphlets*; mais, on le sait, les documents de cette nature sont d'un maniement très dangereux pour la vérité.

Il eût peut-être mieux valu rechercher avec soin si quelque source

sérieuse ou officielle n'avait pas échappé : par exemple les opuscules politiques de Schele, représentant de l'ordre équestre d'Ower Yssel, et publiés à Leyde en 1772. Ou bien encore eût-il suffi d'analyser les innombrables pièces authentiques qui ont rapport à Jean de Witt. Mais M. Geddes a été effrayé « des montagnes de lettres et de documents manuscrits sous lesquels, nous dit-il dans sa préface, est « enfoui tout ce qu'on peut saisir de la vie politique de Jean de Witt. » Il paraît d'ailleurs avoir renoncé promptement à cette étude, quand il s'est aperçu qu'il était impossible « d'y découvrir même si Jean de « Witt aimait la bonne bière ou buvait du vin de France » (p. 263).

En l'état, M. Geddes aurait pu renoncer à traiter son sujet, d'autant qu'il ne parait pas y tenir beaucoup. Il prend son temps avant d'entrer dans la question. D'abord c'est une monographie de Dordrecht qui remonte à 1018, et qui se termine par cette proposition dont la forme outrée détruit l'exactitude : « Dordrecht était une république gouvernée par une caste de *Brahmes* » (p. 21). Sauf quelques mots sur les voyages de Jean de Witt (p. 34-38), sur ses habitudes d'ordre et d'économie et sur les livres qu'il a dû lire aux écoles, l'auteur ne nous donne que peu d'éclaircissements sur les premières années. Au moins aurait-il été préférable de ne pas lui mettre entre les mains le livre de la *Tyrannie Française*, écrit après la mort du grand pensionnaire, à propos des excès de Luxembourg à Utrecht.

Mais c'est dans le livre II, qui a pour titre : *Sources et origines des convictions politiques* de Jean de Witt, que nous saisissons tout à fait la manière de M. Geddes. Il nous raconte la paix de Munster, l'étroite alliance des Stuarts et des Nassau, le commencement de la lutte de la province de Hollande contre les princes d'Orange; les intrigues qui s'agitent autour du vieux Frédéric-Henri et de son fils, l'impétueux Guillaume II. De Jean de Witt? rien; ou plutôt M. Geddes imagine ce que le jeune citoyen de Dordrecht, alors chez un homme de loi de La Haye, a dû penser des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux.

Ce procédé de l'*Histoire par supposition* s'étale un peu partout (p. 81, 82, 106, 108); quant au rôle de Jean de Witt comme pensionnaire de Dordrecht à la *Grande convocation* de 1651, M. Geddes *suppose* qu'il a été fort important, mais il avoue avoir renoncé à le chercher « dans les archives privées ou municipales » (p. 186).

A la page 295 (l'ouvrage en a 463), l'auteur aborde son sujet. Il ne faut pas croire cependant que l'histoire de Jean de Witt devienne désormais son unique préoccupation. M. Geddes a un grand faible pour les combats maritimes. Les victoires hollandaises l'arrêtent peu (p. 233), mais celles de Blake et de Monk occupent de longs développements. Aussi ne ramassons-nous encore « que des glanes sur les traces de Jean de Witt. » M. Geddes a donc *glané* dans Aitzema des affirmations gratuites contre la loyauté diplomatique de Jean de Witt à l'égard de la Suède; il n'est pas jusqu'à Jacob de Witt, père du jeune pensionnaire

de Dordrecht, qui ne soit en cette occasion accusé un peu légèrement d'avoir pris sa part d'une infamie (p. 265).

Plus loin M. Geddes prête à Jean de Witt des intrigues secrètes en Angleterre, se servant de cette formule commode : « Il est impossible de douter que, etc., etc. (p. 295). » C'est au moyen de raisonnements semblables que M. Geddes accumule sur la tête de Jean de Witt les accusations d'abus de pouvoir, de tricheries, de mensonges ; quand il est contredit par un document aussi important que la défense de Witt (De Witt's *deductie*), il l'écarte, en note, d'un seul mot : elle n'est pas digne de foi (p. 401).

C'est ainsi qu'il affirme que Jean de Witt a connu d'avance les dures propositions imposées par Cromwell à la Hollande en 1654. La phrase mérite d'être citée : « Il est évident, quoique cela ne soit pas prouvé, que Beverning envoya une copie secrète du traité à Jean de Witt » (p. 373).

Alors, selon l'opinion de M. Geddes, le grand pensionnaire se serait lancé dans les intrigues les plus ténébreuses, afin de faire passer l'article du traité par lequel Cromwell demandait que la maison d'Orange fût exclue des charges publiques. La répugnance de Jean de Witt et de l'agent hollandais Beverning (p. 386, 394, 395) à accepter cette obligation ne convainc pas M. Geddes. Il ne veut pas croire que la proposition soit entièrement du fait de Cromwell. Il refuse d'admettre qu'en dehors des six autres provinces, la Hollande, toujours défiante à l'égard de la maison de Nassau, pût prendre à son compte l'acte d'exclusion. En prétendant que Jean de Witt en cette occasion a joué à la fois Cromwell et les États généraux, M. Geddes donne une valeur historique aux insinuations du parti orangiste. Comment alors, ainsi que le reconnaît M. Geddes, la justification de Jean de Witt fut-elle acceptée si facilement par les États, au point que la calomnie dut s'avouer vaincue pendant 17 ans ? M. Geddes n'est pas plus fondé à admettre les tendances séparatistes de Jean de Witt. Il enregistre avec soin les dépêches de Bordeaux-Neufville; cet agent de Mazarin faisait courir le bruit de la séparation prochaine de la Hollande. Mais le diplomate français est dans son rôle en feignant de ne pas croire aux dénégations énergiques de Beverning. L'historien, au contraire, doit savoir que les événements en ont démontré la parfaite sincérité (p. 385).

Il faut le dire d'ailleurs, M. Geddes ne peut admettre l'union patriotique d'une république fédérale; il a pour ce genre de gouvernement le plus profond mépris. Il prodigue aux États généraux des compliments de condoléance et au besoin des épithètes un peu vives : entêtés, aveugles, imbéciles (p. 205). Il garde toute son admiration pour Cromwell, qui est de la race des Charlemagne et des Gustave-Adolphe, et nous avouerons volontiers que ces grands hommes n'ont rien à faire avec une république fédérale; Jean de Witt est naturellement sacrifié par M. Geddes à ces représentants du pouvoir central. Le grand pensionnaire est un Richelieu tout au plus (p. 463) ; nous étions en train de

nous féliciter de la haute place que cette comparaison assurait à Jean de Witt lorsque nous avons lu un peu plus bas que Richelieu était d'une intelligence secondaire, mais nous nous sommes consolé de cette appréciation de M. Geddes en nous rappelant qu'il préfère (p. 83) « notre grand duc anglais Marlborough » à celui qu'il appelle quelque part notre petit hollandais Guillaume III.

Un dernier mot : remarquons que M. Geddes a une prédilection très marquée pour les métaphores outrées et bizarres. Il dira d'un ambitieux : « Il avait l'odeur d'un titre anglais dans les narines et de Richelieu qu'il plongea dans la guerre de 30 ans avec la France à ses talons. » « La justification de Jean de Witt fut versée comme un charme dans le chaudron bouillant de la lutte politique. »

Carlyle à la vérité a mis ce style à la mode; et il n'a pas hésité dans une prosopopée célèbre à faire parler l'*animal qui se nourrit de glands*; mais Carlyle est Carlyle; et M. Geddes eût peut-être mieux fait d'imiter le style large et abondant de Macaulay, la langue claire et logique de M. Stubbs ou de M. Freemann.

Pour nous résumer, constatons que le caractère de Jean de Witt restera intact après le livre de M. Geddes; et pour emprunter à feu M. Vreede, le savant professeur de l'Université d'Utrecht, son opinion que nous avons sous les yeux en écrivant, disons que l'*Histoire de l'administration de Jean de Witt* a été pour les historiens hollandais « une amère déception et que ce travail est tout à fait inférieur à la dignité du sujet. »

P. Bondois.

Histoire de la réformation en Espagne, par Moïse Droin. Paris, Bonhoure, 1880. 2 vol. in-8°, 304 et 240 pages.

Il fallait ne connaître que bien superficiellement l'état des études sur les protestants espagnols pour croire le moment venu d'écrire, à l'usage du grand public, un aperçu du mouvement religieux que fit naître sur le sol ibérique l'influence d'Erasme, puis des réformateurs allemands et français. En effet, si une bonne partie des écrits hétérodoxes espagnols du xvr[e] siècle ont été rendus facilement accessibles par la série de réimpressions qu'ont publiées les érudits Luis Usoz et Benjamin Wiffen, les ouvrages, peu nombreux d'ailleurs, où se trouve retracée l'histoire de la réforme en Espagne, tels que l'*Historia de los protestantes españoles* de D. Adolfo de Castro et d'autres qui l'ont précédée ou suivie, sont aujourd'hui tout à fait dépassés et vont être entièrement annulés par une masse de travaux spéciaux qui, depuis trente années, renouvellent et transforment le sujet. C'est à peine si les érudits voués à ces études commencent à coordonner toutes ces recherches de détail et à préparer le terrain pour le futur historien de la Réforme en Espagne. M. Eduard Böhmer, le plus versé dans la matière, n'a encore publié qu'un seul

volume de ses *Spanish Reformers,* ouvrage capital et qui sera pendant longtemps la base la plus solide de tout ce qu'on pourra écrire sur cette question ; M. Menendez Pelayo, qui publie en Espagne une *Histoire des hétérodoxes espagnols,* vient à peine de terminer la partie du moyen âge[1]. On ne pouvait donc plus mal choisir son moment. A vrai dire, M. Droin en a pris à son aise. Il n'a fait que paraphraser le livre de Castro, essayant çà et là de le compléter à l'aide d'ouvrages, la plupart très sujets à caution et où se trouvent de grossières erreurs que son incompétence lui a fait prendre pour des vérités acquises. Il serait oiseux, dans une revue telle que celle-ci, de discuter en détail les jugements de ce livre et de découvrir ses énormes lacunes. Quelques citations suffiront pour bien établir que l'auteur a abordé témérairement une tâche au-dessus de ses forces.

Au début du livre (t. I, p. 38) M. D. prend le nom d'un juif espagnol bien connu, Sem Tob, pour le titre d'un ouvrage, qu'il attribue, sur la foi de je ne sais qui, à l'archiprêtre de Hita : « On lui attribue (à l'archiprêtre) un poème très curieux, intitulé : *Rabbi don Santob,* supposé dédié par un juif à Pierre le Cruel. » — A la p. 59 il fait du *commandeur* Hernan Nuñez, célèbre par sa collection de proverbes, un « *prédicateur distingué* ». — Le chapitre IV, « L'inquisition en Espagne », est fait avec le livre de Llorente, que M. D. qualifie, d'après Prescott, d' « histoire la plus authentique de l'inquisition moderne ». La vérité est que l'ouvrage de cet ancien secrétaire de l'inquisition d'Espagne est un pamphlet. Sur quelques points il a fourni des indications précieuses et de bons documents ; mais tout ce qui y est rapporté sans preuves ne mérite même pas d'être discuté. On peut en dire autant des ouvrages publiés en Espagne pour réfuter Llorente : des deux côtés même absence de travail consciencieux et critique. — P. 89. La Compagnie de Jésus est plus ancienne qu'on ne croit ; elle date, d'après M. D., du XIV^e^ s. : « Eymeric, *autre Jésuite,* a composé le *Directorium inquisitorum,* qu'on peut appeler le code machiavélique de la cruauté la plus raffinée », et il cite l'*Église libre* du 10 mai 1878. Il valait en effet la peine de se mettre sous le couvert d'une si imposante autorité. — P. 164. « M. Ed. Bœhmer se propose de donner une nouvelle édition des œuvres des réformateurs espagnols. Le premier volume a paru. » Si M. D. avait ouvert les *Spanish Reformers* il aurait vu que ce livre est un recueil de biographie et de bibliographie. — P. 192. « Le docteur Juan Gil, plus connu sous le nom d'Egidius. » M. D. ne voit pas que Gil et Egidius sont un seul et même nom. — Tome II, p. 44. « M. Muno (*lisez* Muro), écrivain espagnol, cherche à disculper le roi (Philippe II) de cet assassinat (l'assassinat d'Escobedo) dans son ouvrage *La princesse d'Eboli*, traduite par M. Weil ; mais M. Güell y Rente combat victorieusement cette thèse au moyen de documents (!) qu'il avait sous les yeux. » M. D. n'a

1. Le second [illegible] cette hist[illegible] qui traite de la Réforme a paru quelques mois apr[illegible]ion de M[illegible]

pas la main heureuse ; voir *Revue historique*, t. IX, p. 191. — La note 1 (t. II, p. 204), intitulée « Jean la Folle, Charles-Quint et don Carlos ont-ils incliné vers la Réforme ? » reprend une question déjà vidée. M. D. pèche par ignorance, ce qui est pardonnable ; mais il aurait dû cependant se renseigner un peu et ne pas commettre l'inconvenance d'opposer M. Güell à M. Gachard.

Après quelques années de préparation, M. Droin pourra récrire l'histoire de la Réformation en Espagne.

Alfred Morel-Fatio.

Histoire de Philippe II, par H. Forneron. Paris, Plon, 1881. 2 vol. in-8° de 424 et 431 pages.

Si l'on n'a point encore, après trois siècles, une histoire définitive de Philippe II, à qui s'en prendre ? A Philippe lui-même, au caractère si complexe de sa vie et de son règne. Le fils de Charles-Quint ne saurait être appelé un grand homme ; mais, de même qu'on a défini Frédéric II un « grand Prussien », il reste à nos yeux un grand Espagnol, le plus grand de tous, je dirais le plus complet, s'il y avait en lui quelque étincelle de cette flamme héroïque qui a animé le Cid ou don Juan d'Autriche, et qui emporte encore l'admiration.

En même temps, par un singulier contraste, ce souverain, si étroitement confiné de corps et d'esprit dans le champ-clos de la péninsule où il était né, a marqué sa trace sous tous les horizons : en France, où il attise la guerre civile et patronne la Ligue ; en Angleterre, où il fut tour à tour le maussade époux de Marie Tudor et le vengeur impuissant de Marie Stuart ; aux Pays-Bas, en Italie, où il usa ses diplomates et ses généraux ; sur tous les rivages de la Méditerranée, qui furent sous la protection ou à la merci de ses flottes ; dans les deux Indes, dont il mit à profit les trésors inépuisables. Il a rempli ainsi son siècle sans le dominer, et il faudrait, pour le peindre, une érudition universelle, mise, dans une âme espagnole, au service d'une pensée impartiale, cosmopolite en quelque sorte. M. Forneron, qui est Français, qui ne se pique point d'avoir tout lu, mais qui a vu l'Espagne, qui sait à merveille, sans renier ses convictions propres, comprendre et honorer le passé sous toutes ses formes et en tous pays, a tenté l'aventure. Dans quelle mesure peut-on attester, sous ce pinceau étranger, la ressemblance du modèle ?

Les deux volumes parus comprennent environ la moitié du règne de Philippe II. Dans l'appendice I du premier, se déroule la liste des documents consultés. Ce sont, sans parler des historiens officiels et contemporains, le dépôt espagnol des Archives nationales, les dépêches de nos ambassadeurs à Madrid, les pièces analysées dans les publications du *Record office* anglais, la *Collecion de Documentos ineditos* parue en

Espagne, et enfin les recueils si abondants publiés par les érudits belges. Si je n'y vois pas mentionnés quelques ouvrages modernes comme ceux de De Croze et de Ranke, quelques notes discrètes (t. I, p. 134, 219 — II, 294) m'avertissent qu'ils n'ont pas été négligés [1]. Quant à la mise en œuvre de ces documents, elle témoigne d'un travail de critique conduit par une main adroite ; il en est résulté une image de ce grand règne, en général exacte, de moindres dimensions que l'esquisse inachevée de Prescott, et en tout cas placée sous un jour plus attrayant. La lumière est judicieusement mesurée aux événements qui l'ont rempli, suivant leur importance. Cependant, quel que soit le charme d'un récit à la fois sobre et vif, on souhaiterait çà et là quelques développements plus complets, par exemple sur l'administration et la colonisation des Indes, bien sommairement décrite (II, 413). M. Forneron vise au pittoresque ; il s'applique, et souvent avec bonheur, à tirer d'une chronique ou d'une dépêche le trait qui ressort, l'image qui frappe l'imagination, mais parfois aussi il sacrifie à ces détails la pleine vue de l'ensemble. S'il donne du relief à certains faits ou à certains personnages, par suite d'une concision évidemment cherchée, il n'en présente qu'une face, celle qui saisira le lecteur de façon à le satisfaire et à le détourner de demander davantage. Qu'il peigne un personnage, qu'il décrive une institution, qu'il expose un fait, le procédé est le même. Voyez par exemple ce qu'il dit de sainte Thérèse. Il emprunte au récit de sa vie écrite par elle-même un court passage concernant ses visions, il signale par quelques traits expressifs ses austérités, mais il ne mentionne pas, même au point de vue littéraire, ses ouvrages, ne se demande pas pourquoi elle a pu être appelée un docteur de l'Église, n'établit pas en un mot les véritables motifs de son influence sur ses contemporains. Quelques pages plus loin, il est question des Jésuites ; or, il n'est pas même fait allusion à saint François de Borgia ; en revanche on voit nommé Mariana, l'apologiste du régicide, dont le livre célèbre est postérieur au règne de Philippe II. Plus loin encore, voici un tableau de l'Inquisition, sans déclamations il est vrai, mais où j'aurais mieux aimé voir citer le livre d'Hefele qu'un journal de Barcelone portant la date de 1878. Même dans un récit d'importance tout à fait secondaire, M. Forneron s'attache avec une prédilection trop marquée aux circonstances accessoires. Ainsi, t. II, p. 387, il consacre quinze lignes à la surprise de Besançon en 1575 ; or, il y en a sept consacrées à nous révéler qu'un des rebelles près d'être pendu a obtenu sa grâce en devenant bourreau et en exécutant ses complices. Mieux nous eût valu apprendre, ce qu'on ne nous dit pas, que les hommes qualifiés ici

1. Ranke est cité (I, 134), mais de quel ouvrage s'agit-il ? Est-ce de celui qui a pour titre : *Princes et peuples du midi de l'Europe au XVI^e^ siècle ?* — Il n'y a pas de *Mémoires* de Coligny (I, 94), à moins que M. Forneron ne donne ce titre au bref *Discours sur les choses qui se sont passées au siège de Saint-Qu*[illegible]

d'insurgés étaient des bourgeois bannis deux ans auparavant par les commissaires impériaux, et qui cherchèrent une nuit à rentrer par surprise et à main armée dans la très catholique cité de Besançon.

Au moins, à travers les épisodes variés du règne, le tableau de la vie de Philippe II se déroule avec ses lignes nettement marquées. S'il répudie les exagérations des historiens protestants, l'auteur n'a à aucun degré l'intention de tracer une apologie, comme celle qu'a récemment et habilement tentée en Allemagne M. Baumstark ; il s'applique à séparer dans ses jugements ce que Philippe II avait violemment uni à son profit, la cause de l'Église et celle du pouvoir absolu ; il met en relief l'hypocrisie d'une politique conduite en apparence par l'unique intérêt de la catholicité, au fond machiavélique, égoïste, dictée par un sentiment exclusif de la grandeur espagnole, par une jalouse préoccupation du pouvoir absolu au dedans, de la suprématie au dehors. Il détaille, avec une complaisance qui est une des formes de la sévérité, les faiblesses de Philippe, et tout en confirmant la sentence d'acquittement prononcée par M. Gachard sur ce prétendu meurtrier de Don Carlos, il peint sous les couleurs les plus tristes, et qui malheureusement paraissent vraies, cet intérieur royal où quatre reines vinrent languir et mourir tour à tour, où grandissaient les héritiers fantasques ou étiolés avant l'âge de tant de couronnes. Philippe II, a-t-on dit avec justice, « devrait, loin d'être incriminé par les naturistes, être au contraire exalté par eux, comme un exemple éclatant de l'influence que peuvent avoir, même sur un homme supérieur, la race, le milieu et la faculté maitresse [1] ». Sans accuser M. Forneron d'être *naturiste* au fond de l'âme, évidemment, lorsqu'il va chercher son héros derrière les grilles de l'Escurial, il ne lui en coûte pas d'employer certains documents caractéristiques, dont quelques-uns eussent réjoui Michelet sur ses vieux jours (I, 222, 336, — II, 110, 139). Il n'est pas de ceux qui redoutent l'invasion de la physiologie dans l'histoire, il explique par l'atavisme la foi héréditaire du peuple espagnol (I, 181) et écrit couramment « névrose vésanique » au lieu de folie (I, 248, — II, 115).

Sans insister plus qu'il ne convient sur ces tendances, constatons que M. Forneron a conduit son enquête avec un soin minutieux, et qu'il nous en livre avec un soin d'exposition non moins attentif les résultats généraux. Ne nous donne-t-il rien que la vérité et toute la vérité ? Il faudrait, pour formuler un jugement équitable à cet égard, connaitre avec une compétence égale toutes les sources où l'auteur a puisé. Voici en tout cas quelques observations concernant un coin très restreint de l'horizon qu'il nous fait parcourir, et qui prouvent qu'il a laissé échapper, comme il ne pouvait en être autrement dans un sujet aussi vaste, quelques erreurs de détail. Il s'agit de la Comté et des serviteurs comtois de Philippe II.

1. E. Grégoire, *La tradition historique sur Philippe II* (Revue des Quest. hist. du 1er avril 1868).

T. II, p. 222, je lis : « Besançon est au roi d'Espagne. » Pas encore; c'était une ville libre impériale qui ne passa sous le protectorat des rois d'Espagne qu'en 1654. « La citadelle est à l'empereur. » Il n'y eut de citadelle à Besançon qu'à partir des dernières années du XVIIe siècle. — « La justice relève du prince d'Orange, qui est maire héréditaire de Besançon. » Cette phrase demande une explication. Une des trois cours de justice de Besançon, celle dite de la mairie, avait été inféodée au XIIIe siècle par les archevêques à la maison de Châlon, dont le prince d'Orange était l'héritier ; cette mairie féodale est distincte de la mairie communale ; c'est un tribunal devant lequel la municipalité composée des quatorze co-gouverneurs faisait fonction de jury. — « Le duc d'Albe... crée un tribunal indépendant du parlement de Dôle, il accroît les pouvoirs du lieutenant du roi et laisse pour assurer cette autorité une garnison de quelques centaines de soldats. » Les historiens comtois n'ont pas relevé ces faits ; nulle part ni jamais, ils ne nomment un lieutenant du roi ; et ils nous disent en revanche que la municipalité de Besançon ne permit pas aux troupes du duc d'Albe de pénétrer dans son enceinte.

M. Forneron donne à Perrenot de Granvelle le titre de chancelier ; cette assertion est inexacte, ce titre n'ayant point été rétabli depuis la mort de Gattinara. Perrenot ne fut que garde des sceaux, et ne put jamais non plus obtenir la Toison d'or, malgré ses grands talents et ses grands services ; tout au plus lui conféra-t-on, deux ans avant sa mort, la dignité de commandeur d'Alcantara. Le cardinal de Granvelle, qu'on fait petit-fils tantôt d'un forgeron (I, 106), tantôt d'un procureur (II, 36), avait en réalité pour bisaïeul un maréchal-ferrant d'Ornans, et pour aïeul un notaire et juge, châtelain dans la même ville. Les quatre-vingts volumes in-folio de papiers d'État, émanant de lui ou de ses correspondants, sont loin d'avoir été publiés intégralement par Weiss (t. I, p. 395). M. Forneron n'ignore pas la continuation de cet ouvrage, poursuivie depuis peu à Bruxelles et qui est loin d'être achevée. De plus, il considère le palais dit Granvelle à Besançon comme un spécimen du style de la Renaissance italienne et française ; rien de plus flamand au contraire, et s'il fallait lui trouver un pendant ce ne serait point la colonnade de l'Alhambra, mais le palais des princes-évêques à Liège. Mieux eût valu citer l'hôtel que Granvelle fit bâtir à Bruxelles et où l'influence italienne est beaucoup plus sensible (v. l'*Histoire de l'architecture en Belgique*, par Schayes, t. II, p. 590-591). Enfin, puisque M. Forneron connaît les beaux portraits des deux Granvelle qui ornent le musée de Besançon (I, p. 107), il aurait pu ajouter, en raison de son estime pour le talent d'Antonio Moro (II, p. 134), que le même musée possède les portraits de Simon Renard et de sa femme, qui comptent, pour les bons juges, parmi les œuvres-maîtresses de cet artiste [1].

1. M. Forneron n'a pas oublié les beaux-arts dans son tableau du règne, mais sans connaître suffisamment les autorités dont il s'est servi. Antonio

La plupart des lecteurs, peu soucieux de relever ces menus détails, applaudiront en revanche à certains tableaux tracés dans la manière brillante et chargée de M. Taine, comme celui des mœurs espagnoles au XVI^e^ siècle, de l'infanterie espagnole, des richesses des Pays-Bas ; ils apprécieront un style net, pittoresque, bien que chargé de citations de valeur inégale ; ils noteront au passage d'ingénieux rapprochements, voire des parallèles à la vieille mode, et chacun conviendra que ces deux volumes témoignent d'un talent aussi apte à la critique des sources qu'à l'exposition des faits ; qu'ils sont d'une lecture agréable, et laissent après eux une impression vive et exacte des choses et des hommes de l'Espagne au XVI^e^ siècle.

L. PINGAUD.

Cartulaire des établissements religieux du Boulonnais. I, Deux chartes inédites du chapitre de Thérouanne. II, Quelques chartes de l'abbaye de Samer, par M. l'abbé D. HAIGNERÉ. 2 broch. Boulogne, 1879-1880, 40 et 164 p. in-8°. (Extr. du t. XII des Mémoires de la Société académique de Boulogne.)

Dans la première des deux brochures dont nous venons de transcrire le titre M. Haigneré a publié deux privilèges en faveur du chapitre de Thérouanne, l'un de Calixte II, en date du 19 mai 1119, l'autre d'Adrien IV, en date du 24 février 1157. Tous deux ont été trouvés par lui dans un registre du XVI^e^ siècle provenant des archives que les chanoines de Thérouanne, réfugiés quelque temps à Boulogne après 1553, ont laissées au chapitre de cette ville. Par une heureuse fortune ces actes comblent une lacune des cartulaires de Thérouanne, aujourd'hui conservés à Bruges, dont la Société des Antiquaires de la Morinie prépare la publication.

Le second travail de M. H. est un essai de restitution du cartulaire de l'abbaye de Samer. Seize pièces, de 1107 à 1299, retrouvées dans les papiers de Dom Grenier, dans les matériaux du *Monasticon benedictinum*, dans des registres du Parlement de Paris et dans le recueil des lettres d'Innocent III, voilà les seules épaves du chartrier d'une abbaye fondée

---

Moro, dont il fait un Flamand, appartient plutôt à l'école hollandaise, comme né à Utrecht et élève de Jan Schoorel ; de plus la seule œuvre qu'il cite de lui, le portrait de Marie Tudor, n'est pas d'une authenticité incontestée. Pablo de Cespedès, Pantoja de la Cruz ont été omis dans le catalogue pourtant assez long des peintres espagnols. On reconnaîtrait difficilement Dominico Theocopuli et les deux Carducci sous les noms espagnolisés de Domenech et de Carducho. — Ailleurs (t. II, p. 7), je lis que Philippe le Bon appela à Dijon les merveilleux sculpteurs qui ont laissé les monuments de Dijon et de Brou. Il est plus que douteux que Philippe, mort en 1467, ait connu Loys van Boghen, qui ne commença pas avant 1529 à travailler à Brou pour le compte de Marguerite d'Autriche.

au VII^e^ siècle, dont les chroniqueurs et les hagiographes vantent à l'envi la célébrité et la richesse !

Tous les documents qui composent ces deux recueils sont publiés avec un soin auquel nous nous plaisons à rendre hommage d'autant plus volontiers que plusieurs d'entre eux n'ont été conservés que dans des copies très défectueuses. Ils sont suivis d'amples commentaires dans lesquels M. H. a su identifier, à bien peu près, tous les noms d'hommes et de lieux qui s'y rencontrent. Dans le recueil des chartes de Samer particulièrement, M. H. a pu déterminer avec beaucoup de précision l'étendue des possessions de l'abbaye et rendre compte de leur administration au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. Tout ce qu'il dit à cet égard est fort judicieux et appuyé de documents ; exceptons toutefois un hors-d'œuvre sur la féodalité (p. 86-88) qu'il fait remonter au V^e^ siècle !

Aucune œuvre d'érudition n'est assurément à la fois plus méritoire et plus ingrate que celle qui consiste à rassembler ainsi les titres épars des établissements dont les chartriers ont été détruits et dispersés. Si l'éditeur d'un recueil d'actes du moyen âge a droit à quelque reconnaissance de la part des érudits, c'est surtout lorsqu'il restitue à l'histoire, à force de patientes recherches, des documents qu'on pouvait croire à jamais perdus. On ne saurait donc trop encourager M. H. et la Société académique de Boulogne, dans les mémoires de laquelle ont paru les deux premiers recueils, à poursuivre la publication de travaux de ce genre. Nous savons déjà que M. H. espère nous donner bientôt la restitution d'un cartulaire de l'abbaye de Licques (1132-1299) ; nous espérons qu'il ne s'en tiendra pas là.

Ces publications de documents ont pour le Boulonnais la plus grande importance : seules elles peuvent substituer la vérité aux légendes accréditées par le jésuite Malbranq, seules elles permettront de dresser, lorsqu'on voudra l'entreprendre sérieusement, un véritable dictionnaire historique et topographique de cette partie du département du Pas-de-Calais.

Pour ne pas terminer sans faire la part de la critique, disons que M. H. a rattaché ses commentaires au texte des documents par un système de renvois compliqués et fort incommodes. Il vaudrait beaucoup mieux en donner une partie comme introduction et faire suivre chaque recueil d'une table alphabétique où trouveraient naturellement place les identifications de noms, de lieux et de personnes.

A. GIRY.

Le général Dessaix. Sa vie politique et militaire. — Étude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie, par Joseph DESSAIX et André FOLLIET. — Annecy, L'Hoste. Paris, Dumaine.

Le général comte Dessaix fut un volontaire de 92. Savoisien de naissance, docteur médecin de l'Université de Turin, garde national de Paris et un des vainqueurs de la Bastille, il avait propagé dans son

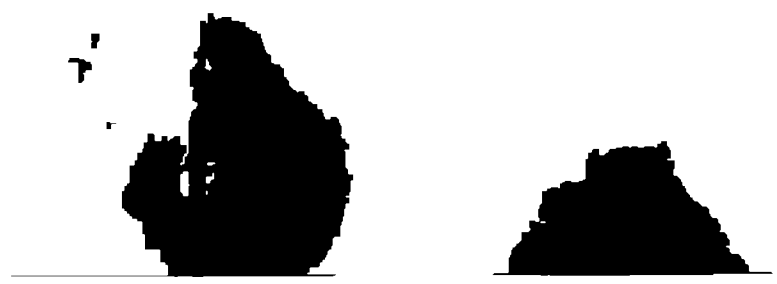

pays natal les principes révolutionnaires, ce qui lui valut d'être mis en prison, puis condamné au gibet après avoir été délivré par ses amis. Lorsque l'Assemblée législative proclama la Patrie en danger, il organisa une compagnie de la légion des Allobroges qui fut formée de réfugiés suisses, savoisiens et piémontais. La foi révolutionnaire survécut chez lui aux pires épreuves de la Révolution. Envoyé par le département du Léman à l'assemblée des Cinq-Cents, il s'opposa tant qu'il put au 18 brumaire. Son attitude patriotique indigna d'autant plus Bonaparte que Dessaix avait fait partie de l'armée d'Italie : de là une assez longue disgrâce qui ne cessa qu'à la veille d'Austerlitz.

C'est la vie de ce soldat-citoyen qu'un neveu du général a commencé d'écrire et qu'a terminée M. André Folliet. De très nombreux documents ont été recueillis avec un soin pieux pour cette biographie, et l'ouvrage tel qu'il nous est présenté est effectivement d'un grand intérêt. C'est, il est vrai, beaucoup plus un panégyrique discret qu'une histoire de la Savoie de 1789 à 1815, encadrée, comme le titre semble l'annoncer, dans l'histoire d'un Savoisien.

Cependant pour trois époques, de 1791 à 1792, de mai 1798 à novembre 1799 et surtout pour 1814, l'ouvrage de M. D. est une bonne contribution à l'histoire locale et même à l'histoire générale de nos guerres. Le récit des efforts tentés par les jeunes Savoisiens pour faire profiter leur pays des bienfaits de la Révolution, leurs épreuves, l'organisation de leurs corps francs, enfin la campagne de 1792 offrent de curieuses particularités.

La légion des Allobroges envoyée à l'armée du midi prit part au siège de Toulon; l'auteur suppose que la batterie d'artillerie légère de cette légion fut commandée par Bonaparte. Les renseignements recueillis ne semblent pas prouver qu'elle ait eu cet insigne honneur : en tout cas il faut relever une inexactitude dans le titre donné à Napoléon Bonaparte. Il n'était pas lieutenant d'artillerie, mais bien capitaine de par le brevet complaisamment antidaté par Servan, ministre de la guerre.

Après avoir fait campagne dans le Roussillon, la légion baptisée désormais 4e demi-brigade légère fut envoyée à l'armée d'Italie. On a fort discuté le chiffre de l'effectif de cette armée au printemps de 1796. M. Lanfrey le porte à 38,000; c'est bien le maximum qu'on puisse admettre : le chiffre de 40,000 donné par MM. D. et F. est exagéré. La question n'est pas sans intérêt : quand il s'agit d'hommes comme ceux-là, deux milliers de plus ou de moins pèsent terriblement dans la balance.

La courte carrière politique de Dessaix aux Cinq-Cents fut occupée par des travaux législatifs importants. Il se chargea surtout d'activer et au besoin de provoquer la discussion des projets de loi intéressant la ci-devant Savoie. Il demanda qu'on creusât un canal entre Genève et Yverdun, reliant le bassin du Rhône à celui du Rhin : son nom est aussi attaché à une tentative fort louable dont le but était de réprimer

les scandaleux agiotages des fournisseurs de l'armée. Il y a dans le récit de MM. D. et F. de piquantes données sur l'administration telle qu'elle était pratiquée dans les derniers jours de la République; à voir combien étaient relâchés les rapports entre le gouvernement central et les départements, on touche du doigt une des causes du 18 brumaire. Le coup d'État ne surprit point Dessaix : celui-ci l'avait prédit et combattu d'avance dans son « Journal des hommes libres ». Il fut exclu de la représentation nationale lorsque l'attentat eut réussi. Mais nous ignorons quelle fut l'attitude du colonel dans ces tristes journées. Il est à regretter qu'aucun papier, aucune lettre, aucune pièce intime ne donne l'impression sentie et encore vivante du brave colonel devant cet odieux abus de la force militaire.

Dans la campagne de 1809, Dessaix, attaché comme général de brigade à l'armée d'Italie, gagna ses étoiles de divisionnaire en commandant l'avant-garde. C'est au passage de la Piave qu'il se distingua avec le plus d'éclat (p. 186). Le récit de ce fait d'armes est une des plus belles pages de l'ouvrage. On désirerait cependant des détails plus précis sur les forces autrichiennes qui attaquèrent les deux carrés de Dessaix. Le rôle du général de Pully a été aussi jugé moins favorablement que ne l'ont fait nos auteurs.

La partie capitale de l'ouvrage est sans contredit le récit de la campagne de Dessaix dans les Alpes de Savoie, au commencement de 1814. Dans cette lutte inégale, le général déploya de précieuses qualités de stratégiste. Chargé de la défense du Mont-Blanc, il avait à lier ses opérations avec celles du général Marchand commandant l'Isère. Une communauté d'origine rapprochait ces deux hommes. Comme Dessaix, Marchand avait quitté en 1792 une profession libérale pour endosser l'habit à la française et porter la giberne du volontaire. Pendant qu'Augereau, le vieux soldat, hésitait, les deux généraux engagèrent bravement les hostilités, et, comme à l'aube de la Révolution, ce furent les batailles qui aguerrirent leurs troupes improvisées.

Un intérêt technique particulier s'attache à cette campagne de Dessaix. Il recommençait les belles opérations, si mal à propos négligées par la plupart de nos historiens, et qui, pendant la guerre de la succession d'Espagne, couvrirent ce point vulnérable de notre frontière. Le général savoisien, comme Berwick, luttait contre un ennemi supérieur en nombre, comme lui il était obligé d'entraîner à la bataille des gardes nationaux, des milices fort peu aguerries; comme lui il sut disputer pas à pas, avec succès, les vallées les plus importantes. Mais ces deux campagnes diffèrent en ce que l'objectif principal de Dessaix était précisément de conserver sa ligne de retraite et ses communications par le Mont-Blanc et le Grand-Saint-Bernard d'où Berwick attendait les ennemis. — Le maréchal, dans ses mémoires, expose avec une grande clarté la géographie militaire de la région qu'il eut à défendre et les principes qui ont guidé ses opérations. Ce lumineux préambule fait défaut au livre sur Dessaix. Malgré le mérite de ce général et les efforts

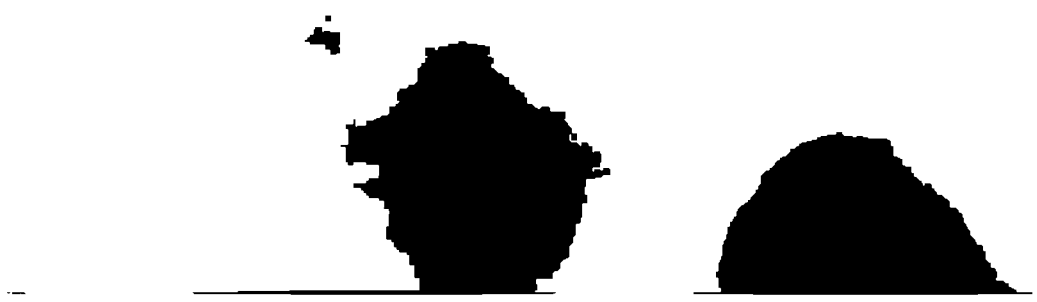

consciencieux de ses panégyristes, c'est la campagne de Berwick qui restera classique.

Les opérations de 1815 en Savoie, exécutées par D. sous le commandement en chef de Suchet, ont été signalées par quelques actions de vigueur comme la défense des Dranses. L'infériorité numérique de nos troupes était telle que l'issue de la lutte ne fut pas un instant douteuse : il semble que la certitude du résultat ait paralysé d'avance le génie militaire de Suchet et de ses lieutenants; on combattit pour sauver l'honneur, sans profiter même de tous les avantages du terrain, sans occuper les positions éminemment défensives de la Haute-Savoie et de Maurienne. On a vivement reproché au vieux héros de la Catalogne d'avoir négligé ces points importants. Nous n'avons pas le courage de nous joindre à ces critiques. Ce fut, si on le veut, témérité de sa part ; mais cette témérité sied au désespoir. Il ne s'agissait plus de vaincre, mais de se battre, et ces vétérans de l'Empire firent comme les vieux Gaulois dont parle Tite-Live qui, voyant tout perdu sans ressource, jetaient leurs armes défensives et se précipitaient nus et furieux au milieu des hastats romains.

Louis BOUGIER.

Œsterreich und Preussen im Befreiungs-Kriege, von W. ONCKEN. Band II. Berlin, Grote. 1879, in-8°, 707 p.

J'ai signalé ici même (tome V, p. 142) le premier volume du remarquable ouvrage de M. Oncken. La lecture du tome II n'a fait que confirmer en la fortifiant l'appréciation élogieuse que j'avais donnée du tome I. C'est une œuvre historique du plus grand intérêt pour les lecteurs français. Tout en se plaçant à un point de vue allemand et en suivant son sujet, qui est le rôle de la Prusse et de l'Autriche dans la guerre de 1813, M. O. touche constamment à l'histoire de l'empire français. Nous étions privés de contrôle sur ce point si important de la diplomatie de Napoléon. Le manuscrit de 1813 de Fain et le précis de Lefebvre, si louable qu'il soit, ne suffisaient pas. Le très brillant récit de Thiers manquait de textes, de notes et de preuves. M. O. nous donne un récit, un peu touffu sans doute, un peu trop chargé de textes, mais nourri, ferme et constamment étayé de documents originaux. Il reprend les événements où il les avait laissés, c'est-à-dire au mois d'avril 1813, et les conduit jusqu'à la rupture du congrès de Prague, août 1813. Ajoutons, p. 1 à 189, deux chapitres très neufs et très remplis sur le rôle politique de Metternich de 1803 à 1813, fragment rétrospectif, et un chapitre, p. 466-534, sur les affaires de Hanovre, qui empiète sur le volume qui devra suivre. Un appendice, p. 535-708, contient des dépêches inédites du plus haut intérêt.

J'ai indiqué dans la notice relative au tome I en quoi le travail de M. O. modifiait les récits français et surtout celui de Thiers. La même

observation s'applique au tome II. M. Thiers a incontestablement subi le charme des confidences de Metternich et accepté avec trop peu de critique les récits de ce diplomate. Metternich racontait à distance et racontait à un Français. Ses dépêches contemporaines modifient singulièrement ses communications rétrospectives. M. O. et les Allemands ne peuvent la plupart du temps que louer son habileté, les Français doivent y apporter plus de réserve. M. Thiers, qui reproche si vivement et si fréquemment à Napoléon de n'avoir pas suivi les conseils de Metternich, confesse cependant (XVI, p. 20) que ce ministre « s'était échappé de notre alliance comme un serpent s'échappe à force de mouvements alternatifs des étreintes d'une main puissante. » Si M. O. montre que Napoléon n'avait pas tort de se méfier de Metternich, il établit en revanche, avec une très grande force de preuves, la faute que commit l'empereur en refusant successivement les propositions qui lui furent faites. Les alliés et l'Autriche n'étaient point sincères en lui proposant ces conditions ; ils espéraient bien, et Metternich plus que personne, que Napoléon les repousserait, mais Napoléon, surtout après Lutzen et Bautzen, aurait pu les prendre à la lettre et tirer profit des irrésolutions de l'Autriche. M. Thiers a beaucoup forcé la nuance lorsqu'il répète, par exemple (XV, p. 513), que Metternich « n'était pas sans sincérité », et que, p. 545, il parle des « prétendues duplicités de Metternich dont Napoléon croyait avoir la preuve. » La duplicité est parfaitement établie par M. O. ; on n'en est pas moins fondé à reprocher à Napoléon non de n'avoir pas cru Metternich, mais de n'avoir pas joué plus serré avec lui au lieu de le menacer et de chercher du côté de la Russie une diversion parfaitement vaine. Je signalerai en particulier, au point de vue de la critique des historiens français, les détails relatifs à la fameuse entrevue de Napoléon avec Metternich à Dresde, le 26 juin 1813. M. O. en étudie (p. 387-392) les divers récits avec beaucoup de sagacité. — Le chapitre VI, où sont exposées les négociations relatives au traité de Reichenbach, est fort important. Ce traité était mal connu en France et les historiens en ont tenu trop peu de compte. M. O. confirme (p. 461-465) l'authenticité du traité secret du 27 juillet 1813, qui livrait l'Italie à l'Autriche et qui établit bien le degré de sincérité de Metternich dans les négociations de Prague. Parmi les documents publiés en appendice, le rapport de Bubna sur son entrevue avec Napoléon, daté du 16 mai 1813, est capital. Les propos de Napoléon, notés au sortir de l'entretien, ont un caractère d'authenticité absolue et une vivacité dramatique qu'aucun récit fait à distance ne saurait atteindre. On y voit éclater en traits saisissants l'étonnante clairvoyance de Napoléon sur les desseins cachés de son interlocuteur et l'incroyable aveuglement où il restait sur ses propres forces. La volonté de ne pas céder y est formelle : « Repoussé jusqu'à Francfort je vous aurais dit la même chose », s'écrie-t-il. Il le dit, et la France fut envahie.

Albert Sorel.

Berlin und Pétersbourg. Preussische Beitræge zur Geschichte der Russisch-Deutschen Beziehungen. Un vol. in-8° de VII-270 pp. Leipzig, Duncker et Humblot, 1880.

Il a paru dans ces derniers temps un certain nombre de publications concernant la Russie en France, en Angleterre et en Allemagne. Les ouvrages anglais et français sont toujours signés ; les allemands toujours anonymes. Cela tient sans doute à ce qu'ils sont écrits par des Allemands des provinces baltiques, sujets russes et qui ne peuvent dire impunément ni tout ce qu'ils pensent, ni tout ce qu'ils savent. Le présent volume — même si on ne lisait pas sur sa couverture le sous-titre : *Preussische Beitræge* — révèle assez par ses tendances la nationalité prussienne de celui qui l'a écrit. Il a pour principal objet de démontrer que l'alliance qui existe depuis plus de soixante ans entre la Russie et la Prusse n'a jamais été pour cette dernière qu'une duperie et que Berlin n'a jamais cessé de « tirer les marrons du feu pour Pétersbourg ». Une épigraphe empruntée à Joseph de Maistre révèle la pensée maitresse de l'ouvrage : « Voulez-vous faire accepter une chose à un Russe? Il faut la jeter devant lui après la lui avoir fait vanter. Alors retirez-vous, il la ramassera et en donnera le prix que vous voudrez; mais si vous la lui mettez dans la main, il n'en voudra pas. Cela est vrai en tout sans exception. » Autrement dit, si vous voulez que la Russie estime l'alliance prussienne, gardez-vous de la lui offrir, laissez-la-lui désirer.

C'est d'ailleurs ce que l'auteur explique nettement dans une courte introduction. Il a, dit-il, voulu démontrer que l'alliance prusso-russe supposait la *misère* (Elend) des petits états allemands, et l'antagonisme austro-russe, que la prolongation de cette alliance jusqu'à nos jours était l'œuvre d'une communauté passagère d'intérêts, et que cette communauté doit cesser dès que les vrais et durables intérêts des deux parties auront été mis en lumière.

Le livre se compose de trois études qui sont de vrais articles de revue. La première est intitulée : *L'époque de l'empereur Nicolas*. L'auteur montre l'empereur de Russie s'acharnant à empêcher le développement du régime constitutionnel en Prusse et en Allemagne, exerçant sans relâche dans les affaires allemandes une sorte de tutelle inquisitoriale. Non seulement Nicolas entravait le progrès constitutionnel chez ses voisins, mais il s'efforçait par tous les moyens possibles d'empêcher la Prusse de se mettre à la tête de l'Allemagne. L'auteur cite à ce propos un curieux mémoire publié en 1870 dans la revue russe Rouskaïa Starina (L'antiquité russe). Ce travail dû au tsar lui-même indique comment le roi de Prusse pourrait rétracter les concessions libérales accordées à son peuple et faire sortir son royaume de l'Allemagne. « Après les désastreuses journées de Berlin, le roi de Prusse a déclaré que désormais la Prusse fondait dans l'Allemagne. Il n'est pas douteux que le sens de cette expression n'a été compris que

de peu de monde, mais que la plus grande partie des Prussiens, l'armée surtout, déplore ces décisions, ne pouvant se faire à l'idée qu'une monarchie aussi éminemment militaire, ayant des intérêts et des traditions si complètement exclusives, dût tout à coup renier son passé et épouser à l'avenir celui du reste de l'Allemagne, avec laquelle elle n'a ni relations intimes, ni même aucun rapport d'intérêt général bien prouvé, au moins dans la grande majorité des provinces qui forment le royaume. »

La seconde étude est consacrée aux rapports de la Prusse et de la Russie dans la question polonaise. L'auteur constate que si la Russie a pu réprimer l'insurrection de 1863, ç'a été surtout grâce au concours empressé que le gouvernement prussien lui a prêté. Au début de la Révolution, les généraux russes avaient replié toutes leurs troupes sur un certain nombre de points stratégiques et laissé les frontières du royaume dégarnies. L'insurrection pouvait donc se recruter librement dans le duché de Posen. La Prusse organisa aussitôt une garde vigilante et paralysa les espérances des révolutionnaires. On ne peut cependant imaginer qu'elle ait agi uniquement pour le compte de la Russie. Il suffit de se rappeler le grand procès intenté à Berlin en 1864 contre cent cinquante Polonais accusés d'avoir voulu — en favorisant l'insurrection — attenter à l'intégrité de l'état prussien. Cependant l'auteur anonyme estime que son pays a joué dans cette affaire un rôle de dupe, qu'il n'a recueilli de ses procédés qu'une haine irréconciliable de la part des Polonais, sans pourtant s'être assuré la reconnaissance durable des Russes. Aujourd'hui, assure-t-il, la Russie coquette avec les Polonais : ainsi un historiographe officiel, M. Berg, a publié (en russe) une histoire de l'insurrection destinée à en atténuer les torts; dans les cercles officiels russes, on invite les Polonais à s'unir à leurs frères slaves pour lutter contre la germanisation ; récemment, lors du jubilé du romancier polonais Kraszewski, des démonstrations significatives ont eu lieu de la part d'un certain nombre de publicistes russes, etc... Notons à ce propos que l'auteur ne paraît pas se rendre un compte bien exact de certains côtés du monde slave. Il dit par exemple que l'on a vu prendre part à cette fête de Kraszewski diverses nationalités slaves qui d'ordinaire ne fraternisent pas avec les Polonais, mais sont au contraire en hostilité avec eux, par exemple des représentants de la nationalité tchèque. Il est parfaitement vrai que les Tchèques n'ont pas toujours été d'accord avec les Polonais, par exemple en ce qui touche la question d'Orient, ou l'organisation intérieure de l'Autriche. Mais ces dissidences se sont toujours effacées devant les intérêts généraux de la race slave, et notamment devant ce que le poète Kollar appelait, il y a plus de quarante ans, la solidarité littéraire des Slaves.

Il est piquant de voir un Prussien affirmer avec une naïveté plus ou moins sincère le désintéressement traditionnel de son pays; il ne l'est pas moins de pouvoir lui opposer l'irrécusable témoignage d'un de ses compatriotes. Voici comment s'exprime le maréchal Clausewitz qui

fut chef d'état-major du vieux Gneisenau dans la campagne d'observation entreprise sur les frontières polonaises lors de l'insurrection de 1830[1] : « Le rétablissement de la Pologne, écrivait-il, ne saurait se faire qu'aux dépens et aux frais de l'Autriche et de la Prusse. L'Autriche y perdrait une population de quatre millions... La situation de la Prusse deviendrait encore pire; après la cession du duché de Posen, on ne manquerait pas de revendiquer la Prusse occidentale avec Dantzig au même titre que le duché. Séparée des autres provinces de la monarchie, habitée en grande partie par une population que sa langue rattache aux Polonais et aux Lithuaniens, enfin vassale autrefois de la Pologne, la vieille Prusse deviendrait d'une possession incertaine et précaire... Toute guerre entre l'Autriche et la Prusse d'un côté et la France de l'autre aurait infailliblement pour corollaire une guerre avec la Pologne préparée par les intrigues et l'argent de la France. Quand même la Pologne serait faible et menacée par la Russie, elle serait encore en état d'exercer une pression considérable sur les puissances voisines et de gêner leurs mouvements... La Prusse se verrait forcée de reporter sa ligne de défense derrière l'Oder à douze lieues de la capitale. Privée d'un quart de sa population et d'un tiers de son territoire, elle se trouverait dans la situation d'un guerrier mutilé qui de son bras droit aurait à lutter contre la France et de son bras gauche à protéger sa tête... Malheur à nous, si jamais la Russie se trouve dans le cas d'abandonner la couronne de Pologne et de restituer ses provinces polonaises : la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie... La Russie se détournerait complètement de l'Occident dont elle n'aurait plus rien à espérer ni à craindre; elle abandonnerait l'Allemagne à son sort; les Français et les Polonais qui nous méprisent encore plus qu'ils ne nous haïssent chercheraient à se tendre la main sur l'Elbe. »

Ainsi s'exprimait le maréchal prussien Clausewitz avec la rude franchise

D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

L'auteur de *Berlin und Petersbourg* a recours, lui, à des finasseries de médiocre diplomate. Il ne persuadera personne, pas même ses compatriotes. Il a vraiment beau jeu à gémir sur l'ingratitude de cette Russie à laquelle la Prusse a rendu dans une période difficile des services aussi pénibles que désintéressés (*ebenso schwere wie uneigennützige Opfer*). Ce n'est pas précisément le langage que l'empereur d'Allemagne tenait en 1871 à l'empereur Alexandre quand il lui adressait le télégramme mémorable : « Après Dieu, c'est à Votre Majesté que je dois mes plus vifs remerciments. »

L'étude suivante est intitulée la Nouvelle-Allemagne et la Nouvelle-Russie. Elle a pour objet de démontrer que le lecteur allemand ne doit pas se bercer d'illusions et croire aux sympathies de la nation russe. L'auteur a dépouillé la collection pour les années 1870, 1871, 1872 et

1. *Leben des generals Carl v. Clausewitz*, von K. Schwartz. Berlin, 1878.

1873, des cinq journaux les plus importants de la Russie, la Gazette de Moscou, la Gazette de Saint-Pétersbourg, la Voix (Golos), la Gazette de la Bourse et le Monde Russe, et il prouve par de nombreuses citations que l'opinion publique en Russie a toujours été sympathique à la France et défavorable à l'Allemagne. On comprend que nous ne pouvons donner ici une analyse de ces analyses. Elles se recommandent à nos hommes d'état et à nos publicistes. M. X. ne se borne pas d'ailleurs à l'examen des journaux en question; il signale aussi des brochures qui ont eu à un moment donné un certain retentissement, par exemple celles du général Fadiéiev, bien connu par ses tendances slavophiles et germanophobes, et le curieux volume où M. Danilevsky a esquissé le plan d'une gigantesque confédération orientale placée sous l'égide de la Russie (*La Russie et l'Europe,* Pétersbourg, 1871). La conclusion que l'auteur tire de ces documents, c'est que la Prusse doit s'allier à l'Autriche *sans* la Russie et au besoin *contre* elle.

Le volume se termine par un appendice assez long qui a peu de rapport avec le sujet principal : Varsovie en 1863 et 1864. L'auteur de ce travail a mis à la portée du public allemand les principaux résultats de l'ouvrage russe de M. Berg sur l'insurrection polonaise. Mais, faute de savoir le polonais, il a défiguré presque tous les noms d'une façon pitoyable[1]. Il y a d'ailleurs des choses fort curieuses dans ce résumé où l'écrivain montre au fond un égal mépris pour les deux parties.

Louis Leger.

Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. Berlin. Duncker, in-8°. T. I, 1879, XVI-472 p. — II, 1879, 530 p. — III, 1879, 404 p. — IV, 1880, 414 p. — V, 1880, 584 p.

On aura tout dit sur cette publication quand on aura rendu justice au soin avec lequel elle est faite. C'est pour l'histoire générale un document de premier ordre. Les lettres déjà publiées de Frédéric ne suffisaient pas à donner l'idée complète de la merveilleuse activité de ce prince qui se montre supérieur dans le gouvernement, dans la guerre, dans la diplomatie. On le voit ici à l'œuvre. Frédéric était à lui seul tout l'État prussien, et il a été mêlé à toutes les grandes affaires de l'Europe. Sa correspondance n'augmentera pas la sympathie pour sa personne et le respect pour ses principes ; mais elle montre à nu sa politique qui fut l'une des plus actives et des plus habiles qui aient été jamais pratiquées. C'est pour les Prussiens un

1. P. 206, Prszebilski, *lisez* Przebilski. — P. 209, Ordengo, *lisez* Ordenga. — P. 213, Ljændowski, *lisez* Landowski. — P. 215, Nashinski, *lisez* Narzinski. — P. 216, Kwætkowski, *lisez* Kwiatkowski. — P. 266, Eseranski, *lisez* Jezioranski. — Ib., Shulinski, *lisez* Zulinski, etc., etc. Les Polonais écrivant en caractères latins, on n'a pas plus le droit de défigurer leurs noms qu'on n'a celui d'écrire Chekspire ou Baïronne.

monument patriotique ; c'est pour tous les historiens de l'Europe un monument historique dont ils ne peuvent trop se féliciter d'avoir l'accès. Les volumes que nous signalons ici comprennent les années 1740 à 1747. Ils sont d'une importance toute particulière pour l'histoire des relations de la Prusse avec la France. Un grand nombre de lettres au cardinal Fleury, à des personnages français et surtout aux agents de Frédéric à Paris, jettent sur ces relations un jour tout nouveau. Nous devons nous borner à ces indications sommaires. Il n'y a point d'observations à faire sur des textes qui sont parfaitement classés. Les tables et les répertoires rendent les recherches faciles. Pour indiquer les faits nouveaux qui en ressortent, il faudrait toucher à toute l'histoire du temps : ce serait faire la critique non de la publication de l'Académie de Berlin, mais des historiens qui ont traité du XVIII^e^ siècle. Pour apprécier l'intérêt de ces volumes, il suffit de les ouvrir au hasard. Frédéric avait une manière à lui qui donne du piquant à tout ce qu'il écrit. Les curieux trouveront ici leur compte autant que les politiques : ces derniers surtout feront bien de méditer les pensées du roi de Prusse, car on n'a jamais cessé et on cesse moins que jamais de s'en inspirer à Berlin.

A. S.

EDWARD FREEMAN. **Historical Essays.** Third Series. London, Macmillan, 1879.

La troisième série des Essais historiques de M. Freeman se compose d'articles publiés dans diverses revues de 1855 à 1879. Remaniés en grande partie, et, si l'on peut ainsi dire, mis au point, ils forment dans la pensée de l'auteur trois groupes distincts. Dans le premier, l'historien traite de la puissance romaine en Occident. Les *empereurs illyriens et leur pays*, *Trèves et les Goths à Ravenne* sont comme les trois chapitres d'une thèse où M. Freeman s'est efforcé de montrer ce qu'il appelle le caractère œcuménique de Rome. Le second, qui a pour préface des considérations élevées sur la race et le langage, est consacré à l'histoire du sud-est de l'Europe, telle qu'elle apparait à l'écrivain dans l'empire byzantin, dans la Grèce du moyen âge comme dans celle des temps modernes, et chez les Slaves méridionaux. Ce qu'il vient de faire pour Rome, M. Freeman le fait alors pour Athènes dont il cherche à mettre en lumière l'influence universelle. Enfin deux essais, l'un assez court, les *Cycles siciliens*, l'autre assez étendu, les *Normands à Palerme*, établissent le vrai caractère de l'histoire de la Sicile.

Le lien qui réunit tous ces fragments, c'est l'idée de la continuité de l'histoire. M. Freeman y insiste avec une véhémence singulière. L'expression d'histoire *ancienne* et d'histoire *moderne* l'offense comme une hérésie, et il traite de pédants classiques ceux qui ont le malheur de ne s'intéresser qu'aux événements de quelques âges favorisés. Pour lui, point d'époque sans importance. Il n'a pas assez de dédain pour les gens qui rougiraient de consacrer un moment à l'étude des obscurs

exploits d'un Bélisaire ou d'un Héraclius, d'un *Niképhoros* ou d'un *Tzimiskès*. Chaque temps porte en lui son enseignement et n'est qu'une partie d'un grand tout. Ce qui n'empêche pas M. Freeman d'avoir aussi ses sympathies et ses préférences. Il est franchement du parti des Grecs. Il trouve que les limites actuelles de la Grèce sont absurdes, et ne verrait aucun inconvénient à ce que l'Etat grec s'étendit, même morcelé, de Durazzo à Trébizonde. L'essai où il a rencontré sur son chemin l'inévitable question d'Orient est un des plus agréables du recueil, soit que le sujet, par ce qu'il offre d'actuel, fournisse davantage à la curiosité, soit que l'essayiste, passant en revue les différentes phases de l'opinion anglaise sur les Turcs et les Grecs depuis le commencement du siècle, ait ainsi donné une tournure plus piquante et plus vive à sa pensée. En tout cas, c'est celui qui s'adresse au plus grand nombre des lecteurs. Car il faut bien l'avouer, M. Freeman n'écrit pas pour la foule; il écrit surtout pour ceux qui savent. Mais si belles que soient les idées générales dont abonde sa solide érudition, si séduisante que soit la philosophie de l'histoire expliquée par les monuments de l'architecture et par la géographie, on se surprend parfois à regretter dans le savant historien l'absence de ces faits particuliers qui rendent aussi la vie à une époque.

Léon Boucher.

Marquardt. — **Das Privatleben der Rœmer.** Erster Theil. Leipzig, Hirzel, 1879. 1 vol. in-8° de 372 p. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage est le 7e volume du *Manuel des antiquités romaines* de Marquardt-Mommsen. Il est divisé en huit chapitres qui traitent des noms de personnes, du mariage, des enfants et de l'éducation, des esclaves, de l'hospitalité, de la clientèle et des affranchis, de la disposition des maisons, de la vie journalière, des funérailles.

L'éloge de ce manuel n'est plus à faire. C'est toujours la même abondance de faits et de textes, la même érudition, la même pureté de méthode, la même exactitude dans les citations, et, du moins pour les volumes confiés à M. Marquardt, la même absence de tout esprit de système. L'auteur n'a pu assurément, dans un si petit nombre de pages, épuiser toutes les questions qu'il aborde ; mais il note les détails essentiels, il met le lecteur au courant des faits principaux, et il lui fournit les moyens d'approfondir ce qu'il est forcé lui-même d'effleurer. Il ne mérite guère qu'un reproche. Tandis qu'il indique avec soin les plus petites dissertations publiées en Allemagne, il néglige souvent de mentionner des travaux français qui leur sont bien supérieurs.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des questions historiques**. Oct. 81. — A. du Boys. Lanfranc et Guillaume le Conquérant (art. confus, moins instructif que les chapitres correspondants du livre de M. Crozals. M. du B. voit dans l'entreprise de Guillaume le Conquérant « une mission religieuse et civilisatrice, » et exagère l'indépendance de Lanfranc vis-à-vis du roi. A la première page, 2 fois Iruerius pour Irnerius). — Douais. Les sources de l'Histoire de l'Inquisition dans le midi de la France (énum. chronol. des sources qui se lit avec fruit, et qui complète sur bien des points le livre de Ch. Molinier. M. D. écrit en un français douteux; il dit : « la moisson de documents ne pèche pas par l'abondance, » pour dire qu'elle est abondante). — H. de l'Épinois. La légation du cardinal Caétani en France (en 1589-1590, d'après les documents des archives du Vatican et de la bibl. Barberini. Très intéressant article. Caétani était envoyé par Sixte-Quint pour apaiser la guerre civile en France. Il ne fit que l'attiser en soutenant avec fanatisme le parti ligueur). — Lettre du P. Leonetti en réponse à l'art. de M. de l'Épinois sur Alexandre VI et réplique de M. de l'É. (M. L. n'apporte aucun bon argument en faveur de sa thèse fantaisiste et le ton acerbe et plaisant de sa lettre contraste avec la modération grave de son adversaire. M. de l'É. maintient ses conclusions et soutient, avec raison, que c'est lui qui a le mieux défendu « l'honneur de l'Église et la dignité de la science »). — P. Louis Lévêque. Le concile de Nimes à la fin du IVe s. (concile tenu en 394 pour remédier aux maux de l'Église et de la Gaule. Bonne anal. du texte découvert en 1839, par M. Knust. Cherche à tort un point de repère historique dans la fabuleuse expédition de Chrocus). — Vaesen. Un projet de translation du concile de Bâle à Lyon en 1436 (ce projet est prouvé par la lettre d'invitation des bourgeois au concile publié par M. V. Les délégués de Charles VII au concile refusèrent à cause des mouvements démocratiques survenus à Lyon peu de temps auparavant. Les deux faits étaient inconnus). — J. Vuy. Une procédure calviniste à Genève (article déclamatoire, partial, et n'apprenant rien de nouveau). = Comptes-rendus. *Gouilloud*. Saint-Eucher (D. Piolin fait l'éloge de cette biographie, mais celle de S. Irénée, du même auteur, nous met en garde contre cet éloge). — *Albanès*. La vie de sainte Douceline (excellente introduction historique, texte provençal du XIIIe s., avec trad.). — *Van Aken*. La fable des Monita secreta (prouve leur caractère apocryphe). — Lettres inédites de Marguerite de Valois, p. p. *Ph. Lauzun* (9 lettres de 1689). — Cahiers de plaintes et doléances des paroisses de la Sarthe en 1789, p. p. MM. *Bellée* et *Duchemin*. T. I. (important). —

Guillaume. Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. I. Les maisons religieuses (très mauvais). — *Vallois.* Péronne, son origine et son développement. — *Kurth.* La loi de Beaumont en Belgique. — *Montgrand.* Histoire généalogique de la maison Ruffo (soignée). — *Lauras.* Bourdaloue, sa vie et ses œuvres (excellent). — *Terris.* Jean-François de Remerville (historien, critique et poète. Bonne notice).

2.— Bibliothèque de l'École des chartes. T. XLII. 1881, 3e livr. — Valois. Étude sur le rythme des bulles pontificales; fin (important; expose, avec sagacité, un nouveau procédé de critique pour reconnaître l'authenticité des bulles. Le rythme qu'il fallait employer dans ces actes était soumis à des règles précises. Sous Innocent III et pendant la plus grande partie du XIIIe s., elles furent observées avec une grande rigueur). — Giry. Chartes de Saint-Martin de Tours, collationnées, par Baluze, sur les originaux (4 diplômes de Charles le Chauve, des 13 mars et 16 avril 849, 6 nov. 851 et 30 janv. 869). — L. de Mas Latrie. Instruction de Foscari, doge de Venise, au consul de la République chargé de complimenter le nouveau roi de Tunis en 1436. — An. de Barthélemy. Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne (cette liste, la plus complète qui ait été dressée jusqu'ici, est surtout utile au point de vue philologique). = Bibliographie. — *Du Chastel de la Howardries-Neuvireuil.* Notices généalogiques tournaisiennes dressées sur titres. T. I (bon). — Bulletin de la Société histor. et littéraire de Tournai. T. XVIII (contient : 1° un catalogue, incomplet d'ailleurs, des places et des vues de la ville de Tournai, par M. Déjardin; 2° la 1re partie d'une bonne bibliographie tournaisienne, par M. Desmazières). — *Mis de Rochambeau.* Les imprimeurs vendômois et leurs œuvres, 1514-1881 (nouvelle édition très améliorée). — *A. de la Borderie.* Correspondance historique des Bénédictins bretons (très intéressant, surtout en ce qui concerne D. Lobineau).

3. — Le Cabinet historique.—Nouv. série. T. I. 1881, juillet-août. — T. de L. Lettres inédites de J.-J. Bouchard; fin. — Bonnassieux. Un baptême royal au moyen âge (le fils de Jeanne de Navarre et de Philippe le Bel, né en août 1294, le futur Charles le Bel, d'après une déposition de Gaucher de Châtillon faite au sujet de l'annulation du mariage du même Charles avec Blanche de Bourgogne en 1322). — Raynaud. Inventaire des mss. italiens de la Bibl. nat. qui ne figurent pas dans le catalogue Marsand. — Ul. Robert. Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur; suite.

4. — Revue celtique. Vol. V, n° 1 (août 1881). — Windisch. L'ancienne légende irlandaise et les poésies ossianiques (« l'ancienne légende irlandaise nous donne une image fort précieuse de l'ancienne manière de vivre des Celtes. Les poèmes de Macpherson reposent, pour ce qu'ils ont de celtique, sur l'ancienne légende irlandaise; mais ils la montrent tout à fait défigurée, aussi ne doivent-ils être employés qu'avec la plus grande prudence, comme source pour l'antiquité celtique »).

5. — Revue archéologique. Nouv. série, 22e année, 1881, juin. — Mowat. Note supplémentaire à la détermination du consulat qui date la table de Henchir Dakhla (L. Attidius Cornelianus, consul suffect en mai 182, est le fils d'un autre personnage du même nom, qui fut légat en Syrie, 162-164. — Le collègue de L. Novius Rufus, consul suffect en mai 186, dont le nom est à demi effacé sur les tables des Actes des Arvales, est L. Annius Ravus). = Juillet. Delattre. Inscriptions de Chemtou (Simittu), en Tunisie; suite.

6. — Journal des savants. 1881, août. — Haurèau. Carmina medii aevi, éd. H. Hagen (critique assez vive de cette édition, où la partie bibliographique est faible). — Dareste. Les anciennes lois de l'Islande. = Sept. Egger. De deux recueils d'inscriptions grecques (l'un par M. Cauer, sous le titre de *Delectus inscript. graecarum propter dialectum memorabilium*, l'autre de M. Keibel, *Epigrammata graeca ex lapidibus conlecta*. Ces recueils intéressent plus la linguistique et la littérature que l'histoire; mais M. Egger a profité de l'occasion pour montrer quel secours l'étude des inscriptions apportait à l'histoire).

7. — Revue critique. 1881, n° 31. — *Lenz*. Das Synedrion der Bundesgenossen im zweiten athenischen Bunde (mal écrit; apprend peu de nouveau). — *Tratchevsky*. La France et l'Allemagne sous Louis XVI (critique vivement ce travail, publié d'abord dans la *Revue historique*). = N° 22. *Jean Zeller*. La diplomatie française vers le milieu du XVIe s. (habilement présenté; l'ambassade de G. Pellicier, évêque de Montpellier, à Venise, 1539-42, est traitée d'une manière définitive). = N° 37. *Lohmeyer*. Geschichte von Ost und Westpreussen, 1re part. (excellent manuel de l'histoire des premiers temps de la Prusse). — *Vischer* et *Boos*. Basler Chroniken (excellente publication entreprise par la Société d'histoire et d'antiquités de Bâle). = *L. Wogue*. Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique (n'est nullement au courant des travaux modernes). — *Wilmanns*. Corpus inscriptionum latinarum, vol. VIII (consacré à l'épigraphie de l'Afrique romaine; contient 10,988 articles et de très copieux indices). — *Berjean*. Le second voyage de Vasco de Gama à Calicut (relation flamande publiée vers 1504; traduction peu soignée. Ce texte avait déjà paru avec une traduction allemande et des notes érudites en allemand, par M. Stier). — *Friedlænder*. Markgraf K. Philipp von Brandenburg und die Græfin Salmour (épisode curieux de la vie d'un fils du Grand Électeur). = N° 39. *Joly*. Mademoiselle Navarre, comtesse de Mirabeau (curieuse étude, neuve sur plusieurs points). = N° 40. *Belot*. La République d'Athènes (travail philologique insuffisant; à ce point de vue, l'ouvrage capital est celui de *Kirchkoff* qui vient de paraitre : *Xenophontis qui fertur libellus de Republica Atheniensium*. Conjectures forcées quant à la reconstitution du texte; d'ingénieuses remarques historiques, qu'il faut compléter par celles de Müller-Strübing : *die attische Schrift vom Staat der Athener*, parues en 1880). — *Schweizer*. Correspondenz der franzœs. Gesandtschaft in der Schweiz, 1664-71 (boune

publication, précédée d'une excellente étude sur le séjour en Suisse de l'ambassadeur François Mouslier).

8. — **Revue des Deux-Mondes**. 15 mai. — Aubertin. Les orateurs de la Fronde et les Jansénistes parlementaires du XVIII^e^ s. (superficiel). Du Camp. Souvenirs littéraires (suite 1^er^ juillet, 1^er^ août, 1^er^ sept., 1^er^ oct., curieux pour l'histoire de la génération de 1840). = 1^er^ juin. Laugel. Gustave-Adolphe et Richelieu (d'après Charvériat et les papiers de Richelieu). = 15 juin. A. Duruy. L'instruction publique et la Révolution; suite le 15 juil. et le 15 sept. (M. D. après avoir analysé avec soin l'œuvre législative de la Révolution en matière d'instr. publ., étudie les écoles primaires et leur organisation sous le Directoire, et montre, comme M. Babeau, l'écart entre les théories et leur réalisation). = Brunetière. L'abbé Galiani. = 1^er^ juillet. H. Houssaye. L'île de Chio (récit intéressant des massacres de 1824). = 1^er^ août. Perrot. L'architecture civile de l'ancienne Égypte. = 15 août. Boissier. Le musée de Saint-Germain (excellent guide dans ce riche musée de nos origines nationales). — La Ferrière. Les projets de mariage d'une reine d'Angleterre; suite le 15 sept. (étudie les négociations et les intrigues qu'amenèrent les projets de mariage d'Élisabeth avec Charles IX et le duc d'Anjou; d'après les documents du Record office et du quai d'Orsay et les lettres de Catherine de Médicis; articles curieux, piquants et solides). — Brunetière. M^me^ Guyon et le Quiétisme (critique pénétrante du livre de M. Guerrier, juge trop favorablement Bossuet à notre avis). = 15 sept. Rothan. L'affaire du Luxembourg; suite le 1^er^ oct. (récit plein de précieuses révélations, fait par un de ceux qui furent le mieux au courant des négociations; ni la politique prussienne, ni la politique française n'en sortent à leur honneur. Le M^is^ de Moustier devra à M. Rothan d'être jugé moins sévèrement).

9. — **Revue politique et littéraire**. T. XXVII. N° 13. — Ordinaire. M. Challemel-Lacour à Lyon (fin dans le n° 14, met en lumière la ferme et habile conduite de M. Ch.-L.). — P. Leroy Beaulieu. Les résultats de l'émancipation des serfs. = N° 16. Rosières. Les écoles historiques (cet article repose sur l'idée fausse qu'il existe une école d'érudition pure, c.-à-d. d'historiens interdisant toute généralisation. Tous les érudits doués de bon sens pensent que l'érudition a pour fonction de préparer des matériaux pour la généralisation. Ils s'opposent seulement aux généralisations hâtives et incomplètes). — Combes. Les présidents Lagebaston et Daffis à Bordeaux, d'après les registres du Parlement de Guyenne (1562, 1584, 1593. Intéressant). = N° 17. Cartault. M. Mignet. — Duquet. La conquête de la Grande Kabylie en 1857. = N° 24. La jeunesse de J. Favre, d'après ses papiers inédits. = T. XXVIII. N° 4. Peruzzi. La question de Tunis, au point de vue italien (exposé impartial et modéré au point de vue italien; la réponse à cet art., insérée dans le n° 5, ayant évidemment un caractère officieux, a l'importance d'un document historique). = N° 5. Mémoire autographe

du duc de St-Simon sur la politique étrangère de la France et la question de la Lorraine. = N° 10. G. Lyon. M. Gladstone. = N° 11. Rosières. L'histoire et ses lois (M. R., dans cet article intéressant, soutient que l'histoire ne peut arriver à aucun résultat certain si elle ne prend pas pour point de départ la physiologie, l'anthropologie et l'archéologie préhistorique. Il réclame des érudits des ouvrages d'ensemble).

10. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 3e année, n° 3. Numéro supplémentaire composé en entier par les professeurs de la Faculté des lettres de Toulouse. A partir de janvier 1882, les deux Facultés de Bordeaux et de Toulouse seront régulièrement associées pour la publication des Annales qui paraîtront désormais tous les deux mois. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette modification qui agrandit le domaine de cet excellent recueil, sans en changer le caractère vraiment scientifique. — Lallier. Observations sur le discours de Caton dans Salluste (montre que l'historien a cherché, en écrivant ce discours célèbre, moins à caractériser un moment particulier de la vie de Caton que l'ensemble de sa physionomie). — Duméril. Origine des délateurs et précis de leur histoire pendant la durée de l'empire romain. — C. Molinier. L'Endura, coutume religieuse des derniers sectaires albigeois (l'Endura était le suicide qui, dans certains cas, s'imposait aux fanatiques Albigeois; ce supplice consistait à refuser tout aliment et à ne prendre d'autre chose que de l'eau pure, parfois sucrée, qu'on administrait au pénitent en lui récitant quelque prière).

11. — Revue historique et archéologique du Maine. T. IX, 3e livr. 1881, 1er sem. Abbé Charles. L'enceinte gallo-romaine du Mans; suite (très intéressant). — Allouis. Lucé et ses environs jusqu'au milieu du XIVe s.; suite (intéressant; mais l'histoire locale de Lucé disparait trop au milieu de l'histoire générale des comtes d'Anjou). — Triger. Les étudiants manceaux de l'Université de Caen, 1440-1567 (d'après le *Pinax rectoriarum cadomensis universitatis* et les *Rectoriae cadomensis universitatis*, 1514-1567. Conservés aux archives du Calvados; publie le texte même de ces registres). = Compte-rendu critique. Mémoires du général Bernard de la Frégeolière, publiés par son arrière-petit-fils (curieux sur les hommes et choses de l'émigration, de la chouannerie et de l'empire).

12.—Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. T. XI, 1881. 1er trim. — Abbé Galabert. Coup d'œil sur la ville de Saint-Antonin aux XIVe et XVe s. (d'après les notes de Jean de Sérinhac, notaire, des années 1421 et 1444-45). — Abbé Pujol. Procès-verbal de la prise en possession de l'évêché de Condom par Bossuet, 9 nov. 1670. = 2e trim. Mignot. Recherches sur la chapelle de Saint-Julien de Moissac. — Forestié. Les livres de comptes d'un marchand montalbanais au XIVe s. (nous avons déjà signalé l'intérêt de ce mémoire qui a été lu à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne; ce mémoire est

tiré du livre des comptes des frères Bonis, qui embrasse les années 1338 à 1369. Intéressant pour l'histoire économique).

13. — Revue de Gascogne. 1881, septembre. — Odet de la Hitte. L'abbaye de Lum-Dieu, de Fabas au dioc. de Comminges, 1686-1784 (d'ap. un registre de cette abbaye de Bernardines, retrouvé récemment chez un chiffonnier d'Auch). — Cabié. Chartes féodales du XII^e^ s., concernant le Gimoès (copies du XVI^e^ s. dans le cartulaire des seigneurs de l'Isle; la traduction seule en est donnée ici). = Oct. Abbé Ducruc. L'épizootie de 1774-75 dans le Bas-Armagnac. — Abbé Dubord. Un curé gascon de la fin de l'ancien régime; 11^e^ chapitre de la Monographie de Solomiac. — Couture. Une lettre de l'amiral Villaret-Joyeuse, à bord de *la Montagne,* le 19 brumaire de l'an III, à son ami Destieux. — T. de L. Lettres d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, 1559-62 (adressées la plupart à Catherine de Médicis).

14. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1881. 4^e^ série, t. IX. Avril-juin. — Lettre de M. Gasselin à M. Schefer (communique plusieurs inscriptions latines et arabes trouvées à Tunis ou dans les environs. — Analyse d'un mémoire relatif au texte assyrien, collationné sur des tablettes conservées au British Museum), par M. Halévy. — L. de Rosny. Les sources les plus anciennes de l'histoire du Japon (le *Ko zi ki* et le *Yamato-bumi;* M. de R. a entrepris la traduction complète de ce dernier ouvrage, qu'il caractérise comme étant la *Bible de l'antiquité japonaise.* = Séances. — Le 23 juillet. M. Maspero lit une très intéressante note sur les fouilles opérées sous sa direction en Égypte en 1881. Ces fouilles ont amené la découverte, dans une même cachette, de 36 sarcophages de rois et princes de la 18^e^ dynastie, et, dans 3 des pyramides de Saqqarah, des sépultures de plusieurs rois de la 5^e^ et de la 6^e^ dynastie. On a retrouvé entre autres la monnaie, fort bien conservée, de Merenra, Pharaon de la 6^e^. = 19 août. M. Duruy lit une étude sur la persécution de Dioclétien et de Galère; c'est un fragment de son prochain volume de l'Histoire des Romains. = 20 août et 3 sept. M. Oppert continue la lecture de son grand mémoire sur Assurbanhabal.

15. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus. Nouv. série, t. XVI. 1881, juill.-août. 3^e^ livre. — Vuitry. Les monnaies sous les 3 premiers Valois; suite dans la 9^e^ livr. (excellent travail, où sont exposées, avec le plus grand détail, les variations des monnaies, leurs cours et les conséquences de ces variations). — G. Depping. Le chevalier de Jars, son histoire, son procès, 1683; suite dans la 9^e^ livr. (cet article a été tiré à part; voy. *Rev. histor.* XVII, p. 2). = Sept., 9^e^ livr. D^r^ Lagneau. Histoire ethnologique de l'Espagne et du Portugal (la *Rev. histor.* a donné l'analyse de ce mémoire, XVI, 207).

16. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 8^e^ année, 1881, 2^e^ livr. — Desjardins. La borne milliaire de Paris (1^re^ borne milliaire, sur une route allant de Paris à Reims, laquelle est désignée

comme longue de 105 mille pas. D'après une note ajoutée au présent mémoire par M. Longnon, cette route devait passer par Nanteuil-le-Haudoin, Villers-Cotterets et Soissons).—Demay. Épisode de la vie d'un étudiant au xviiᵉ s. (cet étudiant avait été arrêté au moment où il débattait, avec un graveur, le prix d'un faux cachet, avec lequel il voulait se fabriquer un faux diplôme de licencié en droit, d'après le procès-verbal d'enquête). = 3ᵉ livr. Description sommaire des collections révolutionnaires offertes par M. de Liesville à la ville de Paris et installées à l'hôtel Carnavalet. — Omont. Une lettre de Paris au temps de la Réforme (traduction d'une lettre écrite en anglais, fin janv. 1535, où l'on trouve le récit détaillé de la procession ordonnée par François Iᵉʳ pour arrêter le progrès de la Réforme à Paris). — Formule de certificat d'étudiant en l'Université de Paris au xvᵉ s. = 4ᵉ liv. Travaux du Louvre sous Louis XIV, d'après les *Comptes des bâtiments du roi*, publ. p. M. J. Guiffrey. — Privilèges de l'Enclos du Temple; mémoire envoyé au contrôleur général par M. le grand prieur, le 3 nov. 1701 (intéressant). — Fusils prêtés par le Mont-de-Piété pour la prise de la Bastille (curieux).

17. — **Mémoires de la Société éduenne.** Nouv. série, t. IX. — Abbé Doret et A. de Monard. Montjeu et ses seigneurs. 1ʳᵉ partie, les sires de Montjeu, 1279-1596 (mémoire important, d'après les archives de Montjeu, possédées aujourd'hui par la comtesse de Talleyrand-Périgord, celles de la Côte-d'Or et de la ville d'Autun. La généalogie des sires de Montjeu est dressée avec beaucoup de soin; elle est suivie de notes sur les seigneurs de l'Autunois, ayant appartenu aux Ostun et aux Montjeu, et de 81 pièces justificatives, dont la plus ancienne remonte à 1243). — H. de Fontenay. Notice des bronzes antiques trouvés à la Comelle-sous-Beuvray. — E. Picard. La vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne (très curieuse étude établie sur de nombreux documents inédits; c'est un des tableaux les plus intéressants de la vie princière au moyen âge). — H. de Fontenay. Epigraphie autunoise, moyen âge et temps modernes; suite. — A. de Charmasse. Note sur le passage et le séjour des grandes compagnies dans la prévôté de Bagneux-les-Juifs en 1364 et 1365.

---

18. — **The Academy.** 1881, 6 août. — *Rawlinson*. History of ancient Egypt (travail méritoire, mais incomplet; les trois quarts des livres relatifs au sujet n'ont pas été consultés). — *Gindely*. Geschichte des 30 jæhr. Krieges, Bd. IV (excellent; parle avec quelque sympathie de la politique extérieure de Jacques I). — *Nicholson*. A new commentary on the historical books of the New-Testament (estimable). = 20 août. Lettre de M. Sayce sur Cyaxarès et les Mèdes (contre l'identification proposée par M. Oppert). = 17 sept. *Gardiner* et *Mullinger*. Introduction to the study of english history (le tableau de l'histoire anglaise, par M. Gardiner, est excellent; les sources de cette histoire, par M. Mullinger, sont exposées avec clarté, et composent un guide incomplet, mais

très utile). = 24 sept. *Cornish*. Life of Olivier Cromwell (n'apprend rien de nouveau, mais donne une juste appréciation de Cromwell). = 1er oct. *Stubbs*. The historical works of Gervase of Canterbury, vol. II, Rolls series. = 8 oct. *O'Grady*. History of Ireland, critical and philosophical; vol. I (étrange et inégal; beaucoup d'erreurs à côté de remarques ingénieuses ou profondes).

19. — The Athenaeum. 1880, 30 juil. — *Thornton*. Foreign secretaries of the XIXth cent. to 1830 (cet article n'est qu'un résumé du livre). — *Hogan*. Letters of a cell in Dublin castle, and diary of the bohemian war 1620, by father H. Fitzsimon S. J. (d'intéressants détails médiocrement publiés). — *Bernays*. Phocion und seine neue Beurtheiler (excellent; l'auteur estime que Phocion eut raison de sacrifier l'indépendance impossible de sa patrie aux avantages de l'union de toute la Grèce, sous l'hégémonie macédonienne). = 6 août. *Trollope*. The life of Cicero (brillante apologie de l'orateur et du politique; combat le jugement très sévère porté contre lui, par M. Froude, dans sa vie de César. Assez faible au point de vue de l'érudition pure). — *Jeans*. The life and letters of Cicero (traduit les lettres historiques de l'édition Watson; faible). = 20 août. *H. von Holst*. Verfassungsgeschichte der vereinigten Staaten von Amerika. Bd. II (excellent; tendance regrettable à justifier certains attentats commis par les États-Unis, par exemple dans la guerre avec le Mexique, en invoquant les bons résultats de l'annexion pour les peuples conquis). — *Bryant et Gay*. A popular history of the United States, vol. II-IV (bien écrit et intéressant; illustration de fantaisie) .— *Lodge*. A short history of the english colonies in America (estimable résumé des travaux antérieurs; bonne peinture de la vie sociale). — *Brewer* et *Martin*. Registrum Malmesburiense (publication faite avec peu de soin). — Le couvent de filles de Stikeswold, au comté de Lincoln (intéressante étude sur ce couvent au XIIe s., d'après des chartes récemment acquises par le Brit. Mus.). = 27 août. The British association for the advancement of science at York, 1881 (cet article est une notice historique sur York, depuis son origine jusqu'à nos jours). — *Hunter*. The imperial gazetteer of India, 9 vol. (important pour la connaissance de l'Inde anglaise depuis l'abolition de la Compagnie). — *Fredericq*. Marnix en zijne nederlandsche Geschriften (étude approfondie sur la vie et les mœurs de Marnix de Sainte-Aldegonde). = 3 sept. *Roger*. Loci e libro Veritatum, from Gascoigne's theological dictionary (fournit de très curieux détails sur la condition de l'église et de la société civile pendant la 1re moitié du XVIe s.). = 10 sept. *Cunningham*. British India and its rulers (excellent pour la connaissance de l'administration anglaise aux Indes à l'époque actuelle). = 17 sept. *Gardiner* et *Mullinger*. Introduction to english history (excellent). — 1er oct. *Wheeler*. Tales from India history (bonne introduction à l'étude de l'histoire de l'Inde).

20. — The Nation. 1881, 4 août. — Général *Howard*. Nez-Percé (Joseph); an account of his ancestors, his war, his pursuit and capture (excellente histoire du soulèvement des Indiens en 1877 et du rôle joué par leur chef, qui montra, dans cette guerre, de réels talents militaires). = 17 août. *G. Rawlinson*. The origin of nations (cherche à défendre l'autorité des saintes écritures contre les attaques de la critique moderne, dans 2 traités consacrés, le 1^er^ à la chronologie, l'autre à l'ethnologie; tentative peu heureuse). = 25 août. *Jennings*. An anecdotal history of the british Parliament (intéressant, mais incomplet). = 1^er^ sept. *Heath*. E. Quinet; his early life and writings (biographie indigeste). = 8 sept. *Leader*. Mary queen of Scots in captivity, 1569-1584 (important). = 15 sept. *Cognetti de Martiis*. La forme primitive della evoluzione economica (exposé clair et savant des travaux récents et de leurs résultats).

---

21. — Archivio storico italiano. T. VIII, fasc. IV. — Falletti Fossati. Philibert de Chalon et un ambassadeur de Sienne (Lod. Sergardi, accrédité par la Balia de Sienne auprès de Philibert de Chalon, prince d'Orange, lorsque celui-ci faisait ses préparatifs pour le siège de Florence en 1529, adressa des dépêches à son gouvernement de juillet à octobre; ce sont ces dépêches qui sont publiées ici; nous connaissons surtout l'histoire du siège par des documents florentins; les lettres de Sergardi nous montrent le côté opposé. M. F.-F. a l'intention de continuer cette série par la publication d'autres lettres tirées aussi des archives de Sienne, et qui conduiront jusqu'à la fin du siècle). — Antonini. Cornelio Frangipane de Castello, jurisconsulte, orateur et poète du XVII^e^ s. — Reumont. Les derniers des Stuarts; la comtesse d'Albany et V. Alfieri (d'après une partie des papiers du cardinal d'York, que le hasard a laissés dans des archives particulières; on y trouve quelques lettres de Charles-Édouard, en plus grand nombre de la comtesse d'Albany et du cardinal Maury, et beaucoup de la fille naturelle du malheureux prétendant. Publie plusieurs de ces lettres. En appendice, une note sur les descendants supposés de Charles-Édouard, sur les Lamberti, sur la vie de la comtesse d'Albany, par feu Saint-René Taillandier, qui est assez maltraité, non sans raison). = Comptes-rendus. *G. de Leva*. Storica documentata di Carlo V in correlazione all'Italia (résumé du livre). — *Santamaria*. I feudi nell'Italia meridionale (confus, mais important). — *Desimoni*. Actes passés en 1271, 1274 et 1279 à l'Aïas (petite Arménie) et à Beyrouth par-devant des notaires génois (extrait des *Archives de l'Orient latin*). — Annuaire de la principauté de Monaco, 1880 (contient diverses notices historiques). = A part. Inventaire des papiers Strozzi: suite.

22. — Archivio storico siciliano. Nouv. série, 5^e^ année, fasc. 3-4, 1881. Lagumina. Le ms. arabo-sicilien de G. Vella, connu sous le nom de Martiniano (un faux manifeste). — Cavallari. Sur la topographie

de quelques villes grecques de Sicile et de leurs manuscrits. Syracuse et ses environs; la côte méridionale de la Sicile : 1° du cap Pachino à Himère; 2° d'Himère au cap San Marco. — Bozzo. Histoire de l'écriture sicilienne (introduction d'une série d'études sur la paléographie sicilienne). — Patti. Sur l'emplacement de la ville antique de *Symaetus* (doit être à un endroit que les gens du pays appellent *Spedale,* à 2 kil. et demi du pont de *Passo Martino,* au territoire de Catane, où l'on vient de découvrir une nécropole antique). — Pelaez. Note sur l'histoire du pirate Barberousse traduite en italien, d'après la version espagnole de l'original turc, conservée à la bibliothèque communale de Palerme).

23. — Nuove effemeridi siciliane. — 3e série. Vol. X. 1880. Nov.-déc. — Salomone-Marino. Notes historiques sur la Sicile du XVe-XIXe s.; suite (une anecdote sur le vice-roi duc d'Ossuna; oraisons funèbres faites en Sicile pour la mort de Philippe II, etc.). = Vol. XI. 1881, janv.-juin. Di Giovanni. L'*Antichità della felice città di Palermo* de G. F. Pugnatore, historien du XVIe s. — Solarino. Les communes des environs de Modica; recherches historiques.

24. — Archivio storico per le provincie napoletane. 6e année, fasc. 2.—Minieri-Riccio. Quelques faits de l'histoire d'Alphonse I d'Aragon, du 15 avril 1437 au 31 mai 1458; suite. — Maresca. Récits historiques de Gaetano Rodinò à son fils Aristide (donne dans ce 1er article une rapide esquisse de la vie de Rodinò, qui appartenait au parti républicain lors de la révolution napolitaine de 1798; publiera les fragments les plus importants de ses mémoires, qui, sans ajouter beaucoup aux faits déjà connus, rectifient certains faits et surtout certains caractères). — Capasso. Deux écrits relatifs à l'histoire napolitaine dans la seconde moitié du XIVe s. (ces deux écrits font suite au *De casibus virorum illustrium* de Boccace, dans un ms. de la bibl. de Oboni; le 1er concerne le duc d'Andria, Francesco del Balzo, et les tragiques événements des derniers temps de sa vie, le second est un fragm. anonyme d'un napolitain, de 1378 à 1381). — Spanò Bolani. Les Juifs à Reggio de Calabre, du XIIIe au commencement du XVIe s. (ils jouirent pendant longtemps d'un repos complet; mais en 1511, ils furent entièrement chassés de Reggio et de toute la Calabre, les maisons vendues, la Guideca démolie). — Racioppi. Les statuts de la *bagliva* des anciennes communautés dans le territoire napolitain (étudie les principales dispositions de ces statuts, dont plusieurs seront ensuite publiés. Utile contribution à l'histoire municipale). = Compte-rendu. *Camera.* Memorie storico-diplomatiche di Amalfi (bon).

25. — Archivio storico lombardo. 8e année, fasc. 3. 30 sept. 1881. — Vignati. Curiosités historiques. Excommunication lancée par Ottone Visconti, archevêque de Milan, contre l'évêque, le podestat et la commune de Lodi, après la défaite qu'il leur avait fait éprouver à Gorgonzola, 1278. — Tiraboschi. Guiscardo Lanzi (podestat de Milan au XIVe s. et conseiller de l'archevêque Maria Visconti, puis podestat de

Gênes, de Brescia, Crémone et Plaisance, mort en 1352. Publie l'inscription qui était sur son tombeau, aujourd'hui détruit). — Porro. Mémoires historiques sur Milan, de Marco Cremosano, 1642-1691; fin. — Novati. L'obituaire de la cathédrale de Crémone; fin. — Cipolla, Les *Annales mediolanenses majores* (discute les conclusions de Giesbrecht dans les *Forschungen* XXI, p. 299). — Caffi. Inscription en l'honneur de Beccario Beccaria, podestat de Milan en 1325-26. — P. del Guidice. Les statuts des communes italiennes et le vote du congrès historique de Milan (montre l'importance de ces statuts, et en recommande la publication). — Rinaudo. Les sources de l'histoire italienne au moyen âge (discours d'introduction et plan d'un cours sur le sujet). = Bulletin biographique. *Bettoni*. Storia della Riviera di Salò, 4 vol. (analyse très élogieuse du livre). — *Formentini*. La dominazione spagnuola in Lombardia, 1er vol., jusq. 1584 (utile, mais superficiel).

26. — Archeografo Triestino. Nouv. série, vol. VIII, fasc. 1-2, août 1881. — C. Kunz. Monnaies inédites ou rares frappées en Italie; suite. Monnaies de la Mirandole. — Marsich. Inventaire des pièces sur parchemin conservées aux archives du chapitre de la cathédrale de Trieste; suite : fin XIVe s. — Zenatti. Ode sur la mort de l'Alviano, par un habitant de Trieste (Bartolommeo d'Alviano, des comtes d'Alviano et citoyen de Todi, s'illustra à la bataille de Marignan, et mourut des suites de ses fatigues dans cette campagne). — Pervanoglù. Les premiers habitants des lagunes vénitiennes (des peuples agriculteurs, établis à l'origine dans les fertiles plaines marécageuses de l'Euphrate, émigrèrent en Phénicie, puis, chassés de cette contrée, se dirigèrent toujours de plus en plus vers l'ouest, et recherchèrent comme séjour les terrains marécageux situés à l'embouchure des grands fleuves, tels que le Pô). — Puschi. Notes sur la guerre entre l'Autriche et la république de Venise en 1616-17; fin. — Fr. de Manzano. Introduction à une histoire des châteaux du Frioul.

27. — La Rassegna settimanale. 1881, 31 juil. — Leoni. Une conversion des biens ecclésiastiques dans la première moitié du XIVe s. (d'après une délibération du Conseil général de Todi, du 23 oct. 1332). = 4 sept. Pizzi. Deux poètes grecs au siège de Parme, 1247 (d'après un ms. de la Laurentienne; ces poètes étaient dans l'armée de Frédéric II; leurs vers sont inspirés par un sentiment gibelin trés prononcé. Le 1er s'appelait Jean d'Otrante, l'autre Georges Cartophylace de Gallipoli). — *Klaiber*. Henri Arnaud, Pfarrer und Kriegsoberster der Valdenser (bonne monographie). — 11 sept. *Rinaudo*. Le elezioni politiche nella republica fiorentina l'anno 1289. Id. nei dominii di casa Savoia, 1439. Id. nella republica di Venezia (cherche quel était le système électoral des républiques italiennes, pour servir d'enseignement aux politiques du temps présent; pas assez érudit pour un traité d'histoire, trop pour un livre de vulgarisation). = 18 sept. Molla. Une conjuration contre Urbain VIII, 1636. — *Turiello*. Il fallo di Vigliena, 13 juin 1799 (récit véridique de la

défense de la batterie de Vigliena, près de Naples, attaquée par les Russes et les Calabrais du cardinal Ruffo, et défendue par une poignée de libéraux ; ceux-ci se firent sauter plutôt que de se rendre). = 25 sept. *Nani*. Gli statuti dell'anno 1379 di Amedeo VI de Savoia (suite excellente aux *Statuti di Pietro II,* publiés par le même auteur).

28. — Atti e memorie delle R. Deputazioni di storia patria per le provincie dell' Emilia. Nouvelle série. **Volume V, 2e partie.** — Ronchini. Ulisse Aldrovandi et les **Farnèse** (Aldrovandi fut au XVIe siècle recteur du collège **Ancarano.** Neuf lettres de lui publiées ici, 1578-1599, par M. R., **intéressent** l'hist. de l'Humanisme). — Gaspari. Les musiciens **bolonais** au XVIIe s., et leurs œuvres imprimées; essais biographiques et bibliographiques. — Ceretti. Francesca Trivulzio (intéressante biographie tirée en grande partie des archives de Mantoue, dont plusieurs documents des années 1501 à 1518 sont publiés à la suite). — Pelliccioni. Communications sur une découverte paléographique de l'abbé G. Amati, et explication d'un phylactère pour exorcismes (reproduction photographique, transcription et interprétation du texte grec de cet amulette). — Casa. Différends entre la cour de Parme et le Saint-Siège au XVIIIe s.; 1re partie, 1754-66 (important, surtout pour l'histoire du ministère de Du Tillot).

29. — Accademia dei Lincei, 26 mai 1881. — Bonghi et Amari. Rapport sur un mémoire de Beloch, relatif au gouvernement de Denys le Tyran en Sicile. — Amari. L'inscription du palais du roi Roger, en Sicile. — 19 juin. Amari fait un rapport sur la proposition de Bonghi d'entreprendre une bibliographie critique de l'histoire de Rome. Il croit la proposition trop vaste et l'exécution par l'Académie impossible. — Rapport favorable de Lombroso sur un mémoire de Païs : la Sardaigne avant la domination romaine.

30. — Deputazione di Storia Patria (Bologne). 13 mars. — Malagola. Monographie de l'église des saints Faustin et Giovita, près Rubiera, qui remonte au IXe siècle.

---

31. — Historische Zeitschrift. 10 Bd. 2. H. — Wegele. Critique des récents travaux sur l'assassinat de Rastadt (réfute, peut-être trop longuement, l'hypothèse insoutenable de Bœhtlingk, qui prétend que les plénipotentiaires de Rastadt furent assassinés par suite d'un complot entre Bonaparte et Jean Debry). — Max Duncker. La bataille de Marathon (crit. des divers renseignements conservés sur cette bataille. Le récit d'Hérodote est d'une incontestable exactitude). — Pauli. Stuart et Sobieski (très curieux récit des intrigues et des aventures auxquelles donna lieu le mariage de Jacques Stuart avec Clémentine Sobieski, principalement d'après les lettres et rapports diplomatiques de deux agents du gouvernement anglais, Roberthon et François-Louis de Pesmes, seigneur de Saint-Saphorin). = Comptes-rendus. *Ennen*. Geschichte von Kœln. Bd. IV et V (œuvre très imparfaite et négligée). — *F. W.*

E. Roth. Fontes rerum Nassoicarum. I. Die Geschichtsquellen des Niederrheingaus. Th. 1-3 (comprend : 1° un registre; 2° les chartes; 3° les sources historiques diverses; il y a du désordre dans cette très utile collection). — *M. Kirchner.* Elsass im J. 1648. Elsass im J. 1789. (bonnes cartes historiques). — *Schmitz.* Œsterreichs Scheyern-Wittelsbacher oder die Dynastie der Babenberger (identifie Bertold comte de Scheyern, fils du comte palatin Arnulf de Bavière, avec le margrave Bertold de Nordgau, frère du margrave Léopold I d'Autriche). — *Luschin v. Ebengreuth.* Geschichte des ælteren Gerichtswesens in Œsterreich ob und unter Enns (très utile). — *K. Rieger.* Beitræge zur Kritik der Wiener Stadtrechtspivilegien Kœnig Rudolf von 1278 (très bon). — *Zwiedineck-Sudenhorst.* Hans Ulrich Fürst von Eggenberg, Freund u. erster Minister Kaiser Ferdinands II (bon). — Die tirolesischen Weisthümer, hsggb. v. *Zingerle* u. *Inama Sternegg.* — *Wenzelburger.* Gesch. der Niederlande (excellent). — *Amari.* Biblioteca Arabo-Sicula (trad. italienne).

32. — Neues Archiv. VII Bd. 1 Heft. — Frensdorff. Troisième rapport sur les travaux préparatoires de l'édition des anciens statuts municipaux allemands (Wesel, Dusseldorf, Bonn, Siegen, Lechenich, Wipperfürt, Emmerich, Clève, Dinslaken, Cologne). — Baumann. Rapport sur les nécrologes et autres listes funéraires de Souabe. — Simonsfeld. Études sur Marin Sanuto l'ancien (détermine 3 rédactions du *Liber secretorum fidelium crucis,* la première de 1306-1309, la seconde de 1318-1321, la troisième de sept. 1321-nov. 1322. — Sanuto ne s'est pas servi de la chronique universelle de Paulin le Minorite dont M. S. reconnait aussi trois rédactions). — Waitz. Les *Gesta episcoporum Leodiensium* d'Anselme (M. W. attribue à Anselme les deux rédactions de cet ouvrage). — Pflugk-Harttung. Additions aux regestes de Jaffé (signale 299 lettres pontificales qui ont échappé à Jaffé, 1 du VIII[e] s., 2 du X[e], 3 du XI[e] et les autres du XII[e]. Elles proviennent de Vienne, Munich, Hanovre, Cologne, Idstein, Metz, Besançon, Dijon, Verdun, Nancy, Reims, Chaumont, Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc, Arras, Amiens, Lille, Laon, Rouen, Versailles). — D. Kœnig. L'origine d'Albertinus Mussatus (il était fils légitime de Giovanni Cavallerius et non bâtard de Viviano da Musso). — Wattenbach. Sur un ms. jusqu'ici négligé des *Annales Austriae* (ms. de Wolfenbüttel). — Lœwenfeld. Diplômes pontificaux de Paris (indique les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des Archives et de la bibliothèque Sainte-Geneviève où se trouvent des diplômes qui ont échappé à Jaffé. Il donne le texte de 13 documents inédits; les lettres d'Alexandre II, de Grégoire VII et d'Urbain II sont intéressantes). — Wattenbach. Catalogue des manuscrits historiques de la bibliothèque des princes d'Œttingue-Wallenstein et Maihingen dressé par Ph. Jaffé, suivi de la dernière partie, 1273-1486, 1455-1524, d'une chronique des papes et empereurs qui se trouve dans cette bibl.). = Mélanges. Lettre de Theiner à Pertz (du 23 déc. 1870, parle des intrigues menées contre lui par les jésuites). — Deux lettres inédites p. p. E. Dümmler (la 2[e] a trait à la mort de

Frédéric, év. de Liège). — Communication de P. Ewald (1. mss. de Clermont. — 2. restitue les noms Susanna et Brannlinde dans la lettre 95 de Boniface, ms. de Vienne 751. — 3. rectifie la chronologie des lettres de Pascal II et de Calixte II). — Simonsfeld. Sur un ms. du *Chronicon Urspergense*. — Vers sur le roi Rodolphe p. p. W. Meyer. — Pflugk-Harttung. Antiquitates Arnulfinae (notice sur des mss. de l'abbaye Saint-Arnoul de Metz auj. à la bibliothèque municipale de cette ville).

33. — Gœrres Gesellschaft. Historisches Iarbuch. II Bd. 3 Heft. 1881. — Will. L'auteur du Chronicon Moguntinum (comparaison des mss. Le Chronicon Moguntinum n'a pas pour auteur l'archevêque de Mayence Christian II, mais l'évêque consacré Christian de Lithuanie). — Pieper. Les rapports du nonce Carafa sur l'époque de sa nonciature à Vienne (relation des événements politiques de l'Allemagne pendant les dix premières années de la guerre de Trente ans jusqu'à la fin de 1628. L'auteur a découvert à Rome la rédaction originale dont J.-G. Müller n'aurait publié qu'un remaniement postérieur fait par le nonce lui-même). — Cardauns. Chronique allemande des empereurs rédigée à Cologne (ms. de Munich. C'est pour la plus grande partie une compilation. Traite des rois juifs, des empereurs romains et d'Allemagne jusqu'à l'élection d'Albert Ier. Reproduction de quelques fragments de la fin). = Comptes-rendus. *Diekamp*. Vitae S. Liudgeri von Prinz (bon). — *Rosenthal*. Geschichte des Eigenthums der Stadt Wirzburg (q.q. critiques). — *Woker*. Geschichte der Norddeutschen Franziskaner-Mission (bon).

34. — Rheinisches Museum. Neue Folge. Bd. 36. Heft 3. 1881. — Jeep. Les lacunes de la chronique de Johannes Malalas (Theophanes, qui a emprunté une grande partie de sa chronique à Malalas, avait sous les yeux un texte de Malalas beaucoup plus complet que celui que nous offre le ms. d'Oxford. Joannes Epiphaniensis est une source commune à Evagrius et à Theophanes). — Hettner. Les monuments romains trouvés à Neumagen sur la Moselle (inventaire descriptif des sculptures, déchiffrement des inscriptions). — Philippi. Solon et Cresus (défend l'exactitude des dates indiquées par Plutarque, Solon, cap. 32, sur lesquelles Büdinger, pour faire accepter comme historique la conversation de Solon avec Crésus, avait élevé des doutes). — Bücheler. Petronius Arbiter à la cour de Hanovre en 1702 (extraits de lettres de Leibnitz sur la représentation dramatique du festin de Trimalcion et d'autres scènes analogues).

35. — Philologus. Bd. 40. Heft 2. 1881. — A. Müller. Monuments funéraires de soldats romains (particularités intéressantes sur l'uniforme des troupes romaines, particulièrement sur la différence du *sagum* et de la *poenula*. Description de 20 monuments et excursus sur l'organisation et l'uniforme des *equites singulares*). — Herbst. Thucydide (aperçu littéraire et historique sur les ouvrages consacrés à Thucy-

dide pendant les dix dernières années; théorie approfondie sur l'autorité et l'origine de son œuvre historique).

36. — Neue Iahrbücher für Philologie und Pœdagogik. Bd. 121. Heft 6. 1881. — Beloch. Melaia et Itone (Thucydide V, 5, 3. Au lieu d'Itonion il faut lire Hipponion, au lieu de Melaia Medma). — Plüss. Le système des centuries à Rome (réponse aux attaques de L. Lange sur l'origine des « sex suffragia in equitum centuriis). = Bd. 123. Heft 5. Kiel. La trêve de 423 av. J.-C. (explication de Thucydide, IV, 118). — Rühl. Alexandre et son médecin Philippe (L'histoire d'Alexandre le Grand sauvé à Tarse par son médecin Philippe et de la tentative de corruption du médecin par Parmenion pour faire mourir le roi n'a pas de valeur historique).

37. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XVI. Neue Folge. Bd. I. Heft 2 et 3. 1881. — Thaner. Pour servir à l'histoire de la législation des mariages à Venise (texte avec commentaire de quatre harangues prononcées à Venise au xv^e^ s. à l'occasion de fiançailles et de mariage. Ce qu'était le rôle du *Fürsprecher*, qui remplissait à Venise à peu près le même rôle que le *Redeverstændige* dans les fiançailles germaniques du moyen âge). — W. Martens. Le système de politique ecclésiastique du jésuite Mathæus Liberatore (polémique animée). — Pauli. Le rôle de Jean de Salisbury dans la politique ecclésiastique (appuie l'argumentation de Giesebrecht tendant à prouver que Jean de Salisbury est l'auteur de l'*Historia pontificalis* publiée dans le 20^e^ vol. des Scriptores des Monumenta germ. histor., p. 515-545. L'ouvrage n'a pas été écrit avant 1164. Ajoute à la biographie de Jean de Salisbury et fait ressortir sa haine contre les Allemands et son aversion pour le monachisme et le mysticisme). — Winkelmann. Bref inédit du pape Innocent IV du 20 sept. 1248 (texte).

38. — Archiv f. Katholisches Kirchenrecht. Bd. 45. Neue Folge 39. Heft 1. 1881. — Braun. Les décisions canoniques sur l'incapacité des hérétiques et de leurs descendants catholiques d'entrer dans l'Église (les hérétiques catholiques jusqu'au 2^e^ degré du côté paternel et au 1^er^ degré maternel ne peuvent recevoir l'ordination qu'avec une dispense du pape). = Comptes-rendus crit. *Caro*. Das Bündniss von Canterbury (bon). — *Von Reumont*. Gino Capponi (trop favorable à Capponi). — *Hergenræther*. Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte III Bd. (remarquable).— *Nielsen*. Les Vaudois en Italie (partial).

39. — Zeitschrift des deutschen Morgenlændischen Gesellschaft. Bd. 35. Heft 1. 1881. — Fell. La persécution des chrétiens dans l'Arabie du sud et les guerres himyarites et éthiopiennes, d'après la tradition abyssine (examen de l'autorité des relations grecques, arabes et éthiopiennes sur les événements du commencement du vi^e^ s. après J.-C. L'auteur place en 523 après J.-C. avec Caussin de Perceval la prise de la ville arabe de Nágrân et la mort des chrétiens de cette ville. Examen complet des différences entre la tradition grecque et la

tradition abyssine). — O. F. v. Mœllendorff. La grande muraille de la Chine (en élevant des enceintes et des murailles après l'expulsion des Mongols, les Chinois ne tinrent aucun compte des enceintes antérieures, à ce point qu'ils n'utilisèrent pas les ruines des anciennes constructions ; dans la grande muraille actuellement subsistante, il n'y a donc pas de partie antérieure à 400 ou 500 ans. La construction de la muraille par la dynastie des Ming ne fut pas faite en une fois, mais par parties successives dans le cours de plusieurs siècles). — Fürst. Les différends entre les Juifs et les Samaritains. — Perles. Remarques sur le monument du droit romano-syriaque du v[e] s. publié par Bruns et Sachau. — Guidi. La tentative de conversion de Mundhir III par deux évêques monophysites (pure invention. Mundhir n'a jamais été chrétien). — Nager. Sur Schem ha- mephorasch (les 70 noms de Dieu chez les Hébreux). — Hübschmann. Armeniaca I (sur l'histoire de la langue et de la religion). — Klatt. Bibliographie indienne (complément du Catalogue of Sanskrit and Pali Books d'E. Haas. 140 numéros nouveaux).

40. — Mittheilungen der deutschen archæologischen Instituts in Athen. Jahrg. VI. Heft 1. 1881. — Loeschke. Ferachio (Kameiros) dans l'ile de Rhodes (fouilles dans la citadelle). — Weil. La famille de C. Julius Eurykles à Sparte (depuis l'an 50 av. J.-C. jusqu'à 120 environ après J.-C., d'après les monnaies et les inscriptions). — Kœhler. Documents maritimes athéniens (1. Nouveau texte d'un document publié d'une façon incomplète par Bœckh avec des éclaircissements importants sur les triérarchies de Démosthène. 2. Commentaire sur une inscription insérée dans les *Mittheilungen*, Jahrg. V, et qui donne des résultats importants pour l'histoire de la guerre des alliés dans les 105[e] et 106[e] olympiades. 3. Les mâts et les rameurs des trières attiques). — Mordtmann. Nouvelles inscriptions de Cyzique (listes de prytanes de l'époque antérieure aux Romains et de l'époque impériale. Recherches sur l'organisation et le nombre des prytanes). — Lange. Athéné Parthenos. — Lolling. Documents de l'Asie-Mineure (1. Décret honorifique de Lampsaque de 196 av. J.-C. Très important. 2. Inscription sur une fête célébrée à Lampsaque en l'honneur de Thémistocle). — Id. L'inscription de Cebrenus (texte nouveau et commentaire).

41. — Zeitschrift für ægyptische Sprache u. Alterthumskunde. 1881. Heft 1. — Brugsch. Deux pyramides avec des inscriptions du temps de la 6[e] dynastie (texte et traduction des inscriptions les plus importantes. Voy. *Monatsbericht der k. preussischen Akademie*). — Id. Les dieux de l'Arabie égyptienne (explication d'une inscription du temps de Nectanebo II récemment découverte). — Piehl. Inscription de la 12[e] dynastie (conservée au musée de Turin). — Blass. Fragments de mss. grecs du musée égyptien de Berlin (suite n[os] 8-13).

42. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. N° 31. — *Rosin.* Die Form-Vorschriften für die Veræusserungsgeschæfte der Frauen nach

langobardischen Recht. I Bd. — *Ascoli*. Inscrizioni inedite o mal note, greche, latine, ebraiche, di antichi sepolcri giudaici di Napoli. = N° 32. *Pypin u. Spasovich*. Geschichte der slavischen Litteraturen ub. v. Traugott. I Bd. — *Cardauns*. Konrad v. Hostaden (M. Lamprecht comble les lacunes de cette biographie, bonne d'ailleurs). = N° 34. *Fransiss*. Der deutsche Episkopat in seinem Verhæltniss zum Kaiser u. Reich unter Heinrich III, 1034-1056. = N° 35. *Philippson*. Geschichte der preussischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Grossen bis zu den Freiheitskriegen. I Bd. (livre plein d'idées justes et neuves). — *Heisterbergk*. Ueber den Namen Italien (vient, d'après M. H., du phénicien *jĕtāñ* = permanent, à cause d'une source permanente au sud de la Calabre ; étymologie très douteuse ; celle de Nissen : « pays du dieu des bestiaux Vitulus » vaut mieux). — *Pœhlmann*. Die Anfænge Roms (origine militaire et non commerciale). = N° 37. *Berblinger*. Gerhard der Grosse u. seine Residenz Rendsburg (très mauvais). — *Baumstark*. Ausführliche Erlæuterung des besonderen vœlkerschaftlichen Theiles der Germania des Tacitus (nombreuses et intéressantes critiques de Schweizer-Sidler). = N° 38. *Pastor*. Die Correspondenz des Cardinals Contarini (art. imp. de v. Druffel ; l'éd. de Pastor n'est pas satisfaisante).— *Fischer*. Die Dattelpalme (étude de botanique historique).

43. — Akademie der Wissenschaften zu Berlin (Monatsbericht). 1881. Januar. — Droysen. Projet de création d'une flotte prussienne, 1751 (Mahé de la Bourdonnaie, gouverneur français révoqué de l'Ile de France et de Bourbon, avait proposé à Frédéric le Grand en 1751 de créer une flotte, de fortifier les ports prussiens, etc. ; ce projet ne fut pas accueilli par le roi. Son testament de 1752 explique pourquoi il le repoussa). — Zachariæ von Lingenthal. Une traduction latine du 53e livre des Basiliques (d'après un ms. de Florence, texte). = Février. Duncker. La propriété foncière chez les Spartiates (le premier partage des terres conquises entre les familles des Eupatrides eut lieu ap. 800, c.-à-d. après la 1re et la 2e guerre de Messénie. Vers 480 il y avait 6000 familles de Spartiates au plus, dont chacune possédait peut-être 100 plethres de terre). — Sachau. Inscription trilingue de Zebed, près d'Alep (relative à la consécration de l'église de Saint-Serge à Zebed en 512. En grec, en syriaque et en arabe). = Mars. Mommsen. Discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume (la force de l'empire romain consistait en ce qu'il empruntait à la monarchie un pouvoir personnel durant autant que la vie du souverain et la permanence du commandement en chef des armées, tandis qu'il empruntait à la république la conception du pouvoir et de sa responsabilité avec toutes ses conséquences). — Bücking. Compte-rendu provisoire des fouilles d'Olympie (avec des cartes en couleur. Ce n'est pas l'Alphée dont les inondations nous ont conservé ce qui restait des monuments d'Olympie après la dévastation des Slaves, mais le Cladeos, qui a recouvert la plaine d'Olympie avec la terre provenant de la colline de Kronos). — Braunsch-Bey. Visite faite à nouveau

de deux pyramides égyptiennes (à l'O. du village de Saqqara. La première est celle du roi Mer-en-râ de la 6e dynastie, la seconde celle du roi Merirâ-Pepi de la même dynastie).

44. — Akademie der Wissenschaften zu Munchen (Sitzungsberichte). 1881. Heft 1. 1881. — Simonsfeld. Recherches sur Boccace (cherche à démontrer l'authenticité du livre de notes de la Magliabecchiana attribué à Boccace. Important pour l'historiographie du moyen âge). — Stieve. Pour servir à l'histoire des finances et de l'économie politique en Bavière sous les ducs Guillaume V et Maximilien Ier (texte de 35 pièces des années 1588-1640, avec une courte introduction). = Heft 2. V. Giesebrecht. Nécrologies (1. Le comte Frédéric-Hector Hundt. 2. A.-L.-I. Michelsen du Schleswig. 3. Le professeur Contzen de Würzbourg. 4. L'archiviste d'État R. Wilmans à Münster). — V. Giesebrecht. Remarques critiques sur la chronique d'Ursperg (recherches minutieuses sur l'histoire du texte, la composition et les sources des différentes parties de la chronique. Les deux mss. qui nous ont été conservés dérivent d'une copie du xrve s. et non du ms. original).

45. — Akademie der Wissenschaften zu München (Abhandlungen) Bd. 15. Abth. 3. 1880. — Stieve. La lutte occasionnée par l'introduction du calendrier grégorien en Allemagne au xvie s. (l'auteur affirme sérieusement qu'au xvie s. le besoin d'un changement de l'ancien calendrier ne se faisait sentir ni dans la vie civile ni dans la vie publique. Le pape Grégoire est responsable en grande partie de cette lutte par le peu de ménagement avec lequel il procéda; l'opposition des protestants était légitime. Exposé complet des négociations diplomatiques, l'auteur tient particulièrement compte des écrits polémiques publiés par les deux partis adverses). — Rockinger. Les anciens travaux sur l'histoire bavaroise et palatine conservés dans les archives secrètes de cour et d'État de Munich (très compréhensif. Avec 30 appendices et un index complet).

46. — Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen (Nachrichten). 1881. N° 7. — Wustenfeld. Maître Pacht et Frédéric le Grand (conrector de l'Ecole de Münden en Hanovre qui publia en 1751 une réponse aux Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg). = N° 7. Pauli. Sur quelques parties des archives d'État à Hanovre (correspondances de Bothmer, Grote et Schütz, agents hanovriens à Londres; actes des négociations de Saint-Saphorin. M. P. a tiré de ces papiers les éléments de l'art. de la *Hist. Zeitsch.* analysé ci-dessus.

47. — Gesellsch. der Wiss. zu Gœttingen (Abhandlungen). Bd. XXVIII. — Wüstenfeld. Les historiens arabes et leurs œuvres.

48. — Monatschrift für die Geschichte Westdeutschlands. Jahrg. VI. 1880. Heft 10-12. 1880. — H. Düntzer. L'Ara Ubiorum (était située dans le voisinage immédiat de Cologne et non sur le Godesberg). — R. Schroeder. Recherches sur les lois franques (1. L'origine de la loi salique. Elle a été composée entre 486 et 496, sous Clovis et

Ragnachaire, augmentée des lois de Clovis de 496 à 511, et, vers 524, de la loi de paix publique (Landfried), rendue par Childebert Ier et Clotaire Ier. Le prologue et l'épilogue appartiennent à une époque encore postérieure. 2. Le ressort et le pays d'origine de la loi des Chamaves). — R. Schroeder. Le développement de la viticulture en Gaule jusqu'au commencement du VIIe s. (en grande partie d'après les documents. Dès le VIe s. la culture de la vigne avait de l'importance au nord de la Loire, les vignobles de la Moselle furent célèbres longtemps avant ceux du Rhin). — Schneider. Mélanges sur des antiquités (18 observations sur des voies romaines, des découvertes de monnaies, des fortifications, etc.). — Hartmann. Découvertes de monnaies romaines à Osnabrück en Hanovre (1823-1880. Très intéressant). — C. v. Becker. Le *munimentum Trajani* (Christ l'a cherché dans le Gustafsburg près de Mayence, l'auteur combat cette identification. A l'époque impériale ce nom désignait la tête de pont fortifiée de Castel en face Mayence). — Alex. Kaufmann. Les femmes et les boissons (intéressante esquisse sur l'histoire des mœurs). — Friedlænder. Contributions à l'histoire du pays rhenan et de la Westphalie (1. Texte de 3 comptes de la ville de Duisbourg du XVe s.). — A. von Cohausen. La construction et la fondation de musées provinciaux. — Goecke. Lamentation poétique sur la perte de la Lorraine, 1670 (texte d'un poème trouvé aux archives de Schleswig). — Goecke. Projet de translation du tribunal de la chambre impériale à Dinkelsbühl, 1692. — Mehlis. Les fouilles dans les ruines de Schlosseck près Dürkheim. = Jahrg. VII. Heft 3 et 4, 1881 [1]. — Schneider. Xanten (topographie particulièrement à l'époque romaine. Routes). — Lamprecht. Le caractère du mouvement de réforme des couvents en Lorraine au Xe s. — W. Franck. La construction des châteaux en Allemagne, particulièrement dans le grand-duché de Hesse et dans les pays rhenans voisins. — Alex. Kaufmann. L'art des jardins au moyen âge et à la renaissance. — Hartfelder. Trois lettres de l'historien G.-Ch. Crollius de Deux-Ponts à J.-A. Lamey (1766-1768). — C. Christ. Les garnisons romaines dans le pays rhénan (travail très soigné). — Dederich. La *colonia Trajana* à Xanten. — Esser. Ruines romaines découvertes à Montenau.

49. — 2 Jahresbericht des oberhessischen Vereins für Localgeschichte, Vereinsjahr 1880-1881. — A. von Ritgen. Histoire du château-fort de Gleiberg (dans le voisinage de Giessen, construit vers 910 par le comte Otto de l'Oberlahn-Gau et du Solms-Gau, possédé, de 939 à 954, par le duc Hermann de Souabe, ayant passé ensuite dans plusieurs mains pour devenir, au XIIe s., la propriété des seigneurs de Merenberg, après la mort duquel le comté de Gleiberg fut partagé, en 1328, entre le Nassau et la Hesse. Après la guerre de Trente ans, le château resta dans la ligne de Nassau-Weilburg. Description complète des bâtiments

1. Pour les fasc. 1 et 2 voy. *Revue hist.*, XVII, 220.

du château et tableaux généalogiques de ses propriétaires). — H. von Ritger. Regestes pour servir à l'histoire de Gleiberg (919-1729). — Trois documents du chapitre de Wetzlar (1260, 1383, 1467). — Klewitz. Les plus anciens registres paroissiaux de Giessen jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans (texte de mentions intéressantes sur les décès, les baptêmes et les mariages de 1614 à 1650, et statistique du mouvement de la population). — Zœppritz. Le Rœderburg et le domaine de Dreihausen (topographie et compte-rendu des fouilles). — Stammler. Le soulèvement des paysans dans la Hesse-Darmstadt dans l'automne de 1830 (d'après les documents. La révolution de juillet provoqua des troubles en Brunswick, en Thuringe et en Saxe ; dans la Hesse-Cassel un grand nombre de paysans s'armèrent pour obtenir une constitution et la suppression des charges qui pesaient sur eux ; les paysans de la partie de la Hesse grand-ducale, limitrophe de la Hesse électorale, entrèrent dans le mouvement, qui n'aboutit du reste qu'à la destruction de monuments publics, des papiers de l'administration et au pillage des caisses publiques et des résidences de la noblesse. A la tête de ce mouvement était un tailleur, Georges Wagemann de Kohden près de Nidda. Chose curieuse, il n'y eut presque nulle part de collision entre les soldats et les rebelles, qui pouvaient être au nombre de 10,000, et leur bande se dissipa d'elle-même. Il n'y eut que 75 personnes environ de condamnées aux travaux forcés de un à quinze ans ; la plupart furent graciés).

50. — Zeitschrift des Harz-Vereines für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XIII. Heft 3 et 4. 1881. — Cl. Menzel. Les seigneurs de Sangerhausen et leurs possessions (fin. Documents en appendice). — G.-A. von Mülverstedt. La patrie et la famille du minnesænger Henri de Morungen (né vers le milieu du XII^e^ s. Il appartenait à la famille de Morungen, dans la Haute-Saxe, et passa ses dernières années à la cour du margrave Dietrich de Meissen). — Jacobs. Donation de reliques à la chapelle de Sainte-Élisabeth de Nordhausen (1430). — Lemcke. Le pèlerinage du comte Henri de Stolberg à Jérusalem, 1461. — Tœpke. Étudiants de l'université de Bologne originaires du Harz, 1490-1500.

51. — Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz. Bd. IX. 1880. — Joseph. Contributions à la numismatique du Palatinat du Rhin et de l'archevêché de Mayence (description très complète de 2 deniers et de 8 pfennigs appartenant à la période de 1253-1478. D'un grand intérêt pour l'histoire de la numismatique, notamment des conventions monétaires). — Stauber. Le couvent et le village de Lambrecht (près de Neustadt sur le Haardt, dans le palatinat du Rhin. Controverses sur la fondation et sur la charte de fondation. Histoire du couvent et de ses abbés, 977-1244, de sa décadence morale et de sa suppression qui en fut la conséquence. Histoire du couvent de Dominicaines qui remplaça ce couvent bénédictin, 1244-1551. État de la propriété foncière, situation économique et juridique du village de Lambrecht au moyen

âge. Documents en appendice). — Mayrhofer. Les monuments romains de Saint-Julien dans le Glan-Thal. — Ney. Weisthum du Waldmarkung d'Otterburg, 1567.

52. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. Bd. XXIV. Heft 2 et 3. 1880. — Schæffler et Brandl. Index des noms de lieux et de personnes du registre de fiefs le plus ancien de l'évêché de Wurzbourg (travail très étendu et approfondi). — Schæffler et Brandl. Lieux autrefois habités et devenus déserts dans le cercle bavarois de la Basse-Franconie. — Schæffler. Aperçu systématique sommaire des archives du cercle de Wurzbourg. — Joachim. Feuille volante sur la surprise de Wurzbourg par Guillaume de Grumbach, en octobre 1562 (texte). — Bd. XXV. Heft 2 et 3. — W. von Bibra. Les burgraves de l'ancien évêché de Würzbourg (origine et attributions de la dignité de burgrave, conférée par les évêques de Wurzbourg aux comtes d'Henneberg vers le milieu du xr^e^ s. Armoiries et sceaux des burgraves. Regestes des comtes d'Henneberg, de 1033 à 1534). — Schnell. Contributions à l'histoire du bourg de Burgwindheim (appartient depuis 1278 au couvent d'Ebrach. Histoire du bourg jusqu'aux temps modernes, avec documents en appendice). — Grammer. Pour servir à l'histoire de la famille des échansons de Rossberg, de l'ordre des chevaliers (éteinte vers 1550). — Lippert. Les plus anciennes monnaies d'or de l'évêché de Würzbourg (gulden d'or de l'évêque Gerhard de Schwarzburg à la fin du xiv^e^ s.). — Hœrnes et Kraus. Les ruines de Schœnrain à l'embouchure du Mein (fief impérial jusqu'au xi^e^ s., puis prieuré bénédictin. Le château élevé par les comtes de Rieneck dans le voisinage du cloître fut démoli en 1243. En 1525, le couvent fut saccagé par les paysans, et les comtes de Rieneck devinrent propriétaires de son domaine à titre de fief laïque ; les comtes d'Isenburg leur succédèrent. En 1601, le château devint le siège d'un bailli wurzbourgeois. Description des ruines et recueil de documents).

53. — Württembergische Vierteljahrshefte fur Landesgeschichte. Jahrgang IV. 1881. Heft 1. — Stælin. Documents pour servir à l'histoire des confédérations de chevaliers au xiv^e^ s. (1. Acte de fondation de la confédération de Saint-Guillaume, 1380. 2. Confédération du lion et de Saint-Guillaume, 1381. 3. Confédération de Saint-Georges et de Saint-Guillaume, 1381). — Von Schlossberger. Rapports officiels du xvii^e^ s. sur plusieurs tremblements de terre observés à cette époque en Wurtemberg (d'après des pièces d'archives). — Riecke. Extrait des mémoires de A.-L. Reyscher (mort en 1880). — Klemm. Recherches héraldiques (explication de 5 blasons de 1300). — Sauter. Procédure suivie par l'abbaye impériale de Schussenried, dans la Haute-Souabe, au xviii^e^ s. — Buck. L'etymologie du nom de la ville d'Ulm (= Olima, lieu marécageux). — Detzel. Monuments de l'art antique dans la Haute-Souabe (1. Les ruines du château de Ratzenried. 2. Les ruines de Prasberg. Fin dans le fasc. 3). — Schilling. Deux épisodes

de la guerre de Trente ans (1. Attaque désespérée des bourgeois d'Ulm contre Geislingen qu'occupaient les Impériaux, 1631. — 2. Combat de paysans souabes contre des cavaliers suédois à Waldhausen, 1646). — Paulus. Compte-rendu des fouilles et des découvertes archéologiques en Wurtemberg pendant l'année 1880. — Klemm. Miscellanea (XIII. Les abbés du couvent de Lorch). — Bossert. Biographies de Franconiens célèbres (1. Georges de Wolmershausen, conseiller et écuyer tranchant de Charles-Quint). — Bossert. Les lettres du doyen Wigo von Feuchtwangen (vers l'an 1000; source historique importante pour la Franconie wurtembergeoise). — Bossert. Villages dépeuplés en Franconie. — Von Ow. Habitations souterraines et tumuli en Souabe. = Heft 2. Wagner. Schwabisch-Gmund, ville impériale de Souabe pendant les années 1526-1530 (le parti aristocratique, arrivé au pouvoir en 1525, fut représenté d'abord par des hommes modérés, portés aux transactions; le mouvement anabaptiste fit pencher le gouvernement vers la réaction. Détails intéressants sur les anabaptistes souabes. Fin dans le fasc. 3. Procès contre les anabaptistes). — Hartmann. Coup d'œil sur la littérature historique relative au Wurtemberg, en 1880. — Heyd. L'attaque de Montbéliard par les Français, 1587-1588 (notice bibliographique sur une relation imprimée de 1588). — Kirchner. Un fief wurtembergeois en Lorraine (faisait partie du comté de Morhange). — Schilling. Histoire du couvent des Guillelmites de Mengen (1282-1611. Fin dans le fasc. 3, 1611-1806). — Schnell. Actes et relations pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans (1628-1638. Très intéressant). — Stælin. Le surnom de l'empereur Conrad II « de Waiblingen » (ce surnom se trouve pour la première fois dans des sources récentes et repose sur une confusion avec Conrad III). — Stælin. Les couleurs de quelques blasons souabo-wurtembergeois. — Weizsæcker. Contributions à l'histoire des associations de protection mutuelle sous les ducs de Wurtemberg (depuis le xvi[e] s. Texte de plusieurs actes. Fin dans le fasc. 3, 1587-1849). — Une lettre du duc Bernard de Weimar à Conrad Wiederhold, commandant de la forteresse de Hohentwiel, 1638. — Bossert. Le couvent d'Anhausen (1403-1557. Histoire complète). — Heyd. Pour servir à l'histoire de l'abbaye de Schœnthal (1. Personnel de l'abbaye en 1674. 2. Inscription de 1700 contre un moine converti au protestantisme). = Heft 3. 1881. — Kornbeck. Pour servir à l'histoire du *gau* de Duria (recherches sur ses limites et sur l'histoire des comtes de Marstetten et de Sulmetingen). — Klemm. Recherches héraldiques (la succession des armoiries héréditaires sur les monuments funéraires). — Baumann. Extraits du Registrum fundationis Urspergensis (d'après un ms. d'Augsbourg). — Paulus. Murs circulaires du Fils-Thal, près Geislingen. — Le prince Frédéric-Charles d'Hohenlohe. Le sceau du comte Burchard d'Hohenberg, 1251. — Id. Le blason des princes d'Hohenlohe. — Bossert. Les lettres du doyen Wigo de Feuchtwangen, source de l'histoire de la Franconie wurtembergeoise (sur Eberhard, comte dans l'Orngau et les salines de Niedernhall). —

ALBERTI. La paix du château d'Aschhausen de 1393 (texte). La famille wurtembergeoise de Kœcherthal dans la Basse-Saxe (1500-1700).

54. — Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. XVI. Heft 1. 1881. — Herm. SCHMIDT. L'archevêque de Magdebourg, Albert II (partisan fidèle de l'empereur Philippe de Souabe, il eut le mérite d'éloigner de sa patrie le fléau de l'anarchie. Excursus sur la généalogie des comtes de Kæfernburg et de Saarbrück). — ZACKE. Le droit saxon et le tribunal échevinal de Magdebourg (Sources, disposition, valeur, diffusion du droit saxon ; histoire de l'organisation judiciaire de Magdebourg depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIX^e s.). — HERTEL. La tradition sur la mort de l'archevêque Louis de Magdebourg, 1382 (il périt dans un incendie allumé dans une fête. Critique approfondie des sources). — HÜLSSE. Contributions à l'histoire de l'imprimerie à Magdebourg (suite. N^os 56-78. Période de 1529-1530). — HERTEL. Notice sur Johannes Blocius, historien de Magdebourg (vers 1630).

55. — Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte u. Alterthumskunde. Bd. II. Heft 2. 1881. — BACHMANN. Le duc Guillaume de Saxe et son armée de mercenaires bohémiens dans son expédition contre la ville de Soest (un partage de territoire entre le prince électeur, Frédéric II, et le duc Guillaume de Saxe fit éclater entre eux, en 1445, une guerre sanglante à laquelle les conseillers de ce dernier, les frères Witzthum, contribuèrent grandement. Exposé complet d'après des documents d'archives). — O. v. SCHIMPFF. Henri Frédéric, comte de Friesen (né en 1681, ministre du roi de Pologne et de l'électeur de Saxe, général distingué, mort en 1739). Important pour l'histoire de la guerre du Nord). — Bibliographie historique de la Saxe et de la Thuringe.

56. — Neues Lausitzisches Magazin, Bd. 56. Heft 2. 1880. — EDELMANN. Un procès au XV^e s. (entre Nicolas de Panewitz et le chapitre cathédral de Budissin pour la possession du village de Zschornau, 1469-1480. Texte des requêtes, des jugements). — BODE. La légende de Faust. — PAUR. Origine et fin de la société de poètes de Gœrlitz, formée à Leipzig au XVIII^e s. — KNOTHE. Recherches sur la *matricula jurisdictionis episcopatus misnensis* (elle ne nous a pas été conservée sous sa forme originaire, mais a subi plusieurs altérations, particulièrement dans les noms de lieux. Contributions importantes à l'histoire de la Haute-Lusace depuis le XIV^e s. jusqu'au XVI^e). — SCHLOBACH. La limite s.-o. du domaine du couvent de Dobrilugk (d'après des documents du XIV^e s.). — SCHŒNWÆLDER. La grande route qui traversait la Haute-Lusace au moyen âge (époque de son établissement, barrières pour la protéger, mansiones et mutationes, péages, grands chemins et les chevaliers routiers). — JENTSCH. La ville de Guben de 1804 à 1818 (extraits intéressants d'une chronique ms.) — MOSCHKAU. Le musée historique d'Oybin (dans la Lusace méridionale, sur la frontière de Bohême. Descriptions des curiosités archéologiques qui y sont conservées).

57. — Mittheilungen des Vereins f. Geschichts-und Alterthumskunde zu Kahla und Roda. Bd. II. Heft 2. 1880. — Lommer. Contributions à l'histoire des familles nobles du cercle de la Saale (suite, traite de 44 familles). — Lœbe. La visite des églises dans le cercle occidental du duché de Saxe en 1529 (on ne trouve aucune trace des sectateurs de Carlostadt et peu d'ecclésiastiques fidèles à l'église catholique. Détails intéressants sur le revenu, l'instruction et la moralité du clergé). — Lœbe. Contribution à l'histoire de la famille noble de Lichtenhain (1191-1800). — Fink. Les écoles du district d'Orlamünde vers 1672 (d'après les rapports de la visite qui eut lieu à cette date).

58. — Zeitschrift f. preussische Geschichte und Landeskunde. Jahrg. 18. Mærz-April 1881. — Biographie de Philippe-Joseph de Rehfues (composée en commun par Al. Kaufmann et par un anonyme. Très complet et très intéressant). = Mai-Juin 1881. — Blasendorff. Les pourparlers du général von Bülow avec le magistrat de la ville de Stargard pour le casernement de ses troupes (texte de la correspondance peu intéressante échangée, de 1808 à 1811, entre le général et le magistrat et qui met en lumière l'attitude désagréable et méprisante du général ainsi que la résistance énergique de la bourgeoisie de Stargard). — Blasendorff. Le conflit du général von Rüchel avec le *Landrath* du cercle de Naugard (1809. Fourniture de chevaux pour la famille royale de Prusse, de Kœnigsberg à Berlin). — Selle. Le cartulaire de Berlin (critique étendue et très acerbe). — M. von Œsfeld. Un procès remarquable en 1737-1739 (sur l'exploitation d'une brasserie. Frédéric-Guillaume Ier de Prusse était partie au procès). — Pierson. Un document de 1346 (relatif au village d'Auer dans la Prusse orientale). — Compte-rendu crit. : Cte *Stillfried* et *Haenle*. Das Buch vom Schwanenorden (intéressant). — Urkundensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. Bd. III. Theil 2 (bon).—F. v. *Sybel*. Chronique et cartulaire de la seigneurie de Gimborn-Neustadt dans le comté de la Marck (bon). — Lecky. Geschichte Englands im XVIII Jahrhundert. Traduction de Lœwe (sans valeur). — *Knorr*. Die polnischen Aufstænde seit 1830 (intéressant). — *Opel*. Die Vereinigung des Herzogthums Magdeburg mit Kurbrandenburg (bon). — *Knabe*. Geschichte der Stadt Torgau (bon).

59. — VII-XII Jahresbericht ueber den historischen Verein zu Brandenburg an der Havel. 1881. — Grupp. Les murs d'enceintes et de châteaux-forts entre Postdam et Rathenow (vases, tessons, ornements, monnaies, etc., découverts dans ces enceintes. La couche supérieure remonte aux Wendes, la couche inférieure provient des Germains). — Hammer. Règlements somptuaires dans les fêtes de famille et de corporation (à l'époque de la guerre de Trente ans). — Herring. Pour servir à l'histoire de la ghilde de protection mutuelle de Brandebourg-Neustadt (depuis 1500. Texte du règlement de 1605). — Pour servir à l'histoire du gymnase de Brandebourg-Neustadt (d'après une

chronique de 1786. Détails statistiques et financiers, 1570-1798).

60. — **Zeitschrift des Gesellschaft f. Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.** Bd. 10, 1881. — HANDELMANN. Fortifications préhistoriques dans le Schleswig-Holstein (1-3 : Oldenbourg, Markgrafenbourg et Thyra-Bourg près du Danemark. 4-24 : châteaux-forts et fortifications des Polabes et des Wagriens. 25-35 : mur fortifié d'Alt-Gottorp dans les îles de la Frise du Nord, etc. Très intéressant). — HANDELMANN. Mélanges archéologiques (1. Territoires cultivés aux temps préhistoriques. 2. Addition à la liste des monnaies découvertes dans le Schleswig-Holstein, parmi lesquelles il y a beaucoup de monnaies romaines. 3. Histoire de l'extraction du sel de la tourbe marine recueillie sur les côtes de la mer du Nord depuis 1185. N^os^ 4-18. Compte-rendu de fouilles et de découvertes de monnaies). — HASSE. La plus ancienne législation de l'île de Fehmarn (elle a été rédigée vers 1320 et se rattache au droit danois, dont jouissait aussi la population germano-wende de l'île). — G. v. BUCHWALD. Contributions à l'histoire des derniers comtes de Schauenbourg (1. Le récit d'après lequel le fils du comte Gerhard VII de Schauenbourg a été noyé et sa fille emprisonnée en 1430 est une fable. Les historiens de cette époque sont fort sujets à caution. 2. Nombreux extraits de documents inédits du XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ s.). — CARSTENS. Le D^r^ Adam Struensée (né en 1708, surintendant général de l'église luthérienne dans le Schleswig-Holstein de 1759 à 1791, père du comte Struensée exécuté en 1772. Biographie intéressante). — WETZEL. Trois *Burspraken* de Kiel du commencement du XV^e^ s. (les *Bursprake* sont des recueils de règlements généralement relatifs à la police, qui étaient lus en public à certaines époques de l'année. Texte et commentaires juridico-historiques). — WETZEL. Cilicius Cimber (l'auteur prétendu de l'histoire de la guerre des Ditmarses de 1559; ce nom n'était en réalité que le pseudonyme d'Henri Ranzau, comme cela ressort d'une lettre publiée par l'auteur). — CARSTENS. Mag. Thomas Knudsen (né en 1503, prêcha l'un des premiers le luthéranisme en Schleswig-Holstein. Biographie). — P. H. La chronique de l'église de Saint-Nicolas à Kiel (1487-1601. Texte). — ALBERTI. Aperçu des publications de 1879-1880 relatives aux duchés de Schleswig-Holstein.

61.—**Mittheilungen des Instituts f. œsterreichische Geschichtsforschung.** Bd. II. Heft 3, 1881. — LOSERTH. La domination des Lombards en Bohême, en Moravie et dans le Rugiland (l'immigration des Bavarois dans le pays qu'ils occupent aujourd'hui et celle des Lombards en Bohême et en Moravie se rattachent étroitement à l'écrasement des Rugiens vers 487. La domination des Lombards en Bohême se prolongea au moins jusqu'en 546 ; ils n'abandonnèrent peut-être ce pays qu'après leur départ pour l'Italie). — HUBER. Contributions à l'ancienne histoire de l'Autriche (1. Des limites entre les Bavarois et les Lombards et entre l'Allemagne et l'Italie sur la rive droite de l'Etsch. 2. Le grand

royaume moravien de Swatopluk s'est étendu au S.-E. au-delà du Gran jusqu'au sud de la Hongrie actuelle. 3. Les Babenberg, margraves d'Autriche, étaient d'origine souabe. 4. Le margrave Léopold III eut pour successeur son troisième fils, Léopold IV. 5. Vers 990, une partie de la Silésie appartenait encore au royaume de Bohême. 6. La Bohême était considérée comme un élément du royaume d'Allemagne même avant le gouvernement de l'empereur Frédéric Ier). — Goll. La diète des princes à Tribur et à Oppenheim, 1076 (contribution à la critique des sources. Lambert d'Hersfeld a altéré certains faits dans un esprit de parti, l'auteur les indique et fait ressortir la véracité du chroniqueur Berthold). — Laschitzer. Les règlements sur les bibliothèques et les archives des couvents supprimés en Autriche. — Von Jaksch. Diplômes inédits (I. Deux diplômes inédits de Louis le Pieux conservés aux archives d'Arezzo ; Regestes de 17 documents inédits des années 840-919 tirés des archives de Novare). — Ficker. Document sur la parure d'une mariée apulienne au XIIe s. — Schalk. Les divisions intestines à Vienne à la fin du XIVe s. (à cause des débats entre les ducs Guillaume et Albert IV). — Thausing. Le corps de l'empereur Charles V (rapport sur l'ouverture du cercueil impérial en 1870). — Compte-rendu crit. : *Brunner*. Zur Rechts-Geschichte der rœmischen und germanischen Urkunde (très bon). — *Havet*. L'hérésie et le bras séculier (très bon). — *Busson*. Der Krieg von 1278 und die Schlacht bei Dürnkrut (bon). — *Lindner*. Geschichte des deutschen Reichs vom Ende des 14 Jahrb. bis zur Reformation (bon). — *Schaer*. Conrad Bote's niedersæchsische Bilderchronik (bon).—*Von Segesser*. Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Bd. I (très intéressant). — *Stieve*. Briefe u. Acten zur Geschichte des 30 jæhrigen Krieges. Bd. IV. Hælfte 1 (bon) — *Gindely*. Geschichte des 30 jæhrigen Krieges. Bd. IV (quelques imperfections de détail ; l'histoire de la civilisation est entièrement négligée).

62. — Wissenschaftliche Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner-Orden. Jahrg. 2. Heft 2, 1881. — Friess. Histoire du couvent bénédictin de Garsten dans la Haute-Autriche (suite. Continuation dans le fasc. 3, 1419-1537. Intéressant pour l'histoire de la guerre de l'Autriche avec la Hongrie et la Bohême. Renseignements sur les chevaliers-brigands de l'Autriche et sur l'introduction de la réforme dans la Haute-Autriche). — Grignard. Notitia chronologica de exordiis veteris abbatiae S. Petri Flaviniacensis o. S. B. dioec. Eduensis in Gallia (fondé en 721 ou 722. Liste des prieurs du couvent). — Sattler. L'université de Salzbourg (suite, sa fondation et ses premiers professeurs. Texte des statuts de 1653. Suite dans le fasc. 3. Organisation de la direction et des facultés. Plan d'une réunion de toutes les congrégations bénédictines de l'Allemagne au XVIIe s.). — Wichner. L'ancien couvent de Bénédictines d'Admont en Styrie (fin). — Magnus Bernhard. Lettres du P. Félix Pfeffer, prieur conventuel du couvent impérial d'Ottenbeuern (écrites pendant la captivité que lui firent subir les Suédois, 1646-1647). — Wichner. Pour servir à la généalogie de la maison de

Habsbourg (notes historico-généalogiques écrites de 1273 à 1424 et conservées dans un ms. de l'abbaye d'Admont. Commentairés). = Sasinek. Histoire des Bénédictins dans les pays slaves. — Schmieder. Liste des anciens couvents de Bénédictines dans l'ancien royaume de Pologne (avec des notices historiques). — Hauthaler. Catalogue des derniers ouvrages parus sur l'ordre des Bénédictins. — Comptes-rendus crit. : *Goswin*. Chronik des Stiftes Marienberg herausg. v. Schwitzer (a de la valeur). = Heft 3. Brunner. Regestes sur l'histoire du couvent cistercien de Sittich en Carniole (d'après un ms. du XVII^e s. de la bibliothèque archiépiscopale d'Agram. Fondation de Sittich. Liste chronologique de 43 abbés, 1136-1680, ainsi que des acquisitions et des privilèges du couvent). — Les fouilles d'Olympie de 1875 à 1881 (appréciations des journaux grecs). — Bernhard Placek. Sur l'histoire des anciens papes (liste des papes sortis de l'ordre des Bénédictins). — Comptes-rendus : *Zaun*. Rudolf von Rüdesheim Furstbischof von Lavant and Breslau (bon). — *Orozen*. Das Bisthum und die Diœcese Lavant (bon).

63. — Akademie des Wissenschaften zu Wien (Sitzungsberichte). Ph. Hist. Cl. Bd. XCVII. Jahrg. 1880. Heft 4-6. 1881. — Kaltenbrunner. Contributions à l'histoire de la réforme du calendrier par Grégoire XIII (jugements défavorables de la plupart des savants italiens sur la commission chargée de la réforme ; les savants portugais réclamèrent la suppression du système cyclique. Parmi les universités, celle d'Alcala approuva la réforme, tandis que les astronomes de Gênes, de Cologne et de Liège s'y montrèrent peu favorables. L'université de Paris la condamna par fanatisme, celle de Vienne demanda la suppression des cycles et l'introduction d'un comput exclusivement astronomique. La plupart des objections faites par des particuliers et par les universités tombèrent lorsqu'on eut supprimé le nombre d'or, qu'on se fut écarté de l'ancienne tradition, qui paraissait consacrée par le concile de Nicée, lorsqu'on eut introduit un jour supplémentaire tous les cent ans, au lieu de tous les 134 ans, quand on eut supprimé 10 jours et qu'on eut visé à un comput rigoureusement astronomique. Texte du rapport de la commission adressé au pape). — Lœwenfeld. Documents de la chancellerie pontificale en Italie (appendice au mémoire de Kaltenbrunner sur le même sujet et sous le même titre. Indication de bulles nombreuses conservées dans les archives de Milan, de Modène, de Padoue, de Pérouse, de Venise et de Vérone. Regestes depuis Calixte II jusqu'à Célestin III). — Heinzel. Étude sur les sagas islandaises (renseignements intéressants sur les romans historiques de l'ancienne littérature islandaise et sur l'histoire des mœurs en Islande au X^e et au XI^e s.). — Toischer. Sur l'Alexandréide d'Ulrich d'Eschenbach (composée entre 1270 et 1287. Ce poème a pour source principale Gualtherus de Castellione et pour but la glorification d'Ottokar de Bohême). — Pfizmaier. Les royaumes étrangers à l'époque de la dynastie des Sui (renseignements importants sur les rapports de la Chine au VI^e et au VII^e s. après J.-C. avec le Japon, la Sogdiane, la Perse, la Parthie, la

Cochinchine, la Corée, le Thibet, le Cambodge, la Tartarie, etc.). — HOERNES. Antiquités de l'Herzégovine (monuments romains et du moyen âge avec des éclaircissements historiques et topographiques). — PRIZMAIER. Sur l'histoire de la dynastie des Sui (biographies de plusieurs souverains de cette dynastie qui traitent surtout de l'histoire intérieure du royaume chinois et font pénétrer dans son organisation particulière, inconnue jusqu'ici. La période de 581-617 après J.-C. a été l'une des plus importantes et des plus agitées de l'histoire chinoise). — BÜDINGER. Les inscriptions récemment découvertes sur Cyrus (relatives à la prise de possession pacifique de Babylone, à la catastrophe d'Astyages et à la fin du royaume de Babylone. Établissement d'une nouvelle généalogie de la dynastie des Achéménides. Recherches chronologiques). — PETSCHENIG. Pour servir à la critique de la *Passio sanctorum quatuor coronatorum* (la composition de la *Passio* doit être placée au VI^e^ s. et plus vraisemblablement au V^e^. Loin d'être une falsification du moyen âge, la *Passio* est une source assez digne de foi pour la vie locale d'une province romaine au commencement du IV^e^ s.). — SCHŒNBACH. Extraits de mss. en vieil allemand (3^e^ partie. Nouveaux fragments du poème sur la destruction de Saint-Jean-d'Acre). — C.-R. VON HŒFLER. Mémoires sur l'histoire slave (IV. Pendant la période hunnique et avare de 375 à 626, les Slaves ne sont devenus indépendants qu'après leur séparation des Avares, auxquels ils étaient subordonnés. Il a manqué un centre à l'histoire slave, les Slaves n'ayant jamais réussi à faire de Constantinople le point de départ d'un empire slave, comme les Germains avaient fait de Rome. La seconde période, la période bulgare, 626-895, fut une période critique ; à la suite de l'échec de Méthode dans ses efforts pour la réunion des deux églises, les Slaves se trouvèrent séparés en Slaves romaïques et slaves occidentaux. La troisième période, 895-1205, signalée par la fondation d'un grand royaume bulgare catholique, d'un royaume tchèque catholique et d'un royaume serbe catholique, parut ouvrir un avenir glorieux au monde slave, alors complètement affranchi de l'influence gréco-romaïque. Pendant la quatrième période, 1204-1396, ces royaumes laissèrent échapper ces chances d'avenir, préférant le joug ottoman à la liberté que le monde latin-germanique leur apportait. Dans la 3^e^ période, 1396-1526, le sentiment national des Slaves est devenu de l'égarement, car il les a amenés à chercher la prospérité uniquement dans le développement puissant de la nationalité slave et l'exclusion de toute influence germanique. Cela a abouti au déchaînement contre la civilisation occidentale en général, à l'établissement d'une oligarchie oppressive, au servage de la classe rurale ; c'est ainsi que la Bohême a préparé sa décadence politique et que la Russie est tombée sous le joug moscovite). — BÜDINGER. Sidoine Apollinaire considéré comme homme politique (d'après ses lettres. Il commença par condamner très amèrement la noblesse gallo-celtique et par exprimer la crainte que les Wisigoths ariens persécutassent l'Église, puis la douceur de leur domination, leur tolérance religieuse le réconcilièrent complètement avec le nouvel

état de choses). — D.-H. Müller. Les lieux fortifiés et les châteaux de l'Arabie du sud d'après la relation d'Hamdâni (la science doit rejeter les listes des rois de Saba transmises par les Arabes pour adopter celle que l'auteur a tirée des inscriptions. Plusieurs des inscriptions et des constructions du royaume de Saba remontent jusqu'au VIII[e] s. av. J.-C. Recherches approfondies sur les lieux habités par les Minéens et les Catabans). = Bd. XCVIII. Heft 1, 1881. — Steffenhagen. Le développement des glosses locales ajoutées au miroir de Saxe (à propos d'un ms. de la bibliothèque royale de Berlin). — Büdinger. L'origine du 8[e] livre d'Otton de Freising (titre, plan et divisions de l'ouvrage. Rapports d'Otton avec Bernard de Clairvaux, Gerhoh de Reichersberg, Rainald de Dassel, Pierre le Mangeur. Methodius a servi de source à Otton. L'œuvre de celui-ci, quoique reposant en partie sur des falsifications et quoique l'auteur ait changé plusieurs fois de manière de voir dans le cours de son travail, forme un tout artistement composé). = Bd. XCVIII. Hft. 2. 1881. — Conze. Troisième rapport sur les travaux préparatoires pour la publication des bas-reliefs de sarcophages d'origine attique. — Loserth. Les écrits théologiques de l'historien Pierre de Zittau. — Büdinger. Les conceptions de temps et d'espace chez les ancêtres des Indo-Germains (recherches mythologiques, aboutissant à cette conclusion « qu'il y a accord entre une doctrine capitale de la philosophie de Kant et une conception fondamentale de l'esprit indo-germanique qui a trouvé son expression dans l'idée originelle de la destinée et de l'origine des dieux »). — Conze. Sur une représentation de repas funéraire (relief du cabinet des médailles de Paris). — Von Kremer. Les poésies du poète arabe Labyd (remarques intéressantes sur l'histoire de la civilisation et de la religion arabes).

64. — Blætter des Vereines f. Landeskunde von Nieder-Œsterreich. Neue Folge. Jahrg. XIV. N[os] 1-3. 1880. — Poelzl. Les seigneurs de Meissen (généalogie complète et histoire de la famille depuis le XII[e] s. d'après des documents inédits ; suite dans le fasc. 4-9. 1316-1378 et 3 dans le fasc. 10-12. 1365-1406). — Wendrinsky. Les comtes de Plaien-Hardogg (fin). — Id. Poème latin funèbre du XII[e] s. sur les derniers comtes de Pütten. — Kopal. Histoire du faubourg Wæhring à Vienne (très complet ; cette histoire de Wæhring qui commence en 1072 entre dans les plus grands détails, elle donne par exemple la succession des curés depuis 1407, celle des instituteurs, traite de l'administration des finances, etc.). — Schoiber. Documents sur les forgerons du Ramingthal près Steyer (1497, 1573, 1586, 1597, etc. Renseignements intéressants sur la corporation des forgerons, le salaire des compagnons, le prix des objets forgés, etc.). — Kerschbaumer. La forteresse de Kogel à Rappoltenkirchen. — Schoiber. La conquête de la Basse-Autriche par Mathias Corvin, 1482-1490 (suite, avec 27 documents en appendice ; suite dans le fascicule 4-9. Appendices 28-38 ; fin dans le fascicule 10-12. Appendices n[os] 39-65). = Heft 4-9. 1880. Wendrinsky. Les comtes de Rebegau-Pingen (tirent

leur origine de la famille des seigneurs de Perg. Regestes pour servir à l'histoire du château-fort d'Hartenstein (1187-1731. Resp. 1879). — Newald. La chasse dans la Basse-Autriche (exposé complet de la législation de la chasse et de l'administration forestière depuis les plus anciens temps; renseignements sur les parties de chasses des princes autrichiens au moyen âge). — Luschin von Ebengreuth. Les étudiants autrichiens dans les universités d'Italie à l'époque de la renaissance du droit romain (d'après les registres matricules officiels de l'université de Padoue, les registres matricules spéciaux aux étudiants de nationalité germanique à Bologne et à Padoue et d'après des sources autrichiennes. Liste alphabétique des étudiants autrichiens, suite dans le fasc. 10-12, nos 153-334). — Bauer. Introduction d'une histoire de l'organisation de la propriété foncière dans la Basse-Autriche (exposé très approfondi qui tient particulièrement compte du régime féodal et bénéficiaire et de l'histoire de la constitution politique du royaume franc-carolingien). — Schalk. Les attributions du « Spielgrafen » dans la Basse-Autriche au XVe s. (agents d'exécution du grand chambellan en vertu de la juridiction sur les musiciens. Texte de 6 documents). — Puntschert. Dommages causés par la guerre à Retz et dans les environs pendant l'invasion suédoise en 1645 (d'après les archives). — Wendrinsky. Appendice au poème latin sur les comtes de Pütten. = Heft 10-12. Mayer. Les écoles bourgeoises de Saint-Étienne de Vienne (fondées probablement au XIIe s. sous le duc Henri Jasomirgott. Constitution légale, traitement des maitres, programmes, discipline, fêtes scolaires, liste des recteurs, etc. Très intéressant). — Becker. Le château et la famille de Dachenstein dans la Basse-Autriche (leur histoire depuis 1200).

65. — Gesellschaft der Wissenschaften in Prag (Sitzungsberichte). Jahrgang 1880. — Rezek. Souvenirs du grand-maître des chevaliers de la Croix, Georges Pospichal (1661-1680). — Jireček. Relation inédite d'une persécution des Juifs à Prague en 1389 (tirée du ms. d'un contemporain de Cracovie). — Emler. Le nécrologe du couvent des Pénitents à Benatek.

66. — Gesellschaft der Wissenschaften zu Prag (Abhandlungen). Vom Jahre 1879-1880. VI Folge. 10 Bd. 1881. — Goll. Le traité d'Alt-Ranstædt (voy. *Rev. hist.*). — Jireček. Les voies commerciales et l'exploitation des mines en Serbie et en Bosnie au moyen âge (contributions importantes à l'histoire de la domination byzantine en Dalmatie et en Serbie et sur les frontières des pays slaves du sud du XIIIe au XVe s.). — Truhlar. Registrum bonorum Rosenbergicorum anno 1379 compilatum (texte). — Von Hœfler. Correspondance du gouverneur de Castille, Adrien d'Utrecht, avec l'empereur Charles V en 1520 (texte et commentaire de 35 lettres d'un grand intérêt pour l'histoire de la révolution de Castille).

67. — Mittheilungen des Vereins f. Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. 19. N° 4. 1881. — Bachmann. Pour servir à l'his-

toire du soulèvement des bourgeois de Prague en septembre 1483 (d'après un ms. jusqu'ici inconnu du British Museum, qui est certainement l'œuvre d'un témoin oculaire et qui a déjà été utilisé par le chroniqueur thuringien du moyen âge Adamus Ursinus. Cette source nouvelle tient le milieu entre les sources d'esprit utraquiste et d'esprit catholique antérieurement connues et permet de se faire une idée définitive de ce qui s'est passé. Ce ne sont pas les catholiques, mais les utraquistes qui ont organisé le soulèvement, et cela pour s'emparer du gouvernement de la ville ; la populace, dont ils avaient excité le fanatisme, s'est livrée alors aux plus horribles excès contre les Allemands, les juifs et les catholiques. Texte du document). — Loserth. Observations critiques sur q. q. points de l'ancienne histoire de Bohême (1. Le duc Udalric est mort en 1034, le duc Jaromir en 1035. Le duc Bretislaw a commencé en 1038 ses entreprises contre la Pologne). — Gradl. L'hérésie des Wirspergiens à Eger (vers 1466. Cette secte traitait le pape d'antechrist et contenait des éléments révolutionnaires et socialistes importants. Exposé authentique de l'information faite contre son chef, Janko de Wirsperg). — Linke. Histoire de la ville tchèque de Kamnitz au moyen âge (fin. S'attache particulièrement aux questions juridiques et sociales). — Urban. Les joyaux de famille des chevaliers de Plauen (légende du moyen âge). = Comptes-rendus crit. : *Mayer*. Les statuts d'Eger, 1352-1482 (très important). — Codex juris Bohemici IV. 3 (bon).

---

68. — Jahrbuch f. schweizerische Geschichte. Bd. VI. 1881. — H. Zeller-Verdmüller. Histoire de la seigneurie de Griessenberg en Thurgovie. — H. Wartmann. Le couvent de Pfæfers (résumé succinct, mais lumineux, des destinées d'une abbaye dont l'histoire est intimement unie à celle d'une partie du territoire actuel de Saint-Gall). — F. Schiffmann. Sur la première édition du *Sommaire* de Farel (tend à démontrer que cet ouvrage ne peut avoir été publié avant 1534, et que l'édition imprimée cette année-là à Neuchâtel doit, jusqu'à meilleur avis, être considérée comme l'édition princeps). — Chr. Kind. Le régiment de Steiner dans les Grisons, 1620-1621. — P. Schweizer. Louis XIV et les marchands suisses (complète, sur quelques points, l'introduction que M. S. a mise en tête des dépêches de Mouslier). — A. Bernoulli. La chronique perdue de Schwyz (essai de critique conjecturale, destiné à déterminer la date, la provenance et le contenu d'une chronique depuis longtemps perdue, qui paraît avoir été antérieure au traité sur « l'origine des Schwyzois », et peut avoir servi de modèle à l'auteur de la chronique du Livre blanc). — B. de Mandrot. Étude sur les relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses, 2e partie (suite et fin d'un travail qui, sans renfermer beaucoup de faits nouveaux, a le mérite d'avoir très bien exposé l'ensemble des négociations diplomatiques de la France avec les Suisses depuis la

bataille de Saint-Jacques jusqu'à la guerre de Bourgogne et aux démêlés relatifs à la possession de la Franche-Comté).

69. — Quellen zur Schweizergeschichte[1]. Bd. III, 1te Abth. 1881. — F. L. Baumann. Matériaux pour servir à l'histoire du couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse.

70. — Indicateur d'histoire suisse. 1880, nº 5. — E. de Muralt. Documents relatifs à l'histoire du concile de Bâle (relevé assez peu clair de 80 documents originaux conservés dans la bibliothèque publique de Genève, et demeurés jusqu'à ce jour en grande partie inédits. Ces documents avaient déjà fait l'objet d'une notice plus étendue et plus soignée que M. le professeur E. Chastel a présentée, il y a quelques années, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève). — E. Motta. Deux lettres du bourgmestre Jean Waldmann au duc de Milan, 1486-87. — A. Daguet. Lettre du bourgmestre Pierre Faulcon, capitaine des Fribourgeois en Italie, à sa femme Annette, 1512 (envoi des bannières que Faulcon rapportait d'Italie). — Id. Lettre inédite de Glarean à Pierre Faulcon, 1518. — P. Vaucher. Calvin et les Génevois (notes communiquées le 5 août 1880, à Saint-Gall, à la Société générale d'histoire suisse).

71. — Argovia. Jahreschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Argau. Bd. XII, 1881. — Ce volume, d'intérêt tout local, est presque entièrement consacré à différents épisodes de l'histoire de la ville de Zofingen.

72. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XX, 2e livr., 1881. — L. Dufour. Industrie et état social de Genève au XVIIIe siècle, d'après les minutes des notaires (industrie et commerce; Genevois à l'étranger; réfugiés à Genève; condition matérielle des habitants; mœurs et coutumes, etc.). — A. Rilliet. Restitution de l'écrit intitulé : *La guerre et destivrance de Genesve* (livret de circonstance composé et publié en 1536 pour célébrer, au point de vue du parti vainqueur, les événements qui avaient amené l'émancipation politique et religieuse de Genève. L'ouvrage, depuis longtemps disparu, avait été déjà réimprimé en 1863 d'après une copie fautive de Zurich. M. Rilliet, qui en donne aujourd'hui une édition plus complète et plus correcte, d'après une copie genevoise de 1754, démontre d'une façon péremptoire qu'il doit avoir été composé par une ancienne abbesse de Tournay, nommée Marie Dentière, et devenue, après des aventures assez obscures, la femme d'Antoine Froment. La Réformation genevoise aura donc eu cette singulière fortune d'avoir pour témoins et pour historiens deux bonnes

1. C'est par une erreur d'impression que, dans un précédent numéro, on a marqué du chiffre III le tome IV des *Quellen* qui renferme les dépêches de Moulier. Ce tome IV a, comme on le voit, paru avant le tome III.

langues et deux bonnes plumes, deux religieuses qui représentent, par un piquant contraste, les principes contraires engagés dans la lutte : Marie Dentière et Jeanne de Jussie). — F. Decrue. Le complot des fugitifs en 1563 (épisode fort curieux et jusqu'à présent très peu connu de l'histoire de Genève durant les années qui suivirent la catastrophe des Libertins. Les principaux personnages qu'on y voit figurer appartenaient, en effet, au parti vaincu en 1555. Leur pensée constante, leur unique dessein était de rentrer un jour dans la ville. Réfugiés sur les terres de Berne, ils espérèrent d'abord que la puissante république les aiderait à exécuter leurs projets ; puis, quand il fut question de rendre au duc de Savoie les bailliages où ils demeuraient, ils se tournèrent vers Emmanuel-Philibert, et tramèrent avec le gouverneur de Chambéry le complot, bientôt trahi, qui coûta la tête à cinq ou six de leurs complices. C'est par une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne Chantonay, en date du 27 janvier 1564, que M. D. a été mis sur la trace de l'affaire, et il a recueilli dans les archives de Genève des renseignements qui lui ont fourni le moyen de la suivre jusque dans ses dernières ramifications).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — On annonce la mort de l'abbé Jean-François André, né à Ménerbes (Vaucluse). Esprit confus et passionné, il était instruit et chercheur et il y a plus d'une chose à prendre dans ses ouvrages historiques : *Histoire de la Révolution avignonaise ; Histoire de la Monarchie pontificale au* XIV^e^ *siècle; Histoire du gouvernement des recteurs pontificaux dans le Comtat Venaissin ; Notes sur l'Histoire, la Statistique, la Féodalité, le Clergé, etc., etc.*, dans le département de Vaucluse de 1600 à 1789. Il a réédité la *Discipline* de Thomassin (1864-1867), 7 v. in-8°.

— M. Ph. Perraud, professeur de rhétorique au lycée de Lons-le-Saulnier, mort le 30 juin dernier, avait publié divers travaux historiques estimés sur la Franche-Comté, entr'autres : *Lacuzon* (1866), les États Généraux et Parlement en 1668 (1878). Il laisse inachevées deux thèses, sur Guillaume de Saint-Amour et sur Girardot de Beauchemin.

— On annonce la mort de M. J. Guadet, neveu du girondin. M. Guadet avait publié une histoire, ou plutôt une apologie des Girondins.

— On annonce aussi la mort d'un de nos meilleurs érudits de province. M. A. Floquet, auteur d'une remarquable *Histoire du Parlement de Normandie*, en 7 vol. in-8° (1840). M. Floquet, décédé à l'âge de 84 ans, était le doyen des correspondants de l'Institut (Acad. des Inscr.).

— M. Peigné-Delacourt est décédé à Guise, le 14 juin dernier, à l'âge de 86 ans. Grand industriel, il était en même temps archéologue et historien ; ses nombreux mémoires, publiés dans les recueils de diverses sociétés savantes, se rapportent pour la plupart à l'histoire de la Picardie. Il avait acheté les ruines de l'abbaye d'Ourscamp où il installa une importante manufacture tout en conservant tout ce qui pouvait offrir quelque intérêt archéologique ; il publia ensuite le cartulaire de l'abbaye (1865, vol. III des *Documents inédits*, publiés par la *Société des Antiquaires de Picardie*) et l'Histoire de l'abbaye (Amiens, 1876). M. le comte de Marsy a publié une bibliographie, qu'il estime à peu près complète, des nombreux écrits de M. Peigné-Delacourt (*Polybiblion*, livr. d'août 1881, p. 171).

— Le 30 août dernier est mort M. de Valroger, professeur d'histoire du droit à la Faculté de droit de Paris. Il a publié en 1867 un livre médiocre sur les anciennes législations germaniques intitulé : *Les Barbares et leurs lois*, et en 1879 un livre remarquable : *Les Celtes et la Gaule celtique*.

— M. Tamizey de Larroque a consacré dans le *Bulletin du bibliophile* (mars-avril 1881) quelques pages émues à la vie littéraire de M. Paulin Paris. Il a fait ressortir les services rendus par l'infatigable érudit à l'histoire et à l'histoire littéraire.

— Un hommage du même genre a été rendu par M. Pingaud, dans une séance de la Société d'émulation du Doubs, à M. Louis Vulliemin, l'éminent historien suisse (Besançon, Dedidier, 25 p. in-8°).

— La Société académique de l'Aube met au concours pour 1883 un prix de 300 fr. pour la meilleure histoire d'une commune rurale du département. Un prix d'égale valeur sera attribué par elle, en 1886, à la meilleure histoire des corporations industrielles de la ville de Troyes ou de l'une des plus importantes de ces corporations.

— Le mois de septembre a vu trois congrès qui intéressent les études historiques à divers titres : le congrès de géographie à Venise, le congrès des orientalistes à Berlin et le congrès des Américanistes à Madrid.

— La Société d'émulation de Cambrai a mis au concours, pour le 1er juin 1882, « les Origines du protestantisme dans le Cambrésis. »

— L'*Académie des sciences morales et politiques* a mis ou remis au concours les sujets suivants : Histoire de l'enseignement du droit avant 1789 ; prix de 1,500 fr. (31 dec. 1882). — Histoire des céréales en France avant et depuis 1789 ; prix de 1,500 fr. (31 mai 1882). — Les origines et les caractères de la chevalerie ; sujet remis au concours ; prix 1,500 fr. (31 déc. 1881). — L'origine et la nature du pouvoir royal à l'avènement de Hugues Capet ; exposer l'histoire de ce pouvoir sous les 6 premiers Capétiens, et notamment sous Louis VI et sous Louis VII ; prix 1500 fr. (31 déc. 1881). — Histoire des établissements de charité avant et depuis 1789, en France ; prix de 5,000 fr. (31 oct. 1882). — Examen critique et systèmes compris sous le nom général de philosophie de l'histoire ; prix de 2,500 fr. (1er juillet 1882). — Les grandes compagnies de commerce depuis le xvie siècle ; prix 2,500 fr. (31 déc. 1883). — De l'origine de la pairie en France, ses développements, ses transformations et ses attributions successives, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789 ; prix de 2,500 fr. (31 déc. 1881). (Voir pour le programme détaillé de chacun de ces prix le *Compte rendu* de l'Académie, livr. de juillet-août 1881.)

— Nous allons avoir une série de publications de mémoires. On va publier à Londres les *Mémoires de Barras*. M. Jung va nous donner une édition complète des *Mémoires de Lucien Bonaparte*, d'après le manuscrit original conservé aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Il est vrai que nous attendons toujours en vain les mémoires de Pasquier et ceux de Talleyrand. Ceux-ci ne paraîtront en tout cas pas avant 1888.

— Le fascicule 21e de la *Bibliothèque des Ecoles d'Athènes* contient deux

excellentes *Etudes d'épigraphie juridique* par M. E. Cuq (Thorin). Ces études sont consacrées à démontrer que l'*Examinator per Italiam* était un inspecteur des finances analogue au *discussor* et que le *Magister sacrarum cognitionum* était un commissaire-enquêteur.

— M. E. Detourbet vient de faire paraître sous le titre *La Procédure criminelle au* XVII^e^ *siècle* (Rousseau, 220 p. in 8°) une histoire de l'ordonnance criminelle de 1670. Cette ordonnance n'était en effet qu'une ordonnance de procédure. Les efforts de l'ancien régime pour unifier la législation ne sont pas même arrivés à unifier la procédure.

— M. Van den Berg vient de donner une nouvelle édition de sa *Petite histoire ancienne des peuples de l'Orient* (Hachette). Il l'a mise au courant des plus récentes découvertes, y a ajouté l'histoire des Israélites et celle des peuples de l'Inde. Nous ne saurions trop recommander ce petit volume, utile non seulement pour la jeunesse des écoles, mais aussi pour les gens du monde. On n'y trouve pas seulement un excellent résumé de l'histoire de l'Orient, mais en le lisant on apprend à connaître le mouvement et l'état précis des études orientales dans notre siècle.

— M. Edgard Zévort a donné à la petite collection historique de Lemerre deux volumes d'*Histoire des temps modernes*, depuis le milieu du XV^e^ siècle jusqu'à nos jours. Ils font suite à l'*Histoire du moyen âge* de Pierre Gosset. Si condensé qu'il soit, cet abrégé ne manque pas de mouvement.

— Le *Précis d'histoire des temps modernes,* 1453-1880, par M. G. Dhombres (G. Baillière), destiné aux candidats de Saint-Cyr, est remarquable par sa clarté et la bonne ordonnance des matières. Il est impossible de dire plus en moins de mots. Nous le recommandons comme *memento* à tous ceux qui doivent repasser en peu de temps les matières historiques.

— M. H. D. de Grammont vient de publier avec des notes excellentes la traduction de l'*Histoire des rois d'Alger*, par Fray Diego de Haedo, abbé de Fromesta (Alger, Jourdan, 222 p. in 8°), portion principale de la *Topografia e historia general de Alger*, publiée à Valladolid en 1612. Haedo habita Alger de 1578 à 1581, et bien que son histoire, qui commence avec Aroudj Barberousse au début du XVI^e^ siècle, s'étende jusqu'à 1596, elle n'a le caractère d'une histoire suivie que jusqu'à 1581.

— Il vient de paraître, à Paris, chez Bray et Retaux, un volume in-folio comprenant une *Généalogie des Bourbons de France, d'Espagne, de Naples et de Parme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, une histoire des fiefs qui ont donné leur nom aux différentes branches de la maison de Bourbon et aux grandes familles nobiliaires de France et enfin des tableaux synoptiques et chronologiques indiquant la généalogie des Bourbons, par Henri Lehec, docteur en médecine de la Faculté de médecine de Paris, ex-interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'ana-

tomie, lauréat des écoles de médecine, médecin inspecteur de la Société protectrice de l'enfance. Il ne faudrait pas demander à M. L. une grande exactitude dans les notices historiques ; elles ne sont pas composées sur les sources, loin de là ; l'auteur croit encore à la fondation de la ville de Dreux par Drigus, roi des Gaulois, à la généalogie des Saint-Simon, descendant des anciens ducs de Vermandois et de Pépin, roi d'Italie ; toutefois, en ayant soin de ne leur accorder qu'une médiocre confiance, les tableaux généalogiques de la fin du volume pourront rendre quelques services, surtout pour la période moderne.

— M. Delaville Le Roulx vient d'introduire en France, et nous l'en félicitons, le gracieux usage italien qui admet parmi les cadeaux de noces des opuscules érudits ou des documents inédits imprimés avec luxe et accompagnés d'une dédicace. A l'occasion des noces de M. G. Olive et de Mlle Marguerite Cavasse, il a composé une très agréable notice sur les *Portraits du fusilier Jean Theurel,* né en 1679, entré au régiment de Touraine en 1716, retraité en 1792 et mort en 1807, qui faisait à pied à 88 ans les étapes de son régiment. M. Decombe lui avait déjà consacré une notice dans le t. XIV des Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

— MM. L. Audiat et H. Valleau ont fait paraître chez Baur une jolie plaquette intitulée : *Un paquet de lettres* (1076-1672), *Henri IV, Henri de Condé, Comte de Soissons, Maréchal d'Albret, Turenne, Duc de Bouillon, Madame de Maintenon, Ninon de Lenclos.* Cet agréable recueil comprend 22 lettres.

— M. P. Bonassieux a consacré une bonne monographie au *Château de Clagny et Madame de Montespan* (Picard, 195 p. in-12). Elle est tirée presque tout entière des documents des Archives Nationales, des Archives de Seine-et-Oise et de la Bibliothèque Nationale, et des titres appartenant à M. Gauthier, le créateur du quartier actuel de Clagny. Le domaine de Clagny avait appartenu aux Lescot et M. B. en prend occasion pour ajouter quelques détails nouveaux aux renseignements peu nombreux que nous possédons sur Pierre Lescot, l'architecte du Louvre. La seconde partie du volume consacrée à la construction du château pour Mme de Montespan est un chapitre nouveau, pourtant semblable à tant d'autres, des amours et des prodigalités de Louis XIV. Cédé par le comte d'Eu, petit-fils de la Montespan, à Louis XV, le château fut démoli en 1769 ; on y construisit un couvent et on morcela le reste. Clagny est aujourd'hui un quartier de Versailles, et le couvent est devenu le lycée.

— La *Collection de pièces rares relatives à l'histoire de Lille* (Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq) vient de s'enrichir des listes des gouverneurs de Lille du xme au xviiie s. et des intendants de Flandre au xviie et au xviiie siècle (47 p. in-12), réimprimées d'après le *Renouvellement de la loi de la ville de Lille.*

— M. E. Frain publie une série de documents fort intéressants sous

le titre de *Mœurs et Coutumes des familles bretonnes avant* 1789. Ce sont des pièces tirées d'archives domestiques et qui viennent corroborer les conclusions de M. de Ribbe dans ses études sur les livres de Raison. Elles font aimer et estimer nos pères. Le 2e fascicule de cette collection est consacré aux familles des ligueurs de Livré, Nocé, Ozé, en grande partie d'après les archivistes des Beziel (Rennes, Plichon, 182 p. petit in-4°).

— Les compagnies de tir ont eu et ont encore une grande importance au point de vue de l'éducation militaire du pays. Aussi lira-t-on avec grand intérêt la piquante et érudite *Etude* consacrée par M. Gaston Lavallay aux *Compagnies du Papeguay* principalement à Caen (Dentu, 212 p., in-12) du XVIe au XVIIIe siècle.

— M. A. Laveix vient de consacrer une étude superficielle et confuse, mais où se trouvent quelques documents inédits, à la *Sénéchaussée de Ventadour. Revue historique des hauts plateaux corréziens.* (Brives, Roche, 100 p. in-12.) Nous n'avons au contraire que des éloges à donner à l'étude de M. l'abbé Ledru sur les *Seigneurs de la Roche-Coisnon* (Mamers, Fleury et Dangin, 92 p. in-8°) tirée de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

— M. de Rochas d'Aiglun a réuni en volume l'intéressante étude d'histoire militaire qu'il a publiée dans le *Spectateur militaire* sur les *Vallées vaudoises* (Direction du *Spectateur militaire,* 328 p. in 8°). Toute la partie relative aux guerres de Louis XIV est un travail original, riche en documents inédits. La topographie des vallées est le résultat d'une longue exploration personnelle et est illustrée d'une excellente carte.

— Nous devons au docteur A. Corlieu une petite *Histoire de Charly-sur-Marne* (Champion, 296 p. in-8°) puisée aux bonnes sources, c'est-à-dire aux documents d'archives. On y voit tout le développement de cette commune depuis ses origines jusqu'à nos jours. On y trouvera en particulier des détails économiques intéressants sur le registre de la taille et des impositions en 1788. M. Corlieu aurait dû mettre en regard le montant des impositions actuelles. Le volume se termine par la liste des souscripteurs à ce volume de M. C., presque tous habitants de Charly. Nous félicitons les membres de cette petite commune d'avoir compris le vif intérêt qui s'attache à une œuvre de ce genre.

— Sous le titre d'*Histoire populaire de Troyes et du département de l'Aube* (Troyes, L. Lacroix, 1881, in-8° de 482 p.), M. Gustave Carré, professeur d'histoire au Lycée de Troyes, a résumé d'une manière claire et agréable les nombreux travaux d'érudition qui sont relatifs au passé de cette ville et de la région dont elle est le centre. Laissant de côté les détails arides et les nomenclatures techniques, il nous présente sur les événements, les institutions, les mœurs, l'état des arts et des lettres, une série de tableaux bien composés, où ne manquent ni le mouvement ni la couleur. Il nous montre ainsi successivement, comme nous l'indi-

quent les titres de ses principales divisions : 1° les origines de la Champagne troyenne ; 2° les comtes de Champagne ; 3° les Anglais en Champagne ; 4° Troyes au bon vieux temps (il serait plus précis de dire au moyen âge) ; 5° le seizième siècle ; 6° la ruine des libertés municipales ; 7° les derniers jours de l'ancien régime. M. Carré explique son titre d'*Histoire de Troyes et du département de l'Aube*, en promettant de nous donner un second volume qui s'étendra de 1789 à nos jours ; il ne sera pas moins utile que celui dont nous parlons. Les travaux de vulgarisation de ce genre ne sauraient être trop encouragés ; car ils font connaître les résultats des recherches des érudits à un public qui les ignore d'ordinaire.

— L'*Annuaire de l'Aube*, qui est parvenu à sa 55° année, contient une partie historique publiée sous la direction de la Société académique de l'Aube. Nous pouvons citer, parmi les notices que renferme l'*Annuaire de* 1881, un travail sur la *Maladrerie de Resnay-l'Hôpital, d'après des documents inédits*, par M. Etienne Georges ; une notice sur le *Portrait de Georges de Vaudrey, marquis de St-Phal*, par M. Roderot, archiviste-adjoint du département, et une piquante étude sur un empirique de village du siècle dernier, *Pierre Richard dit le Saint de Savières*, rédigée par MM. Emile et Ernest Choullier, d'après une enquête administrative dont les pièces sont conservées aux archives de l'Aube. Mentionnons aussi une notice de M. Emile Pillot sur les *Polissoires mégalithiques du département de l'Aube*, dont quatre spécimens remarquables ont été transportés et sont exposés au musée de Troyes. Le *Château de Beaufort*, de M. L. Pigeotte, dont nous parlons ailleurs, a été inséré dans cet *Annuaire* qui contient, comme chaque année, quatre lithographies sur des sujets d'archéologie, d'architecture ou d'histoire locales.

— M. Léon Pigeotte a publié un savant et intéressant travail sur les *Anciens seigneurs de Beaufort, aujourd'hui Montmorency* (Aube), in-8° de 32 pages. La seigneurie de Beaufort a eu cette singulière fortune d'appartenir successivement à une comtesse de Champagne, à la maison royale de Lancastre d'Angleterre, à la couronne de France, à Gaston de Foix, à Gabrielle d'Estrées et à son fils le duc de Beaufort. Elle a non seulement donné son nom à ce personnage, qui joua un rôle dans la Fronde, mais à une branche de la grande famille anglaise des Somerset, dont le chef porte encore de nos jours le titre de duc de Beaufort. En 1688, la terre de Beaufort fut vendue par le duc de Vendôme à un Montmorency-Luxembourg, qui lui donna son nom. M. L. Pigeotte a établi avec beaucoup de sagacité et d'érudition les nombreuses transmissions dont la propriété de la seigneurie de Beaufort a été l'objet.

— Notre collaborateur M. Xavier Mossmann, archiviste de Colmar, vient de commencer l'impression d'un cartulaire de Mulhouse, auquel il travaille depuis de longues années. Nous recevons en même temps de lui une étude, tirée des documents des Archives du Vatican, sur *Un échec de Henri IV en Alsace*.

— Le tome V de l'*Histoire de France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours* (Furne) par M. H. Martin s'étend du 13 mars 1831 à novembre 1849. On y retrouve les mêmes qualités de clarté et d'impartialité que nous avons signalées dans les précédents volumes. Remarquons qu'à la page 353, le fameux 16e bulletin du 15 avril est qualifié d'article émané des clubs. Nous savons aujourd'hui qu'il était tout entier de la main de G. Sand. (Cf. *Nouvelle Revue* du 1er octobre, p. 460.)

Allemagne. — Le 14 septembre est mort à Bamberg le feld-maréchal lieutenant baron Auguste Jochmus de Cotignola, ministre de la guerre de l'empire d'Allemagne en 1848. Né en 1808 à Hambourg, il fit la guerre d'Espagne en 1835-37 et la guerre turco-égyptienne en 1840. Il a laissé 20,800 gulden pour la publication de ses œuvres ms. qui sont très étendues et désigné comme éditeur le professeur et bibliothécaire Thomas de Munich.

— Le 16 juillet est mort, à Giessen, le professeur Wilhelm Wiegand. Ce savant actif et fécond s'est occupé surtout de la vie et des écrits de Platon, mais aussi d'histoire. Il laisse une histoire inachevée des évêques de Worms, une biographie d'Eudoxie, femme de l'empereur Théodose II, etc.

— Théodore Bergk, né en 1812, professeur à l'Université de Marbourg, l'un des philologues et des antiquaires les plus distingués de l'Allemagne, est mort à Ragatz, le 20 juillet. Son histoire de la littérature grecque reste inachevée.

— Le 3 août, est mort à Munich le professeur Richard Raby. Anglais d'origine, il était établi à Munich depuis 40 ans. Son seul ouvrage important est la *Vie du pape Adrien IV* (Pope Adrian IV. London 1849).

— Le 12 août est mort à Francfort-sur-le-Main, à l'âge de 53 ans, le Dr C. A. Fr. Pertz, ancien conservateur de la bibliothèque de l'Université de Greifswald. Il était fils de l'éditeur des Monumenta Germaniae historica et a publié notamment le 1er volume des Diplomata qui a dû être publié de nouveau à cause des nombreuses imperfections de la première édition.

— Le 11 août est mort à Schwerin, à l'âge de 80 ans, l'archiviste Dr Wilh. Gottl. Beyer, de qui on a plusieurs travaux sur l'histoire du Mecklenbourg.

— Le 2 septembre est mort à Berlin, à l'âge de 72 ans, le Dr C. Edouard Geppert, professeur à l'Université de cette ville, universellement connu par ses travaux sur le théâtre antique.

— C. Gooss, érudit et archéologue, professeur de gymnase, est mort à Schæssbourg, en Transylvanie, à l'âge de 37 ans.

— Le programme du Gymnase de Strasbourg pour 1881-82 contient une très curieuse étude de M. B. Jundt sur les représentations dramatiques qui furent données au Gymnase, par les élèves, au xvie et au

XVII[e] siècle. *Die Dramatischen Aufführungen im Gymnasium zur Strassburg* (Strasbourg, Schmidt, 68 p. in-4°).

— La bibliothèque américaine, fondée à Stuttgart, a été ouverte au public le 4 juillet. Cet établissement, destiné à répandre la connaissance de l'histoire et de l'organisation des États-Unis, doit renfermer toutes les publications relatives à ce sujet. Il doit son existence au patriotisme de citoyens américains.

— Le Dr KALTENBRUNNER, privat-docent à Graz, a été nommé professeur de sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université d'Innsbrück.

— M. Bernhard STADE a entrepris, au commencement de cette année, la publication d'une *Zeitschrift fur alttestamentliche Wissenschaft* (Giessen, Ricker).

— La bibliothèque royale de Dresde prépare chez B. G. Teubner, à Leipzig, la publication du catalogue de ses mss.

— M. Gast. GILBERT, dont nous avons déjà mentionné plusieurs ouvrages d'histoire grecque, prépare, sous le titre de *Hondbuch der griechischen Staatsalterthümer*, un manuel des anciennes institutions de la Grèce.

— La librairie Teubner, de Strasbourg, annonce la publication prochaine d'une *Politische Correspondenz Strassburgs in der Reformations-Zeit.*

— On prépare un nouveau catalogue, entièrement remanié, des mss. conservés à la bibliothèque royale de Dresde ; l'impression est commencée (Voy. Rev. crit. 1881, n° 34).

— M. L. KELLER, auteur d'une *Geschichte der Wiedertaüfer und ihres Reiches zu Münster*, parue cette année à Münster (Coppenrath), prépare un nouvel ouvrage intitulé *Die Gegenreformation in Westfalen.*

— La célèbre collection allemande des histoires d'États de l'Europe (Gotha, à Liepzig) va s'augmenter des ouvrages suivants : *Geschichte Preussens*, par M. RIEMANN ; *Geschichte Würtembergs*, par M. STAELIN ; enfin, M. BOSCH va publier le second volume de sa *Geschichte des Kirchenstaats.*

— Rud. BUDDENSIEG, de Dresde, se propose de publier pour la première fois les écrits polémiques latins de Jean Wiclef. Ceux qu'il a découverts à Vienne et à Bautzen montrent Wiclef au plus fort de sa lutte contre la curie et appartiennent à la période de 1379-1382.

— La Société historique de la Prusse occidentale a publié un cartulaire de Pomérélie (1re partie, Danzig, 1881, in-4°).

— A. BERNSTEIN, qui a publié, il n'y a pas longtemps, une histoire de la réaction en Prusse, prépare une histoire de la révolution et de la réaction embrassant les années 1848-1850.

— H. V. SYBEL prépare une seconde édition refondue de son ouvrage sur l'origine de la royauté germanique.

— La première livraison de la nouvelle édition de *Regista Pontificum Romanorum*, de Jaffé, refondue par W. Wattenbach, vient de paraître chez Veit, à Leipzig.

Angleterre. — M. Samuel Sharpe, auteur fécond d'ouvrages sur l'histoire des Égyptiens et des Juifs, est décédé en juillet dernier à l'âge de 82 ans. Ses principaux livres sont : *Early history of Egypt* (1836) ; *The history of Egypt from the earliest times till the conquest by the Arabs* (1846, 5e édit. en 1870) ; *The Chronology and geography of ancient Egypt* (1849) ; *The Chronology of the Bible* (1868) ; *History of the Hebrew nation and literature* (1869 ; 2e édit. 1872). Tous ces ouvrages se distinguent par une critique assez étroite et surtout fort mal informée. L'auteur n'était nullement au courant des travaux publiés à l'étranger, et surtout en Allemagne.

— Peu après M. Sharpe, l'Angleterre perdait un autre de ses historiens, M. John H. Burton, décédé le 10 août dernier à l'âge de 72 ans. Il débuta dans la carrière des lettres, par de nombreux articles d'histoire et surtout d'économie politique, dans l'*Edinburgh Review* ; ses premiers ouvrages : *The life and correspondance of D. Hume* (1846) ; *Lives of Simon lord Lovat and Duncan Forbes of Culloden*, eurent un grand succès et le décidèrent à se dévouer plus exclusivement à l'histoire. Il fit, en effet, bientôt paraître deux volumes d'une *History of Scotland*, de 1688 à 1748, qu'il compléta plus tard (1867 et 1870), en publiant sept nouveaux volumes relatifs à l'histoire d'Ecosse avant 1688. (Une seconde édition de l'ouvrage entier en 8 vol. parut en 1873.) C'est son ouvrage capital, et qui sans doute restera longtemps sans rival. Il fut moins heureux avec sa dernière production, l'*History of Queen Anne* (1880).

— Un orientaliste de mérite, M. Dowsson, vient de mourir à l'âge de 61 ans ; il était professeur d'hindoustani au Staff College, Sandhurst ; à côté d'études purement grammaticales, il avait publié une *History of India as told by its own historians*, d'après les papiers de Sir H. M. Elliot et un *Classical dictionary of hindu mythology and religion, geography, history and literature* (1879).

— M. P. Ewald, du Public record Office (Londres), va produire en volume les articles d'histoire qu'il a fait paraître dans diverses revues, sous le titre de *Stories from the state papers* (Chatto et Windus).

— M. Thompson Watkin vient de terminer un grand ouvrage sur les antiquités romaines dans le comté de Lancastre composé sur le plan du *Lapidarium septentrionale* publié par la Société des Antiquaires de Newcastle.

— La librairie Rivington annonce les ouvrages suivants : *Ecclesia anglicana, a history of the Church of Christ in England*, par le Révér. Jennings : *The Beginning of the Christian Church*, par le Rév. Simcox ; le second volume de la *History of the Reformation*, 1547-1662, par le Rév. Blunt.

— Le Rév. Fr. KNOX a sous presse un volume de *Letters and memorials of Cardinal Allen*, 1567-1612, important pour l'histoire d'Elisabeth; il sera publié à petit nombre et par souscription chez D. Nutt.

— La *Hakluyt Society* consacrée, comme on sait, à l'histoire des voyages et de la géographie, vient de mettre en distribution deux nouveaux volumes : *The narrative of the Portuguese embassy to Abyssinia by father Fr. Alvarez* (1520-27), traduits du portugais et publiés par lord STANLEY, d'Alderley ; et *The voyages of William Baffin* (1612-22), publié par M. Clements R. MARKHAM ; la préface de M. Markham est des plus intéressantes pour l'histoire de ces riches marchands qui patronnèrent avec tant de magnificence les voyages de découvertes à l'époque d'Elisabeth. — M. E. Maunde THOMSON prépare pour la même société la publication du journal de Richard Cocks, résident anglais au Japon sous le règne de Jacques Ier.

— M. WARNER vient de publier avec beaucoup de zèle et de soin le catalogue des mss. et documents du collège de God's Gift fondé au XVIe siècle, par Alleyn, à Dulwich (Longmans). Il intéresse surtout l'histoire de l'art.

— La quatrième et dernière partie des *National mss. of Ireland* va bientôt paraitre ; elle se rapporte à la période de Henri VIII à Georges Ier.

— On vient aussi de mettre sous presse le second volume de fac-similés des mss. anglo-saxons; il contiendra la reproduction d'environ soixante chartes empruntées aux collections de Wells, Exeter et Westminster.

— Le 42e *Annual report of the Deputy keeper of the public Records* contient la suite du *Calendar of Exchequer depositions* pour le règne de Georges II, par M. D. HUNT ; la fin du *Calendar of norman rolls* pour le règne de Henri V ; à ce dernier, M. EWALD a mis en appendice un très utile glossaire de mots français tombés en désuétude ; le début d'un *Calendar of the patent rolls* d'Edouard Ier, par M. HADYON, et une liste des lieutenants de comtés pour le règne de Jacques II. Nous avons déjà à plusieurs reprises appelé l'attention sur cet excellent recueil encore trop peu connu chez nous.

— Le 13e *Report of the Deputy-keeper of the public records in Ireland* contient l'analyse des *fiant* d'Elisabeth (suite 1576-83) ; ils donnent toute sorte de détails sur la condition des personnes et de la propriété, le prix des denrées, les troubles politiques, etc.

— Le 8e Rapport de la *Royal commission of historical mss.*, qui vient de paraitre, contient d'importantes notices sur de nombreuses collections d'Angleterre et d'Ecosse ; notons celles de la Chambre des lords, du duc de Marlborough, des comtes de Jersey et de Portsmouth, etc. (Voy. *The Athenaeum*, 3 sept. 1881).

— M. Edw. A. FREEMAN, l'auteur de la *Norman Conquest*, a sous presse un nouvel ouvrage sur le règne de Guillaume le Roux.

— M. ROBERTS vient de publier dans les *Rolls series* le 3e vol. du *Calendar of home office papers of the reign of George III*, 1770-1772.

— Nous donnions, dans notre dernier numéro, des détails sur l'état des catalogues de la Bodléienne (Oxford); l'*Academy* (27 août) nous en fournit d'intéressants sur ceux du département des médailles au British Museum. Pour la série grecque, cinq ont déjà paru ; le sixième (les Ptolémées) est sous presse ; il est l'œuvre, ainsi que la plupart des précédents, de M. Poole, conservateur du département; le septième et le huitième, sur la Thessalie et la Béotie, sont en préparation. Le catalogue des médailles orientales, par M. Stanley Lane-Poole, comprend déjà 6 volumes parus ; le septième (Boukhara, de Tamerlan à l'époque actuelle) est sous presse ; le huitième (Turquie) est en préparation. Pour la série romaine, un vol. sur les médailles, par M. Grueber, a déjà paru. La collection du moyen âge n'a pas encore été entamée. La série chinoise demandera trois volumes que prépare M. Terrien de la Couperie. En outre, trois guides ornés de gravures ont été publiés, dont deux récemment, l'un par M. Grueber, pour les médailles anglaises d'Edouard VI à la bataille de Waterloo ; l'autre par M. G. Kedry, pour les médailles italiennes du xv^e^ et du xvi^e^ siècle. Il est bon d'ajouter que, lorsqu'il y a onze ans M. Poole prit la direction de ce département, aucun de ces guides ou catalogues n'existait encore.

Belgique. — La Belgique vient de perdre un de ses meilleurs écrivains, qui était en même temps un érudit, M. Gens, à qui on doit une *Histoire du comté de Flandre,* une *Histoire de la ville d'Anvers*, etc.

— L'*Académie royale de Belgique* (classe des lettres) a mis au concours pour 1883 les sujets suivants : Quelle influence politique la France essaya-t-elle d'exercer dans le pays de Liège, depuis Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ; quelle fut, pendant la même période, l'attitude des souverains des Pays-Bas? (1,000 fr.). — Faire le tableau des institutions politiques et civiles en Belgique sous la dynastie mérovingienne (1,000 fr.). — Faire l'histoire de l'Assemblée connue sous le nom d'Assemblée des Echevins de Flandre, depuis son origine jusqu'à la constitution des « Etats et quatre membres de la Flandre » (800 fr.). Terme utile, 1^er^ févr. 1883.

— M. Gachard vient de publier le 3^e^ volume de la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II ;* il comprend une série de lettres et de documents qui vont de juillet 1563 à février 1565.

— M. Remery Barth vient de consacrer quatre volumes in-4° à l'*Histoire de la ville de Menin*, dont l'affranchissement date de 1087.

— M. A. Hock a publié à Liège : *Liège au* xv^e^ *siècle,* avec de belles gravures.

— La librairie Fr. D. Olivier, de Bruxelles, met en vente le 1^er^ tome du *Wapenboeck* ou *Armorial de Gelre*, héraut d'armes, de 1334-1370, publié en 4 volumes in-4° par V. Boutron. Tirage à 60 exemplaires. Prix : 2,000 fr.

— **Espagne.** — On annonce que le P. Fidel Fritz a trouvé aux Archives de Séville des lettres inédites de Ferdinand et d'Isabelle.

Etats-Unis. — M. John A. Enander, éditeur du *Gamla och Nya Hemlandet*, vient de publier, en suédois, une histoire des Etats-Unis en 4 volumes; cette histoire s'adresse aux nombreux Suédois répandus dans le nord-ouest des États-Unis; une histoire de l'Amérique, en trois volumes, avait déjà été publiée, il y a quelques années (1877), dans le *Skandinaven*, le plus important des journaux norwégiens aux États-Unis (Voy. *The Nation*, 25 août 1881).

— On annonce l'apparition prochaine des livres suivants : *The centennial history of the american episcopal church*, p. W. Stevens Perry (2 vol. in-4° illustrés) ; les deux derniers volumes de *Memorial history of Boston* ; une *Memorial history of the county of Hartford*. 1631-1881, par J. Hammond Trumbull (2 vol. in-4°); le commentaire latin de Benvenuto da Imola sur Dante, sous les auspices de la *Dante Society* de Cambridge, Mass. (New-York, Osgood); *The history of Spain* par A. Harrison (ib. Lothrop); *The Yorktown campaign*. L. P. Johnston (ibid. Harper).

— M. E. A. Washburne vient de publier (Jansen et Mac Clury, à Chicago) un important ouvrage intitulé : *Governor Edward Coles and the Slavery Struggle of* 1823-24.

— La maison Appleton, de New-York, annonce la prochaine apparition de *The history of the formation of the constitution of the United States*, en 2 vol. par M. G. Bancroft, et le second vol. de la *Financial history of the United States*, par M. Alf. S. Bolles.

Italia. — MM. A. Mele et É. Abeniacar publient, à Naples, depuis le 31 mars 1881, une Revue illustrée d'archéologie et d'art intitulée *Pompéi*.

— M. H. Ferrero vient de faire paraitre à part les charmantes et intéressantes *Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à sa sœur Christine, duchesse de Savoie* (Turin, Bocca, 141 p. in-8°), qu'il avait publiées dans les *Miscellanea di Storia Italiana*. M. Ferrero nous a bien voulu communiquer quelques lettres inédites de Marguerite de France, tirées des Archives de Turin. Nous les publierons prochainement.

— M. P. Vigo va faire paraitre un joli volume intitulé *La Festa dell' Assunta di Pisa nel secolo* XIV, d'après des documents inédits (Pise, R. Vigo).

— M. L. Banchi a publié chez Lazzeri, à Sienne, *L'Arte della Sete in Siena nei secoli* XV *e* XVI. Statuti e documenti. Le statut est de 1513, les documents commencent à 1439. M. B. retrace dans sa préface l'histoire des origines de l'industrie de la soie à Sienne. Elle y a été introduite plus tard que dans les autres villes italiennes et elle eut à triompher des obstacles que soulevaient les artisans de la soie à Flo-

rence. Un curieux document de 1461 nous apprend que dans cette année commença, à Sienne, la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie. A Florence la même culture ne commença que sous Charles VIII.

— M. Isidoro del Lungo vient de publier (Florence, Le Monnier) un discours sur l'exil de Dante, prononcé le 27 janvier 1881 au Cercle philologique de Florence. La forme élégante et éloquente de ce travail n'en diminue en rien la valeur scientifique. Tout ce qui concerne l'exil de Dante y est traité d'une manière complète et définitive et nous y trouvons la preuve que la biographie du grand poète est, sur plus d'un point, à refaire. Le discours est suivi de 18 documents en partie inédits et tous d'une importance capitale.

— Les Archives d'État de Florence ont acquis, en 1880, la plus ancienne carte nautique connue. Elle date de 1311 et est l'œuvre du génois Pietro Visconti. M. C. Paoli l'a décrite dans l'*Arch. Ital.*, 3e fasc. de 1881.

— Le troisième volume du *Catalogue des Manuscrits du Vatican relatifs à l'histoire de Rome,* rédigé par M. V. Forcella, vient de paraître à Rome, chez Bocca. Il contient les mss. du fonds Ottoboni.

— Le vol. IV de la *Biblioteca Casinensis* contient la description des mss. 146 à 172 avec fac-similés ; de plus, une *Florilegium Casinense* de matières spirituelles, littéraires et mathématiques.

— M. Nicomede Bianchi vient de faire paraître chez Bocca, à Turin, un volume intitulé : *Le Carte degli Archivi Piemontesi politici, amministrativi*, etc. Il ne s'est pas borné aux archives d'Etat, comme dans son volume sur les *Materie politiche relative à l'Estero*. Il a mis à contribution toutes les archives piémontaises, même privées.

— Le surintendant des Archives à Venise a publié un opuscule (Venise, Naratowich) sur les autographes et bulles des doges de Venise, exposés dans la salle des diplômes aux Frari. L'opuscule est accompagné de 85 signatures des doges en fac-similés.

— M. Guasti, surintendant des Archives toscanes, a commencé de publier en appendice à l'*Archivio storico ital.* l'inventaire des papiers des Strozzi, conservés aux Archives d'Etat.

Russie. — L'éminent historien russe, M. Kostomarov, vient de terminer une monographie étendue sur le Hetmanat de Mazeppa.

Suisse. — M. Georges-Auguste Matile, ancien professeur de droit à l'Académie de Neufchâtel, est mort, le 6 février, à Washington, où il occupait depuis quelques années une place dans le bureau des brevets d'invention. Les événements de 1848 avaient mis prématurément un terme à sa carrière scientifique ; mais pendant la première période de sa vie, il avait publié divers travaux sur l'histoire politique et juridique de Neufchâtel, et édité, sous les auspices de Frédéric-Guillaume IV, l'important recueil des *Monuments de l'histoire de Neufchâtel*.

— M. le Dr Ferdinand Keller, ancien président de la Société des

Antiquaires de Zurich, est mort le 21 juillet, à l'âge de 81 ans. Il était considéré à juste titre comme l'un des fondateurs de l'archéologie préhistorique, et les nombreux rapports qu'il a publiés sur les palafittes de la Suisse lui avaient valu une réputation qui dépassait de beaucoup les limites de sa patrie.

— La Société générale d'histoire suisse a tenu, le 9 août, à Schwyz, sa 36e séance annuelle. M. G. de Wyss a ouvert cette séance par un discours dans lequel il a passé en revue les principales publications historiques qui ont été faites en Suisse de 1877 à 1881. M. le professeur Rohrer a donné lecture d'un mémoire étendu sur l'origine et la condition première de la ville de Lucerne. M. B. Meyer von Knonau a présenté, en les accompagnant d'un éloquent commentaire, les originaux des plus anciennes pièces relatives à l'histoire de Schwyz et de la Confédération (1240-1316). M. le Dr A. Bernoulli a résumé pour le grand public le mémoire qu'il vient de publier sur une chronique perdue de Schwyz (voir plus haut, Périodiques et Sociétés savantes, p. 469). Enfin, M. l'archiviste Kælin a exposé, autant que l'heure déjà avancée le permettait, la politique assez compliquée de Zurich et de Schwyz durant les années qui précédèrent la guerre civile et religieuse de 1712.

— M. P. A. de Segesser vient de publier le tome II de son ouvrage sur *Louis Pfyffer et son temps* (Berne, Wyss, un volume in-8e de 572 pages). Ce volume, où l'histoire de France, de 1571 à 1584, occupe une large place, renferme, entr'autres, sur la Saint-Barthèlemy une importante étude qui ramène le débat au point où il en était avant les dissertations récentes de MM. Wuttke, H. Bordier, etc. Les jugements que M. de S. a portés çà et là sur l'amiral de Coligny ne seront, sans doute, acceptés qu'avec réserve par des lecteurs protestants; mais l'analyse qu'il a faite de la situation intérieure et extérieure de la France depuis la paix de Saint-Germain et les aperçus qu'il présente sur les causes toutes politiques, selon lui, de la Saint-Barthélemy, méritent à tous égards d'être pris en sérieuse considération.

— M. R. d'Erlach vient de publier un volume de documents relatifs aux opérations militaires des Français en Suisse pendant les mois de février et de mars 1798. (*Zur Bernischen Kriegsgeschichte des Jahres* 1798; Berne, Wyss, un vol. in-8e de 972 p.)

— M. Th. von Liebenau vient de commencer la publication d'une description archéologique et historique de Lucerne (*Das alte Luzern topographisch und culturgeschichtlich dargestellt.*)

— M. le pasteur G. F. Ochsenbein vient de mettre en lumière, d'après les documents originaux, les trois procès dont la secte des Vaudois a été l'objet, à Fribourg, de 1399 à 1430.

— M. le chanoine F. Fiala vient d'achever ses Etudes sur l'histoire de l'instruction publique à Soleure (*Geschichtliches über die Schule von*

Solothurn) par une 5e livraison qui conduit cette histoire depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à l'année 1833.

Turquie. — Le gouverneur de l'île de Crète ouvre, dit la *Revue crit.* (1881, n° 38), un concours sur les sujets suivants : faire l'histoire de l'île, 1° depuis l'antiquité jusqu'au commencement du XIIIe siècle (4,500 fr. — 1er août 1883) ; 2° sous la domination vénitienne et turque (7,000 fr. — 1er août 1885).

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Bosc et Bonnemère. Histoire nationale des Gaulois sous Vercingétorix. Didot, XVI-466 p. in-8°. — Chastel. Histoire du christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours. T. I. Le christian. avant Constantin. Fischbacher, in-8°. Pr. 10 fr. — Emigration et chouannerie ; mémoires du général B. de la Frégeolière. Librairie des bibliophiles. 375 p. in-8°. — Finot. Etude sur la mainmorte dans le bailliage d'Amont aux XIIIe, XIVe et XVe s. (extrait du Bull. de la Soc. d'agric., sciences et arts de la Haute-Saône, 1881). Vesoul, Suchaux, 170 p. in-8°. — Ideville (Cte d'). Le maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance, 1784-1849. T. I, XI-515 p. in-8°. Didot. Pr. 8 fr. — Jobez. La France sous Louis XVI, t. II : Necker et la guerre d'Amérique. Didier. VII-600 p. in-8°. Pr. 6 fr. — La Jonquière (A. de). Histoire de l'empire ottoman depuis ses origines jusqu'au traité de Berlin. Hachette, 672 p. in-12. — Maillard. Histoire d'Ancenis et de ses barons, 2e éd. Nantes, Forest et Grimaud. 720 p. in-8°. — Morize. Denys d'Alexandrie ; étude d'histoire religieuse. Fischbacher. 170 p. in-8°. Pr. 3 fr. 50.

Bekker. Marie Stuart, Darnley, Bothwell. Giessen, Ricker. XI-387 p. in-8°. Pr. 8 m. — Fischer. Bonifatius, der Apostel der Deutschen. Leipzig, Weigel. 295 p. in-8°. Prix 6 m. — Grünhagen. Geschichte des ersten Schlesischen Krieges. Gotha, Perthes. XII-460 p. in-8°. Pr. 10 m. — Noak. Hardenberg und das geheime Cabinet Fried- Wilhelms III, vom Postdamer Vertrag. bis zur Schlacht von Iena. Giessen, Ricker. X-94 p. in-8°. — Schaefer (Arn.) Abriss der Quellenkunde der griechischen und rœmischen Geschichte. 2e part., die Periode des rœmischen Reiches. Leipzip. Teubner, 200 p. in-8°.

Boos. Urkundenbuch der Landschaft Basel, 1re part. 708-1370. Bâle, Bahnmaier. Pr. 8 m. — Erlach (R. von). Bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798. Berne, Wyss. XIII-972 p. in-8°. Pr. 18 fr. — Mandrot. Relation de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses (extrait du Jahrbuch f. schweizer. Geschichte, t. V et VI). Zurich, Ulrich. — Ochsenbein. Der Inquisitionsprozess wider die Waldenser zu Freiburg i B. 1430. Berne, Schmid. XI-410 p. in-12. — Segesser. L. Pfyffer und seine Zeit. Vol. II : 1571-84. Berne, Wyss. 572 p. in-8°.

Lodge (H. Cabot). A short history of the english colonies in America. VIII-560 p. in-8°. New-York, Harper et frères. 1881.

Bertolotti. Artisti lombardi a Roma nei secoli XV, XVI, e XVII, 2 vol. in-16. VII-382-387. Pr. 8 l. Milan, Naples et Pise, Hœpli.

NOTE RECTIFICATIVE AU DERNIER NUMÉRO.

Nous avons dit dans l'article consacré à Dino Compagni (XVII, 65), que, d'après M. de Reumont, M. I. del Lungo n'avait pas été autorisé à consulter le ms. Ashburnham, mais en faisant remarquer que M. del Lungo ne disait rien de ce soi-disant refus. Non seulement, en effet, la collation a été autorisée, mais le ms. a été envoyé à Paris à M. P. Meyer, qui l'a collationné pour M. del Lungo. Nous devons ajouter que le reproche adressé par nous à M. del Lungo de n'avoir pas donné la collation intégrale du ms. Ashburnham doit être retiré en présence de l'affirmation de M. P. Meyer qu'il n'y a entre le ms. Ashburnham et le texte de M. I. del Lungo que des *différences orthographiques*. Nous regrettons que M. del Lungo au lieu de dire la chose aussi nettement ait donné les explications vagues et embarrassées que nous avons reproduites, et nous ait ainsi autorisés à lui adresser un reproche que nous sommes heureux de devoir retirer.

Erratum du dernier numéro.

P. 160, l. 3,	*au lieu de*	Oswlinski	*lisez :*	Ossolinski.
P. 246, l. 2,	—	t. IV	—	t. II.
P. 249, l. 23,	—	Seek	—	Seeck.
P. 252, l. 43,	—	Sielenbürgen	—	Siebenbürgen.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
P. Guiraud. De la réforme des comices centuriates au IIIe s. av. J.-C.	1
E. Renan, de l'Institut. Les premiers martyrs de la Gaule.	303
Albert Sorel. L'Autriche et le Comité de salut public, av. 1795	25
Albert Sorel. La neutralité du nord de l'Allemagne en 1795	257

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

C. Bayet. Y a-t-il eu des états généraux en 1313 ?	327
O. Hartwig. La question de Dino Compagni	64
Tamizey de Larroque et Loutchisky. Lettres inédites de Marguerite de France ; fin	89
Baron du Casse. Napoléon et le roi Jérôme; suite	103, 330

CORRESPONDANCE.

Charles Bellet	204
Em. Pilot de Thorey	208

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne.— Travaux relatifs à l'antiquité romaine (H. Haupt).	386
Angleterre. — Travaux relatifs à l'antiquité et au moyen âge (J.-B. Mullinger)	370
France. — (G. Fagniez, G. Monod)	122, 351
Pays-Bas. — (J.-A. Wijnne)	136
Pologne. — (A. Pawinski)	152

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Berlin und Pétersbourg.	433
Brunnemeister. Die Quellen der Bambergensis	168
Castelnau. Les Médicis.	180
Chiala. L'Alleanza di Crimea	202
Dieffenbach. Karl Ludwig Schulmeister	201
Danielson. Zur Geschichte der Sæchsischen Politik 1706-1709	194
Dessaix et Folliet. Le général Dessaix	428
Dhombres et Monod. Cours d'Histoire	410
Droin. Histoire de la réformation en Espagne	421
Dubail. Précis d'histoire militaire	417
— Cartes-croquis de géographie militaire	417

Pages

DUPUY. Histoire de la réunion de la Bretagne à la France . . 186
FITTING. Uber die Heimat u. das Alter des sogenannten Brachylogus. 178
FORNERON. Histoire de Philippe II 423
FREEMAN. Historical Essays 437
GEDDES. History of the administration of John de Witt. . . 418
GENER. La Mort et le Diable 165
HAIGNERÉ. Cartulaire des établissements religieux du Boulonnais 427
JOURDANET et RÉMI SIMÉON. Bernardino de Sahagun. Histoire générale des choses de la Nouvelle-Espagne. . . . 414
DE LENS. L'Université d'Angers du XV^e^ s. à la Révolution franç. 170
MARQUARDT. Das Privatleben der Rœmer 438
MOMMSEN. Rœmische Forschungen 166
ONCKEN. Œsterreich und Preussen im Befreiungs-Kriege . . 431
PARKMAN. Count Frontenac and New France under Louis XIV 196
Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen. 438
QUICHERAT. Rodrigue de Villandrando 174
VON RANKE. Serbien u. Türkei im neunzehnten Jahrhundert. 195
REZEK. Geschichte der Regierung Ferdinands I in Bœhmen. Ferdinands I Wahl und Regierungs Antritt. . . . 203
TAMIZEY DE LARROQUE. Lettres de Jean Chapelain 416
TREVELYAN. The early history of Charles James Fox 199
VAST. Le cardinal Bessarion 179

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 214, 444
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 214, 444
3. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 214, 443
4. Archives des missions scientifiques et littéraires . . . 213
5. Bibliothèque de l'École des chartes 209, 440
6. Bulletin de correspondance hellénique 214
7. Le Cabinet historique. 210, 440
8. Le Journal des Savants 211, 441
9. Mélanges d'archéologie et d'histoire (École de Rome) . 215
10. La Nouvelle Revue 211
11. Nouvelle Revue historique de droit 211
12. Revue archéologique 211, 441
13. Revue celtique 210, 440
14. Revue critique 210, 441
15. Revue de France. 212
16. Revue de Gascogne 212, 444

Pages

17. Revue des Deux-Mondes. 442
18. Revue des études juives 443
19. Revue historique et archéologique du Maine 443
20. Revue des Questions historiques 209, 439
21. Revue politique et littéraire. 442
22. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin. . 443
23. Société de l'histoire de Paris. Bulletin 444
24. Société de l'histoire du protestantisme. Bulletin . . . 213
25. Société éduenne. Mémoires 445

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 215

ANGLETERRE.

1. The Academy 233, 445
2. The Athenaeum 233, 446
3. The Westminster review. 233

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 233, 447

ALLEMAGNE.

1. Akademie d. Wissensch. zu Berlin. Monatsbericht. . 455
2. Akademie d. Wissenschaften zu München (philos.-philol. classe). Sitzungsberichte 218, 456
3. — (histor.-classe). Abhandlungen 456
4. Altpreussische Monatsschrift 223
5. Archivalische Zeitschrift. 226
6. Archiv des histor. Vereins von Unterfranken. . . . 459
7. Archiv für katholisches Kirchenrecht 453
8. Baltische Studien 224
9. Beiheft zum Militaer-Wochenblatt 229
10. Deutsche Revue. 217
11. Deutsche Rundschau 217
12. Forschungen zur deutschen Geschichte 217
13. Freiburger Diœcesan-Archiv 219
14. Germania 218
15. Geschichtsblætter für Stadt und Land Magdeburg . . 461
16. Gesellschaft der Wissensch. zu Gœttingen (Abhandl.). 456
17. — — — (Nachrichten). 216, 456
18. Gesellschaft d. Wissensch. zu Leipzig (Berichte über die Verhandlg.) 221
19. Gœrres-Gesellschaft Hist. Jahrb. 217, 452
20. Gœttingische gelehrte Anzeigen 216, 454
21. Die Grenzboten 218
22. Hansische Geschichtsblætter 223

		Pages
23.	Historische Zeitschrift.	457
24.	Jahresbericht des oberhessischen Vereins f. Localgesch.	457
25.	Jahresbericht d. Vogtlændischen Alterthums. Vereins.	222
26.	Jahresbericht ueb. d. hist. Vereins zu Brandenburg .	462
27.	Der Katholik.	228
28.	Mærkische Forschungen	223
29.	Mittheilungen d. d. Archæolog. Institutes in Athen .	454
30.	Mittheilungen d. hist. Vereins der Pfalz	458
31.	Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. zu Kahla u. Roda.	462
32.	Monatsschrift f. die Geschichte Westdeutschlands . .	220, 456
33.	Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik	229, 453
34.	Neues Lausitziches Magazin	461
35.	Neue Militærische Blætter	229
36.	Neues Archiv	451
37.	Neues Archiv f. sæchsische Geschichte.	221, 461
38.	Philologus.	452
39.	Preussische Jahrbücher	223
40.	Rheinisches Museum für Philologie.	228, 452
41.	Stimmen aus Maria-Laach	227
42.	Theologische Studien und Kritiken	227
43.	Unsere Zeit	218
44.	Vierteljahrschrift f. Kulturgeschichte	229
45.	Württembergische Viertaljahrshefte f. Landesgeschichte	459
46.	Zeitschrift des deutschen Palœstina-Vereins	225
47.	Zeitschrift der deutschen Philologie	228
48.	Zeitschrift der d. morgenlændischen Gesellschaft . .	453
49.	Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein . .	463
50.	Zeitschrift des histor. Vereins für Schwaben	218
51.	Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte	458
52.	Zeitschrift f. ægyptische Sprache u. Alterthumskunde.	225, 454
53.	Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins	219
54.	Zeitschrift f. Kirchengeschichte	228
55.	Zeitschrift f. Kirchenrecht	228, 453
56.	Zeitschrift f. preussische Geschichte.	222, 462
57.	Zeitschrift f. wissenschaftliche Geographie.	229

AUTRICHE-HONGRIE.

1.	Akademie der Wissenschaften zu Wien. Denkschriften	232
2.	— (philos.-philol.-cl.) Sitzungsberichte	465
3.	Archæologish-epigraph. Mittheilungen v. Œsterreich.	232
4.	Blætter d. Vereines f. Landesk. v. Niederœstereich. .	467
5.	Gesellschaft d. Wissenschaften in Prag (Sitzungsb). .	468
6.	— (philos.-philol.-cl.) Abhandlungen.	468
7.	Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch.	229, 463
8.	Mittheilung. d. V. f. Gesch. d. Deutschen in Bœhmen.	232, 468
9.	Wissenschaftliche Studien aus d. Benediktiner-Orden.	227, 464